

Présenté par
Jean-Roger DAVIN
Rapporteur de la Mission et
Cécile DUMAS
Présidente de la Mission

**RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE AUX ACTIONS
RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXES AU RAPPORT	5
Avant-propos du rapporteur communiqué à la MIE	6
Rapport définitif adopté par la MIE	9
Annexe 1 - Lettre de demande de création de la MIE et délibération CR2024-015 portant création d'une mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle	31
Annexe 2 - Calendrier des auditions	41
Annexe 3 - PV des réunions de la MIE	44
Annexe 4 - Contributions des groupes politiques	400
Annexe 5 - Documents complémentaires communiqués à la MIE	449

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 22 janvier 2024, le dispositif de l'Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) a été suspendu à la suite de la détection de fraudes par la Banque de France.

Des élus du conseil régional d'Île-de-France, dans un contexte plus global d'évolution du paysage de la formation professionnelle et de mutation du marché de l'emploi, ont fait la demande, par un courrier du 23 février 2024, de la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE) afin d'évaluer le dispositif de l'AIRE, de disposer de plus amples informations concernant les fraudes subies par ce dernier et notamment sur ses causes, mais aussi d'évaluer plus largement les actions régionales en faveur de la formation professionnelle.

Après consultation de la Conférence des Présidents des groupes politiques, la Présidente du conseil régional d'Île-de-France a donné un avis positif à cette demande. Cette MIE a été instituée par une délibération du conseil régional lors de la séance plénière du 27 mars 2024.

Cette MIE, composée de 18 commissaires, a été présidée par Madame Cécile DUMAS (groupe « Gauche communiste écologiste citoyenne ») et son Rapporteur, Monsieur Jean-Roger DAVIN (groupe « Ile-de-France Rassemblée »).

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la MIE s'est réunie pour une durée de six mois (du 27 mars 2024 au 27 septembre 2024). Une dizaine de réunions ont été organisées à la demande de sa Présidente et de son Rapporteur. Ces réunions ont notamment permis d'auditionner une très large représentation des parties prenantes de la politique de formation professionnelle de la Région (agents et membres de l'exécutif du conseil régional, organisations syndicales et patronales, représentants du CREFOP et du CESER, organismes de formation et divers responsables d'administrations déconcentrées de l'Etat).

Il importe de saluer le travail accompli par les commissaires de la MIE, dans la préparation des auditions et notamment des questions aux personnalités auditionnées, mais aussi le bon déroulement des séances. En effet, si cette MIE a été l'occasion de débats et de divergences sur le fond des sujets abordés, les séances se sont tenues dans le respect de chacun, et en particulier des personnalités auditionnées, dont la qualité des interventions a pour la plupart d'entre elles été saluée par les commissaires.

Au travers de ces auditions, ces derniers ont pu approfondir leurs connaissances ainsi que leur analyse du monde de la formation professionnelle et des politiques afférentes de la Région. Les commissaires ont pu approfondir leur compréhension du pilotage et de la mise en œuvre de cette politique régionale marquée par une forte complexité institutionnelle et l'intervention d'un grand nombre d'acteurs pour lesquels les compétences peuvent se superposer.

A cet égard, il apparaît que cette mission d'information et d'évaluation a répondu à la demande initialement formulée par les élus signataires du courrier de saisine du 1er mars 2024, en ce qu'elle leur a permis d'évaluer les actions régionales et a mis en lumière les causes de la fraude subie par le dispositif AIRE, mais aussi les mesures prises en réaction.

Toutefois, il est regrettable que les travaux de la MIE aient été indéniablement contraints par un calendrier particulier, celle-ci s'étant déroulée pour partie pendant les vacances d'été et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 mais aussi dans un contexte électoral inédit, avec des élections européennes qui ont été suivies d'une dissolution de l'Assemblée nationale.

Ce contexte particulier a ainsi causé des contraintes importantes sur le calendrier des réunions de la MIE, nécessitant de cibler les auditions sur les acteurs les plus importants et représentatifs et de

réduire le calendrier de rédaction du présent rapport.

Ce dernier présente une synthèse des travaux de la MIE et propose des pistes d'amélioration qui pourront être mise en œuvre par l'exécutif régional.

Il a été établi sous la direction du Rapporteur de la Mission et a fait l'objet d'échanges en son sein.

ANNEXES AU RAPPORT

Avant-propos du rapporteur communiqué à la MIE

La formation professionnelle est une politique publique aussi complexe qu'essentielle pour répondre aux besoins en recrutements des entreprises et à la nécessaire amélioration des compétences des franciliens les moins qualifiés. Cette compétence régionale de premier ordre a connu ces dernières années de profonds changements, tant liés aux ambitions portées par les Plans régionaux d'investissements dans les compétences qu'en raison de la crise sanitaire qui a fortement secoué le marché du travail de notre région.

Je fus particulièrement honoré de participer aux travaux de cette mission d'information et d'évaluation (MIE), qui a permis aux conseillers régionaux qui en faisait partie d'approfondir leurs connaissances en matière de formation professionnelle, de mieux comprendre les dispositifs franciliens ainsi que le système de pilotage et d'évaluation de cette politique régionale.

Afin de répondre aux préoccupations légitimes des élus, elle fut aussi l'occasion de leur présenter les tenants et les aboutissants de la fraude qui a été subie par le dispositif régional de l' « Aide individuelle régionale vers l'emploi » (AIRE).

Cette MIE a débuté le lundi 8 avril 2024 à l'issue d'une délibération du Conseil régional du 27 mars 2024 et s'est achevée le vendredi 27 septembre 2024.

Le présent rapport se veut être la synthèse fidèle des éléments apportés à la connaissance de la MIE par les 8 auditions organisées durant ces six mois. Près de 30 intervenants de tous horizons ont pu être entendus : membres de l'exécutif régional, agents de différents services de la Région Ile-de-France, équipes d'audit, représentants du CESER et du CREFOP, des organisations syndicales et patronales, des services déconcentrés et agences de l'Etat et enfin d'organismes de formation franciliens.

Il formule également des préconisations d'amélioration de cette politique régionale, qui répondent à des enjeux d'évaluation, de transparence, de gouvernance et de rationalisation de l'action régionale en matière de formation professionnelle.

Je tiens à remercier chacun des intervenants auditionnés par cette MIE pour leur contribution à nos travaux, la richesse de leur propos et leur engagement pour la formation professionnelle des demandeurs d'emplois.

J'adresse également mes chaleureux remerciements aux services régionaux de la Formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi qu'au secrétariat général pour leur mobilisation sans faille tout au long de nos travaux.

Je tiens enfin à remercier tous les commissaires de la MIE pour le travail accompli ainsi que sa Présidente Cécile DUMAS, avec qui nous avons organisé les travaux de cette Mission dans un esprit de concorde. Je ne peux toutefois dissimuler mon profond regret quant à la tentative de récupération politique de cette instance qui a entaché son avant-dernière réunion.

Alors que les travaux de la MIE n'ont pas suscité de remarques négatives de fond durant ces six mois, les représentants des groupes de gauche se sont adonnés à un spectacle politicien dans l'irrespect le plus total de notre institution régionale.

En refusant de participer à la réunion de discussion à laquelle ils ont été invités, portant sur un pré-rapport déjà discuté avec la Présidente de cette Mission et reprenant un grand nombre de leurs préconisations, les représentants des groupes de la gauche régionale ont démontré le peu de considération qu'ils avaient pour cette MIE pourtant créée à leur demande, mais aussi pour leurs collègues élus et les services régionaux qui se sont mobilisés.

Cette mise en scène grossière est en contradiction totale avec le sérieux du travail qui a été mené depuis la création de MIE, alors même que ce rapport traduit fidèlement les principaux axes qui ont été étayés par les auditions conduites depuis six mois. Il prend aussi en compte les pistes d'amélioration de cette politique publique proposées par ces mêmes groupes d'opposition.

Pour autant, je ne doute pas que ce rapport réponde à la demande initialement formulée par les groupes de gauches qui souhaitaient évaluer les dispositifs régionaux de formation professionnelle et faire la lumière sur la fraude subie par le dispositif de l'AIRE.

C'est en tout cas ce à quoi je me suis attelé dans la rédaction de ce rapport. Je souhaite que l'exécutif régional puisse y trouver des solutions qui permettront d'améliorer une politique publique régionale certes complexe mais au combien nécessaire pour notre économie et le bien-être de nos administrés.

Jean-Roger DAVIN

Rapporteur de la MIE relative aux actions régionales en faveur de la de formation
professionnelle

Rapport définitif adopté par la MIE

1. Face à la crise sanitaire, la Région a déployé des moyens très importants pour favoriser le retour à l'emploi des franciliens tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises

a. La crise sanitaire et le contexte économique ont eu des conséquences très nettes sur le marché du travail francilien, notamment pour les jeunes¹

L'année 2020 marque très clairement une rupture dans la dynamique de baisse du chômage francilien. Après une année 2019 florissante pour l'économie francilienne, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 porte un coup d'arrêt à cette dynamique. L'activité a été réduite d'environ 30 % et la consommation de biens et services par les ménages franciliens a diminué de plus de 60 % au plus fort du confinement. La quasi-absence des touristes étrangers, très nombreux habituellement (50 % de la clientèle hôtelière), a eu de fortes répercussions, en particulier dans l'hébergement et la restauration, et donc sur l'emploi qui en découle. En somme, les conséquences de la pandémie ont donc été plus importantes pour l'Île-de-France que pour les autres régions.

Les impacts de cette crise sanitaire sur l'emploi et le chômage sont importants : dès l'issue du premier confinement, et jusqu'à la fin de l'année, le chômage partiel a été plus fréquent en Île-de-France que dans les autres régions. Plus de 100 000 emplois ont été détruits en 2020. Le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) fin 2020 atteint 1 059 000 personnes en Île-de-France, soit 8,6 % de plus que fin 2019, évolution plus forte que pour l'ensemble de la France.

En outre, les différentes classes d'âge sont elles aussi affectées différemment par la crise. Les personnes âgées de moins de 25 ans subissent la plus forte augmentation du chômage sur la période (+ 25,3 % en catégorie A, contre + 8,9 % en France métropolitaine), suivies des 25-49 ans (+ 15,4 %) et des 50 ans ou plus (+11,7 %).

La crise sanitaire a donc fortement pénalisé les jeunes franciliens peu ou pas qualifiés et a accéléré le déclin de certains secteurs d'activités, nécessitant ainsi le déploiement de dispositifs de formation innovants et de grande ampleur.

¹ Source des chiffres de cette sous-partie : INSEE

b. La Région a mis en œuvre des moyens très importants pour favoriser l'insertion professionnelle des franciliens en recherche d'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises

Depuis 2019, la Région a largement investi pour favoriser l'insertion professionnelle des franciliens en recherche d'emploi. Entre 2019 et 2023, la Région a presque doublé son budget annuel dédié à cette politique, notamment grâce à l'apport du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) signé avec l'Etat. Cet effort sans précédent a permis de renforcer l'offre de formation des demandeurs d'emploi et de déployer de nouveaux dispositifs d'insertion professionnelle, notamment en faveur des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi.

Entre 2019 et 2023, plus de 2,57 milliards d'euros ont été investis dans cette politique, permettant de financer environ 500 000 formations. Sur ces 5 années, les principaux piliers d'investissement sont les suivants :

- 51% du budget ont été dédiés à la formation certifiante des personnes en recherche d'emploi dans les secteurs en tension et d'avenir ;
- 27% pour la rémunération des stagiaires, avec notamment des hausses importantes de + 8,5% depuis 2019 pour améliorer significativement leur pouvoir d'achat. Des primes spécifiques ont par ailleurs été déployées pour inciter les demandeurs d'emploi à se former dans les secteurs les plus stratégiques pour la Région ;
- 17% à l'acquisition des savoirs de base et à la remobilisation des personnes en recherche d'emploi. Ces programmes de formation (« parcours d'entrée dans l'emploi » (PEE) et « parcours régional de formations transversales » (PRFT)) sont notamment mobilisés pour l'apprentissage et la consolidation de la maîtrise de la langue française, en particulier pour les stagiaires allophones. Les publics visés par ces apprentissages sont en général des publics ayant des niveaux A1, voire, A1.1 à l'écrit et/ou à l'oral du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Les stagiaires sont évalués à l'aide de l'outil régional « Cartes des compétences régionales », permettant à l'organisme de formation d'adapter le bon niveau de formation en français à dispenser. Les parcours de formation proposés dans ce cadre varient entre 60 et 945 heures. Plus de 16 000 stagiaires ont ainsi pu bénéficier de ces formations en 2023. Par ailleurs, les stagiaires

souhaitant acquérir des compétences linguistiques en français peuvent également utiliser l'application de la Région « Qioz » lancée en 2019. Cette application dispose notamment de modules d'apprentissage du français spécifiques à certains métiers. Qioz est accessible gratuitement à tous les franciliens ;

- 5% pour les autres dispositifs et les mesures transversales (notamment les aides à la mobilité, les aides aux structures d'insertion des jeunes, les écoles de production, les missions du CARIF OREF, la formation des actifs occupés, les frais de gestion et les actions de communication).

Sur cette période, la Région aura ainsi investi près de 1,42 milliard d'euros (soit 55%) sur cette politique, complétés par l'Etat à hauteur de 1,15 milliard d'euros (soit 45%), notamment à travers le PRIC.

Concernant la rémunération des stagiaires, il convient également de souligner que la hausse continue de ce budget est notamment liée à la hausse de la durée des formations prescrites ainsi qu'à une part plus importante de demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de droits à l'assurance-chômage. Cela démontre que la Région a largement ciblé son intervention sur les publics les plus vulnérables et les jeunes peu qualifiés.

La Région veille à l'équité d'accès des franciliens aux formations régionales en s'assurant d'une répartition équitable et optimale de celles-ci sur le territoire. Ainsi sur les programmes d'insertion PEE et PRFT le pourcentage des places ouvertes par département varie entre 10% et 15% : Paris et la Seine-Saint-Denis affichant un taux de 15% et les départements 77, 91 et 94 un taux de 10% par exemple. Cette répartition tient aussi compte des publics résidants dans ces départements qui ont vocation à suivre un parcours d'insertion et notamment du nombre de zone QPV et ZRR dans chacun d'entre eux.

Pour ce qui concerne la programmation qualifiante (Programme Régional de Formation vers l'Emploi - PRFE), la répartition des places de formations par département prend en compte les volumes de la demande d'emploi de ces départements, les données relatives aux besoins en emploi et l'implantation de l'appareil de formation existant. Ainsi, sur l'année 2023, cette répartition varie entre 7,5 % pour les Yvelines à 19 % pour Paris ; la répartition sur les départements de la Petite Couronne varie entre 10 % (Val de Marne) et 14% (Seine Saint-Denis), et de 7,5 % (Yvelines) à 14% (Val d'Oise) pour les

départements de la Grande Couronne. Il faut noter que ces données de répartition varient marginalement d'une année à l'autre, du fait de l'adaptation de la commande régionale à la demande et aux besoins en emploi via l'émission de bons de commande.

Sur le dispositif AIRE, 201 M€ ont été affectés entre 2019 et 2023 avec un pic en 2022 (70 M€, soit 11,2% du budget total affecté sur la formation professionnelle en 2022) et 2023 (75 M€, soit 12,3% du budget affecté sur la formation professionnelle en 2023).

AE (En M€)	Total inscrit	Total affecté à 2024	Dont participation de l'Etat (PRIC...)
Total 2019	458,79	313,83	51,94
Total 2020	490,07	422,01	129,42
Total 2021	591,02	577,40	311,38
Total 2022	639,32	618,88	341,08
Total 2023	640,04	639,89	312,00
TOTAL	2 819,24	2 572,01	1 145,83

Ces avancées transparaissent dans les chiffres du bilan du PRIC présenté aux membres de la MIE et réalisé avec les services statistiques de la Drieets ainsi que le cabinet indépendant Sauléa :

- Le nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi sur des dispositifs directement portés par la Région est passé de 54 000 à 75 000 entre 2017 et 2022 et de 100 000 à 130 000 en intégrant l'offre de formation portée par France travail et intégrée dans le PRIC ;
- Deux entrées en formation sur trois sur les dispositifs de la Région se font dans un parcours qualifiant en 2022, contre seulement une entrée en formation sur trois en 2018. Ce qui s'est également traduit par une forte hausse des durées

moyennes des formations de la Région : près de 700 heures en 2022 contre 550 heures en 2019 ;

- Le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi² franciliens est passé de 6,2% en 2017 à 8,9% en 2022, soit la plus forte hausse observée parmi les régions métropolitaines sur cette période. Il convient de souligner que tous les publics, que ce soit en fonction du niveau de qualification, de l'âge, du sexe ou d'une situation de handicap, ont vu leur taux d'accès à la formation augmenter.

Compte tenu du périmètre d'analyse de la MIE, cette dernière a pu disposer d'éléments détaillés sur l'aide AIRE qui font apparaître les constats suivants :

- La crise sanitaire a induit une forte hausse des demandes de formation professionnelle liées à des projets de reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- Le public qui a pu bénéficier de cette aide s'est orienté vers un large panel de secteurs d'activité et vers des formations plutôt longues. Les formations financées étaient majoritairement des formations de niveau BAC + 2 ;
- Le dispositif AIRE a également majoritairement attiré les demandeurs d'emploi âgés entre 26 et 39 ans, laissant supposer qu'il s'agit de personnes souhaitant faire évoluer leur carrière professionnelle en se formant davantage ou vers des secteurs d'activité nouveaux pour elles ;
- Le dispositif AIRE a permis aux demandeurs d'emploi de trouver plus facilement la formation leur convenant dès lors qu'ils pouvaient s'adresser à l'organisme de formation de leur choix. Cette souplesse a été particulièrement déterminante avec la crise sanitaire dans la mesure où les déplacements étaient contraints. Cela s'illustre notamment par une sur-représentation des bénéficiaires résidant dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- Plus globalement, l'ouverture souhaitée du recours à ce dispositif a pu faciliter le redémarrage de l'économie francilienne dans la mesure où il est venu utilement compléter l'offre de formation dite « collective » portée par la Région.

² Le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi est une mesure qui indique la proportion de demandeurs d'emploi qui ont pu accéder à des programmes de formation.

Il ressort donc de ces éléments que l'aide AIRE, mise en place en 2019 et largement ouverte avec la crise sanitaire, a permis de compléter utilement l'offre de formation collective et d'élargir significativement les publics bénéficiaires de formations financées par la Région. Elle a montré également qu'une partie des demandeurs d'emplois franciliens disposaient déjà de projets professionnels suffisamment aboutis pour s'adresser directement à la Région, sans toujours passer par l'intermédiaire d'un accompagnement du service public de l'emploi.

A l'occasion de leurs auditions devant les membres de la MIE, les représentants des entreprises (MEDEF Ile-de-France et CPME d'Ile-de-France) ont indiqué que ces dernières connaissent depuis plusieurs années des difficultés croissantes de recrutement, notamment liées à des problèmes de compétences de la population active. Ils ont souligné que ces manques de compétences étaient des freins importants à la croissance des entreprises. Ils ont indiqué que les efforts réalisés par la Région ces dernières années avaient permis de résoudre de façon notable les tensions de recrutements dans les secteurs les plus en croissance, notamment ceux nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Le MEDEF Île-de-France a d'ailleurs souligné la mobilisation de la Région et de France Travail pour la formation et les recrutements des agents de sécurité nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Au-delà des efforts de la Région pour former davantage de demandeurs d'emploi dans les secteurs qui recrutent, le MEDEF Île-de-France a salué la création de l'Agence Oriane qui permet d'améliorer l'attractivité des métiers les plus recherchés par les entreprises aujourd'hui en Île-de-France et, surtout, de mieux intégrer les acteurs de l'orientation dont l'Education nationale dans la mise en œuvre d'actions d'orientations communes et mieux ouvertes aux entreprises, notamment en milieu scolaire. Il a également souligné la très bonne collaboration entre l'institution régionale et les partenaires sociaux dans le pilotage de cette Agence et attend d'elle qu'elle puisse développer significativement son action dans les territoires.

c. Face aux enjeux d'efficacité de son action, la Région a également réformé ses modalités d'intervention

Au regard de cette crise exceptionnelle et des enjeux à venir (Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 notamment), en plus de fortement amplifier son action à destination des demandeurs d'emploi, la Région a :

- Massivement orienté son effort sur les secteurs en tension (BTP, sécurité, sanitaires et sociales, transition écologique, transports etc.), notamment à travers la prime « secteurs en tension » versée directement aux demandeurs d'emploi qui s'orientent et se forment dans ces domaines ;
- Diversifié les modalités d'apprentissage des stagiaires via le lancement d'un marché de formation uniquement à distance ainsi que la prise en compte de parcours hybrides dans ces marchés dits « classiques ». Cette offre de formation innovante avait notamment pour objectif de faciliter l'accès à la formation en période de crise sanitaire. Il s'agissait également de favoriser l'accès à la formation de personnes pour lesquelles la mobilité est compliquée (, notamment pour les parents seuls ou les personnes en situation de handicap physique ou psychique). L'audition par la MIE d'organismes de formation proposant de telles modalités de formation a permis de bien mettre en évidence la complémentarité entre une offre de formation « physique » et une offre de formation « à distance », l'une et l'autre ne devant pas être exclusives. En Ile-de-France, cette diversification a été opérée sans préjudice de l'offre reposant sur la mise en situation et la formation pratiques qui reste une modalité essentielle pour beaucoup d'apprenants ;
- Initié une réforme du pilotage des organismes de formation retenus dans l'offre collective. En effet, afin d'améliorer le ciblage des personnes formées et accroître le taux de retour à l'emploi ou en insertion après la période de formation, la Région a intégré dans ses marchés des modalités de financement plus incitatives pour les organismes de formation. Il s'agit par exemple de « primes » pour les organismes qui auront amélioré significativement l'accueil de personnes en situation de handicap ou de bénéficiaires du RSA. Dans le PRFE, les organismes de formation doivent également justifier de taux de retour à l'emploi en progression et d'accroissement de l'accueil de certains pour obtenir un bonus financier. A l'inverse, la dégradation de ces indicateurs justifient des pénalités financières ;
- Simplifié le recours à la formation pour les franciliens à travers le dispositif AIRE et la plateforme OrianeFormPro et facilité la mobilité des demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent mieux se former (dispositifs des chèques permis de conduire et de gratuité des transports en commun). Ces dispositifs avaient notamment pour objectif de faciliter l'accès à la formation pour les franciliens ayant un projet

professionnel déjà réfléchi et souhaitant se reconvertir dans de nouveaux secteurs d'activité.

La Région Ile-de-France a été sensible à l'héritage des JOP de Paris 2024 en matière d'emploi. En partenariat avec l'Etat et France Travail, un portail « Mon emploi après les Jeux en Ile-de-France » a été créé au début du mois de septembre 2024 pour faciliter la reconversion des salariés ayant participé à l'organisation de ces Jeux. Elle aura notamment pour objectif d'orienter ces personnes vers les secteurs qui recrutent et vers des emplois durables.

En outre la Région s'est également mobilisée pour développer une offre de formation répondant aux enjeux des transitions énergétique, écologique et numérique, ainsi que des formations conduisant aux métiers émergents.

Ainsi, dans le cadre de l'offre de formation collective, l'évolution des référentiels de certification des formations intègrent des modules d'acquisition de compétences liées à ces enjeux, notamment dans les formations des domaines du bâtiment (métiers de la rénovation énergétique) ou de l'industrie. Par ailleurs, le domaine du cadre de vie propose également des formations conduisant aux nouveaux métiers de l'économie circulaire, notamment dans le domaine du traitement des biodéchets.

Enfin, depuis 2022, dans le cadre des actions territorialisées, la Région lance chaque année un appel à projets centré sur les formations aux métiers de la transition écologique et de l'économie circulaire (en lien avec le Schéma Régional de l'Economie Circulaire) et a ainsi financé des formations conduisant aux métiers de valoriste et technicien du réemploi, d'ouvrier en écoconstruction, aux métiers de *l'upcycling* dans la confection, aux métiers de l'agriculture urbaine, etc.

2. La gouvernance de la politique régionale de formation a été largement améliorée bien que l'efficacité de certaines instances de coordination semble limitée

- a. *Le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a favorisé une meilleure coordination des acteurs publics de la formation professionnelle*

Au niveau régional, le rapprochement conventionnel et fonctionnel du conseil régional, des services déconcentrés de l'Etat et de France Travail est le premier pilier de la cohérence des actions PRIC sur le territoire. La dynamique partenariale actuelle englobe de nombreux chantiers communs. Elle s'est construite progressivement au fil du PRIC, facilitant ainsi la coordination des actions de ces institutions et de l'opérateur et a permis de définir des stratégies d'intervention sur le marché du travail plus cohérentes et efficaces. Cela a été unanimement souligné dans le cadre des évaluations réalisées (rapports de la Cour des comptes et des services d'inspection générale de l'Etat, évaluation de Sauléa) et à l'occasion des auditions réalisées dans le cadre de la MIE.

A l'heure actuelle, la qualité de la relation entre la Région et France travail est à souligner également d'un point de vue opérationnel et de service rendu aux usagers. Avant le PRIC, la coordination des achats de formation était ponctuelle et pouvait générer une superposition de l'offre de formation au niveau régional. Au départ fondé sur la nécessité de coordonner l'ouverture des places achetées par chacun sur le territoire depuis que France travail s'est vu confier une enveloppe financière en délégation du PRIC, les espaces de travail en commun se sont multipliés pour tendre vers une logique partenariale plus globale et intégrée : analyses communes des besoins en emploi des entreprises et des compétences à développer pour y répondre, études communes sur des sujets d'actualité ou sur les difficultés de prescription ; premiers partages d'informations, y compris sur l'identification des besoins du territoire ; interface des SI ; ...

In fine, au sortir de 2023, ces travaux communs ont permis à la Région et à France travail de mieux se connaître, de comprendre les champs de contraintes réciproques, mais aussi d'identifier les opportunités mutuelles, comme un positionnement aligné vis-à-vis des organismes de formation ou l'organisation d'un meilleur partage des informations sur les besoins des territoires. Pour ne donner qu'un exemple concret de cette coordination, à laquelle la Drieets prend toute sa part, France Travail et la Région coordonnent collectivement l'achat de formation en veillant à la parfaite complémentarité de l'offre de formation proposée par chaque entité dans la construction de leurs marchés publics d'achats de formation respectifs. Au sortir du PRIC, en tout état de cause, aucune voix ne s'est élevée – politique comme technique – pour requestionner la qualité actuelle de la relation partenariale et ses effets bénéfiques pour le PRIC et plus globalement sur l'offre de formation pour les franciliens en recherche d'emploi.

Cependant, comme souligné par certains organismes auditionnés, et malgré les nombreuses réunions d'animation organisées par les services de la Région et France Travail avec les organismes de formation, il ressort que cette coordination s'est insuffisamment élargie à ces acteurs. Ils estiment notamment que le CREFOP ne remplit pas non plus cette fonction. Les organismes de formation auditionnés ont ainsi émis le souhait de participer plus directement à l'élaboration des stratégies régionales de formation professionnelle.

Enfin, les élus des groupes de gauche ont regretté la baisse des crédits alloués par l'Etat à la Région Île-de-France dans le cadre de la 2^{ème} génération de PRIC pour la période 2024-2026.

b. Si le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) n'a pas démontré toute son efficacité, il a néanmoins permis de mieux piloter la politique régionale d'orientation

Le CREFOP est une instance régionale qui assure la gouvernance quadripartite entre l'État, la Région, les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

Les missions principales du CREFOP incluent :

- La coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi pour assurer la cohérence des programmes de formation dans la région ;
- Le diagnostic, l'étude, le suivi et l'évaluation des politiques publiques relevant de son champ ;
- L'organisation de la concertation régionale entre les acteurs des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles ;
- L'émission d'avis sur des sujets tels que la convention annuelle de coordination relative au service public régional de l'orientation (SPRO) et la carte régionale des formations professionnelles initiales.

Le CREFOP est composé de :

Six représentants de la **Région** désignés par le Conseil régional ;

Six représentants de l'**Etat** :

- Recteur de la région académique
- Recteur de l'académie de Versailles
- Recteur de l'académie de Créteil
- Directeur régional de la DRIEETS
- Directeur régional de la DRAJES
- Directeur régional de la DRAAF

Huit représentants des **organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs** :

- CFTC
- CFDT
- CGE-CGC
- CGT
- URIF-FO
- CPME
- MEDEF
- U2P

Trois représentants des **organisations professionnelles d'employeurs représentatives sur le plan national et multi-professionnel** :

- FRSEA
- UDES
- FESAC

Deux représentants des **organisation syndicales intéressées** :

- FSU
- UNSA

Trois représentants des **réseaux consulaires** :

- Chambre d'agriculture de région Île-de-France
- CCI Paris Île-de-France
- Chambre de métiers et de l'artisanat Île-de-France

En Île-de-France, le CREFOP se réunit autour de 4 commissions thématiques, un bureau et une plénière (assemblée générale réunissant l'ensemble des membres).

Au fil des années, cette instance a montré ses limites à travers son incapacité à faire émerger des propositions concrètes et opérationnelles sur le champ de la formation professionnelle. S'il est, comme la loi l'exige, toujours sollicité pour émettre un avis sur les documents cadres (CPRDFOP - Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle, SRFSS- Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales etc.) voté ensuite par les élus régionaux, il ne fait pas l'objet d'échanges plus poussés sur la mise en œuvre de la politique régionale de la formation professionnelle pilotée par la Région.

Les différentes instances (commissions ad hoc) se révèlent également peu efficaces, notamment à cause d'un format excessivement large (plus de 25 intervenants sont parfois présents) et long (une instance peut durer jusqu'à 3h30), diluant ainsi l'intérêt des échanges réalisés dans ce cadre.

La plupart des réunions, qu'il s'agisse des réunions plénières, de celles du bureau ou encore de celles des commissions, sont souvent centrées sur des questions organisationnelles (modification du règlement intérieur, transmission d'informations...) et concernent de manière marginale les orientations proposées par les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les représentants des partenaires sociaux auditionnés par la MIE ont émis des constats contrastés quant à la portée et l'efficacité de cette instance. Les organisations syndicales entendues par la MIE estiment que le CREFOP ne remplit pas suffisamment son rôle d'instance de partage des orientations régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle. Elles souhaitent que le CREFOP soit un lieu privilégié de discussion et de définition des orientations stratégiques des politiques de formation professionnelle.

Le Vice-président du CREFOP, M. Othman NASROU, a été auditionné également sur le rôle du CREFOP et son fonctionnement. Il a rappelé que le bilan du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022 a été réalisé en pleine collaboration avec les différents acteurs composant le CREFOP, à travers des ateliers pour chaque pilier du document, débouchant ainsi sur une synthèse riche et des propositions qui ont été pour la plupart intégrées dans le contrat.

De même, le CPRDFOP 2022-2027 a intégré les différentes remarques partagées par les acteurs du CREFOP et du CESER. Ce dernier a notamment indiqué aux membres de la MIE lors de son audition que ses remarques avaient été intégrées et prises en compte dans le CPRDFOP en cours d'exécution.

En outre, chaque année, la Région présente aux membres du CREFOP un bilan du PRIC de l'année précédente, nourri d'une analyse quantitative et qualitative.

Enfin, la commission Orientation du CREFOP est également à mettre en avant. Grâce à une forte implication de tous les intervenants (partenaires sociaux, Drieets, rectorat et Oriane), elle permet notamment de décloisonner les barrières dressées entre les multiples acteurs de l'orientation sur le territoire francilien. Ce point a été notamment souligné par les représentants des organisations patronales auditionnées par la MIE, qui voient dans le transfert de compétences de l'orientation à la Région une évolution très positive et pouvant favoriser une participation plus active des entreprises dans les actions d'orientation.

3. Les fraudes dont la Région a été victime sont le fruit de structures isolées, questionnant toutefois la pérennité du dispositif AIRE

a. La Région a été victime de fraudes importantes en 2023 sur cette aide

Début janvier 2024, la Banque de France a alerté l'Agence de Services et de Paiements (ASP) de versements suspects (plusieurs dizaines de versements simultanés pour des montants strictement identiques) dans le cadre des paiements du dispositif AIRE. Ces demandes de versement frauduleuses sont intervenues au cours du mois de décembre 2023, période pendant laquelle les demandes de paiements de la part des organismes de formation sont habituellement nombreuses.

Pour mémoire, l'instruction des demandes d'aide (éligibilité des formations, qualité des demandeurs, ...) est réalisée par les services de la Région alors que le paiement des prestations de formation effectivement réalisées relève directement des missions confiées à l'ASP par la Région.

Le mode opératoire de ces fraudes reposait sur l'envoi à l'ASP de demandes de paiement pour des dossiers de financement AIRE inexistantes sur la base de documents

falsifiés (fausses notifications d'accords, fausses attestations de réalisation, etc.). La dématérialisation des pièces envoyées par mail à l'ASP a notamment rendu difficile la vérification de l'authenticité de ces pièces. Il convient de noter que les services d'instruction de la Région n'ont pas instruit ces fausses demandes de paiement puisque les fraudeurs les ont directement adressées à l'ASP, sans les présenter aux services de la Région en amont.

Par ailleurs, les services de l'ASP n'ont pas transmis à la Région pour vérification ces demandes de paiement, ce qui aurait permis de s'assurer que ces dernières avaient bien fait l'objet d'une instruction de la part de la Région. Ces manquements ont donc directement favorisé les fraudes dont la Région a été victime, qui auraient pu être évitées si l'ASP avait mis en œuvre les contrôles de base dans la phase de paiement de l'aide.

Au total, ces fraudes ont représenté 5,3 M€, mais près de 3,2 M€ ont pu être bloqués par les banques et récupérés par la Région.

Ces fraudes ont fait l'objet d'une plainte déposée par la Région dont le traitement est en cours par la justice.

Par ailleurs, la Région et l'ASP ont initié un audit du processus d'instruction et de paiement de ces aides. Cet audit, conduit par les services d'audit et de contrôle des deux entités, est en cours et devrait rendre ses conclusions avant la fin de l'année 2024. Les auditeurs de la Région ont été entendus par la MIE en juillet 2024 et ont pu présenter aux élus le mode opératoire de la fraude dont la Région a été victime.

b. Des mesures correctrices ont été rapidement mises en œuvre afin de sécuriser les aides individuelles à la formation

Suite à ces fraudes, et après avoir suspendu l'accès au dispositif le 10 janvier 2024 afin de ne pas exposer la Région à d'autres fraudes du même type, cette dernière a renforcé les contrôles sur ce dispositif de l'instruction au paiement des organismes. Ces nouvelles dispositions de contrôle ont été intégrées au nouveau règlement d'intervention du dispositif voté en Commission permanente de mars 2024, et à un avenant à la convention liant l'ASP et la Région.

Le renforcement des contrôles lors de l'instruction des dossiers repose sur les principaux points suivants :

- Limitation de l'accès au dispositif aux structures ayant plus d'un an d'existence. Ce renforcement fait suite au constat que la plupart des structures ayant fraudé ont été créées opportunément quelques semaines avant les fraudes.
- Vérification de la certification Qualiopi et du numéro de déclaration d'existence des organismes sur la base de la liste publique des organismes de formation du Ministère du travail, ceci afin d'éviter les documents falsifiés.
- Contrôle de la probité des dirigeants des organismes de formation via l'application Orbis, suite au constat en janvier 2024 que différents organismes fraudeurs avaient les mêmes dirigeants.

Par ailleurs, des mesures nouvelles visant à renforcer les contrôles lors du paiement des aides ont été mises en place :

- Contrôles de la cohérence des dates de demande de paiement par rapport aux dates de réalisation de la formation ;
- Contrôle par l'ASP de la notification initiale de l'accord régional sur la base des dossiers sur « Mes Démarches » ;
- Saisie du montant versé par l'ASP dans chaque dossier individuel figurant sur « Mes Démarches » ;
- Mise en place d'une procédure de contrôle de service fait renforcée dès lors que des écarts sont constatés. Dès la mise en place de cette procédure, les paiements sont gelés jusqu'à ce que les écarts soient expliqués et corrigés. Les écarts peuvent être constitués par des incohérences de dates de réalisation par rapport à la durée de la formation, une suspension ou perte de la certification Qualiopi pour l'organisme, des plaintes de stagiaires sur le déroulement de la formation, un signalement de l'ASP (modification du RIB de l'organisme, adresse mail identique d'organismes différents, etc) ;
- Mise en place de contrôles systématiques des structures ayant obtenu des aides en 2022 et 2023 dès la demande de paiement effectuée auprès de l'ASP. L'ASP

envoie une liste des organismes en attente de paiement, et les services régionaux procèdent à un nouveau contrôle de la certification Qualiopi et de la déclaration d'activité de l'organisme ;

- Mise en place d'échanges réguliers entre les services régionaux et le Service Régional de Contrôle de la DRIETS pour le signalement d'organismes suspects ou faisant l'objet d'une réclamation de la part des stagiaires.

Par ailleurs, la Région a lancé un marché de contrôle de service fait pour les dossiers AIRE financés en 2022, 2023 et 2024. Ce contrôle sera effectué par un prestataire extérieur sur la base d'un échantillonnage d'organismes et de dossiers de financement déterminé par la Région. Ces contrôles porteront sur les organismes (vérification de l'obtention de la certification Qualiopi, du numéro de déclaration d'activité), mais aussi sur les formations dispensées en contrôlant les feuilles d'émargement, la présentation des stagiaires aux épreuves d'examen de la certification visée, etc. Les fraudes qui seront constatées à l'occasion de ces contrôles feront l'objet de poursuites par la Région.

c. La question de la pérennité de ce dispositif doit être posée

Si la typologie des fraudes constatées début janvier 2024 ne devrait pas pouvoir se reproduire compte tenu du renforcement des contrôles mis en place conjointement par l'ASP et la Région, d'autres risques de fraudes restent néanmoins possibles sur ce type de dispositif de financement individuel.

Comme pour le Compte Personnel de Formation (CPF) dont la gestion est pilotée par la Caisse des dépôts et consignations, d'autres types de fraudes peuvent être mis en place : collusion entre organismes de formation et demandeurs d'emploi pour le financement de formations non réalisées, usurpation d'identité de demandeurs d'emploi pour la constitution de dossiers de demande de financement, réalisation d'une autre formation que celle prévue au financement régional, etc.

Le dispositif CPF a par ailleurs été victime lui aussi de fraudes très importantes et répondant à des modes opératoires similaires à ceux constatés sur AIRE (détournements de fonds au travers de comptes intermédiaires et de paradis fiscaux). En effet, à la suite de contrôles réalisés par la Caisse des dépôts et des consignations, il apparaît que près de 30 M€ auraient été détournés par des organismes frauduleux.

Ces typologies de fraudes présentes dans l'écosystème de la formation professionnelle sont en outre beaucoup plus difficilement repérables. Les systèmes d'information à disposition de la Région et de l'ASP ne permettent pas à ce jour de détecter de telles fraudes, ce qui nécessiteraient donc des moyens de contrôles humains inatteignables.

De plus, il apparaît que l'aide a été dévoyée de son objectif initial. Ce dernier consistait à compléter l'offre de formation collective pour offrir des opportunités de formation, et donc de reconversion, plus larges et plus souples pour les bénéficiaires. Or, il a été constaté que de nombreux organismes de formation préfèrent recourir à cette aide individuelle plutôt que de s'inscrire dans le cadre des marchés publics régionaux, cadre dans lequel les prix d'achat des formations sont structurellement moins élevés.

Par ailleurs, il a été rappelé à la MIE le contexte socio-économique particulier résultant de la crise sanitaire ayant motivé la création de cette aide.

La crise sanitaire a en effet détruit plus de 100 000 emplois en Île-de-France en 2020, poussant de nombreux franciliens à se reconvertir. L'AIRE a donc été réformée pour être largement ouverte au plus grand nombre de demandeurs d'emplois et répondre à leur besoin. L'effort budgétaire impliqué, détaillé précédemment, répondait donc de manière dérogatoire à une situation du marché du travail particulièrement critique.

Le contexte socio-économique actuel s'étant sensiblement amélioré, et compte tenu des 40 milliers de franciliens ayant pu se reconvertir en bénéficiant de cette aide individuelle, il apparaît que cet effort inédit mérite d'être questionné.

Enfin, compte tenu du contexte budgétaire de la politique régionale de formation professionnelle -marqué par une baisse continue des crédits délégués par l'Etat au titre du PRIC- ainsi que des difficultés de contingentement d'un tel dispositif, il apparaît nécessaire de recentrer davantage les moyens alloués à la formation professionnelle vers les dispositifs les plus efficaces et répondant prioritairement aux compétences les plus recherchées sur le marché de l'emploi francilien.

4. La Mission d'évaluation et d'information propose plusieurs pistes pour améliorer la politique de formation professionnelle de la Région

a. Le pilotage de la politique de formation professionnelle pourrait être renforcé en associant plus étroitement certains acteurs, dont les partenaires sociaux et les têtes de réseau de organismes de formation

La question du pilotage de la politique de formation professionnelle a fait l'objet d'échanges nombreux à l'occasion de la MIE.

Les partenaires sociaux comme les organismes de formation auditionnés ont partagé leur volonté d'être impliqués plus étroitement aux prises de décisions impactantes sur le champ de la formation professionnelle.

Afin de répondre à cette demande que les élus de la MIE estiment légitime, plusieurs améliorations pourraient être mises en œuvre. D'abord, un dialogue plus régulier entre les services de la Région et les organismes de formation pourrait être mis en place, au-delà de ceux qui existent déjà. Les organismes de formation ont notamment émis le souhait d'être davantage associés à la conception des programmes de formation et l'évolution des achats de formation réalisés par les services de la Région en cours d'exécution des marchés. A ce titre, les représentants des fédérations professionnelles des organismes de formation pourraient disposer des bilans des formations réalisées sur une période donnée et être consultés sur les programmations d'achats de formation par les services de la Région.

Les organisations syndicales ont notamment émis le souhait d'être davantage entendues dans le cadre des instances régionales comme le CREFOP. La création du réseau France travail à partir de 2025 pourrait répondre à cette demande, même si de nombreux points restent encore à éclaircir sur la gouvernance de ce réseau pour l'emploi.

b. Les contrôles des formations gagneraient à être consolidés, en lien avec les autorités de l'Etat et les autres financeurs publics

Il est ici important de bien distinguer le contrôle de l'organisme de formation en tant que structure (1) du contrôle de ses réalisations (2).

Le premier volet est essentiellement basé sur la certification Qualiopi attribuée aux organismes de formation via un certificateur agréé par le ministère du Travail. Un organisme de formation ne peut percevoir de fonds publics s'il ne détient pas cette

certification, censée attester du sérieux de son activité et de la qualité des formations qu'il dispense. Cependant, dans les faits, la quasi-entièreté des demandes de certification est validée sans réel contrôle en amont. En d'autres termes, la certification Qualiopi est un label nécessaire mais insuffisant pour garantir le sérieux d'un organisme de formation.

Aussi, l'attestation de certification Qualiopi attribuée aux organismes de formation ne comporte ni la date de début de certification ni la date de fin, alors même qu'elle n'est décernée que pour 3 ans. Cela pose un problème, particulièrement dans le cadre du dispositif AIRE, car un organisme peut ainsi parfaitement déposer une attestation de certification (pièce obligatoire dans le cadre d'un dépôt de dossier) alors que celle-ci n'est plus valable. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, un recouplement avec la liste officielle des certifications Qualiopi attribuées du ministère du Travail est réalisé, cette liste évoluant très régulièrement, rendant les vérifications par les services de la Région complexes.

Pour ces raisons, il apparaît aujourd'hui indispensable de retravailler les modalités d'attribution de la certification Qualiopi, quitte à partager cette responsabilité entre les différents acteurs institutionnels de l'achat de formation (collectivités, France Travail, Etat).

En outre, la Caisse des dépôts a développé, dans le cadre de l'émergence de la fraude au CPF, une liste d'organismes de formations fiables (une forme de label) après avoir procédé à ses propres critères de contrôle. Il paraît indispensable que ces avancées, réalisées par une entité financeuse de formation, soient partagées aux autres structures de financement de formation.

Enfin, la Région utilise également la base Orbis afin de contrôler une éventuelle malveillance des organismes, mais cet outil reste incomplet (tous les organismes de formation n'y figurent pas), et les procédures judiciaires en cours n'y sont pas recensées. Il pourrait être intéressant d'avoir accès à une base de données plus récente et plus fiable.

Le second volet repose principalement sur les visites réalisées sur les lieux de formation par les services de la Région. Globalement, tous les organismes de formation inscrits dans l'offre collective font l'objet d'au moins une visite de contrôle durant la période de marché qui leur a été attribué. Cependant, il pourrait être judicieux d'avoir un système de visites de contrôle mutualisé entre les différentes entités finançant des formations

(collectivités, France Travail, Etat, Caisse des dépôts) étant donné que de nombreux organismes bénéficiaient de financement de la part des autres financeurs publics.

Par ailleurs, le contrôle des réalisations des organismes de formation passe également par l'analyse des facturations émises par ces derniers. Cette analyse est réalisée par échantillonnage et impose aux organismes de partager l'ensemble des feuilles d'émargement papier signées par les stagiaires ayant assisté à la formation. Afin d'automatiser et fiabiliser la remontée exhaustive des présences de stagiaires dans les outils de la région, la Région met en place à partir de septembre 2024 une solution d'émargement électronique. La quasi-totalité des organismes de formation opérant des formations dans les programmes collectifs ont effectué les travaux techniques pour intégrer cette solution.

c. L'évaluation de la politique de formation professionnelle devrait être plus fréquente

Les différentes auditions réalisées par la MIE ont pu mettre en évidence un besoin d'évaluation de la politique de formation professionnelle plus fréquent et plus fin.

Si le PRIC a permis de réaliser des progrès importants en la matière, notamment à travers les rapports d'évaluation annuels publiés chaque automne par le comité scientifique du PIC ou encore via les bilans quantitatifs partagés avec France Travail, la Drieets, et *in fine* les élus régionaux, il n'a pas rendu systématique et fréquent l'analyse qualitative de cette politique. Ces évaluations ont tout de même permis aux différentes parties-prenantes de mettre en place une méthodologie d'évaluation propre aux dispositifs de formation et d'insertion portés par la Région qui aurait vocation à être pérenne et à structurer les prochains programmes de formation collective. Les membres de la MIE souhaitent également que les résultats des évaluations soient plus fréquemment mis à disposition des élus régionaux.

A ce titre, un cadre de compte-rendu d'activité régulier pourrait être proposé aux élus de la Région siégeant dans la Commission thématique dédiée à la formation professionnelle et à l'insertion. Il pourrait s'agir d'informations relatives aux volumes d'entrées en formation, aux développements concernant les fraudes subies par l'AIRE, aux retours en emploi constatés après la formation, aux secteurs d'activité dans lesquelles les formations se déroulent, aux caractéristiques des stagiaires, à la répartition territoriale des formations, aux résultats des écoles de production

franciliennes lorsque celles-ci auront atteint une masse significative³ ou encore aux actions portées par l'agence Oriane. L'Inspection générale de la Région Ile-de-France pourra contribuer à ce suivi.

Par ailleurs, des études plus approfondies pourraient être menées afin de mieux évaluer les besoins des entreprises et en formation des personnes en recherche d'emploi. L'Institut Paris Région, qui incarne l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF), pourrait être utilement mobilisé pour mener ces travaux, qui pourraient être également partagés aux élus de la Commission thématique dédiée à la formation professionnelle et à l'insertion.

Enfin, les commissaires de la MIE ont insisté sur l'importance de l'investissement de la Région dans la formation aux métiers de demain, dont un certain nombre est proposé dans l'offre collective de formation ou via les appels à projets « Actions territorialisées » ou « Actions territoriales ». Pour autant, la MIE considère que la stratégie de la Région en la matière pourrait être enrichie. Considérant que le CESER doit pouvoir contribuer aux réflexions stratégiques de la Région en matière de formation professionnelle, il est proposé par la MIE de lui confier la charge d'un rapport sur les métiers de demain. Ce rapport devra compléter les études d'ores et déjà disponibles sur ce sujet.

d. Suppression de l'AIRE

Compte tenu des constats exposés plus haut (risques de fraudes existants malgré les mesures de contrôle mises en œuvre, contrainte budgétaire de la collectivité, baisse des crédits de l'Etat, effets d'aubaine potentiels au bénéfice des organismes de formation n'ayant pas participé aux procédures d'appels d'offre, redondance des formations éligibles avec celles du catalogue de l'offre collective, ...), la MIE propose de mettre fin à l'aide AIRE.

Par ailleurs, la MIE propose que la Région adresse un courrier aux tutelles ministérielles de l'ASP afin de rappeler les détails des fraudes dont elle a été victime, souligner certains manquements intervenus dans la phase de paiement relevant de la responsabilité de l'ASP et enfin demander le dédommagement de la Région pour les 2 millions d'euros perdus.

³ A ce jour, trois écoles de productions ont plus d'un an d'existence en Ile-de-France.

**Annexe 1 - Lettre de demande de création de la MIE et
délibération CR2024-015 portant création d'une mission
d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en
faveur de la formation professionnelle**

DÉLIBÉRATION N°CR 2024-015 DU 27 MARS 2024

CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE AUX ACTIONS RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4132-21-1 ;

VU le règlement intérieur du conseil régional, et notamment ses articles 12 et 26 ;

VU la saisine des 51 élus du groupe Socialiste, Ecologiste et Radical, du groupe Pôle Écologiste, du groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne et du groupe La France Insoumise et Apparentés, en date du 23 février 2024, demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

VU la délibération n° CR 2023-025 du 31 mai 2023 portant révision du règlement intérieur du conseil régional (mandat 2021-2028).

VU l'avis de la conférence des présidents du 1er mars 2024 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2024 ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2024-015 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide la création d'une mission d'information et d'évaluation (« MIE ») relatives aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle, selon les modalités prévues à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les membres de la mission d'information et d'évaluation du conseil régional sont élus conformément à l'article 5.2, 2, du règlement intérieur du conseil régional.

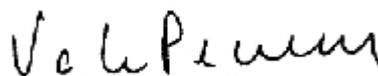
Par une information adressée au secrétariat général, les groupes politiques désignent les membres de la MIE pour les postes qui leur sont attribués, à la proportionnelle à la plus forte moyenne appliquée à l'effectif de la mission en fonction de l'effectif total des groupes.

La MIE est composée comme suit :

DAVIN Jean-ROGER (IDFR)

ANSEL Maxence (IDFR)
PASCO DOS SANTOS Angela (IDFR)
EYCHENNE Sébastien (IDFR)
GOURLAN Thomas (IDFR)
DE LARMINAT Ségolène (IDRF)
RICARD-HIBON Agnès (IDFR)
HERVE Stephen (IDFR)
SIMON Josiane (IDFR)
MOUSSON Olivier (IDFR)
DUCROHET Elodie (UDI)
VIGIER Jean-François (UDI)
DIOP Dieynaba (SER)
CHIBANE Kader (Eco)
BARGETON Julien (MP)
DUSSAUSAYE Gaëtan (RN-IDF)
DUMAS Cécile (GCEC)
GARNIER Julie (LFIA)

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉRESSE

Acte rendu exécutoire le 28 mars 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 28 mars 2024 (référence technique : 075-237500079-20240327-lmc1215592-DE-1-1) et affichage ou notification le 28 mars 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

CR 2024-015 - Annexe modalités

Modalités de création et de fonctionnement de la MIE

1. Composition

La Mission d'information et d'évaluation (MIE) est composée de 16 membres, à l'identique d'une commission thématique (article 5.2 du règlement intérieur du conseil régional), désignés par un vote de l'assemblée régionale à la proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de l'effectif total des groupes. Quand les dispositions précédentes ne permettent pas à un groupe ou à des conseillers d'être représentés, l'effectif la MIE est alors augmenté dans la limite maximale de deux membres supplémentaires.

Les groupes politiques disposent jusqu'au lundi 25 mars 2024 à 12h00 pour faire connaître le nom des élus devant y siéger, selon le nombre de poste attribué.

Ni la présidente, ni les vice-présidents, ni les conseillers délégués ne peuvent appartenir à la MIE.

2. Fonctionnement

Une fois constituée, la MIE désigne, en son sein au scrutin majoritaire à deux tours, un président issu de l'opposition et un rapporteur issu de la majorité.

La participation aux réunions de la MIE entre dans le calcul de l'assiduité.

3. Durée

La MIE dispose d'un délai maximum de 6 mois pour conduire ses travaux, qui débutent lors de l'entrée en vigueur de la délibération.

4. Restitution

Le rapport de la MIE est transmis à la Présidente du conseil régional et fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière qui suit la fin de ses travaux.

Saint-Ouen-sur-Seine, le 23 février 2024

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente du Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone VEIL
93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

Objet : Demande de création d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE)

Madame la Présidente,

La formation professionnelle constitue une intervention régionale majeure et stratégique dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi, la formation et l'acquisition de compétences. Pour rappel, en 2023, la Région Ile-de-France a consacré, selon le compte administratif anticipé, 596,449 millions d'euros, en fonctionnement, aux actions en faveur de la formation professionnelle et d'apprentissage ainsi que 17,535 millions d'euros, en investissement.

Ce domaine est soumis à une évolution réglementaire considérable suite, notamment, aux réformes successives de la formation professionnelle dont la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Par ailleurs, la Région a souhaité réaffirmer sa compétence en matière de formation professionnelle en déployant les actions du Plan Régional d'Investissement des Compétences (PRIC) dont la création de dispositifs spécifiques à l'image des Aides Régionales Individuelles vers l'Emploi (AIRE).

Les AIRE, créés en 2018, avaient pour ambition, selon les termes de la délibération n°CR 2018-007 du 15 mars 2018, de financer des projets individuels de formation afin de faciliter le retour, l'accès, le maintien dans l'emploi ou la hausse du niveau de qualification. Elles prévoyaient de répondre « rapidement et de manière souple » à des demandes de formation professionnelle qui ne trouvaient pas de réponse ou qui relevaient de métiers émergents ou rares, de secteurs en forte tension de recrutement ou de besoins identifiés sur un bassin d'emploi. Ce dispositif devait permettre de financer des projets individuels de formation de franciliens et en particulier ceux relevant des politiques de la Région : demandeurs d'emploi, jeunes en insertion professionnelle, personnes reconnues RQTH, salariés d'entreprises en difficulté, public issu des Quartiers Politique de la Ville, etc.

Le 22 janvier 2024, le dispositif AIRE a été suspendu à la suite de la détection, par la Banque de France, de fraudes. La Région Ile-de-France a annoncé avoir déposé plainte et le montant du préjudice comme le *modus operandi* et la répartition des responsabilités restent inconnus à ce jour.

Pour rappel, le dispositif AIRE était doté – au budget primitif 2023 – de 40 millions d'euros en autorisation d'engagement et de 29,546 millions d'euros en crédits de paiement. Au compte administratif anticipé, arrêté à fin novembre 2023, le dispositif AIRE avait consommé 75,212 millions d'euros en autorisation d'engagement et 62 millions d'euros en crédits de paiement, soit respectivement 35,212 millions d'euros et 32,454 millions d'euros au-dessus de la prévision.

La fraude détectée sur ce dispositif régional s'inscrit dans un contexte d'évolutions sensibles du paysage de la formation professionnelle et d'un besoin de lisibilité des politiques régionales en la matière. Il nous apparaît donc nécessaire d'évaluer cette politique régionale majeure et d'examiner les causes d'éventuelles dérives dont les fraudes détectées récemment.

Conformément à l'article L 431 – 21 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 26 du règlement intérieur, nous vous informons de notre demande de création, sur cet objet régional majeur, d'une mission d'information et d'évaluation dénommée « Mission d'Information et d'Évaluation des actions régionales en faveur de la formation professionnelle ».

Cette demande étant signée par au moins un cinquième des membres du Conseil régional, il vous est proposé de la faire examiner lors de la prochaine Conférence des Présidents conformément au règlement intérieur de notre collectivité. Cette demande ayant été déposée au secrétariat général quatre semaines avant la séance plénière annoncée le 27 mars 2024, nous vous demandons de bien vouloir permettre l'adoption d'une délibération au cours de cette séance.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Céline MALAISÉ
Présidente du groupe
La Gauche Communiste,
Écologiste et Citoyenne

Vianney ORJEBIN
Président du groupe La
France Insoumise et
Apparentés

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe
Socialiste, Écologiste et
Radical

Kader CHIBANE
Président du Pôle
Écologiste

ABEILLE Laurence

AZZAZ Nadège

BERESSI Isabelle

BOUZID Elodie

CAMARA Lamine

CASALASPRO Muriel

CHIKIROU Sophia

COSSE Emmanuelle

DAMERVAL François

DE COMARMOND Hélène

DELACROIX Adrien

DES GAYETS Maxime

DIOP Dieynaba



DUMAS Cécile



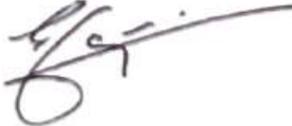
DUMESNIL Jean-Luc



GARNIER Julie



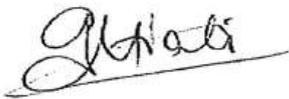
GERGEN Colette



GERMAIN Jean-Marc



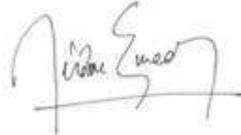
GHIATI Vanessa



GRANDGAMBE Sandrine



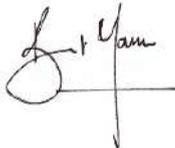
GUEDJ Jérôme



GUILLAUD-BATAILLE Fabien



HAMON Benoît



HUBERT Florent



HULEUX Jacques



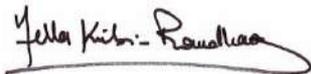
JARRY-BOUABID Anne-Claire



JURAVER Philippe



KRIBI-ROMDHANE Hella



LAHMER Annie



LAURENT Hadrien



LE MEUR Stéphanie



MECHTOUCH Sorayah



MEURICE Fabienne



MIGNOT Didier



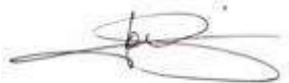
MIGUEL Paul



NENNER Charlotte



OBBI Fatima



PEGEON Jean-Baptiste



PELEGRIN Carine



PRUDHOMME Christophe



PULVAR Audrey



QNOUCH Raphaël



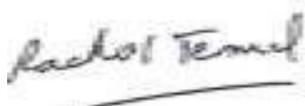
ROMERO Roberto



SECK Aissata



TEMAL Rachid



TRIGANCE Yannick



VANNIER Paul



Annexe 2 - Calendrier des auditions

Date	Audition
Lundi 8 avril 2024	Monsieur Nicolas THIERSE Directeur général adjoint du Pôle Formation professionnelle et apprentissage
Lundi 15 avril 2024	Madame La Vice-Présidente Marie-Dominique AESCHLIMANN en charge de l'emploi et de la formation professionnelle
Mardi 23 avril 2024	Madame Virginie GRIMAULT Monsieur Patrice BEDOURET Monsieur Lionnel RAINFRAY, membres de la commission Emploi du CESER. Madame Mélika CHAAL, secrétaire de la SNPEFP-CGT Ile-de-France
Mardi 21 mai 2024	Monsieur Othman NASROU, Co-Président du CREFOP représentant du CRIDF Monsieur Brahim MESSAOUDEN, Vice-Président du CREFOP représentant de la CGT- FO Monsieur Jean-Pierre BLANCHOUIN, Vice-Président du CREFOP représentant de URIF-CGT
Mercredi 19 juin 2024	Monsieur Daniel WEIZMANN, Président du MEDEF Ile-de-France M. METAYER, délégué général IDF de la CPME
Lundi 1 ^{er} juillet 2024	Monsieur Nicolas THIERSE, Directeur général adjoint du Pôle Formation professionnelle et du Pôle Apprentissage Monsieur Jean-Philippe BOULINEAU, Directeur des Formations qualifiantes Monsieur Ahmed IRAQI, Directeur audit Madame Catherine STEINBERG, Auditrice financière
Mercredi 10 juillet 2024	Monsieur Arnaud HABERT, Directeur régional de l'AFPA Ile-de-France, Monsieur Benoît BERMOND, Directeur du centre de formation Laser Monsieur Samuel REMY, Président de l'organisme de formation Vilette Makerz Monsieur Pierre DUBUC, Président de l'organisme de formation Open Classroom
Mercredi 23 juillet 2024	Madame Stéphanie VELOSO, Secrétaire générale de la région académique Ile-de-France Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional de la DRIETS, et Madame Nadine

	CRINIER, Directrice régionale de France Travail IDF
--	--

Annexe 3 - PV des réunions de la MIE

Annexe 3 : Procès-verbaux des auditions

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

LUNDI 8 AVRIL 2024

Projet de procès-verbal

Étaient présents (en salle) :

Jean-Roger DAVIN (IDFR)

Ségolène DE LARMINAT (IDFR)

Kader CHIBANE (ECO)

Cécile DUMAS (GCEC)

Gaëtan DUSSAUSAYE (RN-IDF)

Nicolas THIERSE, Directeur général adjoint en charge du pôle formation professionnelle et apprentissage

Etienne MARTIN, Adjoint DGA Formation professionnelle et apprentissage

Sihame SBAI, Directrice adjointe des formations qualifiantes

Bruno DELGADO, Attaché de commission

Étaient présents (visioconférence) :

Maxence ANSEL (IDFR)

Sébastien EYCHENNE (IDFR)

Thomas GOURLAN (IDFR)

Stephen HERVE (IDFR)

MIE relative aux actions régionale en faveur de la formation professionnelle
Olivier MOUSSON (IDFR)

Conseil régional Île-de-France

Angela PASCOA DOS SANTOS (IDFR)

Agnès RICARD-HIBON (IDFR)

Josiane SIMON (IDFR)

Elodie DUCROHET (UDI)

Jean-François VIGIER (UDI)

Julien BARGETON (MP)

Dieynaba DIOP (SER)

Julie GARNIER (LFIA)

ORDRE DU JOUR

- I. Installation de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) Installation de la Mission d'information et d'évaluation (MIE)..... 4**
- II. Election du Président et du Rapporteur de la MIE..... 4**
- III. Etablissement du calendrier des réunions de la MIE..... 7**
- IV. Présentation par Monsieur Nicolas THIERSE, Directeur général adjoint en charge du pôle formation professionnelle et apprentissage 9**

La séance est ouverte à 10h00.

I. Installation de la Mission d'information et d'évaluation (MIE)

II. Election du Président et du Rapporteur de la MIE

Olivier MOUSSON

Bonjour à tous.

Quelques rappels sur les modalités de l'élection. Le ou la Présidente de la MIE est élue au scrutin majoritaire à deux tours. Au premier tour, l'élection se fait à la majorité absolue des membres présents ou représentés de la commission. Au deuxième tour, l'élection se fait à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection se fera au bénéfice du candidat le plus âgé.

Je crois que vous avez reçu un certain nombre de pouvoirs.

Bruno DELGADO

Oui.

Olivier MOUSSON

Avez-vous reçu également des candidatures ? Il est encore possible de se présenter comme candidat.

Bruno DELGADO

Celle de Madame DUMAS.

Olivier MOUSSON

Madame DUMAS ?

Bruno DELGADO

Oui.

Olivier MOUSSON

Donc il n'y a qu'une seule candidature, celle de Madame Dumas. Pas d'autres candidats ?

Maintenant que nous avons la liste, ou plutôt la candidate, nous allons procéder au vote. Est-ce que tout le monde est d'accord, si c'est possible, pour faire un vote à main levée ? Parce que c'est possible. Pas d'opposition au vote à main levée ?

Alors qui est pour la candidature de Madame DUMAS ?

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui est pour ? Le reste.

Bruno DELGADO

C'est bon pour moi.

Julie GARNIER

Bonjour, excusez-moi, c'est Madame GARNIER. Je suis désolée, je ne comprends pas pourquoi ma caméra ne fonctionne pas. J'ai mis mon vote sur la conversation, juste pour préciser cela.

Bruno DELGADO

Bonjour Madame GARNIER. C'est bien noté, merci.

Monsieur MOUSSON, j'ai bien pu prendre les votes.

Bruno DELGADO

Merci beaucoup Monsieur MOUSSON.

Cécile DUMAS

Merci Monsieur MOUSSON.

Bonjour à tous et merci de la confiance que vous m'accordez pour la présidence de cette MIE.

Je vous propose donc maintenant d'élire le Rapporteur de la commission. Et puis nous évoquerons ensemble le calendrier et le cadre du travail.

Donc j'ouvre la candidature.

Olivier MOUSSON

Excusez-moi, j'ai été déconnecté un instant.

Cécile DUMAS

On ouvre la candidature au poste de Rapporteur de la commission.

Donc qui est candidat ?

Monsieur DAVIN.

Jean-Roger DAVIN

Je suis candidat.

Cécile DUMAS

Il y a un seul candidat.

Pareil, même processus, est-ce que vous acceptez que ce soit un vote à main levée ? Oui.

Qui est contre la candidature de Monsieur DAVIN en tant que Rapporteur ? Il n'y a pas de contre.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Et qui est pour ? L'ensemble.

Bruno DELGADO

Qui s'est abstenu ?

Cécile DUMAS

Monsieur DUSSAUSAYE.

Bruno DELGADO

C'est bien noté, merci beaucoup.

Cécile DUMAS

Bien. Je souhaiterais ouvrir nos travaux en prononçant quelques mots si vous en êtes OK.

Si les quatre groupes d'opposition de gauche ont sollicité cette Mission d'information et d'évaluation, c'est d'abord parce que la formation professionnelle est une politique publique majeure qui a connu de profonds bouleversements ces dernières années. En effet, les réformes successives ont dilué l'accent public en la matière, au point de rendre difficilement compréhensible l'exercice de cette compétence entre les différents intervenants que sont l'État, la Région, les organismes de formation, et cætera.

Dans ce grand bouleversement, la cohérence de l'action régionale est souvent questionnée par l'opposition, mais aussi par des acteurs du secteur. Nous sommes face à une comitologie complexe qui perd de nombreux élus et de nombreux acteurs de terrain. Il nous semblait donc important de faire le point, de dresser un bilan des dispositifs existants, de les expertiser, de formuler ensemble des propositions d'amélioration des politiques publiques et de l'utilisation des deniers publics. L'usage de l'argent public est en effet central dans ce domaine. Des organismes de formation privés sont régulièrement pointés du doigt pour leurs mauvais usages, voire leurs détournements. D'ailleurs, la Région n'est pas épargnée puisqu'elle a été victime d'une fraude dont nous ignorons pour l'instant l'ampleur ; mais la commission d'enquête y répondra certainement.

En concertation avec Jean-Roger DAVIN, nous vous proposons donc une séance dédiée à la question de la fraude du dispositif d'Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE), pour que ça n'accapare pas toutes nos conversations, qui seront beaucoup plus larges que cela. On aura une séance dédiée. On vous proposera un calendrier tout à l'heure.

Donc, au-delà de cette fraude, la MIE doit nous permettre de travailler sérieusement sur les politiques régionales en faveur de la formation professionnelle. Et comme j'ai eu l'occasion de le souligner en séance du Conseil régional, cette MIE ne sera ni un tribunal ni une chambre d'enregistrement, même si les conversations sont enregistrées et retransmises en direct sur le site de la Région.

Je remercie Monsieur Jean-Roger DAVIN pour nos premiers échanges cordiaux et républicains. Je remercie également le secrétariat général et Bruno DELGADO, que vous connaissez et qui met son professionnalisme au service de cette Mission et qui est, je le crois, positif, et très positif.

J'espère que les auditions, nos échanges argumentés entre commissaires, les éléments que l'administration régionale pourra porter à notre connaissance nous permettront de formuler des propositions pertinentes à partir d'un diagnostic éclairé.

Toutefois, j'attire votre attention sur notre calendrier, il est malheureusement contraint. Je ne sais pas si c'est malheureux, mais c'est en raison des congés scolaires et des vacances d'été, des séances du Conseil régional, mais aussi de la durée de la MIE, limitée par le règlement intérieur à six mois à compter de la délibération. Nous devons donc discuter de ce calendrier aujourd'hui pour cette séance d'installation ; et de premières auditions sont programmées pour démarrer la Mission. Et pour bien commencer, en accord avec Jean-Roger DAVIN, une présentation générale sous la forme d'une petite piqûre de rappel - on l'appellera comme cela - sera faite dans un instant par Monsieur le Directeur générale adjoint, que j'ai vu, il est là, bonjour, Nicolas THIERSE, en charge de la formation professionnelle et de l'action régionale en faveur de la formation professionnelle. Il nous expliquera plus longuement ce qu'il en est.

Lors de la prochaine séance nous auditionnerons la vice-présidente, Marie- Dominique AESCHLIMANN ; ce sera le 15 avril à 9h30 dans cette même salle.

Et je rappelle à ce propos que les séances de la MIE, je l'ai dit tout à l'heure, sont filmées et retransmises sur le site de la Région, ce qui permet justement à des gens intéressés – et je sais qu'il y a des organisateurs de formations professionnelles qui sont intéressés par ce que l'on va dire et ce que l'on va entendre – et qui donc seront connectés à ce moment-là certainement. On peut évidemment peut-être étudier, en collaboration avec vous tous, la question d'une MIE à huis clos concernant les fraudes du dispositif AIRE. On n'en a pas parlé avec Jean-Roger DAVIN, mais peut-être que c'est quelque chose qu'on peut ouvrir. Et cela s'avérera nécessaire. Mais en tous les cas, on le décidera ensemble.

Je vais céder tout de suite la parole au Rapporteur Jean-Roger DAVIN pour, s'il le souhaite, dire un mot et à David DELGADO pour envoyer les débats.

Jean-Roger DAVIN

Bonjour à tous, merci pour cette Mission.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, je pense que vous avez tout dit. Je voulais simplement que ça se passe le mieux possible, que nous puissions aller dans le fond et donc, quand vous disiez tout à l'heure dans une entente républicaine, et que cela puisse servir à tout le monde. Voilà je n'en dirai pas beaucoup plus.

Maintenant il faut effectivement se mettre d'accord sur le calendrier, c'est vraiment quelque chose d'important. Vous l'avez souligné tout à l'heure : vacances scolaires plus six mois, on ne peut pas faire moins, donc il faut vraiment que nous soyons d'accord et que nous ayons bouclé assez rapidement l'ensemble des dates.

Viendront après les sujets. Nous n'en avons pas discuté non plus, mais il faudra que nous en discussions entre nous, sur les auditions : qui auditionnerons-nous ou pas ? Et il faudrait aussi que vous nous donniez un certain nombre d'éléments pour pouvoir le faire, pour pouvoir aussi caler les auditions sur la prochaine réunion. Parce que si nous avons des problèmes de dates de vacances, forcément ceux que nous allons auditionner auront les mêmes problématiques et donc il faudra essayer de les caser. Je sais que c'est le rôle du secrétariat général mais pour autant ce n'est pas si facile donc il faudra vraiment que nous puissions avoir tout ça la semaine prochaine pour le mettre en musique.

III. Etablissement du calendrier des réunions de la MIE

Cécile DUMAS

En gros si vous voulez, sur le calendrier, nous avons la première date qui serait le 15 avril évidemment. Ensuite, le 23 avril.

L'idée est de conserver, quand c'est possible, le mardi matin.

Donc ce serait le 23 avril ensuite. Mais ce n'est pas un mardi le 23 ? C'est un premier contre-exemple je crois. Si, c'est un mardi.

Nous voulions conserver les mardis matin, de 10h à 12h, dans la mesure du possible. Mais il y a quelques exceptions ; le 15 avril est une exception.

Le 23 avril ensuite. On proposerait en mai : le 14 mai et le 21 mai, ce sont des mardis aussi. Toujours en essayant de conserver ce créneau horaire : 10h à 12h.

Nous proposerions en juin le 11 et le 25, ce sont aussi des mardis ; 11 et 25 juin. Et le 1^{er} juillet qui serait un lundi, donc c'est là l'exception.

Nicolas THIERSE

Les mardis je ne pourrai pas être là.

Cécile DUMAS

Le mardi ça ne vous convient pas ?

Nicolas THIERSE

Nous avons dit les lundis quand nous nous étions vus et les mardis je ne peux pas.

Cécile DUMAS

Ok, pas de problème.

Bruno DELGADO

Il faut prendre un temps à la fin de la réunion.

Cécile DUMAS

OK, on verra après.

Nous vous écoutons Monsieur THIERSE, c'est à vous.

Nicolas THIERSE

Pour la semaine prochaine, c'est calé ?

Cécile DUMAS

C'est calé la semaine prochaine le 15 avril à 9h30 avec Madame AESCHLIMANN.

Kader CHIBANE

Attendez pour que je comprenne bien, les prochaines dates ne sont pas validées du coup ? Vous allez les revoir et vous nous referez une présentation ?

Cécile DUMAS

Nous allons les revoir en fin de réunion.

Kader CHIBANE

C'est ce que je comprends, merci, pardon, pour que ce soit clair.

Nicolas THIERSE

Donc la semaine prochaine, c'est le rapport sur le Plan régional d'investissement dans les compétences ?

Cécile DUMAS

Il y a le rapport du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) mais je pense qu'il y aura des tas de questions aussi à Madame AESCHLIMANN en tant que vice-présidente. Il y aura forcément des questions qui ne seront pas simplement sur le PRIC il me semble.

Nicolas THIERSE

Dans ce cas, il faut peut-être un petit process aussi vis-à-vis de la vice-présidente, que les questions soient envoyées en amont. C'est dans une semaine, je pense qu'il faut que les questions lui soient transmises avant mercredi soir, de manière à ce qu'elle puisse préparer ses réponses, me semble-t-il.

Jean-Roger DAVIN

Moi ça me va.

Bruno DELGADO

Je ferai un mail à l'ensemble des commissaires à l'issue de la réunion.

Cécile DUMAS

Un mail à l'ensemble des commissaires pour qu'ils soient au courant avec des questions à envoyer mercredi soir au plus tard.

IV. Présentation par Monsieur Nicolas THIERSE, Directeur général adjoint en charge du pôle formation professionnelle et apprentissage

Nicolas THIERSE

Très bien. Nous étions convenus, avec Madame la Présidente et Monsieur le Rapporteur de la Mission d'information et d'évaluation que nous, services, ferions une présentation générale - et la plus précise possible également - des dispositifs de formation professionnelle portés par la Région, de manière à ce que on démarre sur une connaissance la plus partagée possible des leviers d'intervention dont dispose la Région, du cadre d'intervention de cette politique publique qui a, comme vous le savez, beaucoup évolué ces dernières années, qui fait intervenir un très grand nombre d'acteurs, et cætera.

Et puis on a choisi de faire cette présentation en prenant l'année 2023 puisque c'est la dernière année écoulée dont nous connaissons les résultats, tant financiers que quantitatifs, voire qualitatifs dans certains cas, bien qu'il faille souvent quelques mois de recul pour mesurer l'efficacité d'un certain nombre de dispositifs. On mesure souvent avec France Travail par exemple...

Maxence ANSEL

Excusez-moi, avant d'aller un peu plus loin. Je viens de regarder le mail que nous avons reçu. Je pense que le 15 avril c'est à 9h30 et non à 10h. C'était juste pour avoir cette précision s'il vous plaît.

Cécile DUMAS

C'est ce que nous avons dit en effet, c'est bien 9h30.

Maxence ANSEL

Très bien merci.

Cécile DUMAS

Il y avait une autre main levée, que je n'ai pas vue. Madame DUCROHET ?

Elodie DUCROHET

Merci de me donner la parole. En visio, nous n'avons pas très bien compris, sauf erreur de ma part, quelles étaient les dates qui avaient été retenues et si d'autres dates que le 15 avaient été retenues. Parce que vous avez échangé en salle mais nous n'avons pas compris si d'autres dates, à part le 15, avaient été finalement retenues. Est-ce que vous pouvez nous dire si le calendrier est définitif ? Il y a eu des échanges de dates mais nous ne savons pas lesquelles ont été arrêtées ou pas.

Cécile DUMAS

Il y a deux certitudes : le 15 avril et le 23 avril. On va rediscuter ensuite pour les autres dates. Mais les deux certitudes d'avril sont là.

Elodie DUCROHET

Merci.

Cécile DUMAS

On repasse la parole à Monsieur THIERSE. Excusez-moi.

Nicolas THIERSE

J'étais en train de dire que sur un certain nombre de dispositifs, et notamment sur la mesure de ce que deviennent les bénéficiaires de formations une fois la formation dispensée, nous avons cette visibilité que six mois à un an après la sortie de formation parce que les gens réintègrent le service public de l'emploi pour un accompagnement, et cætera.

Nous allons beaucoup parler de l'année 2023. Nous avons une vision encore parcellaire de ces résultats-là. Quand nous ferons la présentation du Plan régional d'investissement dans les compétences, vous verrez que nous avons pris une période plus longue puisque ce plan a été contractualisé avec l'État en 2019 : nous avons regardé l'ensemble de la période et nous aurons des données qualitatives à vous montrer, plus profondes que celles dont on va parler aujourd'hui.

2023, c'est une année qui permet de faire un tour complet des dispositifs portés par la Région ces dernières années. C'est aussi une année où les engagements financiers de l'État, dans le cadre du Plan régional de l'investissement dans les compétences ont été les plus importants et donc cela fait le lien avec la préoccupation de la Mission, qui est de regarder de quelle manière ont été utilisés les crédits de la formation professionnelle. Les années 2022 et 2023 ont probablement été les deux années où les montants dépensés au titre de cette politique publique ont été les plus élevés : plus de 670 millions d'euros engagés en 2023 avec un soutien financier de l'État de l'ordre de 310 millions d'euros. Cela pour vous expliquer un peu pourquoi on va prendre cette période-là.

Pour démarrer cette présentation, ce que je propose en méthode c'est que nous rappelions le cadre général des compétences régionales en matière de formation professionnelle, sans y passer non plus trop de temps et sans aller dans le détail très fin de ces compétences-là ; comme vous le savez, elles ne sont pas clairement définies par la loi. C'est pour ça que les différents acteurs publics peuvent intervenir dans certains cas, même si la loi donne compétence à tel ou tel acteur. Mais juste pour resituer un peu la chronologie des compétences régionales, ça ce sera la première partie.

Ce que je vous propose de faire, c'est d'aller ensuite vraiment dans le détail des dispositifs portés par la Région. Certains dispositifs existent depuis plusieurs années, voire des dizaines d'années dans certains cas (par exemple les Chèques Mobilité : je crois que la délibération et le règlement d'intervention datent du début des années 2000) et ont été bien évidemment modifiés, ajustés au fil du temps. La création de certains dispositifs date de plus de vingt ans. La présentation ira jusqu'aux derniers dispositifs votés, telles que les aides individuelles qui ont été créées par un règlement d'intervention en 2019 et qui ont connu un certain nombre d'évolutions. Nous allons faire ce panorama de l'ensemble des dispositifs, en vous réexpliquant à chaque fois à quoi sert le dispositif, pourquoi il a été mis en place, ses objectifs et aussi, et c'est une demande de la Présidente et du Rapporteur de la Mission, nous expliquerons aussi les procédures mises en œuvre par l'administration pour les décliner. Par exemple, sur l'offre de formations qualifiantes nous allons vous expliquer concrètement le cadre réglementaire dans lequel ce catalogue de formations qualifiantes est mis en place par les procédures de marchés publics, le calendrier qui nous est imposé, la procédure conséquente, et cætera ; puisque c'était aussi un souhait de votre Mission d'avoir ces éléments d'éclairage.

Et puis nous dirons aussi un mot, je n'en ai pas tellement parlé en introduction, du périmètre de la Mission.

Notre compréhension c'est que la politique d'apprentissage ne fait pas *stricto sensu* partie du périmètre de la Mission, puisqu'on distingue bien ce qui relève de la formation professionnelle continue des actifs inoccupés - qui est le cœur de la compétence régionale - de la politique d'apprentissage, qui est autre chose et qui consiste à former via la voie de la formation initiale par apprentissage ; qui est donc un sujet différent dont nous parlerons un petit peu quand même pour expliquer les dispositifs qui sont mis en place par la Région dans ce cadre-là mais cela ne sera pas au cœur de nos discussions par la suite, a priori. D'autant plus que, comme vous le savez, depuis la loi de 2018, la compétence régionale a été considérablement reformatée, au profit des branches professionnelles et de France Compétences.

Voilà, donc si cela vous convient, nous pouvons démarrer de cette façon-là.

Cécile DUMAS

Est-ce que tous les commissaires auront le document que vous allez présenter ?

Nicolas THIERSE

On fera peut-être une synthèse du document.

Cécile DUMAS

Il est épais mais par Internet, les documents épais passent.

Nicolas THIERSE

Il y a 70 à 80 slides.

Cécile DUMAS

Je pense que c'est bien que nous ayons tous les documents, si c'est possible.

Nicolas THIERSE

Je demanderai au Secrétaire général s'il est possible de vous le transmettre ou pas.

Cécile DUMAS

Ok.

Nicolas THIERSE

Donc allons-y sur les grands repères historiques de la compétence régionale pour la formation professionnelle.

Tout cela commence bien évidemment au début des années 80 avec les grandes lois de décentralisation de 1982-83 : la formation professionnelle fait partie des compétences données aux Régions, la création de ce niveau de collectivité donne aux Régions une compétence propre pour élaborer un certain nombre de politiques publiques, dont la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi.

On distingue, dès le début de la compétence régionale, ce qui relève de la formation des actifs occupés (des salariés notamment) de ce qui relève des personnes en recherche d'emploi. Dès le départ, c'est cette politique publique, cette compétence-là qui est confiée aux Régions. Des compétences très larges initialement, qui se précisent au fur et à mesure des différents mouvements de décentralisation, notamment au début des années 90 et au début des années 2000 où les compétences sont précisées. On parle au début des années 90 de compétences régionales pour définir les actions qualifiantes à l'égard des jeunes et les actions pré-qualifiantes et d'insertion pour les publics en recherche d'emploi. C'est un point qu'on retrouve encore aujourd'hui dans nos leviers d'intervention. Vous verrez que l'essentiel de cette politique publique c'est de proposer des formations qualifiantes ; mais pas uniquement puisqu'il y a tout un champ d'intervention qui doit consister à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi vers la formation qualifiante, et donc à porter des actions de réinsertions. Cela se traduit notamment par certains programmes, les parcours d'entrée dans l'emploi ou les formations aux compétences de base dont nous vous expliquerons tout à l'heure le contenu. Cette répartition entre formation directe à des métiers et accompagnement des personnes les moins qualifiées vers les formations les plus qualifiantes apparaît assez rapidement dans la structuration des compétences régionales.

A cette même période des années 90 au début des années 2000 c'est aussi le début de la planification des politiques de formation, qu'on retrouve avec notamment avec le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Il faut assez vite mettre sur le papier les acteurs concernés, les participants à cette politique publique - des tas de collectivités territoriales et le service public de l'emploi - et faire en sorte que tout ce monde-là se parle. C'est la naissance des premiers plans régionaux de développement de formation professionnelle. On crée également, ou plutôt on étend les compétences des ancêtres des Centres

animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation (CARIF-OREF). On porte également les premiers dispositifs, en tout cas la compétence régionale en matière de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Donc la Région a, dès cette époque-là, la charge de structurer cette politique publique. Et on confie aux Régions le financement de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle.

La dernière grande période (en dehors de la réforme de 2018) pour ce qui concerne l'apprentissage c'est la loi de formation professionnelle de mars 2014, la dernière grande loi de décentralisation en matière de formation professionnelle : les régions récupèrent la formation des personnes en situation de handicap et des personnes placées sous main de justice qui étaient des publics qui relevaient de la compétence de l'État jusqu'à cette date. Les personnes sous main de justice relevaient de la compétence du ministère de la Justice et de l'Administration pénitentiaire.

Rapidement - et c'est un point important puisque cela concerne aussi les évolutions récentes dans la politique régionale - les Régions deviennent organisatrices du Service public régional de l'orientation (SPRO). Elles créent par ailleurs les Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et cætera.

En termes de formation sanitaire et sociale, la compétence n'est pas tout à fait clairement partagée entre l'État et la Région mais on inscrit quand même la compétence de la Région qui est de proposer les ouvertures de places nécessaires dans les instituts de formation relevant de la politique sanitaire et sociale et les moyens afférents.

Voilà les grandes périodes de transferts de compétences. Bien sûr, il y a la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) mais elle ne transférait pas des bouts de compétences précis aux collectivités régionales.

Que fait la Région, concrètement, dans ce paysage-là ? Comme nous l'avons dit tout à l'heure, sa compétence est de former les personnes en recherche d'emploi mais - on le rappelle régulièrement quand on fait voter un certain nombre de délibérations - la politique régionale ne s'arrête pas aux personnes inscrites à France Travail comme demandeurs d'emploi. Bien évidemment, les personnes inscrites à France Travail représentent l'essentiel des publics qui peuvent bénéficier d'une formation professionnelle portée par la Région ; mais ça n'épuise pas l'ensemble des publics bénéficiaires de cette politique publique, puisque les jeunes ne s'inscrivent pas à France Travail. Les choses vont probablement changer avec la réforme de France Travail mais jusqu'à maintenant l'intérêt des jeunes à s'inscrire à France Travail (ex-Pôle Emploi) était assez limité puisqu'ils n'ont pas besoin de le faire pour avoir une allocation. On étend par construction le périmètre de l'intervention régionale à l'ensemble des publics en recherche d'emploi pour y intégrer notamment les jeunes et une certaine partie des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) qui ne s'inscrivent pas non plus systématiquement à France Travail. Encore une fois, les choses vont évoluer puisqu'une fois que le réseau France Travail sera structuré, l'inscription à l'opérateur sera obligatoire, qu'il s'agisse des jeunes ou des bénéficiaires du RSA.

La formation professionnelle c'est donc proposer des dispositifs de formation professionnelle aux personnes en recherche d'emploi, au sens au sens large ; c'est également prévoir l'allocation de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et cela c'est quelque chose que vous voyez régulièrement passer en commission permanente, voire en Conseil régional, quand on propose d'ajuster un certain nombre de choses.

Les collectivités régionales doivent verser une allocation qui s'appelle « rémunération de stagiaires de la formation professionnelle » qui est prévue par le Code du travail pour toute personne qui s'inscrit dans une formation professionnelle et qui ne bénéficie pas d'allocations chômage. Quand la personne a acquis des droits à l'assurance chômage et qu'elle suit une formation professionnelle c'est l'opérateur France Travail qui verse une allocation ; mais c'est la Région qui la verse dans le cas inverse, quand la personne n'a pas de droits à l'assurance chômage. Cela dépend, en fonction

des années, du ciblage qui est fait sur les dispositifs mais cela peut concerner 50 à 60% des publics qui sont accompagnés par la Région. Typiquement, dans les programmes de formation qui s'adressent aux publics les plus éloignés (les publics qui n'ont pas d'expérience du tout ou pas d'expérience suffisamment longue sur le marché du travail), ceux qui n'ont pas réuni les droits pour disposer d'une allocation ont une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle. Budgétairement, cela constitue une grande partie des dépenses régionales. Nous verrons plus tard le cadre de cette rémunération des stagiaires mais vous verrez que le Code du travail est précis à la fois sur les publics et sur les montants que les collectivités régionales doivent verser.

En lien avec la rémunération des stagiaires, il y a la réforme de 2014. Les Régions versent aussi une rémunération aux personnes en situation de handicap prises en charge dans les établissements spécialisés et aux personnes détenues ou sous main de justice.

Nous en avons parlé rapidement tout à l'heure, les compétences régionales s'exercent encore d'une manière subsidiaire en matière d'apprentissage. Les Régions peuvent verser un complément financier aux Centres de formation pour apprentis en majorant le co-contrat. Nous pourrions y revenir tout à l'heure pour expliquer un peu plus précisément le nouveau cadre de financement mais encore une fois c'est un versement qui se fait à titre subsidiaire de celui versé par France Compétences dans le cadre de la réforme de 2018.

Et puis la Région intervient aussi en matière d'investissement, pour financer les projets d'équipement ou immobiliers portés par des CFA. Mais encore une fois à des niveaux nettement plus faibles que ceux dont disposaient les Régions au moment du plein exercice de cette compétence, donc avant l'année 2020.

Les Régions participent aussi au financement du service public de l'emploi pour un certain nombre, en tout cas pour les Ecoles de la deuxième chance et les Missions locales. Ce sont des financements qui sont prévus par la loi et par le Code du travail, nous y reviendrons.

Le pôle formation professionnelle et apprentissage, vous le savez c'est l'administration de cette collectivité qui s'occupe de porter cette politique publique. Nous mettons l'accent depuis quelques années sur les métiers en tension de recrutement et les métiers d'avenir, avec un ciblage extrêmement fort sur les publics les plus éloignés de l'emploi, les personnes peu ou pas qualifiées, les personnes reconnues travailleurs en situation de handicap, les bénéficiaires du RSA, les résidents des quartiers de la Politique de la Ville, et cætera. Nous expliquerons tout à l'heure de manière plus précise le ciblage qui est fait dans l'ensemble des programmes portés par la Région en la matière.

Comme je le disais tout à l'heure, nous parlerons de l'année 2023. Le budget exécuté par le pôle formation professionnelle s'est élevé en autorisations d'engagement à 671 millions d'euros, dont 640 millions d'euros pour le champ précis de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, et une trentaine de millions d'euros pour l'apprentissage qui comprend à la fois les dispositifs de majoration de co-contrat mais également l'Aide régionale à l'apprentissage qui est versée aux apprentis pendant la première année d'apprentissage. Et il y a eu 23 millions d'euros d'investissements, cela concerne les CFA pour leurs projets de travaux et d'acquisition de biens. Une précision que j'aurais pu vous indiquer initialement : la Région intervient en fonctionnement et pas en investissement, mis à part ce petit ovni pour l'apprentissage. Mais les Régions n'ont pas vocation à investir dans les centres de formation, cela ne relève pas de leurs compétences. La compétence régionale c'est de porter des dispositifs de formation et cela s'inscrit dans un cadre régulé, principalement par l'achat de formations. Les Régions ne sont en aucun cas compétentes pour acheter des centres de formation et les faire fonctionner (contrairement aux lycées). Dans le cadre d'exercice de ce secteur d'activité économique, la Région n'investit pas, n'achète pas et n'a pas de parts dans des centres de formation. Donc nous parlerons essentiellement de dépenses de fonctionnement ; nous allons les décliner.

Pour que vous voyiez à peu près dans quelles conditions s'exerce cette politique publique, le pôle formation professionnelle réunit 120 collaborateurs. Nous avons réorganisé récemment ce pôle pour tenir compte des évolutions que la loi de 2018 (notamment en matière d'apprentissage) et la loi France Travail (qui a été votée au Parlement en fin d'année 2023) ont portées. Nous avons regroupé d'une part, au sein d'une direction de l'appui au pilotage et des relations partenariales, un certain nombre de services. Nous avons réuni au sein d'une direction des formations qualifiantes toute l'offre de formations qualifiantes, qu'elle concerne celle qui est directement achetée par la Région dans le cadre des marchés publics, mais aussi les subventions qui sont versées à un certain nombre de partenaires. Enfin, la direction de l'insertion et de l'apprentissage vise à accompagner les publics les plus éloignés du marché du travail d'une part, et gère également la politique d'apprentissage.

Il y a une mission des systèmes d'information et du numérique qui est extrêmement importante aujourd'hui puisqu'une grande part de la modernisation de nos dispositifs passe par une rénovation de nos systèmes d'information. Cela s'explique en partie parce que cette politique publique est nécessairement exercée en lien avec les principaux opérateurs du service public de l'emploi : France Travail mais également l'État, les partenaires et les établissements qui gèrent financièrement un certain nombre de nos dispositifs, dont l'Agence de services et de paiement. Cette mission est extrêmement importante, elle travaille bien évidemment en lien très fort avec le pôle transformation numérique.

Voilà pour l'organisation du pôle. Nous allons passer maintenant aux dispositifs portés par la Direction des formations qualifiantes. Est-ce que sur ce panorama d'ensemble vous avez déjà quelques réactions ou questions, ou est-ce que je continue ?

Cécile DUMAS

J'ai une question sur les missions informatiques : cela ne comprend pas les formations en E-learning, c'est juste pour la gestion ?

Nicolas THIERSE

Non, c'est une mission support, c'est la mission qui est notamment chargée d'outiller les organismes de formation dans le chantier d'émargement numérique qu'on est en train de faire. Les formations E-learning - nous allons en parler tout à l'heure - font partie du catalogue de formations et c'est porté par la Direction des formations qualifiantes.

Kader CHIBANE

C'est clair, vous pouvez continuer.

Nicolas THIERSE

Alors la Direction des formations qualifiantes compte une cinquantaine de collaborateurs ; elle est structurée en services. Le service métier est chargé de concevoir les dispositifs liés à la formation qualifiante et de les piloter. Le service des projets innovants : ces dernières années, et notamment dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences, on a énormément investi auprès de cet écosystème de la formation professionnelle pour essayer de trouver des modalités d'intervention plus innovantes en termes d'insertion sur le marché du travail. Et enfin le service administratif et financier qui est chargé de la gestion de ces dispositifs.

Un premier objectif de cette politique de formation qualifiante c'est très simplement d'aider les personnes en recherche d'emploi à obtenir une qualification et les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi. Dans un grand nombre de secteurs, la qualification est obligatoire pour exercer un métier ; cela peut être le cas pour certaines professions. Par exemple - et je crois que vous souhaitez également en parler - pour exercer la profession d'agent de sécurité, on ne peut pas

juste se faire embaucher par Securitas comme ça, il faut avoir d'une part une autorisation administrative délivrée par le ministère de l'Intérieur, et d'autre part une formation certifiante qui permet d'exercer la profession. Même chose pour un chauffeur de bus : a priori il faut avoir une formation pour conduire un bus avant de pouvoir transporter des publics. Une partie des métiers nécessitent obligatoirement une formation, une autre partie de ces formations ne sont pas obligatoires mais sont a priori nécessaires.

Nous avons, comme vous le savez, orienté l'offre de formation ces dernières années sur les secteurs en tension, les secteurs d'avenir et les secteurs dits stratégiques. Alors quand on dit « secteur en tension », ce n'est pas une répartition qu'on invente ; derrière cette catégorisation il y a une objectivation des besoins. Au moins deux fois par an, France Travail fait ce qui s'appelle une étude sur les besoins de main d'œuvre, que chaque direction régionale de France Travail réalise dans l'ensemble des régions. En Ile-de-France cette analyse descend jusqu'au niveau des bassins d'emploi, de manière à avoir un périmètre le plus fin possible. France Travail va interroger les employeurs de ce périmètre pour connaître leurs projets de recrutement en termes de types de recrutement, en termes de quantité de recrutement, et également – c'est ce qui nous permet de mesurer la tension - en termes de difficultés de recrutement. C'est à dire que France Travail va demander à chaque employeur du périmètre regardé le nombre d'emplois que l'employeur va chercher à recruter et les difficultés qu'il a éprouvées pour embaucher qui se comptent en termes de jours de publication de l'emploi, de nombre de personnes qui ont pu candidater. Donc France Travail classe les secteurs de cette manière et nous nous appuyons sur cette classification. Le secteur du bâtiment, il y a trois ans et demi ou quatre ans, était en forte tension pour des raisons liées au projet du Grand Paris en termes de transports publics et d'aménagement du territoire, liées aux Jeux olympiques, et cætera. La grosse bosse des tensions de recrutement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics tend depuis quelques mois à décroître, alors que d'autres besoins sont au contraire de plus en plus croissants, notamment les secteurs de la sécurité, de l'hôtellerie restauration, les métiers du « care » comme on dit, le secteur du sanitaire et social, et cætera. Ces études sont disponibles pour le grand public, il suffit d'aller sur le site Internet de France Travail pour les avoir. Il faut un petit peu fouiller et être un peu habitué à la méthode pour bien saisir les nuances dans certains cas. Encore une fois, c'est un outil qui est extrêmement précis, régulièrement mis à jour ; ce n'est pas une étude qui est faite tous les dix ans, France Travail réactualise cette étude tous les six mois. Cela nous permet à nous de calibrer entre guillemets les places de formation qu'on doit acheter ou les dispositifs de formation et d'insertion qu'on doit renforcer dans certains territoires, en fonction de la conjoncture et des besoins de main d'œuvre des entreprises. Nous croisons cela bien évidemment avec des études de l'OREF et de l'Institut Paris Région ; ce sont des études à la fois démographiques, sociales, portant également sur le niveau de compétence des personnes en recherche d'emploi. Et donc nous croisons l'ensemble de ces éléments et nous bâtissons nos programmes.

Excusez-moi d'avoir été un peu long. En termes de méthode je me suis un petit peu éloigné mais ce n'est pas grave, j'ai anticipé sur une autre partie de la présentation ; ne vous inquiétez pas, cela ne rallongera pas de deux heures notre temps de travail.

Alors parmi les formations qualifiantes, celle que vous connaissez le plus probablement c'est le Programme régional de formation vers l'emploi, le fameux PRFE. En 2023, ce programme a proposé à peu près 26 000 places de formation. C'est 116 millions d'euros et on ne parle que des coûts pédagogiques, c'est vraiment ce que nous avons payé aux organismes de formation pour délivrer les formations qualifiantes. Nous verrons après que tout cela est complété par la rémunération de stagiaires qui va avec chaque entrée en formation.

Le deuxième programme, c'est le programme E-learning : 3 400 bénéficiaires en 2023 et 16 millions d'euros. Ce programme touche à sa fin, le marché est arrivé à expiration cette année. Nous l'avons lancé en 2020 pour permettre aux Franciliens en recherche d'emploi d'accéder facilement à une formation dans les conditions de restrictions sanitaires que vous connaissez.

Il y a également le programme de formation pour les personnes sous main de justice. Bien évidemment, des publics comme les personnes en détention nous ne pouvons pas leur proposer les programmes de formation que nous proposons aux autres Franciliens. Il faut des programmes de formation dédiés parce que les conditions de formation en détention sont comme vous pouvez l'imaginer tout à fait particulières. Donc nous avons un programme dédié, qu'on renouvelle cette année pour proposer des solutions de formation encore plus complètes pour ces publics-là et surtout qui font le lien entre ce qui peut être fait en détention et ce qui doit être fait une fois la personne sortie de détention. Nous n'investirons pas de la même façon dans le programme de formation pour des personnes qui sont détenues sur une très longue période. Nous aurons des programmes de formation plus intégrés pour les personnes qui ont des périodes de détention de quelques mois et qui devront continuer la formation après leur sortie de détention. Si on engage une formation de 1 500 heures pour un métier, il faudra que cette formation puisse se continuer en dehors de la détention. Donc ces programmes-là ont plusieurs modalités et s'étendent sur les métiers possibles, ce qui n'est pas toujours pas toujours facile puisque les contraintes de l'administration pénitentiaire sont comme vous pouvez l'imaginer très fortes et donc il faut s'adapter énormément.

Le dernier programme de formation qualifiante que nous avons mis en œuvre, c'est le programme de formation aux métiers de la sécurité. Il a fallu créer un programme dédié pour former des agents de sécurité dans le cadre des Jeux olympiques. En 2023, ce programme a pu bénéficier à un peu plus de 5 000 personnes. On a créé ce programme dédié puisque le PRFE, qui comprenait lui-même des formations qualifiantes dans le secteur de la sécurité privée, n'était pas suffisant pour répondre aux besoins de recrutement d'agents de sécurité. Ce marché est en pleine déclinaison, les sessions de formation battent à plein en ce moment même et jusqu'au mois de juin. Très concrètement, ces formations vont d'une centaine d'heures pour le titre professionnel « sécurité événementiel » qui a été créé pour les pour les Jeux olympiques, à un peu plus de 300 heures pour la formation d'agent de sécurité. Ces programmes-là sont en cours de déclinaison.

Afin d'attirer les publics en recherche d'emploi vers les secteurs en tension, les secteurs stratégiques et les métiers d'avenir, comme vous le savez nous avons mis en place en 2020-2021 un système de primes sur les secteurs en tension et le Revenu jeunes actifs. Concrètement ce système de primes ce sont des moyens financiers qui sont prévus dans le cadre de la rémunération de stagiaires. Nous avons listé les secteurs d'activité dans lesquels les personnes qui vont se former peuvent bénéficier d'une prime « secteur en tension » ou du Revenu jeunes actifs : c'est treize domaines d'activité qui constituent les secteurs en tension, les secteurs d'avenir et les secteurs stratégiques. C'est un système de primes assez complexe. Vous l'avez vu ces derniers mois nous l'avons encore plus complexifié dans le domaine des transports publics ; mais avec un enjeu qui était d'attirer les candidats vers les métiers du transport public et s'assurer qu'ils exerceraient bien leur métier en Ile-de-France. L'ensemble de ce système de primes sur les secteurs en tension va de 1000 euros à 2000 euros ; les montants se déclinent en fonction des publics visés, les personnes en situation de handicap disposent d'une prime plus élevée. Et le système de prime varie aussi bien évidemment en fonction de la durée de la formation : une personne qui fait une formation de 300 heures n'aura pas le même montant de prime qu'une personne qui fera une formation de 1500 heures plus qualifiante. Nous avons ajusté le montant des primes en fonction de la durée des formations mais avec l'objectif d'attirer vers les secteurs en tension et de s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi.

Alors comment se décline le PRFE ? Très concrètement, on est dans un cadre d'activité, dans une activité économique soumise au droit de la concurrence. On ne choisit pas de tout confier à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ou de tout confier à un organisme de formation totalement privé, cela n'est pas possible. L'activité de formation professionnelle, qu'il s'agisse des personnes en recherche d'emploi ou des salariés, est une activité soumise au droit de la concurrence. Quand une collectivité publique, qu'il s'agisse de l'État, de France Travail, des Régions ou des Départements, veulent acheter de la formation, le droit commun c'est d'appliquer le Code de la commande publique, en fonction des seuils d'achats. Ce Programme régional de formation vers l'emploi est bâti autour d'un marché public qui est lancé tous les quatre ans et divisé

en deux années (deux fois deux ans). Le PRFE tel qu'il est fait aujourd'hui a été lancé en 2022 et pourra être reconduit jusqu'en 2026. Pour vous donner un ordre d'idée, on commence aujourd'hui la réflexion stratégique du futur PRFE en faisant le bilan du PRFE en cours et en essayant d'anticiper les besoins du marché du travail sur plusieurs années car comme je vous le disais tout à l'heure c'est le principe de base. Et ce n'est pas forcément évident quand on se projette sur plusieurs années, sur trois ou quatre ans. Comme vous le savez le marché du travail en Ile-de-France a quand même été assez perturbé par la crise sanitaire et puis aujourd'hui il est fortement porté par les Jeux olympiques et paralympiques. Ce marché public est alloti, c'est à dire que nous avons divisé en plusieurs lots, à l'échelle départementale et sectorielle, les achats de formation. Nous avons à peu près 80 lots multi-attributaires : un lot pour tel département, tel bassin d'emploi et recouvrant tel secteur d'activité (essentiellement les secteurs en tension).

Aujourd'hui, nous avons retenu un peu plus de 160 organismes de formation. Cela regroupe à la fois les mandataires directs et leurs co-traitants et sous-traitants. Quasiment tous les mandataires font appel à des co-traitants et sous-traitants. C'est le cas de l'AFPA et des GRETA qui, pour pouvoir répondre à cet appel d'offre, ont choisi de s'associer à des organismes de formation privés. Par exemple sur le secteur de la sécurité, l'AFPA et les GRETA ont remporté un certain nombre de lots et se sont associés avec d'autres organismes pour pouvoir répondre à cette offre, ce qui permettait probablement à ces organismes de proposer des conditions économiques attractives. Cela peut nécessiter un pilotage de l'offre un peu plus complexe parfois.

Concrètement, une fois que nous avons passé ce marché public, nous émettons des bons de commande. Régulièrement, plusieurs fois par an, nous refaisons une analyse des besoins de formation sur les bassins d'emploi, en fonction des besoins des entreprises et des besoins de compétences des personnes. Nous regardons aussi l'exécution des bons de commande précédents par les organismes pour mettre le bon niveau de commande à venir, et les taux de placement d'emploi. Puis nous émettons des bons de commande : nous commandons X places de formation à tel organisme sur telle période. Nous faisons cela plusieurs fois par an et nous le faisons aussi bien évidemment en cohérence et en complémentarité avec nos partenaires qui achètent également des formations pour les personnes en recherche d'emploi ; en premier chef France Travail avec qui nous avons des échanges continus pour correctement calibrer l'offre en Ile-de-France.

Est-ce que vous avez une question ?

Cécile DUMAS

Oui, c'est ce que j'allais dire Monsieur THIERSE parce que c'est la page qui réclamait beaucoup de questions durant les différentes commissions que nous avons eues depuis le début de notre mandat et pour laquelle nous n'avons pas toujours eu de réponses. Donc je pense que c'est une page qui peut demander plusieurs questions des commissaires. Je ne sais pas s'il y a des questions, en tout cas moi j'en ai quelques-unes.

On voit sur le slide que vous nous avez présenté qu'il y a plus de 160 organismes « choisis ».

Nicolas THIERSE

On dit que les organismes sont « sélectionnés » à la suite de la procédure de marché public.

Cécile DUMAS

« Sélectionnés », voilà. Ma question c'est : sur quel cahier des charges le sont-ils ? Vous devez le rédiger j'imagine. Et est-ce possible d'avoir la liste des opérateurs de formation qui sont choisis ?

Nicolas THIERSE

C'est totalement public. Les appels d'offre sont mis en ligne sur différents supports. Les organismes de formation scrutent les publications de ce marché public comme vous pouvez l'imaginer puisque c'est le plus gros marché public de formation de France. Sur la partie fonctionnement, si je ne m'abuse, c'est le marché public pluriannuel le plus élevé de la collectivité.

Kader CHIBANE

J'ai une petite question. Je voudrais connaître vos liens de travail avec France Travail. Ça va arriver peut-être ? Vous allez en parler ensuite ?

Nicolas THIERSE

Oui nous parlerons après du pilotage de tout cela. Nous ferons un focus très détaillé la semaine prochaine avec la vice-présidente quand nous parlerons du prix. Nous avons pas mal de choses à dire pour vous expliquer comment tout cela a été piloté. Nous y reviendrons.

Kader CHIBANE

Je vous ai devancé mais il ne faut pas l'oublier.

Cécile DUMAS

J'ai une autre question : quelle organisation est mise en place pour le contrôle entre guillemets, en tous cas pour la surveillance des secteurs et des organismes de formation ? Est-ce que la formation est bien faite ? J'ai vu que vous faisiez le taux de placement à l'emploi. Mais - parce que c'est là où il y a eu une petite faille - quelle sécurité il y a du bon choix de l'organisme de formation ?

Nicolas THIERSE

Les aides individuelles ne sont pas...

Cécile DUMAS

Nous sommes d'accord. Cependant les organismes de formation sont la pièce maîtresse. Et c'est vous qui les sous-traitez.

Nicolas THIERSE

Alors la question que vous posiez tout à l'heure c'est : quel cahier des charges ? Le cahier des charges c'est le CCTP, le CCTA, l'ensemble des documents d'appel d'offres qui sont publiés tous les quatre ans pour pouvoir sélectionner les organismes de formation. Ce sont des documents qui font plusieurs centaines de pages et qui décrivent une expression de besoin ; c'est à dire qu'on dit pour le lot X, sur tel département on compte acheter au minimum X places de telle formation (on descend jusqu'au niveau de la formation en tant que telle) sur telle période. Il doit s'agir de formations certifiantes enregistrées au RNCP. Nous sommes très précis sur le besoin qu'on porte. C'est l'expression du besoin de la Région, qui est le fruit de toute la réflexion que j'indiquais tout à l'heure sur les besoins de main d'œuvre et les qualifications présentes sur le territoire pour pouvoir y arriver.

Les organismes de formation candidatent à cet appel d'offre et il y a une analyse des candidatures qui est portée par l'administration, à la fois par le pôle formation professionnelle et le pôle MAJI pour les questions de procédures d'achat. Des notes sont établies, organisme par organisme, en fonction de tous les critères énumérés dans les cahiers des charges, selon des critères indicateurs.

Sihame SBAI

Critères indicateurs permettent d'objectiver au maximum la note et de la commenter dans le RAO, qui reprend l'ensemble des candidats avec l'ordre de classement et le pourquoi, un commentaire qui accompagne cette note.

Etienne MARTIN

C'est important parce que parfois sur certains lots il y a dix ou quinze candidatures pour un organisme de formation qui est sélectionné.

Cécile DUMAS

Donc ces organismes de formations ont tous un titre de formation consolidé et sécurisé. Par qui ? Par QUALIOPI ?

Etienne MARTIN

Non, QUALIOPI ne certifie pas.

Cécile DUMAS

Ils certifient le titre ?

Etienne MARTIN

QUALIOPI c'est obligatoire. L'organisme de formation, pour recevoir des fonds publics, est obligé d'avoir la certification. Toutes les candidatures qui n'ont pas la certification QUALIOPI sont forcément rejetées.

Cécile DUMAS

Et qui garantit l'indépendance de QUALIOPI ?

Etienne MARTIN

C'est le ministère du Travail, la DRIEETS et le COFRAC qui délivrent les certificats QUALIOPI à tous les organismes de formation qui le demandent et qui répondent aux critères de de livraison de QUALIOPI.

Nicolas THIERSE

Il y a une double certification entre guillemets. Celle de QUALIOPI qui permet de recevoir des fonds publics et qui est censé assurer un certain niveau de qualité de l'organisme de formation. Et la deuxième c'est très concrètement le diplôme qui est délivré par l'organisme. Par exemple la certification de conducteur de transport collectif sur roues - c'est-à-dire conducteur de bus - va répondre à un cahier des charges de formation, n'importe qui ne peut pas ce titre et c'est repris dans le cahier des charges.

Cécile DUMAS

Vous avez parlé de sous-traitance et de co-traitance pour répondre au marché. Est-ce que cela veut dire que dans les paiements de formation, il y a ces mêmes co-traitants et sous-traitants ? Combien y a-t-il de paiements pour un lot partagé entre plusieurs co-traitants ?

Nicolas THIERSE

On parle de « mandataire ».

Cécile DUMAS

D'accord, le terme de « co-traitant » n'est pas bon.

Nicolas THIERSE

Il faut vraiment qu'on comprenne tous cela parce que c'est très important. Un mandataire peut, dans sa candidature, dire : pour pouvoir répondre au lot correspondant à telle formation dans tel bassin d'emploi, je vais m'associer avec un ou plusieurs autres organismes de formation et moi mandataire je vais porter cette offre-là.

Cécile DUMAS

C'est lui votre interlocuteur ?

Nicolas THIERSE

Oui c'est le mandataire, c'est lui qui répond à l'appel d'offre et c'est lui qui est responsable de l'exécution du marché. C'est comme construire un immeuble : il y a un mandataire qui va s'associer avec différents corps d'état parce que lui-même ne peut pas tout faire. C'est à peu près le même cadre.

Tout cela, nous sommes obligés de le faire. Il y a aussi une question de simplification pour nous : ce ne sont pas 79 lots qu'il faudrait faire mais 800 et ce serait un petit peu complexe. Nous sommes obligés de regrouper cette manière-là sans quoi nous n'arriverions pas à bâtir une offre. Certaines Régions font le choix de ne pas faire comme cela mais on ne parle du tout de la même chose, du même marché du travail, des mêmes besoins ; ce sont des Régions probablement beaucoup plus mono-activité que d'autres. Nous, nous sommes dans une région dont le marché du travail est extrêmement divers donc nous faisons comme cela.

Cécile DUMAS

J'ai une dernière question sur cette page. Les organismes de formation qui ont été détectés comme fraudeurs au dispositif AIRE peuvent-ils gagner un marché public, ou c'est fini pour eux ?

Etienne MARTIN

Les notifications à tous les mandataires qui ont gagné chaque lot ont été réalisées en 2022. Les mandataires qui ont gagné ces lots-là ne peuvent pas changer entre 2022 et 2026. La fraude sur AIRE a été identifiée fin 2024. Ce sont quand même des organisations que l'on connaît, nous connaissons la plupart, en tout cas nous avons l'habitude de travailler avec eux. Sur AIRE il y a beaucoup d'organismes de formation qui ne sont pas du tout dans notre marché, dans notre collection.

Cécile DUMAS

Oui mais il y en a.

Nicolas THIERSE

Là il n'y en avait pas. Il n'y a pas d'organisme de formation titulaire de marché public qui a fraudé via les aides individuelles, pour répondre directement à votre question, et clairement.

Julie GARNIER

Titulaires et sous-traitants ? Excusez-moi c'est Madame GARNIER. C'est juste pour qu'on soit bien précis sur les termes. Titulaires et sous-traitants ?

Sihame SBAI

Oui.

Sékolène DE LARMINAT

Juste une petite précision, je voulais savoir : tous les co-traitants et sous-traitants sont-ils notifiés dès l'appel d'offre ?

Nicolas THIERSE

Oui.

Sékolène DE LARMINAT

Il n'y a pas de modification possible après ?

Etienne MARTIN

Il peut y avoir des modifications disant par exemple que finalement on n'arrive pas à travailler ensemble. Cela signifie qu'il y a un avenant au contrat qui est signé avec la Région.

Gaëtan DUSSAUSAYE

Juste une petite question. La vérification que le cahier des charges est bien respecté aussi bien par les co-traitants que les sous-traitants, c'est une opération qui est faite par le mandataire ou qui est faite directement par nos services ? Pour vérifier que le cahier des charges correspond aussi aux sous-traitants qui sont apportés par le mandataire.

Etienne MARTIN

Dans le cadre de la phase d'instruction des dossiers, c'est le service de Madame SBAI qui analyse sur la partie technique l'intégralité des offres qui collent le mieux à notre cahier des charges.

Nicolas THIERSE

Nous, une fois qu'on a sélectionné des organismes de formation, nous achetons des heures de formation. Pour pouvoir faire ça correctement, il faut que dans l'offre on ait le détail, pour chaque lot, du nombre d'heures que tel organisme fera puisqu'après le mandataire va nous faire une facture avec un nombre d'heures délivrées. Il faut aller dans ce détail. Le mandataire dit qu'en tant que titulaire de tel lot, il a fait réaliser tant d'heures de formation, dont X heures par tel organisme de formation qui est co-traitant ou sous-traitant dans le cadre de l'offre qu'il a portée qui a été sélectionnée. Si un organisme par exemple nous facturait des heures de formation par un organisme de formation qui n'est pas dans le contrat de sous-traitance ou co-traitance, cela ne marcherait pas : ce n'est pas avec vous qu'on a fait un marché, ça ne marche pas.

Autre élément : l'analyse qui est faite des offres passe devant la Commission d'appel d'offres de la Région. Il faut que ce soit validé par la collectivité. Ce n'est pas une fois que nous avons fait avec le pôle MAJI notre classement et notre analyse que nous allons signer des bons de commande. Il faut que ce soit validé par la Commission d'appel d'offres et une fois que c'est validé nous procédons à l'exécution du marché, sur une période de quatre ans, de deux fois deux ans. Deux fois deux ans parce qu'on estime que sur une période de quatre ans il peut se passer quand même un certain nombre de choses sur le marché du travail ; donc au bout de deux ans d'exécution on va se

demander si on reconduit l'intégralité du marché - l'intégralité des 79 lots - ou seulement une partie, parce que sur le marché du travail dans les deux prochaines années on estime par exemple que dans le secteur du bâtiment on a moins besoin d'acheter de formation qu'il y a deux ans. Nous adaptons les choses comme cela, sur une période de quatre ans, parce que vous comprenez que c'est une procédure extrêmement lourde. Combien a-t-on reçu de candidatures ?

Sihame SBAI

On a reçu 800 et quelques candidatures.

Nicolas THIERSE

Donc c'est un travail extrêmement lourd, qui nécessite une ingénierie et une analyse très poussée. Une fois que nous avons sélectionné, que la commission d'appel d'offre a donné son accord et a approuvé, nous validons notre analyse et les notes qui sont données, nous notifions les marchés aux mandataires et nous exécutons le marché.

Autre élément important : combien de recours a-t-on eu sur ce marché Madame SBAI s'il vous plait ?

Sihame SBAI

Aucun.

Nicolas THIERSE

Il n'y a eu aucun recours précontractuel ou contractuel sur ce marché.

Il est 11h. Est-ce que vous voulez que je fasse plus vite ?

Cécile DUMAS

Oui, peut-être accélérez parce qu'il y en a qui vont s'impatienter.

Nicolas THIERSE

Donc je fais vite.

Le programmer E-learning, nous n'en avons pas parlé tout à l'heure. Le programme est plus léger que le précédent bien évidemment, très conjoncturel puisque nous l'avons fait pour donner des solutions de formation pendant la crise. Il est dans le même cadre juridique et contractuel que le précédent. Ce qu'il est important de noter c'est que c'est une offre de formation qui est en entrée et sortie permanente. Pour bien comprendre le fonctionnement des organismes de formation, il faut savoir que les organismes de formation ouvrent des sessions ; on ne peut pas arriver comme cela dans la session de formation, il y a des dates précises que les organismes de formation nous proposent. Ce marché de formation en E-learning permettait beaucoup plus de souplesse. Nous l'avons fait dans des secteurs d'activité qui, vous voyez, sont assez, variés. Cela allait du service à la personne (coiffure, esthétique) jusqu'à des métiers qui se font en E-learning de manière beaucoup plus classique, tout ce qui tourne autour des métiers du numérique. Nous avons volontairement ouvert à pas mal de domaines d'activité dans l'idée de tester cette modalité pédagogique. Aujourd'hui, si nous devons reconduire, nous ne reconduirions pas tout, c'est clair. Dans certains cas ça a plutôt bien marché, et pas forcément dans les domaines d'activité auxquels on pense spontanément, où là ça n'a pas forcément bien marché. Par exemple, sur certaines formations du numérique, les taux de sortie en emploi étaient très faibles donc on a revu les achats de formation dans ces secteurs-là. Les compétences dans le secteur du numérique ont évolué ces dernières années de manière extrêmement rapide et les formations qui étaient délivrées dans les années

2020-2021 n'étaient pas suffisantes pour insérer sur le marché du travail un certain nombre de publics.

Je vous le disais tout à l'heure, le marché sécurité est venu compléter l'offre du PRFE avec deux types de métiers : le métier agent de sécurité et grands événements et le métier agent de prévention et de sécurité. On a retenu une trentaine d'organismes, 400 sessions sont prévues. Ce marché a été fait vraiment en lien avec France Travail qui a également porté une offre de formation. Tout cela a été financé dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences. C'est une offre de formation qui est en pleine exécution et qui est en train de se faire.

Pour les formations pour les personnes placées sous main de justice, nous sommes aujourd'hui en train de construire la future offre, dans l'objectif de couvrir la plupart des établissements pénitentiaires en Ile-de-France. Il en reste quelques-uns qui sont encore sous le régime d'avant transfert de compétences, c'est-à-dire où les formations sont directement opérées par les délégataires de DSP. Certains établissements publics ont été construits sous mode de marchés publics pluriannuels qui'embarquaient à la fois la construction et l'exploitation des établissements pénitentiaires ; dans l'exploitation il y avait la formation et il reste donc un certain nombre de contrats aujourd'hui. Cela ne relève pas du tout de la Région mais de l'administration pénitentiaire. Il reste encore quelques contrats en cours d'exécution mais la Région a vocation à récupérer l'intégralité de la gestion des formations dans les établissements pénitentiaires. Vous voyez ici les différents domaines de formation prévus dans ce cadre-là.

Au sujet des aides individuelles, ce que je vous propose c'est de donner les grandes lignes. Nous aurons une séance dédiée donc on ne va pas déflorer le sujet.

Cécile DUMAS

Sauf si vous avez un gros scoop ?

Nicolas THIERSE

Ce que je peux vous dire c'est qu'en 2023 nous avons financé 12 000 aides et que nous avons engagé à peu près 75 millions d'euros. On parle d'engagement, pas de paiement ; c'est-à-dire qu'on a accordé 12 000 aides qui se traduisent par à peu près 75 millions d'euros d'engagement mais nous ne dépenseront effectivement pas 75 millions d'euros parce que sur les 12 000, X % vont arrêter leur formation ou ne vont pas la commencer. On parle donc d'engagement budgétaire et pas de consommation réelle de crédits. Cela on ne le saura que quand la dernière personne entrée en formation en 2023 avec les aides individuelles en sera sortie et quand l'organisme de formation nous aura envoyé la facture ; cela peut prendre dix-huit mois à compter du moment où nous avons accordé la formation.

Nous rappelons les grandes lignes des aides individuelles, nous y reviendrons bien évidemment. On intègre ici les dernières modifications qui ont été faites lors de la précédente commission permanente, en resserrant donc sur les secteurs en tension et ceux énumérés par France Travail dans son enquête sur les besoins de main d'œuvre, comme on l'a dit tout à l'heure.

Depuis le 1^{er} janvier, comme vous savez aussi, la Région ne finance plus 100 % de la formation mais 80 %, il y a donc un reste à charge entre guillemets de l'ordre de 20 % ; nous y reviendrons si vous voulez quand nous en parlerons plus précisément.

Nous avons fait toute la partie sur l'offre de formation. Modulo les aides individuelles, nous avons fait toute la partie sur les marchés public, qui constituent le principal levier de la politique publique. Quand on dit que la Région porte une compétence de formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, il s'agit concrètement de proposer des formations et c'est donc le plus gros du champ d'intervention. Vous voyez que les montants qui sont présentés ici sont sans commune

mesure avec ceux que nous avons vus tout à l'heure. Le gros de l'intervention publique régionale c'est d'acheter les formations et d'essayer de le faire de manière à répondre à la fois aux besoins du marché du travail des employeurs et aux besoins en compétences des Franciliens en recherche d'emploi.

Le catalogue de formation régionale, celui qu'on trouve sur Oriane FormPro, celui que les conseillers des Missions locales, les conseillers de France Travail ont dans leurs machines sur la formation qualifiante, c'est le catalogue du PRFE. Ils ont des tableaux de bord où ils voient qu'ils peuvent proposer à telle personne une session de formation sur tel métier dans quinze jours ; ils proposent donc cette formation, qui est financée par la Région.

Il y a un enjeu très fort pour la collectivité, c'est de faire savoir que c'est la Région qui propose cette offre de formation. Plus il y a d'intermédiaires dans les process, moins c'est évident. Mais nous essayons de le faire savoir au mieux. Des progrès significatifs ont été faits ces dernières années ; notamment, quand les personnes qui bénéficient d'une formation reçoivent leur rémunération, elles savent que c'est la Région qui le fait et quand elles reçoivent l'accord pour leur formation, elles savent également que c'est la Région qui le fait, et cætera. C'est un enjeu également très fort.

Nous allons parler rapidement de tout ce qui se fait hors marché public, c'est-à-dire par subventions. Nous complétons les catalogues de formation de dispositifs partenariaux avec des structures d'insertion, des associations, d'autres organismes de formation qui s'associent avec des entreprises, et cætera. Cela afin d'expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement pour des publics, et notamment les publics les plus les plus éloignés, ou pour répondre à des projets extrêmement territorialisés, c'est-à-dire que telle entreprise indique qu'elle va chercher à recruter. Nous l'avons fait récemment avec certains offices de gestion du parc immobilier social où il y a en ce moment des besoins de recrutement de personnes qui interviennent pour la réparation, l'entretien et cætera. On a donc structuré, avec certains offices et des organismes de formation, des actions territorialisées pour former des personnes dans ces métiers-là de manière à entretenir le parc immobilier, à faire les petites réparations d'ascenseur quand c'est nécessaire. C'est censé répondre à ce type de problématique.

On a expérimenté aussi les formations en situation de travail, ce qu'on appelle dans le jargon l'AFEST et qui permet de former directement des personnes dans un atelier ou sur une machine en leur faisant bénéficier dès le début leur parcours de formation d'une promesse d'embauche et d'un contrat de travail, quand elles s'inscrivent dans ce type de projet.

Vous voyez à peu près les volumétries dont on parle. On a précisé ici dans quel cadre nous intervenons. Nous ne finançons jamais 100 % des projets ; selon les régimes d'aide sur lesquels on s'appuie, nous finançons jusqu'à 200 000 euros.

Pour les actions expérimentales, il faut qu'il y ait un cahier des charges relatif à l'innovation en termes de pédagogie. L'expérimentation de formation sur des métiers émergents ne fait pas encore l'objet de formations complètement enregistrées dans les cadres parce qu'elles n'existent pas encore, il faut les inventer. Bien évidemment, nous visons toujours dans ce cadre-là, les personnes en recherche d'emploi et inscrites à France Travail.

Les actions territorialisées, j'en ai parlé tout à l'heure. Nous avons fait des appels à projets ces dernières années, pour répondre à certaines thématiques spécifiques et notamment nous avons proposé des appels à projets liés à l'économie circulaire, à la transition écologique et énergétique. Ce sont les dernières subventions que nous avons passées en commission permanente du mois de mars ? Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y avait trois ou quatre projets qui étaient estampillés « Actions territorialisées » et qui répondaient à l'appel à projets « Economie circulaire, transition écologique et énergétique ».

L'AFEST j'en ai parlé.

Compétences + c'était l'appel à projet porté par l'État et la Région dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences, qui pouvait mobiliser des montants de subventions plus élevés que précédemment puisque nous pouvions par exemple financer en théorie des projets jusqu'à 2 millions d'euros. Nous l'avons bien évidemment très rarement fait. Nous avons lancé un appel à projets par an à partir de 2019. Nous avons pu en reconduire un certain nombre, notamment dans le secteur du sanitaire et social et de la transition environnementale, parce que ces projets-là avaient montré leur efficacité.

Cécile DUMAS

Monsieur THIERSE, excusez-moi de vous couper mais est-ce qu'on peut se donner encore dix minutes, pour finir le dernier quart d'heure en questionnement s'il y a des questions des commissaires ?

Nicolas THIERSE

D'accord donc nous allons passer à l'offre de formation qui est plus en amont que celle qu'on vient de voir sur les formations qualifiantes.

Je vous propose d'aller directement vers : comment est-ce qu'on fait pour remobiliser un certain nombre de publics sur les démarches d'insertion professionnelle et de construction du projet professionnel ? C'est tout l'objet du parcours d'entrée dans l'emploi, avec lequel on a accompagné à peu près 10 000 personnes. C'est aussi l'objet pour les publics les plus jeunes dans le cadre des Écoles de la deuxième chance. Nous avons le Programme régional de formation transversale, que vous connaissez aussi puisqu'on fait régulièrement passer des affectations de crédits pour celui-ci : ce sont des formations à l'anglais à visée professionnelle, aux compétences numériques de base ou aux compétences de base professionnelles. Ces programmes s'adressent à des publics extrêmement éloignés du marché du travail (typiquement aux bénéficiaires RSA), et doivent permettre à ces publics d'enchaîner sur une formation plus qualifiante ; ce sont des publics qui ne peuvent pas directement aller vers des formations diplômantes qualifiantes.

Je vais passer sur les slides suivantes puisqu'elles sont très descriptives, pour donner le maximum de détails.

Les Ecoles de la deuxième chance, je ne sais pas si vous voulez que je fasse un focus particulier ; nous finançons 8000 écoles en Ile-de-France, nous accompagnons 3000 jeunes par an. Vous voyez que c'est un accompagnement qui est assez efficace, avec 70 % de sorties positives.

Les compétences de base professionnelles, j'en ai parlé tout à l'heure. L'anglais à visée professionnelle également. Dites-moi si vous voulez que je que je fasse un focus sur un sujet particulier.

Cécile DUMAS

La question qu'on pourrait se poser, c'est peut-être celle-là : on est dans un budget d'insertion professionnelle donc est-ce que cela veut dire que l'Ecole de la deuxième chance est considérée comme un opérateur de formation ?

Nicolas THIERSE

Ils font les deux. Ils délivrent certaines formations ; mais on n'apprend pas à être conducteur de bus dans une Ecole de la deuxième chance.

Kader CHIBANE

Est-ce que ce sont des formations qualifiantes ?

Nicolas THIERSE

Ce sont des formations de remobilisation, vers les compétences de base, les compétences numériques. C'est une espèce d'accompagnement qualitatif pour les jeunes qui sont pris en charge par la structure mais qui bénéficient de formations dans une Ecole de la deuxième chance, chez des formateurs.

Cécile DUMAS

C'est un petit peu compliqué. Loin de moi l'idée de démarquer insertion professionnelle et formation professionnelle, mais on sent bien que ce ne sont pas tout à fait les mêmes objectifs.

Nicolas THIERSE

Tout à fait.

Cécile DUMAS

L'Ecole de la deuxième chance est considérée comme un opérateur de formation, donc subventionnable ?

Nicolas THIERSE

C'est les deux. On est entre la structure d'insertion, qui accompagne le jeune dans sa remobilisation, et l'organisme de formation ; on est typiquement entre les deux. Mais il faut des opérateurs, des structures qui délivrent cet accompagnement.

Cécile DUMAS

Où classez-vous les Missions locales dans ce classement ?

Nicolas THIERSE

Elles ne délivrent pas de formation. On aimerait bien qu'elles délivrent plus de formation de la Région comme vous le savez, mais elles ne délivrent pas de formation, elles accompagnent.

Cécile DUMAS

Et le Hub de la réussite vous le classez où ?

Nicolas THIERSE

Il faisait pas mal de choses : il y avait une Mission locale, trois Ecoles de la deuxième chance, des smart services, et cætera. C'était un objet un peu particulier quand même mais qui en théorie devait rassembler tous les outils de réinsertion et de formation pour les jeunes dans ces territoires-là. Cela pouvait avoir du sens.

Cécile DUMAS

Oui, cela pouvait.

Kader CHIBANE

Et les espaces dynamiques d'insertion, cela se rapproche des Ecoles de la deuxième chance, d'après ce que vous décrivez. Il y a des formateurs également. Quelle distinction vous faites ?

Nicolas THIERSE

Il y a des formateurs également, tout à fait.

Etienne MARTIN

Ces sont des publics encore sont plus éloignés.

Kader CHIBANE

Un peu plus éloigné, je suis d'accord.

Nicolas THIERSE

Oui ce sont des publics plus éloignés.

Julie GARNIER

Excusez-moi, j'ai aussi une question, pour continuer dans la lignée des questions de mes collègues. Les EDI ne font pas partie de cette Direction de l'insertion ? Vous ne les placez pas dedans ? C'est ce que je comprends.

Nicolas THIERSE

Nous avons arrêté de les financer en 2023.

Julie GARNIER

Oui mais précédemment, ce n'était pas dedans ?

Nicolas THIERSE

Si. Si nous avons fait cette présentation sur l'année 2022, il y aurait eu une diapo sur les Espaces dynamiques d'insertion avec...

Julie GARNIER

Et les écoles de production vous les mettez où ?

Nicolas THIERSE

Nous les mettons après. C'est plus pour la facilité de présentation puisque, vous l'avez remarqué, nous avons structuré notre présentation par direction.

Julie GARNIER

Oui, j'ai vu que vous faisiez cela comme ça. Et donc les écoles de production relèvent de quelle direction ?

Nicolas THIERSE

De cette même direction, la Direction de l'insertion et de l'apprentissage. Nous allons y arriver. Notre pôle fait beaucoup de transversalité.

Cécile DUMAS

Allez-y, Monsieur THIERSE continuez pour arriver aux écoles de production.

Nicolas THIERSE

Je vais très vite pour arriver aux écoles de production.

Nous finançons comme vous le savez des dispositifs pour lever les freins à la mobilité : le chèque permis de conduire, le chèque mobilité, la gratuité des transports pour les jeunes en insertion. Si vous voulez, nous ferons des focus un peu plus tard là-dessus parce que c'est quand même intéressant d'en parler.

Notre appel à projet « Une chance pour tous » est venu remplacer les dispositifs EDI.

En 2023 les Missions locales avaient encore un cadre particulier, par convention pluriannuelle d'objectifs. C'est pour cela qu'on distinguait encore les deux dispositifs sur l'année 2023.

Nous vous avons mis quelques explications. Dites-moi si vous voulez que je vous réexplique quelques dispositifs, le chèque permis de conduire ou la gratuité dans les transports.

Cécile DUMAS

La gratuité dans les transports, où en est-on ? C'est dirigé vers qui ? Tous les stagiaires en formation ?

Nicolas THIERSE

Oui les stagiaires en formation et les jeunes.

Etienne MARTIN

Les jeunes de 16 à 25 ans.

Cécile DUMAS

D'accord.

Nicolas THIERSE

Cela n'est pas assez connu. Il faut qu'on réfléchisse à comment l'améliorer. Cela n'est pas assez connu par les organismes qui délivrent les formations. Ce sont eux qui doivent nous dire que tel stagiaire a besoin d'avoir la gratuité. Dès qu'on nous le fait savoir, nous remplissons un document pour IDFM et le stagiaire a son Pass Navigo financé par la Région.

Kader CHIBANE

Il n'y a aucun autre critère ?

Nicolas THIERSE

Une formation en région.

Kader CHIBANE

Cela me va très bien.

Nicolas THIERSE

C'est très ouvert. Ce que je disais ce qu'on ne le sait pas assez.

Julie GARNIER

Est-ce que vous avez le taux de non-recours à cette aide pour des personnes qui pourtant pourraient en bénéficier ? Vous le connaissez ?

Etienne MARTIN

On peut faire le schéma. Il y a 7700 bénéficiaires en 2023. La Région c'est 70 000 entrées en formation en 2023, dont un quart de moins de 25 ans. On peut faire un calcul, il y a à peine la moitié des personnes qui le mobilisent.

Julie GARNIER

C'est votre calcul, ce que j'aimerais c'est avoir le vrai chiffre.

Cécile DUMAS

C'est une approximation en effet. Mais c'est l'opérateur de formation qui doit solliciter cette aide. Donc c'est peut-être un problème d'information entre la Région et l'opérateur de formation. Ce n'est pas une critique.

Nicolas THIERSE

Vous avez probablement raison, nous pouvons faire beaucoup mieux en termes de visibilité auprès des organismes.

Cécile DUMAS

Je vous le dis d'autant plus facilement que des opérateurs de formation m'ont demandé si ça existait encore. Donc il y a quand même un appui à avoir.

Nicolas THIERSE

Pourtant on communique régulièrement auprès d'eux sur les conditions. Mais cela nécessite pour l'organisme de formation de faire une convention avec nous et IDFM. Je pense que de leur part il y a une réticence vis-à-vis de ces charges administratives. Je ne pense pas que ce soit majoritairement un défaut d'information mais ce sont des sujets sur lesquels il faut qu'on travaille, pour simplifier, et cætera. Ce qu'on comprend c'est que c'est une charge administrative que les organismes de formation n'ont pas toujours envie de prendre en charge.

Julie GARNIER

C'est intéressant de voir qu'il y a des recours, des dévoiements de l'AIRE, mais que pour autant il y a des mesures qui bénéficient directement aux personnes et qui, elles, ne sont pas usitées. C'est intéressant quand même de voir qu'en fonction, on n'a pas les mêmes comportements, c'est tout.

Jean-Roger DAVIN

Ce ne sont pas les mêmes montants non plus.

Nicolas THIERSE

Le permis de conduire est un dispositif lancé en 2021 pour une première expérimentation dans le Val-d'Oise.

Etienne MARTIN

Lancé en 2022.

Nicolas THIERSE

Lancé en 2022 pardon ; nous l'avons fait voter en 2021 pour une première expérience en 2022. Nous l'avons profondément rénové aussi en 2022 pour l'année 2023. Nous fonctionnons désormais sous forme de chèque dématérialisé, donc il n'y a plus d'avance de frais à faire pour les bénéficiaires. La région finance jusqu'à 1300 euros, ce qui est le prix moyen d'un permis (à la fois le code et la conduite). Qui peut en bénéficier ? Les stagiaires de la formation professionnelle de la région, les jeunes accompagnés par les Missions locales et les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans résidant en « quartier politique de la Ville » ou en « zone de revitalisation rurale ». Les demandes se font concrètement sur « Mes démarches » et sont instruite par Docaposte, le prestataire qui a été sélectionné par la Région à l'issue d'un marché public. La prochaine évolution c'est d'intégrer ce chèque permis de conduire dans l'application LaBaz, l'application des jeunes pour l'Île-de-France.

Le chèque mobilité nous en parlons souvent en commission thématique. Je pense que ça va faire partie de la réflexion globale, avec la gratuité des transports.

L'appel à projets « Une chance pour tous », dans lequel on a intégré le financement des Missions locales à partir de l'année 2024, a remplacé le dispositif EDI en 2023 et vise à soutenir financièrement toutes les structures publiques et privées qui orienterait les jeunes vers les formations de la Région. Nous avons mis le détail après.

Quand une structure oriente un jeune vers une formation qualifiante sur un secteur en tension, il bénéficie d'une subvention de 600 euros ; 400euros pour un autre dispositif de formation, un parcours d'entrée dans l'emploi, une formation d'anglais à visée professionnelle ; ou encore le chèque permis de conduire pour lequel il dispose d'une subvention de 100 euros.

Etienne MARTIN

Tout cela est doublé pour les publics précaires.

Nicolas THIERSE

Merci Monsieur MARTIN. Tout cela est doublé pour les publics précaires. On entend par publics précaires : les jeunes bénéficiaires de l'obligations d'emploi des travailleur handicapé, les jeunes bénéficiaires du RSA, les jeunes décrocheurs suivis par les missions de lutte contre le décrochage scolaire, et les jeunes sous main de justice, qui était aussi un des publics particulièrement suivis par les espaces dynamiques d'insertion jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par cet appel à projets.

L'apprentissage rapidement, je vous en ai déjà parlé et cela ne fait pas directement partie de votre Mission d'information et d'évaluation. Ce qui ce qu'il faut noter c'est que nous centrons les aides financières, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, quasi exclusivement sur des critères liés aux publics accompagnés, les bas niveaux de qualification et les territoires dans lesquels l'offre d'apprentissage est la moins dynamique. Les demandes de soutien financier, que ce soit en en majoration coût-contrat ou en investissement, sont extrêmement croissantes depuis ces dernières années, ce qui nous oblige à être très rigoureux sur l'analyse et les critères qu'on porte puisqu'on est sous enveloppe fermée : 21 millions en fonctionnement et 23 millions en investissement. Il y a là quelques slides pour illustrer tout ça.

Dites-moi si vous voulez que je revienne en arrière sur des éléments particuliers.

Comme vous le savez aussi, la Région porte une aide pour les apprentis de première année, ce qui n'est pas le cas dans les autres régions. J'en ai parlé tout à l'heure. Cette aide s'élève à 375 euros pour les apprentis de niveau 3-4, et à 115 euros pour les apprentis de niveau 5. Cela concerne à peu près 35 000 apprentis par an. L'objectif c'est d'aider les apprentis en première année à acheter du matériel pour leur formation : un kit de couteaux ou d'ustensiles pour ceux qui vont faire des formations dans la restauration, un costume pour une formations dans le commerce. Nous interrogeons régulièrement les CFA qui confirment que c'est bien comme cela que cette aide est utilisée par les apprentis.

Je pense que j'ai fait le tour. Pardon non, il reste les écoles de production. J'allais oublier les écoles de production.

Depuis 2022, la Région soutient écoles de production. Nous intervenons à la fois en fonctionnement et en investissement. En investissement nous finançons jusqu'à 100 000 euros pour des travaux ou équipements nécessaires à la création des écoles. En fonctionnement nous finançons 5000 euros par élève accueilli et par an. Lors de la dernière commission permanente, nous avons passé une délibération en ce sens, sur la partie fonctionnement, pour les trois écoles qui existent aujourd'hui. Il y a un certain nombre d'écoles qui vont être créées dans les dans les mois à venir, notamment dans le secteur industriel.

Cécile DUMAS

Permettez-moi quelques questions à ce sujet. Il y a eu une annonce sur une ambition de vingt écoles de production en région Ile-de-France ; où en est-on quant à cette annonce ? 5000 euros par élève, les montants peuvent monter très vite. Et deuxième chose, ce sont des choses assez nouvelles, quel est le bilan ? Est-ce qu'il y a eu un bilan quantitatif et qualitatif de fait sur ces écoles de production, sur les formations de ces écoles, pour les jeunes qui sont passés par ces écoles, en particulier la plus ancienne ?

Nicolas THIERSE

Effectivement, la Présidente a posé un objectif d'implantation de vingt écoles de production en Ile-de-France d'ici la fin du mandat en cours. Nous avons travaillé ces deux dernières années à permettre aux trois écoles qui allaient exister d'émerger. Nous avons consolidé nos modalités d'intervention et les partenariats (avec l'Etat, la Fédération nationale des écoles de production, la Caisse des dépôts et les programmes de financement public portés par l'État) de manière à agir en complémentarité avec les autres acteurs. Cela, c'est le cadre dans lequel on intervient.

Au sujet de l'évaluation des écoles de production, les effectifs sont assez normés, il y a entre dix et vingt élèves par structure, qui disposent du statut d'élève, ils sont reconnus comme tel par la loi. Ils disposent d'une allocation.

Aujourd'hui, les bilans qu'on tire des écoles dont on dispose en Ile-de-France sont souvent très positifs puisque 90 à 95 % des jeunes accueillis obtiennent soit leur diplôme de CAP, soit une insertion professionnelle, qui consiste en un emploi lorsqu'ils ont l'âge pour être employable, soit une formation plus poussée, plus qualifiante. Il y a 90 à 95 % des jeunes accompagnés qui ont une solution et une réinsertion positive, ce qui est totalement inédit par rapport à d'autres dispositifs de formation.

Cécile DUMAS

Vous parlez à une enseignante ; il n'y a pas beaucoup de structures qui forment dix personnes en même temps.

Nicolas THIERSE

Absolument.

Cécile DUMAS

Et qui choisit les dix ou quinze personnes ? D'où vient le sourcing ?

Etienne MARTIN

Ce sont les écoles de production, via des partenariats locaux, via les Missions locales ou des structures qui amènent des jeunes très éloignés de l'emploi. Ce n'est pas nous qui choisissons.

Cécile DUMAS

Je me doute bien.

Madame GARNIER avait une question.

Julie GARNIER

Mes questions portent plus sur le contrôle. Comme vous le savez, ces écoles de production sont dispensées d'inspection académique et donc je me posais la question du contrôle de la pédagogie dans ces écoles de production, puisque vous les financez. Qui fait le contrôle ?

Nicolas THIERSE

C'est contrôlé par la Fédération nationale des écoles de production.

Julie GARNIER

Donc elles s'autocontrôlent ? D'accord...

Je voulais savoir également quel était le processus. Nous vous avons signalé en commission qu'il y avait un recrutement de professeurs d'EPS en bénévolat de la part de l'école de production Icam, située à Lieusaint dans le 77. Vous nous aviez dit ensuite que cette annonce avait été retirée. Effectivement, elle a été retirée. Je voudrais savoir quel a été le processus derrière et si c'est à nous, commissaire, de vérifier et de contrôler les annonces. Ou est-ce qu'il y a un processus et des ressources humaines allouées au sein de la Région pour le faire ?

Nicolas THIERSE

Ce qu'on voulait faire aujourd'hui, c'est une présentation générale des dispositifs. Nous sommes bien évidemment ouverts à répondre à des questions plus spécifiques. Mais je ne peux pas vous répondre comme cela sur des sujets aussi spécifiques.

Julie GARNIER

Moins spécifique : quels sont les moyens régionaux mis en place pour le contrôle de ces écoles de production ?

Nicolas THIERSE

Nous sélectionnons les projets, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, avec la Fédération nationale des écoles de production et l'État. Le process de création des écoles de production doit répondre à

un cahier des charges et la labellisation est portée par la Fédération. Nous contrôlons que ces écoles conservent les habilitations dont elles disposent.

Julie GARNIER

De quelles habilitations vous parlez ?

Nicolas THIERSE

Ce que je vous propose peut-être c'est qu'à un moment on puisse faire un focus sur les écoles de production, si c'est un sujet qui vous tient à cœur.

Kader CHIBANE

J'ai une petite question parce que je n'ai pas du tout entendu parler du CREFOP, des liens que vous avez le CREFOP. C'est général. Je sais qu'il a donné des avis sur les projets majeurs en formation professionnelle. Il ne faut pas qu'on les auditionne j'imagine, on leur parlera plus tard.

Nicolas THIERSE

Effectivement, c'est vrai qu'on n'a pas beaucoup évoqué dans la présentation le pilotage, la gouvernance, et cætera. On est passé vite.

Etienne MARTIN

La slide est passée très vite.

Kader CHIBANE

En un mot ?

Cécile DUMAS

Oui parce qu'il y aura une audition du CREFOP le 23 avril.

Nicolas THIERSE

Comme vous le savez, le CREFOP rassemble l'ensemble des partenaires de l'écosystème emploi-formation. Il a vocation à donner des avis sur un certain nombre de questions. En Ile-de-France, l'Assemblée générale du CREFOP se réunit deux fois par an autour d'un certain nombre de sujets à l'ordre du jour. C'est une structure qui est co-présidée par l'Etat et par la Région. Nous y faisons régulièrement passer des bilans de l'exécution de cette politique publique et notamment via le prisme du Plan régional de l'investissement dans les compétences puisque comme je vous le disais c'est quand même cela qui a beaucoup structuré l'intervention régionale depuis ces dernières années. Donc concrètement ce sont les services de la Région et les services de la DRIEETS qui jouent le rôle le secrétariat du CREFOP, qui proposent l'ordre du jour, le règlement intérieur des différentes commissions, et cetera.

Kader CHIBANE

D'accord, merci.

Cécile DUMAS

Merci. On va peut-être s'arrêter là pour aujourd'hui.

Etienne MARTIN

Il y a quelque chose qui n'a pas été évoqué, c'est la rémunération des stagiaires. C'est extrêmement important.

Nicolas THIERSE

Vus les montants effectivement il faut s'arrêter cinq minutes là-dessus. On ne va pas répéter ce que nous avons dit tout à l'heure. Ce qu'il faut retenir c'est que c'est le principal poste de dépenses de notre budget. La rémunération des stagiaires, c'est au moins 150 millions d'euros par an. On peut considérer que c'est la dépense sur laquelle on a le moins de leviers. En tout cas, quand une personne bénéficie d'une formation et qu'elle est éligible parce qu'elle remplit les critères indiqués par le Code du travail, on verse la rémunération. Il y a différents barèmes. Il y a un montant qui est prévu pour les personnes de moins de 26 ans. Il y a des montants de rémunération qui sont également augmentés selon la situation familiale de la personne et sa situation personnelle ; si elle est en situation de handicap, elle a un niveau de rémunération pendant sa formation. Tout cela est défini par décret. Les lois de finance prévoient également que les rémunérations sont revues périodiquement en fonction de l'inflation ; c'est une espèce de critère automatique qui fait qu'au 1^{er} avril le montant de chaque allocation est revue de X % en fonction de l'inflation des mois précédents. Cette rémunération est directement versée sur le compte des bénéficiaires par l'Agence de services et de paiement, qui est la structure qui a remporté le marché public que nous avons dû passer, puisque le versement de la rémunération est une prestation de service qui se fait par marché public. L'Agence de services et de paiement avait remporté l'appel d'offres que nous avons passé en 2020 et qu'on va renouveler. On doit repasser un nouveau marché pour faire le pont jusqu'au 1^{er} janvier 2025 ; un nouveau prestataire sera choisi, qui pourra être l'Agence de services et de paiement si cette dernière candidate à cet appel d'offre.

Cécile DUMAS

Merci. Monsieur DAVIN, peut-être un mot, avant de conclure ?

Jean-Roger DAVIN

Je pense que ça se passe bien, donc il faut continuer. Les questions sont précises effectivement ; on peut rester ciblés exactement sur ce qu'on fait ou alors, si on a des questions à poser de manière plus précise sur certains sujets, on fera une audition plus tard éventuellement. Nous pourrions poser des questions auxquelles ils puissent se préparer parce qu'il y a quand même des questions très pointues et qu'ils ne sont pas forcément à même d'y répondre sans avoir réfléchi un tout petit peu avant. Si l'ensemble des commissaires y est favorable.

Cécile DUMAS

Très bien. Ce que je vous propose c'est d'arrêter là. Si vous avez d'autres questions... Peut-être que Madame Garnier peut poser des questions par écrit sur les écoles de production, à remettre à Monsieur Delgado pour essayer d'avoir les réponses.

Julie GARNIER

Aucun problème, je le ferai.

Cécile DUMAS

Je vous rappelle donc les deux prochaines séances.

Les questions à Madame AESCHLIMANN sont à envoyer avant mercredi soir ; audition de Madame AESCHLIMANN le 15 avril, même lieu, même heure. Non c'est à 9h30 pardon, nous avons un peu avancé.

Le 23 avril ce sera l'audition du CREFOP et du CESER, même lieu à 10h.

Donc le 23 avril ce sera à 10h, et le 15 avril à 9h30.

Nicolas THIERSE

Et pour le CREFOP, qui voulez-vous solliciter ?

Cécile DUMAS

Nous avons des contacts à vous proposer très rapidement.

Nicolas THIERSE

D'accord.

Kader CHIBANE

J'ai une dernière demande. Je n'étais pas dans la boucle, peut-être que cela a été fait précédemment mais je n'ai pas vu la liste des membres de la Mission.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez dû le rater, nous avons envoyé un trombinoscope.

Kader CHIBANE

Vous l'avez envoyé ? Vous pouvez me le renvoyer ?

Bruno DELGADO

Oui bien sûr.

Cécile DUMAS

Une dernière exigence, c'est d'avoir ce document que vous avez sous les yeux, que tous les commissaires puissent disposer des documents que vous avez construits.

Nicolas THIERSE

Oui.

Cécile DUMAS

Merci.

Nous allons renégocier les dates pour que vous soyez présent.

Merci Mesdames et Messieurs.

La séance est levée à 12 h 11.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

LUNDI 15 AVRIL 2024

Projet de procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Kader CHIBANE	ECO
Dieynaba DIOP	SER
Julie GARNIER	LFIA
Marie-Dominique AESCHLIMANN	Vice-présidente en charge de l'emploi et de la formation professionnelle
Etienne MARTIN	Adjoint DGA Formation professionnelle et apprentissage
Bruno DELGADO	Attaché de commission

Etaient présents (visioconférence) :

Maxense ANSEL	IDFR
Sékolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Josiane SIMON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
Jean-François VIGIER	UDI
Julien BARGETON	MP
Gaëtan DUSSAUSAYE	RN-IDF
Sihame SBAI	Directrice adjointe des formations qualifiantes

ORDRE DU JOUR

- I. Calendrier des auditions**
- II. Bilan du PRIC par Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN, Vice-présidente en charge de l'emploi et de la formation professionnelle**

La séance est ouverte à 9h33.

I. Calendrier des auditions

Cécile DUMAS

Bonjour à tous, à ceux qui sont en visio et en présentiel.

En ouverture et avant d'auditionner Madame AESCHLIMANN, que je remercie d'être ici, nous tenions à vous apporter quelques précisions concernant les prochaines séances. Toujours pareil, avec du conditionnel parce qu'en fonction de la disponibilité de certains, il y a des séances qui pourraient être inversées. Le calendrier vous l'avez : le calendrier avec les dates et les horaires. Vous l'avez constaté, nous avons un nombre limité de réunions. Nous tentons donc de tenir deux auditions par réunion, en réservant une heure par intervenant, soit 30 minutes maximum de présentation et de témoignage et 30 minutes d'échanges. Concernant ce calendrier nous avons pris en compte les suggestions d'auditions formulées la semaine dernière. Et je vous le redis, ce calendrier pourrait être un peu mouvant.

Voilà en gros ce que ça pourrait donner. Le 23 avril nous essayons d'auditionner le bureau de la commission professionnelle du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) ; et en deuxième audition ce sera des organisations syndicales d'organismes de formation. Le 13 mai ce sera une séance dédiée aux fraudes du dispositif AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi) ; ça on n'a pas encore tous les intervenants auditionnés mais ce qu'on a dit la semaine dernière c'est que l'idée c'était d'avoir l'ASP (Agence de services et de paiement), des gens qui sont prestataires du dispositif AIRE et on avait dit un troisième ; les services instructeurs bien-sûr. Le 21 mai, la première audition pourrait être le CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) et la deuxième audition pourrait être le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) Île-de-France. Le 10 juin la séance pourrait être dédiée aux formations financées dans le cadre des JOP. Le 24 juin la première audition pourrait être un représentant de la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ; la deuxième audition pour l'instant on l'a laissée en réserve en fonction de ce qui nous manque et des informations que nous recherchons à ce moment-là. Et le 1^{er} juillet sera une séance dédiée aux organismes de formation, entre guillemets petits et gros puisqu'il y en a de tailles bien différentes. En fonction de la disponibilité des intervenants, je vous le redis, cela est susceptible d'évoluer, mais on vous tiendra au courant au fil des semaines.

Les présidents de groupe débattront prochainement du calendrier du vote en séance plénière et du rapport qui sortira de cette MIE et qui sera adopté par notre commission le 25 septembre. Le nouveau calendrier des séances, communiqué la semaine dernière, change la donne puisqu'il pourrait permettre une présentation du rapport à la séance plénière du 14 novembre, ce qui nous paraît mieux que durant les séances budgétaires un tantinet longues et lourdes.

II. Bilan du PRIC par Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN, Vice-présidente en charge de l'emploi et de la formation professionnelle

Cécile DUMAS

Concernant l'audition du jour, c'est Madame AESCHLIMANN qui est présente ce matin. Il s'agit évidemment de présenter une évaluation du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences), mais pas seulement ; il y a des questions plus larges que vous avez eues en avance et je remercie les groupes d'avoir respecté les consignes qu'on s'était données collectivement.

La proposition est faite de 30 minutes de présentation de l'évaluation du PRIC. Vous avez peut-être peur de ne pas tenir ?

Etienne MARTIN

Dans les 30 minutes ? Trop long ou trop court ?

Cécile DUMAS

Je ne sais pas, à vous de nous dire.

Etienne MARTIN

Non c'est très bien, pas de problème. On me demande 30 minutes, c'est 30 minutes.

Cécile DUMAS

On échangera ensuite sur cette évaluation avec 15 minutes de questions-réponses sur le PRIC et sur cette évaluation PRIC. Après on passera aux questions qui ont été posées par écrit. Et puis pendant les 30 dernières minutes on passera à des échanges, à questions-réponses entre les commissaires et vous Madame AESCHLIMANN, peut-être sur des questions un peu plus générales que les questions techniques. Oui ?

Etienne MARTIN

Je voudrais revenir sur le calendrier. Si je comprends bien il y a deux demi-journées d'audition qui sont consacrées aux partenaires sociaux ; donc il y a CESER et je crois que vous avez évoqué la dernière date en avril, la semaine prochaine, le 23.

Cécile DUMAS

Le 23 avril.

Etienne MARTIN

Et encore une autre où il y a, si j'ai bien compris, le MEDEF et le CREFOP. Peut-être que ce serait intéressant de mettre tout dans la même journée. Et vous avez évoqué les services instructeurs. Les services de la Région seront donc à nouveau interrogés ?

Cécile DUMAS

Oui.

Etienne MARTIN

Donc on sera réinterrogé une nouvelle fois.

Cécile DUMAS

Sur le dispositif AIRE.

Etienne MARTIN

D'accord. Il y a quand-même pas mal d'éléments dans les slides que Bruno vous a envoyés. Il n'y aura pas...

Cécile DUMAS

C'est évolutif.

Etienne MARTIN

D'accord.

Cécile DUMAS

Je pense qu'on va discuter de qui on reçoit pour le dispositif AIRE. Parce qu'il y a aussi des organismes de formation qui sont prêts à...

Etienne MARTIN

Et il faut s'assurer que l'ASP et son représentant, que ce soit son SG ou son DG soient bien présent... Etant donné leurs agendas, et je crois que c'est le 13 mai qui est prévu, il faudra bien cranter ça en avance pour s'assurer de leur présence parce que ce n'est pas évident. Est-ce que ce sera en présentiel ou en visio ? Parce que le siège de l'ASP est à Limoges comme vous le savez.

Cécile DUMAS

Si c'est dans ce cadre-là on peut accepter la visio.

Etienne MARTIN

Je pense qu'il faudra leur proposer une visio au moment de l'invitation, étant donné leurs agendas.

Cécile DUMAS

Oui, on préfère leur présence mais la distance aidant...

D'accord. Quelques remarques sur le calendrier ? Tout le monde est d'accord ?

Eh bien on peut commencer.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je vais peut-être dire un mot très brièvement. Merci Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, de nous donner la possibilité d'échanger aujourd'hui sur ce sujet de la formation professionnelle à travers cette MIE. Nous allons vous présenter très brièvement, comme l'indiquait Madame la Présidente, le bilan du PRIC. Ensuite je serai tout à fait disponible pour échanger avec vous et je me réjouis par avance de la possibilité qui nous est donnée d'échanger sur ces sujets. C'est vrai qu'à travers les travaux de la commission thématique nous avons régulièrement la possibilité d'éclairer les commissaires sur les dispositifs. C'est une matière et qui nécessairement nécessite qu'on revienne régulièrement sur les dispositifs. Mais au-delà des commissaires, c'est vrai qu'il y a un intérêt aussi de la part de tous les conseillers régionaux et donc finalement c'est une bonne chose qu'on ait cette mission pour nous permettre de clarifier tout ce qui mérite de l'être.

Etienne MARTIN

Merci Marie-Do.

Etienne Martin, DG adjoint du pôle formation professionnelle et apprentissage.

Juste une précision : dans ce bilan qui va vous être présenté il y a une partie qualitative et une partie quantitative. La partie qualitative a été réalisée par le cabinet Sauléa, qui est un cabinet qui a été sélectionné après un appel d'offres et qui a fait des bilans de PRIC d'autres régions. La partie quantitative a été réalisée en commun avec les services statistiques de la DRIEETS et les services de la Région Île-de-France, avec une analyse qui a été menée par ailleurs par Sauléa. Mais la source et l'extraction des données vient bien des services informatiques de l'Etat, de Pôle Emploi et de ceux de la Région.

Le PRIC dont on parle là c'est celui de 2019-2023. Pour 2023 il est encore un petit peu tôt pour vous montrer des données consolidées donc on se centrera vraiment sur 2019-2022. C'est important dans la lecture des graphiques qu'on va vous présenter.

Donc le bilan quantitatif. Rappel du calendrier : le PIC (Plan d'investissement dans les compétences) a été lancé en 2018 pour initialement quatre ans donc 2018-2022, avec la volonté de former massivement des jeunes qui ne sont pas en emploi et globalement toute personne très éloignée de l'emploi, avec un objectif initial de former deux millions de personnes en plus avec ces crédits-là sur la période 2018-2022. Le PIC a une dimension nationale, avec des dispositifs qui sont développés au niveau national, et l'autre moitié du PIC a une déclinaison régionale à travers les PRIC qui ont été signés dans quasiment toutes les régions de France métropolitaine et ultramarine. En 2018 il y a une phase d'amorçage ; donc ce n'est pas encore le Pacte régional, c'est une phase d'amorçage, c'est une convention qui est signée pour un an Etat-Région et qui avait des calculs de débouclage qui étaient particuliers et qui étaient vraiment liés au nombre d'entrées en formation réalisées par la Région. C'était pour amorcer, pour initier les PRIC. Et donc tous les PRICS, dont le PRIC Île-de-France, ont pu commencer réellement en 2019. Il a été signé de mémoire en juin 2019 en Ile-de-France, donc même assez tardivement dans l'année. Comme vous le savez, en séance plénière de mars il y a eu un nouveau PRIC qui a été signé pour la période 2024-2027, en tout cas le protocole politique.

Comme vous le voyez, en 2020 il y a eu la crise sanitaire ; ça va se voir dans les courbes et c'est important dans l'analyse. Et en 2021 il y a eu le plan de relance post-Covid, avec notamment le Plan Jeunes. Sachant que la déclinaison du PRIC c'est un protocole pluriannuel politique, 2019-2022/2023 puis 2024-2027 et que chaque année il y a une convention financière qui a été votée et avalisée par l'Etat et la Région pour bien se mettre d'accord sur la programmation annuelle.

Voilà sur les éléments de contexte extrêmement importants dans la lecture des graphiques qui vont suivre.

Désolé si c'est un peu petit d'ici. Ce premier graphique c'est sur l'évolution des entrées en formation entre 2017 – c'est important parce que 2017 c'est un petit peu l'avant-PRIC, 2017-2018 – et 2022. On voit la courbe en jaune, c'est celle qui comprend toutes les entrées en formation, les dispositifs régionaux et de France Travail. La courbe en bleu c'est celle qui comprend les dispositifs uniquement de la Région. Vous le voyez, en 2017 : 55 000 entrées en formation. En 2022 on est passé à 75 000. Au global on est passé de 103 000 à 130 000 sur France Travail et la Région. Vous avez en pointillés l'avant-PRIC, la phase d'amorçage.

Julie GARNIER

Vous n'avez que les entrées là ?

Etienne MARTIN

Oui ce sont les entrées en formation.

Julie GARNIER

Il n'y a pas les sorties ?

Etienne MARTIN

Non. Il y a plusieurs slides.

Julie GARNIER

D'accord.

Etienne MARTIN

Donc ça se sont les entrées en formation. Vous voyez bien l'effet Covid sur 2020 ; et après ça repart en 2021 et 2022. Vous avez quelques chiffres en pourcentage, en évolution : une augmentation des entrées dans la phase d'amorçage du PRIC de 24 %, une forte baisse durant la crise sanitaire de - 32 % (entre les 137 000 et les 93 000) et après un fort rebond en 2021.

On voit aussi par ces graphiques que le Conseil Régional est vraiment le leader des entrées en formation, de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi sur cette période-là parce que quasiment deux tiers des entrées en formation sont financées par la Région sur les 130 000 en 2022 qui ont été effectuées. Vous verrez que c'est encore plus quand on prend en compte la durée des formations ; France Travail fait des formations qui sont beaucoup plus courtes que la Région. Si on prend le nombre d'heures de formation financées par la Région, c'est plus de trois quarts de celles qui sont financées sur l'ensemble du territoire francilien.

Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. Je vais vous proposer de faire les slides et de prendre vos questions après s'il y en a.

Cécile DUMAS

Je vous propose de vous dire quand on en est à 20 minutes de votre exposé.

Etienne MARTIN

On va tenir. Là vous avez la même période, 2017-2022, mais l'évolution en fonction de la typologie des formations. En rouge vous avez les formations qualifiantes et certifiantes, pour lesquelles il y a un diplôme et l'employabilité est plus élevée. En noir vous avez les dispositifs de formation aux savoirs transversaux, savoirs de base ; si ça parle à quelqu'un, notamment les dispositifs « Compétences de base professionnelles » ou « Anglais à visée professionnelle » de la Région. Et en bleu vous avez l'évolution des entrées en formation sur les dispositifs d'insertion, et notamment d'insertion des jeunes, pas que.

Kader CHIBANE

Vous avez oublié.

Etienne MARTIN

On observe une forte croissance des formations qualifiantes entre 2018 et 2022. On voit qu'il y a une petite baisse entre 2017 et 2018 et après on voit qu'à partir de 2021 et 2022 il y a une forte croissance des entrées en formation qualifiante. Je précise : ça c'est bien une courbe uniquement sur les dispositifs financés par la Région, pas par France Travail, que la Région ; vous avez les sources en-dessous. Voilà globalement ce qu'on peut dire là-dessus. Une nouvelle fois : un fort effet de la crise Covid en 2020 qui s'est surtout observé sur les dispositifs de savoirs de base (la courbe noire) qui a vraiment connue une vraie chute en 2020, qui a rebondi en 2021 et 2022 mais qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise alors que sur les formations qualifiantes et certifiantes on voit qu'il y a eu vraiment une très forte croissance. On est passé de 20 000 en 2018 à près de 45 000 en 2022 sur ces formations certifiantes. Voilà pour ces éléments.

Ça aurait été pas mal d'avoir une zapette.

Le troisième graphique c'est sur l'évolution des taux d'accès à la formation en Île-de-France.

Donc attention il y a deux méthodes pour le calcul des taux d'accès à la formation en Île-de-France, et en France tout simplement. Celle-ci, qui est en général la plus utilisée, calcule le nombre de demandeurs d'emploi qui sont rentrés en formation sur les douze derniers mois de l'année mais qui sont aussi entrés au chômage parce qu'ils se sont inscrits au chômage ces douze derniers mois. Ça concerne bien le flux des demandeurs d'emploi et non le stock. C'est-à-dire qu'en 2020, sur les X demandeurs d'emploi qui sont entrés, qui se sont inscrits à Pôle Emploi, il y en a X qui sont entrés en formation sur cette même période.

Cécile DUMAS

Et il n'y a pas de tranche d'âge ?

Etienne MARTIN

Zéro tranche d'âge, c'est juste la part des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à Pôle Emploi et qui ont bénéficié d'une formation, tous financeurs confondus, c'est-à-dire Région et France Travail.

Julie GARNIER

Et il n'y a pas de différenciation entre les départements ?

Etienne MARTIN

Sur le taux d'accès à l'emploi pour l'instant ça se calcule au niveau régional et pas au niveau départemental.

Julie GARNIER

C'est dommage.

Etienne MARTIN

Vous voyez du coup que la courbe rouge c'est le niveau national et la courbe bleu c'est le niveau pour la Région Île-de-France ; avec au départ en 2017 un vrai écart, 2,6 points entre le niveau national et le niveau régional donc un vrai retard de la Région Île-de-France, qui a été en partie comblé en 2021. Pourquoi on n'a pas la donnée 2022 ? Parce qu'on est obligé d'attendre que la personne soit inscrite douze mois au chômage : donc ceux qui sont rentrés en fin d'année 2021, on ne pourra avoir la donnée qu'en milieu d'année 2024. Cette donnée elle vient du système de requête ForCE, de la base ForCE pardon, qui est une base de données de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), que vous connaissez tous. En vrai, l'écart s'est comblé mais il reste encore présent : 1,3 points. On est – je parle au niveau national – la France est encore en retard par rapport aux pays constituant un exemple, comme les pays scandinaves et notamment l'Allemagne. Mais, notamment avec le PIC, une partie du retard a été comblé globalement, la France étant maintenant dans le ventre mou de l'Europe pour ces données-là mais pas en tête de peloton pour ces données-là de l'accès à la formation. Après ce qui est intéressant de voir et c'est une des enquêtes qui a été confiée à l'OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation), c'est les déterminants qui amènent les demandeurs d'emploi à entrer en formation. Qu'est-ce qui fait qu'ils vont entrer en formation ? Quels facteurs vont faire qu'ils vont plus entrer en formation ? Ou à l'inverse quels freins vont faire qu'ils ne vont pas rentrer en formation ? Des freins à la mobilité, d'autres freins qui pourraient être vérifiés ? Voilà pour ces éléments.

Julie GARNIER

Et ça on n'a aucune idée de ces freins ?

Etienne MARTIN

Globalement en Île-de-France par exemple, par rapport à d'autres régions, il y a beaucoup moins de freins liés à la mobilité parce que les autres régions sont de fait beaucoup plus rurales. Après ça dépend... C'est assez régionalisé et pour le coup c'est assez départementalisé parce que je dis ça mais par exemple au fin fond du 77 ce n'est pas le cas, il y a des problèmes de mobilité. Du coup ça dépend beaucoup du domicile de la personne et de la structure...

Dieynaba DIOP

C'est vrai que c'est dommage que ce ne soit pas sur les départements.

Julie GARNIER

Oui.

Etienne MARTIN

En fait cette donnée-là, elle n'existe pas au niveau des départements. Ce n'est pas nous qui faisons...

Dieynaba DIOP

Je sais bien que ce n'est pas vous mais ce serait bien que...

Julie GARNIER

Nous on l'a demandée depuis 2021 en fait, d'avoir cette donnée-là.

Etienne MARTIN

Je vous présente les données dont on dispose ; donc les voilà. Après il y a d'autres faits, des structures socio-démographiques de certaines régions qui font qu'il y a des explications différentes.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

Vous avez la même donnée que celle présentée précédemment, mais par publics, de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi. Vous voyez que pour tous les publics les taux d'accès ont augmenté entre 2017 et 2021. On notera notamment que les femmes - alors que le taux d'accès à la formation pour les femmes était inférieur à celui des hommes en 2017 - sont passées devant les hommes en 2021. Les moins de 26 ans aussi il y a + 3 points ; pour les infra-bac, quasiment + 3 points ; pour les bacs+2 + 2,5 points. Tous les publics voient leur taux d'accès à la formation augmenter. Et ça c'était important parce qu'en effet on voit les courbes globales tous publics et tous territoires confondus sur la région Île-de-France. Là ça permet de voir plus en détails si vraiment tous les publics ont pu bénéficier de cette dynamique et on voit que c'est le cas. Après, la plus faible hausse de taux d'accès à la formation c'est pour les plus de 50 ans ; on voit une évolution d'un peu moins de 2 points, qui est quasiment la plus faible qu'on observe mais qui reste une évolution quand-même positive.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Si je peux me permettre, le tableau ce sont des chiffres mais si on prend le temps de les regarder on voit que tous les chiffres augmentent année après année. Il n'y a pas un chiffre qui descend, tous les chiffres sont en croissance continue. C'est quand-même un bon élément d'appréciation sur les publics cibles du PRIC.

Etienne MARTIN

Modulo 2020.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Modulo 2020, on l'a dit et on sait pourquoi.

Etienne MARTIN

Je l'ai évoqué tout à l'heure, les formations de la Région Île-de-France sont plus certifiantes ou qualifiantes que celles de France Travail. Et sur la durée des formations ça s'observe tout à fait. Donc la courbe en bleu ce sont les durées moyennes des formations financées par la Région et en jaune les durées moyennes des formations financées par Pôle Emploi/France Travail. On voit une évolution importante entre 2019 et 2022, une forte hausse sur celles du Conseil régional en 2020, qui s'explique par deux aspects : une plus forte baisse sur 2020 des formations de type insertion et savoirs de base que des formations certifiantes ou qualifiantes et de fait ces dernières sont plus longues que les premières que je viens de citer ; deuxième chose, pendant le Covid, notamment la période de fermeture de trois mois qui a eu lieu au printemps 2020, les organismes de formation, même s'il y avait peu de formations qui étaient dispensées, avaient autorisation de prolonger de ce même timing leurs formations, de prolonger de un, voire deux mois leurs formations alors qu'elles devaient initialement terminer plus tôt. Cette coupure - on va dire de deux mois, de trois mois pendant le Covid, pendant le printemps 2020 - fait qu'on a une forte hausse vraiment en 2020 de la durée moyenne des formations qui, pour le coup, est vraiment très conjoncturelle et fausse un peu l'analyse. On voit bien que globalement les formations Région c'est 700 heures ; on peut calculer à peu près 100 heures par mois donc 700 heures ça fait six ou sept mois de formations. Alors que Pôle Emploi ce sera plus autour de quatre mois. Et on voit que par rapport à la première année du PRIC - et je reviendrai sur cette analyse - en 2019 il y a eu quand-même une forte hausse : on est passé de 500-550 heures pour une durée moyenne de formation Région à quasiment 700 en 2022. Je vais le resouigner plus tard dans les slides mais en fait en 2019 la Région, dans sa première année de PRIC, a surtout mis l'accent sur les formations de savoirs de base, dans l'urgence, dans le fait que le PRIC a été signé en juin 2019 donc quasiment à mi-année. C'est vraiment en 2019 sur ces formations-là que la Région a accéléré et plus tard, après 2020, on voit que c'est vraiment sur les formations certifiantes et qualifiantes sur lesquelles la Région a mis son effort et donc ça se traduit sur les durées moyennes de formation.

Je vais passer aux slides suivants. Vous avez ici les principaux secteurs sur lesquels les formations Région ont été financées. C'est une moyenne des années 2020, 2021 et 2022. Vous voyez en tête évidemment, comme souvent, les technologies de l'information et de la communication et aussi dans le milieu artistique. Vous voyez en deuxième position les secteurs du sanitaire, social et de la sécurité. Je précise que les données s'arrêtent en 2022 : le pic des entrées en formation de sécurité c'est plus en 2023 et début 2024, donc il n'apparaît pas encore dans ces chiffres-là. Vous avez les formations développant les compétences, ça c'est aussi les diagnostics de compétences notamment. Et derrière vous avez tout ce qui concerne l'industrie, le commerce, l'administratif et les ressources humaines, tout ce qui concerne le tourisme et le sport, il y a aussi les formations plus liées aux sciences humaines. Je ne vais pas faire toute la liste derrière mais vous avez un bon panorama. Encore une fois c'est une moyenne des entrées en formation financées par la Région en 2020, 2021 et 2022.

Kader CHIBANE

Excusez-moi, la sécurité, le social et le sanitaire, ce sont des domaines qui n'ont rien à voir les uns avec les autres. La sécurité c'est un domaine vraiment à part.

Etienne MARTIN

En fait si, ce sont les domaines qu'on appelle « services à la personne ». Dans la sécurité, notamment la sécurité privée, ce sont des domaines qu'on regroupe...

Kader CHIBANE

C'est la Région qui considère cela ? Ce sont les services qui considèrent cela ? D'où ça vient ?

Etienne MARTIN

Ce sont des nomenclatures.

Kader CHIBANE

Ce sont des nomenclatures ?

Etienne MARTIN

Oui.

Julie GARNIER

Lesquelles ?

Etienne MARTIN

En l'occurrence c'est celle de Pôle emploi. Vous voyez, vous avez la source. Donc ce sont des données qui proviennent des tableaux de Pôle Emploi. En fait il y a plusieurs nomenclatures ; alors je ne vais pas les faire sinon ça va être long mais il y a plusieurs nomenclatures. Ça c'est la nomenclature qui est utilisée par France Travail, on peut en utiliser d'autres mais c'est une nomenclature qui est couramment utilisée. Mettre ensemble santé, social et sécurité... Ce qu'on appelle les « services à la personne » au sens large sont souvent regroupés dans la même catégorie.

Cécile DUMAS

Il vous reste dix minutes Monsieur. Je suis le chronomètre.

Etienne MARTIN

Sur l'évolution des taux de retour à l'emploi, qui est le dernier slide sur le quantitatif, vous avez la courbe en bleu avec les chiffres régionaux et la courbe en rouge avec les chiffres nationaux. Vous voyez que... Précision importante sur ces données-là : ce sont les demandeurs d'emploi qui trouvent un emploi entre zéro et six mois après leur sortie de formation ; mais de formation qualifiante ou certifiante, pas de toutes les formations. Donc globalement on est à un sur deux en Île-de-France ; 51 % des demandeurs d'emploi trouvent un emploi à la sortie de leur formation qualifiante. Alors qu'au niveau national c'est plus d'un sur deux, 56 %. Donc de manière structurelle, globalement en Île-de-France il y a un taux d'accès à l'emploi qui est beaucoup plus faible pour les demandeurs d'emploi qui suivent une formation qualifiante que dans le reste de la France. Ce n'est pas évident à expliquer pour le coup. Il y a plusieurs analyses... Enfin il n'y a pas d'analyse vraiment consolidée sur l'explication de cette différence. Globalement... On peut émettre des hypothèses, c'est sur les éléments structurants qui concernent l'offre et la demande d'emploi en Île-de-France. On sait que la

demande d'emploi est en tout cas plus qualifiée que dans les autres régions. Et à l'inverse, sur l'offre on sait qu'il y a des schémas socio-démographiques qui vont expliquer aussi pourquoi les taux de retour à l'emploi sont plus faibles en Île-de-France que sur le territoire national. Une nouvelle fois, c'est en pourcentage étant donné que le niveau d'entrée en formation a fortement augmenté en région Île-de-France, en termes de volumes par contre ça n'a rien à voir. On est passé de 100 000 à 130 000 donc c'est quand-même... Là ce sont des taux ; il ne faut pas confondre les taux et les volumes. Il y a quand même beaucoup plus de personnes qui retrouvent un emploi après une formation qualifiante qu'il y a cinq ans.

Julie GARNIER

Surtout que votre taux, il se base sur quoi ? Par rapport au nombre d'entrées ou par rapport au nombre de sorties ?

Etienne MARTIN

Le taux de retour à l'emploi, il se base par rapport aux sorties.

Julie GARNIER

Donc des chiffres que nous n'avons pas.

Etienne MARTIN

Pardon ?

Julie GARNIER

Depuis tout à l'heure vous nous donnez les nombres d'entrées mais nous n'avons pas les nombres de sorties. Moi ce qui m'intéresserait c'est de savoir combien il y a de sorties.

Etienne MARTIN

Je crois qu'il y a une question suivante qui concerne les taux de rupture

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur les abandons, on va le clarifier tout à l'heure, on va préciser les taux de rupture et d'abandon, donc par différence, et ils sont très faibles. Mais effectivement c'est une question intéressante.

Etienne MARTIN

Les taux de rupture, vous verrez qu'ils sont faibles.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je vais les donner.

Julie GARNIER

Faibles dans tous les domaines ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je vais les donner.

Etienne MARTIN

Vous aurez la réponse.

Kader CHIBANE

Je ne me souviens plus de toutes les questions.

Etienne MARTIN

Il y a une réponse à cette question-là.

Voilà sur cette donnée-là. Je ne sais pas si ça amène des questions avant de passer à la partie qualitative.

Donc la partie qualitative. Cette première slide, elle resouligne ce que j'ai évoqué dernièrement, c'est-à-dire que sur la période 2019-2020, surtout 2019 le début du PRIC, la Région a vraiment dans l'urgence mis ses efforts sur les formations de savoirs de base plutôt que sur les formations qualifiantes. Les formations qualifiantes et certifiantes ont stagné, regardez, au même niveau en 2019 ; enfin elles ont un petit peu augmenté alors que les formations de savoirs de base ont plus augmenté. C'est pour ça d'ailleurs que la durée de formation moyenne des formations financées par la Région (je vous l'ai présentée avant) est assez basse en 2019. Et donc ça a été ce premier développement-là qu'a fait la Région en réaction à la signature du PRIC. 2020 je ne vais pas commenter. A partir de 2021 c'est vraiment une montée en charge progressive des dispositifs, notamment des dispositifs qualifiants de notre PRFE (Programme régional de formation pour l'emploi), pour répondre au plus près des besoins du marché du travail. Et on voit, comme vous l'avez vu, la courbe rouge dans un des premiers slides, une forte augmentation de l'effort régional sur cette période 2021-2022 et puis 2023 aussi ; on pourra commenter aussi les chiffres consolidés sur 2023.

Juste pour très rapidement rappeler la méthode qu'a utilisée le cabinet Sauléa pour l'analyse qualitative. L'idée principale c'était de répondre aux cinq questions qui sont en rouge, je ne vais pas les répéter car elles seront présentées dans les slides suivantes dans les slides suivants. On est partis de cinq questions évaluatives. A partir de ces cinq questions on voulait vraiment évaluer la pertinence de la politique menée par la Région sur son choix de formations, sur les modalités de pilotage, sur les modalités de coordination avec l'autre acteur important dans la formation professionnelle des demandeurs d'emploi sur le territoire, en l'occurrence Pôle Emploi. C'est vraiment une analyse qualitative globale, bien plus poussée que celle que je viens de vous montrer, enfin qui va derrière les chiffres que je vous ai montrés précédemment. Et une nouvelle fois la DRIEETS a été, comme pour les chiffres précédents, le service statistique de la DRIEETS a été fortement sollicité et a aussi été dans tous les comités d'organisation et de pilotage avec le cabinet Sauléa et la Région.

Voilà les points saillants qui sont remontés dans le rapport, enfin dans le retour du cabinet Sauléa. Une première chose c'est la modernisation des règles de commande publique qu'on a évoquées, que Nicolas THIERSE a évoqué la semaine dernière. On a modernisé nos modalités avec maintenant des marchés à bons de commande qui a permis une meilleure réactivité aussi face aux besoins du marché du travail. Tous les six mois on émet des bons de commande en fonction des besoins de main d'œuvre. La Vice-présidente le réévoquera lors des réponses aux questions. Donc vraiment une adaptabilité, une agilité beaucoup plus importante sur les marchés de la Région avec notamment aussi le déploiement des primes, que ce soient des bonus pour les organismes de formation pour les inciter notamment à accueillir des publics plus éloignés de l'emploi et les challenger sur les taux de retour à l'emploi après formation. Donc ça sur les marchés, ce n'était pas fait avant et c'est un point important qui a permis de rendre plus agile la commande publique, qui passe essentiellement par les marchés dans les Régions et à la Région Île-de-France.

Ça c'est le deuxième point souligné par le cabinet et qui est en lien avec le slide précédent. A partir de 2021 ce sont vraiment les dispositifs qualifiants et certifiants qui ont fait l'objet d'un effort important de la Région, avec la volonté de répondre toujours plus aux besoins de l'économie. Cela a été permis par la modernisation des modalités de la commande publique et également permis par l'instauration des primes qu'a réalisée la Région, des primes pour les demandeurs d'emploi qui s'inscrivent et qui rentrent dans une formation dans les secteurs en tension. Une prime qui peut aller de 1000 jusqu'à 2000 € en fonction des secteurs et en fonction des publics (notamment pour les publics en situation de handicap, c'était 2000 € par personne) pour essayer d'inciter encore plus les demandeurs d'emploi à s'orienter vers les secteurs en tension, qui parfois peuvent rebuter.

Le troisième point c'est l'individualisation des parcours, notamment dans les dispositifs de savoirs de base et d'insertion PEE (Parcours d'entrée dans l'emploi) et PRFT avec dans nos marchés la volonté, enfin l'obligation pour les organismes de formation d'avoir un suivi individuel de chaque demandeur d'emploi qu'ils recevaient et avec aussi la construction de ce qu'on appelle la CCR, la Carte de compétences régionales, qui permet à chaque stagiaire d'évaluer ses compétences, de voir où est-ce qu'il doit s'améliorer, et à chaque formateur de mettre à jour ses compétences et où est-ce qu'il peut avancer et s'améliorer encore à nouveau. L'outil CCR qui existait déjà avant mais qui était on va dire plus manualisé est vraiment maintenant plus automatisé et la Région a fait un effort financier pour pouvoir rendre cette plateforme intuitive et pédagogique pour tous les publics, y compris les publics sourds et muets. C'était vraiment une volonté de la Région pour encore plus permettre l'individualisation des parcours, y compris y compris sur ces publics très éloignés de l'emploi, notamment les personnes en situation de handicap.

Sur la gouvernance territoriale assez rapidement, le cabinet met en avant les comités de pilotage qui se sont réunis de manière on va dire bimestrielle avec le Préfet et la Vice-présidente en coprésidence de ces copils, avec la présence également de Pôle Emploi/France Travail et de tous les acteurs de la formation professionnelle pour vraiment piloter au mieux l'action, enfin la coordination d'achat de formations en Île-de-France, que ce soit par France Travail/Pôle Emploi ou la Région. Et également des réunions hebdomadaires entre services pour gérer ces éléments et faire en sorte qu'il n'y ait pas de doublon de formations sur tel territoire ou sur tel secteur. Donc ça, ça a été vraiment mis en avant à partir de 2020, 2021 : une gouvernance territoriale beaucoup plus pertinente. En lien avec ce dernier point, le partenariat fructueux entre Pôle Emploi/France Travail et le Conseil régional. Sur l'achat des formations, comme je vous l'ai dit, tous les six mois on renouvelle les bons de commande sur les organismes de formation qui sont dans nos marchés et tout cela se fait en coordination avec également les achats de France Travail, les achats de formations. Donc il y a une vraie coordination. De même, France Travail/Pôle Emploi, grâce à la délégation de la Région, a pu verser les primes incitatives pour les demandeurs d'emploi sur les secteurs qui embauchent, ce qui a permis que cette prime couvre l'ensemble du périmètre des entrées en formation des demandeurs d'emploi et non pas que celles qui sont financées par la Région. C'est un symbole de ce partenariat qui s'est amélioré.

Ca c'est la dernière slide sur les marges d'amélioration qui sont à ne pas négliger. Un point important aussi c'est que la Région, en tout cas sur la partie quantitative, la Région Île-de-France est une des seules Régions qui a atteint ses objectifs quantitatifs du PRIC. Elle les a atteints à partir de 2021 mais c'est une des seules Régions qui a atteint ses objectifs et ça Sauléa l'a bien souligné. De même, tout ce qui concerne pilotage, tableaux de bord et gouvernance territoriale, la Région Île-de-France était plutôt en pointe par rapport à d'autres Régions sur ces aspects-là. Par contre sur d'autres aspects ce n'était pas le cas.

Je vais commencer par le premier : le parcours sans couture c'était une volonté de l'Etat de dire qu'un bénéficiaire, un demandeur d'emploi peut faire une formation de compétences de base professionnelles et après directement enchaîner sur un parcours certifiant ou qualifiant pour après trouver un emploi. Ça a été réalisé mais dans de moindres mesures, notamment dans le dispositif PEE. Donc c'est clairement à renforcer bien davantage que ça ne l'est actuellement.

Également sur les innovations pédagogiques. Comme vous le savez le dispositif E-Learning a été lancé en 2020 suite au Covid, un dispositif de formation 100 % en distanciel ; c'est une innovation pédagogique mais globalement, et c'est en lien avec le dernier point aussi, globalement il n'y a pas eu d'innovation pédagogique transcendante poussée par la Région sur la période 2019-2022-2023. Donc c'est un point peut-être à améliorer. La Région a pris le parti d'abord de mettre l'accent sur le nombre de demandeurs d'emploi accueillis plutôt que de mettre l'accent sur l'innovation pédagogique même si des appels à projets - mais qui sont d'une moindre importance évidemment que les marchés publics - qui ont permis d'organiser cela : l'appel à projets PRIC notamment, les appels à projets aussi auprès des tiers-lieux et de l'AFEST (Action de formation en situation de travail) ont permis de mettre en avant certaines modalités innovantes mais cela reste à l'état d'appels à projet et donc ne concerne pas la majorité des actions de formation financées par la Région.

Voilà globalement les différents aspects à améliorer. Je crois que c'était le dernier slide.

Cécile DUMAS

Merci. Vous avez tenu dans les temps, bravo.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Merci Etienne.

Cécile DUMAS

On passe aux questions ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui.

Cécile DUMAS

On commence par groupe ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui.

Cécile DUMAS

Plus précisément sur le PRIC. Je commence par les questions du groupe communiste. Ils ont fait un paragraphe spécial PRIC donc comme ça c'est clair. Connaitre le bilan du précédent PRIC...

Il y a beaucoup de questions d'ailleurs qui ont eu des réponses dans les slides et évidemment, je ne vous l'ai pas précisé mais j'imagine que ce document nous l'aurons comme le précédent nous l'avons eu. Tous les commissaires l'auront ?

Etienne MARTIN

On va voir ce qu'on peut faire.

Cécile DUMAS

Pardon ?

Etienne MARTIN

Oui, on va vous le transmettre.

Cécile DUMAS

Merci.

Donc, connaître le bilan du PRIC, celui de 2023 - nous avons bien connaissance que Madame la Vice-présidente s'est engagée à le faire – comprenant les enseignements retenus. Et sur la formation professionnelle des salariés, les objectifs ont-ils été atteints ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Là on est sur les questions en direct ?

Cécile DUMAS

PRIC.

Julie GARNIER

Les questions posées en avance.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je cherche parce que ce n'est pas dans le bon sens, dans le bon ordre. Je reprends. Je reprends, je sais que je l'ai vue donc il n'y a pas de problème. Moi je commençais par LFI.

On peut les prendre dans un autre ordre, c'est pareil.

Julie GARNIER

Oui si c'est plus simple.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non, ce n'est pas grave.

Julie GARNIER

Prenez votre ordre.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ce n'est pas grave ?

Dieynaba DIOP

Non, prenez votre ordre.

Cécile DUMAS

Votre ordre c'était quoi ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

J'avais IDFR : comment avez-vous adapté...

Julie GARNIER

Ah non par contre on commence par nous.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il n'y a pas de problème. Allez, LFIA.

Cécile DUMAS

Les questions d'IDFR moi je ne les ai pas eues.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Vous ne les avez pas eues ?

Cécile DUMAS

Non.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On va commencer par LFIA.

Cécile DUMAS

On n'a pas eu les questions.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On commence par LFIA, ça vous va ? C'est bon ? Voilà.

J'ai une question sur le temps moyen de formation. Donc on y a répondu, c'est 689 heures avec une évolution très positive. 689 heures, on était passé...

Cécile DUMAS

Temps moyen qui pourrait baisser quand on va compter les formations de sécurité qui sont...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui certaines formations spécifiques pour la sécurité, mais ce n'est pas la majorité.

Etienne MARTIN

Dont certaines sont de 300 heures et certifiantes, donc à voir.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

LFIA : une liste exhaustive des organismes de formation (OF) financés par statut d'organismes de formation. Donc sur cette question c'est quand même un peu particulier parce que la Région traite avec plus de 200 organismes de formation par an pour ce qui concerne les marchés. Ce à quoi il faut ajouter tous les organismes de formation qui sont lauréats des appels à projets. Cependant ce que je peux vous dire, c'est que la liste de tous ces organismes de formation est disponible, s'agissant des marchés, sur les comptes-rendus des commissions d'appel d'offre (CAO). Et tous nos collègues, tous nos groupes, tous les groupes ont des collègues qui participent à ces CAO. Et pour

les différents appels à projets, vous savez que les rapports qui seront présentés en commission permanente (CP) présentent tous une fiche projet avec la liste des organismes de formation qui sont lauréats des appels à projets, donc vous les avez tous. Ça n'existe pas de façon consolidée puisque ça change chaque année.

Julie GARNIER

Et les hors appel ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Pardon ?

Julie GARNIER

Et les hors appel ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ce sont les marchés. Marchés et subventions, d'accord ? Et les appels à projets c'est en CP qu'on les attribue, donc vous avez dans tous les dossiers la liste des OF.

Julie GARNIER

Mais on ne peut pas avoir la liste ?

Kader CHIBANE

Juste avoir une liste de ceux qui reçoivent ne serait-ce qu'un euro.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On n'a pas de liste consolidée parce que ça change chaque année et ça change au gré des affectations de chaque marché.

Julie GARNIER

Mais on ne pourrait pas en avoir une par année ? Par exemple, en 2022, on a versé à tous ces organismes-là. En 2023...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Techniquement, est-ce qu'on a ça ?

Etienne MARTIN

On peut regarder mais il n'y aura que la partie subventions. Enfin après, la partie subvention vous est présentée dans chaque CP en fait. Dans chaque CP vous avez la liste des projets.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Est-ce que vous cherchez quelque chose en particulier ? Peut-être ce serait plus simple de nous dire.

Julie GARNIER

Non mais en fait savoir, d'année en année, est-ce que c'est un peu toujours les mêmes ? Est-ce que c'est... Enfin en fait avoir une lecture, quoi. Moi je ne sais pas. Enfin mais au moins ça, ça donnerait des informations.

Kader CHIBANE

C'est une liste, c'est une liste.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est à dire que les calendriers se superposent. Puisque ce n'est pas... On ne lance pas un marché, par exemple, tous les ans le 1^{er} janvier ; donc les calendriers se superposent, les marchés se succèdent et se superposent. Donc sur une même année vous avez une liste mais qui peut découler sur l'autre année.

Julie GARNIER

Non mais sur les AE.

Cécile DUMAS

Sur les marchés ce sont des accords-cadres de quatre ans ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui.

Etienne MARTIN

Ça dépend des marchés.

Cécile DUMAS

Sur la majorité, sur les quatre ans, les opérateurs ne changent pas ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non et ça c'est le résultat des commissions d'appels d'offre. Ça, vous les avez ?

Cécile DUMAS

Ça on l'a. La question peut-être qui est plus précise, c'est que sur les appels à projets on a... On est, comment dire, en queue de travail. C'est-à-dire que la commission permanente nous donne l'opérateur qui est collé à l'appel à projets. Mais c'est vrai qu'on n'a pas comment arrive cet appel à projets, pourquoi, quel cahier des charges et cætera ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Le règlement d'intervention est toujours annexé à chaque rapport, vous le savez. Vous avez toujours dans chaque rapport l'accès à... Admettons qu'on travaille sur le rapport « Actions expérimentales », vous avez toujours un petit exposé des motifs, vous avez le règlement d'intervention et ensuite vous avez chaque fiche projet, pour chacune des attributions soumises à chaque commission permanente.

Julie GARNIER

Oui mais vous savez très bien qu'en commission, des fois on en voit certains revenir très régulièrement. Et moi ce que j'aimerais avoir, c'est une vision pluriannuelle de : à qui on a donné en 2020, à qui on a donné en 2021, en 2022, en 2023 sur ces appels-là. Je trouve que ça apporte quand-même une information. Est-ce qu'il y a un renouvellement ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Si c'est une information qui est importante pour vous... Je ne sais pas si techniquement c'est quelque chose qui peut se faire. Je ne peux pas vous répondre à ce stade, on prend la question. Mais en tout cas, savoir si on a un tableau annuel mis à jour avec ces informations...

Julie GARNIER

Vous ne l'avez peut-être pas, mais je pense que ce serait peut-être bien de le construire ce tableau.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On prend en compte la demande.

Cécile DUMAS

On va résumer les questions un peu techniques par écrit et on les transmet aux services à la fin de séance.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui. Je vous laisse lire Madame la Présidente ?

Cécile DUMAS

Oui, pardon. Alors, comment distinguer... Alors ça, c'est une vraie question qu'on posera à tout le monde. Donc comment distinguer les métiers en tension des métiers à fort turnover ? Et y compris apprécier la distinction mais aussi répondre aux difficultés de recrutement dans le cadre des métiers à très mauvaises conditions de travail. Donc la définition déjà peut-être des métiers en tension. On en a eu une la semaine dernière mais je sais qu'il n'y a pas forcément d'accord, en fonction des partis, sur la définition des métiers en tension et des métiers à fort turnover.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Donc, pour poser les choses : les métiers en tension, ils servent à exprimer le besoin en formations qualifiantes et à définir les bons de commande que la Région passe dans le cadre de ses marchés ; et c'est une définition qui est utilisée par France Travail.

Cette notion, elle résulte de l'enquête qui est faite par France Travail sur les besoins en main d'œuvre et qui permet de repérer les métiers pour lesquels on anticipe des difficultés de recrutement, qui sont remontées à l'issue des diagnostics territoriaux qui sont faits avec les entreprises bien sûr. Et ça, ça se fait à l'échelle du bassin d'emploi. Cette notion renvoie aussi à l'indicateur synthétique qui est élaboré par la DARES et par France Travail, qui regroupe trois composants qui permettent de définir un indicatif synthétique qu'on utilise nous ensuite pour définir notre besoin de formation.

Le turnover, lui, c'est la rotation du personnel sur un emploi, donc c'est différent. Cependant, il permet de contextualiser la difficulté de recruter, mais ce n'est pas un indicateur qui est équivalent à la notion de métier en tension proprement dits. Donc il y a une différence à faire effectivement entre le turnover et les métiers en tension. Ils s'éclairent l'un par rapport à l'autre, mais ils ne sont pas équivalents.

Voilà pour cette question.

Julie GARNIER

Non, la question c'était : quels outils vous permettent de faire la distinction entre les deux ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais nous on n'a pas besoin de faire de distinction. Pour définir notre besoin de formations, nous nous reposons sur les analyses, les diagnostics territoriaux qui sont faits à l'échelle des bassins d'emploi par les différents acteurs, avec le soutien de France Travail. Et donc le turnover, on ne le prend pas en compte en soi, il vient éclairer l'appréciation qu'on a de la notion de métiers en tension. Mais on ne prend pas en compte le turnover, qui peut être lié par exemple aux conditions d'emploi plus particulièrement difficiles sur un secteur. Et ça on en a conscience. Mais pour définir nos besoins de formations ce sont les difficultés de recrutement qui sont exposées par les entreprises localement, à l'échelle des bassins d'emploi, qui nous permettent de définir la notion de métiers en tension. A côté, il y a la notion de turnover, mais qui n'est pas prise en compte en tant que telle pour définir notre besoin de formations. Voilà.

Julie GARNIER

Donc par exemple, dans le métier de la sécurité, vous diriez qu'il n'y a pas de turnover, il y a juste des problèmes de formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il y a un déficit structurel de main d'œuvre qualifiée dans ce secteur. Un déficit structurel parce qu'il y a une insuffisance de personnes formées et qualifiées et qu'il y a des besoins importants. Le turnover, il existe ; mais le déficit structurel, il existe en tant que tel.

Cécile DUMAS

Donc vous dites la définition des métiers en tension c'est France Travail ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui.

Etienne MARTIN

Et la DARES.

Cécile DUMAS

Pardon ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Et la DARES.

Cécile DUMAS

Mais c'est aussi... Vous, vous accompagnez les formations dans les métiers qui vous concernent, c'est-à-dire : métier d'enseignant, métier en tension. Aucune formation parce que c'est l'État qui forme ? C'est ça le truc ? Vous ne pouvez pas le mettre dans votre catalogue ? Petite enfance, deuxième par exemple... En gros, beaucoup de métiers de la fonction publique sont en tension.

Dieynaba DIOP

C'est ça et il n'y en a aucune dans ce sens.

Cécile DUMAS

Il n'y a aucune formation possible...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Pour les métiers sanitaires, les carrières sanitaires et sociales, nous proposons des formations. C'est vrai que les métiers de l'enseignement c'est particulier puisque les formations sont faites, proposées par l'Education nationale. On n'a pas la main là-dessus. Si c'est...

Cécile DUMAS

C'est un problème de compétences ? Vous n'avez pas le droit d'intervenir ? Enfin quand je dis vous, c'est : la Région n'a pas le droit d'intervenir dans ces formations ? Ou c'est un problème de : on laisse faire l'Etat ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il y a des métiers pour lesquels les besoins sont définis par l'Etat et ce n'est pas la compétence de la Région, et ce n'est pas un sujet sur lequel on peut interagir.

Etienne MARTIN

Sur le métier de l'enseignement en tant que tel, enseignant, on ne peut pas... On n'a pas de formation, on ne peut pas agir. Après on a des formations de. On a des formations de conseillers...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est comme les médecins généralistes.

Etienne MARTIN

Exactement.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a des quotas qui sont ouverts, des numerus clausus ou apertus qui existent, la Région n'a pas la main. Quand bien même on voudrait - parce qu'on sait que c'est Aulnay le premier désert médical - on agit autrement. Mais à notre échelle, on n'a pas la main pour pouvoir ouvrir des formations. Ça nous échappe parce que c'est réglementaire. Voilà.

Etienne MARTIN

Et dans ce métier-là, la Région a des formations de conseillers en insertion, de conseillers... Donc pas en tant qu'enseignant mais en tant que conseiller en insertion, par exemple dans des Missions locales ou dans d'autres structures, la Région a une offre de formations là-dessus.

Cécile DUMAS

Métier en tension aussi, des conseillers en insertion professionnelle il en manque considérablement.

Etienne MARTIN

Après là on parle de secteurs en tension.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Bon, on avance ?

Cécile DUMAS

Oui, on avance. Alors question suivante : qui croise les éléments pour définir les priorités stratégiques ? La collectivité régionale a-t-elle identifié des secteurs stratégiques non notifiés par France Travail dans le cadre de ses enquêtes BMM ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est BMO (Besoins en main d'œuvre).

Julie GARNIER

Oui, je ne sais pas pourquoi il y a ça, c'est une faute de frappe.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il n'y a pas de souci, on l'avait compris en tant que tel. Donc j'y ai répondu un petit peu et lors de la première réunion avec Nicolas THIERSE, le sujet a été également évoqué. La définition des secteurs en tension fait donc l'objet d'un travail qui est détaillé au niveau des bassins d'emploi, avec une collaboration et autour de France Travail, des différents acteurs du service public de l'emploi, des organismes de formation et de l'OREF. Les études régulières qui sont menées par France Travail, par la DARES et par France Stratégie pour définir ces besoins de main d'œuvre à l'échelle des bassins d'emploi ainsi que les métiers d'avenir - parce que ça aussi, les métiers d'avenir font partie des priorités stratégiques de la Région - sont ensemble prises en compte pour qualifier, pour définir l'offre de formations de la Région et l'offre de formations de Pôle Emploi à l'échelle des bassins d'emploi. Donc il y a un certain nombre d'acteurs qui sont ensemble pour définir les métiers en tension, d'accord ? La Région bien sûr en fait partie.

Et sur les secteurs stratégiques qui sont non notifiés par France Travail, il n'y a pas de sujet, on travaille ensemble sur la définition de ces métiers en tension et en général on est plutôt alignés. Et dans le cadre du dialogue partenarial qu'on a avec ces différents acteurs, DARES, France Travail, les acteurs du secteur de la formation et de l'emploi...

Julie GARNIER

Lesquels exactement ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Et bien on a les organismes de formation, on a...

Julie GARNIER

Lesquels ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Tous les organismes de formation qui interviennent, par secteur.

Julie GARNIER

Tous ? D'accord. Donc par l'intermédiaire des Opcos (opérateurs de compétences) ? En fait, c'est à quelle occasion ? Comment est-ce que...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a des comités de pilotage, mais je le dirai tout à l'heure. On a des comités de pilotage dans le cadre du suivi de la qualité des actions de formation. On se rencontre. Nos services sont en lien permanent. Il n'y a pas une fois une attribution d'un marché ou d'une subvention et puis après ça s'arrête et on se donne rendez-vous par la suite. Il y a de façon itérative des contacts qui font qu'on arrive à ajuster. D'ailleurs les diagnostics territoriaux, ils sont faits annuellement, ce ne sont pas des diagnostics qui sont faits pour trois ans. On a besoin en permanence de les remettre au goût du jour.

Julie GARNIER

Donc ces comités de pilotage dedans il y a le CREFOP ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Les comités de pilotage, non. Les comités de pilotage ce sont nos services instructeurs qui travaillent avec les organismes de formation, qui travaillent avec les agents de Pôle Emploi, avec France Travail. Ensuite il y a, il peut y avoir des présentations au CREFOP et des discussions dans le cadre des réunions du CREFOP qui présentent les sujets et qui permettent un échange avec les membres du CREFOP.

Cécile DUMAS

On va globaliser peut-être le deuxième paragraphe.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, c'est très long.

Cécile DUMAS

Ça concerne le contrôle des organismes de formation et de la stratégie régionale, sujet qui nous inquiète.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est un sujet important.

Cécile DUMAS

Un sujet important. Donc en gros je vais résumer les questions si vous voulez bien. Au sujet des moyens de contrôle de la collectivité régionale, quels sont ces moyens-là ? Tant en termes de dispositifs, qu'en termes de ressources humaines puisque ça c'est un peu inquiétant. Combien de contrôles d'organismes de formation ont été faits ?

Et puis on a une question, peut-être un peu plus spécifique, sur la qualité des formations et en particulier la qualité des E-learning, sur des secteurs qui nous paraissent des fois un peu en dehors du E-Learning qui était cité sur la coiffure et l'esthétique par exemple. Peut-être globalisez ça et ça sera le paragraphe...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a une réponse au moins aussi longue que la question, que je vais essayer de résumer mais je vous ferai passer si vous voulez des éléments un peu synthétiques.

Il y a des contrôles différenciés en fonction... Le contrôle c'est quelque chose de très important pour la Région et pour nos services parce qu'évidemment ça crédibilise l'affectation de fonds publics qui sont, vous le savez, importants quantitativement parlant. Donc les modalités de contrôle sont différentes en fonction des dispositifs. Pour les dispositifs d'accès aux savoirs de base, on réalise des visites qualité sur site pour vérifier la conformité de la réalisation des actions au cahier des charges que la Région a fixé, mais aussi la qualité des prestations, la satisfaction des usagers. Et on a, à travers des questionnaires, des rencontres avec les usagers, enfin les bénéficiaires de ces formations...

Cécile DUMAS

Ce sont les services qui font ça, les services de la Région ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui.

... Mais aussi avec les responsables administratifs et financiers de ces organismes de formation. On repère les dysfonctionnements et comme je disais tout à l'heure à Julie, on a aussi une action d'améliorer les difficultés pratiques qui arrivent, parce qu'il y en a immanquablement, à travers des actions correctives pour remédier aux difficultés et aussi identifier les bonnes pratiques qui existent chez certains OF pour nous permettre de les intégrer dans nos futures consultations par exemple. Nous avons aussi des contrôles mensuels sur les saisies des réalisations sur le système d'information Saphir, qui nous permettent de vérifier la qualité et la typologie des publics - parce que nous avons pour chaque dispositif, vous le savez, des publics cibles - mais qui nous permettent aussi de vérifier la consommation budgétaire et la durée des parcours, puisque nous avons une attention à la durée des parcours. Nous avons des contrôles sur les bilans intermédiaires et finaux qui sont fournis par les organismes de formation avant le paiement des soldes ; on vérifie bien que les différents items qui ont été fixés par la Région sont respectés, faute de quoi on ne verse pas les soldes des subventions, ou on emmène les OF à respecter les engagements qu'ils avaient signé dans le cadre du cahier des charges qui est assigné. Il y a aussi un contrôle au fil de l'eau, comme je disais tout à l'heure, à travers des échanges réguliers avec des comités de pilotage qui sont organisés par nos services. Lorsque Nicolas THIERSE vous a présenté la direction, vous avez bien vu qu'il y avait une direction de la qualification, une direction qui s'occupait plus particulièrement de l'insertion et de l'apprentissage. Enfin, les directions sont organisées en fonction des dispositifs et chaque pôle, chaque service de chaque pôle, va s'occuper plus particulièrement des dispositifs en charge. Et enfin, nous avons un contrôle lors de la validation des comptes-rendus d'exécution finale, en toute fin de collaboration, qui nous permet de vérifier que les organismes de formation ont bien respecté leurs engagements.

Au titre des ressources, nous avons onze chargés de mission sur l'ensemble des lots PEE (Parcours d'entrée dans l'emploi) et PRFT qui est le Programme régional de de formation transversale. Et nous avons bien entendu l'appui des services administratifs et financiers.

Pour les dispositifs d'apprentissage, comme vous le savez depuis la loi du 5 septembre « Choisir son avenir professionnel », la Région n'est plus au cœur de la politique d'apprentissage qui a été confiée aux opérateurs de compétences et aux branches.

Donc nous ne régulons plus et nous avons une intervention qui est limitée, qui est marginale. Cependant, nous continuons à vérifier et à contrôler l'allocation des différentes subventions en investissement et en fonctionnement, qui sont allouées vous le savez à peu près pour 50 millions d'euros par an aux organismes de formation en apprentissage. Alors, en amont, avant la CP, nous vérifions la probité des tiers bénéficiaires à travers l'outil ORBIS qui permet de vérifier que les tiers

ne sont pas frauduleux, qu'ils ne sont pas sur des listes interdisant la gestion d'organismes de formation ou d'entreprises. Nous analysons aussi les comptes des CFA (Centres de formation d'apprentis) avant de leur attribuer des subventions en investissement ou en formation. Ils nous communiquent leurs comptes et on vérifie que les subventions sont légitimes. Exemple : pour la majoration des coûts contraints nous vérifions qu'il y a un besoin financier du CFA à travers les comptes.

Julie GARNIER

Et comment vous le vérifiez ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On vérifie, on fait une analyse des comptes pour vérifier que l'activité en apprentissage - parce que parfois certains OF ont une activité en apprentissage et une activité ne relevant pas de l'apprentissage - que l'équilibre de l'activité apprentissage nécessite une majoration du coût-contrat, une intervention de la Région. Ce n'est pas toujours le cas.

Julie GARNIER

Mais par exemple, est-ce que vous savez combien le CFA reçoit de fonds publics, pas seulement de la Région mais aussi de l'État, en aides directes et indirectes, qui vous permettent justement d'affiner cette majoration coût-contrat.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Vous parlez des aides à l'apprentissage par exemple ?

Julie GARNIER

En général oui, parce qu'on sait que c'est un secteur qui est énormément soutenu quand même par les fonds publics.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ça figure dans les comptes ? Est-ce que ça apparaît en tant que tel ?

Julie GARNIER

Et donc en fait la majoration coût-contrat, pour qu'on soit bien clair, c'est quand même de l'ordre d'une subvention extralégale. On n'est pas obligé de la donner, c'est l'extralégal du privé, on va dire.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors c'est légal parce que c'est prévu par la loi...

Julie GARNIER

C'est l'extralégal.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

... Mais c'est un appel à projet que...

Julie GARNIER

C'est l'extralégal, c'est en plus. On n'est pas obligé, on le donne en plus cette majoration coût-contrat. Moi ce que j'aimerais savoir c'est qu'est-ce qui vous permet d'affiner un petit peu cette majoration en prenant en compte déjà le financement global ? À quel point est soutenu l'apprentissage par les fonds publics, pas seulement de la Région mais aussi du point de vue de l'État et aussi par les aides indirectes parce que...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Dans le bilan de l'activité, il y a une obligation de faire figurer toutes les ressources.

Etienne MARTIN

Je crois qu'il y a deux choses importantes qu'il faut souligner. La première c'est qu'on a connaissance des coûts-contrats qui sont versés à chaque CFA quand on a une demande. On sait, on connaît le montant des contrats que les CFA touchent ; ceux qui nous font parvenir un dossier. Par ailleurs sur la majoration du coût-contrat on a une enveloppe dédiée qu'on reçoit de France Compétences pour financer cela ; donc en fait on ne peut rien faire d'autre, avec cette enveloppe, que de financer la majoration des coût-contrats.

Julie GARNIER

Oui mais vous faites des choix. Vous ne les donnez pas à tous les CFA.

Etienne MARTIN

Je crois que ça fait l'objet d'une question suivante le comment on distribue

Julie GARNIER

Oui mais enfin vu qu'on est dessus.

Etienne MARTIN

Ce n'est pas la même chose que le contrôle.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je présenterai tout à l'heure, là je suis sur le contrôle. Parce que sinon on ne va pas tenir dans notre timing. En tout cas, le contrôle proprement dit, il a lieu lorsqu'on doit attribuer la subvention.

Dieynaba DIOP

Vous avez des outils ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

La vérification des comptes. Parce qu'on vérifie par exemple le besoin de financement de l'OF, il apparaît sur les comptes, on voit bien si c'est rouge ou si c'est vert. Je veux dire, s'il y a un besoin de financement il apparaît. Si les comptes sont équilibrés, on le voit aussi.

Julie GARNIER

Oui mais par exemple s'il y a un CFA qui reverse en dividende, est-ce que vous le voyez ? Pas forcément. Et pourtant c'est une enquête qui a été dénoncée par Le Figaro - on ne peut pas dire que ça soit un journal de gauche – qui dénonce justement les dividendes versés par certains centres de formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors on a une question là-dessus, donc on arrivera dessus tout à l'heure.

Cécile DUMAS

Je voudrais revenir sur la notion de contrôle des OF.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors là je suis sur l'apprentissage.

Cécile DUMAS

Oui mais je voudrais revenir sur le sujet de départ, le contrôle des OF. Combien il y a d'OF qui sont contrôlés ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors j'y viendrai après.

Cécile DUMAS

Vous allez y venir, d'accord. Combien de visites sur les lieux ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

J'y viendrai après.

Cécile DUMAS

Moi le nombre de personnes (onze personnes chargées de mission), vu le nombre d'intervenants dans les OF ça me paraît très peu de personnes.

Julie GARNIER

Est-ce que ce sont des chargés de mission qui ne font que de la qualité, aussi ?

Cécile DUMAS

Donc combien il y a de contrôle en tout qui sont faits ? Et puis est-ce que ces chargés de mission sont les mêmes qui font les cahiers des charges des marchés et les contrôlent ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors ça je ne pourrais pas dire.

Etienne MARTIN

Oui. Peut-être qu'on viendra après à ce sujet-là, mais oui ce sont les mêmes personnes qui font...

Julie GARNIER

Là il y a un souci.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui mais là c'est par dispositif.

Etienne MARTIN

Non justement, c'est important que ce soit les mêmes pour justement bien vérifier que le cahier des charges soit respecté.

Julie GARNIER

Non. Ma question c'était quel ETPT (Equivalent temps plein annuel travaillé) vous mettez ? Oui mais en fait c'est la même donc... Quel ETPT vous mettez sur la qualité, c'est-à-dire le contrôle de vos process des OF financés.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur l'accès aux savoirs de base, on a onze ETP (Équivalent temps plein) qui sont affectés sur les savoirs de base. Là j'ai choisi pour plus de clarté de présenter par dispositif, comme je l'ai dit en propos liminaire. Donc là pour les savoirs de base c'est onze équivalents temps plein. Pour l'apprentissage - et là j'étais en train de détailler les modalités et ensuite j'arriverai sur les autres dispositifs - nous faisons aussi des visites sur site.

Nous participons aux conseils de perfectionnement des OFA qui reçoivent nos subventions et nous avons des échanges réguliers avec eux. Avant le versement de la subvention d'investissement ou de fonctionnement à l'OF, il y a un double contrôle par la direction financière et par le service opérationnel pour vérifier le service fait. Ensuite, quand on parle plus spécifiquement de grosses opérations d'investissement comme des rénovations d'ampleur, il y a un travail qui est fait avec l'association Ekopolis pour vérifier et rentrer dans le détail de la rénovation par rapport aux sommes qui sont investies. Et ensuite on a aussi des contrôles lorsque nous attribuons des subventions au titre de l'Aide régionale à l'apprentissage, qui sont les aides versées pour les apprentis en particulier. Donc pour le dispositif apprentissage, nous avons en plus et spécifiquement quatre chargés de mission qui s'occupent de ces sujets.

Pour les marchés qualifiants, le contrôle se fait à double niveau, administratif et financier et pédagogique, et est réalisé par la direction métiers de notre direction des qualifications. Ensuite, nous avons une double intervention qui se fait au niveau du contrôle du service fait, et un contrôle qualité. S'agissant du contrôle du service fait, la méthodologie est la suivante : nous collectons les pièces justificatives, toutes les feuilles d'émargement, les factures et le décompte des heures. Nous avons mis en place des outils de suivi et de pilotage de contrôle visuel des feuilles d'émargement, des factures et des compteurs, et nous utilisons également la plateforme Émarge, qui est un outil utilisé par les organismes de formation où ils déposent leurs feuilles d'émargement. Nous faisons donc un contrôle des feuilles d'émargement que nous rapprochons avec les heures déclarées pour vérifier que les feuilles d'émargement sont conformes avec les heures déclarées. Donc il y a vraiment une instruction contradictoire pour vérifier qu'il n'y a pas de trou dans la raquette. Les heures déclarées, elles le sont sur Saphir ; donc nous avons plusieurs systèmes d'information qui nous permettent de croiser les données et au maximum pouvoir vérifier la justesse et la pertinence du versement des subventions.

Nous avons aussi des contrôles de services faits à partir d'échantillons sur chacun des dispositifs. Notamment des contrôles sur échantillon qui vérifient l'éligibilité des factures qui sont présentées et l'éligibilité des stagiaires ; on vérifie que les stagiaires, ils remplissent bien les conditions pour participer, pour être bénéficiaires d'un dispositif.

Le bilan du contrôle des services faits...

Julie GARNIER

Et les contrôles qualité ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ensuite.

Le bilan du contrôle des services faits. Nous avons donc... Par exemple en 2018 : nous avons contrôlé 80 factures, 83 stagiaires, 11 ETP mobilisés je vous l'ai dit, nous avons contrôlé 39 organismes de formation, 109 bordereaux, nous avons contrôlé 182 849 heures et ça a donné lieu à 14 000 € de remboursement par exemple. Zéro pénalité mais par exemple sur le programme PRFE 2020, nous avons contrôlé 50 factures, 50 stagiaires, nous avons mobilisé 12 ETP, contrôlé 90 000 heures. Si on prend un total de 2018 à 2020, nous avons contrôlé 216 factures, 313 stagiaires, 120 organismes de formation, 269 bordereaux, 736 568 heures et nous avons infligé 75 288 € de pénalités aux organismes qui étaient en défaut. Cela a occasionné 97 823 € de remboursement de la part des organismes.

Dieynaba DIOP

Quand vous avez comme ça des organismes qui n'ont pas répondu, qui ont fraudé ou dont on sait que ça ne va pas, est-ce que ces organismes sont retirés ? Est-ce qu'ils n'ont plus le droit de postuler ? Comment ça se passe ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors ce n'est pas toujours de la fraude. Parfois ça peut être aussi un nouvel organisme qui ne maîtrise pas le formalisme donc c'est pour ça qu'à travers les discussions, on arrive parfois à rattraper des dossiers. S'il est avéré qu'il y a de la fraude, qu'il y a une mauvaise foi de la part des organismes, évidemment on en tient compte et on ne les maintient pas dans nos dispositifs s'il est avéré que de façon caractérisée l'organisme ne respecte pas les règles.

Kader CHIBANE

Excusez-moi, de manière très pratique pour nous, les organismes de formation vont contrôler quoi en général ? Vous dites que le contrôle c'est sur un certain nombre de documents mais vous allez chercher quoi ? Vous regardez quoi ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On contrôle les factures, on contrôle les feuilles d'émargement, on contrôle les heures déclarées. Quand c'est du E-Learning, on vérifie les connexions pour vérifier que c'est cohérent. On fait des contrôles croisés avec toutes les données qui sont données, qui sont communiquées et qui doivent être communiquées en fonction du cahier des charges qui est signé par l'organisme. Et à travers les différentes interfaces, comme Saphir, comme Émarge ou comme...

Julie GARNIER

Donc ce sont toujours ces onze personnes qui sont là à temps plein ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors ça c'est pour l'accès aux savoirs de base, onze personnes. Il y en a quatre pour l'apprentissage.

Cécile DUMAS

On s'inquiète pour le surplus du temps de travail de ces onze personnes. Et est-ce que vous jugez que c'est suffisant ? Les chiffres que vous venez de nous donner, est-ce que vous jugez que c'est suffisant pour...

Julie GARNIER

Sachant qu'on n'a pas encore le contrôle qualité.

Cécile DUMAS

Est-ce que c'est suffisant pour être tranquille on va dire ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Jusqu'à maintenant...

Cécile DUMAS

Et est-ce qu'il y a des contrôles par externalisation aussi, par des organismes extérieurs ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a des contrôles externalisés ?

Etienne MARTIN

Non, non c'est internalisé. Après il y a le contrôle qualité que tu n'as pas encore évoqué Marie-Do.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors je termine sur le contrôle qualité ? Je termine sur le contrôle qualité. Alors sur le contrôle qualité, pour le programme PRFE, le programme E-Learning, le programme de formation des personnes placées sous main de justice, nous avons, nous vérifions la que l'organisme a la certification Qualiopi qui est obligatoire, qu'elle respecte les différentes clauses spécifiques des actions de formation, que leurs moyens pédagogiques, humains, que l'expérience des formateurs et des équipes - et techniques bien-sûr, les locaux, les équipements - sont conformes. Et nous opérons des visites qualité sur site.

Pour AIRE nous avons souscrit récemment - et ça va passer à la commission permanente du mois de mai – un marché de contrôle de la qualité des formations spécifiques pour répondre aux difficultés qui se sont présentées sur ce dispositif. Par ailleurs, notre direction des formations et des qualifications participe à un groupe de travail mis en place par la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) sur l'évolution des modalités de contrôle au niveau de la qualité des prestations pour mutualiser les informations et sécuriser le contrôle qualité des différents organismes de formation, pour partager mieux toutes les informations qui sont un peu dispatchées à droite et à gauche et optimiser les modalités du contrôle. Nous avons mis en place également des contrôles mutualisés avec les services du contrôle régional de la DRIEETS sur les organismes de formation qui sont bénéficiaires du dispositif AIRE. En interne... Alors pour les marchés, les ressources humaines dédiées sont pour le PRFE, pour le contrôle qualité, 12,8 équivalents temps plein. Pour le programme E-Learning, nous avons douze équivalents temps plein aussi. Pour le programme régional des marchés de sécurité, nous avons deux équivalents temps plein. Pour le programme de formation des détenus, nous avons 2,2 équivalents temps plein. Et pour AIRE nous avons 1,8 équivalents temps plein. Tout ça c'était pour le contrôle qualité.

Julie GARNIER

D'accord. Le contenu...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je n'ai pas terminé. Et ensuite, pas de problème pour compléter.

Pour les projets financés via une subvention, donc les actions territorialisées, les actions expérimentales, le programme Compétence +, nous avons aussi plusieurs modalités de contrôle administratif, pédagogique et financier avant l'octroi d'une subvention dans le cadre de la CP. Nous contrôlons la probité du tiers sur ORBIS. Ensuite nous avons une instruction technique du dossier. Après le vote il y a la signature d'une convention entre la Région et l'attributaire qui précise les obligations de ce dernier, les conditions du contrôle et des modalités du versement des sommes.

Pendant l'exécution de la convention, nous avons des échanges réguliers avec les attributaires sur la conduite du projet, notamment dans le cadre de comités de pilotage qui peuvent également inclure des partenaires et des financeurs. Nous faisons des visites sur sites auprès des attributaires, où nous avons un échange avec les attributaires et aussi avec les stagiaires pour évaluer la satisfaction des stagiaires, savoir si l'action de formation est conforme à leurs attentes et en tout cas à ce qui leur a été présenté. Nous avons aussi un suivi des données qui sont saisies dans les différents systèmes d'information, je l'ai dit tout à l'heure, notamment Saphir qui indique, qui doit définir, sur lequel l'organisme de formation doit indiquer le profil des publics (puisque'il y a des actions de formation qui sont spécifiques pour certains publics), les volumes horaires qui sont réalisés et les situations à la sortie.

Et enfin, lors des demandes de paiement, les acomptes et les soldes, nous vérifions les comptes-rendus d'exécution financiers, rapports financiers, états des dépenses et échantillons de factures, et les comptes-rendus d'exécution d'activité.

Pour le service des projets innovants, nous avons deux chargés de mission qui sont chacun référent sur un portefeuille d'actions, et un chef de service qui supervise et intervient en tant que référent sur les différentes actions stratégiques.

Maintenant, je vous entends pour les questions.

Oui Etienne ?

Etienne MARTIN

Je voudrais compléter sur la partie, sur les certificats de services faits. Le contrôle services faits il y a 29 agents sur la dernière partie qui sont mobilisés. Par ailleurs, on a beaucoup de dispositifs qui sont éligibles et qui sont compensés par du FSE (Fonds social européen). Je ne sais pas si ça parle à tout le monde le FSE ? Et donc nos normes de contrôle répondent aux normes de contrôle européennes dans le cadre des versements de compensation du FSE.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Merci pour les précisions.

Julie GARNIER

Enfin, s'il n'y a pas grand monde pour vérifier les normes...

Qualiopi, le 30 juin 2023, la Cour des comptes a notifié, a alerté sur une fraude massive à Qualiopi. Moi je voudrais savoir, est-ce que vous avez réagi en augmentant votre nombre d'ETP pour les contrôles ? Puisque vous vous basez pour le contrôle qualité sur Qualiopi, le fait qu'ils aient le label Qualiopi. Sauf qu'on sait que ce label a été largement dévoyé, c'est la Cour des comptes qui le

révèle le 30 juin 2023. Est-ce que vous avez réagi en intensifiant, en augmentant les dispositifs logistiques et humains pour renforcer les contrôles qualité ?

Etienne MARTIN

Peut-être, si je peux répondre, en tout cas pour les services. Qualiopi, c'est un des éléments qui est demandé, donc c'est nécessaire mais pas suffisant, c'est à dire qu'on sait très bien que Qualiopi c'est donné de manière globale. Enfin il n'y a pas forcément énormément de contrôle mais c'est une première marche quand même. Il y en a qui perdent Qualiopi. On se rend compte que certains organismes de formation n'ont plus Qualiopi à partir d'un certain moment ; d'autres qui ne l'avaient pas et qui l'ont.

Julie GARNIER

Mais ma question c'est juste : est-ce que vous avez renforcé ou pas ? Ou est-ce que vous n'avez pas réagi ? Vous pouvez très bien me dire : on n'a pas réagi.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est une responsabilité de l'Etat de vérifier les modalités de l'attribution de Qualiopi.

Etienne MARTIN

Qualiopi c'est réalisé par l'Etat, les contrôles sont réalisés par l'État et par d'autres organismes donc ce n'est pas la Région. La Région demande que l'organisme de formation soit Qualiopi mais ce n'est pas du tout l'unique contrôle qualité, comme on l'a évoqué.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ce n'est pas le travail de la Région. Ce n'est pas à nous de vérifier... Oui, deux secondes.

Etienne MARTIN

Attends Sihame.

Sihame SBAI

Si je peux me permettre...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sihame, deux secondes.

C'est un dispositif État, c'est un label qui est attribué par l'État donc c'est à l'État d'assumer sa responsabilité, de vérifier qu'il n'y a pas de perversion du système. Parce que sinon on se substitue à l'État avec les moyens de la Région et ça ce n'est pas normal non plus. Donc c'est à l'État de faire son travail.

Cécile DUMAS

Je pense qu'on aura une autre version de Qualiopi par des gens qui sont habilités Qualiopi, à donner la qualification, et qui ne sont eux-mêmes pas très convaincus par la qualification Qualiopi.

Etienne MARTIN

Peut-être.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est un vrai sujet.

Cécile DUMAS

C'est un vrai sujet et je pense qu'on aura des témoignages.

Jean-Roger DAVIN

Tous les instituts de formation n'ont pas changé le jour où la Cour des comptes note cela. Il y a un certain nombre d'instituts de formation avec lesquels on travaille depuis très longtemps, qui ont pignon sur rue et qui se passent très bien. Et c'est peut-être plutôt sur les nouveaux instituts de formation qu'on rencontre qu'il faut vraiment regarder Qualiopi.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Bien-sûr, c'est possible.

Jean-Roger DAVIN

Dans la mesure où vous dites que c'est dévoyé.

Julie GARNIER

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes.

Jean-Roger DAVIN

Les anciens on les connaît je pense.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Merci Monsieur le Rapporteur mais faisons attention à ne pas substituer la Région aux missions et aux obligations qui incombent à l'État, qui a mis en place un dispositif qui a ouvert les vannes quelque part de la formation, et notamment de l'apprentissage, mais de la formation en général, qui font qu'au final beaucoup d'organismes ont été créés. Parfois, souvent à tort et à travers. Et c'est donc à l'État de réguler ce marché. Ce n'est pas à la Région de le faire.

Etienne MARTIN

Sihame tu veux ajouter quelque chose ?

Sihame SBAI

Oui, excusez-moi, bonjour à tous. Vous indiquez qu'effectivement la certification Qualiopi est un label que nous regardons au moment de l'instruction du dépôt des offres, soit en appel d'offres, soit en appel à projets, mais que dans le cadre du suivi qualité que nous proposons, nous sommes sur la base d'un processus objectif prenant en compte effectivement le référentiel du FSE quand le dispositif en question est gagé FSE, prenant en compte le DCE (Dossier de consultation des entreprises) qui est notre matrice de référence de départ, donc le cahier des charges pardon, et l'offre déposée ou le projet déposé initialement. Donc Qualiopi est un prérequis, si je puis dire, pour que nous commençons à discuter avec un organisme, un porteur de projet pour avoir des financements publics au titre de la formation professionnelle. Par contre, dans le cadre du suivi, bien évidemment, nous vérifions à chaque reconduction quand nous sommes en marché, à chaque renouvellement si renouvellement il y a, au moment des bilans pour les projets, le contenu de

Qualiopi ; mais nous allons au-delà. C'est juste un prérequis pour dire OK on commence à discuter, OK on va commencer à travailler avec vous. Par contre sur le process et les différentes étapes, que ce soit sur la partie administrative et financière et suivi qualité, bien évidemment nous sommes sur une matrice de vérification renforcée et renouvelée au regard de ce que nous rencontrons au niveau des visites et au niveau des échanges.

Julie GARNIER

En fait, ce qu'on aimerait c'est être un petit peu plus dans le concret, parce que là on a beaucoup de déclarations, mais on n'a pas de concret. Par exemple, vous nous parlez de visites. Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est combien d'organismes ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

J'y viens, c'est la suite.

Etienne MARTIN

Merci Sihame.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Merci Sihame.

Ça venait. Donc très concrètement, pour une visite sur site qui est classique, on a mis en place une procédure qui est normalisée, qui est formalisée et qui est différenciée en fonction des dispositifs. Vous avez vu tout à l'heure qu'on avait vraiment séquencé les choses en fonction des dispositifs de formation professionnelle. Donc l'objectif, je le rappelle, c'est recueillir l'appréciation des stagiaires sur la qualité de la formation et sur les éventuelles suggestions d'amélioration, garantir la conformité de la mise en œuvre des actions de formation au dossier de consultation des entreprises et aux offres, contrôler le respect des obligations du dispositif et accompagner les organismes de formation dans la compréhension des obligations et dans l'amélioration continue de la qualité des formations. Donc concrètement, la visite qualité, elle se déroule en trois temps : visite des locaux, rencontres avec les stagiaires et discussions sur la base d'un questionnaire type. Elle nous permet d'avoir un retour très concret sur le déroulé et les attendus de la formation, de l'action de formation, des échanges avec les représentants de l'organisme bien-sûr, sur la base d'une grille d'évaluation type, et des retours sur les échanges avec les stagiaires. Les visites qualité font l'objet d'une rédaction de comptes-rendus sur la base des questionnaires stagiaires et des grilles d'évaluation. Et les éventuelles non-conformités sont examinées en « commission conformité marché » qui décide des suites à donner.

Alors, dans les différents dispositifs d'accès au savoir de base. Pour le dispositif « Anglais à visée professionnelle 2022-2023, nous avons contrôlé quatre organismes de formation sur huit, c'est à dire 50 %. Sur le programme d'entrée dans l'emploi 2023, nous avons contrôlé quatre OF, nous avons visité quatre OF sur quinze. Sur le programme Compétences de base professionnelles, nous avons visité quatre OF sur quinze. Sur le programme Compétences numériques, nous avons visité un organisme de formation mais celui-ci représente plus de 60 % de l'offre et il est réparti sur six départements à travers quatre sites, donc il est un peu en situation on va dire de monopole, quasi-monopole.

En matière d'apprentissage, nous avons pour l'ARA (Aide régionale à l'apprentissage), nous avons contrôlé dix-neuf dossiers, dix-neuf CFA pour 1759 apprentis. Au titre de la majoration des coûts-contrat, nous avons analysé les comptes des 71, c'est à dire l'intégralité des organismes délivrant des formations d'apprentissage.

Au titre de l'investissement je vous ai parlé tout à l'heure des opérations d'envergure, ce sont les grosses opérations : nous avons fait des contrôles sur quatre opérations. Au titre de l'investissement et de la majoration des coûts-contrats, nous avons réalisé quatre visites sur site et 29 conseils de perfectionnement. Vous avez cité les conseils de perfectionnement tout à l'heure parmi les niveaux de d'intervention.

Sur les formations qualifiantes, nous avons fait 138 visites sur site en 2023, sur les marchés publics. Et pour les appels à projets, chaque projet subventionné fait au moins l'objet d'une visite physique au cours des deux ans du déroulement du programme ; pour les appels à projets, donc les actions territorialisées, expérimentales et Compétences +.

Voilà très concrètement des exemples, on va dire quantitatifs, des actions de contrôle qualité et des visites qui sont effectuées par nos services.

Cécile DUMAS

Du coup, j'aurai une dernière question : est-ce qu'à votre avis c'est suffisant ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

À ce stade, on n'a pas identifié de suractivité qui nécessiterait d'augmenter nos moyens dédiés. Mais si c'était le cas, on n'hésiterait pas à le faire.

Etienne MARTIN

Oui en fait l'idéal ce serait d'être présent tous les jours dans chaque... On est d'accord avec ça. La réalité c'est que ce n'est pas possible. Sur certains on fait des méthodes d'échantillonnage qui sont déjà quand-même bien éprouvées, sur d'autres on fait des visites régulières. Par ailleurs là on a parlé de visites sur une année, mais comme nos marchés dure entre deux et quatre ans en fonction des renouvellements, globalement un OF sur un marché est toujours contrôlé sur la période dans laquelle il a le marché et il est financé par la Région. Donc après je pense que tout est perfectible, je pense que là-dessus... Mais c'est déjà quand-même un effort important. Une nouvelle fois, globalement sur ces dispositifs, hormis la fraude sur AIRE qu'on a évoquée, il n'y a pas eu de fraude massive qui a été signalée.

Je souligne d'ailleurs qu'on essaie aussi de moderniser nos outils de contrôle. On a parlé d'Émarge, la Vice-présidente a parlé d'Émarge qui est un outil dans lequel les organismes de formation rentrent leurs feuilles d'émargement scannées. On est en train de réaliser un chantier pour que ces émargements soient numérisés et qu'il n'y ait plus de feuilles d'émargement avec une signature à la main, qui soit scannée et cætera, et qu'ils demandent du coup moins de travail à l'organisme de formation. Et donc on est en train de mettre en place un outil important pour numériser ça et aussi faciliter les contrôles sur des émargements qui ne seraient plus à la mano, si je peux dire ainsi, mais plutôt numérisés.

Une nouvelle fois, en fonction du dispositif, globalement de l'échantillonnage, même sur les visites on échantillonne 15 %, 20%, parfois même 50% des organismes de formation qui ont les marchés. Et ça amène parfois à des mesures correctives.

Cécile DUMAS

Vous avez dit 15 % à combien ?

Etienne MARTIN

En fait ça dépend. Typiquement sur un marché « Anglais à visée professionnelle » c'est 50 %, sur les organismes de formation qualifiants c'est 138 visites réalisées sur 2023 donc c'est quand-même

important. Ça dépend des dispositifs mais globalement on est plutôt, on est dans les normes de contrôle. Après une nouvelle fois, je ne peux pas vous dire que tout est parfait. Il faudrait qu'il y ait un agent de la Région dans chaque organisme de formation financé.

Dieynaba DIOP

Vous dites quatre OF sur quinze, à chaque fois. Est-ce que...

Etienne MARTIN

Non, sur deux dispositifs.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur PEE et sur Compétences de base professionnelles.

Dieynaba DIOP

C'est ça, quatre OF sur quinze. Donc moi ce que je voudrais savoir c'est, puisque c'est sur une base annuelle, est-ce que sur l'année d'après vous changez à chaque fois pour qu'à la fin on ait vu les quinze ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, ça change. Ça change et les organismes de formation finissent par savoir qu'ils peuvent se payer un contrôle, visite sur site, qu'ils peuvent avoir à justifier à travers l'échantillonnage des résultats qu'ils ont ou des données qu'ils ont saisies. Donc on ne peut pas tous les jours et pour chaque organisme avoir... Ce seraient des moyens colossaux. Mais en tout cas ça tourne et c'est assez fréquent, régulier et varié. Et on essaie de de de moderniser aussi nos outils en permanence.

Cécile DUMAS

Et les organismes de formation sont prévenus du contrôle des services de la Région ? Ils sont prévenus en amont ?

Etienne MARTIN

Des visites ?

Cécile DUMAS

Oui.

Etienne MARTIN

Ça dépend. Globalement non. Après parfois il y a aussi, c'est un élément que je n'ai pas souligné, des visites en dehors des visites qui étaient fixées sur l'année avec l'échantillonnage. Il y a des visites qui sont réalisées de manière inopinée. Par exemple quand on a un courrier de stagiaire qui est envoyé à la Région qui dit : ma formation elle n'est pas comme je souhaitais, il n'y a pas la qualité que j'avais prévue. Quand il y en a un, deux et trois parfois. On organise une visite aussi quand il y a des plaintes sur un organisme de formation. La plupart des visites sont inopinées pour ne pas avoir en effet le cas typique où on arrive et tout est bien, tout est clean, il y a plus de formateurs que de stagiaires, enfin voilà.

Julie GARNIER

C'est combien le temps moyen d'une visite sur place ?

Etienne MARTIN

Je n'ai pas. Sihame ? Je pense que c'est une journée à peu près une visite en général, mais je me parle sous ton contrôle.

Sihame SBAI

C'est une demi-journée concrètement. En amont et après c'est le temps de la préparer et ensuite de pouvoir formaliser son retour. On est je dirais sur deux jours pleins.

Julie GARNIER

Et vous appréciez également la pédagogie ? Parce que ça on en entend très peu parler. Le taux d'encadrement, par exemple ?

Etienne MARTIN

Si. Quand on dit est-ce que l'organisme de formation répond aux exigences qui étaient dans le DCE, enfin dans le cahier des charges du marché ou dans l'appel à projets, c'est qu'il répond aux taux d'encadrement demandés, aux horaires qui sont demandés, et cætera. Et aux modalités pédagogiques aussi.

Julie GARNIER

Et le E-Learning en coiffure esthétique, ça se passe comment ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors j'arrive. On a fait une réponse spécifique pour ce point-là parce que le E-Learning c'est particulier.

Elle a un pouvoir d'anticipation extraordinaire Julie.

Cécile DUMAS

Elle lit dans les pensées.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Elle a un côté un peu sorcière. Non ce n'est pas vrai, c'est une gentille sorcière.

Alors bon je continue. On y va.

Cécile DUMAS

Avançons parce qu'il y a des dizaines de questions encore.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur AIRE donc, non sur E-Learning pardon, sur le contrôle E-Learning. Au moment de l'instruction, on vérifie, par rapport au référentiel d'instructions qui a été établi par la Région, que l'organisme respecte ses obligations réglementaires, avec l'attribution de points au regard du volet FOAD (Formation ouverte et à distance) c'est-à-dire la réglementation de la formation à distance.

On vérifie différents poids lors des contrôles sur site ou en distanciel, c'est-à-dire : l'accessibilité des personnes en situation de handicap à la plateforme, l'évaluation pédagogique qui est déployée par la plateforme, l'interactivité, le mode collaboratif entre formateurs et stagiaires, les modalités de fonctionnement de la plateforme, la traçabilité des séquences pédagogiques, notamment la traçabilité des données. Et nous faisons aussi des démonstrations du back office, reporting, suivi stagiaire, organisation pédagogique, progression pédagogique. Et pour garantir la qualité de certaines formations en E-Learning lorsque le secteur d'activité ne s'y prête pas, on procède à des vérifications de la certification de la formation délivrée auprès de Certif Info et on fait des visites qualité sur site, ou visite qualité sur visioconférence pour les formations qui sont à 100 % en distanciel. Qu'est-ce que je peux dire d'autre sur ces sujets ?

Julie GARNIER

Moi je voudrais savoir concrètement, c'est quoi la coiffure-esthétique ? Parce que moi je suis prof en lycée pro et j'enseigne à des coiffures-esthétiques et j'aimerais juste savoir comment on fait en E-Learning. Vraiment je suis...

Dieynaba DIOP

En tout cas, sur la partie pro, ça semble...

Julie GARNIER

C'est un mystère. Alors un vraiment, c'est un mystère.

Etienne MARTIN

Peut-être sur E-Learning, je vais juste rappeler le contexte. Le E-Learning avait été lancé en 2020, il a connu son pic en 2020-2021. Depuis le marché E-Learning baisse d'année en année parce que maintenant aussi on a introduit des modalités de distanciel dans les marchés plus classiques. On se rend compte quand-même sur le marché E-Learning que c'est finalement les formations qu'on va appeler « peu classiques en distanciel » sur lesquelles on a des bonnes données de saturation de places et des bonnes données de taux de retour à l'emploi, contrairement à ce qu'on pourrait penser, où en gros c'est la communication numérique et cætera qui marchent bien et sur lesquels on fait quand même le plus de monde sur ces marchés. Je n'ai pu la stat du taux de retour à l'emploi et de satisfaction des stagiaires sur cette formation précise en coiffure-esthétique mais globalement ces formations qu'on pourrait penser comme un peu alambiquées en distanciel, on constate que le taux de retour en emploi est plutôt satisfaisant. Je n'ai plus la stat exacte.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ça vaudrait le coup de vérifier. Et ce que je voudrais dire aussi pour ce type de formation : l'idée c'est qu'elles restent marginales évidemment. L'idée c'est qu'aussi on diminue notre effort en la matière parce qu'on est plus dans les conditions de 2020, la crise sanitaire. Mais ce qu'il faut noter aussi, c'est que ces formations permettent à un certain type de public - je pense notamment aux femmes qui ont des difficultés à organiser leur temps quand elles veulent prévoir une reconversion professionnelle et qu'elles n'ont pas nécessairement le temps de se former ou de s'arrêter pour se former - ça permet plus de souplesse et ça évite de fermer carrément certains métiers, certaines filières à certains profils, juste parce qu'on n'a pas la possibilité d'organiser, de consacrer du temps pour se former. Je suis d'accord sur le fait que certains types de formations sont moins...

Dieynaba DIOP

Ne s'y prêtent pas du tout.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

... Sont moins appropriés pour ce type de modalités pédagogiques de dispensation de la formation. Et on va quand-même vérifier les appréciations.

Julie GARNIER

Au-delà de ça, sur la coiffure-esthétique il y a aussi un vrai déficit de places dans les lycées professionnels sur ce secteur-là. Je prends ce secteur-là mais on pourrait en prendre d'autres. Mais sur celui-ci, il y a un vrai déficit en lycée professionnel sur la coiffure-esthétique donc s'il y a saturation comme vous dites, là peut-être aussi que la cause elle est aussi à aller chercher du fait qu'il n'y a pas assez, sous statut scolaire, de propositions de formation dans ces secteurs-là. Et ça c'est une vraie réalité. Et je vous le dis parce qu'en plus je suis dans ce secteur-là. Donc à un moment, je pense qu'il faut aussi voir quelle est la défaillance qu'il y a ailleurs dans la proposition, en initial, sur les lycées professionnels, parce qu'il y en a.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

En initial. Mais je rappelle quand même que notre intervention, la Région... Notre intervention, en tout cas sur mon périmètre - je ne parle pas du périmètre d'Othman qui est sur la formation initiale à travers différents dispositifs - c'est la formation des demandeurs d'emploi. On n'est pas sur la formation initiale. Donc les dispositifs que nous proposons nous...

Julie GARNIER

Mais les CFA c'est la même chose.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

J'entends ce que tu dis mais les dispositifs que nous proposons nous, certains dispositifs, sont aussi pour des adultes qui, après avoir connu une période de chômage, veulent une reconversion professionnelle dans un secteur pour lequel ils ne peuvent pas retourner à l'école, ils ne peuvent pas retourner en lycée pro. Et donc c'est pour ça que je faisais cette ouverture sur les femmes notamment, qui veulent à un moment donné avoir une autre orientation professionnelle.

Julie GARNIER

Mais on leur apprend quoi ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non mais je suis d'accord sur le fait que sur la coiffure pro il peut y avoir un problème. Et on va vérifier. On va vérifier parce que tu connais bien ce sujet et que je pense qu'il faut, qu'il est important de s'assurer qu'il n'y a pas de dévoiement. On va vérifier les taux stagiaires et si on se rend compte d'insatisfactions, si on se rend compte que ça ne va pas, on n'hésitera pas à...

Julie GARNIER

Je veux même un exemple de cours.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

... On n'hésitera pas à terminer cette action de formation.

Etienne MARTIN

Juste pour ajouter des éléments techniques. Donc sur le lot de coiffure-esthétique, qui est le lot 3 de ce marché, je prends l'exemple de 2022-2023 : il y a eu 62 places donc ce n'est pas non plus...

Julie GARNIER

Non mais moi je veux un exemple de cours.

Etienne MARTIN

62 places et un élément important que je n'ai pas précisé : sur E-Learning on n'est pas toujours sur du 100 % distanciel, il peut y avoir jusqu'à 30 % de présentiel, notamment sur ces...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On peut vérifier ? On vérifiera ?

Etienne MARTIN

Juste pour terminer sur ces éléments techniques, purement techniques, sur ce lot-là, sur la coiffure-esthétique en E-Learning, on est sur 80 % de taux d'insertion à six mois. C'est quasiment le lot sur lequel on a le taux d'insertion le plus élevé du marché.

Julie GARNIER

Oui mais vous n'irez pas faire votre coupe là-bas, c'est tout.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Julie n'a pas confiance. On va vérifier ces éléments et on regardera les éléments de cours. Voilà, ça va comme ça ?

Cécile DUMAS

On enchaîne.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On continue. Alors on a une question sur... C'est quoi la prochaine ?

Cécile DUMAS

Savez-vous si les organismes de formation financés par la Région sont concernés par...

Etienne MARTIN

Oui, les articles.

Julie GARNIER

Normalement... Donc il y a plusieurs écoles qui ont facturé illégalement des frais d'inscription. Ça c'est une enquête qui a été révélée par France Info. Et donc je voulais savoir est-ce qu'il y avait des OF financés par la Région qui étaient concernés par cette enquête qui a été révélée ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors sur l'apprentissage, comme vous le savez on n'est plus opérateur et maître de la régulation des dispositifs. Cependant, chaque fois qu'on reçoit des alertes sur des pratiques abusives ou des situations de fraude potentielle visant un organisme de formation, on transmet systématiquement à la mission de contrôle de la DRIEETS. À ce jour, nous avons reçu trois plaintes qui visent des

éléments pédagogiques et qui émanent d'apprentis ou de leur famille, qui ont été immédiatement partagées avec les CFA pour avoir un retour de leur part et qui ont conduit à un contrôle spécifique, notamment au titre de l'ARA.

Julie GARNIER

Elles ont donné quoi ces trois plaintes ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a un résultat sur les 3 plaintes ?

Cécile DUMAS

Les commissions de contrôle de la DRIEETS souffrent d'un manque d'effectifs important.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ah oui ?

Cécile DUMAS

Mais on l'entendra peut-être de de la part de la DRIEETS lors des auditions.

Julie GARNIER

Et du coup les trois plaintes, vous savez ce qu'elles ont donné ?

Etienne MARTIN

Il y eu un contrôle. Je n'ai pas le suivi mais il y a eu un contrôle du coup suite à ces trois plaintes.

Julie GARNIER

D'accord mais le contrôle vous ne savez pas ce qu'il a donné ?

Etienne MARTIN

Non je ne sais pas.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors les organismes de formation qui étaient mentionnés dans ces articles ne sont pas dans la base de données Saphir +. Cependant, l'organisme Studi fait partie du groupe Galileo Global Education depuis 2018. Et les nombreux contrôles dont a fait l'objet cet organisme de formation n'ont pas soulevé de non-conformité dans le cadre des marchés qualifiants. Donc il y a eu des contrôles qui ont été avérés.

Et enfin préciser peut-être que les frais d'inscription sont interdits dans les marchés, et c'est un des critères qui sont vérifiés par nos services lors des contrôles sur sites qui sont réalisés.

Julie GARNIER

Enfin, c'est interdit par le Code du travail tout cours. Mais pour autant, on a bien vu avec cette enquête que les écoles le faisaient quand-même.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui mais on le vérifie. On vérifie qu'il n'y a pas de frais d'inscription lorsque nous avons des contrôles qui sont opérés sur site.

En ce qui concerne les contrôles des comptes des organismes de formation en apprentissage qui ont été bénéficiaires de subventions de la Région, aucun contrôle qui a été opéré n'a révélé d'incohérence ou de fraude. J'ai dit tout à l'heure qu'on en avait fait 71 sur l'année 2023.

Julie GARNIER

Donc aucun ne reverse des dividendes par exemple ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il n'y a pas de fraude, il n'y a pas d'incohérence. Je ne sais pas sur la question des dividendes, je ne peux pas répondre sur ce sujet.

Etienne MARTIN

Ce n'est pas une fraude.

Julie GARNIER

Donc ça ne vous pose pas de souci ? D'accord.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On n'a pas dit ça, on a dit que...

Julie GARNIER

Donc c'est quelque chose que vous tolérez, donc ce n'est pas un critère ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

A ma connaissance on ne vérifie pas les questions de... Voilà.

On passe à la question suivante ?

Cécile DUMAS

Oui. Donc ça concerne maintenant le financement de la formation professionnelle. Pouvez-vous nous communiquer la liste de l'ensemble des organismes de formation financés, publics et privés ? Ainsi que les montants alloués ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On en a parlé tout à l'heure, on va regarder ce qui est possible par année, par bloc de dispositifs. Mais je ne reviens pas dessus, on a eu le débat longuement.

Cécile DUMAS

Quelle répartition budgétaire entre les treize domaines d'activité certifiés comme des secteurs en tension ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors je pourrais vous transmettre le dossier, le tableau, parce qu'il est un peu lourd. Mais par exemple au titre du PRFE 2 (2022 2023), nous avons un total de 227 714 000 €. La ventilation se fait de la façon suivante, je mets dans l'ordre de de d'importance des volumes alloués. Informatique et réseaux : 16,80 %, c'est l'équivalent d'à peu près 38 millions. Ensuite nous avons le secteur tertiaire, administratif, secrétariat, comptabilité, gestion, immobilier pour 12,58 %. Transport et logistique pour 12,30 %. Bâtiment et travaux publics pour 12,25 %. Sanitaire et social, préparation concours aide-soignante, auxiliaire de puériculture : 11,86 %. Je vous ai cité les plus importants. Hôtellerie, restauration, tourisme, alimentation : 6,94 %. Mais on vous enverra le tableau, ça vous permettra d'avoir les chiffres.

Ensuite ?

Cécile DUMAS

Comment identifiez-vous les évolutions des besoins à moyen terme ?

Julie GARNIER

Parce que là en fait on s'est surtout basé sur le court terme avec les métiers en tension. Moi ce que je voudrais savoir c'est comment est-ce que vous pilotez ça à moyen terme ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors il y a des études qui sont faites par les organismes que j'ai cités tout à l'heure, qui nous aident à établir la définition des métiers en tension mais qui aussi...

Julie GARNIER

Lesquels ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

La DARES ; il y a une étude des métiers de 2030, les métiers de demain, qui est une étude intéressante et qui est sortie il y a un an ou un an et demi. Nous avons notre OREF qui est maintenant l'IPR qui fournit aussi des études de prospective sur les métiers de demain. Et France Stratégie qui est aussi un des organismes qui nous alimentent. Et je répète que par exemple pour le dispositif AIRE, on a décidé aussi de l'ouvrir sur les métiers de demain. Donc c'est une réalité qui est bien prise en compte, au-delà des métiers en tension, c'est une des priorités stratégiques et c'est documenté par ces études de ces différents organismes.

Cécile DUMAS

Ce n'était pas une qualité de Défi Métiers ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui mais maintenant c'est réintégré, internalisé dans le travail fait par l'IPR qui a les ressources pour le faire et qui le fait à titre d'OREF dans des bonnes conditions.

Julie GARNIER

Donc l'IPR a toutes les ressources pour travailler ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui.

Julie GARNIER

D'accord.

Cécile DUMAS

Comment prenez-vous en compte l'évolution des budgets dédiés à l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes), le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) et les GRETA (Groupements d'établissements publics locaux d'enseignements) ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est une question qui est un peu spéculative. Je le dis comme ça parce qu'en vérité nous, nous sommes là pour financer des actions de formation. En tout cas, c'est le premier objectif de notre intervention : financer des actions de formation qui débouchent sur des entrées en emploi durable. Et c'est pour ça qu'on articule nos programmes de formation sur les métiers en tension, les métiers de demain et les métiers d'avenir bien-sûr. Mais on n'est pas là pour financer le fonctionnement d'organismes de formation, qu'ils soient publics ou qu'ils soient privés. Qu'ils soient privés, on a eu le sujet avec la problématique d'AIRE avec des organismes privés qui ont eu tendance à faire souscrire énormément de contrats AIRE par les bénéficiaires, en se disant que la Région finançait et que c'était bien. Donc on n'est pas, on ne peut pas...

Julie GARNIER

Donc en fait vous considérez l'AFPA, le CNAM au même titre que les autres organismes de formation ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais ce sont des organismes de formation Julie, publics certes. Mais ce sont des organismes de formation, donc...

Cécile DUMAS

On revient à ce que nous disais Monsieur THIERSE la semaine dernière, que la Région vend des heures de formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Finance.

Etienne MARTIN

Elle achète plutôt des heures de formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Elle finance les formations et elle achète.

Cécile DUMAS

Elle est un intermédiaire commerçant d'heures de formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On achète des heures de formation pour pouvoir permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à l'emploi. On n'est pas là pour surveiller l'équilibre financier de structures publiques, d'établissements publics. Nous ne sommes pas là dans le capital. Ce sont des structures publiques. Peut-être à l'État de faire aussi son travail, de voir comment l'évolution de la réglementation, de la formation... Les propres règles qui ont été fixées par l'État, qui ont des conséquences, qu'est-ce qui ? Pourquoi ces organismes sont en difficulté ? Parce qu'il y a eu une dérégulation du marché de la formation, avec énormément de créations d'organismes de formation ces dernières années qui émergent aux dispositifs qui sont financés par le public, Région ou autre. La Région n'est pas comptable de cela. Nous prenons acte et nous nous sommes assez plaint d'avoir été un peu marginalisés dans le secteur de l'apprentissage. Nous sommes aussi victimes quelque part, mais nous prenons acte et nous nous sommes adaptés en continuant à investir. Mais nous ne sommes pas là pour surveiller l'équilibre financier, nous ne sommes pas organisme de tutelle de l'AFPA.

Julie GARNIER

Non mais disons que là...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je l'entends bien, mais sinon on perd de vue notre objectif. Moi, mon objectif, c'est de financer des formations pour les demandeurs d'emploi.

Julie GARNIER

Le CNAM et d'autres, on est beaucoup plus sûr de la qualité des formations qu'ils délivrent, plutôt que d'autres organismes de formation privés dont on voit bien toutes les dérives au fur et à mesure des scandales. Là on a le CNAM ou l'AFPA qui sont contrôlés, certifiés, qui ont quand-même on va dire une historicité assez importante, avec des chaires prestigieuses. Dire que vraiment on a une qualité. Là on peut être sûr de la qualité mais on va les traiter de la même manière qu'un organisme qui a été créé il y a dix-huit mois.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors je ne remets pas en cause la qualité des formateurs de ces organismes. Je répète, j'ajoute et je précise humblement que nous sommes sur un marché concurrentiel et je pense que ça c'est un élément capital. Favoriser - je choisis le mot à dessein - un organisme parce que c'est un organisme public, vous savez ce que c'est ?

Julie GARNIER

Non. Je vous dis de...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est de l'aide État et c'est interdit. C'est de l'aide d'État.

Julie GARNIER

Non, je vous dis que le premier critère n'est pas celui de la qualité, il est celui du prix, de fait.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Nous sommes sur un marché concurrentiel. Les marchés concurrentiels...

Julie GARNIER

Les critères, qui les fixe dans les marchés publics ? C'est bien nous ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est nous. Mais la qualité et le prix sont des éléments importants. Et nous ne pouvons pas mettre une pondération, un coefficient de pondération, juste pour favoriser des organismes publics. Mais la qualité... Il y a des organismes privés qui font aussi bien leur travail. Il ne faut pas non plus, je pense qu'il faut faire attention à ne pas caricaturer. Je pense que pour tout...

Cécile DUMAS

Je comprends bien, moi je ne veux pas caricaturer mais vous regrettez quand-même la mise en concurrence et l'ouverture à la concurrence du marché de la formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je pense que ça a eu des effets pervers. Je pense qu'il y a eu un élément positif qui est l'augmentation du nombre d'apprentis bien-sûr, et l'accès à l'apprentissage qui s'est ouvert, c'est vrai. Mais il y a eu aussi des effets pervers. Je pense qu'on peut tous l'admettre, et la Cour des comptes l'a dit aussi, il y a eu des effets pervers avec cette réforme. Et notamment l'ouverture excessive peut-être, dérégulée, de ce marché à des organismes dont certains ne sont pas toujours on va dire précautionneux.

Cécile DUMAS

Est-ce que vous pensez que cette situation fait qu'on entend parfois, de la part d'organismes de formation, qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion au sujet de la formation professionnelle ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non, je pense qu'on ne peut pas dire ça parce que le pilote dans l'avion, en tout cas pour ce qui concerne la Région... Ce que je vous explique et ce que Nicolas THIERSE vous a expliqué : on a quand-même des process très rigides, rigoureux, on a des contrôles, on a les dispositifs avec des résultats. J'en dirai un mot tout à l'heure mais pardon de le rappeler, quand on a quantitativement et qualitativement augmenté de façon caractérisée les entrées en formation par rapport à 2017 et 2019 comme on l'a fait et, j'aurai l'occasion de le dire, plus que les autres Régions hexagonales. Puisque la Région Île-de-France a des très bons résultats, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion. On n'est pas comptable et on n'est pas responsable de décisions qui ont été prises, de décisions législatives ou gouvernementales, qui ont été prises sur l'organisation de la formation professionnelle en France.

Julie GARNIER

Oui mais vous pouvez avoir un avis.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Nous, on s'adapte. Je l'ai dit, il y a des éléments positifs, il y a des éléments négatifs. Mais pour revenir à la question, nous sommes obligés de nous dire : nous sommes sur un marché concurrentiel, il y a du public, il y a du privé. S'il faut mieux protéger le public, il y a sûrement des dispositifs pour ça mais ce n'est pas à la Région de le faire.

En tout cas, on ne va pas pervertir, truquer ou interpréter les cahiers des charges des marchés publics, ou tourner à l'infini les dossiers de consultation d'appel, d'appel à projets, pour favoriser des organismes, aussi on va dire estimables et qualitatifs qu'ils soient. Et je le dis, que ce soient l'AFPA, le CNAM et d'autres, les GRETA font du travail, on les estime, on apprécie le travail mais en tout cas

on respecte la réglementation. La réglementation, c'est que sur un marché concurrentiel on ne tord pas les règles pour fausser la concurrence.

Julie GARNIER

La réglementation, c'est aussi de vérifier - et c'est de votre responsabilité - la pédagogie et la qualité de la formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Bien-sûr.

Cécile DUMAS

Malgré tout, on voit quand même que AFPA et GRETA remportent beaucoup les marchés. Ce qui montre bien leurs compétences historiques.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Bien sûr, absolument. Etienne veut compléter.

Etienne MARTIN

Juste ajouter des éléments techniques. Simplement, comme l'a dit la Vice-présidente, on ne peut pas favoriser une structure dans nos marchés en prenant en compte ou non son statut. Donc ça, c'est un point important. Juste pour rappeler qu'il n'y a que deux types d'organismes de formation qui sont publics, au sens vraiment public. En l'occurrence, l'AFPA n'en fait pas partie. C'est les GRETA et les universités, ce sont les seuls à proprement parler qui sont publics. Par ailleurs, juste des éléments techniques qui me semblent importants dans le débat : sur notre gros marché de formation qualifiante, le PRFE, dans la répartition de la notation 75 % est sur la partie technique et donc pédagogique du projet qui est présenté, de la candidature, 25 % sur le prix. Et sur notre sur notre marché qualifiant, en tout cas l'autre, qui est sur les personnes sous-main de justice, qu'on appelle PPSMJ un peu barbarement, c'est même 20 % sur le prix et 80 % sur la qualité. Donc voilà, c'est juste pour mettre en avant ces éléments-là, qui sont importants. Peut-être qu'auparavant le prix avait plus d'importance que ce qu'il n'est sur le PRFE. Mais c'est un point important.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je pense que c'était important à souligner.

Etienne MARTIN

Exactement. Après les marchés, que ce soit l'AFPA ou un autre, nous on ne fait pas la différence. Juste dans le fonctionnement, pour chaque offre qui est déposée, il y a deux lecteurs. Donc c'est vraiment les services, les services en l'occurrence de Sihame SBAI, que vous avez entendue, qui font l'instruction sur la partie qualifiante. Il y a deux lecteurs différents qui lisent et qui attribuent des notes de manière séparée, sans se voir, sans se parler. Enfin c'est très codifié, et cætera. Donc vraiment on applique la règle et la règle fait qu'on ne prend pas en compte le statut de l'OF qui dépose une candidature. On prend en compte son dossier, que ce soit X ou Y qui porte le dossier. La seule possibilité d'écarter un organisme de formation, c'est s'il a été mis en demeure auparavant, sur d'autres marchés. Il aurait fraudé, il aurait eu une mise en demeure de la Région, c'est un motif pour écarter l'organisme.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais je pense à une chose d'ailleurs sur les marchés, tu me confirmes ou pas. L'instruction se fait sous l'anonymat ?

Etienne MARTIN

C'est à dire oui, il y a les numéros, tout est très...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Donc les résultats des marchés, on ne sait pas qui on a en face de nous.

Cécile DUMAS

Oui mais bon...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non mais sérieusement ?

Cécile DUMAS

Non mais oui, c'est la théorie.

Etienne MARTIN

C'est la pratique.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est ce que font les services. Voilà.

Etienne MARTIN

Pour être avec eux tout le temps, je peux vous le dire.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On peut dire qu'on est bon sur ce sujet-là ?

Julie GARNIER

Sur le financement, moi ce que j'aimerais avoir c'est : est-ce que vous connaissez le montant global de financement de la formation professionnelle, on va dire toutes origines confondues ? C'est-à-dire que ça vienne de l'État ou que ça vienne de la Région ou d'autres collectivités, est-ce que vous connaissez le montant global attribué à la formation professionnelle en Île-de-France ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

En Île-de-France... Je sais qu'en France, c'est 31 ou 32 milliards d'euros mais en Île-de-France je ne sais pas. Mais c'est quelque chose qui peut se consolider.

Etienne MARTIN

Annuellement ?

Julie GARNIER

Oui, annuellement.

Etienne MARTIN

Ça dépend si vous prenez en compte la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Julie GARNIER

Oui vous les prenez. Tout, les aides indirectes...

Kader CHIBANE

Toutes les dépenses.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Tu as le chiffre, tu connais le chiffre ?

Etienne MARTIN

Non mais c'est assez élevé, je n'ai pas le chiffre en tête.

Julie GARNIER

Oui je pense que c'est assez élevé. Mais on n'a pas le chiffre, j'aimerais bien l'avoir.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On va regarder.

Cécile DUMAS

Apparemment, il est dans le rapport de la Cour des comptes.

Dieynaba DIOP

Normalement il est dans le rapport de la Cour des comptes.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est combien ?

Etienne MARTIN

Je ne l'ai pas.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On va vérifier ça.

On continue ?

Cécile DUMAS

On passe peut-être aux sujets concernant les usagers ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors c'est quelle question ?

Cécile DUMAS

Il faut qu'on avance, parce qu'il reste 30 minutes.

Comment définissez-vous les besoins des usagers et usagères ? Comment prenez-vous en compte leurs demandes ? Et comment garantir – on va globaliser si vous voulez bien - l'équité d'accès à l'information ? On a vu la semaine dernière que l'accès à l'information sur la gratuité des transports a été un petit peu complexe. Quel est le taux d'abandon moyen ? De rupture ça c'était sur un graphique.

Julie GARNIER

Non.

Cécile DUMAS

Non ça n'y était pas ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non, je vais le dire.

Cécile DUMAS

Et quelques années après la montée en puissance du E-Learning, quels retours avez-vous ? Mais ça vous en avez parlé un peu de l'évaluation E-Learning. Peut-être vous pourrez préciser, sur l'accès à l'emploi après la formation c'est 51 % par rapport aux sorties de formation, est-ce que vous avez le pourcentage par rapport aux anciennes formations ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, d'accord.

Cécile DUMAS

Concernant les usagers.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur les besoins des usagers, ils sont analysés par le service public de l'emploi pour ce qui concerne l'accès à la formation, qui oriente les demandeurs d'emploi sur les différentes... Ils ont une connaissance de l'éventail de formations qui est financé par la Région et en fonction des besoins, des attentes et bien-sûr aussi des besoins du marché du travail, en fonction du bassin d'emploi où le demandeur d'emploi, l'utilisateur, intervient et vit. Le service public de l'emploi oriente l'utilisateur. Ensuite, à noter que nous avons ce dispositif AIRE, que vous connaissez, qui est complémentaire, qui permet d'ouvrir un peu et qui laisse l'opportunité au demandeur, au bénéficiaire, d'exprimer son besoin, quand bien même il ne se retrouverait pas dans l'offre de formation collective. Donc c'est un dispositif qui permet vraiment de recentrer sur l'utilisateur, l'utilisatrice, et sur ses attentes, ses besoins et son parcours de formation sans passer par le service public de l'emploi. Donc, comme vous savez, c'est complémentaire.

Ensuite sur l'équité d'accès, la majorité, la très grande majorité des formations financées par la Région n'exigent pas de prérequis pour rentrer, pour bénéficier du dispositif, sauf la qualité de

demandeur d'emploi qui est indispensable puisque c'est notre caractéristique, c'est ce qui justifie notre intervention.

Julie GARNIER

En fait c'était plus une question du point de vue des départements. Mais ça comme c'était une donnée qu'on n'avait pas, moi ce que j'aurais aimé avoir c'est une appréciation par département pour voir les éventuelles inégalités qu'il y a. Par exemple, on connaît le cas de la Seine-Saint-Denis, mais il y a aussi le cas de la Seine-et-Marne, qui sont on va dire les deux départements qui sont les plus éloignés des poursuites d'études. A un moment, ce que je voulais savoir c'est est ce qu'il y a... Qu'est-ce que vous faites pour garantir une équité et faire en sorte de rétablir ces inégalités ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors je ne sais pas si tu te rappelles le petit topo sur le PRIC qu'on avait transmis en juillet 2023. Le dernier slide, je ne sais pas si... Je dois l'avoir là ; voilà, il est là. Le dernier slide présentait la ventilation. Et donc pour le 75 c'est 15 %, le 77 c'est 12 %, le 78 c'est 11 %, le 91 c'est 11 %, le 92 c'est 11 % le 93 c'est 18 %.

Julie GARNIER

Mais ça c'est les entrées.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Comment ça c'est les entrées ?

Julie GARNIER

C'est les entrées.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui mais les entrées, ils sortent après.

Julie GARNIER

Non les entrées ils ne sortent pas justement, c'est ça le problème.

Dieynaba DIOP

On n'a pas les taux de rupture.

Etienne MARTIN

Techniquement, ce chiffre permet de voir à qui bénéficient les formations, enfin où est-ce que sont domiciliées les personnes qui vont dans nos entrées en formation. C'est juste ça ce chiffre. Après sur le taux de rupture...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

J'arrive sur le taux de rupture après.

Julie GARNIER

En fait c'est la même donnée mais ce que je voudrais c'est qu'on soit sûr qu'on n'a pas perdu de petit en chemin. Le problème c'est qu'aujourd'hui on voit bien où est-ce que... L'équité d'accès, elle est sur... Qui est-ce qu'on va amener jusqu'à la fin ? Et quelle est la différence entre les départements ? C'est ça moi qui m'intéresse.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui alors moi je veux bien, il n'y a pas de souci. Simplement, il y a des facteurs exogènes qui viennent ensuite. Quelqu'un rentre en formation, la Région finance la formation ; elle est orientée par le service public de l'emploi, elle a un projet professionnel qui est validé dans le cadre de sa prise en charge par le service public de l'emploi, elle vise un métier, la Région finance. Après bien- sûr nous on est intéressé à ce que le maximum de personnes arrive en emploi durable par la suite. Mais il y a d'autres facteurs qui sont exogènes, qui peuvent être liés au dynamisme du bassin d'emploi, qui peuvent être liés à des facteurs personnels aussi qui peuvent (notamment les taux d'abandon et les taux de rupture qui peuvent intervenir pour des facteurs X, Y, Z), qui impactent, sur lesquels on essaie d'évaluer l'intervention de la Région. Alors bien sûr dans l'intervention il y a l'efficacité de l'intervention de la Région, je suis d'accord. Et on est évidemment très intéressé à savoir que les fonds de la formation professionnelle que nous investissons, ils sont utiles et qu'ils permettent un retour ou un accès à l'emploi durable. Mais il faut aussi avoir en tête qu'il y a des éléments extérieurs qui peuvent intervenir et qui peuvent compromettre, retarder, différer, rendre plus compliqué l'intervention.

Julie GARNIER

Mais justement une des clés pour arriver à comprendre et être sur le chemin de cette compréhension, c'est justement d'avoir ces chiffres.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui mais je ne sais pas si nous... Est-ce que le suivi... Il faudrait faire des suivis de cohorte très précis pour savoir aussi ce que deviennent les bénéficiaires des entrées en formation, que parfois on perd parce qu'ils ne nous répondent pas toujours quand on fait des enquêtes qualité, qu'on essaie de savoir sur les dispositifs est-ce que c'est adapté, et cætera. Les personnes n'ont pas d'obligation, un an, deux ans, trois mois, six mois après, de nous répondre si on met des opérateurs pour leur demander ce qu'ils sont devenus. Donc ce n'est pas toujours évident. Nous, on sait ce qu'on met à qui, à quel bassin d'emploi, à quel quartier, à quel type de public plus particulièrement vulnérable on s'adresse, et là où on met nos moyens de façon prioritaire. Mais ensuite on ne sait pas... Je te mentirais si je te disais que je sais à 100 % que dix petits, comme tu dis, qu'on a suivis à un temps T, les dix petits on les a retrouvés là où ils voulaient. Parce qu'ils ne répondent pas toujours.

Julie GARNIER

Moi c'est pour ça que j'insiste totalement sur le contrôle.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Le contrôle c'est...

Julie GARNIER

Moi je ne demande même pas un an après, je demande juste...

Dieynaba DIOP

Je pense que vous n'avez compris la question. Nous ce qu'on veut savoir c'est... Ils sont dix à rentrer d'accord ? On en a sélectionné dix. Ce qu'on veut savoir c'est : sur les dix, combien vont au bout de

la formation et sortent avec la formation qualifiée ? Si on me dit qu'il y en a un, au bout de six mois il arrête parce qu'il a trouvé un boulot, c'est très bien. C'est ce que je voulais savoir.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je vais peut-être vous éclairer en vous donnant les taux de rupture et d'abandon.

Tu voulais dire quelque chose ?

Etienne MARTIN

Sur l'équité un point important quand-même c'est aussi les problèmes de mobilité qui sont parfois importants dans certains départements. Donc la Région a mis en œuvre les Chèques permis, a mis en œuvre la gratuité des transports pour les jeunes qui sont en formation...

Dieynaba DIOP

Tout le monde ne le sait pas.

Etienne MARTIN

C'est vrai.

Et les Chèques mobilité aussi, distribués par les Missions locales, c'était juste un élément important. Et par ailleurs, dans nos marchés on a mis des objectifs aux organismes de formation, d'accueil de publics, c'est-à-dire qu'on leur a donné des objectifs : il faut atteindre tant de pourcentage des publics que vous accueillez, il faut que ce soit des personnes en situation de handicap, des personnes qui résident en QPV (Quartier politique de la Ville), et cætera. Donc on a aussi mis l'accent auprès d'organismes de formation pour bien diversifier les personnes qu'ils accueillent, pour que tous les publics puissent rentrer dans ces formations. Voilà sur l'équité ce qui me paraissait important.

Et il y a la rémunération quand-même, la Région finance la rémunération des stagiaires, et y compris...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Qui permet de garantir quand même la possibilité de suivre une formation. Nous sommes quand même tributaires d'une certaine iniquité du maillage territorial des organismes de formation – et de mobilité mais tout ça s'est lié - que la Région essaie de dépasser à travers les différentes aides à la mobilité, mais aussi ce qu'on a essayé de faire à travers le caractère innovant et les expérimentations comme l'appel à projets pour les tiers lieux, Deffinov Tiers-lieux, et cætera. Essayer de créer, d'encourager la formation, l'installation de tiers-lieux de formation, dans les quartiers, en milieu rural, dans les quartiers QPV, pour donner accès aux formations là où naturellement les organismes ne vont pas. D'accord ? Ça c'est aussi important donc c'est un des éléments d'intervention prioritaire du PRIC qu'on a essayé de favoriser. Mais ce n'est pas toujours simple.

Julie GARNIER

Mais il n'y a pas une obligation du centre de formation, normalement, de donner ce genre d'information ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On le prend en compte. Quand des organismes de formation ont des antennes, ils ont des...

Julie GARNIER

Non mais je parle pour les sorties. Normalement les centres de formation ne sont pas censés vous dire le nombre de sorties exact ?

Etienne MARTIN

Si.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, bien-sûr.

Julie GARNIER

On pourrait l'avoir alors cette donnée-là ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui. Alors est-ce qu'on peut la consolider ?

Etienne MARTIN

C'est le taux de rupture.

Julie GARNIER

C'est lié.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors les taux de rupture. On va les faire par dispositif si vous en êtes d'accord.

Pour l'apprentissage, nous avons un taux de réalisation des contrats... Ce sont les contrats majorés parce que les contrats majorés ce sont les seuls dont nous avons connaissance puisque nous ne finançons que les dispositifs majorés, enfin les organismes de formation majorés. Donc, 94,65 %. Nous avons un taux de rupture en 2023 de 8 %. C'est mieux que 25.

Concernant l'accès aux savoirs de base, c'est-à-dire grosso modo les dispositifs d'insertion : pour l'Anglais à visée professionnelle nous avons un taux d'abandon de 3,5 % et un taux de rupture de 3 % ; pour le programme Compétences de base professionnelles nous avons un taux d'abandon de 14 % en moyenne en 2022, mais il varie entre 5,8 % et 28 % selon les départements ; pour les Compétence de base professionnelle le programme 2023 se termine en juin 2024 donc nous n'avons pas de chiffres plus récents à ce stade ; pour le programme Compétences numériques nous avons 2 % d'abandon et nous n'avons pas enregistré de rupture de parcours.

Pour les formations qualifiantes, je vais les prendre les unes après les autres. Les actions territorialisées : sur 336 places il y a 0 % d'abandon, zéro abandon. Pour la PPRIC Compétences + : sur 408 places, 9 abandons ; ça fait 2,21 %. Sur le programme E-Learning : sur 3 955 places nous avons 61 abandons, ça fait 1,54 %. Sur le PRFE 2018 2022, nous avons 120 places et 5,380 % d'abandons. 120 organismes ?

Etienne MARTIN

Il manque des zéros.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il manque des zéros ? C'est ça parce que je ne comprenais pas là.

Etienne MARTIN

Il y a 5 % d'abandons sur le PRFE.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

5 83 % d'abandons. Il manque des zéros au nombre de places évidemment, parce que 120 places sur le PRFE, ce n'est juste pas possible.

Sur le PRFE 2022-2024, nous avons 17 793 places. Voilà, c'est plus cohérent. Et nous avons 2,92 % d'abandons. Sur le PRFS, pour la sécurité, PRFE, nous avons 704 places et 3,55 % d'abandon. Sur le soutien régional aux actions expérimentales, nous avons 94 places et 0 abandon. Et donc pour le total pour les formations qualifiantes, sur 23 410 places nous avons une moyenne, puisque vous avez vu que ça variait, de 2,66 % d'abandons.

À noter que le taux d'insertion en emploi moyen du programme E-Learning est de 47 % et est très hétérogène en fonction des formations ; et le taux de saturation des places est de 100 %. Le taux global de satisfaction est de 84 % sur ces deux dernières années sur E-Learning : 85 % en 2022 et 83 % en 2023. Donc ça c'est le taux de satisfaction des stagiaires, c'est quand-même un élément important. Et les stagiaires en formation hybride sont plus nombreux à se déclarer très satisfaits parce qu'ils sont 48 %, contre 35 % quand c'est du 100 % E-Learning. Donc il y a quand-même un élément, et quand-même un intérêt à hybrider les formations pour pouvoir optimiser le taux de satisfaction, ça c'est évident.

Voilà ce que je peux vous dire sur les taux de rupture, les taux d'abandon, qui permettent quand-même d'avoir une idée de l'évaporation, qui est naturelle sur les entrées en formation.

Julie GARNIER

Ce sont pas du tout les chiffres sur l'apprentissage qu'on a de de la Cour des comptes, où on a des taux beaucoup plus élevés.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors ils sont pour l'Île-de-France ou à l'échelle nationale ?

Julie GARNIER

À l'échelle nationale mais je ne vois pas pourquoi il y aurait une différence.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Parce qu'on est meilleurs.

Julie GARNIER

Je ne suis pas sûre. Non je ne suis pas sûre parce que par exemple... En fait ce qui me gêne peut-être c'est la moyenne. Est-ce qu'il y a des différences entre les secteurs ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, certainement.

Julie GARNIER

Parce que par exemple on sait que sur l'apprentissage en hôtellerie-restauration, le taux de rupture est de l'ordre presque de 50 %. Donc vous voyez bien qu'on a des démarches quand-même. Je pense que ça serait intéressant peut-être d'aller grappiller un peu. Et notamment je me rappelle, la Cour des comptes a aussi rendu un avis sur l'apprentissage qui était beaucoup plus à la faveur des études supérieures plutôt que tout ce qui est formations on va dire infra-bac. Et donc est-ce qu'on ne pourrait pas aussi avoir cette lecture-là, qui permettrait peut-être d'aller un petit peu au-delà de la moyenne, qui peut être trompe-l'œil ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais là-dessus Nicolas THIERSE l'a présenté la dernière fois. Je lui dis juste la page. Julie, je te ferai passer. Mais sur l'infra-bac les niveaux au-dessus de 4 et plus, en Île-de-France nous sommes meilleurs qu'au national parce que nous avons plus de jeunes formés qui sont sans diplôme ou au niveau bac. Cette critique de la Cour des comptes, qui est sans doute légitime pour les autres régions, je pense qu'elle ne nous concerne pas vraiment.

On revient sur notre ordre du jour.

Cécile DUMAS

On passe aux questions du groupe écologiste.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui. Et puis je ne voudrais quand-même pas maltraiter les questions du groupe IDFR donc on les prendra quand-même.

Cécile DUMAS

Elles sont maltraitées pour les commissaires puisqu'elles ne nous sont pas arrivées.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Elles ne vous ont pas été communiquées ?

Dieynaba DIOP

Non, du tout.

Cécile DUMAS

On les verra en dernier et si on n'a pas le temps...

Kader CHIBANE

Par écrit sinon.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On les transmettra.

Alors ensuite ?

Cécile DUMAS

On va avancer sur les questions du pôle ECO. Le nombre de personnes de sorties en apprentissage depuis cinq ans ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors « sorties en apprentissage » ça veut dire quoi pour vous ?

Cécile DUMAS

Des personnes sorties en apprentissage, c'est-à-dire avec un diplôme j'imagine ?

Kader CHIBANE

Qui ont été au bout de leurs formations.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Encore une fois je vous ai dit que depuis 2018, mais en fait depuis le 1^{er} janvier 2020... On ne régule pas le marché...

Kader CHIBANE

Non mais on a un volet où on finance.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur les 71 organismes dont j'ai parlé, j'ai donné le chiffre tout à l'heure et j'ai donné le taux de rupture qui était de 85 % pour le taux...

Kader CHIBANE

94 %.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

94,65 % pour le taux de réalisation de contrats.

Kader CHIBANE

Sur combien de personnes ? Sur combien d'apprentis ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a 71 organismes et on a... Je vais te donner le chiffre, je te donnerai le chiffre mais c'est plutôt bon.

Ensuite ?

Cécile DUMAS

C'est là carrément le domaine, c'est : quel bilan de l'action régionale sur les jeunes et plus particulièrement des NIDS ? On a vu qu'il y avait une petite baisse.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Les jeunes c'est chez Othman donc vous lui réservez la question. Les NIDS ce sont les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

Kader CHIBANE

Il y a une partie dans le PRIC.

Dieynaba DIOP

Oui, il y a une partie dans le PRIC.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors sur les NIDS en particulier, on n'a pas d'action de formation spécifique. On a des actions pour les moins de 30 ans et pas sur les 18-25 ans donc je vous rappelle que les chiffres qu'on aura seront beaucoup plus larges et ne seront pas sur les NIDS. Je peux vous donner le chiffre pour les moins de 30 ans.

Kader CHIBANE

On est preneurs.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors, les moins de 30 ans, sur les entrées en formation sur 2020 on a 34 %, 34,9 % des moins de 30 ans...

Etienne MARTIN

Sur 2023.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Sur 2023. En augmentation... Sachant que leur part dans la demande d'emploi elle est de 24,2 %. Ça veut dire qu'on a beaucoup plus de jeunes de moins de 30 ans (c'est la nomenclature PRIC qui va jusqu'à 30 ans, donc nous on la suit). 34,9 % de jeunes de moins de 30 ans sont entrés en formation en Île-de-France en 2023. En hausse de 0,2 %. Et en 2021... J'ai mon petit tableau, je vais vous le donner parce qu'il est meilleur je pense. Il est où le tableau ? Je vais le trouver tout à l'heure.

Ensuite, qu'est-ce qu'on a d'autre ?

Cécile DUMAS

Il y avait donc plusieurs questions du pôle ECO sur le PRIC. Je pense que quasiment tout a été évoqué. Dites-moi.

Kader CHIBANE

Il y a deux petites choses moi sur lesquelles j'aurais voulu avoir des précisions. C'était sur le CREFOP.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Excusez-moi, c'était 34,8 % en 2021, non en 2022. 34,8 %, et c'était en augmentation de 0,1 %. Voilà. Donc c'est à peu près la même chose.

Kader CHIBANE

Sur l'association qui est faite avec le CREFOP, le travail en relation avec le CREFOP : est-ce qu'ils sont associés sur la définition des métiers en tension ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je l'ai indiqué tout à l'heure : non, pas directement. Mais en tout cas les rapports leur sont présentés. Mais ils ne définissent pas la notion de métiers en tension qui résulte, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'études et d'analyses qui sont faites par la DARES, France Stratégie, France Travail notamment. Et qui nous permettent de construire notre offre de formations. Et avec le CREFOP on a un dialogue sur l'offre de formations.

Kader CHIBANE

Et sur le PRIC justement, le rôle du CREFOP ? On n'a pas vu d'avis du CREFOP sur le PRIC.

Cécile DUMAS

Il semblerait sur le CREFOP n'ait pas été saisi.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Le CREFOP était en fin de mandat lorsque... Il y a un renouvellement là du mandat du CREFOP. Donc on n'a pas pu leur soumettre. C'est ça ?

Etienne MARTIN

Le PRIC a été... La nouvelle formule du PRIC a été présentée et soumise aux questions et à l'avis du CREFOP et de la commission formation professionnelle continue du 21 mars. Il y a eu quelques questions auxquelles l'Etat et la Région ont répondu. Il n'y a pas eu de questions complémentaires et d'avis négatif qui ont été soumis.

Kader CHIBANE

Est-ce qu'il y a un avis du CREFOP ?

Etienne MARTIN

En fait on présente et ce sont les avis négatifs qui nous sont retournés, s'il y a des avis négatifs. Quand l'avis n'est pas exprimé, il est considéré comme validé. Et par ailleurs en effet, c'est un point de détail mais le CREFOP est en cours de renouvellement vu que l'arrêté du préfet de nomination des personnes, des membres du CREFOP, prenait fin à la fin mars 2024.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est le bilan. Je répondais sur le bilan du PRIC qui se termine et la question portait sur le nouveau PRIC, c'est ça ?

Kader CHIBANE

Sur le nouveau PRIC oui, sur l'avis.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Excusez-moi, je n'avais pas bien compris.

Cécile DUMAS

On a tout sur le PRIC, c'est bon ?

Cécile DUMAS

Le dernier tiret, donc sur PRIC 2024-2028 : nous souhaitons savoir quelles sont les institutions qui ont été associées à son élaboration.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Donc il a été soumis le 21 mars.

Cécile DUMAS

Et comment l'exécutif régional envisage l'articulation des actions du PRIC dans le cadre des futurs comités territoriaux de l'emploi, dont les comités locaux ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors ça c'est à la main de l'État qui n'a pas encore défini de façon très précise la façon dont en Île-de-France l'articulation des comités territoriaux et locaux de France Travail va se déployer. On sera avisés, le CREFOP sera informé et tout ça va se mettre en place. Mais à ce stade, on n'est pas encore, on n'a pas plus d'informations.

Kader CHIBANE

Je serai attentif.

Dieynaba DIOP

Pareil.

Cécile DUMAS

Comment la Région Île-de-France va initier avec l'Etat la réunion des financeurs prévue dans la loi plein emploi ? C'est déjà fait ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, c'est déjà le cas.

Cécile DUMAS

Donc vous êtes déjà sur la stratégie plein emploi ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On en discute déjà avec eux.

Cécile DUMAS

Donc dans le cadre du cahier des charges du PRFE j'imagine ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Tous les dispositifs.

Cécile DUMAS

Tous les dispositifs sont dans la stratégie plein emploi ?

Kader CHIBANE

Disons qu'on n'a pas d'information à ce sujet.

Etienne MARTIN

Enfin il y a des copils bimestriels, auxquels la VP et le Préfet prennent part à chaque fois...

Kader CHIBANE

On n'a pas de retours.

Etienne MARTIN

Il y a des points hebdomadaires avec France Travail et la DRIETS tout le temps. C'est déjà mis en place depuis trois ans en fait.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est ce que j'avais répondu en plénière la semaine dernière. Tout ça, ça se met en place et il y a des points d'étapes.

Kader CHIBANE

Il faut nous en faire également en commission, annuels au moins.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui bien-sûr.

Cécile DUMAS

Si on reste sur le PRIC, la dernière délibération notait une baisse de financement. Là c'est 50/50 Etat-Région, après ça va passer 60/40 ; donc l'Etat entre guillemets se désengage petit à petit. Et donc ça, dans vos perspectives ça va faire quoi ?

Etienne MARTIN

C'est à dire ?

Cécile DUMAS

Le financement PRIC c'est 50/50 Etat-Région cette année.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, 200/200.

Cécile DUMAS

L'année prochaine, ça sera 60 % Région, 40% Etat ; 70 % et 30 % dans les conventionnements. C'est ce qui était marqué dans la délibération. Donc quelles conséquences ça va avoir ? Je vois une conséquence financière évidemment pour la Région. Si on veut garder un montant égal, ça veut dire que la Région va mettre plus. Ou alors est-ce que c'est dans l'éventualité de proposer moins de formations.

Etienne MARTIN

Sur des éléments techniques : ça c'est intégré dans le protocole pluriannuel mais qui fait l'objet après d'une convention annuelle. Donc ce ne sont pas des chiffres qui sont crantés : les 60/40, 70/30 il n'y a pas de volume, il n'y a pas d'euros derrière et d'ailleurs c'est bien inscrit dans le protocole que chaque convention financière annuelle viendra préciser ces éléments-là. Donc on a celle de 2024, on n'a pas celle de 2025 pour l'instant. Il y aura forcément du coup - ce sera un choix de l'exécutif, en tant que service on mettra en place ce qui nous est demandé de faire - mais en effet, soit il y aura de fait une baisse des entrées en formation, soit la Région compensera le moins-perçu de la part de l'Etat. Ça, ce sera une décision de l'exécutif. En tout cas côté services, s'il n'y a pas d'évolution du budget de la Région, il y aura forcément une baisse des entrées en formation.

Dieynaba DIOP

Donc ça veut dire qu'il y aura évidemment un choix politique au moment où on constatera la baisse ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

L'évolution oui. Mais à ce stade ce n'est pas un sujet qui a été abordé.

Dieynaba DIOP

En fait, si j'ai bien compris ce que vient de dire Monsieur, tous les ans vous aurez le niveau de participation de l'Etat au moment de la convention annuelle ?

Etienne MARTIN

Tout à fait, c'est ce qui est écrit.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui. Au moment où on vote notre budget à la Région, on a déjà entamé un dialogue avec l'Etat qui lui-même est en train de voter sa loi de finances, et qui se précise sur les enveloppes qui sont dédiées à chaque programme. Donc c'est à peu près à ce moment-là en général qu'on sait ce qui va se passer. Donc la construction du budget, de la maquette budgétaire 2025, va tenir compte des éléments d'information qu'on aura, ou qu'on n'aura pas d'ailleurs, de la part de l'Etat au moment où la Présidente fera ses arbitrages ou sa prémaquette budgétaire. Donc on s'adaptera et vous le saurez nécessairement.

Cécile DUMAS

On enchaîne.

Un détail précis des discussions et négociations lors de la préfiguration de France Travail en Île-de-France : ça c'est en cours de discussion ? C'est ce que vous aviez l'air de dire.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui. Je n'ai pas plus d'informations.

Kader CHIBANE

Vous n'avez pas plus d'informations ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non, à ce stade sincèrement on n'a pas plus d'informations.

Kader CHIBANE

Parce que les organismes de formation sont aussi soucieux de savoir.

Dieynaba DIOP

Oui, ils sont assez inquiets sur ce que ça va donner en fait. Ils sont un peu dans le flou, ils n'ont pas d'éléments.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais je pense que l'Etat prendra en compte le fait que derrière il y a des organismes de formation qui sont inquiets. En tout cas on l'espère

Kader CHIBANE

On s'adresse à la Région, l'Etat c'est un peu loin pour nous.

Cécile DUMAS

Donc on reparle un petit peu des relations avec le CREFOP. La Région est coprésidente du CREFOP. On estime que... On est plusieurs à estimer qu'il y a des relations de plus en plus distanciées entre la Région et le CREFOP. Donc comment faire pour qu'elles soient meilleures ? Et en tout cas qu'ils soient régulièrement saisis pour donner des avis parce que ce sont des gens qui sont pleinement acteurs de la formation professionnelle.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors je veux quand-même rappeler que le CREFOP a tout le temps été saisi lorsque statutairement il devait l'être. Que ce soit pour le CPRDFOP ou bien pour le PRIC, le CREFOP a été saisi. Maintenant s'il y a le sentiment d'une distanciation ou d'une moindre proximité, je ne peux pas répondre là-dessus. Tout ce que je peux vous dire, c'est que chaque fois qu'un document programmatique prévisionnel doit être soumis au CREFOP, il l'est. Et on n'a jamais été pris à défaut d'avoir évité de consulter le CREFOP quand il devait l'être, y compris pour avis. Je ne vois pas ce que je peux vous dire d'autre à ce sujet.

Cécile DUMAS

On auditionnera les acteurs du CREFOP.

Dans d'autres régions... C'est une question assez technique. Par rapport aux autres Régions... Les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine ont des systèmes nommés C2RP - peut-être que vous avez des détails - qui détaillent précisément les données de la population jeune, active, en emploi, au chômage, et cætera, par rapport aux autres régions. Et aussi un focus des données de la formation professionnelle par bassin d'emploi. Quand notre Région sera dotée de cet outil ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Le C2RP c'est le nom du GIP qui gère et qui assure la mission de CARIF-OREF dans la région Hauts-de-France. Comme vous le savez, en Île-de-France ces missions CARIF et OREF sont portées respectivement par notre pôle formation professionnelle et apprentissage, donc les services régionaux pour ce qui concerne le CARIF ; et pour ce qui concerne l'OREF par l'IPR. Et dans le cadre de ses travaux, l'IPR est en train de développer des outils d'analyse qui sont similaires à ceux qui ont été employés à l'époque par Défi Métiers, et qui sont proches de ce que fait le C2RP en région Hauts-de-France, à savoir des portraits de bassins d'emploi qui identifient, pour chaque bassin d'emploi les éléments de cadrage, la composition socio-démographique du territoire, les données relatives à l'économie, l'emploi, le marché du travail et l'offre de formation. Donc c'est une photocopie un peu complète à ce titre et un Cartoviz qui propose une analyse socio-économique du territoire. Ces portraits de bassins sont en cours de finalisation et le Cartoviz va être accessible sur le site de l'IPR à la fin du premier semestre, d'ici fin juin 2024.

Et en ce qui concerne le plan d'action CARIF-OREF 2024, il a été présenté à notre assemblée à la commission permanente du mois de mars 2024 et on a présenté à cette occasion les budgets qui sont dédiés, avec la programmation des travaux, notamment la réalisation d'études et d'outils de cartographie pour 568 600 €, qui sont financés à parts égales entre la Région et l'Etat. Je vous renvoie au rapport qui concerne le programme de travail et le financement, les moyens alloués, aux missions de CARIF-OREF en Île-de-France, dans le cadre de la CP de mars.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Cécile DUMAS

Ça nous fait un peu regretter la disparition de Défi Métiers qui, à mon avis, nous a fait prendre du retard.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Comme ça, c'est dit.

Cécile DUMAS

Voilà. Mais si vous avez envie de le dire, n'hésitez pas.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On a cinq minutes quand-même pour que je réponde aux questions d'IDFR ?

Cécile DUMAS

Oui. Mais avant quand-même, la semaine dernière, le Hub de la réussite nous a été présenté comme passé bien-sûr, mais comme un organisme de formation. Du coup je trouve que la question du groupe SER n'était pas hors-sujet et n'était pas dans les compétences de Monsieur NASROU. Est-ce qu'on peut avoir...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Le Hub de la réussite il est bien articulé sur les Ecoles de la deuxième chance. Il concerne donc le public des jeunes de 18 à 25 ans. Moi je ne gère pas les Ecoles de la deuxième chance et je ne gère pas le Hub de la réussite.

Cécile DUMAS

Sauf que la semaine dernière, dans la présentation on nous a clairement dit, parce que ça a été présenté dans la commission, comme quoi le Hub de la réussite ne faisait pas en effet que de la formation professionnelle mais était compté dans les formateurs et dans les opérateurs de formation.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais parce que j'ai envie de vous satisfaire, je vais vous donner la réponse, pas de problème. Je vous donne la réponse, je l'ai la réponse mais je voudrais quand-même... C'était mon souhait de rester...

Cécile DUMAS

Est-ce que vous pouvez nous donner, si vous le voulez bien, dans ce cas-là, insertion professionnelle et formation professionnelle ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Le public, l'âge. L'insertion professionnelle c'est jusqu'à 25 ans. La seule différence c'est l'apprentissage, puisque l'apprentissage va jusqu'à 30 ans comme vous le savez, et que traditionnellement, l'apprentissage a toujours été un portefeuille à part entière à côté de la formation professionnelle, en tout cas en région Île-de-France. Ça a toujours été formation professionnelle, apprentissage de l'autre côté. Donc moi je tiens quand-même à garder mon périmètre tel qu'il est parce que ce sont des sujets sur lesquels, ceux d'Othman, même si on partage la même annexe, puisque c'est une annexe qui est commune, ce sont ses sujets sur lesquels il arbitre, sur lesquels il intervient et sur lesquels je suis moins indiquée pour répondre.

Kader CHIBANE

Ça, c'est le point de vue institutionnel mais il y a les publics quand-même.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Non mais il n'y a pas de souci. Mais si vous voulez avoir des précisions, le cas échéant vous le faites venir. Vous lui posez les questions. Sur le Hub j'ai des éléments de réponse, je vais vous les communiquer comme ça vous serez satisfait par rapport au Hub. Je n'ai pas de souci avec ça. Il faut juste que je les retrouve.

Alors sur le hub... Donc périmètre Othman comme les Missions locales, vous le savez, et au surplus pas dans le champ d'intervention, même si je ne sais pas comment mon DGA vous a présenté les choses mais ce n'est pas dans le champ strict de la formation professionnelle au sens où on l'entend avec le critère de l'âge. Néanmoins, pour vous donner des précisions, je voudrais d'abord souligner la réactivité des services de la Région et de l'Etat pour qu'aucun jeune qui était suivi par le Hub de la réussite ne soit laissé sans solution.

Donc en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes : 452 jeunes ont été accueillis par les Missions locales compétentes sur le territoire du Hub ; donc 25 Missions locales réparties sur les trois départements, le 77, le 78 et le 95 ; et six Missions locales des départements voisins, c'est-à-dire le 92 et le 93. 81 % des jeunes se sont vu proposer un accompagnement adapté. 44 % des jeunes, c'est-à-dire 198, ont signé un contrat d'engagement jeune ou un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi, le PCAE, qui leur permet un maintien du revenu. 23 jeunes ont été orientés vers une formation et sur les 23 il y en a 17 qui sont sur une formation Région, soit PRFE, soit Ecole de la deuxième chance, soit le CQP Sécurité dans le cadre du PRSE ; et trois jeunes sont en contrat en alternance. Pour les salariés des trois Ecoles de la deuxième chance du Hub, 94% des salariés ont accepté un contrat de sécurisation professionnelle en attendant un recrutement au sein de l'une des trois nouvelles Ecoles de la deuxième chance créées. La majorité des salariés sont motivés pour reprendre leur activité au sein des trois Ecoles de la deuxième chance

en question (donc 77, 78 et 95). Et en ce qui concerne le calendrier de la création de ces trois nouvelles Ecoles de la deuxième chance, elles sont créées à l'échelle départementale avec le soutien financier de la Région et de l'Etat, respectivement parrainées par les Ecoles de la deuxième chance 94, 91 et 80 qui sont mobilisées pour assurer le bon démarrage d'activité dans les meilleures conditions possibles et dans les délais les plus rapides possibles. L'Ecole de la deuxième chance du 95 a déjà ouvert ses portes le 2 avril, avec un accueil des premiers jeunes prévu début mai sur trois sites : Argenteuil-Bezons, Cergy et Sarcelles. Pour l'Ecole de la deuxième chance du 77, un accueil des premiers stagiaires est programmé en juin sur quatre sites : Melun, Chelles, Meaux et Montereau. Et pour l'Ecole de la deuxième chance du 78, les démarches sont en cours pour une ouverture du site de Trappes en mai et le site de Magnanville en octobre. Voilà pour l'actualité de la suite du Hub.

Cécile DUMAS

Je suis ravie, enfin pas de tout. Et il n'y a pas d'analyse ? Pour le coup, j'ai un peu l'impression qu'il y a eu une gabegie d'argent public sur le Hub de la réussite et vous n'avez pas d'audit sur cette fermeture du pourquoi, comment ? On ferme, on passe à autre chose ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

À ce stade, si vous voulez plus de précisions, il faudra peut-être interroger Othman, moi je n'ai pas les éléments pour ça.

Cécile DUMAS

Il faut savoir qu'il y a des parlementaires qui ont demandé des auditions à Madame PECRESSE à ce sujet-là et ce serait bien qu'on puisse y répondre.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ça sera remonté.

Alors peut-être rapidement quand-même pour répondre aux deux questions d'IDFR...

Julie GARNIER

Moi j'en avais juste une, pour continuer sur la même logique, sur le Hub de la réussite et cætera. Également toujours dans le contrôle, est-ce qu'on pourrait savoir combien d'agents sont dévolus au contrôle de la qualité pédagogique des écoles de formation ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Des écoles de formation ?

Julie GARNIER

De production, pardon.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je n'ai pas le résultat là mais on vous le communiquera, on vous le communiquera.

Etienne MARTIN

Il s'agit d'une cinquantaine de stagiaires et quatre écoles donc...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il y a trois écoles non ?

Etienne MARTIN

Oui, trois écoles et sûrement une quatrième...

Julie GARNIER

Oui mais vous voulez en créer vingt donc je voulais savoir...

Etienne MARTIN

Oui mais actuellement il n'y en a que trois.

Julie GARNIER

Il y en a trois. Qui contrôle la qualité de la pédagogie délivrée dans ces écoles de production ? C'est un petit peu mon dada les écoles de production.

Etienne MARTIN

Je crois que c'est une question qui n'a pas été posée.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est sûrement la direction de l'insertion et de l'apprentissage.

Etienne MARTIN

Oui mais du coup c'est plus sur le champ d'Othman NASROU...

Julie GARNIER

Oui mais comme c'est dans le PRIC.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Quoi ? Les écoles de la production ? Elles ne sont pas dans le PRIC en tant que tel.

Etienne MARTIN

Si elles sont dans le PRIC.

Kader CHIBANE

Ça a été présenté la semaine dernière.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Elles sont financées par le PRIC ? Je n'ai pas le chiffre précis mais ça on pourra vous le donner. Mais c'est un dispositif qui reste encore à ce stade embryonnaire en Île-de-France, même si effectivement l'objectif c'est d'avancer.

Julie GARNIER

Comme vous voulez énormément investir dans ces trucs-là...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On vous le communiquera.

Sur les deux dernières questions...

Cécile DUMAS

Je voudrais préciser quand-même que sur les deux dernières questions, on est extrêmement gentils, comme elles ne répondent pas aux conditions. On va écouter les réponses, mais on n'a pas les questions.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais je donnerai les questions et les réponses. Mais ça peut vous permettre d'être éclairés aussi. Je pense que la Mission elle a intérêt d'avoir...

Cécile DUMAS

On a fixé des règles. On est là aussi avec des règles que l'on avait fixées.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Et moi j'ai pris le temps de répondre. Donc si vous voulez bien.

Comment avez-vous adapté la politique d'accès à la formation professionnelle pendant la crise Covid ? C'est la première. Donc avec essentiellement un niveau pendant la crise Covid puisque nous avons permis aux organismes de formation, on l'a vu dans la présentation des slides, de proroger la durée de leur action de formation pour aller au bout. C'était le cas notamment pour le programme Compétences +, l'appel à projets PRIC, qui a été décalé pour permettre d'aller au bout. Et ça concerne notamment tous les programmes qui concernent les publics franciliens particulièrement vulnérables : l'accès aux savoirs de base et les programmes d'insertion pour lesquels il y avait vraiment une nécessité d'aller au bout de ces programmes. Et puis par ailleurs, le deuxième élément c'est la hausse du distanciel au niveau de l'offre de formation avec, dès 2020, le lancement du programme E-Learning, les formations 100 % en distanciel dans plusieurs secteurs, et avec le renouvellement du PRFE 2. A partir de 2022, 2021 pardon, on a introduit plusieurs modalités pédagogiques de formation à distance dans le cahier des charges du PRFE 2. Donc du 100 % distanciel mais pas que, du 50/50 et aussi des temps asynchrones. La majorité des stagiaires sont des femmes et donc le E-Learning, je l'ai dit tout à l'heure, a une importance pour ce public parce que ça leur donne plus de souplesse dans leur organisation et l'accès à la formation.

Et la deuxième question...

Cécile DUMAS

Les femmes parfois cherchent l'égalité et non la souplesse.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, mais l'accès aussi au dispositif. Je suis pour les deux, l'égalité et l'accès au dispositif puisque l'accès au dispositif leur permet d'accéder à l'égalité professionnelle et économique. C'est un autre sujet, je ne veux pas réveiller Julie là-dessus.

Et ensuite, comment prenez-vous en compte les métiers d'avenir dans l'offre de formation régionale ? C'est une question qui recouvre une des questions qui a été présentée.

Julie GARNIER

Oui et j'ai bien noté : métiers de 2030, DARES, l'IPR et France Stratégie ; mais je n'ai pas vu l'OREF.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

L'OREF ?

Julie GARNIER

L'Observatoire régional.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

L'IPR ? Oui il y a l'IPR aussi. L'IPR est dedans et donc ces travaux qui sont faits par tous ces organismes...

Julie GARNIER

Et qui a assez de moyens, vous m'avez dit.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui. Ses travaux sont intégrés dans nos consultations publiques et dans les cahiers des charges des appels à projets, au fil de l'eau, pour justement alimenter, nourrir, qualifier davantage nos consultations. Et je l'ai dit aussi, dans le nouveau règlement d'intervention d'AIRE, on a intégré les métiers de demain pour pouvoir donner plus d'importance à ces métiers dans l'offre de formation complémentaire dispensée à travers AIRE. Donc il y a vraiment une prise en compte des métiers de demain, des métiers d'avenir, dans tous les dispositifs et dans toutes les formes de consultation que la Région lance dans le cadre de ses marchés ou dans son financement par subvention pour la formation professionnelle.

Etienne MARTIN

C'est juste un élément technique et ajout sur IPR : il y a un service dédié au sein d'IPR pour l'OREF. C'est un service emploi formation et donc du coup il y a un service dédié à cette tâche-là.

Julie GARNIER

Qui ne manque pas d'agents ?

Etienne MARTIN

Alors point technique, en tout cas je connais bien la cheffe de service et ils ont recruté à partir du début d'année/ mi-année 2023. Après je ne connais pas leurs difficultés de recrutement ou pas mais les postes sont ouverts en tout cas.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, Madame la Présidente ?

Cécile DUMAS

En mode de conclusion, c'est à dire une question un peu plus, enfin très globale. A votre avis quels seront... Comment vous analysez les points forts et les points faibles des politiques publiques régionales en faveur de la formation professionnelle ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est tout ce que j'ai dit pendant trois heures.

Cécile DUMAS

C'était des chiffres. Comment vous l'analysez politiquement ? On va faire un peu de politique.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Alors politiquement, en résumé, et les chiffres l'ont documenté : ce ne sont pas des choses que je vous dis parce que ça me fait plaisir de vous le dire, mais je vais quand-même les dire. C'est ressorti de l'évaluation qualitative et quantitative que nous avons faite de la politique de formation professionnelle ces dernières années. C'est la multiplication par deux du nombre d'entrées en formation, avec des taux de rupture et d'abandon très faibles, peut-être des variations selon les secteurs mais en tout cas les moyennes de taux de rupture et d'abandon sont très faibles en Île-de-France puisque la moyenne est de 2,86 % de mémoire. Avec des formations beaucoup plus longues, donc plus qualifiantes et ça c'est important puisqu'on a atteint la moyenne de 689 heures de formation et on revient de loin. Avec des résultats qui sont meilleurs par rapport aux autres Régions hexagonales ; et ça je pense que c'est un élément important parce que je veux quand-même vous faire remarquer qu'entre 2021 et 2023 le nombre d'entrées en formation a augmenté de 12,9 % en Île-de-France, alors qu'il reculait de 2,2 % au national. Ce n'était pas quelque chose de circonstancié puisque en 2022-2023, sur l'année scolaire 2022-2023, il a continué à augmenter de 7,7 % en Île-de-France, alors qu'il reculait de 1,8 % au national. Sur le premier trimestre, parce que je vous ai dit qu'on faisait des comités de pilotage mensuels avec les services de l'Etat, avec le Préfet notamment, ces chiffres sont confirmés en 2024 sur notre premier trimestre d'évaluation. Et il me plait quand même de vous donner le chiffre avec une poursuite de l'augmentation des entrées en formation alors qu'il y a un recul qui est confirmé au niveau du national. Et quand je dis recul au niveau du national sur les entrées en formation hors CPF autonome, le cumul des inscriptions en formation, c'est 8 300 demandeurs d'emploi inscrits en Île-de-France, + 14,7 %, alors qu'au national c'est - 16,4 %. Donc ça fait trois ans, année sur année sans discontinuer, que l'Île-de-France a des bons résultats, des meilleurs résultats avec un taux systématiquement à deux chiffres d'entrées en formation. Et nous avons rappelé les taux de rupture et d'abandon qui sont assez faibles, et par différence ça donne le taux de concrétisation et d'entrées en emploi durable.

Donc pour moi, ça permet de dire quand-même qu'il y a un travail qui est fait. Alors ce n'est pas parfait, j'en conviens, il y a encore des progrès à faire. L'évaluation qui a été menée par le cabinet Sauléa l'a démontré, on a encore besoin de travailler sur le caractère innovant de certaines formations. Moi, en termes de public, ce que je peux dire c'est qu'on peut être satisfait de ce qui a été fait au niveau des publics comme les Franciliens qui résident en QPV, comme les Franciliens qui ont moins de 30 ans, comme les bénéficiaires du RSA pour lesquels les chiffres se sont améliorés sans cesse et pour lesquels la part d'entrée en formation par rapport à la part dans la demande d'emploi pour les catégories A, B, C est plus élevée. Ça veut dire qu'il y a davantage de Franciliens qui sont résidents QPV, donc qui ont des fragilités, qui sont bénéficiaires du RSA, donc en difficulté, qui ont moins de 30 ans, donc en parcours d'insertion compliqué, mais aussi en ce qui concerne les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans une moindre mesure, mais les demandeurs d'emploi non qualifiés pour lesquels les chiffres sont meilleurs. Donc ça veut dire que le travail est fait. Ce n'est pas parfait et un élément sur lequel il faut qu'on continue à travailler, j'en conviens, c'est les demandeurs d'emploi de longue durée pour lesquels la part d'entrées en formation reste moins importante que la part dans les demandeurs d'emploi. Donc là-dessus on doit aller plus loin mais ce sont des demandeurs d'emploi pour lesquels les cumuls de handicaps sont très importants et qu'il faut aller chercher très loin pour les ramener à l'emploi. Et pour ces publics-là, on travaille beaucoup

sur l'accès aux savoirs de base, c'est-à-dire la première brique de programmes qui sont pré-qualifiants, pour les aider, comme disait Étienne dans sa présentation, avec ce qu'on appelle les parcours sans couture, de passer de la brique pré-qualifiante à la brique qualifiante, dans la durée, pour s'intégrer dans un parcours d'insertion, on va dire durable et tranquille. Mais ce sont des demandeurs d'emploi qui ont plus de difficultés que les autres, donc on va chercher beaucoup plus loin, soit parce qu'ils ne sont pas qualifiés, soit qu'ils ont des problèmes pour la maîtrise du français, soit parce qu'ils n'ont aucun diplôme, soit parce qu'ils ont des difficultés sociales qui font qu'ils ont d'autres problèmes à régler, qui rendent leur parcours d'insertion professionnelle plus chaotique. Et donc là-dessus on a des efforts à faire, c'est vrai. Et on devra travailler plus sur ces publics-là. Mais dans l'ensemble, les quatre autres publics prioritaires du PRIC ont démontré à travers les chiffres - ce n'est pas que ma vision, ce sont les chiffres qui le disent et on vous partagera ces chiffres parce qu'ils ne sont pas secrets et qu'ils sont partagés avec l'Etat donc il n'y a pas de raison que vous n'en ayez pas connaissance - d'abord que le résultat en Île-de-France est meilleur que les autres Régions, qu'il est continuellement en augmentation et qu'il est à deux chiffres.

Voilà. Donc moi, ce sont des éléments quand-même de satisfaction.

Julie GARNIER

Il y a juste une remarque, je vois que dans les enjeux... Enfin vous ne parlez pas du contrôle alors qu'on est justement là parce qu'il y a une fraude massive. Pour vous, le contrôle n'est pas un enjeu alors ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain Julie, je sais qu'il y a cette fraude massive et je voudrais s'il vous plaît que vous... Et elle est traitée, elle a été traitée, elle sera traitée sur le plan judiciaire, elle a été traitée on va dire dans l'intervalle puisqu'on a repris depuis, enfin on reprendra à partir de la troisième semaine d'avril le sujet. Je n'ai pas dit que ce n'était pas important les contrôles, vous avez vu combien, la grande variété, les niveaux importants du contrôle. Et ce n'est pas parce qu'il y a eu cette fraude qu'il faut dire que tout le reste n'est pas bon.

Cécile DUMAS

On est d'accord, on est d'accord là-dessus. Enfin je vous dis aussi mon avis, je ne suis pas convaincue par ces modalités de contrôle et c'est d'autant plus important de bien fixer les modalités de contrôle du dispositif AIRE parce que, vous l'avez dit, le fait que ça soit arrêté à cause d'une fraude et peut-être d'un trou dans la raquette, ça met des gens en difficulté. Des gens qui eux sont éloignés de la fraude et qui avaient besoin de ce dispositif.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Ben évidemment, on en est navré.

Cécile DUMAS

C'est pour ça qu'on va insister sur ce sujet-là, pour faire des préconisations claires parce qu'il ne faudrait pas se retrouver, puisqu'on est d'accord sur le processus... C'est un processus aidant pour les gens en difficulté. Le contrôle parfois, bien organisé, et pas forcément externalisé, avec du personnel parce que ça ne nous convainc pas sur le nombre de personnels. Enfin moi en tous les cas je ne suis pas convaincue.

Jean-Roger DAVIN

On verra peut-être cela pendant la réunion spécifique ?

Cécile DUMAS

On verra ça plus tard.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais je veux dire aussi...

Cécile DUMAS

Et j'ai une dernière question quand-même, vous demander votre avis sur l'externalisation à la fois des demandes d'aide et des paiements. Qu'en pensez-vous ? Est-ce que c'est un sujet de fragilité de la politique régionale et un sujet du coup qui a permis ce qui est arrivé ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

L'ASP, c'est un établissement public qui a pignon sur rue. L'ASP gère les aides d'Etat du ministère de l'Agriculture et du ministère du Travail, de beaucoup de collectivités. C'est un opérateur important. Alors personne n'est à l'abri de failles et d'ailleurs la fraude a démontré qu'il y avait des failles. Et donc à nous maintenant de mettre en place les contrôles. A la future CP on vous présentera des mesures pour justement combler les trous dans la raquette et faire en sorte que les dysfonctionnements qui se sont présentés ne se reproduisent plus. Maintenant aller dire que l'ASP... Dire qu'il y a des choses qui n'ont peut-être pas été à 100 % effectuées, il y a une enquête, elle le démontrera et on verra aussi ce qu'il en est. Maintenant mettre en cause l'ASP qui gère je ne sais pas combien, sans doute des milliards d'aide au niveau de l'Etat, au niveau de toutes les collectivités, des fonds très importants, moi je ne me sens pas qualifiée pour dire que des erreurs, des trous dans la raquette ou même... L'ingéniosité particulière de certains organismes de formation frauduleux et mal intentionnés, on a ça tout le temps ; des escrocs il y en a partout.

Julie GARNIER

Dans la formation professionnelle, il y en a beaucoup.

Jean-Roger DAVIN

Ça revient quand-même à ce que vous disiez tout à l'heure, vous relanciez sur des organismes d'Etat, les GRETA... Là c'est pareil, c'est un organisme d'Etat.

Cécile DUMAS

L'ASP vous voulez dire ?

Jean-Roger DAVIN

Oui, on peut faire le parallèle.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Donc maintenant à nous de prendre en compte les conséquences des dysfonctionnements qui se sont produits, de renforcer nos modalités de contrôle qualité et suivi. Et on le fait. Je veux aussi et je m'en voudrais de ne l'avoir pas dit, mais je veux quand-même rendre hommage, remercier nos collaborateurs en interne qui font un travail important, rigoureux, des instructions avec beaucoup d'attention. Vraiment il y a un gros travail qui est fait et je ne veux pas qu'on laisse penser que les services de la Région, les collaborateurs de la Région qui sont des gens d'une grand intégrité, très consciencieux, ne font pas bien le travail. Ça il ne faut pas laisser penser ça. Non mais je préfère le dire et je veux les remercier aussi. C'est important

Cécile DUMAS

Vous avez raison. Sur l'externalisation, il y a l'ASP et l'externalisation...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On n'aurait pas les moyens, je pense.

Cécile DUMAS

Il y a aussi l'externalisation de l'instruction, c'est-à-dire les dossiers AIRE, c'est les organismes de formation qui les remplissent, enfin qui font clic sur l'ordinateur. Et ça...

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Mais l'instruction est faite par nos services. L'instruction des dossiers de candidatures.

Cécile DUMAS

Le nombre de dossiers.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On vérifie. Je ne l'ai pas développé là mais on vérifie la qualité de Francilien, que la formation en question, que l'action de formation ne fait pas partie de l'offre collective de formations, on vérifie bien-sûr le certificat Qualiopi. Enfin, il y a un faisceau de... Je vais le dire parce que je pense que c'est important. Non je ne l'ai pas dit, je suis passée dessus et je pense qu'il faut le dire : il y a tout un schéma très rigoureux.

Etienne MARTIN

Le dossier est instruit par les services.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Par nos services et il faut le dire parce que c'est important, je pense qu'il faut lever des malentendus s'il y en a. Voilà. Contrôle de l'identité du demandeur, l'attestation France Travail prouvant le statut de demandeur d'emploi pour éviter aussi les fraudes du demandeur, justificatif de domicile de moins de trois mois qui prouve la qualité de Francilien, l'attestation RQTH si c'est un bénéficiaire en situation de handicap, vérification de la certification de la formation au Registre spécifique (RS) et au Registre national des compétences professionnelles (RNCP) des certifications professionnelles, l'avis SIREN de l'organisme de formation de moins de trois mois qui prouve qu'il existe bien et qu'il est bien celui qu'il prétend être, la certification Qualiopi je l'ai dit, que la formation relève bien de la formation professionnelle, que la formation n'est pas proposée dans l'offre collective je l'ai dit également, la vérification du prix par rapport à nos marchés pour vérifier aussi qu'on n'explose pas les compteurs, et qu'on n'a pas via ce dispositif AIRE une tentative de détourner les coûts des actions de formation financées dans le cadre des marchés publics. Donc ça c'est important. Il y a un contrôle du devis qui est déposé par l'organisme de formation pour vérifier la cohérence du montant demandé avec les éléments qui étaient prévus dans le plan de financement via Mes Démarches, il y a une vérification de la facture qui est adressée par l'organisme de formation, qui doit correspondre aux feuilles d'émargement - je vous ai dit qu'on récupérait les feuilles d'émargement signées par le stagiaire pendant toute l'action de formation - et aussi les heures de formation déclarées, notamment avec une mise en rapport des deux. Et puis la qualité de demandeur d'emploi via l'ASP, via l'outil DEFI. Donc il y a quand même des contrôles qui sont faits par nos services, des contrôles rigoureux qui peuvent être améliorés, j'en conviens, et qui vont être améliorés, mais qui existent.

Kader CHIBANE

Juste une autre petite question, ça va être très rapide, et une question plus personnelle mais qui est utile pour l'information des membres de la MIE. Aujourd'hui, vous n'êtes plus Vice-présidente, je ne me trompe pas ? Puisque votre élection au Sénat a été confirmée il y a un mois tout juste.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

C'est une bonne nouvelle pour moi.

Kader CHIBANE

Pas pour nous les écologistes, mais pour vous oui.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je suis désolée.

Kader CHIBANE

Je suis républicain donc j'en prend acte. Ce n'est pas ça le fond de ma question.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je vous taquinais.

Kader CHIBANE

Donc vous êtes conseillère régionale, vous conservez votre mandat ? Parce que par ailleurs j'ai vu que vous étiez aussi élue à Asnières. On peut connaître votre décision ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Oui, je conserve mon mandat à la Région.

Kader CHIBANE

D'accord. On vous reverra, on pourra vous interpeller.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Avec plaisir.

Kader CHIBANE

Merci, c'est pour savoir.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Il fallait me dire : plaisir partagé. Je reste là.

Kader CHIBANE

J'ai raté ça.

Julie GARNIER

Tu n'as pas fait la veille de presse.

Kader CHIBANE

Je posais la question très naïvement.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On aura l'occasion d'en reparler.

Kader CHIBANE

Tout le monde savait sauf moi.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

En tout cas ça m'a fait plaisir. On a passé un temps important et ça m'a fait plaisir de pouvoir répondre à vos questions.

Cécile DUMAS

Je vous remercie. C'était des questions qu'on avait depuis longtemps en fait, pour lesquelles on n'avait pas toujours les réponses en commission. Merci de vous être prêter à l'exercice. Vous l'avez compris, il y a des choses qui ne nous convainquent pas complètement.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Bien sûr mais c'est normal, je le comprends.

Cécile DUMAS

Et est-ce qu'on pourra avoir le support en passant évidemment par Monsieur DELGADO ?

Marie-Dominique AESCHLIMANN

On vous enverra un élément.

Dieynaba DIOP

Même les réponses aux questions parce que du coup...

Cécile DUMAS

Et puis je crois qu'il faut remercier aussi la patience des commissaires, parce que ça a duré très longtemps. Il y en a un peu moins en visio, ils se sont échappés.

Jean-Roger DAVIN

La moitié.

Kader CHIBANE

On les a endormis non ?

Cécile DUMAS

Rendez-vous le 23 avril à 10h.

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je remercie aussi les services qui nous ont, en un temps record, qui ont essayé d'être précis, qui ont essayé de vous apporter toutes les infos. S'il y a des choses, des complémentaires, on le fera. Vous savez qu'on est là pour aider à la conduite, à la bonne suite de cette MIE. Mais vraiment merci au service, à Étienne, à Nicolas et à tous les collaborateurs de la direction du pôle, qui ont été vraiment disponibles. Voilà. Et merci à vous pour votre intérêt. Et je dois dire, puisque c'est ma dernière en tant que vice-présidente, mais l'intérêt des commissaires dans cette commission, même si parfois on a des discussions animées, ça fait plaisir de voir qu'il y a de l'intérêt pour une matière et qu'il y a de l'implication, plutôt que des trucs qui passent comme ça, comme un robinet d'eau tiède. Donc moi, je ne le prends jamais mal et je trouve que l'intérêt il est important. Et j'essaie toujours d'apporter des réponses de qualité à vos interrogations. Merci en tout cas.

Cécile DUMAS

Merci.

Julie GARNIER

Il y a des vacances là au Sénat ?

Jean-Roger DAVIN

Je voulais poser la question tout à l'heure de comment se situe-t-on par rapport au treize régions hexagonales mais elle a répondu à tout.

Cécile DUMAS

Merci à tous et rendez-vous le 23 avril à 10h pour la suite.

La séance est close à 12h28.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

MARDI 23 AVRIL 2024

Projet de procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxense ANSEL	IDFR
Kader CHIBANE	ECO
Nicolas THIERSE	Directeur général adjoint en charge du pôle formation professionnelle et apprentissage
Bruno DELGADO	Attaché de commission
Patrice BEDOURET	CESER (Membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales »)
Mélika CHAAL	Secrétaire de la SNPEFP-CGT Île-de-France
Rudy SANCHEZ	

Etaient présents (visioconférence) :

Ségolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR

Josiane SIMON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
Jean-François VIGIER	UDI
Dieynaba DIOP	SER
Julie GARNIER	LFIA

Virginie GRIMAULT	CESER (membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des séniors en Île-de-France »)
-------------------	---

Lionel RAINFRAY	CESER (ancien membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2022-2027 »)
-----------------	--

ORDRE DU JOUR

I. Audition de représentants du CESER :

- Madame Virginie GRIMAULT, membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France » (novembre 2023)
- Monsieur Patrice BEDOURET, membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales » (avril 2023)
- Monsieur Lionnel RAINFRAY, ancien membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2022-2027 » (2022) en page 4

II. Audition de Madame Mélika CHAAL, secrétaire de la SNPEFP-CGT Île-de-France.....en page 20

La séance est ouverte à 10h07.

I. Audition de représentants du CESER

Madame Virginie GRIMAUULT, Monsieur Patrice BEDOURET et Monsieur Lionel RAINFRAY rejoignent la séance.

Cécile DUMAS

Désolée pour ce petit contre-temps technique. Bonjour à toutes et tous. Tout d'abord je voudrais proposer aux commissaires d'évoquer les éventuelles questions, à la fois d'organisation et les points divers, après les auditions pour ne pas faire attendre nos invités. On verra ça peut-être, entre autres des remarques sur le procès-verbal que nous a envoyé Monsieur DELGADO, on le fera peut-être en fin de séance pour ne pas laisser attendre nos invités.

Comme vous le savez, aujourd'hui nous avons souhaité auditionner le CESER (Conseil économique, social et environnemental) ; nous y consacrerons une heure. Et nous recevons ensuite des représentants d'organisations syndicales ; nous y consacrerons une heure aussi.

Nous commençons cette troisième réunion de la Mission d'information par l'audition de représentants du CESER d'Île-de-France : Madame Virginie GRIMAUULT qui est en visio et qui est membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France », Monsieur Patrice BEDOURET qui est en salle, membre de la commission Emploi et rapporteur du rapport « Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales », et Monsieur Lionel RAINFRAY qui est en visio aussi – oui, je le vois – ancien membre de la commission Emploi du CESER et rapporteur du rapport « Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2022-2027 ». Je vous remercie tout d'abord tous les trois d'être avec nous ce matin et d'avoir accepté notre invitation.

Donc je me présente, je suis Madame Cécile DUMAS, je suis la Présidente de cette Mission d'information et d'évaluation et membre du groupe communiste à la Région. A mes côtés, Monsieur Jean-Roger DAVIN qui est rapporteur de la MIE et membre du groupe majoritaire à la Région. Autour de vous, les commissaires représentent tous les groupes de l'hémicycle, ils sont accompagnés de leurs collaborateurs ou collaboratrices ; ainsi que Monsieur Bruno DELGADO du secrétariat général du Conseil régional et qui nous accompagne dans ce travail de la MIE. C'est le Monsieur qui circule et qui gère la feuille d'émargement, entre autres.

Nous avons souhaité cette Mission d'information et d'évaluation sur la formation professionnelle alors que la réforme de 2018 a libéralisé et complexifié les politiques publiques en la matière. Cette MIE intervient également après la découverte de fraudes sur le dispositif régional d'Aide individuelle régionale vers l'emploi, ce qu'on appelle entre nous le dispositif AIRE. Cette MIE s'inscrit aussi après la crise sanitaire, pendant la présentation des Jeux olympiques 2024 et alors que l'Etat s'apprête à réduire son intervention dans le PRIC. Cette Mission rédigera un rapport, avec des observations et recommandations qui seront adoptées par le Conseil régional, vraisemblablement en novembre 2024 ; tout ça n'est pas encore complètement décidé. C'est dans ce contexte que nous avons souhaité entendre les représentants du CESER, tout particulièrement celles et ceux qui ont porté les derniers avis du Conseil en la matière. Ces avis – nous ne vous le disons pas assez – nous sont très précieux en tant qu'élus, et singulièrement en tant qu'élus d'opposition, mais je pense également pour la majorité ; les avis du CESER sont toujours lus avec beaucoup d'attention.

Concernant le déroulé de cette audition, on vous propose que vous nous exposiez un peu vos rapports et ce que vous avez envie de nous dire sur cette Mission d'information durant 30 minutes, et puis après on procèdera aux 30 minutes de questions. Questions que vous avez dû avoir en amont peut-être ? Non ?

Patrice BEDOURET

Non.

Cécile DUMAS

Elles n'ont pas été envoyées ?

Virginie GRIMAULT

On a eu quelques questions.

Lionel RAINFRAY

Si, on a les questions.

Patrice BEDOURET

Moi je n'ai pas.

Cécile DUMAS

Donc je reprendrai après votre audition. Je ne sais pas comment vous avez décidé de partager votre temps mais en gros vous avez une trentaine de minutes pour nous exposer vos rapports et la politique régionale, en tous les cas en termes de formation professionnelle. On vous écoute ; je ne sais pas qui commence.

Virginie GRIMAULT

Je commence.

Cécile DUMAS

Allez-y Madame.

Virginie GRIMAULT

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord un point supplémentaire de présentation personnelle. J'ai été désignée au sein du CESER par le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) Île-de-France et je représente au MEDEF Île-de-France la Fédération du commerce et de la distribution, et plus largement sur les questions de formations des branches du commerce qui sont le premier employeur privé de la Région.

Alors moi j'ai eu un petit peu de mal à construire autour des questions mais... Et alors sous réserve d'être effectivement complétée, puisque le rapport dont j'étais le rapporteur portait plus particulièrement sur un domaine. Mais ce qui semble émaner à la fois des conséquences de la réforme de 2018 et de la politique de la Région en termes de formation, c'est qu'on a l'impression d'une absence d'observation, d'absence d'outils d'observation à la fois sur la situation des jeunes qui sortent de dispositifs de formation initiale sans formation ni emploi, à la fois des seniors et à la fois des personnes qui au bout d'un moment sont éloignées de l'emploi du fait notamment d'une

absence de formation. Et donc l'impression d'ensemble que ça donne, c'est qu'effectivement il y a des choses qui sont faites. On ne peut pas dire... Et pour revenir à ce que vous avez évoqué, Madame la Présidente, sur l'adéquationnisme... Alors ça a été évoqué dans certains rapports du CESER, il se trouve que tout en étant minoritaires sans doute sur le sujet, un certain nombre d'organisations considèrent que l'adéquationnisme n'est pas forcément une offense. Je veux dire, quelque part former des gens pour les emmener vers des parcours professionnels où ils vont pouvoir évoluer et où ils vont pouvoir réintégrer une évolution professionnelle par l'emploi, on est un certain nombre à trouver que ce n'est pas totalement aberrant. Mais pour le reste, on a du mal à avoir une vraie visibilité, même s'il y a eu certains points – et je crois que Lionel en parlera – de recommandation qui ont été faits au Conseil régional et qui ont été suivis d'effets, on n'est pas toujours sûr de l'évaluation de tous les dispositifs dans la formation professionnelle, plutôt que de grandes réformes, et quand-même un ensemble de dispositifs qui doivent s'ajuster au fur et à mesure des besoins des personnes qui doivent être formées et des recruteurs qui doivent les recruter. C'était juste un propos liminaire.

Lionel RAINFRAY

Je veux bien, étant en visio, prendre la parole dans un deuxième temps pour compléter les propos de ma collègue Virginie. Moi-même je suis au CESER au troisième collège. Je représente la structure dont je suis président pour l'Île-de-France, la structure France Active, le financeur des structures de l'économie sociale et solidaire. J'ai émis un avis sur le dernier CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) 2022-2028. Je tiens, en propos liminaire, à dire qu'entre le document sur lequel nous avons travaillé au départ pour émettre notre avis, et suite à la visite de la Vice-présidente en charge de la question, Marie-Dominique AESCHLIMANN, accompagnée de son directeur Monsieur THIERSE, de très nombreux articles donc de la version originale - comme le sous-tendait un petit peu le propos liminaire de Virginie - ont été repris, sont arrivés à une notion de consensus. J'ai eu la chance moi-même de pouvoir assister à la présentation et au vote de cet avis au Conseil régional, ce qui a été fait dans une très large majorité, montrant que les deux assemblées pouvaient, dans un intérêt mutuel, se compléter, s'écouter. Et donc dans certains sujets très techniques, en tout cas c'était celui-là : permettre d'arriver à des voies de consensus et surtout d'amélioration pour les publics. Très rapidement je rappellerai les sept points du rapport et puis après je serai bien-sûr à votre disposition puisque j'ai vu que dans beaucoup de questions, un grand nombre font rapport à mon avis mais je voudrais bien-sûr le partager, en termes de réponses, avec Virginie et Patrice.

Donc les sept articles du rapport, enfin de l'avis de CPRDFOP c'était... L'article 1 c'était « Consolider une politique plus inclusive par la facilitation de l'accès à l'information et à la formation professionnelle continue des personnes en situation de handicap ». Nous avons noté avec une certaine satisfaction que par rapport au premier CPRDFOP il y avait eu le double d'articles et donc d'attention portée sur ce public en difficulté ; c'est pour ça que nous en avons fait notre article 1. Article 2 : « Encourager la mise en cohérence des formations professionnelles initiales, l'ouverture des lycées sur le monde professionnel, en renforçant l'accompagnement et le tutorat des jeunes ». C'est un sujet hautement d'actualité avec la réforme des lycées professionnels. Article 3 : « Renforcer l'efficacité du service public régional de l'orientation ». Cela fait un peu également référence à tous ces problèmes d'évaluation que soulignait ma collègue Virginie et sur lesquels nous sommes très attachés, et sur lesquels nous manquons assez globalement d'informations et de retours. Article 4 : « Adapter les formations aux évolutions des métiers pour répondre aux besoins de qualifications recherchées par les entreprises à moyen et long terme, améliorer durablement l'employabilité des publics éloignés de l'emploi ». Là encore il n'y a pas vraiment de notion d'adéquationnisme mais de mise en relation circonstanciée de publics en besoin de recherche de travail avec des besoins énormes d'entreprises, que l'on dit sous-tension, mais ça ne veut pas dire métiers sous-qualifiés. Je prendrais, si j'ai des réponses à faire en la matière, toutes les carrières du numérique par exemple, qui rentrent dans ce schéma et qui sont également, qui pourraient être taxées d'un certain adéquationnisme, terme sur lequel nous n'avons pas trop cherché à nous appuyer. Article 5 : « Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain, aux besoins du territoire ». Dans cet article nous avons été assez rapides puisque cela

faisait l'objet d'un avis suivant concernant uniquement les formations sanitaires et sociales ; donc c'était un petit peu en-deçà de notre champ de compétences d'intervention, si ce n'est que c'était cité dans le CPRDFOP et que nous avons fait des remarques là-dessus. Mais ça a fait l'objet d'un avis complémentaire. Article 6 : « L'insertion professionnelle des jeunes, insuffisamment développée, appelle un état des lieux de l'ensemble des dispositifs régionaux dédiés à ce public prioritaire ». Bien-sûr nous avons fait référence au Parcours emploi-compétences (PEC), au PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences) et à différents dispositifs, montrant que des sommes importantes étaient dépensées mais que là encore il fallait vraiment s'appuyer sur une évaluation réelle et probablement que ça fasse l'objet de notre part de rapports que l'on appelle nous « itinérés », c'est-à-dire au fur et à mesure de leur mise en place sur la mandature. Article 7 : « Le manque d'évaluation du précédent contrat mis en œuvre, 2017-2022, pose la question de la contextualisation, de l'actualisation du projet de contrat compte tenu des nouvelles prérogatives de la Région ». Là encore, compte tenu des événements covid et cætera, il y a eu quand-même des gros problèmes quant au reporting. Mais par contre, j'ai commencé mon propos par cela, il y a une telle prise en compte de nos remarques dès le départ de la rédaction de ce nouveau CPRDFOP que je pense que de fait l'évaluation adéquate suivra.

Voilà, j'ai terminé Madame la Présidente mon propos liminaire.

Cécile DUMAS

Merci. Donc Monsieur BEDOURET ?

Patrice BEDOURET

Oui, merci. Merci de l'accueil, merci à Madame la Présidente et aux différents commissaires et élus présents.

Alors moi, au sein de la commission je suis dans le collège des organisations syndicales ; donc je représente l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes). Et je crois que c'est important de le signaler ce matin puisque vous allez dans quelques jours recevoir la délégation du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), signaler que je suis également membre du CREFOP et membre de l'intersyndicale CREFOP. Donc il y a peut-être des éléments que l'on pourra retrouver dans l'intervention qui sera faite dans quelques jours, ici dans cette enceinte.

Sur le CESER d'abord, dire que dans notre commission comme dans toutes les commissions du CESER, on est sur la construction à chaque fois d'un consensus et d'un compromis. Ça veut dire que quand il y a un rapport qui sort, que ce soient les trois rapports que vous avez sur la table, il y a eu des discussions, il y a eu des échanges. Il y a parfois des désaccords sur certains points. On a parlé des métiers en tension ; ça a été une vraie discussion chez nous sur la question de l'adéquationnisme. Et le rapport qui sort est le plus consensuel possible. Donc je tiens à le dire parce que c'est important. Nous portons sur la politique régionale des avis parfois différents mais nous essayons, puisque notre mission c'est aussi d'évaluer les politiques publiques, nous essayons d'avoir un regard partagé.

Alors le contexte aussi est important. Sur le rapport que j'ai eu la chance de conduire sur l'insertion professionnelle des jeunes, le contexte c'est aussi, au niveau des politiques régionales, un contexte qui pour nous pose problème : c'est-à-dire l'arrêt de Défi Métier, la remise en question des conventionnements avec des Missions locales, l'arrêt également des conventionnements avec les EDI (Espaces de dynamique d'insertion). C'est une toile de fond qui a posé question pour nous, au-delà d'ailleurs de nos différentes appartenances puisque – Lionel RAINFRAY l'a dit – ça a été un peu la toile de fond de nos travaux. Ça c'est un premier point important.

Rappeler aussi que le CESER a pour mission d'évaluer les politiques publiques. Et le regret que l'on peut faire, et ça, c'est partagé dans plusieurs commissions, c'est que nous n'avons pas suffisamment de matière en provenance de la Région pour travailler. Sur la question par exemple

de l'insertion professionnelle des jeunes, nous avons auditionné les services de la Région mais c'est vrai qu'on a eu du mal à avoir, à aller un peu plus loin dans les analyses, dans les évaluations. Alors c'est un fait, il est vrai que l'évaluation est aussi le parent pauvre de ces politiques publiques, ça a été dit par Monsieur RAINFRAY. Et donc là aussi on pense qu'il y a un manque par rapport à cela.

Le rapport que j'ai eu la chance de faire sur les jeunes c'est un rapport qui a souhaité interroger l'ensemble des acteurs ; les jeunes aussi, les bénéficiaires. Et donc nous avons interrogé toutes ces personnes sur un temps long puisque c'est un rapport qui a pris plus d'une année et sur lequel nous avons pu voir les points forts et les points faibles des politiques régionales. Il y a des points forts en Île-de-France, il faut le signaler. Il y a des programmes historiquement anciens comme Avenir Jeunes, suivi ensuite par le Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) : ce sont des politiques qui, au regard de ce qui peut se faire parfois dans d'autres régions, sont intéressantes et sont pertinentes. Par contre, et pour répondre à la question de l'adéquationnisme, il nous semble que sur la question des jeunes par exemple, cette volonté de la Région d'orienter prioritairement les jeunes vers les métiers en tension pose quand-même question. C'est le projet RJA (Revenu jeune actif), par exemple, qui fait que la Région n'est pas satisfaite de l'action des Missions locales puisque les Missions locales - c'est ce qui nous a été dit - ne prescrivaient pas suffisamment de jeunes vers les formations RJA, donc les formations aux métiers en tension. Donc voilà, c'est pour nous un vrai sujet.

Sur la question ensuite des différents programmes. Ça a été dit : le problème de l'évaluation. La question aussi de l'accompagnement sur ces programmes. Alors je n'ai pas eu les questions donc je les ai découvertes là, mais c'est un point qui était important pour nous, c'est la question de la rémunération des organismes de formation. Si on veut bien accompagner, si on veut que les organismes de formation fassent un bon travail en direction des jeunes, et notamment un travail pédagogique, d'ingénierie pédagogique, il faut peut-être – peut-être, c'est une interrogation que nous avons eue – revoir la rémunération qui est aujourd'hui une rémunération à l'heure-stagiaire privilégiée à une rémunération à l'heure-groupe. Pour certains organismes de formation c'est une difficulté. C'est une difficulté parce que les coûts de formation, mais surtout d'ingénierie de formation, c'est-à-dire sur ces dispositifs d'essayer d'avoir les meilleurs formateurs, les formateurs les mieux formés ; ça a un coût. Et parfois donc, la rémunération à l'heure-stagiaire, qui fait que sur certains dispositifs on a une absence importante des stagiaires pour tout un tas de raisons, fait que c'est aussi un frein.

Je ne vais pas rentrer plus dans les détails, je répondrai aux questions. Mais en tout cas pour nous, et ça, c'est partagé je crois : la question de l'évaluation ; la question d'un arrière-plan disons de politique régionale avec Défi Métiers, Missions locales, qui a quand-même été une petite musique sur laquelle on a eu un peu de mal à travailler ; et puis bien-sûr la question de l'accès à l'information. Comment mieux avoir en tant que CESER - mais ce n'est pas seulement sur la question de l'emploi et de la formation sur ces politiques publiques, mais sur l'ensemble des politiques publiques du CESER - avoir vraiment des éléments d'information de la part de la Région pour pouvoir vraiment évaluer et faire finalement notre mission, remplir notre mission. Voilà.

Cécile DUMAS

Bien. Je vous remercie pour ces introductions liminaires on va dire.

Simplement moi j'ai deux questions que je vais poser à tout le monde durant les différentes Missions. Première question – on nous donne peut-être des réponses différentes – c'est : votre définition des métiers en tension ? Et quelle est la différence, quelle différence vous faites entre insertion professionnelle et formation professionnelle ?

Allez-y Madame GRIMAULT ; je crois qu'elle a levé le doigt.

Virginie GRIMAULT

Merci Madame la Présidente.

Les métiers en tension... Je crois que c'est Lionel a évoqué ici les métiers de l'informatique. Effectivement ce ne sont pas forcément des métiers sous-qualifiés ou peu qualifiés, ce sont des métiers pour lesquels... Alors ça devient compliqué aujourd'hui puisqu'on a l'impression que tous les métiers deviennent en tension. Ce sont des métiers pour lesquels il y a des difficultés de recrutement. Ou, sans avoir des difficultés de recrutement parce qu'on a aussi par exemple je pense moi, dans certains métiers, des volumes de recrutement qui pourraient sembler satisfaisants mais qui ne répondent pas à la demande de création d'emplois : des métiers en création ou en expansion. Ce qui fait que vous retrouvez finalement au sein des métiers en tension des catégories aussi variables que par exemple tout ce qui est, tout ce que sont les métiers d'aide à la personne ou à l'inverse tout ce que sont des métiers émergents, comme les métiers liés à la transition écologique, les métiers liés à la transition numérique, et cætera. Donc le sujet, enfin pour nous le sujet des métiers en tension... Ce sont des métiers qui ne trouvent pas -dans un volant logique, il ne s'agit pas de dire que 100 % des offres doivent être pourvues - mais qui ne trouvent pas suffisamment d'offres de candidats à l'emploi pour répondre à la demande des entreprises, ou des institutions. Il est possible qu'il y ait aussi des métiers en tension dans le secteur public, je suis moins calée sur le sujet. Voilà.

Sur la définition de l'évolution et de l'insertion professionnelle, la question est très intéressante. Parce que moi je travaille pour des secteurs et pour des branches où effectivement l'accès à l'emploi est possible sans quasiment aucune qualification. Et pourtant nous sommes encore des branches où l'évolution professionnelle a un sens. Si vous prenez les métiers de la grande distribution par exemple, vous avez 54 % des directeurs de supermarchés – je ne dis pas d'hypermarchés – qui sont entrés sans qualification et qui ont accédé à leur poste par l'évolution interne et par la formation. Ce qui me fait dire, pour revenir à la Région, et ça faisait partie des sujets qu'il nous semble devoir évoquer, qu'on a déjà soulignés dans le rapport lié aux séniors, puisque pour le coup la formation professionnelle ne peut pas être qu'une question de première insertion professionnelle des jeunes. La formation professionnelle est un sujet qui se déroule tout au long de la vie. Et si l'on veut maintenir les séniors en emploi, il y a un moment il faut effectivement se poser la question de l'évolution professionnelle par rapport à un certain nombre de défis qui font que y compris certaines connaissances de base n'ont pas été acquises parce qu'elles ont émergées, post première formation. Et donc moi ce qui me surprend toujours c'est que... Il se trouve qu'en plus de ces fonctions au CESER je suis administrateur de l'Opcommerce, qui est l'opérateur de compétences qui regroupe les vingt branches de commerce. L'Opcommerce a aujourd'hui signé des conventions de partenariat – je le précise, ce sont des conventions non-financières mais qui sont des conventions de travail – avec toutes les Régions de France sauf deux : la Bretagne pour des raisons, si j'ai bien compris un peu politiques, c'est qu'il n'y a pas réellement de majorité au Conseil régional de Bretagne ; et l'Île-de-France. Et c'est très symptomatique parce qu'on voit par exemple que ces conventions répondent vraisemblablement à la fois... Enfin on a des ambitions partagées qui sont : identifier et répondre aux besoins de qualifications ainsi qu'aux besoins en compétences des entreprises et des territoires, en lien avec les mutations économiques, sociétales et environnementales. Je ne crois pas qu'un tel objectif par exemple, que je reprends dans la convention Hauts-de-France puisse ne pas être un objectif de la Région. Et ça... J'ai parlé pour le commerce parce que c'est le secteur que je connais mieux, mais c'est sur tous les secteurs. Effectivement, par rapport à l'évolution professionnelle, et vous l'aviez évoqué tout à l'heure sur les modifications apportées par la loi de 2018... Alors certes la Région n'est plus le maître, enfin n'est plus le même opérateur qu'elle était avant sur un certain nombre de sujets liés à la formation professionnelle mais il reste que dans le PRIC il y a autre chose que seulement la mise en musique des compétences on va dire dévolues par la réforme à la Région. Il y a un volet effectivement à la fois financier et opérationnel, qui sont des sujets de la propre initiative de la Région et ça c'est quelque chose qu'on avait souligné dans le rapport séniors. Mais il y a un regret de travail insuffisant avec les branches professionnelles dont je rappelle qu'elles sont par ailleurs constituées paritairement. Il ne s'agit pas... Les branches professionnelles ne sont pas des organisations patronales. Donc sur l'évolution... Pour moi, enfin pour résumer ma réponse à votre question sur l'évolution versus l'insertion professionnelle : c'est un continuum.

Cécile DUMAS

D'accord, merci. Oui Monsieur BEDOURET.

Patrice BEDOURET

Merci. Alors sur la question des métiers en tension, ça a été dit, aujourd'hui malheureusement pratiquement l'ensemble des secteurs économiques français sont en tension, il faut le dire. La problématique qu'on a sur cette question de métiers en tension, et qu'est-ce qui pose problème pour une organisation syndicale comme la nôtre, c'est la question des conditions de travail et des rémunérations dans certains secteurs. Si l'on pousse par des politiques publiques adaptées, par des primes (c'est ce qui est fait par la Région) certains jeunes – on les contraint parfois, parfois on regrette qu'ils n'aillent pas suffisamment vers ces métiers sous-payés et aux mauvaises conditions de travail – c'est un problème pour nous. Et c'est ça le problème des métiers en tension, ce n'est pas le métier en tension en tant que tel. On sait bien qu'il faut absolument, au niveau de l'économie française, arriver à résoudre cette équation. Mais quand on parle avant tout d'adéquationnisme, c'est ce mauvais adéquationnisme qui pousse les jeunes, et notamment les plus en difficulté, les moins qualifiés, vers les secteurs les plus difficiles, les secteurs les moins bien payés et les secteurs évidemment où on évolue le moins, où on peut rester au SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) toute sa vie. Ça existe aujourd'hui ça, malheureusement, et pour des millions de personnes en France. Donc voilà, ça c'est sur la question des métiers en tension.

Sur la question de la formation professionnelle et l'évolution professionnelle versus insertion professionnelle. Alors l'insertion professionnelle, on est vraiment de notre point de vue et je pense que ça transparait dans les différents rapports, en particulier dans celui sur les jeunes, c'est la question de l'accompagnement. C'est comment des personnes très éloignées de l'emploi, par des politiques publiques, par un accompagnement public mais aussi privé... On a parlé des branches, on a parlé du monde associatif... C'est pour ça que pour nous, ce qui s'est passé avec les EDI par exemple n'est pas une bonne chose ; parce que je connais... Alors Virginie a donné un petit peu son parcours professionnel, moi j'ai eu la chance de travailler dans l'insertion professionnelle et de travailler sur des programmes de la Région. J'ai travaillé sur Avenir Jeunes, qui était un bon programme. Mais on voit bien que sur ce type de programmes les acteurs tels que les EDI, que moi j'ai eu la chance vraiment de... J'ai eu la chance de collaborer, de travailler avec ces acteurs-là ; ce sont des acteurs essentiels les acteurs de l'insertion par l'activité économique. Donc fragiliser ces acteurs, les faire passer sous les fourches caudines d'appels à projets, avec une incertitude sur les appels à projets... Il faut savoir ce que c'est, quand on travaille dans une association, dans une organisation souvent fragile économiquement, quand on est à la merci d'un appel à projets c'est compliqué. Et donc ce travail par ces acteurs de terrain, il est essentiel. Il est essentiel aussi pour le combat. L'insertion professionnelle, c'est aussi la résorption de ce qu'on appelle les freins périphériques et cette question des freins périphériques elle est indispensable. Il faut résorber les freins périphériques, c'est compliqué, c'est encore plus compliqué dans notre Région où il y a des problèmes de transport beaucoup plus importants qu'ailleurs, il y a des problèmes de logement et il y a la question des gardes d'enfants. Donc là aussi l'insertion professionnelle c'est un champ beaucoup plus vaste, beaucoup plus large que la formation et l'évolution professionnelle ; il y a des outils de formation professionnelle mais on va plus loin, c'est de l'accompagnement. Et là il y a des choses qui sont faites, la Région fait des choses. Mais on peut améliorer, et notamment dans le travail avec tous ces acteurs, dans le travail aussi avec le Département. On pense que là aussi il y a un effet silo très fort dans ces politiques et donc il faut qu'il y ait beaucoup plus de travail en commun avec les Municipalités, avec les Départements, avec tous les acteurs finalement. Il faut mettre tout le monde autour de la table sur cette question de l'insertion professionnelle. C'est compliqué et c'est encore plus compliqué je pense en Île-de-France.

Cécile DUMAS

Merci. Monsieur RAINFRAY, vous avez quelque-chose à rajouter sur le sujet ?

Lionel RAINFRAY

Oui en fait j'aimerais jouer mon rôle de collègue 3, qui n'est pas un modérateur mais qui complète les points de vue de nos amis du collège 1 « Organisations patronales » et du collège 2 « Organisations syndicales » puisque nous représentons essentiellement la société civile. Et France Active est un bon acteur puisque nous finançons 95 % des structures de l'économie sociale et solidaire. Sur le premier point - je l'ai déjà évoqué donc je serai assez rapide - j'ai des points à compléter sur les deux interventions de mes collègues. Le problème des métiers en tension... C'est un mot qui a considérablement évolué depuis vingt ans, et tout particulièrement sur les cinq dernières années. Les choses sont totalement à changer de perspective. Nous sortons d'un monde de chômage fort dans lequel l'employeur avait quand-même une certaine main sur un salarié qui devait se rendre disponible pour un peu n'importe quel type de métier s'il n'avait pas de haute qualification. Dans des domaines qui utilisaient ce genre de main-d'œuvre, comme l'hôtellerie-restauration, sachez que le rapport de force a été complètement, mais complètement inversé. Et qu'aujourd'hui le même public choisit son employeur, a vu ses conditions - et c'est très heureux parce que les conditions minimums de branche étaient mauvaises - a vu ses conditions de rémunération et conditions de travail très améliorées, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais je voudrais également dire que dans le cadre de ce que l'on appelle la réindustrialisation en France, un certain nombre de métiers... Nous avons tous entendu parler du soudeur, que nous cherchons tous depuis trente ans. Nous cherchons notre soudeur, où est donc notre soudeur ? Des soudeurs, il va nous en manquer de plus en plus, à travers bien entendu la relance de la filière nucléaire, mais de bien d'autres filières performantes comme celle des batteries dans le Nord et bien d'autres dans le domaine de la T3E. Ça passe là encore par une meilleure prise en compte de la formation dès les collèges, enfin dès les lycées professionnels. Donc voilà pour la partie métiers en tension. Et je terminerai, parce que je l'avais évoqué... Mais qu'en plus une fois basse qualification ne veut plus dire du tout métier en tension. Il y a, comme le disait mon ami Patrice BEDOURET, il y a des métiers en tension partout et dans des domaines extrêmement pointus comme ceux tout simplement... Prenons la cybersécurité ; vous savez que le nombre d'attaques estimées pour les prochains JO (Jeux olympiques) – JOP (Jeux olympiques et paralympiques) pardon - 2024 va être autour de douze milliards d'attaques sur le territoire national. Et donc bien entendu, ça fait partie des métiers en tension avec pourtant des très hauts niveaux de qualification.

Pour votre deuxième question, Madame la Présidente, et vous m'en excuserez, comme elle était très technique j'ai tenu à prendre quelques notes pour bien faire, à mes yeux, la séparation entre les deux notions que vous évoquiez : formation professionnelle d'une part, insertion professionnelle d'autre part. Ça a été, là encore, développé par mes deux collègues mais je voudrais apporter ma petite pierre à l'édifice. En disant tout d'abord que ces deux thématiques répondent à des enjeux radicalement différents, même s'ils peuvent sembler proches, par simplement une certaine appellation sémantique. La politique régionale de formation telle qu'elle est définie par la loi, ça a été dit, vise à assurer l'accès à la formation des jeunes et des adultes en recherche d'emploi ou en reconversion. Il s'agit donc de proposer une réponse adaptée à ces trois publics, ce que fait la Région en mettant à leur disposition des formations gratuites permettant d'accéder à un emploi qualifié, et en finançant et participant à des salons pour l'emploi, des salons d'orientation et autres types de manifestations, souvent à des échelons très locaux, au local. Vous êtes des élus donc de l'Île-de-France, vous savez qu'il se passe sur vos territoires énormément de choses en la matière. Toute politique d'insertion professionnelle, quant à elle, doit répondre à des situations précises et multiples : décrochage scolaire, difficultés sociales ou financières, inégalités territoriales, perte de confiance en soi. Si la formation professionnelle peut être une solution pour l'insertion, elle ne peut être en aucun cas la seule réponse et doit toujours être accompagnée par d'autres mesures. Et là, si vous me l'autorisez Madame la Présidente, je prends ma casquette. France Active. France Active a été créée au début des années 80 par Claude ALPHANDERY, qui vient de nous quitter à l'âge de 101 ans, haut fonctionnaire venant de la Caisse des dépôts et consignations et qui a mis en œuvre France Active pour lutter justement pour une reprise d'emploi des plus précaires. Et donc, le monde des structures de l'insertion par l'activité économique, les fameuses SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique), sont quasiment le fondement de ce qu'est devenu France Active avec sa taille actuelle, qui n'a plus rien à voir avec celle de l'époque, mais qui est partie de ces publics en grande

difficulté. C'est pour ça que c'est une, je dirais une voie - et Patrice le sait bien - qui m'importe tout particulièrement, le monde de l'insertion. Je voudrais prendre quelques exemples précis également pour montrer le rapprochement, mais en fait la grande différence des deux termes que vous avez évoqués. Prenons un exemple précis : les Missions locales - ça a également été évoqué en termes de financements - qui contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes, mènent des actions d'orientation vers des aides, des dispositifs publics d'insertion, travaillent à la confiance en soi des jeunes en insertion via des ateliers collectifs, des entretiens individuels, pour ne citer que quelques-uns des exemples remarquables des actions qu'elles peuvent mener. Un organisme de formation, lui, ne vise qu'à apprendre un métier aux stagiaires inscrits dans leur formation. Cet exemple, à mon sens, illustre bien la différence entre ces deux domaines. Il nous semble évident que les deux missions de service public sont de natures distinctes, même si elles peuvent être complémentaires, en ce qu'elles impliquent des actions et des acteurs totalement différents. Excusez-moi d'avoir lu un texte, mais je voulais être précis dans ma réponse à une question qui n'est pas si simple.

Cécile DUMAS

Merci Monsieur, c'est la preuve que vous avez bien préparé vos travaux. Merci.

Alors je vais vous demander par contre des réponses un petit peu plus courtes pour la suite. Et je vais prendre chaque questionnement de chaque groupe, et je commencerai par les questions du groupe Pôle écologiste. Il y en a quelques-unes où il y a déjà eu des réponses, donc on ira un petit peu rapidement, mais je veux dire, on va essayer d'approfondir le sujet.

Donc première question : de manière globale, comment considérez-vous l'action régionale en matière de formation professionnelle ? Quelles opportunités et limites ? Il y a déjà eu des réponses à ce sujet mais est-ce que vous aviez quelque chose à rajouter sur cette question-là ?

Patrice BEDOURET

Alors il y a une autre question aussi qui évoque l'articulation qu'il peut y avoir entre le CREFOP et le CESER. Elle est intéressante parce que justement... Alors moi, dans la commission, je fais un petit peu le lien entre le CREFOP et le CESER. Il nous a semblé important, au sein de notre commission Emploi, qu'il y ait un travail beaucoup plus conjoint, beaucoup plus rapproché entre ces deux structures. La difficulté qu'on a, en tout cas au CREFOP comme au CESER, et je le disais tout à l'heure, c'est d'avoir des informations d'évaluation, des éléments concrets, factuels, chiffrés, sur ces politiques de formation. Je ne veux pas anticiper ce que vont vous dire les amis du CREFOP dans quelques jours : ça ne fonctionne pas. Le CREFOP ne fonctionne pas en Île-de-France, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Donc voilà, on a déjà ce souci-là pour pouvoir avoir cette visibilité. Je pense que c'est important.

Le bilan, il est contrasté bien-sûr. Il est contrasté, je l'ai dit tout à l'heure. Il y a des politiques publiques, notamment en direction de la jeunesse, qui ont fait leurs preuves et qui ont été d'ailleurs assez en avance au niveau national, comme Avenir Jeunes, je le citais tout à l'heure, qui s'appelle, qui a changé de dénomination. Et puis on a... Alors c'est en train de s'améliorer mais on avait un peu une zone grise sur la question des seniors. On a eu aussi - c'est en train aussi d'être travaillé - la question pour les publics les plus éloignés de l'emploi, la question du CléA, la mise en œuvre du CléA ; la Région était très en retard, la Région est en train de rattraper les choses. Voilà donc on sent que c'est contrasté. Là il y aurait... C'est beaucoup trop court ce matin pour pouvoir rentrer dans les détails. Contrasté. Pour être aussi... C'est plutôt l'avis je pense aussi de la commission et de mes collègues : on n'a pas une vision manichéenne des choses, on voit aussi ce qui peut être positif. Mais en tout cas...

Lionel RAINFRAY

Juste...

Cécile DUMAS

Allez-y, Monsieur.

Lionel RAINFRAY

Non je t'en prie, pardon.

Patrice BEDOURET

Vas-y, vas-y Lionel.

Lionel RAINFRAY

C'était juste pour compléter et je vais tout à fait dans le sens de ton propos. Rappeler simplement que les limites pour la Région Île-de-France sont surtout sur sa compétence propre, fixée par la loi, qui se limite au financement de places de formation et non à l'orientation et l'accompagnement du public en recherche d'emploi, opérés par France Travail. Et d'ailleurs d'autres types de questions, venant je crois du groupe LFIA, sont de notre part un peu renvoyés là-dessus à des interrogations qui concernent plus en fait des bilans Pôle Emploi, devenu France Travail, que le CESER pur, sur lesquelles on manque vraiment, totalement, de réponses précises à donner.

Virginie GRIMAUULT

Alors si je peux peut-être faire la synthèse entre les deux... Alors je pense qu'effectivement le CREFOP parlera au sein du CREFOP, enfin au nom du CREFOP. Sur ces questions d'évaluation d'efficacité, sur les opportunités et limites je m'inscris totalement dans ce que vient de dire Lionel sur le fait qu'aujourd'hui - je l'ai dit tout à l'heure - la Région n'est plus l'acteur de formation qu'elle était avant cette réforme. Alors elle a quand-même, et elle l'exerce, des possibilités, une compétence ; elle a quand-même des possibilités d'intervention. Et je pense que si on aborde le sujet de façon extrêmement pragmatique et non politique - c'est peut-être sans doute un petit peu l'avantage du CESER - on voit en comparant ce qui se fait dans d'autres régions qu'on a une espèce de chemin : innovation, expérimentation, évaluation. C'est-à-dire que l'idée n'est surtout pas de restreindre la Région dans ses initiatives, mais on voit bien qu'il y a des dispositifs qui ont fait leurs preuves et qui sont sous-utilisés. Et là pour le coup, la Région a répondu présente sur l'augmentation du recours au CléA et au CléA numérique. On peut parler aussi de l'aide, ou POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective), pour les seniors, sur lequel on a un petit peu l'impression que France Travail fait aujourd'hui un peu machine arrière. Et donc voilà, finalement l'idée est une approche on va dire plus pragmatique. Donc effectivement, sur l'évaluation - je vois qu'il y a une remarque sur les politiques régionales de formation de la Région - notre plus grosse difficulté, c'est que précisément on manque d'indicateurs.

Kader CHIBANE

C'est ça le problème.

Virginie GRIMAUULT

On est obligé finalement de revenir vers nos propres structures. Patrice a évoqué le CREFOP, Lionel a évoqué d'autres structures, moi j'ai évoqué l'aspect financier des politiques de formation ; et finalement on est obligé de revenir vers nos propres structures d'origine pour avoir ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs, pas uniquement quantitatifs.

Cécile DUMAS

On est d'accord, parce qu'on a parfois des données quantitatives mais peu d'évaluations qualitatives.

Bon je ne vais pas prendre mot à mot parce qu'autrement on n'y arrivera pas au niveau temps. Simplement... Vous avez beaucoup répondu sur... Quels sont vos avis ? Vous donnez de nombreux avis. Et quel est votre avis ? Est-ce que vous avez été sollicités sur les politiques régionales en matière de formation professionnelle bien-sûr ? Mais avez-vous été saisis sur le PRIC 2024-2028 pour donner un avis ?

Lionel RAINFRAY

Alors là, Madame la Présidente, je réponds de façon également un peu législative. L'article 4241-1 du CGCP (Code général des collectivités territoriales) exige, donc rend obligatoire la saisine du CESER pour les documents budgétaires régionaux, les schémas régionaux, les orientations générales concernant l'environnement. En revanche, cette obligation ne s'applique pas au PRIC, ce pacte Etat-Région ne rentrant pas dans l'une des trois catégories susmentionnées. Mais néanmoins, et je l'ai déjà dit et je le rappelle, il y a eu une véritable co-construction du document CPRDFOP entre la commission Emploi et les services de la Région, représentée par sa Vice-présidente et son directeur général.

Cécile DUMAS

Donc si j'entends bien, vous auriez aimé être saisi de l'évaluation du PRIC, enfin du moins d'un commentaire et d'un avis sur le PRIC 2024-2028 ?

Lionel RAINFRAY

Oui bien-sûr.

Cécile DUMAS

Vous auriez aimé être saisi ?

Lionel RAINFRAY

Comme tous mes collègues. Nous sommes sensibles bien entendu à tout type d'évaluation qui peut nous revenir, tout particulièrement quand il fait référence à des travaux que nous avons menés.

Cécile DUMAS

D'accord, je vous remercie.

Autre question... Je crois que le rapport de Madame GRIMAULT souligne le manque de formation professionnelle vis-à-vis des seniors, le manque de politiques régionales en ce titre-là ; et donc un autre manque que nous on juge important, c'est par exemple : que pensez-vous de l'action régionale vers le secteur de la transition écologique et des métiers de demain ? Vous en avez parlé un petit peu, peut-être que vous avez parlé plus des métiers innovants. Là on cible sur les métiers de la transition écologique. Est-ce que vous jugez que la politique régionale de formation est suffisante ?

Virginie GRIMAULT

Je vous prie de m'excuser, je rallumais mon micro.

Je ne suis pas sûre qu'on ait émis un avis aussi catégorique que ça sur le manque de formation, enfin le manque d'investissement dans la formation et dans l'évolution professionnelle des seniors. Je pense que ce n'est pas un sujet dont on peut rendre la Région uniquement responsable. C'est à la fois... Enfin on l'a analysé plus longtemps dans le rapport, c'est à la fois un manque de projection sans doute des employeurs, également des salariés. C'est aujourd'hui une espèce de révolution culturelle qu'il faut effectivement entamer sur l'accompagnement dans le maintien dans l'emploi, en renforçant effectivement les ressources.

On a fait des suggestions effectivement, puisque là on n'est pas dans le domaine qui ressort précisément de la compétence régionale. Donc on a même fait des suggestions, y compris pour aider, faire un accompagnement des entreprises sur leurs diagnostics et trouver les financements qui ne sont pas des financements propres du budget régional. Sur les mutations énergétiques, écologiques et numériques, on voit bien que la Région est un acteur clé. On fait... Enfin on est au début de ces mutations. Ce que je veux dire c'est qu'on fait une recommandation d'investir effectivement dans l'identification des besoins et cætera, et puis d'y répondre peut-être par rapport à un investissement dans des reconversions professionnelles, par rapport à des métiers qui sont proches mais qui pourraient disparaître. Parce que ça c'est un sujet aujourd'hui auquel on est quand-même très lourdement confronté. On ne sait pas ce que vont donner les développements de l'IA (Intelligence artificielle) dans les années qui viennent, mais on sait que ça va bouleverser le monde de l'emploi. Pour autant, il y a sans doute, il y aura sans doute autant d'emplois détruits que d'emplois émergents qui devront savoir utiliser ces outils. Donc on fait une recommandation de projection. On ne peut pas assimiler cette recommandation à un bilan pour dire : il n'y a rien de fait. Une fois encore je renvoie sur les questions d'évaluation réelle sur ce qui est fait - et de ce qui pourrait être effectivement l'action du CESER en termes d'évaluation des politiques publiques - sur le manque d'indicateurs qui sont mis à notre disposition.

Cécile DUMAS

Merci de toutes ces précisions.

Je passe à d'autres questions, un petit peu plus sur les organismes de formation ; des questions du groupe LFIA. Concernant le contrôle des organismes de formation financés par la Région, êtes-vous associés ? Avez-vous connaissance du nombre de contrôles réalisés par la Région, du type de contrôles réalisés et des moyens affectés à ces missions de contrôle ? Je crois que Madame GRIMAULT vient d'en parler un petit peu. Mais êtes-vous associés ? Ou du moins renseignés des organismes de formation contrôlés ?

Virginie GRIMAULT

On ne l'est pas et je ne suis pas sûre qu'on ait posé la question, ça je m'en remets à Patrice. Voilà, je ne sais pas s'il y a un refus mais Patrice pourra peut-être répondre. Mais je ne sais pas si on a posé la question.

Patrice BEDOURET

Je vais dans ton sens. En effet, nous n'avons pas posé la question, et on aurait pu. On aurait pu. Quand on a fait le rapport par exemple sur les jeunes, on aurait pu poser de cette question puisqu'on sait qu'il y a eu des soucis parfois avec certains organismes. Mais ça n'a pas été évoqué.

Cécile DUMAS

D'accord.

Julie GARNIER

Excusez-moi, je complète parce que...

Cécile DUMAS

Madame Garnier. Oui, vas-y.

Julie GARNIER

Oui Madame Garnier, à l'origine des questions que nous évoquons là en ce moment sur les contrôles. Cette question, elle devient d'autant plus importante que ce qui nous réunit ici, bien

évidemment, c'est déjà le cas d'une fraude qui a été révélée par la Banque de France. Mais au-delà de ça, on s'inscrit également dans un contexte où de nombreux scandales apparaissent, on va dire de manière régulière, dans le secteur de la formation professionnelle. Et il nous semble que la question des contrôles doit vraiment nous animer. Et on interpelle finalement le CESER sur les moyens qu'alloue la Région. Et on a pu comprendre lors d'une audition précédente à laquelle vous n'étiez pas mais dont nous vous rappelons les termes qui ont été évoqués par Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN, que les moyens sont largement insuffisants. On voit que le nombre de contrôles est vraiment en-deçà des moyens qui sont alloués et du montant total des fonds publics qui sont alloués à la formation professionnelle. Et donc nous ce qui nous intéresse, c'est cette question de l'évaluation du contrôle de ces organismes, au regard des différents scandales que nous avons régulièrement dans la presse. Et au-delà de ça, éventuellement également de leur effectivité, c'est-à-dire de leur efficacité. Sur l'apprentissage par exemple, le taux de rupture a notamment été repris par la Cour des comptes. La Cour des comptes qui d'ailleurs signale que les taux de rupture dans l'hôtellerie-restauration - j'en parle puisque vous en faisiez mention - atteignent près de 50 %. Donc est-ce qu'à un moment on peut se poser cette question-là ? Et je terminerai juste sur, effectivement, la question de cette dérégulation qui, on va dire qui fait qu'aujourd'hui finalement, les organismes de formation sont là comme des prestataires de n'importe quel produit. Ça pourrait s'échanger, la formation s'échange comme n'importe quel produit, comme du pain, comme autre chose. Et est-ce qu'il n'y a pas un problème dans le suivi et dans l'accompagnement qu'on peut y mettre ? Je prends un exemple. Entre un organisme de formation qui a été créé il y a deux ans et un autre organisme de formation public comme le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), qui met des moyens, qui a tout un service et je dis bien tout un service de plus, on va dire d'une vingtaine de personnes, qu'il ne met que sur l'observation et sur la qualité qui est mise dans leurs formations, on voit bien qu'on ne peut pas comparer, finalement, les deux. Et que malheureusement aujourd'hui la politique actuelle qui est de dire que la formation est un marché, et bien elle met sur le même plan ces deux organismes de formation. Et ça nous ça nous pose un problème parce que derrière ce sont les usagers qui sont pénalisés et qui reçoivent par exemple des formations en E-Learning en coiffure-esthétique. Ça c'est un fait.

Cécile DUMAS

Julie, on laisse répondre.

Virginie GRIMAULT

Alors si vous le permettez...

Cécile DUMAS

Allez-y, chacun votre tour. Madame GRIMAULT ?

Virginie GRIMAULT

Alors sur les fraudes de façon générale, je pense que... Enfin il apparaît quand-même assez évident que chaque prescripteur de formation, ou financeur, est en fait responsable des fraudes dont il est éventuellement l'objet. C'est-à-dire que vous évoquiez globalement l'apprentissage et là je reviens dans une activité que j'exerce par ailleurs ; en tant qu'administrateur de l'Opcommerce, je suis vice-présidente du comité d'audit. Et pour le coup, nous on contrôle énormément ; et on est victime de fraudes parce que quelque part... Vous évoquez la responsabilité de la réforme de 2018, sans doute a-t-elle provoqué un effet supplémentaire, notamment dans l'usage on va dire sans médiation du CPF (Compte personnel de formation), qui a laissé effectivement des individus isolés face à leurs choix de formation et potentiellement victimes d'organismes qui, par nature, sont fraudeurs. Maintenant, pour exercer des responsabilités depuis une trentaine d'années dans le domaine de la formation, je peux vous dire que réforme après réforme, ce truc-là c'est un peu comme le dopage : plus vous mettez de contrôle, plus vous vous trouvez confronté à des escrocs qui vont encore plus vite que les contrôleurs. C'est une espèce de... Donc effectivement il faut accentuer les contrôles.

Nous aujourd'hui, enfin les branches professionnelles qui en ont été victimes ont actionné je ne sais combien d'actions en justice et paradoxalement, je vous rassure, on arrive à récupérer des fonds.

Vous évoquiez les taux de rupture des contrats d'apprentissage, par exemple dans l'hôtellerie-restauration. Je pense que ce n'est pas forcément à rapprocher des fraudes. Si vous prenez un métier comme l'hôtellerie-restauration, Lionel l'évoquait tout à l'heure, il y a une tension sur le recrutement. Vous mettez un jeune en apprentissage, un jeune est en apprentissage pour obtenir un diplôme et puis il y a un moment où il a un peu avancé dans sa formation ; alors certes il n'est pas diplômé mais il y a vraisemblablement un concurrent de l'entreprise dans laquelle il est apprenti qui va lui proposer de le recruter à plein temps parce qu'il estime que la formation est aboutie. Il n'y a pas eu de sanction par le diplôme, c'est extrêmement regrettable, ce sont des pratiques qui sont très dommageables, sur lesquelles on a du mal à mettre un stop. Mais ça c'est la réalité de la vraie vie. C'est-à-dire que je ne suis pas sûre qu'il faille totalement corrélérer le taux de rupture et les fraudes à la formation. Quant à la différenciation... Et là encore, je regrette... J'évoquais tout à l'heure les conventions qu'ont de nombreux OPCO (Opérateurs de compétences) avec les Régions. Typiquement, le contrôle en fait partie. Quand vous prenez une branche professionnelle qui va lancer par exemple - on va parler d'un sujet qui actuellement fait beaucoup débat - qui va construire paritairement un certain nombre de certificats de qualification professionnelle en alternance, par la voie de la professionnalisation. Je veux dire, l'intérêt des représentants, enfin des employeurs et des salariés, c'est que ça fonctionne et que la qualification elle soit atteinte. Et nous dans ces cas-là, qu'est-ce qu'on fait ? On passe des appels d'offres avec des CFA (Centres de formation d'apprentis), on voit ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas, et puis on labellise des CFA qui fonctionnent bien. Mais ça une fois encore, c'est une responsabilité d'acteurs, ce n'est pas ce qu'on demande à la Région. En revanche, quand on a une convention avec une Région et qu'il y a un certain nombre de prestataires qu'on a rayés des personnes à qui on fait appel parce qu'on sait qu'il y a des problèmes avec elles, qui peuvent être des fraudes mais qui peuvent être simplement ce que vous évoquiez, une insuffisance de moyens pédagogiques et puis d'assurance que le résultat est obtenu. Ça, on échange nos informations.

Lionel RAINFRAY

Il reste très peu de temps. Je voudrais dire deux mots. Un mot qui n'a rien de technique par rapport à la question posée. C'est une question très inquiétante en effet ce problème de fraudes. Mais le CESER n'a absolument pas été mis au courant, comme le disait mon collègue Patrice BEDOURET. Et il n'est pas non plus dans ses fonctions de contrôler les budgets des organismes de formation. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, qui est plus général, c'était... Souvent au CESER nous nous demandons si les conseillers régionaux tiennent compte de ce que nous travaillons, nos avis, nos rapports. Et l'audition que vous avez eu la gentillesse de mener avec nous aujourd'hui montre tout l'intérêt que vous avez porté à nos différents rapports. Et moi, en mon nom mais je crois au nom de Virginie et de Patrice, on voulait vraiment vous en remercier.

Cécile DUMAS

D'accord. Je vous affirme qu'en effet on regarde les avis du CESER.

Monsieur BEDOURET ?

Patrice BEDOURET

Oui, sur la question des contrôles des organismes. Alors on est en début de mandature au CESER. C'est vrai que cette question pourrait donner lieu, la question de l'évaluation du contrôle des organismes de formation pourrait donner lieu, pourquoi pas, à une auto-saisine. On est en train de définir des thèmes pour la mandature. Pourquoi pas ? ça peut... On a une commission jeudi, on peut évoquer cette question.

Très rapidement, sur la question des contrôles... Et c'est le lien avec ce que je disais tout à l'heure sur les appels à projets. Nous on a été quand-même questionnés, et c'est mentionné notamment dans mon rapport... La question des appels à projets, qui peuvent poser question... Je parlais tout à l'heure de la qualité pédagogique des formations. Et surtout la question de la rupture qu'il peut y avoir entre les organismes de formation : je suis un opérateur pendant plusieurs années sur un programme et puis hop, appel à projets et je suis dégagé au profit d'un autre. Qu'est-ce qui se passe dans la jointure, dans le travail collaboratif entre les différents organismes de formation ? Et bien il ne se passe pas grand-chose justement. Et ça c'est un vrai problème dans la continuité pédagogique parce que derrière, ça a été dit, ce sont les jeunes qui pourraient être pénalisés par un mauvais travail collaboratif entre les organismes de formation. Et là aussi il y a des économies d'échelle ; il y a des organismes de formation qui ont des moyens très importants, d'autres moins, moindres, et évidemment ça peut avoir une influence par rapport à la qualité des formations qui sont données, la qualité pédagogique. Voilà, donc c'est un vaste sujet.

Et je voudrais m'associer aussi à ce qu'a dit Lionel, vous remercier vraiment pour cet...

Cécile DUMAS

Je vais vous demander un exercice auquel on est soumis régulièrement nous, groupes d'opposition. C'est-à-dire qu'en une minute, comment vous pourriez nous exprimer les points forts et les points faibles de la politique régionale de formation professionnelle ? Qu'est-ce que vous nous donneriez comme les points forts et les points faibles ? En une minute. C'est l'exercice que nous faisons régulièrement en plénière à la Région : en une minute il faut tout dire.

Patrice BEDOURET

Dire d'abord peut-être que la Région n'est pas responsable de tout et que ce qu'on peut regretter aussi - on l'a mis en avant dans certains de nos rapports - c'est ce cloisonnement, le fait qu'on ne collabore pas suffisamment entre les différentes structures, politiques, régionales. Donc ça c'est un vrai sujet, c'est vraiment un point faible. La question évidemment de l'évaluation des programmes, ça c'est un énorme point faible. Dans les points forts, je l'ai dit et ça a été dit dans le rapport : une antériorité de programmes, notamment sur les jeunes, intéressants ; la prise en compte aussi de la question de l'orientation qui est mal, de notre point de vue qui n'est pas forcément bien solutionnée, mais en tout cas il y a une vraie prise en compte de la question de l'orientation et de plus en plus de l'orientation de tous les publics. Et puis, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, mais une inquiétude quand-même sur ce qui a été fait par rapport à Défi Métiers. Le CARIF-OREF (Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional de l'emploi et de la formation) aura-t-il les moyens d'évaluation ? Enfin il y a quand-même encore vraiment des zones d'inquiétude pour les prochaines années, importantes pour nous.

Cécile DUMAS

Merci. Madame GRIMAUULT ?

Virginie GRIMAUULT

Alors rapidement, effectivement le positif c'est qu'on sent - mais enfin c'est plus que sentir - on voit, on constate un engagement très volontariste de la Région dans ces questions malgré effectivement une compétence qui a été légalement restreinte. Et on le voit notamment sur le sujet des métiers en tension. Et ce qu'on peut effectivement regretter, c'est sans doute trop de travail en silo, pas assez d'échanges avec les acteurs qui sont en charge sur le plan pratique. Et puis un manque d'indicateurs.

Cécile DUMAS

Merci. Monsieur RAINFRAY ?

Virginie GRIMAUULT

Et il me reste également à vous remercier de votre invitation, comme l'ont fait mes collègues, et de l'attention donnée au travail du CESER.

Cécile DUMAS

Merci. Monsieur RAINFRAY ?

Lionel RAINFRAY

Alors les points positifs c'est, il me semble, dans le nouveau CPRDFOP, la meilleure prise en compte des publics en difficulté. J'ai cité tout d'abord le handicap. Mon collègue Patrice BEDOURET a parlé d'un véritable suivi dans la politique d'orientation des jeunes, et de formation des jeunes. Mais également des actions qui sont menées pour les publics féminins dans un certain nombre de branches et d'activités. Donc voilà, une action assez résolue pour les publics qui semblent être les plus en difficulté. Et dans un point de vue plus négatif, dans la mesure où la mission essentielle du CESER est l'évaluation des politiques publiques régionales, peut-être un manque d'informations et de retours sur un certain nombre d'actions que vous menez - parce que c'est vous l'exécutif régional - par rapport à nous, deuxième assemblée, qui avons beaucoup de choses à dire et beaucoup d'avis à donner ; et parfois avec un petit peu un manque de données objectives chiffrées. Voilà.

Cécile DUMAS

Bien, je vous remercie. On va en rester là. On aurait encore des milliers de questions. Il est possible, comme il y a des questions qui n'ont pas pu être traitées, qu'on vous envoie des questions par écrit. Si vous voulez bien y répondre, on vous transmettra ceci par les services, par Monsieur DELGADO, s'il y a besoin. Merci en tous les cas de votre présence.

Patrice BEDOURET

Merci à vous.

Virginie GRIMAUULT

Merci beaucoup.

Lionel RAINFRAY

Merci à vous toutes et tous.

Cécile DUMAS

A bientôt pour de nouvelles lectures d'avis du CESER.

Madame Virginie GRIMAUULT, Monsieur Patrice BEDOURET et Monsieur Lionel RAINFRAY quittent la séance à 11h11.

II. Audition de Madame Mélika CHAAL, secrétaire du SNPEFP (Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés)-CGT Île-de-France

Madame Mélika CHAAL et Monsieur Rudy SANCHEZ rejoignent la séance à 11h13.

Cécile DUMAS

Bien, on a marqué une petite pause pour changer d'intervenants. Merci en tous les cas de votre présence. Je vais répéter rapidement. Je me présente donc, Cécile DUMAS, je suis la Présidente de la Mission d'information. Et Monsieur DAVIN est le rapporteur de la Mission. Donc moi je suis du groupe communiste et Monsieur DAVIN du groupe majoritaire. Et Monsieur DELGADO est la personne des services qui nous aide à coordonner et à organiser toutes ces séances.

Donc cette Mission, elle vient après évidemment l'annonce de la fraude du dispositif AIRE, mais pas seulement ; avec notre volonté d'élargir le sujet évidemment aux politiques publiques concernant les organismes de formation, et en particulier la formation professionnelle. Donc on en est à la troisième séance, si je ne me trompe pas. Évidemment, cette MIE vient après - on en a beaucoup parlé dans l'audition précédente - après une réforme de 2018 qui a explosé, enfin le mot « explosé » est peut-être... Qui a éparpillé on va dire, les interventions des organismes de formation ; et qui a multiplié les marchés et multiplié l'existence d'organismes de formation. Et on a beaucoup parlé tout à l'heure de difficultés d'évaluation, entre autres, à ce sujet-là.

Je regrette je dois dire le refus et nos difficultés vis-à-vis d'un représentant syndical que nous avons contacté de FO (Force ouvrière) et de la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), qui n'ont pas souhaité ou pas pu être disponibles ce jour-là pour l'audition. C'est dommage. Peu importe, on va continuer notre travail et on va essayer d'auditionner de toute manière... Notre volonté n'est pas de rester à l'audition de la CGT (Confédération générale du travail), c'était d'ouvrir tous les syndicats, mais le constat des refus a été celui que je vous donne actuellement.

Donc on va prendre au minimum 30 minutes pour écouter Madame CHAAL et puis après il y a les questions. Je dois dire qu'on n'est pas pile-poil sur les horaires ; je veux dire, on a toujours des milliers de choses à dire. On peut déborder un petit peu mais raisonnablement parce que nos agendas sont ce qu'ils sont. Madame CHAAL, on vous écoute.

Mélika CHAAL

Si je comprends bien, donc je parle pendant une demi-heure ?

Cécile DUMAS

Une demi-heure voilà. Et sur évidemment... Notre cible principale étant l'intervention de la Région dans la politique de la formation professionnelle, évidemment.

Mélika CHAAL

Donc Mélika CHAAL, je suis donc responsable de formation au sein d'une école qui s'appelle Ecole supérieure de travail social ; donc je forme au métier de conseiller en insertion professionnelle (CIP). Je suis également, c'est ce qui m'amène aujourd'hui, donc négociatrice de branche auprès de la

branche des organismes de formation, notamment sur l'Observatoire. Je suis... Excusez-moi, parce que c'est un peu impressionnant.

Cécile DUMAS

Il ne faut pas.

Kader CHIBANE

Il ne faut pas, prenez votre temps.

Mélika CHAAL

Je n'ai pas l'habitude.

Je suis également... J'aime bien en fait savoir à quelle sauce on est mangé dans nos métiers donc je suis auditrice Qualiopi, formée par l'AFNOR (Association française de normalisation). Je suis également... J'ai officié sur deux révisions du titre CIP du ministère du Travail en tant qu'expert-métier, au national. Donc voilà pour mon parcours.

Alors la question en effet des centres de formation, je ne vous cache pas que j'étais au départ très centrée sur le titre professionnel puisque voilà, c'est mon cœur de métier. Alors je précise : titre professionnel du ministère du Travail, parce que voilà il y a des titres professionnels qui ne sont pas du ministère du Travail. Et donc déjà, par rapport à ces titres professionnels, il y a des choses qui me questionnaient en termes de qualité de formation. Et là, en élargissant le champ, on se rend compte de situations... Je suis atterrée. C'est-à-dire qu'il y a eu en effet une ouverture à des organismes qui ont poussé comme des champignons, qui ont surfé sur la vague du covid et puis après qui sont déployés et qui reçoivent des fonds. Voilà, ça vient très facilement, sans contrôle. Quand je dis sans contrôle... Moi j'ai eu hier soir pendant deux heures une femme qui est formatrice au sein d'une école qui s'appelle... Je peux nommer ou pas ?

Cécile DUMAS

Oui, oui.

Mélika CHAAL

Je vais essayer, je n'ai pas l'accent : [REDACTED]¹ qui s'est déployée merveilleusement. Et donc, ne serait-ce que juste sur le contrôle, en fait la Région a cette générosité de... Comment dire ? Je ne vais pas dire payer des ordinateurs mais ils appellent ça... Je ne sais plus. Enfin une aide pour les jeunes, pour qu'ils puissent s'acheter à leur ordinateur de 300 à 500 €. Jusque-là tout va bien. En fait ces jeunes signent le papier, en fait qu'on transmet donc une demande de subvention. Et ces jeunes ne voient jamais ces ordinateurs. Alors pourquoi ? Parce qu'en fait c'est l'organisme de formation qui gère, qui vous envoie – je dis vous, je ne sais pas, moi je suis du terrain – qui vous envoie donc le formulaire, sans devis. Et l'argent arrive sur l'organisme de formation, qui est censé redistribuer. En tout cas c'est la mécanique qui a été mise en place au sein de la Région. Jusqu'ici un organisme avec des valeurs, avec un engagement, le ferait très naturellement. Et je pense qu'à aucun moment vous ne vous êtes dit : ils vont se mettre ça dans la poche. Et bien si, l'être humain trouve toujours la faille qui va bien. Et donc l'organisme reçoit l'argent, achète quelques ordinateurs, pas trop quand-même parce que voilà. Et quand ils les présentent aux jeunes, déjà ce sont les ordinateurs du centre de formation, ils ont la chance que ce centre de formation leur permette de travailler sur des ordinateurs. Donc moi je suis atterrée. Alors sur les ordinateurs pas tant que ça parce que je ne vous cache pas que mon fils est en lycée professionnel, le seul lycée

¹ Mme Chaal a porté des accusations très graves contre un organisme de formation sans apporter la moindre preuve du délit supposé. Ses propos étant jugés diffamatoires par les membres de la MIE, le nom de l'organisme de formation mis en cause est volontairement masqué dans ce procès-verbal afin que la Région ne soit pas complice desdits propos.

professionnel – je pense que le groupe écologiste sera content – le seul lycée professionnel qui propose un bac-pro Gestion des pollutions et protection de l'environnement (GPPE). Le seul lycée professionnel qui se trouve à Aubervilliers. Il n'est pas à Neuilly, il est à Aubervilliers. Et il y avait un super bâtiment. Enfin je ne vous cache pas que quand il est sorti de sa 3^e, je me suis dit : chouette l'environnement, il est passionné de l'environnement depuis toujours, on a trouvé un lieu formidable qui est, qui était le campus Veolia à Jouy-le-Moutier ; super il rentre en CAP (Certificat d'aptitude professionnelle), il sort à l'université. Et bien ce campus a fermé. Voilà, donc Aubervilliers, ce qui est très bien. Mais ça questionne quand-même quand on parle à un moment donné... Vous parlez des métiers en tension, de la gestion prévisionnelle et cætera. Il me semble qu'on parle d'écologie tous les jours mais apparemment l'écologie c'est plus pour les masters ou ce genre de choses peut-être.

Donc quand on parle de... Excusez-moi parce que c'est vraiment un sujet qui me... Je ne vous raconte pas la colère dans laquelle je suis. En fait, il y a eu une ouverture de la boîte de Pandore. C'est-à-dire que le RNCT, pas que mais la politique RNCP-RS... Alors je précise : RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles ; RS, Répertoire spécifique. Le RS va être sur une compétence, va être plus restrictive que le RNCP. Le titre professionnel conseiller est au RNCP. Enfin voilà, il y a plein de choses au RNCP, et des formations qui sont créées par des établissements, c'est-à-dire des écoles privées qui créent leur parcours. Donc sur France Compétences vous avez tout un... Il faut faire des... Questionner pour vérifier quand-même qu'il y a bien un métier, enfin des besoins. Donc qui créent leurs parcours. Alors quand on dit parcours, on n'entend pas « parcours pédagogiques ». C'est-à-dire qu'en fait il y a un Référentiel emploi-activités-compétences (REAC). Concrètement, ce métier répond à quelles compétences ? Et un référentiel de certification (RC) de diplôme. Donc jusqu'ici tout va bien : on cale le métier, on cale la certification. Au milieu, c'est le ventre-mou, voilà. C'est-à-dire que par exemple, si je reprends les titres professionnels du ministère du Travail ; vous avez le REAC, le Référentiel emploi-activités-compétences, le RC. Mais il n'y a pas, comme pour les diplômes d'Etat, de fixation du référentiel de formation. Ce référentiel de formation est fondamental pour garantir la durée, enfin le temps nécessaire à l'acquisition des compétences et puis équitable puisque quelqu'un qui va passer son diplôme d'Etat d'assistant social à Paris aura la même durée qu'à Marseille. Peut-être qu'à Paris, il va faire par exemple sur les droits de la CAF (Caisse d'allocations familiales), on va leur faire faire un exercice pour remplir une fiche, je n'en sais rien, et qu'à Marseille ce sera peut-être un power-point ; mais c'est la même durée. Pas sur les titres pros. Il n'y a rien qui cale, encore une fois c'est au bon vouloir du centre de formation. Donc au national, vous avez quoi ? Vous avez l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes). C'est-à-dire que c'est l'AFPA qui a créé le référentiel du CIP, c'est-à-dire qu'en 1997, une élue les a interpellés sur ce métier, ils ont créé le référentiel avec enquête et cætera, c'est tout un... Les services ingénierie de l'AFPA c'est quand-même du costaud. Au départ c'était quatorze mois, puis là aujourd'hui c'est huit mois à l'AFPA mais c'est quand-même une formation solide. Au national aujourd'hui, on retrouve des centres de formation qui sont financés puisqu'ils répondent au REAC et au RC. Je ne vous refais pas le REAC et le RC. Ils sont financés. Et il y a un centre de formation national qui propose la formation de conseiller en insertion professionnelle en 200 heures à distance, un autre qui recrute à partir de 16 ans. Donc 16 ans, il va sortir à 16 ans et demi, 17 ans. Il serait recruté par France Travail, par une structure d'insertion par l'activité économique, par une Mission locale ? Tout est logique, vous voyez ? Donc il n'y a aucun garde-fou. Alors c'est intéressant comme mode de fonctionnement parce que c'est vrai que quand on est engagé, quand on a cette connaissance du métier... Moi je suis née CIP, voilà. Donc je maîtrise ce métier. Je ne vais pas aller faire boulangère, une formation boulangère, ce n'est pas mon truc, je ne connais pas. Quand on connaît bien-sûr on va faire un référentiel qui vraiment est en cohérence avec le terrain. Mais on n'est pas tous pareils.

Cécile DUMAS

Ça veut dire, pour bien comprendre, que pour arriver CIP, donc conseiller d'insertion professionnelle... Dans toute la France, il n'y a pas une formation nationale ? On peut aller de 250 heures à 800 heures ? Enfin je ne sais pas, je dis des chiffres farfelus. Et que ça, ça dépend de la politique régionale ? Où intervient la Région là-dedans ? La politique régionale fixe les heures, je vais dire...

Mélika CHAAL

La politique régionale finance.

Cécile DUMAS

Finance?

Mélika CHAAL

Via l'AIRE.

Kader CHIBANE

Mais elle ne détermine pas le contenu, les règles. Qui détermine ?

Mélika CHAAL

Je vous le disais, il n'y a rien.

Cécile DUMAS

Quel est le lien des organismes de formation avec la Région ? Là j'ai bien compris, il y a un ventre mou au milieu entre le financeur et celui qui envisage, enfin qui écrit, qui propose une formation. Et donc comment on pourrait compenser ce ventre-mou ? Parce que c'est là qu'il y a étincelles pour dire les choses, et dysfonctionnement je dirais.

Mélika CHAAL

Disons que si vous voulez le lien à la Région, il est très simple, c'est que... Moi, mes groupes en fait jusqu'à ce qu'on arrête les financements de la Région, qui vont reprendre là...

Cécile DUMAS

Le dispositif AIRE.

Mélika CHAAL

AIRE. AIRE 2. En fait je remplis sur Internet, sur votre plateforme : nom, prénom - il y a peu de choses - et le montant que je demande. Et donc c'est six semaines avant, pas trop... Et puis après on dit c'est bon. Ça finance 80 % et puis après on cherche un cofinancement, notamment Pôle Emploi. Voilà, c'est tout. Et à la fin, on vous envoie l'attestation d'émargement, enfin les documents qui sont demandés.

Jean-Roger DAVIN

Comme c'est prévu.

Mélika CHAAL

Oui, c'est ça. Mais il n'y a rien qui fixe la durée, il n'y a absolument rien. Que la formation soit de 200 heures ou de huit mois, elle est financée. Or, elle ne mène pas à l'emploi. Aujourd'hui, et c'est ça qui est dramatique. Depuis trois ans on a eu une démultiplication... La dernière étude en fait de l'AFPA, puisque l'AFPA est mandatée par le ministère du Travail pour faire les études de révision du titre. C'est-à-dire que les titres professionnels sont revus tous les cinq ans : peut-être qu'il y a un petit mouvement, avec le covid on est plus à distance, et cætera. Donc l'étude est réalisée, le référentiel

de... Il y a donc des demandes d'agrément, les centres de formation demandent. En fait on n'est pas agréé pour la formation, on est agréé pour la...

Jean-Roger DAVIN

Il y a quand-même un service instructeur à la Région, dont c'est quand-même le boulot. Vous, vous dites que vous écrivez. Mais derrière il y a des gens qui instruisent, c'est-à-dire qu'ils ne font pas juste là comme ça. Il y a une instruction qui est faite.

Mélika CHAAL

Oui qui disent : d'accord on vous finance, ou pas.

Jean-Roger DAVIN

Qui le dit en fonction du thème et de ce qui a été demandé dans la formation. Pas en fonction de on finance ou pas, ce n'est pas la seule question.

Mélika CHAAL

Mais non, mais il n'y a pas de... Nous ce qu'on met c'est... On vous demande un financement sur le type professionnel pour Madame DUPONT et c'est 7 500...

Nicolas THIERSE

On regarde le contenu de la formation, on le compare aux standards de formation pour les métiers et il n'y a pas une acceptation systématique des demandes, évidemment non.

Mélika CHAAL

Écoutez, moi des organismes que je connais puisque j'ai quand-même un réseau suffisamment large, je constate que des organismes qui proposent des formations courtes sont financés. Je constate, et c'est là d'où vient le problème... Si vous voulez, le problème ce n'est pas d'accuser, de vous dire que vous faites mal les choses. C'est un constat sur le terrain. Il y a eu une démultiplication par trois de centres de formation qui ont eu l'agrément, qui forment. Donc côté branches, je suis à l'Observatoire je dis tiens, ça serait bien quand-même de se questionner non pas que sur les formateurs mais sur les conseillers d'insertion puisqu'il y a 20 % de conseillers en insertion dans les organismes de formation. Et là le métier est en tension parce qu'il y a une adéquation emploi/formation. Et quand c'est possible... Moi j'ai des directeurs de Missions locales, des directeurs de différentes structures qui me disent : mais Mélika, on ne peut pas. Enfin moi, quand je vois tel centre de formation, c'est voilà... On teste mais on a vu, ça ne marche pas. Ils n'ont pas les savoir-être, les compétences on oublie. Donc le problème c'est que la formation ne nourrit pas le terrain, vous voyez ? Sur un métier qui est en tension, et ça ce n'est pas acceptable. Ces personnes-là, elles arrivent au titre. Le titre, donc la certification, comment ça se passe ? Au niveau du ministère du Travail, il y a un site qui permet d'identifier les jurys. Et en fait les jurys... Rien ne nous impose tel ou tel jury donc on prend des jurys avec lesquels on a l'habitude d'officier. Et au fil du temps, on finit par avoir son équipe de jury on va dire. Moi par exemple, qui suis jury, enfin qui était jury, je suis blacklistée sur certains centres de formation parce que je ne certifie pas à tout prix. J'ai une jury qui m'a dit « écoute » - elle a pas voulu me donner le nom parce que voilà - mais elle me dit : « dans ce centre de formation on m'a proposé de l'argent ». Elle m'a dit...

Jean-Roger DAVIN

Attendez. On pourrait avoir des éléments factuels, avérés ? Parce que là vous êtes dans une critique non constructive et qui ne repose que sur votre parole.

Mélika CHAAL

Alors dites-moi.

Nicolas THIERSE

Et faire des liens avec les compétences de la Région.

Julie GARNIER

Excusez-moi mais d'un point de vue factuel, puisque je suis commissaire à la formation professionnelle, très factuellement nous ce qu'on voit c'est qu'en commission, quand on demande pourquoi ces dossiers ont été acceptés, la première chose qu'on nous répond c'est, d'un, de nous dire : mais ne vous inquiétez pas, de toute façon les dossiers refusés il n'y en a pas ; donc on accepte parce que justement on est en recherche de formations à financer. Déjà, c'est la première chose. La deuxième chose, quand on demande sur les formations qui sont financées par la Région des éléments... Et je vais prendre un exemple pour être très concrète. Sur la formation qui est donnée par Jean-François CLEMENT, on demande à chaque commission, à chaque fois qu'un dossier de subvention est passé dessus, des éléments pour prouver quelle est la qualité de cette formation. Jamais, je dis bien jamais, on ne nous en a donnés. Donc vous voulez des éléments factuels ? On a des éléments factuels. Voilà.

Cécile DUMAS

Pour compléter la question et la remarque que Julie fait en effet... Je suis aussi, je siège aussi à la commission et je suis d'accord avec sa remarque. Moi je voudrais vous poser la question, Madame CHAAL : pensez-vous que les normes Qualiopi et RNCP sont suffisantes pour garantir la qualité de la formation ? On a un peu compris la réponse et dans ce cas-là, quelles seraient vos recommandations en la matière pour essayer de garantir ? Qui peut être le meilleur interlocuteur pour garantir la qualité des formations ? Et l'exécution des formations ?

Mélika CHAAL

Alors je veux dire un peu... J'ai quand-même préparé parce que voilà. Donc la norme Qualiopi en fait, elle fixe des attendus en termes de besoins clients, soyons clairs. Donc il y a une formalisation de la réponse qui est purement administrative, et le service après-vente s'il y a des réclamations, des choses comme ça. Donc on est dans quelque chose de... Voilà, on se transforme en commerce. Elle n'a pas vocation à vraiment observer la qualité de la formation. Ce que j'entends par la formation c'est le parcours de formation, l'efficacité du parcours par rapport au retour à l'emploi. Ça on oublie. C'est un choix purement commercial. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, une formation, on va sur les sites, on regarde CCPF et puis c'est un peu au hasard en fait qu'on choisit sa formation. Qualiopi va voir si votre site il est bien à jour, si vous avez bien les émargements, si vos formateurs vous avez bien les CV et cætera. Voilà à quoi sert Qualiopi. Donc on passe une journée avec le centre de formation, on demande au centre de formation de fournir des preuves par rapport à un intitulé, enfin à un indicateur. Et puis si les preuves fournies sont conformes et bien on note que c'est conforme et qu'on a bien vu tel document. Donc c'est bien-sûr une forme de, comment dire, de contrôle qualité. Je dirais que c'est plus un contrôle service fait, c'est-à-dire : est-ce qu'on a bien l'émargement ? Est-ce qu'on a bien les signatures à quinze jours ou toutes les semaines ? C'est essentiellement ça. Donc voilà. Qualiopi, ce n'est pas le ministère. Enfin moi je suis auditrice, mais je suis auditrice dans un organisme privé. Après, il y a quand-même un cadre de fixé mais si vous voulez, je ne fais pas loi.

Cécile DUMAS

Et qui... Enfin parce que tout le monde, toutes les auditions qu'on entend posent le problème de l'évaluation. Nous-mêmes on le pose. Donc qui seraient les mieux habilités ? Quelles recommandations on pourrait faire ? Qui ? Quel opérateur pourrait évaluer ces formations ?

Mélika CHAAL

C'est une grande question parce que si vous voulez, la problématique observée c'est qu'on a les diplômes, les titres des ministères. Donc un ministère, vous avez les diplômes d'Etat, l'éthique professionnelle et cætera. Déjà les diplômes d'Etat fixent quand-même un cadre en termes de durée. Donc ça, on est à peu près bon ; je dis à peu près. Les titres professionnels, là je vous dis il y a le ventre mou. J'ai d'ailleurs... Il y a une personne de la Région qui s'est rapprochée de la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) du 95 et il va y avoir une réflexion là-dessus. Donc voilà, là il y a quelque chose à faire. Mais les titres école ? C'est un titre école, c'est-à-dire que si l'école fait, déclare un RNCP sur un métier community-manager, il crée lui-même son référentiel emploi activités compétences, lui-même son référentiel de certification et lui-même son parcours de formation. Donc s'il a bien fait les choses avec son cabinet X ou Y, McKinsey ou je n'en sais rien, et bien ça rentre dans les clous. Vous voyez ? Et ça rentre... Oui, désolée mais vous savez c'est vraiment... C'est dramatique. Je comprends que ça puisse vous dépasser sur certaines choses, vous dire quand même... Non, là on ne peut pas, il faut être sérieux à un moment donné. C'est l'argent de l'Etat cet argent-là, l'argent des contribuables, de chacun de vous. Il faut quand même que ça serve à l'emploi. Comment est-il possible qu'un métier soit en tension alors qu'on n'a jamais eu autant de personnes formées ? Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. L'entreprise, et vous serez d'accord avec moi, l'entreprise n'a pas vocation à former la personne, elle recrute la personne qui est formée. Après, elle travaille sur la montée en compétences et cætera. Mais sinon le centre de formation sert à quoi ?

Cécile DUMAS

Est-ce qu'en gros vous nous dites qu'il y aurait une inadéquation - c'est vachement dur à dire ça - une inadéquation de la formation professionnelle par rapport à, on va dire, je n'aime pas ce terme, mais au marché de l'emploi ? Donc est-ce que ces études-là... Est-ce que par exemple la disparition de Défi Métiers qui peut-être parcourait, faisait peut-être ce lien entre formation professionnelle et marché de l'emploi... Est-ce qu'on a besoin, est-ce qu'on aurait besoin d'un opérateur, d'un organisme, je n'en sais rien moi, qui permette une meilleure adéquation entre formation et marché de l'emploi ? Même si on peut se poser la question sur : est-ce que la formation professionnelle ne doit répondre qu'à l'emploi ou aussi à l'émancipation humaine ?

Mélika CHAAL

Totalement.

Cécile DUMAS

Je veux dire, ça peut en faire partie. Mais quel est cet opérateur qui nous manquerait pour essayer de faire évoluer les choses favorablement ? Et peut-être une meilleure utilisation d'argent public ?

Mélika CHAAL

Alors moi je suis du terrain donc c'est un peu compliqué. Je pense que... Enfin compliqué, vous pouvez un peu imaginer. Je pense qu'à un moment donné, oui il faut un organisme régulateur, oui il faut que les personnes qui financent soient au plus près, mais au plus près des acteurs de terrain pour avoir ces remontées ajustées et qu'on puisse faire profit, en termes de formation, de cet argent. Là ce n'est juste pas possible. Donc oui il faut un régulateur. Comment ? Ça voilà, moi je n'en suis pas à ce niveau-là d'imagination. Mais on ne peut plus laisser des organismes comme ça faire choux gras avec des rentes de situation, ce n'est pas possible. Là moi j'ai trop d'exemples et c'est inadmissible. Je suis à deux doigts, je vous le dis, de faire un #Metoo de la formation. Non, c'est vrai. Au moins que les personnes s'expriment, je veux dire, à un moment donné.

Cécile DUMAS

Est-ce qu'on peut par exemple dire qu'il y a des organismes de formation qui sont essentiellement sur la chasse à la subvention publique ?

Mélika CHAAL

Ecoutez, moi je vais vous dire...

Cécile DUMAS

Avec peu d'éthique dans la formation ?

Mélika CHAAL

Pardon ?

Cécile DUMAS

Avec peu d'éthique dans la formation : est-ce qu'on peut dire ça ?

Mélika CHAAL

Vous savez, peu d'éthique, je pense qu'en fait ce n'est pas leur, enfin ce n'est pas leur préoccupation. Vous voyez il y a le centre de formation là, dont j'ai parlé ; en fait, il se met dans les beaux quartiers, les quartiers prioritaires de la ville et cætera, il recrute à tout va sur les salons... Donc alors : venez comme vous êtes ; c'est la pub McDo, mais voilà. Ils engrangent des candidats. Ils engrangent comment ? Alors avec toutes les informations possibles et inimaginables : cartes d'identité et cætera, tout ce qui va bien pour remplir vos dossiers CFA. Certains intègrent la formation, d'autres non. Ces jeunes rentrent sans perspective, ils n'ont pas de réseau ; sans perspective d'entreprise et donc on leur dit : ne vous inquiétez pas, on va vous trouver l'entreprise. Certains sont recrutés par le centre de formation lui-même, comme ça, ça permet au moins de faire en sorte que...

Jean-Roger DAVIN

Vous parlez toujours du même organisme depuis tout à l'heure, mais comme il ne travaille pas avec la Région...

Mélika CHAAL

C'est le CFA. Vous ne financez pas les CFA ?

Jean-Roger DAVIN

Non, je pensais que vous parliez de l'organisme que vous avez cité plus tôt ?

Mélika CHAAL

Ils font CFA.

Jean-Roger DAVIN

On ne finance pas tous les CFA.

Mélika CHAAL

D'accord, peut-être que ce CFA vous ne le financez pas, sauf que... Moi je pense qu'à un moment donné, vous voyez quand...

Jean-Roger DAVIN

On pourrait avoir du factuel par rapport à ce qui touche à la Région ?

Mélika CHAAL

Vous savez, moi à un moment donné quand vous me dites : comment on peut faire ? Je veux dire, les dérives elles sont... Ce sont des schémas. Je veux dire, il n'y a rien de plus simple. C'est-à-dire que vous observez une situation et à partir de cette situation, c'est comme un guide, vous contrôlez les organismes que vous financez. Je veux dire, c'est quand-même... C'est du basique par rapport à ça. Donc là... Alors je ne suis pas allée regarder, excusez-moi parce que je ne suis pas allée regarder si cette structure était exactement financée par vous. Mais ce sont les mêmes schémas partout. C'est-à-dire qu'à un moment donné il faut qu'il y ait quand-même un contrôle. D'ailleurs, excusez-moi, mais ce centre de formation vous fait la demande sur les ordinateurs donc j'ose supposer quelque part qu'il est financé par la Région.

Nicolas THIERSE

Nous ne finançons pas les ordinateurs pour les organismes de formation.

Mélika CHAAL

Comment ?

Nicolas THIERSE

La Région ne finance pas les ordinateurs pour les organismes de formation.

Mélika CHAAL

Ecoutez, je vous donnerai le contact de cette dame que j'ai eu hier soir pendant deux heures et puis comme ça, vous pourrez l'auditer. Je pense que ça serait bien que vous l'auditiez.

Nicolas THIERSE

Factuellement, nous n'avons pas de financements dans les ordinateurs des centres de formation.

Kader CHIBANE

Ça n'existe pas ? Ce n'est que dans les lycées, je veux dire ?

Mélika CHAAL

Les investissements ?

Kader CHIBANE

Si ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Cécile DUMAS

Si c'est un dossier d'investissement dans un CFA ?

Nicolas THIERSE

Non, ce n'est pas pour acheter du matériel. La Région peut néanmoins subventionner les CFA pour participer au financement d'une salle informatique à la condition évidemment que cela soit lié à la formation des apprentis.

Cécile DUMAS

Je vous pose la question.

Nicolas THIERSE

C'est pour des travaux, de la rénovation mais pas du matériel. La Région ne finance pas les ordinateurs des personnes formées, y compris en apprentissage

Jean-Roger DAVIN

Si je me souviens bien, c'était entre douze et vingt millions. Et encore, je crois que c'est plutôt douze sur les investissements que vous faisiez. Et sur un budget de 700 millions quand-même. Enfin je veux bien qu'on passe l'audition dessus mais...

Cécile DUMAS

On a besoin de tout entendre. Moi je voudrais revenir sur le dispositif AIRE, essayer de comprendre comment ça se passe. Quelqu'un cherche un financement individuel, une formation. Il vient voir un organisme de formation, ça se passe comme ça. L'organisme de formation remplit la plateforme qui paraît, comment dire, très libre : nom, prénom, enfin très peu pédagogique, je vais le dire comme ça. Et c'est après la Région qui reçoit les dossiers et qui dit oui ou non, s'il y a financement et à quelle hauteur ? Vous fixez j'imagine la hauteur ? Ou c'est un financement, un montant fixe ?

Mélika CHAAL

C'est 80 % normalement.

Cécile DUMAS

C'est un montant fixe ?

Nicolas THIERSE

C'est un montant forfaitaire.

Cécile DUMAS

C'est un montant forfaitaire du montant de la formation ?

Nicolas THIERSE

En fonction du devis de la formation qui est délivrée, avec le nombre d'heures de formation, devant correspondre à une formation inscrite au RNCP. Et compare cette demande-là avec les standards de formation qui se font sur ce secteur.

Cécile DUMAS

Donc le souci c'est que... Enfin, où est l'intervention pédagogique vis-à-vis... Et la discussion du projet du jeune ou du moins jeune, parce que ce n'est pas simplement que des jeunes, et l'adéquation de la formation ? Et le oui ou non de la Région ? La Région n'a pas contact avec le stagiaire on va dire, le futur stagiaire, donc elle devrait avoir un contact avec l'organisme de formation, parce que quand-même c'est un sujet de discussion. Donc qu'est-ce qui se passe là ?

Comment ? Il y a eu des bugs, il y a eu des fraudes. Il faut modifier ce fonctionnement-là ; je veux dire, il faut qu'on préconise quelque chose. Quel lien il devrait y avoir entre la Région et les organismes de formation ?

Mélika CHAAL

Déjà, on ne finance pas sans connaître l'organisme de formation, je veux dire c'est essentiel.

Cécile DUMAS

Tout organisme de formation est habilité à remplir un dossier AIRE ?

Mélika CHAAL

Ecoutez, moi je n'ai pas vu de limite. Nous à l'ETSUP (Ecole supérieure de travail social) on demande des dossiers, voilà. On n'a pas forcément de contact. D'ailleurs moi quand j'ai demandé un contact au niveau de ma directrice, puisqu'elle m'avait dit : comment je peux t'aider ? J'aimerais bien avoir un contact à la Région. Notre contact à la Région c'est une personne qui s'appelle Nicolas SEBILLE, qui officie sous différentes structures, qui a fait à la fois de l'informatique chez nous, qui a tutoré la comptabilité, la RH, qui a fait plein de choses, qui a officié auprès de notre banque. J'ai des preuves, c'est factuel.

Jean-Roger DAVIN

Oui mais est-ce qu'il a été du côté de la Région pour instruire les dossiers ? Parce que là vous nous dites ce qu'il est en train de faire, mais il n'est pas du côté de la Région donc c'est difficile de se dire...

Mélika CHAAL

Non mais c'est notre contact Région. C'est-à-dire que moi, je travaille dans cette structure, je saisis des dossiers, je n'ai aucun contact. Et on me dit : il y a le cabinet Trucmuche, c'est lui notre contact. Ça ce n'est pas possible. Il faudrait qu'on ait...

Jean-Roger DAVIN

Ce n'est pas la Région ça.

Mélika CHAAL

Quand je saisis l'AIRE, c'est bien chez vous ?

Jean-Roger DAVIN

Oui mais quand vous dites le contact Région, c'est un nom d'un agent de la Région ?

Mélika CHAAL

J'aimerais bien avoir quelqu'un à la Région.

Jean-Roger DAVIN

Ce n'est pas un nom d'un...

Rudy SANCHEZ

Non, c'est un nom d'une personne...

Jean-Roger DAVIN

D'une officine par laquelle vous passez ? Qui n'est pas la Région.

Rudy SANCHEZ

D'un cabinet qui travaille avec la Région mais qui n'a rien à voir avec...

Jean-Roger DAVIN

Non mais qui travaille avec la Région, ça veut dire quoi ? Il faudrait que vous précisiez.

Kader CHIBANE

Il a un mandat de la Région ? Pour bien comprendre.

Mélika CHAAL

Non. Non, c'est que c'est lui...

Rudy SANCHEZ

On est dans le flou artistique total.

Mélika CHAAL

Ce n'est pas vous. C'est l'organisme de formation.

Kader CHIBANE

Qui fait appel à ce cabinet ? C'est l'organisme lui-même ?

Mélika CHAAL

Oui.

Kader CHIBANE

Donc ça dépend de l'organisme alors.

Mélika CHAAL

Oui.

Jean-Roger DAVIN

D'accord mais à partir de là, moi ce qui m'intéresse c'est la frontière de la Région. Là vous êtes en train de parler des...

Mélika CHAAL

La frontière de la région...

Jean-Roger DAVIN

Ce serait des gens qui seraient à la Région, qui y travailleraient ? Mais là vous nous parlez d'une société, mais qu'on ne connaît pas.

Maxense ANSEL

Et en plus on ne peut pas dire que la Région autorise tous les dispositifs, tous les contacts avec les dossiers douteux quand-même.

Mélika CHAAL

Alors c'est ça qui me pose...

Cécile DUMAS

Ce n'est pas ce qui a été dit. Ce n'est pas ce qui a été dit, mais par contre la fraude est avérée. Donc le dispositif...

Maxense ANSEL

Pardon mais vous n'avez pas dit que les personnes qui étudient ces dossiers ne regardaient pas tout quand-même ?

Rudy SANCHEZ

On a un Monsieur, qui est Nicolas SEBILLE qui n'a rien à voir avec l'ETSUP, il n'est pas du tout salarié de l'ETSUP, il est conseiller dans un cabinet, il n'a pas de cabinet. Et quand on veut déposer... Alors il faut savoir que l'ETSUP a des subventions de la Région très importantes quand-même, diverses et variées, y compris dans le bâtiment, que vous évoquiez tout à l'heure.

Ce Monsieur, l'ETSUP se repose à 100 % sur lui pour représenter l'ETSUP auprès de la Région. Comment ? Où ? Quoi ? C'est le flou artistique.

Jean-Roger DAVIN

D'accord Monsieur mais ce que vous êtes en train de nous dire c'est l'ETSUP ce n'est pas un organisme de la Région. Et on ne va pas pouvoir vous répondre sur l'ETSUP, nous on ne peut vous répondre que sur les gens travaillent à la Région. Vous dites que c'est contact avec la Région. D'accord, peut-être, je n'en sais rien.

Rudy SANCHEZ

L'ETSUP est un organisme extérieur à la Région, c'est un centre de formation.

Mélika CHAAL

C'est un centre de formation.

Cécile DUMAS

C'est un centre de formation.

Jean-Roger DAVIN

Oui mais pour autant vous avez des personnes qui sont mandatées pour demander des subventions à la Région, voilà, c'est tout. Qu'est-ce que vous voulez qu'on contrôle nous, sur ces gens-là ?

Mélika CHAAL

Non ce que je veux vous dire, c'est que c'est un organisme qui est à, je ne sais plus, plus d'un million de la Région. Hein ? Ces financements - des formations donc initiales notamment, diplôme d'Etat

d'assistance sociale et cætera, et formation continue via l'AIRE - ce sont des gros fonds de la Région. Moi en tant que... Saisissant l'AIRE, j'avais besoin d'un référent, de quelqu'un à la Région. En fait, on n'a pas de contact direct. On n'a pas de contact. A un moment donné, si on n'a pas de contact, comment on peut faire pour avoir des informations enfin ?

Jean-Roger DAVIN

Il y a une procédure normalement, qui est marquée et qu'on doit respecter. On n'a pas forcément de contact.

Cécile DUMAS

Oui mais peut-être que la procédure n'est pas bonne. Je veux dire, le dispositif a marqué quelques failles quand-même.

Maxense ANSEL

En même temps il faut rappeler que nous avons une exigence de probité, que parfois ce qui est fait ce n'est pas parce que nous ne voulons pas contacter, comme vous le dites si bien. Peut-être que vous ne connaissez pas tous les dispositifs aussi ? Peut-être que quelque part, vous dites des choses mais... J'ai quand-même trouvé vos propos un peu confus. Je suis désolée.

Mélika CHAAL

Alors écoutez, connaître tous les dispositifs depuis la démultiplication, un de la dématérialisation, deux de tous les dispositifs, autant vous dire que nous, les chevilles ouvrières de premier niveau, on s'arrache la tête, ça c'est clair. Parce que voilà, c'est dans tous les sens. On n'a pas forcément d'informations qui redescendent de notre direction.

Kader CHIBANE

Moi ce que j'entends de ce que vous dites, rapidement... Je comprends bien que vous faites des demandes à la Région, il y a des appels à projets, il y a des dispositifs. Mais c'est pendant les formations, le lien des organismes avec la Région. Jusqu'à présent personne n'a parlé de ça. Quels sont les liens possibles ? Puisqu'il n'y a pas de contact, quels sont les liens, les allers-retours qui puissent... Il y en a avant la formation. J'imagine à la fin, une fois qu'il faut régler les financements. Au début et à la fin j'imagine. Mais quels sont les contacts directs entre la Région et les organismes pendant les formations ? C'est ce questionnement-là que je voudrais. Est-ce que ça existe ? Est-ce qu'il y a des choses ? J'entends qu'il n'y a pas de lien pendant les formations prises en charge.

Mélika CHAAL

Non, si vous voulez sur les gros sous... Après ce sont des demandes. Les demandes d'investissement donc qui sont certes sur de l'investissement sur du mobilier et cætera, aussi sur des outils informatiques quand on peut digitaliser. Et là c'est quand-même des fonds assez importants. Vous avez eu une demande de financement - je crois que c'est un million, je pourrais vite le ressortir - sur la construction de notre nouvelle école à Arcueil. Ça fait trois ans, le bâtiment est à l'abandon et c'est dramatique. Donc aujourd'hui, enfin depuis trois ans, nous sommes logés à la Tour Montparnasse. Et c'est 100 000 € par mois. On n'a aucun visuel sur quand on va pouvoir partir à Arcueil. Je pourrais vous montrer les photos, c'est une catastrophe. Les salariés sont extrêmement inquiets. On a énormément de départs de salariés, des arrêts maladie, j'en passe et des meilleurs. Les étudiants commencent à s'inquiéter. Et moi, ma crainte c'est que ça ferme avec des étudiants qui seront en plein parcours. Vous voyez, quand vous me dites : oui mais on finance, on regarde. Regardez l'ETSUP. Si vous regardez sa fiche, c'est marqué « 1917 : date de création », sur votre site. En fait, elle n'a pas été créée en 1917. Elle a été créée en 1985. 1917, c'est la date de création de l'Association des surintendantes d'usine. Cette association donc avait une école en son sein. En 85, ça s'est scindé. Et donc l'ETSUP comprend toutes les formations et l'Association

des surintendantes d'usine est reconnue d'utilité publique. Et il y a fusion et confusion des deux, apparemment l'une gèrerait l'autre. Les documents officiels, vous avez le logo ETSUP, l'Association des surintendantes d'usine, ou vice versa, avec le logo Île-de-France en bas. Voilà. Et l'argent continue à couler, ça ne pose pas de problème. Pourtant là, il y a quand même des questions à se poser. Aujourd'hui donc ce bâtiment appartient à l'Association des surintendantes d'usine. Ça avait été... Alors je n'ai peut-être pas compris. A un moment donné, c'était l'ETSUP et cætera. Bref. En fait, quand on va déménager à Arcueil et bien nous louerons à l'Association des surintendantes d'usine le bâtiment et la Région...

Jean-Roger DAVIN

Moi je veux bien mais s'il y a un cas particulier en France, je veux revenir au moins à la question qui était posée.

Mélika CHAAL

Allez-y.

Cécile DUMAS

Je reviens aux questions posées par la Région et la politique régionale. La Région écrit un cahier des charges pour offrir au marché des lots de formation. Est-ce que les organismes de formation sont consultés et est-ce que vous trouvez qu'ils devraient être consultés dans la constitution de ce cahier des charges ?

Mélika CHAAL

Oui je pense qu'il faut demander aux personnes de terrain pour pouvoir vraiment travailler au plus près de cette réalité et monter des dispositifs qui vraiment fonctionnent et permettent d'accéder à l'emploi ou d'évoluer et cætera. Enfin, il faut qu'il y ait des... C'est fondamental.

Cécile DUMAS

Question du groupe LFIA... Je ne sais pas, il y a Julie qui a la main levée mais c'était la question d'avant ?

Julie GARNIER

Moi j'attends. J'attends patiemment.

Cécile DUMAS

Pardon, vas-y Julie.

Julie GARNIER

Du coup j'ai cumulé les questions en même temps, parce qu'on a balayé beaucoup de sujets. Je me suis aussi permise de mettre dans la conversation un exemple de financement d'ordinateur en CFA, peut-être que ça aidera certains à avoir la mémoire peut-être un peu plus fraîche.

Mélika CHAAL

Merci.

Julie GARNIER

Donc juste sur Défi Métiers et cætera... Je reviens sur certaines questions. Mais effectivement la liquidation de Défi Métiers a posé un certain nombre de questions et notamment, finalement j'en reviens à une question claire quant à la projection de formations dont on a besoin pour relever tous les défis qu'on a en face. Et effectivement, le défi de l'écologie en est un, un massif, et on ne peut que regretter le fait qu'un seul lycée professionnel d'Île-de-France produise une formation en ce sens. À l'audition juste avant, on parlait de la chaudronnerie : il n'y a que neuf lycées professionnels qui offrent une formation, c'est-à-dire une classe, c'est à dire à peu près même pas 200 élèves par an qui seront formés ; et ça, on peut le regretter aussi. Donc on peut aussi voir que dans les lycées professionnels, il y a une véritable défaillance. Mais est-ce qu'à un moment on ne peut pas se poser la question sur la perspective court-termiste ou moyen-termiste : est-ce que les appels à projets ne vont pas en contradiction avec finalement cette volonté de planification, dont on a besoin ? Est-ce qu'à un moment la politique de la Région n'est pas en contradiction, finalement avec les besoins que vous soulevez qui sont des besoins de planification ? Avant même de parler de quel organisme pourrait reprendre et cætera. Nous, on a bien des idées, on a fait un plan là-dessus ; on pense qu'il faudrait un conseil national de la qualification professionnelle, mais ça c'est un autre sujet. Mais au-delà de ça, est-ce que la question de la planification n'est pas rendue impossible avec cette politique d'appels à projets ? Ça c'était ma première question.

La deuxième, sur le contrôle qui est nécessaire. On voit que le RNCP et Qualiopi sont totalement défaillants pour garantir un contrôle. Et je pense qu'ici-même, le scandale de la formation professionnelle et de toutes les dérives sont totalement sous-estimés. Et d'ailleurs, on voit que les contrôles quand... La Région a une vingtaine d'écoles de production, alors que ces écoles de production ne sont même pas contrôlées par la Région, ne sont même pas contrôlées par les inspecteurs académiques. Et bien, ça pose aussi ces questions-là. Et je rappelle juste, excusez-moi mais que ce sont les mêmes personnes qui sont les premiers à vouloir contrôler les chômeurs dans les moindres dépenses qu'ils pourraient avoir. Mais que bizarrement, quand il s'agit de financer avec des millions d'euros les organismes de formation, là tout d'un seul coup, il n'y a plus personne et la question se pose beaucoup moins.

Et sur l'AIRE, je terminerai là-dessus, en fait on ne peut que constater qu'il y a une externalisation totale de ces dossiers et que ça pose un problème. Et notamment on voit que la fraude, et bien finalement elle est... Il n'y a pas besoin d'être un génie pour faire la fraude à l'AIRE. Finalement, c'est juste parce que la Région n'a jamais pris ce dossier à cœur.

Voilà mes trois questions.

Cécile DUMAS

D'accord Julie, tes questions sont aussi des avis, mais est-ce que Madame CHAAL a quelque chose à rajouter ?

Julie GARNIER

Evidemment.

Mélika CHAAL

Je vous rejoins, il n'y a pas besoin d'être un génie et l'être humain trouve toujours la faille au système. Ce sont des personnes... Alors on dit souvent nul n'est censé ignorer la loi, alors eux ils identifient bien tout le cadre et dès qu'il y a une faille, ils l'exploitent malheureusement. Très sincèrement, je suis triste de le dire, mais c'est une réalité. C'est une réalité. Là on forme des bataillons entiers de jeunes qui pour certains sont financés, des CFA financés, et qui n'assistent pas au cours ; et pourtant les émargements sont là. Je veux dire, c'est scandaleux. Ces jeunes, ils passent par l'E2C (Ecole de la deuxième chance), après par un CFA sympathique et cætera, et pour à terme n'être nulle part. Les jeunes, ils ont fait un BTS (Brevet de technicien supérieur) communication ; c'est sympa BTS communication. Elle fait un stage, la jeune femme fait un stage chez Uber, un autre dans la restauration rapide. Ils ne font même pas des stages, enfin des stages ou des contrats... Ils n'ont

même pas de contrats en corrélation avec leur formation. Mieux, et là les bras m'en tombent, ces jeunes qui ne trouvent pas de stage, donc 100 % ; enfin de stage, de contrat... Pour certains... Pour cet organisme parce que dans d'autres je pense quand-même qu'il y a des choses qui sont faites, certains sont éventuellement embauchés par la structure, donc il y a quand-même un contrat ; pour d'autres il y a le cas d'un jeune qui crée une structure d'auto-entrepreneur et qui prend deux, trois amis de promo parce que sinon, s'ils n'ont pas leur contrat, c'est fini la formation, c'est dehors. Il les prend en tant que salariés. C'est ce qu'on m'a relaté hier et je vous transmettrai les coordonnées de cette personne qui a les documents, qui en lien avec les étudiants, qui monte un collectif pour faire remonter ; parce qu'en plus, elle vient de l'Education nationale. Alors la pauvre, Education nationale, elle arrive là. C'est assez terrible de voir ce qui se passe. Mais on doit se poser la question de ces jeunes qui ont accès à des formations qui sont des formations école, c'est-à-dire qui n'ont aucune valeur par rapport au diplôme d'Etat. On dit il fait son BTS dans cette école, jamais il ne sera pris ailleurs pour les suites de parcours. Ça n'a pas de valeur, c'est des bachelors, des masters, voilà. Donc zéro, aucune valeur, aucune garantie de qualité. Ces jeunes sont en sortie sans solution. Et le pire, c'est que ce sont des jeunes qui sont issus de quartiers difficiles, où déjà ils n'ont pas forcément... Je vous vois pencher la tête mais c'est une réalité Monsieur.

Jean-Roger DAVIN

S'ils vont à l'organisme de formation que vous avez mis en cause plus tôt, au prix que ça coûte, ça m'étonnerait qu'ils soient de quartiers. Mais je veux bien vous entendre par rapport à ce que vous nous dites depuis tout à l'heure. Moi ce que je voudrais, c'est qu'on revienne vraiment à du concret.

Mélika CHAAL

Ils sont à Gennevilliers Monsieur. Ce n'est pas Neuilly. Ils sont à Gennevilliers, ils sont dans des dans les quartiers.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez l'air de dire que ça coûtait cher. Moi je dis simplement que par rapport à ce qu'on a entendu, pour revenir, on a trois écoles de production ici, on n'en a pas une vingtaine donc il faudrait juste rester prudent dans la critique quand on ne connaît pas le sujet. Et en plus...

Julie GARNIER

Vous voulez en créer une vingtaine.

Cécile DUMAS

Julie, Julie, attends.

Jean-Roger DAVIN

Oui mais entre « on veut » et « on a fait » ; quand on critique, on critique sur ce qui existe. Et en plus le contrôle des demandeurs d'emploi, que je sache, ce n'est pas le rôle de la Région, c'est le rôle de France Travail. Donc dans ce que vous nous dites... Et pareil sur les filières, ce n'est pas le rôle de la Région, c'est aussi le rôle de l'Education nationale. Donc si on peut juste revenir sur notre sujet qui est la formation professionnelle, ça serait bien.

Cécile DUMAS

Le sujet est l'évaluation qualitative de la sortie du stagiaire. C'est quand-même un sujet à chaque audition, dans l'évaluation qualitative.

Jean-Roger DAVIN

Oui mais là on nous parle de formation continue et initiale.

Mélika CHAAL

Je vous parlais de CFA, je ne vous parlais pas de d'écoles de production.

Jean-Roger DAVIN

Je parlais à Madame GARNIER.

Mélika CHAAL

D'accord. Je ne sais pas, vous me regardiez.

Julie GARNIER

Vous n'avez pas compris ma question alors, mais ce n'est pas grave.

Cécile DUMAS

Repose ta question Julie.

Julie GARNIER

Non, j'ai juste fait une analogie, une petite pique à ceux qui veulent contrôler les chômeurs, que malheureusement ils ont beaucoup moins d'entrain à vouloir contrôler les organismes de formation. C'est ça que j'ai dit et je pense que j'ai visé juste. Voilà, c'est tout ce que j'ai dit. Et sur les écoles de production, nous avons vu qu'elles n'étaient pas contrôlées, bien que financées. Et je parle des trois actuelles. Et je me projette dans les vingt que vous voulez créer. Dans les trois actuelles il n'y a en ce moment aucun, et je dis bien aucun, contrôle pédagogique sur ces trois écoles de production. Et ça c'est un fait. Et pourtant vous les financez. Voilà.

Jean-Roger DAVIN

Il y a quand-même l'inspection de l'Education nationale, mais bon.

Kader CHIBANE

Autre chose, ça va être rapide. J'ai entendu de votre part quelque chose d'assez grave, si j'ai bien compris. Et je voulais savoir de quel ordre c'était, si c'est mineur ou pas. Quand vous avez parlé des émargements. Donc il y a des personnes absentes, on émarge à leur place c'est ça ? C'est ce que vous avez dit ?

Mélika CHAAL

Ecoutez, c'est simple...

Cécile DUMAS

Non.

Mélika CHAAL

C'est ce que j'ai entendu. Ou je n'ai pas compris ?

Cécile DUMAS

On ne va pas supposer... Il y a des feuilles d'émargement qui sont faites. On ne va pas faire des suppositions qui ne sont pas...

Kader CHIBANE

Je reviens sur les affirmations de Madame. Ce n'est pas moi qui ai dit ça. Je voudrais savoir. Est-ce que c'est fréquent pour vous ? C'est quoi ? Qu'est-ce que vous pouvez nous dire de ce que vous connaissez ?

Mélika CHAAL

Dans mon parcours... J'ai pu observer, oui j'ai pu observer en effet.

Kader CHIBANE

On signe à la place des stagiaires ? C'est ça que ça veut dire ?

Mélika CHAAL

Oui. Voire que des formateurs n'émargent pas. En fait des formateurs qui sont indépendants, ils n'émargent pas, quand ils transmettent leur dossier il est partiel. Je me questionne sur le fait qu'ils soient déclarés.

Jean-Roger DAVIN

Là, Madame, il faut aussi que vous donniez des exemples concrets. Et si jamais il y a de la triche, si jamais il y a du vol, on va au tribunal. Enfin c'est clair, on ne va pas autre part.

Kader CHIBANE

Il faut faire remonter ça.

Jean-Roger DAVIN

On n'affirme pas dans une réunion, comme ça, qu'il y a des triches, qu'on a signé, que les gens le font si on ne va pas plus loin. C'est gratuit, ça ne sert à rien. Vous allez jusqu'au bout, c'est-à-dire la justice.

Mélika CHAAL

Alors je vais vous dire. Il n'y a pas de problème, je vais vous dire. Je suis salariée, j'ai une vie familiale, j'ai passé un an à faire une enquête sur l'ETSUP. La femme que j'ai eue hier, pareil, elle a un enfant en bas âge, elle a passé un temps fou à faire ça. On remonte les choses à quoi ? Au CSE (Comité social et économique) ? Les CSE aujourd'hui sont pour la grande majorité des CSE de moins de cinquante. À part dire, on voudrait une galette des rois ou ma collègue ne va pas bien, c'est tout ce qu'on... Non mais je suis désolée, c'est une réalité.

Nicolas THIERSE

Si l'organisme est financé par la Région, vous nous donnez le nom de l'organisme ou du bénéficiaire et on fera les poursuites qu'on fait quand on est mis au courant...

Mélika CHAAL

Non mais je vous dis... Cette personne... L'E2C, on va prendre l'E2C. J'ai eu une personne de l'E2C du 95. Elle m'a dit : j'ai fait remonter, j'ai fait des alertes, on a envoyé des courriers et cætera. Rien n'a bougé, ça n'a bougé...

Jean-Roger DAVIN

Donnez-nous concrètement les courriers que vous avez envoyés, les mails que vous avez faits à la Région. Et pourquoi ça n'a pas bougé. C'est ça qu'il nous faut.

Mélika CHAAL

Mais Monsieur...

Rudy SANCHEZ

Vous l'aurez très prochainement.

Maxense ANSEL

Mais elle a fait des courriers à qui ? Il faut qu'elle nous donne toutes les informations. Dans une réunion comme celle-ci...

Rudy SANCHEZ

Pour l'Ecole de la deuxième chance, vous pouvez auditer demain matin la personne qui nous a donné toutes les sources. Elle est salariée de l'Ecole de la deuxième chance. C'est une première main, nous on ne sera qu'un porteur de trucs. Auditez-la et vous aurez beaucoup d'informations.

Maxense ANSEL

Ce serait intéressant.

Cécile DUMAS

Je crois, pour recentrer le débat... Il me semble qu'on pose à chaque audition la difficulté de l'évaluation, on est dans une difficulté nouvelle d'évaluation, d'évaluation des qualités et d'évaluation de financements peut-être à l'aveugle, j'ai dit peut-être à l'aveugle, de certaines formations et d'organismes de formation. Moi, je regrette à ce sujet-là par exemple qu'on n'ait pas eu d'audit un peu plus sérieux sur la fin du Hub de la réussite. Peut-être on aurait eu des éclaircissements. Parce qu'on ne peut pas constater je veux dire... De la même manière que nous avons demandé dans la Mission d'évaluation, la Mission d'information, à disposer de l'audit de je sais plus quel cabinet de conseil sur Défi Métiers. Moi donc je recentre les questions en disant : comment les organismes de formation ont été informés de la fin de Défi Métiers ? C'est une question du groupe SER. De la fin des EDI ? De la fin, ou du changement de financement plus exactement, pour être plus juste, des Missions locales ? Comment les organismes de formation ont été mis au courant de ce genre de choses par la Région ? Est-ce qu'ils ont été concertés ? Audités ? Ou est-ce qu'il n'y a pas d'interlocuteur vraiment entre les organismes de formation et la Région ? Parce qu'on en est là quoi, je veux dire dans la difficulté du débat.

Mélika CHAAL

Moi, je l'ai appris sur la plateforme. À ce moment on souhaitait, alors je ne sais plus pourquoi... Enfin, je souhaitais rencontrer une personne, ou avoir un interlocuteur au niveau de Dokelio. J'ai appelé, mail, je suis venue ; voilà, il n'y avait pas de contact.

Cécile DUMAS

Il y a une difficulté, certes, de contact entre les organismes de formation et la Région.

Maxense ANSEL

Je rappelle juste que sur le site internet, on a quand-même des mails. Il y a les mails, vraiment vous pouvez envoyer vos demandes, on va vous répondre. On vous répond toujours d'ailleurs. Moi je trouve que - excusez-moi un peu - je trouve quand-même que, aujourd'hui, il y a pas mal d'anathèmes qui sont lancés et c'est déplorable. Vraiment, parlez avec des choses concrètes. Nous ne sommes pas ici au café du coin, du commerce... Ce sont des choses très sérieuses que nous faisons là. Parlez vraiment avec des exemples concrets.

Mélika CHAAL

Alors je vous remercie parce que...

Maxense ANSEL

Non je vous le dis vraiment Madame parce que là...

Mélika CHAAL

Il n'y a aucun souci, je vous remercie. Et en effet, on n'est pas au café du commerce.

Moi, je vous parle de personnes, d'êtres humains. Comme je dis souvent à mes stagiaires : je ne travaille pas dans un supermarché, une boîte qui tombe, elle ne va pas hurler. Là ce sont des êtres humains, ce sont des personnes qu'on accompagne, qu'on forme. Donc je suis désolée, former à un métier c'est quelque chose de sérieux. Former à un métier en huit mois et de l'autre côté en 200 heures, ça questionne. Voilà, c'est factuel. C'est factuel. Je peux vous envoyer les documents, j'ai tout. J'ai tout.

Maxense ANSEL

Vous ce qui vous dérange c'est la durée, c'est ça ?

Cécile DUMAS

Non, c'est la différence de durées. Pour former à une même chose, c'est la différence des formations et de durées, qui ne sont pas donc de certification nationale.

Maxense ANSEL

Au départ, Madame a parlé de la démultiplication des organismes de formation. Elle parle du financement, elle parle de beaucoup d'argent donné et là, elle dit former pour huit mois. Donc il faut vraiment savoir, ce que vous...

Mélika CHAAL

Il y a des problèmes de durées en effet ; sur une même formation on n'a pas les mêmes durées. Il y a des problèmes pour les organismes privés qui créent leurs propres RNCP, il y a un problème de location de RNCP. Donc voilà, leurs petites antennes peuvent s'en servir et d'autres centres de formation peuvent louer, c'est 10 % à peu près. Il y a un problème c'est la qualité pédagogique. Et puis donc la montée en compétence, vous comprenez bien qu'en 200 heures on ne fait pas ce qu'on fait en huit mois. Il y a d'autres dispositifs pour ça, si on veut raccourcir la durée on peut aussi passer par de la VAE (Validation des acquis de l'expérience), ou alors imaginer, comment on appelle ça, des équivalences. Enfin, il y a d'autres choses qui existent. Il n'y a pas besoin de raccourcir pour tout le monde la durée. Donc voilà, tout ça devrait questionner. Moi je suis désolée aujourd'hui... Alors je ne suis pas contre le distanciel mais je pense que le distanciel doit être conçu avec du tutorat renforcé. C'est-à-dire que le présentiel, là où on était en face à face et bien on n'est plus en face à face physique, on est à distance mais on est toujours en lien avec la personne ; ça c'est fondamental. Aujourd'hui vous avez des formations par exemple d'esthéticienne, à distance, sans tutorat, sans

rien. Je veux dire, alors jamais je ne vais voir cette personne-là. Vous vous rendez compte ? On ne peut pas pratiquer. C'est limite des tutos Leroy Merlin. C'est scandaleux.

Nicolas THIERSE

C'est financé par la Région ? Vous êtes en train d'affirmer, Madame, que des formations d'esthéticienne 100 % distancielles, sans aucun accompagnement, sont financées par la Région ?

Mélika CHAAL

Alors, vous vous souhaitez que... Moi je suis auditée...

Cécile DUMAS

Pas à 100 %, on est d'accord ?

Rudy SANCHEZ

On n'affirme pas parce qu'on ne connaît pas le catalogue parfait de la Région. Mais je pense qu'il y a des séquences en distanciel, oui ça je l'affirme.

Nicolas THIERSE

Qu'il y ait des séquences en distanciel, oui.

Julie GARNIER

Excusez-moi Monsieur mais à l'audition précédente, de Marie-Dominique AESCHLIMANN, on a déjà parlé de cette formation coiffure-esthétique qui est en fait en e-learning.

Nicolas THIERSE

Partiellement.

Julie GARNIER

Alors je ne sais pas où vous étiez à l'audition précédente...

Nicolas THIERSE

Partiellement.

Julie GARNIER

Mais, vous voyez bien que tous les faits qui sont rapportés par nos invités sont factuellement vrais et étayés. Et je crois que vraiment que leur faire le procès d'un, d'un, d'un, d'un, d'un café du commerce, je trouve que c'est particulièrement déplacé et irrespectueux envers nos invités, et je tenais à le dire.

Jean-Roger DAVIN

D'accord. Moi je veux simplement dire que dans la totalité des formations que fait la Région, je veux bien qu'à chaque fois ça nous revienne sur la formation esthéticienne, mais s'il y a eu deux formations ou trois formations peut-être, sur l'ensemble des formations qu'on fait, il faut arrêter à chaque réunion de ne nous parler que de cette formation. D'autant plus qu'elle n'a pas dit, Marie-Do AESCHLIMANN, qu'elle était faite en totalité, mais qu'elle était faite partiellement en visio. Donc ça veut dire qu'il y a aussi des contacts, comme vous êtes en train de nous le dire, Madame. Voilà.

Mélika CHAAL

Moi ce que je peux vous proposer... Je ne suis pas de la Région, on est bien d'accord ?

Jean-Roger DAVIN

On a remarqué.

Mélika CHAAL

Oui quand-même, fort heureusement. Et j'ai remarqué que vous n'étiez pas du terrain. Donc concrètement, moi je suis prête...

Jean-Roger DAVIN

J'ai simplement passé trente ans comme DRH dans une société privée Madame.

Mélika CHAAL

Félicitations.

Jean-Roger DAVIN

Je pense que je dois avoir aussi quelques notions de formation professionnelle, au même titre que vous en avez.

Mélika CHAAL

Totalement. Mais je pense que l'on peut se compléter Monsieur. Et là, l'agressivité que je reçois m'est incompréhensible parce que moi je suis là pour travailler avec vous. Vous voyez ? La question... Mais je ne vous attaque pas vous, moi ce qui me pose problème, c'est ces centres de formation.

Jean-Roger DAVIN

Et moi, ce que je voudrais simplement avoir ce sont des choses factuelles.

Mélika CHAAL

Oui factuelles. Et vous savez quoi ?

Jean-Roger DAVIN

Parce que depuis tout à l'heure vous dénoncez un certain nombre de choses, vous nous annoncez que vous avez écrit mais on n'a pas de choses factuelles. C'est ça que je voudrais avoir.

Rudy SANCHEZ

On vous a cité des organismes de formation. On s'engage à remettre à Madame la Présidente très rapidement les dossiers complets, très clairs, très nets de l'Ecole de la deuxième chance, du Business machin et de l'ETSUP. Vous les aurez très rapidement. Voilà.²

Maxense ANSEL

Et peut-être rappeler à la personne qui venait de s'exprimer en distancié en parlant d'injures, lui dire tout simplement qu'ici ce n'est pas aussi l'occasion de faire des piques, ce n'est pas une tribune

² Un mois et demi après cette audition du 23 avril, la MIE n'a reçu aucun des documents promis par M. Sanchez.

politique. Nous sommes là pour entendre, pour auditionner nos invités. Donc ne pas profiter de ça pour transformer cette réunion, ce moment, en tribune politique. Merci.

Cécile DUMAS

Madame...

Kader CHIBANE

Vous avez tendu une perche. Vous lui avez tendu une perche en parlant de café du commerce.

Cécile DUMAS

Oui. Je suis la Présidente de cette...

Julie GARNIER

Vous parlez beaucoup Madame.

Cécile DUMAS

S'il vous plait, s'il vous plait. Je suis la Présidente de cette Mission et pendant deux ans et demi on m'a dit que je ne comprenais rien en commission Formation professionnelle.

Maxense ANSEL

Non, moi je n'ai pas dit ça.

Cécile DUMAS

Laissez-moi finir. Je veux dire, on me l'a dit, je l'ai avalé. Donc c'était des qualificatifs, le qualificatif de café du commerce n'était pas forcément très bien placé.

Kader CHIBANE

Tout à fait.

Cécile DUMAS

Donc à partir de là, comme il y a eu d'autres remarques lors des commissions Formation professionnelle qui n'étaient pas bien placées... Je vous rappelle quand-même que cette Mission d'information vient aussi parce que pendant deux ans et demi on a posé des questions qui sont restées sans réponse. Donc là on avance dans des réponses qui sont parfois déplaisantes, mais je veux dire il faut qu'on continue d'avancer, même si on entend des choses qui ne sont pas toujours agréables à entendre. Donc moi, ce que je voudrais, peut-être pour... On va bientôt conclure puisqu'on avait une heure et une heure. Ce que je voudrais c'est... Moi de l'audition, j'en ressors qu'il y a un problème de contact et de discussion entre la Région et les organismes de formation. Il y a la loi 2018 qui a peut-être favorisé ça parce que les compétences de la Région sont différentes et elles ouvrent un catalogue. Mais il y a ce fameux cahier des charges du catalogue des formations qui revient quand-même sans arrêt en discussion et qui pose des problèmes. Parce que... Et il y a un deuxième problème qui est récurrent dans toutes les auditions que nous entendons, c'est l'évaluation qualitative des formations. Donc est-ce que, à votre avis, est-ce que vous avez des préconisations à nous faire sur comment on pourrait améliorer ça ? Comment on peut améliorer le dialogue entre Région, donc financeur, et organismes ? Pas seulement financeur, enfin il est financeur mais il n'y a pas qu'eux qui financent les organismes de formation. Comment on pourrait améliorer ce dialogue et ce travail en commun ? Parce qu'il y a quand-même ce problème qui est : chacun est de son côté et puis...

Kader CHIBANE

J'ajouterai un mot Madame la Présidente.

Cécile DUMAS

Allez-y.

Kader CHIBANE

Donc le contact, et le contrôle. Moi j'ai entendu un problème de contrôle pendant la formation, pendant les formations. Comment on pourrait...

Cécile DUMAS

C'est ce que j'appelle l'évaluation qualitative.

Kader CHIBANE

D'accord, ça va dans le même sens. Mais je voulais le préciser. C'est ça qui nous intéresse, peut nous intéresser.

Mélika CHAAL

Moi, ce que j'observe, c'est qu'en effet il y a des... Enfin on est, je ne vais pas dire sur deux planètes, ce n'est pas ça ; mais il y a un tel écart, une telle absence de communication que ça laisse l'espace pour des structures qui ne sont pas forcément dans une éthique ou autre. Je pense qu'il faudrait peut-être... Alors déjà c'est sûr qu'avoir un contact à la Région... Mais je ne sais pas combien il y a de salariés, donc ça je ne peux pas vous imposer une politique RH. Mais c'est vrai que c'est important. Moi je me rappelle d'une époque où on appelait, peut-être qu'on attendait un petit peu mais on avait quelqu'un, on avait une réponse.

L'autre chose c'est peut-être aussi penser plus collectivement, avec une commission où vous seriez présents, on aurait des responsables de formation, des personnes de terrain, des représentants syndicaux. Enfin essayez de créer vraiment un collectif pour réfléchir aux besoins, être aussi dans cette prospective, et puis penser ces formations. On ne peut plus en fait être totalement déconnecté du terrain. Bien-sûr vous êtes connectés au terrain, mais il y a plein de choses en fait qu'on n'arrive pas à vous faire remonter. Il y a un plafond de verre et ça ne passe pas. Moi j'ai des personnes je vous dis qui essaient d'alerter, d'envoyer des courriers et cætera : il n'y a pas de réponse. La seule réponse c'est le passage via des journaux et là ça explose. Je trouve dommage d'en arriver à ce que la situation se dégrade. Parce qu'en général, quand on commence à alerter, c'est que on commence à sentir qu'il y a des choses qui ne sont pas claires. On compile nos dossiers, ça se dégrade et à un moment donné c'est tellement catastrophique que ça explose dans les journaux. Et c'est là où on se saisit de ça. Mais combien de personnes ont été abîmées dans ça ? Vous n'imaginez pas ce que c'est que de constater des problématiques dans sa structure, alors que nous on est là pour former les personnes. Et on voit cette catastrophe financière, on essaie d'y comprendre quelque chose parce que ça nous rassure aussi d'avoir des éléments. Et derrière, après, il n'y a plus personne, personne ne nous écoute. Cette femme elle s'est retrouvée avec deux avocats qui sont venus lui dire : calmez-vous, ce sont des allégations. Parce qu'en plus, ce sont des gens qui sont bien conseillés, qui ont tout ce qu'il faut à ce niveau-là. Donc on a besoin de vous sur le terrain, on a besoin de vous.

Cécile DUMAS

Et dernière question... Ou enfin pas dernière parce qu'il y en a peut-être ? Non ? Avez-vous déjà assisté dans un organisme, ou un compte-rendu d'un organisme de formation, à un contrôle de la Région, des services de la Région pour aller voir - puisqu'on nous a dit que ça existait - pour aller

voir la qualité de la formation ? Et quel type de coup de contrôle ? Est-ce que vous avez déjà eu un compte-rendu de ce genre d'activité ?

Mélika CHAAL

Alors dans les organismes dans lesquels j'ai été non, je n'ai pas vu.

Cécile DUMAS

D'accord.

Mélika CHAAL

Dans les retours que j'ai, puisque je suis aussi sur la branche, je n'ai pas eu de retour non plus. Donc voilà, on navigue à vue. Et puis c'est l'espace de tout, malheureusement.

Cécile DUMAS

Et est-ce que les organismes historiques comme... Julie en citait un tout à l'heure : le CNAM ; je citerai l'AFPA, je citerai le GRETA (Groupement d'établissements)... ce que j'appelle dans un terme générique organismes historiques, est-ce qu'ils auraient un rôle plus important à jouer comme interlocuteurs entre Régions et plus petits organismes ? Je ne sais pas. Est-ce qu'ils pourraient jouer ce rôle-là, pour limiter peut-être la multiplication des petits opérateurs qui ne sont pas forcément que des gens bienveillants ?

Mélika CHAAL

Je pense que oui. Très sincèrement, je veux dire l'AFPA est quand-même... Ils ont un service ingénierie de feu. Pour avoir participé à des révisions de titres, c'est fait très sérieusement. Moi j'étais en lien avec le responsable ingénierie et c'est vraiment... Je sens bien qu'ils se questionnent sur le métier et qu'ils ne font pas les choses au hasard, loin de là. Leurs services déterminent du coup... C'est un bataillon. Je veux dire, ils mettent en place tout ce qu'il faut pour déterminer la durée des formations, la pertinence. Donc je pense que oui, ils ont un rôle à jouer, ça c'est clair. Je veux dire à un moment donné je me disais mais pourquoi quand on veut... Parce qu'il y a des organismes de formation qui forment et qui n'ont pas la certification, enfin la possibilité de certifier. Donc ils s'adosent à un autre organisme : soit location de certification, soit c'est ce qu'on appelle la certification tierce, c'est-à-dire par exemple si je n'avais pas d'agrément et bien je me rapproche de l'AFPA et je leur dis voilà, est-ce que je peux faire passer mes stagiaires chez vous, moyennant finance bien-sûr. Et donc mes stagiaires passent en certification à l'AFPA. C'est-à-dire que c'est l'AFPA qui organise les jurys et qui fait passer les certifications. En tant qu'organisme de formation, nous n'y sommes pas. Déjà, ce serait quand-même un garde-fou.

Cécile DUMAS

D'accord.

Jean-Roger DAVIN

Vous n'aimez pas les organismes de formation privés ?

Mélika CHAAL

Non, ce n'est pas ça que je n'aime pas, c'est... Si vous voulez il n'y a, en tout cas en l'état, pas de garantie. Moi j'ai des remontées si vous voulez. Je n'ai pas travaillé partout, bien-sûr je ne suis pas de la Région, je suis syndiquée certes, CGT ; et grâce à ce positionnement au sein de la CGT j'ai accès à des personnes qui m'appellent, qui m'envoient des mails. On a des réunions mensuelles, on est informés de tous ces retours. Vous voyez ? On sait ce qui se passe dans les organismes.

Donc ce n'est pas qu'on ne les aime pas, c'est juste qu'à un moment donné, quand des salariés nous font remonter des situations, comment voulez-vous qu'on ne soit pas en colère ? Moi, cette femme que j'ai eue hier, mais ce n'est pas...

Jean-Roger DAVIN

Ce que j'entends simplement c'est qu'il n'y a que des critiques sur le privé et que des trucs très bons sur le public. C'est ce que vous êtes en train de me dire. Je suis un peu interloqué que ça soit très bien d'un côté et très mauvais de l'autre.

Mélika CHAAL

J'ose espérer...

Rudy SANCHEZ

Dans le privé... On aime le privé quand ils font du bon boulot.

Mélika CHAAL

Oui.

Rudy SANCHEZ

Et s'ils sont borderline...

Jean-Roger DAVIN

Ce n'est pas ce que j'avais entendu, c'est pour ça que je posais la question.

Rudy SANCHEZ

Non rassurez-vous, il y en a. Mais quand ils font du bon boulot... Attendez, on ne va pas jeter l'opprobre sur tous les organismes de formation, on n'est pas là pour ça. Mais néanmoins, il y en a quelques-uns qui posent problème.

Mélika CHAAL

Mais la question, si j'ai bien compris l'objet, c'est de se questionner sur ce problème de dilapidation de fonds, de malversations et cætera. C'est ce qui a initié cette Mission, non ?

Cécile DUMAS

Oui.

Jean-Roger DAVIN

Pas que.

Cécile DUMAS

Pas que mais oui.

Mélika CHAAL

Parce que sinon... Enfin je ne suis pas là pour vous dire tel organisme est super. J'espère, ô combien. Et bien-sûr il y a des organismes qui font bien leur travail, bien-sûr.

Rudy SANCHEZ

Heureusement. Et ils sont majoritaires, je dirais.

Mélika CHAAL

Mais là très sincèrement, on a des schémas sur lesquels il faut intervenir rapidement parce qu'il n'y a pas qu'un impact sur l'argent, il n'y a pas que les fonds. C'est ce qui vous intéresse là en l'occurrence, mais il n'y a pas que ça. Les personnes ne sont pas formées. Elles ont leur titre parce que voilà le jury c'est copain-coquin, tout ce que vous voulez. Et après ils font quoi avec ces titres ? Ces titres ne servent à rien en fait. Ce n'est pas normal, c'est du mensonge.

Rudy SANCHEZ

C'est de la violence, il y a une violence sur les individus. Ils s'investissent pour suivre une formation pour un monde meilleur et du jour au lendemain, ils se retrouvent à plat ventre par terre. C'est violent quand même.

Maxense ANSEL

Enfin là ce n'est pas la responsabilité... Ce n'est pas la Région...

Rudy SANCHEZ

Non mais on évoque Madame. Je ne mets en rien la Région responsable de ça. C'est les conséquences.

Jean-Roger DAVIN

Dans le cadre des auditions précédentes, on a regardé aussi, enfin on nous a présenté les formations qui étaient faites à la Région et les retours à l'emploi qui étaient en face de ces formations. Et donc je n'ai pas l'impression d'entendre la même-chose, c'est pour ça que je vous repose la question. C'est-à-dire qu'il y avait un taux de retour à l'emploi qui était relativement très fort. Quand je vous entends, c'est qu'il n'y en a quasiment pas et même vous avez plus que de la souffrance quand vous nous le dites. Quand ils se mettent à plat ventre.

Rudy SANCHEZ

Non ce n'est pas moi, ce sont des stagiaires qui souffrent.

Mélika CHAAL

Alors il y a des organismes de formation bien-sûr où il y a le retour à l'emploi. Après le retour à l'emploi il faut peut-être aussi regarder si c'est bien dans l'emploi de la formation qu'ils ont suivie. Fort heureusement qu'il y a un retour à l'emploi ; pas pour tous mais pour certains quand-même, pour sûrement une majorité. Et puis l'obtention de la certification, encore une fois : quand on met sur son site 98 % de personnes certifiées, ça n'a aucune valeur puisque ce n'est pas... Vous voyez, quand on passait le bac ? Déjà en plus, on ne le passait pas dans notre lycée, on allait dans un autre lycée. Et là, tout est passé dans le centre de formation avec des jurys qui n'ont pas... Pour être...

Jean-Roger DAVIN

Mais depuis on a fait les VAE qui permettent quand-même d'améliorer un certain nombre de choses. Ça permet quand-même d'avoir des valorisations d'expériences qui font que, une fois vous êtes retourné en emploi, ça vous permet de pouvoir progresser et d'avoir un parcours de vie au travail qui est assez intéressant.

Mélika CHAAL

Je suis d'accord, mais vous savez, se faire financer une formation, ce n'est pas évident. C'est-à-dire pour vous, vous en financez beaucoup, mais pour un demandeur d'emploi, c'est une dans son parcours, peut-être deux. Il est déjà content quand il arrive à avoir ses financements. On ne peut pas se dire : ce n'est pas grave, la formation ne lui a pas permis vraiment de monter en compétence mais via la VAE il pourra progresser.

Jean-Roger DAVIN

Je ne dis pas ça. Je vous dis simplement que, d'abord, ces formations ne sont pas choisies que par la Région, elles sont aussi conseillées par France Travail, qui en donne une très grande partie. Donc à partir de là, nous on a effectivement un portail avec un certain nombre de choses. Donc il ne faut pas confondre, enfin il y a un ensemble. Et après je dis simplement... Comme vous me dites ils ne sont pas certifiés, j'allais dire ce n'est pas très grave quand vous commencez. On voyait une personne tout à l'heure, qu'on a auditionnée, qui nous disait que dans la grande distribution il y avait 60 % ou 70 %, je ne sais plus trop, des directeurs de supermarchés si je ne dis pas de bêtises, qui arrivaient à devenir directeurs mais qui à la base n'avaient aucune certification. Donc ça laisse quand-même...

Mélika CHAAL

De l'espoir.

Rudy SANCHEZ

Si vous voulez, moi je pense que – et ça recoupe plusieurs éléments – la seule réponse qu'il y a ce n'est pas de la statistique, ce ne sont pas des chiffres, ce ne sont pas des sondages, ce ne sont pas des trucs comme ça. C'est, à la fin de chaque formation, le contrat de travail du gosse qui est allé en formation. Point barre.

Jean-Roger DAVIN

On est d'accord. Pas que du gosse Monsieur.

Rudy SANCHEZ

Non pas que du gosse. C'est mon vieil âge qui me fait dire ça.

Jean-Roger DAVIN

Peut-être pas quand-même, ça va.

Rudy SANCHEZ

Des gens qu'on a financés. Le contrat de travail c'est la seule réponse à la fraude, au truc, au machin et tout. On a le contrat de travail ; vous décidez vous politiques : on paye, on ne paye pas. Mais s'il n'y a pas, on n'a pas rempli complètement la mission, il manque quelque chose.

Cécile DUMAS

Bien. Des questions ? En visio ? Non.

On l'a dit plusieurs fois, cette MIE n'est pas un tribunal donc s'il y a des éléments susceptibles d'engager des poursuites, ce n'est pas de la ressource de la MIE en particulier. Mais si on a des fraudes à des dispositifs régionaux, il en est de la responsabilité de la MIE de savoir où ils sont. Donc je crois qu'on a bien entendu que la majorité des organismes de formation privés et publics

font leur travail, mais qu'il y a une partie qui inquiète. Et donc ces inquiétudes, on doit essayer de les lever. Et en tous les cas on va essayer de continuer notre travail d'expertise et continuer, tant à l'écrit que par des auditions pour le faire. Donc on est clairement engagés dans un travail de fond, de fond, qu'il faudra évidemment réitérer dans les prochaines séances.

Je vous remercie, Monsieur SANCHEZ et Madame CHAAL, d'être venus et de vous être déplacés ici.

Je voudrais aussi quand-même rappeler, parce qu'on a parlé de l'ingénierie de formation de l'AFPA... Ça a été une requête des différentes auditions du CESER qui disent aussi qu'il serait intéressant quand-même de former à cette ingénierie. Et que ce n'est pas un métier... Qu'on ne devient pas tout d'un coup formateur professionnel, mais que c'est un métier qu'on apprend comme les autres. Donc je crois qu'il y a aussi des choses qui sont recoupées dans les deux auditions qu'on a eues dans la matinée.

Merci beaucoup.

Mélika CHAAL

Je vous en prie. Je vous transmettrai des éléments factuels³. Voilà. En tous cas je vous remercie. Encore une fois, le but ce n'était pas de créer de l'animosité. C'était vraiment de vous partager mon inquiétude.

Jean-Roger DAVIN

Ce n'est pas factuel, mais ce n'est pas grave. Merci de vos réponses, on voit que ça vient du fond du cœur donc il n'y a rien à dire.

Mélika CHAAL

Ce n'est pas faux.

Kader CHIBANE

C'était sincère.

Rudy SANCHEZ

C'est du vécu.

Cécile DUMAS

Les commissaires, on reste encore quelques minutes parce qu'on a le procès-verbal à... Voilà, voir s'il y a eu des remarques. Et puis ce sera tout je crois.

C'est déjà modifié ? D'accord. Donc tout le monde a pris le temps de lire le procès-verbal de la première séance, puisque c'était ça ? Et a fait remonter ses remarques, ou est-ce qu'il y a encore des remarques ?

Mélika CHAAL

Merci à vous et merci pour votre engagement. Merci, au revoir.

Jean-Roger DAVIN

³ Un mois et demi après cette audition du 23 avril, la MIE n'a reçu aucun des éléments annoncés par Mme Chaal.

Au revoir Madame.

Madame Mélika CHAAL et Monsieur Rudy SANCHEZ quittent la séance à 12h30.

Cécile DUMAS

Pour le procès-verbal, c'est bon ? Il faut le voter ?

Bruno DELGADO

Non.

Cécile DUMAS

D'accord. Pas de remarques supplémentaires ?

Jean-Roger DAVIN

Si, moi j'en ai une petite sur l'audition qu'on vient d'avoir. Je ne sais pas si dans un compte-rendu qu'on va faire, on peut nommément désigner une entreprise en disant plus ou moins : elle fraude. C'est le début du compte-rendu. Vous faites ce que vous voulez mais moi j'ai quelques soucis là-dessus. C'est soit il y a un document réel et on le met... Et on l'a entendu, je ne dis pas... Je ne connais pas spécialement l'organisme mis en cause par Mme Chaal, mais c'est quand-même costaud comme remarque.

Cécile DUMAS

Je suis d'accord avec vous. On ne nommera pas. C'est ce que j'ai dit, dans la MIE s'il doit y avoir des preuves avérées...

Kader CHIBANE

Non mais il y a deux choses différentes. Dans un compte-rendu, ça engage la personne qui s'est exprimée. Après est-ce que nous on reprendra, on ne reprendra pas... Bien évidemment...

Jean-Roger DAVIN

Non mais c'est parce qu'on parlait de compte-rendu.

Kader CHIBANE

Non pas tout, on ne reprendra pas comme ça, on ne prendra pas pour argent comptant ce qui est dit. Mais les propos de la personne, ce sera dans le compte-rendu de son audition.

Cécile DUMAS

De toute manière c'est enregistré et public puisque...

Kader CHIBANE

C'est le compte-rendu de son audition, voilà. On ne peut pas revenir sur les propos d'une personne. Elle les assume.

Cécile DUMAS

Non.

Kader CHIBANE

C'est ça que je voulais dire sur le compte-rendu. Après dans le rapport c'est autre chose. On en discutera. C'est autre chose. On ne va pas nommer des organismes, je ne pense pas. Si on n'a pas d'autre éléments, je ne pense pas.

Cécile DUMAS

Du coup la prochaine audition, qui est le 13 mai, je vous propose d'attendre quelques jours pour avoir le contenu des auditions pour la simple raison que nous allons avoir une petite rencontre avec le cabinet puisqu'on nous dirait qu'il faudrait retarder la séance sur le dispositif AIRE. Je n'en suis pas complètement convaincue mais on va en discuter. Et quoi qu'il arrive, on garde le lundi 13 mai. Si ce n'est pas la séance sur le dispositif AIRE, ça sera la discussion avec le CREFOP et le MEDEF peut-être ?

Bruno DELGADO

Alors ils m'ont déjà confirmé : j'ai déjà des confirmations pour le 21.

Cécile DUMAS

21 mai ?

Bruno DELGADO

C'est vous qui décidez évidemment, mais par souci d'organisation, si on peut solliciter des gens qui n'ont pas encore été sollicités, c'est plus simple que de décommander les gens qui ont déjà confirmé.

Cécile DUMAS

Oui. Donc le 21 mai, on reste sur le CREFOP et le MEDEF ?

Bruno DELGADO

Oui.

Cécile DUMAS

Et on voit... Je vous tiens informés le plus rapidement possible sur la séance du 13 mai. On va se voir avec le cabinet, Monsieur DAVIN et moi pour voir un peu quelles seraient les embûches à auditionner l'ASP (Agence de services et de paiement) entre temps. D'accord ?

Je vous remercie. Au revoir à tout le monde, ceux qui sont en visio, ceux qui sont présents. Et rendez-vous le 13 mai à 10h00.

La séance est close à 12h33.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

MARDI 21 MAI 2024

Procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Sékolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
Kader CHIBANE	ECO

Nicolas THIERSE	Directeur général adjoint en charge du pôle Formation professionnelle et apprentissage
Bruno DELGADO	Attaché de commission

Othman NASROU	Co-Président du CREFOP représentant de la Région Île-de-France
Brahim MESSAOUDEN	Vice-Président du CREFOP représentant de FO
Jean-Pierre BLANCHOUIN	Vice-Président du CREFOP en 2022, représentant de l'URIF CGT

Etaient présents (visioconférence) :

Maxense ANSEL	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Josiane SIMON	IDFR
Dieynaba DIOP	SER
Julie GARNIER	LFIA
Gaëtan DUSSAUSAYE	RN-IDF

ORDRE DU JOUR

- I. Echange sur le déroulé de la MIE 3
- II. Audition de membres du CREFOP 20
 - Monsieur Othman NASROU, Co-Président du CREFOP représentant de la Région Île-de-France
 - Monsieur Brahim MESSAOUDEN, Vice-Président du CREFOP représentant de FO
 - Monsieur Jean-Pierre BLANCHOUIN, Vice-Président du CREFOP en 2022, représentant de l'URIF CGT

La séance est ouverte à 14h38.

I. Echange sur le déroulé de la MIE

Cécile DUMAS

Bonjour à tous. Merci d'être ici. On continue notre travail. Il y a eu quelques annulations et quelques bousculés des prévisions qui étaient faites, donc on avait besoin de reprendre un petit moment avant l'audition du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) pour se remettre au point et recalculer peut-être des auditions, dont celle qui a été annulée, celle du 13 mai. On vient de me remettre un papier avec des propositions. Moi, j'en ai d'autres à faire. Il faut qu'on se mette d'accord sur les propositions.

Donc celle-ci, ça y est, elle est entérinée ; on a l'audition de trois personnes du CREFOP. On y reviendra tout à l'heure. L'audition du 10 juin... Puisque les dates, c'est difficile à bouger, par rapport à ce qu'on avait prévu au départ. L'audition du 10 juin c'est la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et vous avez, je crois Monsieur Delgado, l'acquiescement de Monsieur Gaëtan RUDANT, le directeur régional de l'interdépartementale.

Bruno DELGADO

Oui.

Cécile DUMAS

On nous propose en même temps Madame CRINIER, directrice régionale de France Travail ; à voir si c'est à mettre ici. La séance supplémentaire, donc celle qui remplace le 13 mai, pourrait être le 17 juin. Je pense que c'est l'audition du président du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), Monsieur WEIZMANN, et de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises). Peut-être on peut choisir entre l'un et l'autre.

Ségolène DE LARMINAT

La date est fixée ?

Cécile DUMAS

Non, c'est à valider là, maintenant.

Kader CHIBANE

C'est celle qui a été annulée ?

Cécile DUMAS

C'est celle qui a été annulée. On rajoute la date du 17 juin.

Jean-Roger DAVIN

Reportée, on va dire.

Cécile DUMAS

Le 24 juin, ça c'était déjà prévu, on pourrait auditionner des organismes de formation. Et le 1er juillet, chose qui a été à peu près calée depuis un petit moment sur cette date, ce serait la séance spécifique sur le dispositif AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi) donc avec des auditions de l'ASP (Agence de services et de paiement), des services instructeurs et peut-être on pourrait auditionner une autre personne. Je vous propose qu'on se cale sur les dates déjà, la première chose ; c'est-à-dire ce qui était prévu en rajoutant le 17 juin.

Ségolène DE LARMINAT

Il n'y a pas d'heure fixée ?

Cécile DUMAS

Le 17 juin je n'ai même pas regardé quel jour c'était.

Kader CHIBANE

C'est un lundi.

Cécile DUMAS

C'est un lundi. Monsieur DAVIN, on ne s'est pas vus avant. Lundi 10h ?

Elodie DUCROHET

Non, on est en conseil de discipline, ici pour la Région.

Cécile DUMAS

D'accord. Lundi 14h ?

Agnès RICARD-HIBON

Ce sera sans moi, je serai à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Entre midi et 14h, ce n'est pas possible ?

Kader CHIBANE

Non, on ne va pas faire sur l'heure du déjeuner la MIE (Mission d'information et d'évaluation) quand-même.

Jean-Roger DAVIN

14h, pour tout le monde ?

Cécile DUMAS

14 h, pour tout le monde c'est bon, le 17 juin ? En visio ?

Agnès RICARD-HIBON

16h30 ?

Cécile DUMAS

16h30 moi ça ne me dérange pas outre mesure.

Jean-Roger DAVIN

Vous voulez plus tard, c'est ça ? Parce qu'il y a un problème à 14h, c'est ça ?

Sébastien EYCHENNE

A 14h oui.

Cécile DUMAS

16h30. Des remarques ? En visio, pas de remarque ?

Jean-Roger DAVIN

On peut dire 16h plutôt que 16h30 ? Je suis désolé mais j'ai un truc après. En bon démocrate, 16h. C'est entre les deux, entre 14h et 16h30.

Cécile DUMAS

C'est ça. La démocratie du dernier mot.

Jean-Roger DAVIN

Ça permet de se mettre entre les deux, comme ça tout le monde est à peu près d'accord.

Kader CHIBANE

16h, ça coupe la poire en deux.

Jean-Roger DAVIN

Pas tout à fait en deux.

Cécile DUMAS

Allez 16h, c'est parti. Donc on rajoute la date : 17 juin à 16h. Dans ce que je vous ai énoncé, nous estimons qu'il manque quand-même quelques petites choses. Par exemple l'audition – elle est marquée en bleu en dessous – de Monsieur THIBAULT, en tant que responsable, coprésident du Comité de suivi de la Charte sociale des Jeux, qui pour nous, dans nos têtes, allait bien avec France Travail, dans la même séance. Il manque aussi peut-être pour le dispositif AIRE, donc la séance du 1^{er} juillet, l'audition d'une personne qui est dans le dispositif AIRE, ou d'un organisme de formation qui traite les dossiers AIRE, que l'on pourrait rajouter. Et puis je crois que c'est à peu près tout, après nous sommes assez d'accord sur le calage.

Jean-Roger DAVIN

Vous aviez dit juste le patronat, mais on a demandé aussi qu'il y ait la CPME ; ça fait partie de la troisième question pour caler l'ensemble.

Cécile DUMAS

En sachant que la CPME, c'est aussi un peu le patronat quand-même. Ce n'est pas les mêmes entreprises.

Jean-Roger DAVIN

Comme aujourd'hui on a deux syndicats et ce n'est pas tout à fait les mêmes, mais on a quand-même les deux.

Elodie DUCROHET

Oui ce serait peut-être bien d'avoir plusieurs visions.

Cécile DUMAS

Oui Julie ?

Julie GARNIER

Je suis d'accord avec toi Cécile, effectivement CPME et MEDEF, je pense qu'ils interviendraient exactement dans la même qualité. Là, les personnes qu'on auditionne, elles n'interviennent pas de par leur syndicat, elles interviennent parce qu'elles sont vice-présidentes et elles interviennent pour autre chose. Donc je pense qu'il ne faut pas mélanger tout. Enfin ça, c'est mon avis. Et il manque à mon avis quelque chose sur le calendrier, si je peux juste faire cette proposition. Il me semble qu'on était d'accord également pour prévoir un temps d'échange entre les commissaires, à un intervalle médian, pour pouvoir faire le point. Est-ce que cette date est calée sur le calendrier ? Ou alors je n'ai pas entendu, je suis désolée ; des fois en visio on peut louper certaines infos. Voilà, c'était juste mon propos.

Cécile DUMAS

Tu as raison Julie. On en a parlé avec Monsieur DAVIN, d'un moment intermédiaire de temps d'échange pour essayer d'élaborer, ou du moins d'imaginer le pré-plan du rapport, ou du moins de d'en discuter. C'est ce qu'on voudrait faire. Est-ce que c'est possible par exemple le 24 juin ? Ou le 17 juin ? Est-ce que ce serait possible de prendre une demi-heure ou une heure, même une bonne heure ? Je pense que ça serait souhaitable de pouvoir discuter avec tous les commissaires sur ce qu'on attendrait comme plan, ou du rapport. On en a parlé avec Monsieur DAVIN au téléphone, j'ai trahi une discussion téléphonique ; mais à nous d'en décider. Est-ce qu'on pourrait la positionner par exemple le 24 juin ?

Ségolène DE LARMINAT

En plus ? Avant ou après ?

Cécile DUMAS

Non, en même temps. Enfin, on auditionne l'organisme de formation mais on prend une heure pour essayer de discuter entre nous de ce qu'on attendrait du plan. Une demi-heure ou 45 minutes.

Jean-Roger DAVIN

D'accord, mais ça n'empêche pas qu'on n'a toujours pas résolu notre cas MEDEF et CPME. Puisque vous estimez que c'est les mêmes, ça ne devrait pas vous poser de problème qu'on les entende. Au même titre que nous, on estime qu'aujourd'hui c'est bien les mêmes. Donc on voudrait avoir CPME et MEDEF pour respecter une certaine parité : deux aujourd'hui, deux la prochaine fois.

Elodie DUCROHET

Sachant que les deux siègent au CREFOP.

Jean-Roger DAVIN

Le jour où le MEDEF vient. Ça veut dire qu'on fait une audition commune, puisqu'ils sont aussi deux présidents.

Cécile DUMAS

Et où cale-t-on donc Monsieur THIBAUT dans ces dates ?

Kader CHIBANE

Tu peux repartir du 10 ? Qu'on regarde. En détaillant s'il te plait.

Cécile DUMAS

Donc le 10 : proposition de Monsieur RUDANT, directeur régional de la DRIEETS, et Madame CRINIER, directrice régionale de France Travail Île-de-France. 17 juin : proposition de Monsieur WEIZMANN, président du MEDEF et de la CPME, mais c'est un autre nom, ce n'est pas le même Monsieur qui est président du MEDEF et de la CPME.

Jean-Roger DAVIN

Ils sont différents.

Cécile DUMAS

La phrase était... Je ne voulais pas qu'il y ait d'ambiguïté. Donc 24 juin : des organismes de formation et un temps sur le plan. 1^{er} juillet : dispositif AIRE. Et le 25 septembre : le vote du rapport, mais là on est après les vacances. Donc est-ce que le 17 juin on ne peut pas rajouter Monsieur THIBAUT sur le Comité de suivi de la Charte sociale des Jeux ?

Elodie DUCROHET

Ça dépend combien de temps on veut que cette commission dure.

Cécile DUMAS

Elle dure deux heures et demie en général, comme chaque séance.

Kader CHIBANE

On a rajouté le 17 je crois.

Cécile DUMAS

Le 17, oui.

Elodie DUCROHET

Mais il serait tout seul ou on mettrait un interlocuteur en face ?

Cécile DUMAS

Il est co-président du Comité de suivi de la Charte sociale des Jeux.

Jean-Roger DAVIN

Sur le principe – vous nous prenez à froid – oui avec la DIJOP (Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques).

Cécile DUMAS

Avec le DIJOP ?

Jean-Roger DAVIN

Les deux en même temps ; puisqu'on parle à Monsieur THIBAUT, la DIJOP en même temps.

Cécile DUMAS

Donc on fait une séance spéciale ?

Jean-Roger DAVIN

Une séance spéciale, non. Il suffit qu'on calibre le temps.

Kader CHIBANE

Je vois bien ce qu'il veut faire, sur les JO (Jeux olympiques) une séance. Une séance où il y a les deux.

Cécile DUMAS

Et la DIJOP c'est qui ? C'est quoi ?

Jean-Roger DAVIN

Comme vous parlez de Monsieur THIBAUT qui travaillait sur la charte, je pense que pour ce qui est des Jeux olympiques, on peut aussi mettre le directeur qui s'occupe de ça.

Cécile DUMAS

Qui s'occupe de quoi ? Des Jeux olympiques ou de la Charte sociale ? Ou des formations aux métiers des Jeux olympiques ?

Jean-Roger DAVIN

Des deux. Au même titre que Monsieur THIBAUT s'occupe de la charte, il s'occupe aussi des Jeux et je pense qu'il a travaillé sur la formation, particulièrement sur la formation à la sécurité. Donc je pense qu'il peut largement en parler au même titre. On peut aussi l'auditionner pour avoir un certain nombre d'éléments dessus.

Kader CHIBANE

Et c'est impossible de rajouter, sur la semaine du 3, une séance ? Justement pour aller dans votre sens. Ce serait JO et formations, il y aurait deux intervenants.

Jean-Roger DAVIN

Mais la semaine du 3, on a déjà le 1^{er} juillet.

Kader CHIBANE

Je reviens en arrière parce que ce que j'ai compris, c'est que tous les créneaux sont pris. Sinon on a des grosses séances. Est-ce que c'est impossible de mettre une séance supplémentaire sur la semaine du 3 juin ? Il y aurait la personne dont vous parliez, Monsieur THIBAULT, et JO et formations professionnelles ; en deux temps, les deux intervenants.

Jean-Roger DAVIN

En fait, ce dont on parle là c'est effectivement d'un représentant de l'Etat, puisque quand on dit DIJOP on peut penser à Michel CADOT, qui est délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, ou à un de ses représentants. Mais c'est cette nature-là dont on a besoin, de façon à ce qu'on puisse répondre. Et effectivement, on pourrait le mettre au même niveau que la séance de Monsieur THIBAULT puisqu'on est sur à peu près le même sujet.

Kader CHIBANE

Je vais dans le même sens que vous. A mon avis, il faut une séance.

Jean-Roger DAVIN

On peut faire les deux ensembles pendant une heure. Et la DRIEETS et France Travail après.

Cécile DUMAS

Le problème, c'est que le 3 juin c'est très proche, comme le souligne Monsieur DELGADO et il n'a pas tort. Je fais la proposition suivante : une séance spéciale JO par exemple le 24 juin ? Et on met les organismes de formation en même temps que MEDEF et CPME. C'est-à-dire une heure et une heure pour le 17 juin.

Jean-Roger DAVIN

Mais le 10 juin, ce n'était pas déjà la séance sur les JOP ?

Cécile DUMAS

Non. Le 10 juin c'est marqué : DRIEETS et France Travail.

Kader CHIBANE

C'est bien ça comme proposition.

Cécile DUMAS

Donc je propose que les organismes de formation on les remontent le 17 juin. On peut en avoir peut-être deux ?

Bruno DELGADO

Je ne sais pas qui vous souhaitez avoir.

Elodie DUCROHET

Donc le 17 juin à la place du MEDEF et de la CPME ?

Cécile DUMAS

Non pas à la place, en plus. Comme on fait à chaque fois, plusieurs auditions. Le 17 juin peut-être qu'on se prévoit une séance de trois heures, avec MEDEF, CPME et organismes de formation. Et le 24 juin on ferait : spéciale JO et proposition de plan, discussion de plan. C'est pour caler dans les dates.

Jean-Roger DAVIN

Dans ce cas-là, il faut avancer... Parce que le 17 juin, on avait dit 16h ; il faut qu'on avance à 15h.

Elodie DUCROHET

Enfin c'est sous conditions que les interlocuteurs soient disponibles quand-même.

Cécile DUMAS

Evidemment, à chaque fois. D'où les quiproquos parfois.

Jean-Roger DAVIN

Comme vous aviez mis au début Monsieur Bernard THIBAUT le 10 juin... Donc vous dites que le 17 juin on ferait 15h et on fait MEDEF, CPME, Monsieur THIBAUT ET DIJOP, c'est ça ?

Kader CHIBANE

Non il n'est pas là Monsieur THIBAUT.

Cécile DUMAS

Si. Non pas le 17, le 24. On monte les organismes de formation le 17. Et le 24 on fait une spéciale JO, plus discussion du plan.

Ségolène DE LARMINAT

Et alors Monsieur THIBAUT, il est quand ?

Cécile DUMAS

Spéciale JO, le 24.

Kader CHIBANE

Avec deux intervenants.

Elodie DUCROHET

Est-ce qu'on peut bien refaire un point sur les dates ?

Cécile DUMAS

J'écris et je répète. On se cale bien. Le 10 juin : DRIEETS et France Travail. Ça, c'est calé Monsieur DELGADO, on est d'accord ?

Bruno DELGADO

Oui.

Jean-Roger DAVIN

C'est des dates que vous avez déjà données, si on peut éviter de les changer...

Bruno DELGADO

J'ai des réponses positives.

Cécile DUMAS

C'est confirmé. Alors 17 juin : MEDEF et CPME, et organismes de formation.

Ségolène DE LARMINAT

Et là il y a un sujet sur l'horaire, c'est ça ?

Cécile DUMAS

Si on dit 16h, ça fait finir à 19h. C'est gênant ?

Ségolène DE LARMINAT

Oui.

Jean-Roger DAVIN

Mettons 15h.

Kader CHIBANE

De 15h à 18h.

Cécile DUMAS

Allez, 15h à 18h. Le 24 juin : une spéciale JO avec la DIJOP et Monsieur Bernard THIBAULT, et la discussion. Alors peut-être qu'on la mettra devant, la discussion. Le 24 juin, on n'a pas fixé l'horaire.

Bruno DELGADO

Il me semble que si.

Jean-Roger DAVIN

C'était 10h, le matin.

Cécile DUMAS

C'était 10h, d'accord. Donc on prend trente minutes de discussion sur le plan. Et après : spécial JO.

Bruno DELGADO

Vous souhaitez commencer par la discussion sur le plan ?

Cécile DUMAS

Oui, peut-être c'est aussi bien ?

Bruno DELGADO

C'est comme vous le souhaitez.

Cécile DUMAS

A 14h on commence par la discussion sur le plan de trente minutes.

Jean-Roger DAVIN

A 10h.

Cécile DUMAS

Pardon, excusez-moi. A 10h, trente minutes de discussion sur le plan. Et on enchaîne sur les auditions spéciales JO ; en fonction de la disponibilité des intervenants, bien sûr. Et le 1^{er} juillet, séance sur le dispositif AIRE. On avait émis l'idée tous ensemble que ça pouvait être une séance à huis clos. Avec Monsieur DAVIN, on avait discuté. Donc pas de cinéma, on va dire.

Jean-Roger DAVIN

Pas de retransmission en direct.

Elodie DUCROHET

Ce n'était pas, quand-même, l'initiative de la MIE de parler du dispositif AIRE ?

Cécile DUMAS

Si. Ce n'était pas notre souhait à nous mais après, on peut revenir là-dessus, ça ne me pose aucun problème. Avec l'idée donc d'avoir l'ASP, les services instructeurs. Et est-ce qu'on peut rajouter une personne qui vit le dispositif AIRE ?

Jean-Roger DAVIN

C'est qui la personne ? On la choisit comment ?

Julie GARNIER

Excusez-moi. Si je peux faire une proposition, on suit avec Élodie et Marie-Do le cas d'une jeune fille qui, justement, a été privée du dispositif AIRE l'année dernière, parce qu'on lui a dit que le dispositif avait été épuisé financièrement, et donc que son dossier n'a pas été pris. Or, on sait qu'en 2023 la majorité de ces fonds ont été détournés, et que ça laisse sur le carreau des personnes. Et moi je pense qu'il faut à un moment humaniser ce système-là et je trouverais ça peut-être bien de pouvoir l'auditioner et de voir, on va dire ce que cette escroquerie a conduit comme drames humains. Je pense que ce serait bien de pouvoir entendre cette personne-là, en tout cas qui est disposée à vouloir témoigner.

Elodie DUCROHET

Je pense, pardonnez-moi, qu'on n'est pas là pour faire du cas par cas. Il y a beaucoup de gens qui ont eu ce dispositif et qui pourraient aussi témoigner. Donc moi je pense qu'il est plus raisonnable de discuter du dispositif, sans pour autant faire appel à des témoignages au cas par cas.

Ségolène DE LARMINAT

Sachant que cette personne est déjà suivie visiblement par Marie-Do AESCHLIMANN.

Julie GARNIER

En attendant, cette personne me contactait encore hier parce qu'elle n'a aucun retour de la part des services.

Cécile DUMAS

S'il vous plaît, il y a des micros ouverts. Je ne sais pas qui a son micro ouvert. Et il y a Madame SIMON qui a demandé la parole. On va essayer en effet de demander la parole avant de la prendre.

Josiane SIMON

Bonjour à tous. Vous m'entendez ?

Cécile DUMAS

Oui, on vous entend très bien Madame SIMON.

Josiane SIMON

C'était pour répondre à Julie GARNIER : effectivement, moi je suis contre. Et s'il vous plaît Madame GARNIER, excusez-moi, on n'est pas en escroquerie caractérisée. Donc si vous pouviez éviter d'employer ce terme. La Région fait un travail formidable en matière d'accompagnement sur des milliers de personnes. Ici, il y a un petit trou dans la raquette, ça ne permet pas de caractériser cela en escroquerie, s'il vous plaît. Et donc moi je m'oppose, comme Elodie, à votre demande. Merci.

Cécile DUMAS

Madame SIMON, par contre le mot « escroquerie » est écrit dans les ester en justice et sur la demande de plainte, le dépôt de plainte de la Région. Donc le mot « escroquerie » existe dans le vocabulaire.

Agnès RICARD-HIBON

Je voulais juste intervenir pour dire que là on est dans l'évaluation d'un dispositif. Et quand on veut évaluer un dispositif, il vaut mieux auditionner les gens qui en ont bénéficié et qui peuvent en parler en toute connaissance de cause, que des gens qui n'ont pas réussi à y avoir accès. Donc je suis plutôt favorable à ce qu'on auditionne quelqu'un qui en a réellement bénéficié et qui connaît finalement le dispositif.

Cécile DUMAS

Dans ce cadre-là, on peut aussi auditionner les deux, parce que le principe d'une évaluation c'est bien d'avoir le pour et le contre. Donc on peut avoir deux personnes, quelqu'un qui en a bénéficié et quelqu'un qui n'en a pas bénéficié, pour X raisons d'ailleurs, pas forcément des difficultés dues à la Région. Mais l'idée c'est : est-ce qu'on est dans l'égalité des droits et l'accès au droit du dispositif AIRE ? Le sujet il est là, je veux dire. Dans ce cas-là, on peut disposer de deux personnes qui n'ont pas la même situation et la même vie du dispositif.

Agnès RICARD-HIBON

C'est difficile de parler de quelque chose qu'on ne connaît pas. Dans l'audition, qu'est-ce qu'elle va pouvoir dire pour l'évaluation du dispositif AIRE ?

Cécile DUMAS

Non, c'est simplement un témoignage de vécu, point. Après, chacun est capable d'en dire ce qu'il a à en dire et de juger comme il le souhaite. On veut un témoignage de quelqu'un qui a suivi le dispositif AIRE, comment il a pu y accéder ; et celui qui a eu un barrage : comment on peut lever le barrage ? C'est le principe d'une évaluation.

Jean-Roger DAVIN

Je suis d'accord avec vous mais on a déjà eu une expérience malheureuse à la dernière audition, donc pourquoi cette personne spécifiquement, plus qu'une autre ? Pourquoi une qui représente, alors qu'elle ne l'a pas fait ?

Cécile DUMAS

D'accord, donc il faut noter dans le rapport que vous n'êtes pas d'accord pour entendre des témoignages de personnes ayant vécu les dispositifs régionaux, ou pas.

Agnès RICARD-HIBON

Ce n'est pas tout à fait ce qu'on a dit.

Cécile DUMAS

Un petit peu, si.

Jean-Roger DAVIN

Non ce n'est pas tout à fait ce qu'on a dit.

Sékolène DE LARMINAT

On veut auditionner des gens qui connaissent. Pas des gens qui ne connaissent pas.

Josiane SIMON

Ce n'est pas la question, franchement.

Cécile DUMAS

Pourquoi ils ne connaîtraient pas ? Subir un échec, des fois on peut connaître. Et puis on n'est pas accepté... Je veux dire, moi je n'ai pas de préavis conçu sur la personne, essayons de voir.

Jean-Roger DAVIN

Mais si vous n'avez pas été accepté, vous allez pouvoir dire que vous n'avez pas été accepté. Mais quand on va poser des questions sur le dispositif en lui-même, ça va être difficile d'expliquer comment ça marche si vous n'avez pas été accepté.

Sékolène DE LARMINAT

Après j'imagine aussi que s'il y a eu un refus, c'est que le dossier a été étudié et qu'il y avait de bonnes raisons.

Cécile DUMAS

Ça, c'est un jugement hâtif ; qu'on aura peut-être après la MIE, mais pas avant. Pour l'instant... Écoutez, on n'est pas d'accord, on va rester sur l'idée de l'ASP et les services instructeurs.

Elodie DUCROHET

En tout cas, juste pour clarifier : la personne a quand-même eu un retour des services. Je voudrais juste quand-même clarifier la situation.

Cécile DUMAS

Moi je ne connais pas la personne.

Elodie DUCROHET

Mais en fait on importe des questions de la commission « Formation pro » à cette MIE.

Kader CHIBANE

Il y a des liens.

Elodie DUCROHET

Il y a des liens mais il y a beaucoup de personnes ici qui ne siègent pas à la commission.

Kader CHIBANE

Oui mais il y a des liens forts.

Elodie DUCROHET

Il faut recontextualiser les choses. Donc une réponse a été apportée à cette personne. Il y a eu la clôture qui s'est faite, elle a déposé son dossier après la clôture, d'où le fait qu'elle n'ait pas eu...

Cécile DUMAS

Je ne connais pas la personne, je ne peux pas vous dire.

Elodie DUCROHET

On peut encore en discuter. On pourra en rediscuter jeudi si vous le souhaitez, au moment de la commission mais...

Kader CHIBANE

Pour bien comprendre, Madame la Présidente, sur le dispositif AIRE qui va nous faire un état des lieux précis de l'enquête en cours, des fraudes ? Quel est l'interlocuteur ? Parce que c'est ça qui est important.

Jean-Roger DAVIN

C'est justement le dispositif AIRE, quand on sera le 1^{er} juillet, si je ne dis pas d'ânerie.

Kader CHIBANE

Oui mais je voulais savoir quelle était l'identité, la fonction de la personne. De qui on parle ?

Jean-Roger DAVIN

Demandez à Monsieur DELGADO, moi je ne sais pas.

Kader CHIBANE

Si on invite quelqu'un, moi j'aimerais bien savoir qui.

Jean-Roger DAVIN

Monsieur DELGADO, qui est-ce que vous faites venir le 1^{er} juillet ?

Kader CHIBANE

Vous pensez à qui ? Qui est en capacité ?

Bruno DELGADO

Je fais venir les noms qu'on me donne.

Kader CHIBANE

C'est une question à tout le monde. Qui est en capacité, le mieux placé pour nous parler des fraudes ?

Cécile DUMAS

Monsieur THIERSE ? Ça peut être une réponse à cette question.

Kader CHIBANE

Monsieur vous pouvez peut-être nous dire. Qui est le mieux placé comme interlocuteur qu'on inviterait ?

Nicolas THIERSE

On pensait au service d'audit de l'Agence de services et de paiement, qui est un service dédié à l'audit des dispositifs gérés par cet établissement public. Il est composé d'auditeurs certifiés, professionnels, qui ont pour charge notamment d'auditer les 20 milliards d'euros gérés par l'Agence de services et de paiement. Et puis la direction d'audit du pôle Finances, qui mène cet audit avec les services d'audit de l'ASP. Et si vous voulez avoir, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, une vue service et gestionnaire, de l'administration chargée de l'instruction des demandes, il y a ma personne, si vous en êtes d'accord. Ce n'est pas incompatible.

Kader CHIBANE

Merci. Ça me paraît bien, c'est assez large.

Cécile DUMAS

On en reste là.

Sékolène DE LARMINAT

Je me permets de revenir un petit peu en arrière. On a dit – je me trompe peut-être – que le 10 juin on se voyait pour parler du plan, du rapport ; c'est ça ?

Cécile DUMAS

Non, on a dit ça le 24 juin.

Ségolène DE LARMINAT

On n'aura pas fini les auditions, en fait.

Cécile DUMAS

Non mais c'est justement c'est un pré-plan, une pré-discussion. Après, il ne nous en restera qu'une discussion, qu'une audition sur le dispositif AIRE en l'occurrence, mais qui va être un paragraphe à part entière.

Kader CHIBANE

Madame, ça, nous l'avons acté au début de notre mission. On s'était dit – je vous explique – on ne va pas attendre la fin de l'ensemble des auditions pour commencer à travailler sur le rapport. A mi-chemin – là on n'est pas à mi-chemin, ce sera aux trois quarts du chemin – on s'arrête, on se pose, on aura eu 70 à 80 % des auditions, et on réfléchit ensemble, on échange sur un plan.

Ségolène DE LARMINAT

Mais qui pourra éventuellement évoluer ?

Jean-Roger DAVIN

Alors un plan... Je ne sais pas si c'est un plan. C'est au moins un échange d'idées.

Cécile DUMAS

C'est un pré-plan. Un échange d'idées.

Kader CHIBANE

Alors un échange d'idées sur le contenu du plan quand-même. On va parler du contenu du rapport.

Jean-Roger DAVIN

Je ne suis pas sûr qu'on ait tous les comptes rendus des audits qu'on va avoir. Donc c'est un échange d'idées, oui. Enfin il nous reste jusqu'au mois de septembre, on a juillet et août, on a le temps de réfléchir quand-même encore.

Kader CHIBANE

On réfléchira tout l'été, il n'y a pas de souci ; pendant les JO. Ce que je dis, c'est que ce temps d'échange on en a discuté tout au début, en se disant : c'est intéressant de faire un point.

Jean-Roger DAVIN

D'accord. Mais ce n'est pas un plan, c'est bien un échange.

Cécile DUMAS

Un pré-plan et une discussion sur, par exemple, des choses qu'on a déjà entendues, qui nous paraissent importantes d'intervenir dans le rapport. Et dernière chose que je voudrais signaler avant le début de la séance – et on va se dépêcher de faire entrer nos invités – c'est que nous avons

demandé des documents depuis maintenant un certain nombre de semaines. Ces documents, nous ne les avons toujours pas et donc nous souhaitons que la demande soit de nouveau faite, et surtout suivie d'actions.

Agnès RICARD-HIBON

Je voudrais intervenir là-dessus. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Agnès RICARD-HIBON, je suis médecin urgentiste et je suis conseillère régionale surtout au titre de la société civile. J'ai des compétences en formations sanitaires et sociales, mais un peu moins en formations pros. J'ai donc un œil extérieur. Et dans mon métier, médical, scientifique, les décisions importantes sont prises sur des données qui seront vérifiées, des preuves médicales et scientifiques, qui peuvent aboutir à des décisions importantes. Et de ce que j'ai entendu la semaine dernière, il y a des choses qui ont été dites qui pourraient amener à des décisions importantes, mais pour lesquelles on ne peut pas prendre ces décisions importantes si on n'a pas des preuves de ce qui a été avancé. Donc je vais dans votre sens, Madame la Présidente, pour dire qu'on ne peut pas prendre pour argent comptant ce qui a été dit lors de la dernière réunion, si on n'a pas les preuves qui ont supporté les prises de parole qui ont été annoncées à la dernière séance.

Jean-Roger DAVIN

En d'autres termes, l'auditrice que nous avons entendue nous avait expliqué qu'elle allait envoyer un certain nombre de documents pour corroborer ces dires. Or, aujourd'hui nous n'avons absolument rien sur les deux choses assez importantes dont elle nous a parlé. On n'en a pas reparlé mais on va flouter ; on s'était mis d'accord avec Madame la Présidente parce qu'on ne veut pas engager la responsabilité de la Région. Et aujourd'hui on n'a aucune preuve formelle de ce qu'elle a pu nous dire.

Cécile DUMAS

On en a parlé en effet, on a accepté de flouter. J'espère que ce n'est pas lié à l'absence de réponse aux demandes que nous avons faites de documents.

Kader CHIBANE

On n'est pas responsable des propos d'une dame qui est venue ici.

Cécile DUMAS

Il faut qu'on fasse rentrer nos invités.

Bruno DELGADO

J'ai bien noté le calendrier souhaité, les personnes que vous souhaitez que je sollicite, sauf sur une audition, je m'en excuse. Mais les organismes de formation, je n'ai pas eu de noms, je ne sais pas qui vous souhaitez inviter.

Cécile DUMAS

Comme organismes de formation, est-ce qu'on peut citer AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et GRETA (Groupement d'établissements) ? Ce sont des organismes un peu historiques.

Jean-Roger DAVIN

Ce n'est pas forcément ceux avec qui on traite forcément.

Cécile DUMAS

Si, si.

Jean-Roger DAVIN

Je pense qu'il faut nous laisser peut-être deux ou trois jours, qu'on puisse se mettre d'accord, sans forcément se téléphoner, qu'on puisse se renvoyer, vous et moi Madame la Présidente, des organismes. Et après on se met d'accord sur les organismes qui sont cités. Ce sera peut-être plus simple, parce que là on va donner des noms mais...

Kader CHIBANE

AFPA et GRETA, ce sont des très connus.

Jean-Roger DAVIN

Je sais bien que le GRETA est très connu, je n'ai pas de problème là-dessus.

Cécile DUMAS

Je vous propose qu'on fasse rentrer, parce qu'autrement après on va prendre du retard.

Julie GARNIER

Cécile, est-ce que je peux juste faire une légère remarque concernant l'audition de la personne de la CGT (Confédération générale du travail) ? Rappeler quand-même qu'un témoignage a aussi son utilité et est aussi une preuve. Que vous le refusiez, c'est une chose ; mais c'est un témoignage. Et pour le coup, dans les sciences sociales, les témoignages sont utiles et ce sont des outils sur lesquels les scientifiques s'appuient. Par ailleurs, si celui-ci ne vous convient pas, je vous invite très clairement à regarder l'ensemble des articles de presse et des enquêtes journalistiques sur la formation professionnelle, que je peux vous fournir. Et vous verrez que les fraudes dont elle parle, sur les feuilles d'émargement notamment – et il y en a d'autres, on ne va pas refaire toute la liste – existent et ont déjà été notifiées. Je parle des enquêtes journalistiques. Que ça vous plaise ou non.

Jean-Roger DAVIN

Madame GARNIER, que ça vous plaise ou non, nous sommes dans une République. Dans cette République il y a un troisième service qui s'appelle le service de la justice. Et jusqu'à présent moi je me repose sur le service de la justice. Les témoignages, les réseaux sociaux, les journaux, toutes ces choses-là c'est très bien...

Julie GARNIER

Les enquêtes journalistiques ne vous intéressent pas ?

Jean-Roger DAVIN

Sauf qu'aujourd'hui cette dame nous a dit qu'elle allait nous envoyer des preuves, qui ne sont pas avérées puisqu'elle ne les a pas envoyées. Donc quand elle nous aura envoyé des preuves, on pourra peut-être prendre en compte son jugement ; mais tant qu'elle n'a pas envoyé de preuves, je pense qu'on n'en parle plus. Voilà. Et c'est fini là-dessus, on est sur une autre audition, on passe aux invités d'aujourd'hui.

II. Audition de membres du CREFOP

Othman NASROU, Brahim MESSAOUDEN et Jean-Pierre BLANCHOUIN entrent à 15h09.

Cécile DUMAS

Messieurs, bonjour. Il y a plus de femmes commissaires que d'hommes auditionnés. Bienvenue à notre Mission d'information et d'évaluation. Je me présente, je suis Madame DUMAS, la Présidente de la commission et Monsieur DAVIN, qui en est le Rapporteur. On a souhaité auditionner le CREFOP pour faire préciser certaines choses. D'abord votre mission – peut-être vous allez prendre le temps avant de vous présenter aussi – la mission du CREFOP, votre regard évidemment sur les politiques publiques parce que c'est le sujet de la Mission, l'appréciation que vous avez des dispositifs régionaux, peut-être les fréquences de concertation et, j'en ai déjà parlé un petit peu tout à l'heure, l'accès au droit des jeunes ou des moins jeunes aux formations et aux dispositifs régionaux, qui est un sujet un peu transversal à chacune de nos auditions. Donc peut-être je vais vous laisser vous présenter, chacun d'entre vous. Vous avez certainement reçu les questions des trois autres groupes de gauche, qui ont été éditées ? Oui, vous les avez reçues. Et puis on partira sur un temps de parole qui n'est pas illimité mais qui est sagement partagé. Monsieur NASROU on le connaît un peu plus. Mais allez-y peut-être, commencez par une présentation de votre rôle dans le CREFOP.

Othman NASROU

Oui, volontiers. Je vais quand-même me présenter même si je connais à peu près tout le monde. Othman NASROU, Vice-président de la Région en charge de la Jeunesse, de la Promesse républicaine, de l'Orientation, de l'Insertion professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, entre autres. Je m'arrête là. Je commence en vous indiquant tout cela parce que comme vous le constatez, je ne suis pas directement en charge la formation professionnelle et de l'apprentissage, délégation exercée par ma collègue Marie-Dominique AESCHLIMANN ; mais avec laquelle nous travaillons évidemment main dans la main sur l'ensemble de ce périmètre, qu'on va résumer comme étant le périmètre de l'emploi pour la région. Et donc je copréside le CREFOP aux côtés de l'État, enfin c'est la Région qui copréside évidemment, je ne suis mandaté qu'à ce titre-là. L'État est représenté par le préfet MOLINA. Ce CREFOP – mais vous le savez déjà, on pourra en reparler, je dirai ce que j'ai à vous dire évidemment s'il y a des questions relatives à son fonctionnement – se compose aussi de plusieurs commissions. Et nous avons cherché la bonne articulation avec un outil qui en plus va être amené à évoluer avec France Travail, une réforme dont vous avez probablement déjà débattu dans l'intérieur de cette Mission d'information et d'évaluation. Voilà ce que je pouvais vous dire pour présenter le cadre, puisque la MIE aujourd'hui porte sur le CREFOP. Evidemment s'il y a des questions relatives au secteur de l'insertion, dont nous avons longuement débattu au sein de notre assemblée, j'essaierai, même si ça n'est pas tout à fait l'objet de la Mission d'information et d'évaluation, d'y répondre si je le peux.

Cécile DUMAS

Merci. Monsieur ?

Brahim MESSAOUDEN

Brahim MESSAOUDEN, mon organisation syndicale est Force ouvrière. Je suis actuellement Vice-président du CREFOP au titre des organisations syndicales de salariés. Une grande partie de l'expression, toute la partie liminaire, introductive, sera celle de l'intersyndicale, qui regroupe Force ouvrière, la CFTC, CGT, CFDT, CGC, UNSA et FSU. Et juste pour finir la complétude, je suis aussi administrateur d'un opérateur de compétences qui est OpCommerce.

Cécile DUMAS

Et Monsieur ?

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Alors je suis là en tant qu'ex-Vice-président des OS (Organisations syndicales) du CREFOP, donc en 2022 et puis en 2018, après la vice-présidence de la CGC (Confédération générale des cadres). Je suis issu de la formation professionnelle initiale en tant qu'enseignant, ex-enseignant retraité, enseignant en lycée professionnel. Et je suis mandaté par l'URIF (Union régionale Île-de-France) CGT depuis la mise en place du CREFOP, qui a suivi le l'ancienne Commission de coordination sur l'emploi et la formation en Île-de-France.

Cécile DUMAS

Peut-être qu'on peut commencer par une question commune, pour que vous puissiez y répondre. C'est-à-dire ce que j'ai dit un petit peu en introduction : quelle est votre mission le CREFOP ? Et évidemment, pouvez-vous revenir sur le fonctionnement entre le CREFOP et l'exécutif régional, puisque c'est l'objet, le lien évidemment, de notre Mission ? Vous vous partagez le temps de parole ? Monsieur NASROU allez-y, commencez.

Othman NASROU

Merci Madame la Présidente. Le CREFOP est un organe. Vous dites : « vous le CREFOP ». Je ne suis pas le CREFOP, c'est un organe qui est prévu dans la loi, qui est un espace de concertation, de consultation – je tiens à le dire – qui n'est pas un espace de contrôle, qui n'est pas un espace de pilotage. J'ai vu certaines questions parler de pilotage, ce serait impropre ; ce n'est pas ce que la loi prévoit dans le cadre des prérogatives du CREFOP. Il est régulièrement saisi pour avis, pour débat, pour discussion des grandes orientations stratégiques. Je vois aussi un certain nombre de questions – j'essaierai d'y répondre si je le peux – relatives à des questions très opérationnelles ; ce n'est pas fait pour. Encore une fois, c'est un lieu de concertation, avec toutes les forces vives qui touchent le secteur de la formation professionnelle : les représentants des salariés, des syndicats, qui sont à mes côtés et que je salue, et puis aussi ceux des employeurs, qui j'imagine seront auditionnés peut-être à un moment, et d'autres évidemment, l'État en premier lieu, et la Région dont c'est la compétence. Je vous rappelle que la compétence de la Région c'est d'ailleurs la formation des demandeurs d'emploi – soyons précis – et que dans ce cadre-là nous avons un certain nombre d'orientations qui sont soumises à cet espace de concertation. Ça ne veut pas dire qu'on est toujours d'accord, nous avons des désaccords. Et je salue Monsieur MESSAOUDEN et Monsieur BLANCHOUIN avec qui j'ai eu quelques échanges, par visios interposées souvent, on pourra y revenir. Il y a eu beaucoup de visios du CREFOP, je crois que c'est une habitude qui a été prise avec la crise sanitaire ; et on aurait pu avoir aussi des séances en physique mais enfin on s'est surtout vus en visio. On a des désaccords évidemment, mais c'est aussi l'intérêt d'un espace comme celui-là. Voilà ce que je pouvais vous en dire.

Cécile DUMAS

Monsieur MESSAOUDEN ?

Brahim MESSAOUDEN

Alors de notre côté – donc je dis bien de notre côté au pluriel – nous n'avons pas les mêmes perceptions de ce que doit faire la Région. La Région participe, au même titre que l'État, que les organisations professionnelles et les organisations syndicales, à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il faut bien resituer dans quel cadre on est. C'est ce cadre général qui fixe, qui couvre le champ de la formation professionnelle initiale, dont fait partie l'apprentissage. C'est une commission à part entière du CREFOP la commission FPI (Formation professionnelle initiale). L'apprentissage, on ne va pas revenir sur ce débat-là qui a été longuement traité au sein du CREFOP

et un peu en avant, mais c'est un sujet qui mérite d'être abordé. C'est bien sûr la formation professionnelle continue, à la fois des demandeurs d'emploi, mais aussi toute personne qui souhaite évoluer d'un niveau professionnel. Et un autre sujet qui nous paraît aussi important, c'est la validation des acquis de l'expérience. Donc ce n'est pas simplement les demandeurs d'emploi, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus étendu. Entre autres, le Conseil régional pourrait abonder le cofinancement du compte CPF (Compte personnel de formation) pour des salariés, ça peut être une de ces prérogatives ; ou des actions autour des reclassements professionnels. Donc vraiment on a ça qui est à cœur.

Et au niveau du fonctionnement, on s'appuie sur un bureau, qui est le premiers point. Un plénier bien sûr dans lequel il y a six élus du Conseil régional qui en sont membres. Un bureau ; trois membres du Conseil régional sur les six membres du bureau que copréside Monsieur NASROU et que je vice-préside de mon côté. Et ensuite on a des commissions qui ont été mises en place. Dans le règlement intérieur qui a été élaboré en janvier 2018, on a cinq commissions : commission FPI, commission Formation professionnelle continue, la commission Handicap qui regroupe aussi ce qu'on appelle le PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés), la commission SPRO (Service public régional de l'orientation) et je crois que j'en ai oublié une cinquième qui me reviendra à l'esprit par la suite. Et autour de ça, le bureau est l'organe qui anime le CREFOP. Et le CREFOP – c'est là que je reprends ce qu'a dit Monsieur NASROU – n'a pas de mission de pilotage, il a une mission de coordination et une mission de concertation. Ce sont les deux expressions utilisées par la loi. Dans les documents que je transmettrai à Monsieur le Rapporteur et à Madame la Présidente, je fais systématiquement référence aux textes de loi ou réglementaires auxquels je fais référence. Le bureau est chargé d'un travail de concertation sur un certain nombre de projets. J'aurai l'occasion de revenir un peu plus loin sur ce qu'on appelle le CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) ou le Programme régional d'investissement dans les compétences, qui sont deux sujets importants ; le Service public régional de l'orientation aussi et – Monsieur NASROU m'a tendu la perche avec beaucoup de gentillesse – le futur Comité régional pour l'emploi. Ce n'est pas le futur, ça sera le 1^{er} janvier 2025 au pire ; au mieux peut-être un peu avant. Ce sont bien les sujets.

Donc le CREFOP est pensé et réfléchi comme étant un espace de concertation. Et la Région a un rôle majeur, dans notre esprit, qui est de piloter cette concertation. Cette concertation – ce n'est pas moi qui le dis, c'est la DGEFP en 2015 qui le dit – c'est la possibilité d'avoir des échanges autour de projets et de pouvoir, à partir de cette concertation, disposer d'un consensus au sein du CREFOP. Et c'est le bureau qui est chargé de ce consensus. J'oriente beaucoup sur la partie coordination, parce qu'on n'est pas pilote, on n'est pas sur du contrôle. Là je rejoins tout à fait Monsieur NASROU. On est vraiment sur cette logique de coordination des politiques publiques. Et les politiques publiques ce n'est pas simplement celles de l'État, ce n'est pas simplement celles des Régions, mais celles aussi des partenaires sociaux à travers les opérateurs de compétences aujourd'hui. Et ATpro bien entendu, que vous connaissez bien Monsieur NASROU.

Cécile DUMAS

Monsieur BLANCHOUIN ?

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Pour illustrer un petit peu ce que vient de dire Brahim au titre de sa vice-présidence du CREFOP, on a élaboré un document qui réprecise bien les missions du CREFOP, l'existence des cinq commissions actuellement, avec la commission Emploi et développement économique, dans laquelle on retrouve la formation professionnelle continue. Ce que je pourrais rajouter... Je vous remettrai un document qui réprecise bien un petit peu l'état des lieux de la mise en place du CREFOP, avec les commissions et un petit bilan. Sachant que pour nous, ce qui constitue la base du fonctionnement du CREFOP c'est l'élaboration du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle. C'est celui-ci qui pour nous – et je pense aussi pour normalement l'État et la Région – constitue la feuille de route du bureau, du plénier, y compris des

commissions. Dans lequel d'ailleurs on retrouve normalement des axes de stratégie, de gouvernance, qui se retrouvent normalement dans les commissions du CREFOP. Nous reviendrons un peu plus sur ce point dans les questionnements à venir. Mais c'est vrai qu'on a tenu à faire en sorte que vous puissiez avoir, au titre de la commission [de la Mission ?], un document qui fasse bien le lien entre le fonctionnement du CREFOP, son existence, ses commissions et y compris la position d'une intersyndicale, quand-même des sept organisations syndicales qui existent au sein du CREFOP, donc les cinq inter-pros du bureau, plus l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) et la FSU (Fédération syndicale unitaire) dans les commissions du CREFOP et du plénier.

Brahim MESSAOUDEN

Pour compléter un peu ce que dit Jean-Pierre sur le CPRDFOP, ce n'est pas une obligation, c'est réglementaire. C'est le Code de l'éducation qui indique très clairement que c'est à partir de l'initiative de la Région bien entendu, et c'est au sein du CREFOP qu'est élaboré le CPRDFOP. Donc c'est vraiment l'espace de concertation et de coordination de l'ensemble des politiques. Parce que le CPRDFOP que vous avez voté l'an dernier n'est pas qu'un simple document de travail que fait la Région par rapport à ses axes prioritaires, mais c'est aussi le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui est intégré à ce CPRDFOP. Donc c'est quand-même un document stratégique qui est signé entre vous et l'État pour aborder le sujet, et dans lequel les partenaires sociaux que nous représentons nous, au titre des salariés de la région Île-de-France, disons ce que nous en pensons. Et là-dessus, on n'a non pas simplement un rôle je dirais d'échange, de réflexion, mais réellement de production d'un document commun. Peut-être qu'on aura l'occasion de revenir un petit peu plus loin sur la partie concertation, parce que je n'ai pas eu l'occasion de trop le développer, mais on a vraiment quelque chose de très important. Et on a eu la même question qui s'est posée autour du Programme régional d'investissement dans les compétences que vous avez voté en 2023 – et vous avez voté une annexe financière, si je ne me trompe pas, au mois de mars – et sur lequel on a une information qui nous a été apportée en commission Emploi ; mais on n'a jamais été ni associé, ni de près ni de loin, à l'élaboration du Programme d'investissement dans les compétences qui concerne quand-même les salariés qui sont les plus éloignés de l'emploi, les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, sur lesquels on est central, on est dedans à fond je dirais. C'est vraiment notre cœur d'activité. Voilà, on est sur des choses sur lesquelles des documents sont élaborés et lorsque nous on voit arriver les délibérations du Conseil régional, on peut lire que le CREFOP n'a pas été sollicité, n'a pas donné d'avis ; ni pour le CPRDFOP, je vous renvoie au document de mars 2023 de votre assemblée, et mars 2024 pour le PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences) où vous verrez, le CREFOP n'est pas cité. Alors que par la loi, par l'article F6123-3 et un petit peu plus loin, il est clairement dit que tout ce qui est conventions pluriannuelles entre l'État et la Région passe par un avis du CREFOP. On est absent.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Alors je dois dire à ce propos que le seul véritable document qui a été travaillé, qui a suivi le Plan 500 000 formations, si vous vous souvenez bien, avec la mise en place du PIC (Plan d'investissement dans les compétences) et des PRIC, avec un pic d'amorçage en 2018, c'est la discussion à la portée et au niveau du CREFOP par une présentation très fouillée, je dois le dire, en février 2019, dans laquelle effectivement on a eu des possibilités de pouvoir s'exprimer. Et on a fait des contributions dans ce cadre-là, avant que le CREFOP plénier donne un avis quelques mois après ; et avant le vote du Conseil régional bien évidemment. Mais c'est le seul moment véritablement important où on a pu s'exprimer d'une manière, je dirais exhaustive, complète, argumentée, sur les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Depuis, on a eu du mal à avoir des maigres bilans annuels, avec des petits tableaux. Des tableaux, ça nous permettait d'avoir une vue très large de ce qui a été financé et des objectifs qui ont été, disons fixés et réalisés.

Cécile DUMAS

Bien. Est-ce qu'il y a des questions des commissaires sur justement ce que viennent de dire ces Messieurs, sur justement le rôle du CREFOP ? Y a-t-il des questions complémentaires à apporter ?

Kader CHIBANE

Moi j'ai juste une question, peut-être pour Monsieur, sur ces histoires d'avis. Pourquoi le CREFOP – vous êtes des deux côtés, vous êtes à la Région – n'a pas été sollicité, alors que ça aurait dû être le cas ? Expliquez-nous.

Othman NASROU

Bien-sûr Monsieur CHIBANE. Vous venez d'entendre à l'instant qu'il y avait eu non seulement un avis rendu, mais des contributions. S'il y a eu des contributions, c'est qu'il y a eu saisine. Si j'ai bien entendu ce qui vient d'être dit. Ça ne veut pas dire qu'on est d'accord, encore une fois. Je prends l'exemple du CPRDFOP qui a été cité, donc un document – pardon de l'acronyme – certes technique mais qui reprend, évidemment dans un conventionnement avec l'État, ce que faisons en matière de formation professionnelle. Il a été inscrit à l'ordre du jour, ensuite il est passé en procédure écrite, il y a eu des contributions. D'ailleurs un certain nombre de membres du CREFOP ont repris des remarques du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), qui avait aussi formulé son avis. Ils ont eu cet échange sur les remarques du CESER, nous avons même intégré un certain nombre de ces remarques. Nous les avons resoumises à l'avis du CPRDFOP. Donc je ne sais pas si c'est parce que l'avis du CREFOP n'est pas mentionné au visa de la délibération ou pas, ça je ne sais pas vous dire. Mais est-ce que la discussion a eu lieu dans le cadre du CREFOP ? Elle a eu lieu. S'agissant du PRIC, nous faisons régulièrement, dans le cadre du CREFOP, des points ; peut-être qu'ils sont jugés insuffisamment détaillés, je suis tout à fait prêt à l'entendre, mais il y a régulièrement un point sur le PRIC, son exécution, son évaluation et cætera. Donc je dirais qu'au regard des objectifs, de ce que la loi prévoit pour ce CREFOP, nous nous tenons évidemment, entièrement, pleinement à ce que la loi a prévu. Mais je veux le redire : c'est consultatif. Et peut-être que certains regrettent que cette instance, qui n'a pas de personne morale, qui n'a pas de personnalité juridique propre, son rôle soit insuffisant. Mais son rôle lui est dévolu par la loi, de la même manière que les compétences de la Région. J'entends, on peut avoir un débat sur ce qu'on devrait faire. Mais la loi aujourd'hui nous donne la compétence sur certains sujets, pas sur d'autres ou moins sur d'autres. C'est comme ça que les choses se font. Mais donc je veux le redire, s'agissant du CPRDFOP, puisqu'il a été mentionné, s'agissant des points d'évaluation du PRIC, ils sont régulièrement à l'ordre du jour du CREFOP en séance plénière.

Brahim MESSAOUDEN

Si vous me permettez, le point soulevé par Monsieur NASROU est vraiment important. Et ce que vous soulevez n'est pas neutre. Le CREFOP n'est pas une instance consultative, c'est une instance réglementaire. On n'a pas la même analyse, on est bien là pour en parler. C'est une instance réglementaire à part entière. La carte de la formation professionnelle initiale que vous allez voter dans votre prochaine commission permanente je crois, ne peut être votée que par avis du CREFOP. S'il n'y a pas d'avis du CREFOP, elle n'existe pas. Donc on est bien dans du réglementaire et pas du consultatif. On est aussi actuellement en train de voter ce qu'on appelle les organismes de formation pour former les élus du personnel, des CSE (Comité social et économique), dans lequel l'avis du CREFOP est obligatoire. Donc vraiment on n'a pas la même analyse avec Monsieur NASROU. Sur le CPRDFOP, c'est un document qui a été envoyé au CESER au mois de septembre 2022 sans que le bureau du CREFOP ait le document. Or ça devait passer dans un premier temps, avant l'avis du CESER, qui est bien cité dans l'avis... Le CREFOP ne l'a pas été. On a participé à une réunion qui date du 12 avril 2022. Jean-Pierre et moi, ça fait depuis 2015 qu'on est au CREFOP. C'est pour ça vous voyez qu'on a un peu d'ancienneté sur un certain nombre de choses et un certain nombre d'histoires. Donc on attendait, on a sollicité. Il y a eu un premier temps, qu'on appelle le temps de bilan et d'évaluation, qui a été fait, qui a été porté par feu Défi Métiers, qui a

donné l'objet d'une réunion de restitution le 12 avril 2022, qui a fait l'objet d'une restitution. Mais ensuite il y a eu une sorte de blanc sur lequel on a vu arriver un document qui nous a été transmis par nos camarades qui siègent au CESER, qui a été présenté comme étant le CPRDFOP, sur lequel le bureau – c'était sous la présidence de Jean-Pierre – n'avait pas du tout été informé. Donc on est bien sur le fait – et j'entends bien ce que dit Monsieur NASROU – sur lequel ce document qui doit émaner à partir de l'initiative du Conseil régional, mais ensuite est porté par le CREFOP, ne l'a pas été. Donc on n'a pas la même perception. Ce n'est pas que du consultatif. On relève nous que c'est du caractère obligatoire. Et sur la partie concertation, et je m'arrêterai là, c'est que lorsque nous on transmet un certain nombre de documents – et Monsieur NASROU je suis très content d'entendre ce que vous dites, vous prenez le temps de les lire – nous n'avons aucun accusé de réception des documents que nous produisons. Tous les documents que nous avons pu produire au titre des organisations syndicales salariées, je dis bien au titre des organisations syndicales, n'ont fait l'objet d'aucune réponse, d'aucun accusé de réception. Entre autres, on avait amendé le CPRDFOP au mois de janvier 2023 ; on avait fait des amendements, un certain nombre de propositions à la fois sur le CPRDFOP et aussi sur le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. On ne savait pas jusqu'à maintenant, Monsieur NASROU, qu'ils avaient été lus. On ne le savait pas, donc on l'apprend. Et je pense que mes collègues qui sont en train de nous écouter sont ravis de l'entendre. Mais en tout cas, et là c'est vraiment le point noir de toute cette affaire, c'est que ces contributions dont je vous parle ne sont accessibles à personne. Il faut savoir que tous les avis du CREFOP sont publics, que ce soient les avis donc les votes, mais aussi toutes les observations apportées par les différents partenaires. Aucun avis du CREFOP, à la date d'aujourd'hui, n'est public. C'est dans la loi ; il y a une publicité des habits du CREFOP, c'est écrit en toutes lettres aujourd'hui, demain et après-demain. Parce que ça n'a pas été modifié dans le cadre de la réforme de la loi Plein emploi mais aucun. On a eu l'occasion de faire la remarque à l'État, donc à Monsieur le préfet MOLINA, en indiquant : comment se fait-il que depuis le 15 février 2023, il n'y a plus aucun document du CREFOP disponible ou accessible ? Plus aucun document, personne ne peut accéder aux documents du CREFOP à la date d'aujourd'hui. Nous sommes un organisme qui n'existe pas.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Alors que la Région et l'État ont été interpellés, y compris en CREFOP plénier, sur cette question. Et la réponse a été : c'est en cours. C'était en cours début 2023 et aujourd'hui on est en mai 2024.

Cécile DUMAS

Monsieur NASROU ? Et après Madame GARNIER, qui a demandé la parole en visio. Après Madame GARNIER ?

Othman NASROU

Oui.

Cécile DUMAS

D'accord. Madame GARNIER ?

Julie GARNIER

Non, allez-y Monsieur NASROU. Comme ça, on pourra rebondir sur votre réponse.

Cécile DUMAS

Non Julie, vas-y. C'est moi qui dirige.

Julie GARNIER

Je suis quand-même assez alertée par ce que j'entends, notamment sur les avis. Si j'ai bien compris, le CREFOP doit jouer pleinement son rôle de coordination et de concertation. Et la Région doit être garante finalement que ce travail se fasse bien. Or, on constate très clairement qu'il y a de grandes difficultés à ce que ça se fasse et que les relations soient fluides. Et donc moi j'interpelle finalement Monsieur NASROU sur ces manquements avérés, qui existent. Qu'il les valide ou pas, qu'il en prenne la responsabilité ou pas, c'est autre chose. Mais il y a bien un constat, c'est que ça ne fonctionne pas. Et donc est-ce qu'il propose, comme il le sous-entend juste avant, que le CREFOP ait une identité juridique propre ? En fait j'ai l'impression que finalement, Monsieur NASROU, vous êtes aussi dans le constat que ça ne fonctionne pas et que vous proposeriez vous aussi autre chose. Est-ce que je me trompe ?

Cécile DUMAS

Monsieur NASROU ?

Othman NASROU

Est-ce que vous vous trompez ? Pas plus que d'habitude Madame GARNIER. Je vous le dis comme je le pense.

Julie GARNIER

Je pense que c'est... Franchement, on va éviter ce genre de remarque.

Cécile DUMAS

Julie, s'il te plaît.

Othman NASROU

Attendez la suite. Ce que j'essayais simplement de vous dire c'est que... Est-ce qu'il y a des marges d'amélioration du fonctionnement ? Très certainement. Moi je ne suis pas obtus, on essaie d'être pragmatique dans un espace de concertation avec des acteurs aussi différents. On peut toujours faire mieux. Il y a des pistes d'améliorations que j'entends. Je dois vous dire, Madame GARNIER, que quand vous vous êtes connectée vous-même en visio au CREFOP pour parler d'un sujet qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour, ça n'a pas participé à la fluidité des échanges. Et je pense que, par exemple, se tenir à l'ordre du jour du CREFOP est une bonne pratique, quitte à ce qu'il y ait plus de réunions. Et ce sont des réunions en plénière qui durent assez longtemps je dois dire, deux, trois, voire quatre heures. Donc comme ça a été dit, il y a des échanges. C'est impropre de dire qu'il n'y a pas d'échanges.

J'aimerais revenir sur deux points, à la fois pour répondre à Madame GARNIER et sur ce qui a été dit. D'abord, s'il y a un sujet de publicité des avis, je suis tout à fait prêt à l'entendre ; mais c'est bien la preuve qu'il y a des avis. Et je ne sais pas d'où vient cette idée que j'entends dans la bouche de Monsieur CHIBANE, et de bonne foi – il y a cette impression et je l'ai lu dans les questions aussi – que le CREFOP n'a pas été saisi formellement des avis qu'il devait rendre. Je ne sais pas les travaux précédents de cette Mission d'information et d'évaluation, mais ça m'intéresserait de comprendre d'où ça vient cette information parce qu'elle me paraît erronée, inexacte. Sur le CPRDFOP, il y a eu huit votes contre – l'intersyndicale je crois – sur trente positions qui ont été exprimées. Voilà, c'est un fait. Donc il y a un avis.

Cécile DUMAS

Résumer l'avis à un vote, Monsieur...

Othman NASROU

Quand on saisit un organisme pour un avis...

Cécile DUMAS

Si c'est coordination et consultation... Pardon.

Othman NASROU

Je vous le redis... Justement on en est, Madame la Présidente, au second point : ça peut très bien être consultatif et obligatoire. On est bien d'accord là-dessus ? Je disais consultatif au sens où même si l'avis était négatif, c'est un avis. L'avis, il est donné. Et pardon, sur le CPRDFOP il y a eu des contributions qui ont été envoyées. Alors peut-être qu'il aurait fallu faire un accusé réception, mais enfin il y a une nouvelle version qui a été éditée. Encore une fois, il peut y avoir des désaccords. Ce qui nous est reproché, c'est de ne pas intégrer systématiquement tout ce qui est formulé par tous les participants du CREFOP. Oui mais ça n'est plus une instance de consultation à ce moment-là, ça devient un appareil administratif. Et il me semble que ce n'est pas comme cela que la loi a pensé le rôle du CREFOP. Voilà ce que je pouvais préciser.

Brahim MESSAOUDEN

On est bien sur un outil qui a été présenté par la DGEFP en 2015, donc on n'est pas sur du vent, c'était la boîte à outils des CREFOP. Et donc on est bien sur la concertation et j'ai dû reprendre l'expression exacte qui dit, dans ce document-là... Je suis désolé, je m'aide de mon pense-bête. Non, il n'est pas marqué là, je vous le transmettrai. Il met en toutes lettres qu'on doit rechercher au sein du CREFOP la concertation pour avoir un consensus. On recherche et on est très content – et là je continue à m'exprimer au nom des sept organisations syndicales – de s'exprimer collectivement devant vous, parce qu'on n'a jamais eu cette occasion d'avoir autant d'élus régionaux présents. On regrette – et vous mettez les bémols qu'il faut s'il vous plaît Mesdames et Messieurs qui participez – de vous voir relativement peu présents aux réunions du CREFOP. Il y a six élus. Et au bureau 3, au dernier bureau du CREFOP qui s'est tenu le 22 février pour voter la liste régionale de la commission SPRO, il n'y avait aucun élu régional. Il n'y avait que les organisations syndicales et professionnelles représentées. C'est une enveloppe d'à peu près en Île-de-France... On était en train de parler à peu près de 200 millions d'euros, répartis vers le SPRO. Ce n'est pas une somme neutre cette liste, c'est un vrai sujet stratégique. Et on a regretté votre absence, comme lorsqu'on a abordé la question du Conseil en évolution professionnelle, c'était un bureau qui s'est tenu au mois de septembre où vous étiez relativement peu présents. Donc c'est vrai qu'on est arrivé à la conclusion la semaine dernière – parce qu'on a préparé cette réunion en intersyndicale – de dire que le CREFOP était relativement peu politisé. C'est-à-dire que j'ai un rôle politique, ainsi que Jean-Pierre ; on est vraiment mandatés par nos organisations syndicales de salariés. Et on a les services, donc les services de Monsieur THIERSE qui sont présents, les services de la Commission des lycées qui sont présents. D'accord, pas d'accord, mais qui apportent leur expertise donc là-dessus il n'y a même pas à avoir de débat. Mais en tout cas c'est vrai que des fois on se retrouve... Je me souviens de commissions FPI où lorsqu'on aborde un sujet un petit peu politique, les services se retranchent ; et à juste titre en fait puisqu'ils ne sont pas décisionnaires, et c'est normal. Et ce qui nous manque véritablement pour aller beaucoup plus loin, c'est d'avoir cet échange avec vous pour avancer sur les sujets qui vous préoccupent, parce que ça vient régulièrement à votre assemblée. Et nous, ce que nous avons, on va dire bêtement à l'esprit, c'est que lorsque nous faisons des contributions écrites, elles étaient partagées non pas simplement en direction de la coprésidence, mais en direction de l'ensemble des élus régionaux. Parce que nous travaillons dans ce sens-là, nous faisons un très gros effort de notre côté pour trouver – on le trouve assez facilement quand-même – un consensus à travers les positions que nous prenons. C'est pour vous les faire partager, pour que vous en soyez informés. Et bien sûr chacun est dans son périmètre. Vous êtes les élus de la nation, c'est vous qui prenez les décisions. Mais nous faisons notre partie et on a toujours regretté de constater que... Lorsque je reviens sur le fait que les avis... On a deux pages : l'avis, l'avis, l'avis, l'avis. De ne pas avoir l'avis

du CERFOP alors qu'on sait... Moi, je peux vous promettre qu'aux mois de décembre 2022 et janvier 2023, on a passé suffisamment de temps de travail pour faire une contre-proposition, pour éventuellement échanger avec les services, pour dire qu'est-ce qui est retenu ou pas retenu. On a eu la bonne surprise, à notre grand plaisir, que dans le Schéma régional des formations sanitaires et sociales, on a retenu le principe de travail CATÉ PRO Île-de-France. Ça nous a fait extrêmement plaisir. Donc on est dans cette démarche-là, dans cette dynamique-là. On ne va pas dire qu'on casse du sucre sur le dos du Conseil régional matin, midi et soir mais des fois c'est à peu près vrai, on ne va pas se voiler la face. On cherche à progresser avec vous et le mandat qu'on a, Jean-Pierre et moi aujourd'hui, c'est de nouer du dialogue avec vous pour la suite, en espérant que le travail que vous allez faire aujourd'hui et par la suite de vos auditions permettra d'avoir un CREFOP au niveau de fonctionnement rénové. Que ce que nous échangeons avec vous permette de faire avancer le schmilblick, avec les limites du système, il ne faut pas non plus se faire d'illusions. Mais on est venu avec ce mandat-là, très clairement, en se disant... On pourrait sortir toute la liste derrière, qui ferait à peu près trois ou quatre pages ; on a fait l'effort Jean-Pierre et moi, avec les camarades bien entendu, de limiter ça à ce qui nous semblait être de bonne justice.

Je voudrais poser une question qui a été posée sur la question de l'évaluation. C'est un point central et névralgique. Entendez bien que ce que je dis ne concerne pas exclusivement la Région, ça concerne l'État et la Région. Je ne vais pas rouvrir le débat sur le fait que le CARIF-OREF francilien s'est transformé en CARIF (Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation) et OREF (Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation), avec des moyens moins importants. Ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que la mission d'évaluation des politiques publiques est une mission régaliennne fixée par le Code du travail au CREFOP. C'est le deuxième verbe que l'on trouve dans la mission du CREFOP : évaluer les politiques pour pouvoir faire de la coordination. Ça a été le sujet qui a été posé dès 2015, lorsque le CREFOP s'est installé. La première chose qui a été faite, c'était dans le cadre du CPRDFOP de l'époque, ça a été de faire une évaluation d'où on en était. Ça a fonctionné vaille que vaille, on s'est rendu compte de la complexité de faire de l'évaluation en 2017, parce que les sources étaient disparates, pour des questions de concordance. Il y a eu de très grandes réunions au Conseil régional pour savoir ce qu'on retenait comme informations. Mais en tout cas c'était un vrai sujet. Ce sujet aujourd'hui va redevenir central, dans très peu de temps parce que la Commission régionale pour l'emploi va devoir traiter de l'évaluation, ça fait partie de ses prérogatives. Il va bien falloir qu'on remette ça sur le tapis, rediscuter de ce qu'on fait dessus. En tout cas, le CREFOP ès qualités n'a jamais produit aucun bilan, aucune évaluation.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Sauf en 2019 avec l'EFOP, mais sous l'égide du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) qui n'existe plus depuis 2018, malheureusement. Il faut le dire.

Brahim MESSAOUDEN

Tu as raison Jean-Pierre d'intervenir, on est bien là pour se compléter. Donc on a une vraie question qui va venir se poser là-dessus et qui va venir vous impacter très rapidement en tant qu'élus de la nation. En sachant qu'avec le Comité régional pour l'emploi qui se crée, ce n'est pas simplement qu'aux demandeurs d'emploi qu'on s'adresse ; marché du travail, mais aussi tout ce qui relève de l'insertion par l'économie, que vous avez en partie, mais qui dépend aussi des Conseils départementaux. Et il va y avoir quelque chose qui va se jouer autour de l'analyse des besoins et des attentes, qu'il va bien falloir à un moment donné saisir. Et l'instance qui renforce le Comité régional pour l'emploi, dans la loi Plein emploi c'est le CREFOP qui a cette mission-là. C'est mis en toutes lettres. Ce n'est pas un autre espace, ce n'est pas quelque chose qu'on peut créer à côté. C'est pour ça que l'échange qu'on a avec vous... Jean-Pierre et moi on a été relativement bien drivés par nos camarades pour dire : on veut travailler avec vous, on est là. Et ce que nous sommes, c'est nos organisations syndicales, ce n'est pas Brahim ou Jean-Pierre. Nos organisations syndicales sont prêtes à travailler dessus. Ce point sur l'évaluation est un point important. Ce qui n'est vraiment pas neutre... On a un sujet sur l'apprentissage, sur lequel l'échange qu'on a depuis 2019 avec la

Région... C'est sorti du champ de la Région, à part les 20 millions qui ont été baissés. Je crois que c'est passé à 13 millions ?

Othman NASROU

23 millions à ma connaissance, en investissement non obligatoire. Nous sommes au-delà du rôle...

Cécile DUMAS

Et les aides aux apprentis ?

Brahim MESSAOUDEN

Ce n'est pas parce que c'est une prérogative de la Région. Ça rentre dans le champ de la formation professionnelle initiale, qui est un champ du CREFOP. Et nous devrions nous concentrer tout un chacun, avoir des éléments pour pouvoir travailler un sujet qui a concerné quelque chose comme pas loin de 3,5 millions de jeunes entre 2019 et 2023. Donc à peu près, on peut estimer qu'il y a plus de 25 %, si ce n'est pas plus, qui viennent dans notre région. Si ensuite on prend le chiffre donné par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) du mois de novembre 2023 où un jeune sur quatre, je dis bien un jeune sur quatre ne termine pas cette formation. Un jeune sur quatre, c'est-à-dire qu'on a 25 % de ces jeunes qui se retrouvent on ne sait pas où. C'est tout le travail, je crois, qui est lancé par l'Institut Paris Région ; on aura un rapport, je crois, au mois de juin 2024. Mais en tout cas, on a une vraie question qui vient se poser là. Sachant que ça relève bien de la formation professionnelle initiale, ce n'est plus directement dans votre champ, mais je renvoie à ce que je disais au tout début : la Région, comme nous-mêmes, nous sommes chargés de la formation professionnelle. Formation professionnelle initiale, formation professionnelle continue et validation des acquis de l'expérience. Donc ça fait partie du champ, peut-être indirectement. Mais dans le cadre des actions qui sont menées, il y a du travail à faire dans ce domaine.

Cécile DUMAS

Monsieur BLANCHOUIN, vous voulez rajouter quelque chose ?

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Simplement, moi je voulais vous dire que ce qui nous avait véritablement choqué, plus que choqué, c'est qu'on puisse donner des orientations stratégiques à un contrat de plan sans avoir un bilan chiffré des objectifs qui ont été assigné à l'ancien, enfin au bilan du CPRDFOP. Défi Métiers n'a pas été en mesure d'afficher un bilan chiffré de tout ce qui concerne les missions qui étaient dans les cinq commissions du CREFOP, de pouvoir établir un bilan chiffré de ce qui a pu se mettre en place ou pas. Et encore pire : comme il n'y avait pas de bilan chiffré, on n'a pas eu d'orientations stratégiques sur le développement. C'est un contrat de plan de développement de la formation professionnelle, sans objectif véritablement quantitatif, sauf celui d'ailleurs des BRSA (Bénéficiaires du RSA) qui devaient intégrer le programme régional. Les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) devaient avoir accès plus facilement aux programmes régionaux, et là il était indiqué un doublement ; c'est le seul chiffre qu'il y avait. C'est pourquoi, dans le document que vous allez avoir à la fin de l'audition, vous verrez apparaître quelques éléments – pas tous les éléments puisqu'il y avait quatorze pages dans la contribution des organisations syndicales de janvier 2023 sur le CPRDFOP – sur les axes ; en regrettant qu'il y ait un axe qui ait disparu. Et ça c'est une diffusion qu'on avait déjà eue dans le cadre du CREFOP, c'est que nous étions favorables à ce qu'un axe soit maintenu sur l'insertion des jeunes dans le CPRDFOP. L'insertion des jeunes a été intégrée dans la formation professionnelle initiale. Nous pensons qu'on ne peut pas réduire l'insertion des jeunes à ce seul axe de la formation professionnelle initiale. Notamment, ça squeeze complètement les Missions locales ; d'ailleurs à tel point qu'en 2024, la Région Île-de-France a mis fin à la convention régionale avec les Missions locales. Ne serait-ce que sur le SPRO, vous verrez un petit... Mais là on a une contribution qu'on va relayer si on a le temps.

Jean-Roger DAVIN

Non, parce qu'il faudrait qu'on réponde aux questions.

Cécile DUMAS

Il faudrait qu'on passe aux questions.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

D'accord. Une petite contribution... Donc simplement vous dire qu'on a été capable en Île-de-France de créer une Agence régionale de l'orientation sans qu'il y ait avis de la commission SPRO du CREFOP. C'est-à-dire qu'elle a été complètement squeezée.

Cécile DUMAS

On va y revenir parce que ça fait partie d'une question.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Je tenais à l'indiquer et vous le verrez apparaître dans le document que vous allez recevoir. Je ne vais pas tout détailler ; vous aurez la possibilité de nous joindre, bien évidemment, pour avoir des précisions complémentaires. Merci.

Cécile DUMAS

Il me semble que la première question sur le fonctionnement du CREFOP, on a bien compris et on a bien écouté. Il y a une question suivante, justement... Je prends les questions qui ont été écrites par le Pôle écologiste. Depuis le lancement d'ORIANE, quelle articulation, quelle méthode de travail avec cette agence dont le CREFOP fait partie de la gouvernance ? Est-ce que le CREFOP fait partie de la gouvernance de l'agence ORIANE ?

Othman NASROU

Oui, la commission SPRO du CREFOP fait partie des instances qui sont dans le pilotage de l'agence ORIANE. C'est une volonté de notre part. L'agence a été présentée en préfiguration et une fois qu'elle a été créée devant cette commission SPRO. C'est vrai je crois qu'il n'y a pas eu d'avis formel, mais il y a eu une présentation et il y a eu un point d'étape aussi qui a été réalisé devant cette commission, comme nous le faisons d'ailleurs en commission dédiée. Nous avons eu deux ou trois fois déjà depuis la création de cette agence des éléments à date et puis surtout des réponses à des questions qui peuvent être posées. Et nous avons avec ORIANE, je l'ai déjà indiqué en commission, un pilotage avec quatre instances. L'Etat, la Région et l'Education nationale : ça c'est le comité de pilotage on va dire, quelque part le bureau, même s'il n'y a pas de bureau formel, je vous rappelle que cette agence est un service de la région ; la commission SPRO du CREFOP ; un comité des partenaires entreprises ; et un comité des partenaires associatifs. Et donc ces quatre collèges-là, on les anime, on essaie de les animer pour les associer à la dynamique qui est celle d'ORIANE. Si vous avez besoin d'autres éléments, évidemment je les tiens à la disposition de la MIE.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Comment ça se fait qu'il n'y a pas eu...

Cécile DUMAS

S'il vous plait, on ne va pas installer un dialogue entre vous.

Othman NASROU

On l'a régulièrement déjà au CREFOP.

Cécile DUMAS

Mais par contre si vous avez des compléments à ce que Monsieur NASROU a dit...

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Non, excusez-moi.

Brahim MESSAOUDEN

Le complément est le suivant : la commission SPRO s'est réunie, depuis les deux dernières années, une fois. Donc elle ne se réunit pas, très clairement. Sur l'agence de promesse républicaine de l'orientation, c'est un gros sujet puisqu'on aborde ça depuis quasiment 2017 au CREFOP. En commission SPRO on a vu venir, revenir, repartir et être là. On n'a pas eu d'avis, très clairement, que ce soit au CREFOP ou autres. En tout cas la Région s'est engagée dessus, ça fait partie de ses prérogatives. Nous, ce qu'on peut noter c'est que de notre côté la commission SPRO pour l'instant est en stand-by. On demande régulièrement qu'elle se réunisse et on répète que c'est important de se réunir. J'en reviens toujours sur ce rôle de coordination qu'a le CREFOP. La coordination, c'est aussi sur la partie orientation, ce n'est pas que simplement professionnel. Donc on a une instance qui se crée avec une gouvernance qui a été choisie par la Région, mais dans lequel le lieu naturel de gouvernance est le CREFOP. C'est le Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Et un certain nombre d'avis qui doivent être donnés, entre autres sur les conventions que passent l'État et la Région avec des partenaires d'orientation, doivent passer par un avis du CREFOP. Donc on est bien dans ce schéma-là, dans lequel – et là on n'a pas la même analyse que la coprésidence – il y a un avis obligatoire qui doit passer annuellement, avec des bilans qui doivent être présentés. Ils ne nous sont pas faits. Voilà ce que, nous, on aurait pu dire sur ORIANE. Et remarque récurrente, mais là je la reprends parce qu'on le dit depuis maintenant 2018, pour être très clair : le site web ORIANE mériterait d'être beaucoup plus professionnel. Beaucoup d'erreurs factuelles notées régulièrement ; on avait eu l'occasion en commission SPRO de le noter. Les choses se faisaient. Mais le fait qu'on ne puisse pas associer, entre guillemets, les gens qui sont acteurs de l'orientation, dont nous faisons partie... Est-ce que nous-mêmes les professionnels... Moi je suis administrateur d'OpCo donc je travaille sur la promotion des métiers. Donc on est complètement dedans et on fait de la production. Et cette commission nous manque réellement.

Cécile DUMAS

Je continue. De manière globale, quel bilan tirez-vous de l'action régionale en matière de formation professionnelle ? Quelles opportunités et limites ?

Brahim MESSAOUDEN

On a eu l'occasion de le dire en commission Emploi le 21 mars. Il y a une présentation qui a été faite, qu'on a trouvé bonne, des services. Et on a indiqué quand-même que le point faible était les demandeurs d'emploi longue durée. Là il y a vraiment quelque chose qui se joue, qui est récurrent, qui n'est pas propre à notre région. Il faut que les choses soient bien claires. Mais en tout cas il y a vraiment quelque chose qui se joue sur les demandeurs d'emploi longue durée, qui va venir nous impacter, vous impacter très rapidement maintenant avec ce qui va arriver avec ces nouveaux demandeurs d'emploi qui sont inscrits au RSA. Donc il y a vraiment ce focus-là. Et il nous semble qu'il y a une promesse que vous n'avez pas tenu, Monsieur NASROU, la Région, c'est que nous on avait retenu, sur le PRIC 2019-2023, cette notion de sans couture ; c'est-à-dire des gens qui passent en préqualification, en qualification pour accéder à un métier. Et on ne l'a pas, on ne le retrouve pas en fin de compte ce chemin sans couture. Il y a quelque chose qui s'est effiloché, il y a quelque chose qui manque là-dessus, et qui pose question. Moi je me suis rappelé mes vieux souvenirs de formateur ; je ne sais pas si les gens l'ont connu ici, je crois qu'il y en a très peu qui ont dû connaître

le dispositif PAQ, c'était le Programme d'accès à la qualification. C'était un ancien Président du Conseil régional qui avait porté ça, Monsieur GIRAUD. 1992.

Cécile DUMAS

On n'était pas nés.

Brahim MESSAOUDEN

Je ne veux pas dire qu'on recycle de l'ancien. Je dis simplement que les problématiques sont bien là, qu'on a une expérience dans cette région-là. Cherchons un peu plus à capitaliser sur cette expérience-là. Moi j'ai eu l'occasion de croiser des gens en Seine-Saint-Denis qui se souviennent de ce dispositif, qui est à peu près ce qu'on met en place : accès à une préqualification, mobilisation, on passe par un stade de qualification, choix du métier et ensuite on les fait accéder à l'emploi. En tout cas, il y a vraiment ces demandeurs d'emploi longue durée qui est une vraie problématique. Je crois que c'est de l'ordre de 15 %, si je ne me trompe pas sur les chiffres. Mais en tout cas il y a vraiment un vrai sujet à travailler. Et ensuite – je crois que vous l'avez dit dans vos échanges, sur la première intervention de Monsieur THIERSE au mois de mars – il y a vraiment cette question du contrôle qui est une vraie question – je crois que c'est une des raisons de votre Mission – qui concerne l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle continue. Il y a vraiment cette question de ce contrôle. Le contrôle service fait est quelque chose d'insuffisant pour nous, il manque le contrôle qualité qui nous paraît trop juste ; Qualiopi a bien montré ses limites. Et aussi, ce qui nous interroge énormément c'est ce qu'on appellerait le contrôle pédagogique. Parce que Qualiopi ne fait pas le contrôle pédagogique, il contrôle que les choses soient bien mises en place mais il manque le contrôle pédagogique. Monsieur le Coprésident, on pourrait demander à l'autre Coprésident, Monsieur le préfet, qu'il puisse nous donner le bilan des contrôles pédagogiques que doivent avoir réalisés les certificateurs. C'est une obligation qu'ils ont de nous présenter cela au CREFOP de manière annuelle, et on n'en a jamais eu.

Cécile DUMAS

Oui, Monsieur ?

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Je me rappelle qu'on a eu un groupe de travail « Qualité de la formation professionnelle » en 2017, qui était riche de promesses mais qui n'a pas perduré. De la même manière d'ailleurs, on avait un groupe de travail dans le cadre de la commission Certification, en lien avec la CNCP, la Commission nationale de la certification professionnelle, qui a été remplacée après dans le cadre de France Compétences. Ce groupe de travail franchement était... On travaillait, y compris avec les branches professionnelles, donc avec les OPCA à l'époque, sur comment on arrivait à faire en sorte qu'on ait un regard sur la qualité des formations, avec des audits. Alors la Région prenait sa part, et puis chaque organisme certificateur aussi. Ce serait bien de pouvoir revenir effectivement à ce type de groupe de travail initié dans le cadre du CREFOP et de ses commissions. Et je pense que, pour faire écho à ce que disait Brahim, relancer dans le cadre du CREFOP un véritable travail dans ce cadre-là nous paraît indispensable.

Brahim MESSAOUDEN

On est bien sur cette logique, c'est que les salariés ont besoin d'être bien formés. Et c'est vrai que ce n'est pas en signant une feuille d'émargement qu'on a cette qualité-là qui vient. On a vraiment cette nécessité-là, que ce soit pour les salariés, pour aujourd'hui ou pour demain, et pour aussi nos employeurs pour avoir des gens qui travaillent correctement sur leur poste de travail.

Cécile DUMAS

Bien. Evidemment, comme d'habitude, on va déborder. Donc je vais essayer d'être plus rapide.

Brahim MESSAOUDEN

On avait prévenu qu'on était des grands bavards, Jean-Pierre et moi.

Othman NASROU

Quand je vous ai dit que les séances du CREFOP duraient quatre heures...

Cécile DUMAS

On va essayer de respecter l'heure, on va aussi transport donc.

Elodie DUCROHET

Il y a des problèmes de transport donc ce serait bien effectivement qu'on puisse terminer à l'heure.

Cécile DUMAS

Il y a des quoi ?

Elodie DUCROHET

Il y a des grèves de transport.

Othman NASROU

Madame la Présidente, pardon, moi j'avais prévu une heure. Je peux déborder un petit peu, mais voilà...

Cécile DUMAS

D'accord. J'ai fait à peu près le point des questions. Je veux dire, j'ai bien entendu ce qui a été dit. Est-ce que par hasard le CREFOP aurait des préconisations sur justement le sujet qui nous incombe tous, c'est l'évaluation et le contrôle.

Brahim MESSAOUDEN

L'évaluation, je pense on l'a dit tout à l'heure.

Cécile DUMAS

Vous avez parlé de réfléchir à des... Comment dire ? C'est la prof qui va parler : à des bilans de compétences, à des objectifs d'évaluation. C'est bien la difficulté. On nous a fourni des évaluations de sortie de qualification, mais on ne sait pas les jeunes qui s'épurent entre l'entrée et la sortie. Donc les statistiques ne nous paraissent pas les seuls moyens d'évaluation.

Brahim MESSAOUDEN

Les statistiques d'abord, de toute façon, ne sont pas forcément accessibles à la date d'aujourd'hui. Je reviens sur l'alternance et l'apprentissage ou les contrats pros, ou le dispositif d'aide à l'emploi sur lesquels on a très peu d'éléments consolidés actuellement en Île-de-France. Donc qu'on ait les data est un premier élément. Ensuite, lorsque vous voyez... Je ne veux pas rouvrir le débat, Monsieur NASROU ce n'est pas l'objet de mon intervention. Mais on a quand-même peu de ressources qui sont mises, pour la partie qualitative. Moi je vois les ressources que nous mettons en œuvre dans nos branches professionnelles pour faire du qualitatif, pour faire du qualitatif, pour savoir les motivations des gens pour rentrer, les motivations des gens pour sortir, qu'est-ce qui se passe entre les deux. Très clairement, ma branche professionnelle va mettre quasiment 200 000 €

dessus. Donc on a les outils. En plus, au niveau universitaire on est quand-même une des régions les mieux dotées en France ; on a des centres d'excellence sur cette partie-là, on avait commencé à travailler dessus, je répète, en 2017-2018. On avait commencé à travailler, on avait vu qu'il y avait beaucoup de problématiques ; le chantier n'a qu'à être rouvert. Et de toute façon, je le répète, il va s'imposer à nous. Dans tous les cas, il va s'imposer à vous, il va s'imposer à nous.

Sur la partie contrôle, je crois que la réponse a été donnée par le décret qui est paru au mois de décembre 2023, le 27 décembre, qui dit très clairement qu'aujourd'hui la Région est tout à fait en capacité de faire du contrôle qualité type Qualiopi. Donc ça, c'est tout à fait possible. Donc il n'y a aucune raison de ne pas prendre la possibilité qu'offre ce décret de pouvoir avoir une task force commune (opérateurs de compétences, Conseil régional, Conseil départemental) pour mener des actions auprès de ces organismes de formation. Je tiens à signaler juste en passant que les organisations de formation professionnelle sont passées quand même de 150 OFA à plus de 800. Donc il se passe quelque chose, très clairement. Le monde n'est pas tout beau, n'est pas tout rose. Moi j'ai en tête un CFA (Centre de formation d'apprentis) qui nous a escroqué d'à peu près 700 000 € dans mon opérateur de compétences. Pour vous dire, il y a des choses qui ne sont pas très jolies à voir. Là je pense qu'il y a peut-être vraiment à travailler. Et je renvoie toujours sur ce futur Comité régional pour l'emploi. On peut être tout à fait sur un endroit dans lequel on sollicite les conseils d'administration des opérateurs de compétences pour que les équipes qu'ils mobilisent sur la partie contrôle puissent travailler avec les équipes de contrôle du Conseil régional. Sachant que les moyens ne sont pas illimités, chez vous comme chez nous, et que là il y a peut-être moyen d'avoir un espace, en disant que les gens travaillent avec la répression des fraudes au niveau de la DRIEETS et qu'on organise dessus. C'est des choses simples, comme pour le contrôle qualité. On ne va pas révolutionner le monde mais tout du moins on est en capacité d'avancer, d'avoir des endroits coordonnés. Et je pense, après les interventions de Jean-Pierre et de moi, ce que nous sommes porteurs, du côté des organisations syndicales de salariés on est prêt à aller dans ce sens-là et de vous accompagner dans ces démarches-là. Et dans les endroits où nous sommes, les branches, les OPCO pour ceux qui ne le savent pas ce sont les branches professionnelles qui ont la main, donc nos syndicats professionnels et ATpro bien entendu. Mais on a toujours moyen de nous pouvoir remonter ça à nos confédérations en disant : en Île-de-France, on a quelque chose qui peut être fait. Et d'avoir des accords confédéraux pour mener des actions dessus.

Cécile DUMAS

Pour conclure, je vous donne la parole Monsieur NASROU. Vous pouvez conclure et on en arrêtera là. Oui Monsieur ?

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Je voudrais simplement conclure rapidement. Dans le CPRDFOP 2016-2021, il avait été acté la mise en place d'un groupe de travail, un groupe d'évaluation, un groupe de travail sur l'évaluation des actions du CPRDFOP, et donc des commissions, qui ne s'est jamais réuni. Conclusion : dans le CPRDFOP 2022-2027, il n'y a même plus de groupe de travail sur l'évaluation menée au titre du CREFOP, qui a été acté. Tout est renvoyé à toutes les actions, aux acteurs de toutes les actions du CPRDFOP, c'est-à-dire qui échappent complètement à l'évaluation au titre du CREFOP. Voilà, c'est simplement ça que je voulais dire sur l'importance aujourd'hui qu'il y a de réactiver cette partie évaluation, contrôle et qualité vis-à-vis de tous les organismes de formation, ou autre d'ailleurs : les organismes d'insertion de la même façon, d'accompagnement. Ça concerne aussi bien d'ailleurs le conseil en évolution professionnelle. Voilà en ce qui me concerne.

Cécile DUMAS

Monsieur NASROU ?

Othman NASROU

Merci Madame la Présidente. Alors il y a beaucoup de points qui ont été évoqués. Je ne vais pas tous les prendre parce que c'est des débats qu'on a effectivement au sein du CREFOP sur la nature des travaux, sur le degré d'évaluation. Il y a des évaluations qui sont faites bien sûr de notre offre de formation par les services de la Région. Un certain nombre d'éléments sont parfois partagés avec le CREFOP, peut-être pas tous, peut-être pas suffisamment. Moi je n'ai pas de difficulté à en parler. En tout cas ce qui me paraît établi c'est qu'il y a des débats au sein de ce CREFOP, il y a des échanges, il y a des consultations, il y a des avis qui sont rendus ; et donc c'est une instance qui joue son rôle. Est-ce qu'elle pourrait le jouer davantage ? Encore une fois, depuis tout à l'heure j'entends : « le CREFOP pense que... ». Je dois dire attention, le CREFOP est divers dans les gens qui le composent. Donc je pense qu'il n'y a pas un CREFOP. Et on parlait à l'instant des moyens alloués, il n'y a pas de budget dédié à ce CREFOP. C'est pour ça que j'insistais sur le fait qu'il n'y a pas de personnalité morale, ce n'est pas pour vous cacher derrière la responsabilité ; mais la responsabilité est d'abord celle de la Région, celle de l'Etat d'ailleurs, je veux le redire. Le secrétariat du CREFOP est assuré en alternance à la fois par les services de la Région et par la DRIEETS, donc les services de l'Etat, avec un roulement. C'est donc vraiment un espace de réunion. Et comme dans tous les espaces de réunion, bien sûr il peut y avoir des avis divergents. Vous avez parlé, Monsieur MESSAOUDEN, d'un consensus que vous cherchez à construire. Vous avez raison. Vous arrivez à le construire au sein de l'intersyndicale mais c'est évidemment plus compliqué de le construire avec l'ensemble des acteurs de la séance plénière. C'est déjà, je pense, un exploit d'y arriver. Mais c'est huit sièges parmi d'autres.

Brahim MESSAOUDEN

Sur seize, sur le bureau.

Othman NASROU

Oui, sur le bureau. Et sur trente sur la plénière. Donc vous voyez que huit sur trente... D'ailleurs, ce sont les huit qui ont voté négativement – et c'est tout à fait votre droit – le contrat de plan, le CPRDFOP qu'on a évoqué tout à l'heure. S'agissant de l'évaluation, vous avez même eu au sein de cette MIE il me semble, une évaluation du PRIC qui a été réalisée par un cabinet indépendant. Donc il y a bien sûr une évaluation qui est faite.

Cécile DUMAS

On attend les documents.

Othman NASROU

Encore une fois, on peut améliorer. Et c'est aussi le rôle de cette Mission d'information. Et c'est pour ça, il me semble, que majorité régionale a accepté de le faire et que moi je m'y plie bien volontiers. D'ailleurs, s'il y a des compléments à vous apporter je n'ai vraiment aucune difficulté, avec les services de la Région que je remercie, de vous les tenir à disposition. Ce que je voulais simplement dire, c'est que je trouve que l'échange qu'on a là... Je veux remercier Monsieur MESSAOUDEN et Monsieur BLANCHOUIN parce qu'ils sont très engagés au CREFOP, vous venez de le voir à l'instant et vous avez compris pourquoi les séances pouvaient durer trois ou quatre heures ; mais elles sont nourries, il y a des commentaires, il y a un vrai engagement de leur part. Ça vraiment je le dis très sincèrement. Ce que je veux dire par là, c'est que c'est une instance dont il serait erroné de dire qu'elle n'existe pas ou qu'elle ne fonctionne pas.

Cécile DUMAS

Bien. Est-ce qu'il y a des questions des commissaires ? Des remarques, des conclusions, des préconisations ? Non. Pas en visio non plus ? Je vous remercie. On va vous libérer presque à l'heure.

Brahim MESSAOUDEN

Je voudrais juste faire une petite remarque à une personne : moi je viens de Compiègne.

Cécile DUMAS

Les transports, c'est pour tout le monde.

Brahim MESSAOUDEN

C'est juste pour dire que le sujet est vraiment important.

Elodie DUCROHET

Mais bien sûr, on est d'accord.

Brahim MESSAOUDEN

Le sujet était vraiment important. Je ne sais pas comment je vais rentrer, mais il était important pour moi que vous entendiez ce que nous avons à vous dire. J'aurais pu le faire en visio et je n'ai pas voulu.

Cécile DUMAS

Un petit complément : il y a un document qui nous est distribué parce qu'on est en salle. Est-ce que vous avez la version numérique pour qu'on puisse le transmettre aux commissaires qui étaient en visio ?

Brahim MESSAOUDEN

Je vous transmettrai en numérique les documents.

Cécile DUMAS

Et pour les commissaires, il faut transmettre les questions pour la prochaine commission avant le 31 mai.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Vous allez auditionner la partie des employeurs ?

Cécile DUMAS

Oui.

Jean-Pierre BLANCHOUIN

Et il n'y aura pas que le MEDEF ?

Cécile DUMAS

Ne vous inquiétez pas, on est fourni en employeur. On vient de nous blinder la feuille.

Merci Messieurs en tout cas de votre venue. Et merci Messieurs Mesdames les commissaires d'avoir été présents. On en a terminé.

La séance est close à 16h12.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

MERCREDI 19 JUIN 2024

Procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxence ANSEL	IDFR
Kader CHIBANE	ECO
Nicolas THIERSE	Directeur général adjoint en charge du pôle Formation professionnelle et apprentissage
Bruno DELGADO	Attaché de commission
Daniel WEIZMANN	Président du MEDEF Île-de-France
Virginie RHEA	Déléguée générale du MEDEF Île-de-France
Anthony METAYER	Délégué général de la CPME Paris Île-de-France

Etaient présents (visioconférence) :

Ségolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Josiane SIMON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI

Jean-François VIGIER

UDI

Dieynaba DIOP

SER

Julie GARNIER

LFIA

ORDRE DU JOUR

Audition de Monsieur Daniel WEIZMANN, président du MEDEF Île-de-France et de Monsieur Anthony METAYER, Délégué général de la CPME Paris Île-de-France

La séance est ouverte à 15h01.

Cécile DUMAS

Bonjour à tous. Je remercie nos invités. Je suis désolée pour vous, on va prendre un petit quart d'heure pour parler boutique, c'est-à-dire dates et calendrier, parce qu'on a d'énormes problèmes de calendrier, dans la période actuelle, pour auditionner des gens. Donc je dois informer les commissaires de tout cela. On va essayer de prendre dix minutes pour caler tout cela.

Première chose, pour tous les commissaires : nous avons rajouté une date, le 10 juillet – qui était la date de la séance du Conseil régional qui a été annulée – pour permettre d'auditionner beaucoup d'opérateurs de formation. Cette séance est prévue à 14h30 et on auditionnera six organismes de formation, les uns après les autres ; veuillez le noter.

Veuillez aussi noter que la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et France Travail nous ont fait valoir la réserve électorale, donc nous ne pourrons pas les auditionner durant la campagne et on n'a plus de dates à ce sujet-là. Moi, la question que j'ai posée à Monsieur DAVIN et aux différents services, c'est qu'il serait bien quand même qu'on arrive à récupérer une date, peut-être après les Paralympiques, avant de voter le rapport ; puisque le rapport doit être voté le 25 septembre si mes souvenirs sont bons. Si on peut caler une séance pour quand même auditionner la DRIEETS et France Travail, qui me paraissent au cœur de notre travail... Je pense que ce serait bien qu'on puisse arriver à trouver une date. On vient de me dire que les Paralympiques se terminent le 9 septembre. Et notre rapport doit être voté le 25 septembre. Donc entre le 9 et le 25, ce serait bien qu'on puisse trouver une date. Voilà, je vous soumets cela. Je vous propose qu'on auditionne nos invités qui sont déjà arrivés ; et eux ils sont à l'heure, c'est très bien, donc on ne va pas les retarder. Et puis d'ici la fin de séance, on tranche ce sujet-là pour essayer de fixer la date pour que la DRIEETS et France Travail puissent peut-être caler cette date dans leur agenda dès maintenant, si vous en êtes d'accord. Pas de remarques ? Je vous remercie.

On attaque de suite l'audition de nos invités du jour. Donc Monsieur WEIZMANN – j'espère ne pas écorcher vos noms – qui est président du MEDEF (Mouvement des entreprises de France) Île-de-France, Madame RHEA qui est déléguée générale du MEDEF Île-de-France, et Monsieur METAYER qui est délégué général de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) Paris Île-de-France. Nous avons souhaité vous auditionner dans cette Mission que je préside – Madame DUMAS, je siége au groupe communiste – et que Monsieur DAVIN rapportera – il siége au groupe de la majorité régionale bien sûr. Nous avons souhaité vous auditionner pour parler évidemment, puisque c'est le sujet de notre Mission d'information, du rapport que vous avez avec la politique régionale dans le cadre de la formation professionnelle. Je vous laisse peut-être présenter vos différents mandats ; et puis après nous aurons des questions. On n'aura pas le temps, je pense, de répondre à toutes les questions mais j'ai essayé de leur donner quelques ordres de priorité, puisque notre priorité c'est vraiment votre rapport à la politique régionale de formation professionnelle. Vous commencez Monsieur ?

Anthony METAYER

Anthony METAYER, délégué général de la CPME Paris Île-de-France.

Cécile DUMAS

Parlez bien fort.

Anthony METAYER

Je vais essayer de ne pas trop user la voix non plus, parce que sinon je vais dérailler avant la fin. Je suis en charge d'animer le travail des différentes CPME départementales d'Île-de-France, CPME qui représentent, pour la confédération nationale, plus de 240 000 entreprises adhérentes. On en reste là pour la présentation peut-être.

Daniel WEIZMANN

Daniel WEIZMANN, président du MEDEF Île-de-France depuis cinq ans. J'ai d'autres mandats, je ne sais pas si c'est intéressant pour vous. J'ai un mandat à la Région d'ailleurs, depuis cette semaine puisque je suis rentré au Conseil d'administration d'IDFM (Île-de-France Mobilités). Je suis aussi président de l'AGFPN (Association de gestion du fonds paritaire national). Je ne sais pas si vous savez ce que c'est que l'AGFPN ; c'est le fonds paritaire qui finance le fonctionnement des syndicats, c'est un fond de 150 millions d'euros. Et puis tout récemment, j'ai pris comme mandat la présidence du Conseil de surveillance de In'li, qui est la partie logement intermédiaire d'Action Logement. Et pour aller dans le sens de ce que vient de dire Anthony, le MEDEF c'est 200 000 adhérents en France, un salarié du privé sur deux est dans une entreprise adhérente. L'Île-de-France représente un tiers de la France, vous pouvez diviser les chiffres par trois et vous avez à peu près le nombre d'adhérents que nous avons en Île-de-France ; c'est à dire à peu près 70 000.

Cécile DUMAS

J'ai oublié de vous préciser – ce n'est pas bien – que la séance est publique, visionnable directement sur le site de la Région Île-de-France et donc enregistrée. J'ai oublié de vous le préciser, excusez-moi. Je vous propose de vous poser trois questions...

Jean-Roger DAVIN

Madame ne s'est pas présentée.

Cécile DUMAS

Oui pardon, excusez-moi.

Virginie RHEA

Je ne suis pas auditionnée. Virginie RHEA, je suis déléguée générale du MEDEF Île-de-France, j'accompagne mon président.

Daniel WEIZMANN

Je précise juste une chose. Je lui ai demandé d'être présente pour une raison qui est simple, c'est qu'au MEDEF nous avons une commission Emploi-Formation qui regroupe 30 % de nos effectifs, c'est vous dire l'importance que l'emploi et la formation revêtent pour le MEDEF. Donc elle a une équipe de trois ou quatre personnes qui bossent exclusivement sur l'emploi et la formation, qui fera d'ailleurs l'objet d'un certain nombre de réponses aux questions que vous avez posées sur nos actions et notamment avec la Région.

Jean-Roger DAVIN

Je vais dire un petit mot par rapport aux questions, parce que je vois que Monsieur est un peu tendu. Ce n'est pas forcément facile. On est sur une audition, tout va bien. Il y a beaucoup de questions qui ont été posées, il y en a parfois qui s'éloignent un peu du sujet. Donc je dirais qu'ici on est bien sur la formation professionnelle. Si vous estimez qu'il y en a un certain nombre qui s'éloigne du sujet, comme on n'aura pas l'occasion de répondre à tout, même si la Présidente vous posera des questions qui sont sur la formation professionnelle... Pour moi, ça me semble normal. On reste toujours en lien avec la formation professionnelle. Il y en a d'autres qui ne sont pas forcément

adaptées pour vous qui êtes intervenants : des questions de financement, des questions de contrôle de la région. Je comprends que vous ne puissiez pas forcément répondre.

Virginie RHEA

Surtout, ce n'est pas notre rôle d'intervenir sur ces périmètres-là.

Cécile DUMAS

Je vous propose de vous poser les trois premières questions qui, à mon avis, se regroupent dans vos réponses. Je vais les lire toutes les trois pour ne pas frustrer un groupe par rapport à l'autre, parce qu'autrement je me fais taper dessus. Donc je vais vous lire les trois questions, qui à mon avis se regroupent et vont permettre une réponse globale. La première question c'était : avez-vous une visibilité sur la politique menée par la Région en charge de la formation professionnelle ? La deuxième, qui s'y recolle grandement, c'est : dans les derniers avis du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) d'Île-de-France sur la formation professionnelle, on constate qu'il juge la politique régionale d'adéquationniste, toujours vers les secteurs des métiers en tension et pour répondre aux besoins des entreprises ; et court-termiste pour répondre aux besoins actuels du marché du travail, et pas de vision sur le long terme. Partagez-vous cet avis ? Et la question aussi qui se regroupe, c'est : les dispositifs de formation professionnelle de la Région répondent-ils aux besoins des entreprises ? Cela me paraît englober très largement ce qui nous intéresse. Je vous écoute.

Anthony METAYER

Si vous me le permettez, je vous propose de peut-être avoir un propos liminaire sur la vision que notre organisation a des sujets emploi et formation. Ça va d'ailleurs permettre de répondre à certaines questions, pas forcément celles que vous avez posées là, maintenant, mais de pouvoir, d'une manière transversale, aborder plusieurs des différents sujets. Pour nous, en tant qu'organisation de représentation des TPE (Très petites entreprises) et PME (Petites ou moyennes entreprises) et de leurs intérêts. Je tenais à préciser que le MEDEF représente un salarié sur deux et qu'on représente environ un salarié sur quatre.

Olivier MOUSSON

On n'entend pas très bien à distance.

Anthony METAYER

Je vais essayer de pousser la voix sans la perdre. Donc on représente un certain nombre d'entreprises, de plus petites entreprises mais qui ont d'autres spécificités. N'hésitez pas à m'interrompre si jamais vous n'entendez pas très bien. Nous, ce qui est important globalement, c'est de travailler pour répondre aux besoins de nos entreprises, nos TPE-PME, sur les besoins de recrutement et sur toutes les tensions qui existent sur ces recrutements, parce que ce sont des points qui sont décisifs dans notre activité économique. Si on se parle de la question des tensions sur le recrutement pour nos TPE-PME... Peut-être que pour d'autres entreprises, pour les plus grandes entreprises, les appréciations et les problématiques vont être différentes, mais aujourd'hui les entreprises qui ont cherché à recruter au cours de la dernière année, il y en a huit sur dix qui nous disent qu'elles ont connu des problèmes, des difficultés dans le recrutement qui ont été bloquantes. Et dans nos TPE-PME, nos dirigeants sont six sur dix à considérer qu'ils sont obligés de réduire leur activité parce que les difficultés de recrutement sont un frein à leur développement, sont un frein pour répondre aux commandes qui leur sont faites par leurs différents clients. Donc c'est un point assez important sur la dimension décisive des questions liées à l'emploi, de la formation au recrutement. Dans tous les sujets qu'on va être amené à aborder, c'est cela qu'il faut avoir en tête, l'importance que le sujet a pour nous ; parce que la formation est un enjeu dans nos entreprises, avec les différents dispositifs qui existent, pour faire monter en compétences nos salariés, pour faire évoluer nos salariés, pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins d'évolution

de compétences, d'évolution des marchés, d'évolution des contextes économiques. Il faut qu'en lien avec les différents acteurs publics, on puisse adapter les compétences des différents demandeurs d'emploi, pour qu'ils soient le plus en adéquation possible avec les besoins de nos entreprises. Et c'est là que la question des difficultés de recrutement est particulièrement sensible pour nous puisque dans ces difficultés de recrutement, il y a parfois dans certains métiers des questions de manque de candidats, mais il y a aussi des mauvaises adéquations entre les attentes des entreprises et les compétences qu'ont acquises par le passé les différents candidats. Donc cela nécessite de pouvoir investir de manière massive, appropriée, en fonction des besoins du marché à un instant T. Voilà, ce sont les différents points qui nous paraissent assez importants avant de commencer à répondre.

Cécile DUMAS

Si je peux me permettre, pour prolonger ce que vous dites... Vous dites huit sur dix qui connaissent des problèmes de recrutement. Vous avez une idée des domaines ? C'est tout dans le même domaine ou c'est dans des domaines différents ?

Anthony METAYER

Alors ce qu'on a connu – c'était particulièrement prononcé en 2022 – c'était dans absolument tous les secteurs, tous les domaines. Sur l'année 2023, on a senti quelques resserrements et quelques tensions plus fortes sur des secteurs qu'on dit « à forte intensité de main-d'œuvre » ; l'expression n'est pas très jolie mais c'est notamment tous les services à la personne, les services de restauration. On a aussi des difficultés par secteur parfois dans le bâtiment. Ces difficultés de recrutement, elles sont globales, elles concernent tout type d'activité, tout type de secteur. Il y en a certains qui sont assez connus pour leurs difficultés de recrutement. Mais aujourd'hui on a pu connaître des difficultés de recrutement sur des cadres administratifs, sur les professions comptables par moment. Il y a eu des difficultés qui ont pu être plus ou moins prononcées, à tout moment, et concerner les entreprises quelle que soit leur activité. C'est un contexte global de marché qui est assez marquant par rapport à ce sujet.

Daniel WEIZMANN

Moi ce que je voudrais vous répondre sur cette question précisément : quels sont les secteurs ? En fait, je reprends ce que vient de dire Anthony. Je vais vous faire une triple réponse. On a trois problématiques de recrutement aujourd'hui dans les entreprises. La première est liée aux métiers en tension, dont tout le monde parle comme vous l'avez précisé tout à l'heure ; parce qu'il manque des bras finalement, qu'on n'arrive pas à trouver. Et c'est le lien avec la formation, mais on y reviendra après je pense. Il y a un deuxième sujet qui est le métier des cadres. On est très touchés en Île-de-France parce que, comme vous le savez, on a une proportion de services qui est nettement supérieure à celle de la province. Donc la typologie des recrutements n'est pas la même en Île-de-France. Et là on a un autre problème, c'est que sur la population des cadres et des métiers très qualifiés, on est en plein emploi. On a un taux de chômage sur ces métiers-là qui est de l'ordre de 3 % ; vous savez que le plein emploi c'est à peu près 4 %, 4,5 %. Donc là, les difficultés de recrutement ne sont pas liées au fait que les gens ne sont pas formés, c'est qu'il n'y a pas de gens puisque les gens sont en poste. Et le troisième sujet, qui est là aussi en lien avec la formation, c'est la difficulté d'attractivité qu'on a sur certains métiers. Et là, la formation et l'orientation c'est quelque chose de fondamental, dont on peut dire que ces deux ou trois dernières décennies on a un peu laissé filer les choses ; tous, globalement j'ai envie de dire. C'est très important parce que ces trois sujets-là sont les trois sujets qui finalement orientent nos actions, et aussi avec la Région. On y reviendra après je pense, mais ce sont les trois sujets sur lesquels les entrepreneurs aujourd'hui sont en souffrance, et particulièrement en Île-de-France, notamment sur les métiers de service.

Mais les chiffres, vous les connaissez ; il manque 200 000 à 300 000 personnes sur l'hôtellerie-restauration, on a du mal à recruter sur le nettoyage, la propreté, sur la sécurité qui est un sujet d'actualité en plus avec les JO (Jeux olympiques). Ça, c'est une des composantes dont on parle beaucoup, mais il ne faut pas oublier les deux autres composantes dont je viens de vous parler.

Cécile DUMAS

Je reviens à mes questions. Votre visibilité sur la politique régionale, sur l'adéquationnisme ? Est-ce que la formation ne devrait pas être une politique à long terme ? C'est une question qu'on se pose. Votre avis sur le sujet ? Et les dispositifs de formation professionnelle de la Région répondent-ils à vos besoins ? Aux besoins des entreprises en tout cas ?

Daniel WEIZMANN

Avant de répondre sur la Région je veux vous dire quelque chose, c'est que depuis que la Région a récupéré entre guillemets la compétence sur l'orientation... Je ne sais plus en quelle année c'était d'ailleurs, vous allez me le dire, mais ce n'est pas si vieux que ça. C'était 2018 ?

Cécile DUMAS

Il y a eu avant 2004, et après 2018 véritablement.

Daniel WEIZMANN

J'ai envie de dire que depuis 2018, beaucoup de choses ont changé, avec l'Éducation nationale surtout. Ce que je voudrais dire c'est qu'avant qu'on parle de la Région, une des problématiques de l'orientation et de la formation c'est que l'Éducation nationale et le monde de l'entreprise, c'étaient deux mondes qui communiquaient très peu, en tout cas très mal. J'ai envie de dire que depuis maintenant cinq ou six ans et les actions de la Région, on est arrivé à créer un écosystème avec la Région et l'Éducation nationale, justement pour travailler sur ces sujets-là. Et l'Éducation nationale, qui était relativement fermée, s'est beaucoup ouverte ces quatre ou cinq dernières années. Avec nous, organisations patronales, et nos actions qu'on a sur le terrain, avec la Région et l'Éducation nationale, on a mis en place des choses qui vont fonctionner. Alors pourquoi je dis qu'elles vont fonctionner ? Parce que l'échelle du temps en matière d'orientation et de formation est beaucoup plus longue que celle qu'on peut connaître. D'ailleurs, une des problématiques à laquelle on est confronté aujourd'hui face aux organismes de formation c'est qu'ils se considèrent un peu comme des pompiers entre guillemets, parce que beaucoup d'entreprises viennent les voir en disant : j'ai besoin de tant de personnes dans un horizon de six mois. Et le temps de la formation ce n'est pas six mois, c'est quelques années. C'est pour cela que le travail qu'on est en train de faire avec l'Éducation nationale et la Région, c'est justement d'essayer d'anticiper sur ces dispositifs-là, pour travailler l'orientation des jeunes beaucoup plus tôt – j'y reviendrai après, parce qu'on a des actions très concrètes là-dessus – et de préparer le terrain, en collaboration avec les entreprises. Parce qu'aujourd'hui on travaille par bassin d'emploi et on essaye justement de faire intervenir les entreprises du bassin d'emploi sur les collèges et lycées du bassin d'emploi, pour orienter les jeunes vers les métiers qui les attireront dans les entreprises du bassin d'emploi. Donc ça, c'est très important mais ça va prendre du temps, ça va prendre beaucoup de temps.

Cécile DUMAS

Et donc vous, vous avez une vision comment sur la politique régionale ? Vous avez une vision globale de ce type de projet à long terme, que vous venez de voir. Mais est-ce que vous avez une vision des lots de marchés, des propositions de la Région ? Est-ce que vous pouvez intervenir dans les propositions qui sont les offres de formation de la Région ? Ou vous n'avez pas cette vision-là ?

Daniel WEIZMANN

On n'intervient pas directement sur les offres mais le fait qu'on ait une relation assez étroite avec par exemple Oriane, c'est un vrai sujet. Moi je rencontre régulièrement Jean-Marc MORMECK et puis Anne PERE ; on fait des salons ensemble, on a des conventions ensemble. J'ai envie de dire que ça fait deux ou trois ans, il y a le temps qui est long dans ce domaine-là ; mais oui on travaille beaucoup avec eux justement sur ces axes-là. On partage beaucoup d'informations, notamment sur la carte des métiers. Parce qu'une des problématiques dans l'orientation, c'est que finalement nos jeunes ne savent pas ce que sont les métiers, surtout quand on est au collège. Et ça démarre au collège. Mais même dans les formations professionnelles, on s'aperçoit qu'il y a quand même une relative méconnaissance des métiers. Et un des axes de travail sur lesquels on est aujourd'hui, c'est de faire connaître ces métiers-là et cela passe par beaucoup d'échanges entre nos organisations, cela passe par des salons. Nous, on sort d'un salon qui est la Fête des métiers de l'alternance, qui a eu lieu le 22 mai ; on l'a fait en collaboration avec Oriane et avec l'Éducation nationale. On a reçu, juste pour vous donner quelques chiffres, 6 500 jeunes en une journée, 13 000 sur la plateforme et on a distribué 6 000 contrats d'apprentissage en une journée. Dans ce salon-là, il y a bien sûr les acteurs économiques, les entreprises, mais vous allez retrouver aussi les centres de formation, les CFA (Centres de formation d'apprentis), les fédérations de professionnels parce qu'ils ont eux-mêmes leurs centres de formation. On essaie d'interconnecter tout cela pour vraiment créer des passerelles pour les jeunes. Mais l'objectif numéro un, c'est vraiment de faire connaître les métiers. Et quand je dis faire connaître les métiers, on en parlera peut-être tout à l'heure, c'est notamment sur les métiers techniques et les lycées professionnels. Il y a quand même une méconnaissance finalement de ce que sont les métiers, et surtout de quelles peuvent être les conséquences, y compris en termes de salaire. Parce que certains métiers ne sont pas valorisés alors que... Je prends l'exemple d'un métier que tout le monde connaît : ascensoriste, technicien d'ascenseur, qui est un métier très intéressant ; les salaires d'entrée sont à 3 000 euros et en fin de carrière à 5 000, donc on est quand même sur des niveaux de salaire assez élevés. Ce sont des métiers valorisants, dans des entreprises qui offrent de vraies opportunités de carrière... Ce qu'on voudrait – c'est pour cela que je dis que le travail n'est pas fini – c'est faire le travail avec la Région sur cette cartographie, faire connaître les métiers. Mais – et je m'arrêterai là – un point très important : le vrai sujet de l'orientation, c'est le démarrage de l'orientation. Je pense, moi en tant que chef d'entreprise et connaissant très bien l'Europe, qu'on a un problème en France, c'est qu'on commence l'information de l'orientation beaucoup trop tard. On se compare toujours aux Allemands, mais les Allemands ils commencent au collège l'orientation. L'orientation, ça ne veut pas dire : tu vas aller dans ce métier-là ; c'est présenter les métiers, présenter tout cela.

Anthony METAYER

Ça répond, je pense, à cette question du court terme ou long terme. De notre point de vue, le court terme c'est justement les besoins de recrutement et les tensions dont j'ai parlé tout à l'heure. Et là, il y a besoin d'investissements massifs à court terme parce qu'il faut, pour la plupart des métiers, former vite, former les demandeurs d'emploi qui sont là, qui sont disponibles et qu'on va laisser s'enfermer dans une situation sans emploi si on ne les accompagne pas à évoluer dans leur formation, dans leur adaptabilité. Il y a un vrai besoin massif, surtout sur les demandeurs d'emploi ou les personnes éloignées de l'emploi, de répondre à de la formation sur le court terme. Et c'est important que la Région intervienne, à hauteur de ses moyens, sur ces actions-là.

À l'opposé, effectivement, il y a un travail important à faire, qui est celui de l'orientation. C'est celui qui va préparer aux métiers d'avenir et il faut commencer plus tôt à faire découvrir l'entreprise aux jeunes, au collège mais aussi au lycée. C'est d'ailleurs assez positif que la démarche de créer des stages en seconde soit en train de se développer cette année, parce que ça crée une option supplémentaire pour les jeunes de découvrir des univers professionnels différents. Sur la mise en place, ça a peut-être été un petit peu trop vite, dans la capacité de toutes les entreprises à s'adapter et s'organiser pour accueillir autant de jeunes sur une période limitée. Mais c'est quand même une démarche assez positive qui va permettre à ces jeunes de s'orienter et d'être plus sensibilisés au monde professionnel. Et d'ici à ce qu'ils sortent de leurs études, tous les besoins compétences, tous les référentiels vont peut-être avoir évolué. On le voit avec tous les nouveaux métiers d'économie verte, tous les métiers numériques qui tendent de plus en plus vers l'intelligence artificielle. On est

sur des besoins de compétences qui sont parfois très nouveaux, qui n'existent pas forcément toujours même dans les référentiels des formations existantes. Ça nécessite une adaptation dans les années à venir qui permettra de répondre à tous ces enjeux d'avenir, de demain. Mais c'est important, sur la question même de l'orientation, de préparer le plus tôt possible ces jeunes au fait qu'ils vont être dans un monde qui évolue de plus en plus vite, dans un contexte professionnel qu'ils ont du mal à aborder. Donc il faut qu'ils puissent s'ouvrir à un maximum de vision de ce que le monde professionnel va leur apporter ensuite. Mais il ne faut pas faire les choses trop tôt ; on a le temps, quand on est au collège ou au lycée, de choisir.

Cécile DUMAS

Vous parlez à une prof, je suis convaincue de cela. Pas trop tôt, pas trop tard, il faut trouver un milieu.

Anthony METAYER

Et chacun a sa réponse en termes de temporalité.

Cécile DUMAS

C'est ça. Justement, au sujet de ce que vous venez de dire, il y avait une question qui s'y rapporte donc on va compléter. Quels sont les secteurs émergents qui selon vous méritent des efforts particuliers en matière de formation professionnelle ?

Daniel WEIZMANN

Anthony l'a dit : tous les nouveaux métiers. Je crois qu'il y a une étude qui est sortie qui annonce qu'en 2050, 70 % des jobs existants seront remplacés par de nouveaux jobs. Donc là, clairement, la Région, comme nous tous, on doit s'engager sur ces nouveaux métiers, anticiper. Ça c'est une évidence. Et tout ce qui tourne autour de la transition écologique, c'est une vraie réalité. Quand je dis que c'est une réalité, c'est dans nos entreprises. Aujourd'hui, à partir d'un certain seuil dans les entreprises vous êtes obligés d'avoir une politique RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). Si aujourd'hui vous n'êtes pas dans cette politique RSE, vous êtes sorti des appels d'offres, clairement. J'en parle en connaissance de cause, je suis dans une entreprise qui doit faire un rapport tous les ans et si notre classement n'est pas bon, dans le classement RSE, on risque de perdre des marchés. Et puis, comme l'a dit Anthony, il y a toute la partie intelligence artificielle et métiers du numérique, où là il va y avoir des opportunités de métiers extrêmement importantes, qui existent déjà aujourd'hui. C'est pour cela que la Région, comme l'État, doit mettre en adéquation ce que seront les nouveaux métiers et... C'est déjà le cas puisqu'à la Région il y a déjà pas mal d'initiatives sur les écoles, sur le numérique ; il y a un campus numérique, je crois, je parle sous votre contrôle. Mais un campus numérique, ce sont des prémices. Peut-être qu'il va falloir investir plus, ça c'est clair, parce que dans un horizon de dix à quinze ans on va être submergé par ces métiers-là. Et il faudra absolument qu'on soit capable de former nos jeunes sur ces métiers-là pour être sûr de les garder, de les garder en France.

Anthony METAYER

Il y a un enjeu d'adaptabilité rapide du secteur de la formation, pour être capable de développer plus rapidement des programmes adaptés aux besoins du marché. Parce qu'enfin, j'aurais parlé d'intelligence artificielle il y a deux ou trois ans, j'aurais eu de grands yeux et cela aurait paru totalement absurde, alors que c'est dans les conversations de tout le monde maintenant et c'est évident. Les formations sont en train de s'adapter, mais l'offre de formation est aujourd'hui forcément insuffisante par rapport aux besoins qu'on va avoir demain. Et d'ailleurs, est-ce qu'on connaît déjà, est-ce qu'on mesure les besoins qu'on va rencontrer ? Donc ça nécessite une adaptabilité assez forte. Sur les enjeux de la transition écologique, c'est la même chose parce qu'aujourd'hui beaucoup de grandes entreprises sont déjà soumises, de manière obligatoire, à des rapports très précis en termes de RSE. C'est quelque chose, lié à différentes réglementations européennes, qui va se

diffuser dans les prochaines années d'une manière massive, et aussi dans les PME. Et cela va créer, faire naître de nouveaux besoins, notamment dans la capacité d'évaluation sur des bilans carbone, sur de la technicité comptable pour certains rapports qui vont être demandés dans nos entreprises. Aujourd'hui, en tout cas dans les TPE-PME, les dirigeants eux-mêmes ne comprennent pas encore quel défi ils vont avoir, comment ils vont construire leur rapport CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), comment ils vont se sortir de cette nouvelle contrainte, de cette nouvelle réglementation. Ça va forcément se faire en apportant des compétences nouvelles, qui ne sont pas forcément maîtrisées aujourd'hui dans les entreprises. Il y a une nécessité d'adaptabilité, de résilience – puisque ce mot est beaucoup utilisé récemment – qui est évidente sur ces sujets de formation.

Daniel WEIZMANN

Mais pour le moment, ce que j'ai envie de dire, c'est qu'on a quand même des écarts aujourd'hui très importants dans les cycles de formation, notamment professionnelles. Seulement 12 % des bacheliers aujourd'hui vont vers les métiers du sanitaire et du social. Or on sait que le besoin va être très important. Donc là il y a un vrai besoin d'adaptabilité, et d'adapter finalement les formations et les quotas de gens qu'on forme. Ce n'est pas une question de quotas pour dire : il faut que tu ailles là. Mais parce qu'il y a des métiers à la clé. 2 % des bacheliers qui sortent sont fléchés vers la logistique ; alors qu'on sait que les métiers de la logistique, ça va aller crescendo, à la hausse. Le dernier point qui est très important et qui touche plus la formation professionnelle c'est que le constat qu'on fait aujourd'hui, c'est qu'il y a à peu près 600 000 personnes qui sortent de la formation professionnelle tous les ans ; mais sur ces 600 000 personnes, 10 % décrochent avant la fin, un quart d'entre eux vont vers des métiers sur lesquels ils n'ont pas été formés. Donc il y a manifestement un problème d'adéquation entre ce qu'on offre et finalement le résultat avec les jeunes.

Moi je pense – je ne veux pas faire de la pub – que ce que fait la Région aujourd'hui est bien pensé. D'abord parce qu'Oriane, notamment, a travaillé sur la cartographie des métiers, la cartographie aussi des centres de formation. Parce qu'il faut aussi regarder quelles sont les forces en présence. Juste pour la petite anecdote, il existe en Île-de-France deux formations de sténodactylo encore, alors qu'on sait très bien que ce sont des métiers qui ont disparu. C'est là aussi que le travail qui a été fait par Oriane ces deux ou trois dernières années est très important, parce qu'ils ont fait l'effort, ils ont travaillé avec l'ONICEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) pour essayer de cartographier vraiment ces métiers-là, voir quels étaient les métiers de demain et après mettre en adéquation les formations et les besoins pour les entreprises.

Il y a un autre point dont je voudrais parler, qui a été l'initiative de l'État, qui à mes yeux est certainement la meilleure décision qu'ait prise l'Éducation nationale depuis ces quelques dernières décennies...

Cécile DUMAS

Ne dites pas de mal de la grande maison.

Anthony METAYER

Non là en plus, je vais dire du bien. Ils ont créé... Je ne sais plus qui a fait cela mais je pense que c'était sous BLANQUER. Mais ça s'est mis en place en septembre de l'année dernière. Le bureau des entreprises (BDE) : je pense que c'est la meilleure décision que l'État, que le gouvernement, que l'Éducation nationale ait prise ces quelques dernières décennies. Pourquoi ? Parce que maintenant vous avez 1 500 personnes en France, dont un tiers je crois en Île-de-France, qui sont donc des responsables des bureaux des entreprises. Vous connaissez tous, ce n'est pas la peine que je m'étende sur le sujet ?

Cécile DUMAS

Allez-y, étendez-vous un peu sur le sujet.

Daniel WEIZMANN

D'accord. Au passage, je tiens à signaler que la moitié de ces 1 500 personnes sont issues du monde de l'entreprise, et pas forcément du monde de l'Éducation nationale. Ces gens-là ont une mission, qui a démarré en septembre donc c'est en train de monter en puissance, qui est de créer le lien entre les entreprises et l'école. Et ça, c'est pour moi une décision exceptionnelle. Et on voit déjà des résultats, c'est-à-dire qu'on voit des responsables de bureau des entreprises contacter les entreprises de leur bassin d'emploi, créer des liens, faire venir les entreprises à l'intérieur des collèges et des lycées, ce qui n'était pas tellement le cas jusqu'à présent, très peu en tout cas. Et je pense que sur le moyen terme, pas sur le long terme mais dans un horizon de trois à cinq ans, ça va avoir un effet à mon sens très important sur l'orientation. Parce qu'à partir du moment où les entreprises vont entrer dans le collège pour expliquer – pas pour orienter, l'objectif n'est pas l'orientation – pour donner des données sur ce que sont les métiers. Après le jeune, avec les structures de l'Éducation nationale, fera ses choix d'orientation. Mais c'est extrêmement important et je pense que cette décision qui a été prise par l'Éducation nationale, et qui est complètement soutenue par la Région et par nos organisations, est une décision qui fera date dans le temps. J'ai eu l'occasion, la chance d'intervenir dans une réunion organisée par le ministère de l'Éducation nationale, avec justement ces nouveaux responsables de BDE et j'ai trouvé l'attitude de ces gens-là extrêmement positive dans la relation entre école et entreprises. Et ça, c'est une des clés de l'orientation et de la formation pour l'avenir, clairement.

Cécile DUMAS

Il y a une main levée. Julie, tu as levé la main ?

Julie GARNIER

Oui tout à fait, j'ai levé la main parce que... Je suis désolée, je me permettais d'intervenir parce que Monsieur DAVIN avait dit dès le départ qu'il fallait vraiment qu'on se recentre sur le sujet, et je crois qu'on parle beaucoup d'orientation. Or, je pense qu'il faut rappeler à quelle occasion cette MIE (Mission d'information et d'évaluation) se tient. Elle se tient notamment parce qu'il y a eu une énorme escroquerie sur un dispositif régional pour l'AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi). Et donc le but de cette MIE est surtout de comprendre comment est-ce que ce dispositif était possible. Et c'est vrai que moi j'avais une question là-dessus, parce que pour moi l'avis du MEDEF est extrêmement important, notamment parce que je suis en lycée professionnel, donc je sais exactement de quoi vous parlez quand vous parlez des bureaux des entreprises et cætera. Et ce que je constate quand on échange avec les entreprises, ce qu'elles déplorent en premier c'est notamment la qualité de formation. Elles déplorent le fait que la formation ne réponde pas forcément à leurs besoins. Et ce que je voulais surtout avoir comme avis de votre part c'est : est-ce que vous considérez, vous aussi, que les formations qui sont dispensées... Je ne parle pas des lycées professionnels bien évidemment, je parle plutôt des autres organismes que nous finançons à travers l'AIRE. Qu'est-ce que vous pensez vous ? Est-ce que vous êtes pleinement satisfaits de la qualité de ces formations ?

Cécile DUMAS

Messieurs ?

Daniel WEIZMANN

Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question dans le détail. En tout cas, ce qui est certain c'est que pour nous, une chose qui est extrêmement importante c'est qu'à partir du moment où on parle de métiers – on parle donc de technicité, de choses très techniques – nous on se repose beaucoup sur nos fédérations. On est un organisme patronal mais on s'appuie beaucoup sur les fédérations. Et quand je vois ce qui est aujourd'hui entrepris par certaines fédérations... Je vais en

citer quelques-unes ; le transport, par exemple, ils ont des centres de formation, qui sont en partie financés par la Région et par l'État, et ça fonctionne très, très bien. À partir du moment où les entreprises, au travers de leurs fédérations, s'emparent du sujet de la formation, ça marche extrêmement bien. Je serai beaucoup moins vocal sur les formations et les organismes de formation qui sont en dehors de ce scope-là ; parce que je ne sais pas répondre à cette question. Mais j'y ai un peu répondu en vous donnant les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure. C'est-à-dire qu'en matière de formation professionnelle, il y a quand même des décrochages, il y a quand même des gens qui se trompent d'orientation, un quart vont dans d'autres métiers. Donc il y a manifestement des choses à travailler sur ce sujet-là. Voilà ce que j'ai envie de dire.

Cécile DUMAS

Oui, Madame ANSEL ?

Maxence ANSEL

Puisque la question a été posée, je voulais justement rappeler quand même qu'il y a eu des actions de formation au sein même des entreprises. Comment trouvez-vous ce type d'initiative ?

Daniel WEIZMANN

Par les entreprises elles-mêmes ?

Maxence ANSEL

Par la Région. C'est-à-dire faire des formations au sein des entreprises, des actions innovantes. Je pense que depuis le départ vous avez parlé de ce lien que vous avez avec la Région. Ce lien important pour pouvoir comprendre les difficultés, trouver les besoins, comprendre ce qu'il y a lieu de faire. Je pense que de telles initiatives sont peut-être à encourager, non ?

Daniel WEIZMANN

Oui. Ecoutez, de toute façon nous on part du principe qu'à partir du moment où les entreprises sont intégrées dans le processus de formation de leurs futurs salariés... C'est la règle d'or. Alors au passage je tiens à dire que je viens de découvrir cette notion d'escroquerie, je n'étais pas au courant, c'est vous qui m'informez de cela. Mais nous on ne se sent pas tellement concernés par tout ça.

La réalité c'est que la formation, c'est un sujet qui est très compliqué en fait, qui est très, très compliqué. Parce que d'abord il y a un existant, et cet existant c'est difficile de le modifier à court terme. Je pense qu'on est sur une logique de moyen et long termes quand on parle de formation. En tout cas nous, à notre niveau de ce que l'on voit de l'impact de la Région, notamment depuis 2018, c'est qu'il y a un clair impact sur les formations, et notamment sur la relation entre école et entreprises ; parce que la Région est extrêmement proche des entreprises, au travers de nos organisations mais pas seulement, des fédérations aussi, parfois directement. Mais à nouveau, je ne suis pas en train de vous expliquer que tout est beau, tout est rose ; il y a des axes d'amélioration, c'est évident, et c'est ce qu'il faut qu'on s'efforce de travailler collectivement. Parce que c'est un effort collectif.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez beaucoup parlé des leviers sur la formation pure. Mais les leviers sur la formation professionnelle, sur les demandeurs d'emploi, c'est quoi vos idées ? À votre avis, les leviers sont où ?

Daniel WEIZMANN

Vous voulez dire pour les gens qui sont en emploi aujourd'hui ?

Jean-Roger DAVIN

Oui. Ou ceux qui sont en recherche d'emploi.

Daniel WEIZMANN

Je crois d'abord qu'il y a beaucoup de choses qui se font, et il n'y a pas que la Région.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez beaucoup parlé de cela sur vos métiers, quand c'est les entreprises qui dirigent, avec des CFA.

Daniel WEIZMANN

Tout à fait. Mais on le voit aujourd'hui beaucoup... On a un très gros partenariat aussi avec France Travail, ex-Pôle Emploi et on voit... Je voudrais juste vous donner un exemple : quand je vois ce que Pôle Emploi a fait sur les JO, sur la sécurité, c'est totalement exemplaire. Ils ont fait 130 000 entretiens, pour recruter 23 000 agents. On avait besoin de 20 000, on en a recruté 23 000, qui ont été formés. Et l'intérêt de cette action-là, c'est qu'on les a formés pour les JO mais que comme ce sont des métiers en tension aujourd'hui, il est fort probable... D'ailleurs nous travaillons au MEDEF avec la Région et Pôle emploi sur une plateforme qui est lancée... Elle a été lancée ou pas encore ?

Nicolas THIERSE

Elle va être lancée.

Daniel WEIZMANN

Elle va être lancée, c'est une question de jours maintenant, je crois. Sur la partie héritage des JO, on va proposer à ces gens-là des formations, mais aussi des jobs puisque tous ces métiers qui recrutent sont très intéressés de les récupérer. Donc oui, on peut aller encore plus loin sur la formation, notamment des gens qui sont en recherche d'emploi, c'est clair. Et c'est notre intérêt surtout.

Anthony METAYER

Effectivement. Je n'ai pas tout à fait répondu à votre question tout à l'heure sur les liens avec la Région mais on est partenaire. Notre organisation sera aussi impliquée dans cette plateforme pour trouver des solutions à ces personnes après les JO. Je crois que le lancement officiel sera peut-être juste après les JO. Mais en tout cas, la plateforme doit être disponible là, maintenant, et on va prendre part à cette action-là qui est complémentaire de ce qu'on peut faire en termes d'accompagnement de nos entreprises. Nous, à l'échelle des TPE-PME, on a une difficulté particulière qui est que dans nos TPE et dans certaines de nos PME, il n'y a pas de service RH (Ressources humaines), il n'y a pas de structuration RH vraiment forte. Et donc on est sur des dirigeants qui portent toutes les casquettes de l'entreprise et qui doivent sans cesse se former à ces différents enjeux et différentes problématiques RH. Nous, on les accompagne là-dessus. Donc vous posez la question d'accompagner les salariés, d'accompagner les demandeurs d'emploi : c'est des questions qui se traitent à différents niveaux. Nous ce qu'on fait – et on le fait beaucoup dans une action qu'on a avec la DRIEETS, France Travail mais aussi d'autres acteurs de l'emploi public, APEC (Association pour l'emploi des cadres), Cap Emploi etc. – c'est qu'on crée des liens, en fonction des besoins, entre nos entreprises et ces différents services qui peuvent aider à trouver des compétences. On met en lien nos entreprises avec ceux qui peuvent leur permettre d'affiner leur dispositif de recrutement. On n'a pas toujours des personnes qui correspondent aux critères qui sont ceux de la fiche de poste, il y a parfois des besoins de formation. Donc on a besoin d'avoir une approche la plus transversale possible, la plus partenariale possible avec ceux qui peuvent proposer des solutions de formation pour adapter ces compétences. On a besoin aussi d'accompagner nos

dirigeants pour penser leur politique RH. Dans une TPE de huit à dix personnes, on n'a pas une direction RH qui fait de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Ce serait formidable, malheureusement ils n'ont pas le temps ; il faut être réaliste. Donc on a besoin de pouvoir, nous, accompagner ces dirigeants sur des éléments prospectifs RH, sur des éléments de bonnes pratiques. Là-dessus, on est amené à les accompagner dans ce même dispositif, voire être en mesure de pouvoir les conseiller sur certaines évolutions de compétences internes de l'entreprise. Et dans toutes les actions qu'on mène, les dispositifs et les partenaires ne sont pas forcément les mêmes. Certains vont être en lien avec la Région, d'autres vont être financés par des dispositifs nationaux, via les OPCO (Opérateurs de compétences) et différents dispositifs. On a besoin toujours de travailler en complémentarité là-dessus.

Et pour dire simplement un mot sur le point qui a été soulevé tout à l'heure de la qualité de la formation, c'est quelque chose qui est important pour nous. C'est notre responsabilité en partie, pour nos organisations, puisque nous faisons partie de France Compétences, dans la gouvernance de cette nouvelle instance. Il y a un vrai travail important de certification des organismes, de contrôle de qualité des formations. C'est extrêmement compliqué et aucune organisation n'est à l'abri de certains problèmes là-dessus. Donc il faut être vigilant collectivement. Ça concerne tout le monde, ça concerne l'utilisation de l'argent qu'on met collectivement, ensemble, soit par nos systèmes paritaires, soit par l'impôt. Il faut travailler collectivement là-dessus pour veiller aussi bien à la qualité qu'à la bonne utilisation de cet argent commun.

Jean-Roger DAVIN

Justement, vous parlez des métiers en tension, vous parlez des organismes... Vous me voyez venir ? Quelles sont les actions positives de la Région pour ces sujets-là ?

Daniel WEIZMANN

Je voudrais en citer une qui me vient à l'esprit, ce sont tous les appels à projets que la Région a lancés sur des actions qui sont territorialisées, des actions expérimentales de compétences, qui visent vraiment à cibler ces formations délivrées par des organismes de formation bien évidemment – vous êtes obligés de sous-traiter parce que vous n'avez pas les compétences chez vous – et notamment en partenariat avec des structures d'insertion et des entreprises. Le fait d'avoir ce fléchage fait et organisé par la Région va permettre quand même aux entreprises qui vont s'impliquer avec la Région dans ces dispositifs-là, de flécher les formations vers les compétences dont elles ont besoin. Parce que c'est ça le vrai sujet, c'est de mettre en adéquation l'offre et la demande ; et puis bien sûr de recruter des personnes formées, prêtes à l'emploi. Voilà, l'enjeu est là. Et je pense qu'il n'y a pas de recette générale ; il faut vraiment faire du sur-mesure en fonction des métiers et toujours en collaboration avec les entreprises.

Cécile DUMAS

Cependant, existent encore les métiers en tension et les difficultés de recrutement. Donc il y a des leviers sûrement que vous avez envie de lever. Vous avez parlé de quelques-uns. En quoi la Région peut aider à lever ces leviers pour que se rapprochent justement le nombre d'offres et le nombre de demandes ?

Daniel WEIZMANN

Je crois, je l'ai dit tout à l'heure, qu'il faut qu'on fasse de la publicité sur ces secteurs. Ce sont des secteurs auxquels je me suis beaucoup intéressé...

Cécile DUMAS

Vous pensez que c'est le levier essentiel ?

Daniel WEIZMANN

Oui, pour moi c'est l'essentiel.

Cécile DUMAS

Les conditions de travail, ça ne rentre pas en jeu ?

Daniel WEIZMANN

Qu'est-ce que vous entendez par conditions de travail ?

Cécile DUMAS

Vous parliez tout à l'heure de faire connaître les métiers, y compris avec leurs salaires. C'est important en effet. Le métier d'ascensoriste... Il y a des métiers en tension qui sont en turnover de main-d'œuvre régulièrement, auxquels on n'arrive pas à répondre parce que c'est parfois des métiers très durs ou mal payés, avec des horaires décalés. Du coup, la publicité est difficile à faire je dirais, pour résumer la situation. Donc il y a des leviers possibles de formation, mais il y a peut-être des leviers aussi possibles d'embauche, je veux dire des chefs d'entreprise, de qualité d'embauche. Ce n'est pas un levier ça, pour répondre aux tensions ?

Daniel WEIZMANN

Je ne suis pas sûr de comprendre votre point. Mais ce que je voudrais dire, si vous voulez, c'est que de toute façon on évolue dans un monde où il y a des métiers qui sont plus difficiles que d'autres. On le sait. Si on devait partir du postulat que tous ces métiers-là, on ne peut pas les couvrir, ce serait problématique. Parce qu'il y a des métiers... Quand on fait des services d'aide à la personne, quand on fait un métier de sécurité, oui les conditions ne sont pas toujours faciles. Ce qui fait l'attractivité d'un métier je pense... Quand on travaille, on travaille bien sûr pour son salaire parce qu'il faut vivre, mais on travaille aussi par rapport à des missions. Pour des gens qui sont dans le service à la personne par exemple, un gros métier en tension, la mission du travail elle est très importante. La mission de sécurité, c'est quelque chose de très important. Il faut donner un sens aux métiers et je pense que dans tous les métiers il y a un sens, dans tous les métiers on peut trouver un sens. Moi je suis dans un environnement où j'ai un sens, je suis autour du médical donc c'est le patient, c'est la mortalité, donc c'est vraiment des choses très importantes. J'étais hier à une réunion dans le cadre de mon nouveau mandat chez In'li Île-de-France, il y avait 400 gardiens. Gardien, ce n'est pas un métier très valorisant ; mais quand on voit, quand on amène le sens de la mission au travail, ça peut motiver beaucoup de gens. Et j'étais très étonné hier, dans cette première réunion à laquelle j'ai participé, de voir beaucoup de jeunes, énormément de jeunes qui m'ont parlé de leur métier avec beaucoup d'amour, en disant : j'aime mon métier, j'aime le contact avec le locataire. On peut valoriser tout cela. Et très honnêtement, je pense que quand on est chef d'entreprise et qu'on est dans un segment de marché, on a plutôt tendance à le vendre plutôt qu'à le dévaloriser. Mais je pense que présenter les métiers, ça se fait très tôt ; et puis après il y a tout l'artifice autour, c'est-à-dire présenter les opportunités de carrière. Parce qu'on peut démarrer simple gardien et puis finir manager, et ainsi de suite. C'est aussi le rôle des entreprises de montrer tout cela.

Anthony METAYER

La valorisation, c'est un travail qui est beaucoup mené dans certaines de nos fédérations professionnelles pour valoriser les métiers. C'est important de pouvoir soutenir ces démarches-là. Ce que je comprends dans votre question, c'est l'approche des chefs d'entreprise vis-à-vis de cette tension sur le marché du travail. Et je pense... Enfin en tout cas ce qu'on voit avec les entreprises qu'on accompagne sur les sujets RH au sein de la CPME, c'est que nos dirigeants, face aux difficultés de recrutement qu'ils ont eues, ont augmenté leur prise de conscience de l'importance de fidéliser des ressources quand cela est possible. Ça passe, en fonction des secteurs... Enfin on peut parler d'augmentation de salaire : c'est l'idéal, ce n'est pas toujours possible. Et ça peut être lié à

des contraintes économiques, qui font que ce n'est pas toujours le levier sur lequel on peut agir. Mais quand c'est possible, on l'a vu, certains font des efforts pour recruter, pour faire venir de l'extérieur des nouvelles ressources, pour aussi maintenir dans l'emploi et fidéliser au maximum leurs salariés. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui les réflexions sur la QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail) sont des sujets qui reviennent de plus en plus dans les discussions RH qu'on a avec nos adhérents. Il y a un vrai sujet parce qu'il y a une réflexion continue là-dessus ; comment faire pour que les collaborateurs soient bien dans l'activité qu'ils exercent. C'est une question de bien vivre ensemble en entreprise, c'est une question aussi de responsabilité pour qu'on s'assure de mieux travailler ensemble, dans un esprit plus construit, plus constructif, pour que pour que ce valorisant. Et Daniel parlait des professions de santé ; il y a aussi certains métiers qui sont parfois difficiles parce qu'ils sont soumis à des contraintes. Dans les professions de santé, il y a beaucoup de contraintes, notamment pour ceux qui accompagnent des patients, parfois de violence des patients. Donc cela nécessite des efforts supplémentaires de formation face à tous ces risques professionnels, cela nos entreprises en sont conscientes et font de plus en plus d'investissements en termes de formation sur ces sujets : prévention, difficultés, accidents du travail, comment bien gérer les situations difficiles en entreprise ... Il y a une dimension là-dessus qui se développe continuellement dans la vision de nos entreprises ; l'approche RSE, l'approche QVCT, tout cela, c'est un ensemble.

Daniel WEIZMANN

Si on parle de l'environnement propre des formations professionnelles, il faut connaître les chiffres. Par exemple, le taux d'insertion des apprentis... Je ne sais pas si c'est le sujet, l'apprentissage, ici ?

Cécile DUMAS

Si, on avait quelques questions.

Daniel WEIZMANN

L'apprentissage, c'est quelque chose qui marche très bien. Je vous rappelle qu'on a fait l'année dernière 853 000 contrats d'apprentissage en France, ça devient quasiment un canal de recrutement pour les entreprises. Et le taux d'insertion est de l'ordre de 70 à 80 %, quand dans les lycées professionnels on est sur 48 % uniquement. Donc on voit qu'on a quand même une marche à franchir, un pas à franchir sur la formation professionnelle...

Cécile DUMAS

Excusez-moi. Le taux d'insertion que vous nous donnez, c'est pour les apprentis qui sont arrivés en bout de formation ?

Daniel WEIZMANN

Oui, tout à fait.

Cécile DUMAS

D'accord. Il n'y a pas le taux de d'abandon pour ceux qui entrent ?

Daniel WEIZMANN

Il y en a très peu. C'est très faible. C'est moins de 5 %.

Cécile DUMAS

D'accord.

Julie GARNIER

Excusez-moi, je me permets d'intervenir parce que ce ne sont pas du tout les chiffres que nous avons, y compris de la part de la Cour des comptes qui ne parle pas du tout de 5 % de taux d'abandon. Donc je tiens quand même à vous dire que vos affirmations...

Anthony METAYER

Sur l'apprentissage ?

Julie GARNIER

Oui sur l'apprentissage, tout à fait. Sur l'apprentissage on est plutôt sur un taux entre 30 et 40 % d'abandons, donc ce n'est pas du tout les vôtres.

Daniel WEIZMANN

C'est faux.

Julie GARNIER

Et cela peut monter à 50 % pour l'hôtellerie-restauration. Ce sont les chiffres de la Cour des comptes.

Daniel WEIZMANN

Vous savez, je vais vous arrêter tout de suite. Moi, la Cour des comptes et leurs chiffres, j'ai l'habitude, je suis confronté à la Cour des comptes régulièrement et je conteste leurs chiffres. Et je vous garantis, pour être non pas un spectateur de l'économie mais un acteur de l'économie, que le taux d'insertion et le taux de maintien dans l'emploi des apprentis, de l'apprentissage dans les entreprises est extrêmement élevé.

Anthony METAYER

Peut-être que ces chiffres sont sur les ruptures de contrat et c'est un autre sujet.

Daniel WEIZMANN

Mais même...

Anthony METAYER

Peut-être que les chiffres sont sur les ruptures de contrat. Et c'est un autre sujet.

Daniel WEIZMANN

Oui, c'est un autre sujet.

Cécile DUMAS

Les ruptures de contrats d'apprentissage ?

Anthony METAYER

Les ruptures de contrat d'apprentissage ne veulent pas dire que l'apprenti abandonne. La rupture, c'est qu'il est arrivé dans une entreprise, qu'il a des difficultés et il quitte l'entreprise. Il va retrouver dans certains cas une autre entreprise derrière et continuer normalement son parcours. D'ailleurs les CFA accompagnent, dans ce cas-là, les étudiants dans la recherche de nouvelles entreprises.

Donc enfin j'ai. Je n'avais pas encore entendu parler de ce chiffre, mais je pense qu'il s'agit plutôt d'un sujet de ruptures de contrat.

Cécile DUMAS

De ruptures de contrat et de rebondissements ailleurs ?

Daniel WEIZMANN

Ce n'est pas 50 % sur 800 000.

Anthony METAYER

Voilà. Mais en tout cas les chiffres sont plus importants sur les ruptures ; mais enfin quand quelqu'un qui est en alternance s'engage pour deux ans dans une entreprise, que ça ne va pas dans les premières semaines avec l'entreprise, que ça ne correspond pas à son projet, heureusement qu'il y a des ruptures, qu'on a quelqu'un qui là peut trouver un autre contexte professionnel, dans lequel il va pouvoir rebondir et construire vraiment quelque chose en lien avec son projet. Heureusement qu'il y a des ruptures de contrat, cela permet de ne pas avoir des jeunes qui, parce qu'un jour ils ont signé sur un contrat quelque part, sont enfermés dans une voie ou dans un contexte professionnel qui ne leur permet pas de s'épanouir.

Maxence ANSEL

C'était juste pour rebondir sur ce que vous avez dit : acteur de l'économie. C'est très intéressant d'échanger avec vous parce que là on voit bien que vous touchez du doigt les difficultés, les besoins. Et je reviens encore sur ce que vous avez dit au début, c'est-à-dire le lien, cette collaboration que vous faites avec la Région, avec les différentes parties, participe à ce que les choses soient bien faites, à peut-être essayer d'améliorer les choses ; et je tenais à le préciser. Peut-être vous pourriez nous dire si le modèle d'apprentissage est porteur d'insertion professionnelle pour nos jeunes aujourd'hui ? Vous pouvez nous dire un mot là-dessus ?

Daniel WEIZMANN

C'est une évidence. L'année dernière : 853 000 alternants dans les entreprises. Ce qu'il faut bien comprendre, ce que j'essaie d'expliquer à chaque fois et je le dis en tant que chef d'entreprise : j'ai une quinzaine d'alternants tous les ans qui rentrent chez moi, donc je peux considérer que je maîtrise le sujet depuis un certain nombre d'années. Ce qui est très intéressant avec l'alternance, c'est qu'au-delà de créer le lien entre un jeune qui est en formation et l'entreprise, et d'apprendre le métier... C'est aussi une chose qui est très importante et je pense qu'autour de la table on est un certain nombre à ne pas avoir connu l'alternance, à être entré dans le monde de l'entreprise dès la sortie du diplôme et à avoir été en grande difficulté pour comprendre les choses. Aujourd'hui, une des vertus de l'alternance, c'est véritablement l'apprentissage pour les jeunes des codes de l'entreprise. Et quand un jeune finit son alternance, donc son cycle d'études, il est intégré et en 24 heures il est opérationnel à 100 %. C'est pour cela que les entrepreneurs sont extrêmement friands de l'alternance, parce que c'est une façon de parfaire la formation des jeunes sur leur métier bien évidemment et sur leur secteur d'activité, mais c'est surtout aussi la garantie... Je me rappelle, quand j'ai commencé ma vie professionnelle, ce qu'on disait toujours ; on disait : il faut deux ans pour que quelqu'un monte en puissance, pour apprendre le métier, l'entreprise, les process et ainsi de suite. Là aujourd'hui, un alternant qui rentre, demain matin il est opérationnel. Ça, c'est vraiment quelque chose dont les entreprises sont friandes. Et puis surtout les jeunes ; les jeunes adorent ça.

Cécile DUMAS

Est-ce que vous ne voyez pas un déséquilibre justement entre les toutes petites entreprises, par rapport à ce bénéfice dont vous parlez de l'apprentissage, et les plus grandes entreprises ?

Anthony METAYER

Sur l'alternance, pas du tout.

Cécile DUMAS

Pas du tout ?

Anthony METAYER

Non, au contraire. Dans les chiffres que j'ai, il me semble que d'ailleurs on a plus de 70 % des contrats d'alternance qui se font dans des TPE-PME. Alors que sur l'emploi globalement, les grandes entreprises représentent 50 % de l'emploi, il me semble. Donc au contraire, les TPE-PME sont un lieu d'alternance privilégié par les jeunes aujourd'hui.

Cécile DUMAS

Je voyais une difficulté d'encadrement justement, comme vous disiez, par rapport au nombre de personnels.

Anthony METAYER

Les difficultés d'encadrement... La difficulté des TPE-PME c'est de ne pas forcément avoir de services structurés : le service RH, le service financier etc. Surtout dans les TPE. La question de l'encadrement de l'apprenti se pose à un autre niveau. D'ailleurs, il existe des formations qui sont proposées par certains OPCO pour permettre de former les futurs tuteurs.

Daniel WEIZMANN

Au passage, ça a créé dans les entreprises, depuis que l'alternance existe, des générations spontanées de salariés qui sont souvent en fin de carrière et qui souhaitent transmettre. Et le fait de pouvoir être tuteur d'un jeune qui rentre en alternance et de transmettre son savoir a motivé beaucoup de gens en fin de carrière à rester impliqués dans l'entreprise, et ainsi de suite. Vraiment, l'alternance, je pense que c'est une des voies royales de la formation et de l'insertion des jeunes.

Anthony METAYER

Et je le vois avec des jeunes qui sortent d'alternance presque, et qui demandent à pouvoir eux-mêmes transmettre ce qu'ils ont reçu de l'entreprise, le plus vite possible devenir encadrants.

Cécile DUMAS

Et dans le cadre de l'évolution de métier que représente maintenant une vie professionnelle, c'est-à-dire une vie longue, de plus en plus longue je veux dire, est-ce que justement les formations par alternance n'auraient pas tendance à enfermer sur juste un métier, et peut-être un peu moins évolutif ? Qu'en pensez-vous ?

Anthony METAYER

Je ne pense pas.

Daniel WEIZMANN

Alors il y a une chose qui est certaine... Je suis désolé, je vais vous donner mon exemple personnel. J'ai une de mes filles qui voulait faire de la compta. Elle est rentrée dans un BTS (Brevet de technicien supérieur) de compta et elle a voulu faire de l'alternance tout de suite. Donc dès la première année elle a fait de l'alternance, et au bout de six mois elle s'est rendu compte que la

compta ne l'intéressait pas. Elle était rentrée dans un service qui faisait du contrôle de gestion et elle m'a dit clairement : en fait ce n'est pas de la compta que je veux faire, c'est du contrôle de gestion. Donc elle s'est réorientée, dans son cursus de formation, vers le contrôle de gestion ; tout en continuant l'alternance d'ailleurs dans une autre entreprise, où elle est rentrée là. Elle a ajusté le tir en fait. Donc c'est aussi une façon pour un certain nombre de jeunes de corriger des erreurs qu'ils vont commettre. Enfin c'est très compliqué quand on est jeune de décider vers quoi on veut aller. Là en l'occurrence, l'alternance c'est aussi un moyen pour un jeune de finalement se réorienter s'il a fait une erreur.

Anthony METAYER

C'est un moyen de se confronter plus vite au monde du travail.

Daniel WEIZMANN

Quand vous faites cinq ans d'études, ou deux ou trois ans d'études, que vous sortez, que vous cherchez à rentrer dans un métier et qu'il ne vous plaît pas, là le parcours, il est chaotique derrière. Il est chaotique.

Anthony METAYER

J'ai vu trop de personnes qui faisaient de longues études et qui étaient déçues de leur réalité professionnelle en sortie.

Cécile DUMAS

On n'est jamais déçu des longues études, qui sont les meilleures années.

Anthony METAYER

C'est peut-être un autre sujet. Mais en fait justement, c'est se confronter à la réalité professionnelle, dans la formation qu'on a choisie, plus tôt. C'est assez intéressant parce que ça permet de se rendre compte que ce n'est pas le bon choix, que ce n'est pas tout fait la spécialité qu'on voulait faire ; et alors c'est le moment de rebondir dans une autre formation.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez commencé tout à l'heure en disant...

Julie GARNIER

Excusez-moi, juste pour rebondir. Ça, c'est valable pour les bacs + et quelques. Mais quand on parle d'alternants qui sont infra bac, la réalité n'est pas du tout la même. Et la réorientation quand on n'a pas le bac est beaucoup plus compliquée. Moi, je suis prof en lycée professionnel donc je vois bien que quand vous choisissez une voie en lycée professionnel, que ce soit pour envisager un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou un bac pro, la réorientation est bien plus compliquée. Déjà parce qu'il n'y a pas assez de place en bac professionnel. Mais surtout parce qu'il n'y a pas non plus les compétences, j'ai envie de dire de bagages communs, qui sont forcément présentes. On voit même que plutôt sur ces filières-là... On voit que les filières générales qui justement permettent de rebondir, de pouvoir se réorienter etc., sont au contraire énormément compressées et ne permettent pas finalement aussi ces passerelles que vous envisagez. Je pense qu'il faut distinguer, quand vous parlez d'alternance, l'alternance bac + et quelques de l'infra bac. C'est d'ailleurs – mais je sais que vous ne l'aimez pas visiblement – ce que souligne la Cour des comptes en disant que l'alternance finalement profite beaucoup plus aux bac +5 alors que l'effort devrait être mis sur les infra bac.

Et je suis désolée, parce que je vois que l'heure tourne, moi j'avais aussi vraiment une question... Je suis désolée de paraître le vilain petit canard en voulant recentrer le sujet sur la fraude. J'ai bien compris que vous ne vous sentiez pas particulièrement concernés.

Daniel WEIZMANN

On n'était pas au courant surtout.

Julie GARNIER

Pas au courant ? Je trouve ça dommage. Je ne sais pas quelle était la lettre de mission quand on vous a invités, mais je pense que ça aurait dû être précisé parce que c'était le sujet de cette MIE. Et du coup je me permets de continuer sur ce sujet-là parce que vous êtes spectateurs, comme nous, de ces multiples scandales qui émaillent la formation professionnelle. Et je voulais avoir votre regard sur ces multiples scandales. Si vous voulez, j'ai la liste, si vous voulez qu'on la fasse ; mais vu que l'heure tourne, je pense qu'on ne va pas avoir le temps. Quel est votre avis sur les contrôles notamment à mettre, puisqu'ils n'y sont pas, sur ces formations pour garantir une véritable qualité de formation ?

Anthony METAYER

Alors pour ma part, je n'ai pas dit que je ne me sentais pas concerné. Au contraire, j'ai dit que nous étions tous responsables sur ces sujets parce que c'est important de veiller à la bonne utilisation des dispositifs de formation que tous les acteurs mettent en place. Et nous avons un rôle, notamment paritaire, dans nos organisations sur le contrôle des organismes. Après, sur les points que vous soulevez, je ne suis pas sûr de pouvoir répondre plus, de mon côté, sur les scandales précis que vous voulez pointer.

Cécile DUMAS

Le point de départ de la Mission, mais ce n'est pas le seul, a été une fraude, qui a été décelée par la Banque de France, à un dispositif qui s'appelle AIRE, l'Aide individuelle au retour à l'emploi. Des vrais-faux organismes de formation auraient pompé des subventions ; je vais résumer comme cela. Voilà, ça a été un des points de départ de la Mission. On travaillera là-dessus le 1^{er} juillet, sur ce dispositif particulier. Mais ce n'était pas simplement cela le point de départ.

Jean-Roger DAVIN

Il y a aussi la formation de la Région. On a une session spéciale au mois de juillet. Après, Madame GARNIER, peut-être qu'ils ont eu subi la fraude chez eux et donc ils peuvent nous en parler. Mais a priori ils n'ont pas subi la fraude, dans le cadre d'actions personnelles ou d'entreprises, ils vont avoir du mal à nous en parler. Bien sûr vous ne pourrez pas parler de celle de la Région puisque vous n'êtes pas concernés. Mais peut-être que vous avez subi cela chez vous ; si vous n'avez pas subi cela, c'est difficile d'en parler. Donc ils vont nous parler de la formation professionnelle, ce pourquoi ils sont là.

Anthony METAYER

Pas du tout. Comme tout le monde, on a entendu des cas dans les journaux, dans les médias, de fraude au CPF (Compte personnel de formation) il y a quelques années, quelques mois. Nos organisations sont mobilisées là-dessus.

Daniel WEIZMANN

Nous, on ne peut que condamner les fraudes. On n'est pas là pour autre chose.

Julie GARNIER

Ce que je voulais, c'était avoir votre avis sur : quels types de contrôles ? Parce que je pense que dans cette histoire de fraude, bien évidemment tout le monde est perdant. D'abord en premier lieu, ceux qui ont besoin de cette formation ; mais aussi derrière les entreprises, parce qu'elles s'attendent à un certain niveau qualitatif de compétences qui, au final, ne sont pas présentes parce qu'on a affaire à des escrocs qui sont juste là pour encaisser de l'argent et tromper tout le monde dans cette histoire. Donc ma question, elle n'était pas de dire que vous avez un lien ou quoi que ce soit, je veux vraiment être claire, ce n'est pas du tout le sens de ma question. Ma question était plutôt : quel type de contrôles pensez-vous qu'il faut mettre en place pour faire en sorte de garantir la qualité effective des formations qui sont données ? C'est tout.

Daniel WEIZMANN

Je ne suis pas capable de répondre, honnêtement. Je donnerais un sentiment plus qu'une réponse directe. Mais de toute façon, il est évident qu'on doit tous être concernés par les fraudes, c'est clair. Je ne sais pas à quel niveau devrait se faire le contrôle.

Anthony METAYER

Il y a un niveau sur la certification des organismes, sur les vérifications des qualifications. Mais il faut toujours des contrôles. Et il n'y a pas qu'un seul acteur d'ailleurs qui doit intervenir. Si ces fraudes ont été détectées, c'est qu'il y a des...

Cécile DUMAS

Vous, vous en pensez quoi du niveau de certification des organismes, par exemple ? Puisque vous avez dit qu'apparemment vous êtes dans une commission paritaire, vous agissez, vous êtes présents.

Anthony METAYER

France Compétences agit sur la délivrance de certifications.

Daniel WEIZMANN

Alors ça se fait beaucoup en collaboration avec les fédérations, je tiens à le préciser, parce que c'est souvent des métiers très techniques. Nous, on est un peu le chapeau de tout cela, nous on ne rentre pas dans le détail. Mais le rôle des fédérations... Alors peut-être, pour répondre à Madame GARNIER, qu'un des axes sur lequel il faudrait travailler, c'est le contrôle de ces organismes par les fédérations professionnelles, qui ont la connaissance des métiers, qui ont la connaissance des besoins. Mais je pense que c'est déjà le cas, dans certains cas. Je prends la fédération du transport que je connais très bien, on a son président qui est dans notre conseil d'administration ; un de ses rôles, c'est vraiment de certifier les organismes de formation par rapport aux métiers sur lesquels ils organisent des formations. Donc je pense que c'est déjà fait, mais peut-être qu'il faudrait aller plus loin. Parce qu'effectivement on ne peut pas se réjouir qu'il y ait des fraudes. Sachant que, je le rappelle à tout le monde, c'est souvent de l'argent qui vient des entreprises en plus.

Cécile DUMAS

Ou de la Région, parfois.

Anthony METAYER

Il y a des commissions d'évaluation aussi dans France Compétences. On a aussi, dans Transitions Pro au niveau régional, des commissions qui font du contrôle et qui font de la vérification sur les formations qui sont proposées. Techniquement, je ne pourrais pas répondre sur ce qu'on peut faire

de plus. Mais c'est un sujet qui forcément nous concerne tous. On se réjouit, dans nos organisations, de le faire aussi dans des organisations le plus souvent paritaires, en lien avec les organisations de salariés qui sont très attentives aussi à ces sujets-là.

Jean-Roger DAVIN

Je vais changer de sujet. Vous avez commencé tout à l'heure en disant qu'à peu près 70 % des métiers n'étaient pas connus pour les dix ans qui viennent.

Daniel WEIZMANN

Qui vont disparaître.

Jean-Roger DAVIN

Qui vont disparaître, donc amener de nouveaux métiers, des métiers sûrement innovants j'allais dire. Et vous avez aussi parlé beaucoup de territorialisation, au tout départ. Qu'est-ce que la Région fait pour cela ? Et est-ce que vous pensez que ce sont des initiatives à développer ?

Daniel WEIZMANN

Oui. Alors une des choses dont on s'est rendu compte – et ça je l'ai appris au travers de mes relations avec la Région, avec Oriane notamment – c'est qu'une des problématiques qu'on a en Île-de-France c'est la mobilité des jeunes, aussi. Imaginons que vous habitez en Seine-Saint-Denis et qu'une formation vous intéresse dans les Yvelines ; les difficultés de transport, toutes les difficultés qu'on a autour de la vie en Île-de-France, interviennent sur le fait que ça décourage beaucoup de jeunes de bouger pour aller sur ces formations-là. Donc un des axes sur lesquels Oriane est avec nous, c'est de travailler sur les bassins d'emploi. Parce qu'on part du principe qu'il faut essayer vraiment de travailler sur le bassin d'emploi, parce que ça a un coût financier aussi pour les jeunes, ce n'est pas facile franchement quand on doit se déplacer tous les jours. C'est du temps de transport, c'est de l'argent. Donc je pense que la territorialisation de la formation, c'est quelque chose qui est très important. Au passage, pour ceux qui connaissent l'Allemagne : c'est comme ça que ça se passe en Allemagne, les Allemands travaillent par bassin d'emploi, voire même par ville. Les entreprises prennent, entre guillemets au berceau les jeunes, c'est-à-dire dès la 5^e à peu près, pour leur faire découvrir les métiers de leurs entreprises, tous types de métiers d'ailleurs, aussi bien manuels que de service ; et puis les former pour qu'à la sortie des études, les jeunes restent finalement dans leur ville, dans leur bassin d'emploi. Et ça marche très bien en Allemagne. Et je pense que les contraintes de déplacement, les contraintes financières auxquelles sont confrontés nos jeunes, notamment dans certains départements, font qu'on a intérêt véritablement à territorialiser notre approche de formation. Et cela, Oriane l'a très bien compris depuis le départ. C'est pour ça qu'Oriane a dressé, avec nous et avec l'Éducation nationale, une cartographie justement de ces établissements de formation, professionnelle notamment, pour justement travailler avec les entreprises du bassin d'emploi et essayer d'orienter les choses. Et je pense que c'est une très bonne chose.

Cécile DUMAS

Moi, j'avais peut-être une dernière question. Parce qu'on a un souci à la Région justement avec ce dispositif AIRE, qui touche normalement les gens les plus éloignés de l'emploi. À votre avis, est-ce que la politique régionale répond à ces besoins ? Et est-ce que les entreprises aimeraient intervenir dans ces sujets-là pour ramener à l'emploi des gens qui en sont les plus éloignés ? Et parfois qui ont besoin de plus de formation encore. Est-ce que vous êtes soucieux de cela ? Et avez-vous des interventions ?

Daniel WEIZMANN

Il y a beaucoup d'initiatives de certains secteurs d'activité. On parlait des métiers en tension tout à l'heure. Mais sur les grands métiers en tension comme l'hôtellerie et la restauration, la sécurité, l'aide

à la personne, la propreté, où il y a des demandes monstrueuses de recrutement, les entreprises sont tout à fait prêtes à investir justement sur ces jeunes notamment ; mais pas que les jeunes, parce qu'il y a aussi les transitions professionnelles qui sont loin de l'emploi, sur lesquelles elles sont prêtes vraiment à investir, vraiment. C'est un sujet qu'on aborde avec la Région souvent. Et en tout cas, de ce que je vois moi, il y a un vrai engagement de la Région sur cette approche-là en particulier. C'est un vrai souci je pense.

Anthony METAYER

Je n'ai pas grand-chose à rajouter sur ce dispositif. Nous, dans notre manière de travailler au quotidien dans l'accompagnement des entreprises, c'est plutôt la Région, en partenariat avec France Travail, qui nous présente des candidats qui ont pu être formés dans le cadre de ces dispositifs. Donc à notre échelle, on a moins de visibilité sur ce dispositif-là en particulier.

Cécile DUMAS

Je vous remercie – ne partez pas les commissaires, on va parler quinze minutes de notre calendrier. Merci beaucoup pour toutes ces explications et bon courage dans vos missions.

Daniel WEIZMANN

Merci à vous.

Anthony METAYER

Merci et bon courage à vous aussi.

Virginie RHEA

Bon courage pour les fraudes.

Cécile DUMAS

Merci. On règlera ça le 1^{er} juillet.

Virginie RHEA, Daniel WEIZMANN et Anthony METAYER sortent à 16h16.

Cécile DUMAS

Je reviens à nos petits problèmes de calendrier. Pour ceux qui sont un petit peu arrivés en retard, je vous le reprécise. On est sur l'idée de vous occuper le 10 juillet, puisqu'il y avait une séance plénière prévue. Donc on a rempli votre journée, de peur que vous vous ennuyiez.

Kader CHIBANE

Quelle heure le 10 juillet ?

Cécile DUMAS

Ce serait 14h30. Et on auditionnerait donc cinq opérateurs de formation, en ayant le souhait de les auditionner toutes les demi-heures, chacun leur tour. Comme ça les organismes de formation, eux, ne seront pas pris toute l'après-midi.

Kader CHIBANE

Il faut bloquer jusqu'à quelle heure ?

Cécile DUMAS

14h30 jusqu'à 17h30. Une demi-heure par organisme, on va tenir le timing, enfin on va s'efforcer. Et donc la question d'après, vous l'avez entendue pour ceux qui étaient là dès le début, c'est que la DRIEETS et France Travail, en raison de la réserve électorale, ne peuvent pas être auditionnées durant la campagne. Ce qui quand même est un peu ennuyeux pour notre travail je pense, parce que ce sont des opérateurs, enfin des organisations qui sont importantes pour le sujet qu'on traite. Donc la question que l'on se pose c'est : est-ce possible de faire une séance avec la DRIEETS et France Travail entre le 9 septembre et le 25 septembre ? J'ai cette question technique, je sais que Monsieur THIESE va bouder.

Nicolas THIERSE

Ce n'est pas qu'il va bouder, c'est qu'il ne sait pas faire.

Jean-Roger DAVIN

Le problème du rapport, c'est que c'est difficile de présenter un rapport le 25 si on fait une réunion le 24.

Cécile DUMAS

Je sais bien. Mais enfin je veux dire, on n'avait pas complètement prévu non plus les quinze jours de campagne électorale.

Kader CHIBANE

Le 12 juillet, c'est trop juste le 12 juillet ?

Cécile DUMAS

Non, ce n'est plus possible ça.

Olivier MOUSSON

Et début septembre, c'est peut-être possible quand même ? Il ne faut pas que ce soit trop proche du 24 mais ce serait possible...

Julie GARNIER

Le 9.

Olivier MOUSSON

Le 9, voilà, quelque chose comme ça. C'est jouable.

Cécile DUMAS

On est conscient que le rapport sera quasi construit. On est conscient de cela, je veux dire. Mais est-ce qu'on peut auditionner la DRIEETS et France Travail pour des questions sur le sujet et avoir dans le rapport la possibilité d'entrer. S'il y a besoin, je n'en sais rien, il n'y aura peut-être pas besoin, vous aurez peut-être déjà tout prévu dans le rapport.

Jean-Roger DAVIN

Les réponses de la DRIEETS et de France Travail, peut-être pas quand même.

Cécile DUMAS

Sûrement pas.

Olivier MOUSSON

Et ils ne peuvent pas faire une réponse écrite dans un premier temps, s'il y a des questions précises. Quitte à ce que on puisse réagir. Comme ça, ça permet de travailler le rapport avant de les entendre, et après le corriger à la marge le cas échéant.

Cécile DUMAS

Monsieur DAVIN, votre avis sur le sujet ?

Jean-Roger DAVIN

Pour moi c'est nouveau. Parce qu'on doit faire un rapport. Pour le rapport, je sais bien qu'on va être aidés, ce n'est pas cela que je veux vous dire ; mais il faut mettre un certain nombre de choses. Or effectivement la DRIEETS et France Travail sont quand même des éléments importants, donc on ne peut pas forcément parler pour eux sans les voir. Il faut qu'on regarde. Je vais plutôt me tourner vers les services.

Kader CHIBANE

Ils ne vont pas changer fondamentalement le rapport. Leur audition ne va pas changer fondamentalement le rapport.

Nicolas THIERSE

Je vous ai donné les contraintes dès le départ.

Cécile DUMAS

Oui, d'accord. Mais il y a eu quelques embuches à notre fonctionnement. La DRIEETS et France Travail en sont les dégâts collatéraux. C'est quand même un petit peu gênant. Je ne suis pas hostile à faire une réunion de la commission tout début septembre, ou même fin août. Je ne sais pas. Je sais qu'il y a les contraintes des Paralympiques.

Jean-Roger DAVIN

On a les contraintes des Paralympiques, parce que c'est plus facile d'avoir des places – ça coûte moins cher et il y en a plus – et d'emmener... Enfin c'est ce qu'on fait dans notre ville, on emmène pas mal de gens. Et puis honnêtement, là je ne vais pas vous en parler parce que je suis maire d'une ville et il se trouve que la fête de la ville s'appelle la Fête de la carotte, et c'est le 5 septembre.

Kader CHIBANE

On va vous laisser tranquille le 5 septembre.

Jean-Roger DAVIN

Mais vous pouvez venir avec plaisir, c'est la carotte à bout rond. Mais enfin je ne vais pas vous parler de ça, je pense qu'il y a des choses plus graves. Elles sont très rouges et très sucrées... Ne riez pas, c'est vrai, c'est tout à fait vrai, vous pouvez regarder.

Cécile DUMAS

On va regarder.

Jean-Roger DAVIN

Donc notre ville, c'est le premier week-end. Après, s'il faut trouver trois heures, on peut trouver trois heures. J'aurais préféré le 9, à tout prendre, qu'autre chose.

Kader CHIBANE

Tout le monde est de retour le 26, ou c'est tôt le 26 ? Et pour les services, le 26 août ?

Jean-Roger DAVIN

Ils vont être en plein JO.

Kader CHIBANE

Oui, c'est les JO encore.

Cécile DUMAS

Le 9 septembre est un lundi. Est-ce qu'on peut se fixer le 9 septembre ? Avec toutes réserves, je sais bien Monsieur THIERSE.

Nicolas THIERSE

Je vous ai donné les contraintes, elles n'ont pas changé Madame la Présidente.

Cécile DUMAS

Votre avis les commissaires sur une audition de la DRIEETS et de France Travail le 9 septembre ?

Kader CHIBANE

Moi je peux, j'y suis favorable.

Sébastien EYCHENNE

Pour moi ça risque d'être compliqué parce que j'ai déjà des jurys au niveau de la CAO qui sont prévus aussi cette semaine-là.

Cécile DUMAS

Cette semaine-là, mais pas ce jour-là ?

Sébastien EYCHENNE

Non, pas ce jour-là en effet.

Cécile DUMAS

Voilà.

Sébastien EYCHENNE

Mais ça s'ajoute.

Olivier MOUSSON

Pour moi c'est bon le 9.

Cécile DUMAS

On entérine le 9 ? Sachant qu'on prend, pas un risque mais si par hasard nous venait une préconisation délirante, ou pas délirante, très sérieuse de la DRIEETS et de France Travail...

Jean-Roger DAVIN

La présidence de la République aurait démissionné et on serait en élection. Tout peut arriver.

Cécile DUMAS

Non, mais que ça n'intervienne pas forcément dans le rapport. Parce que j'ai bien compris, on est conscient du principe que ça ne vous contraigne pas à une nouvelle organisation des services.

Nicolas THIERSE

C'est un peu compliqué sur le sujet qu'on traite de ne pas prendre en compte les auditions qu'il pourrait y avoir du principal opérateur qui est chargé de l'orientation vers la formation des personnes en recherche d'emploi et des services déconcentrés de l'État chargés de ce sujet-là. C'est peut-être au mois de juillet qu'il faut trouver une meilleure date. Je vous ai dit dès le départ les contraintes qu'on avait pour faire ce rapport dans le planning que vous avez demandé.

Cécile DUMAS

Est-ce qu'on ne pourrait pas essayer de consacrer le 10 juillet, toute la journée comme on avait prévu une séance plénière du Conseil régional ? Qu'on fasse le matin la DRIEETS et France Travail, et l'après-midi les organismes de formation ? Du coup, on se consacre la journée du 10.

Jean-Roger DAVIN

Le 10 matin, je ne suis pas là. C'est ce que j'avais dit déjà la dernière fois, c'est pour ça qu'on avait mis 14h30.

Cécile DUMAS

Je ne vais pas vous retenir une demi-heure de plus, parce que vous voyez qu'on est en galère. Donc on voit un petit peu avec Monsieur DAVIN et on essaie de très rapidement renvoyer une proposition par mail. Monsieur DELGADO vous envoie déjà le calendrier actualisé de ce qui est fait aujourd'hui, avec y compris les calendriers des questions à envoyer en amont de la séance. D'accord ? Je vous remercie. La prochaine séance, que je ne dise pas de bêtises, c'est donc le 1^{er} juillet, sur le dispositif AIRE. Merci, au revoir.

La séance est close à 16h25.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxence ANSEL	IDFR
Kader CHIBANE	ECO
Nicolas THIERSE	Directeur général adjoint du pôle Formation professionnelle et apprentissage
Jean-Philippe BOULINEAU	Directeur des Formations qualifiantes
Ahmed IRAQI	Directeur audit
Catherine STEINBERG	Auditrice financière
Bruno DELGADO	Attaché de commission

Etaient présents (visioconférence) :

Sékolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Josiane SIMON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
Jean-François VIGIER	UDI
Julie GARNIER	LFIA

ORDRE DU JOUR

1. Audition de Monsieur Nicolas THIERSE, directeur général adjoint du pôle Formation professionnelle et Apprentissage et de Monsieur Jean-Philippe BOULINEAU, directeur des Formations qualifiantes 3
2. Audition de Monsieur Ahmed IRAQI, directeur Audit, et de Madame Catherine STEINBERG, auditrice financière11

La séance est ouverte à 10h03.

1. Audition de Monsieur Nicolas THIERSE, directeur général adjoint du pôle Formation professionnelle et Apprentissage et de Monsieur Jean-Philippe BOULINEAU, directeur des Formations qualifiantes

Cécile DUMAS

Je vous propose de commencer.

Nicolas THIERSE

Ce qu'on vous propose, c'est de commencer par une présentation générale du dispositif : pourquoi il a été créé, à quel moment, comment il a évolué ces dernières années par rapport aux besoins du marché du travail, et cætera ; et puis les contrôles exercés sur le dispositif, comment est-ce qu'ils ont eux-mêmes évolué. La deuxième partie sera présentée par la Direction de l'audit, en charge de l'audit conjoint avec l'Agence de services et de paiement (ASP). Elle portera sur les fraudes détectées en fin d'année 2023 et comment elles sont traitées. Comme on se l'était dit, l'audit est toujours en cours ; pour ne pas tarder et présenter quand même des premiers travaux, on a sollicité l'équipe d'audit.

Ahmed IRAQI

C'est important. Aujourd'hui on est en cours d'audit, on a des constats bien sûr, mais on ne peut pas livrer encore des conclusions définitives. L'audit normalement doit se terminer fin août ou début septembre.

Cécile DUMAS

Bonjour à tous Messieurs, Mesdames. Merci d'être ici en ce lundi matin. On va commencer assez rapidement, nos invités sont là. On a pour invités Monsieur THIERSE, DGA (Directeur général adjoint) du pôle Formation professionnelle et apprentissage, Monsieur BOULINEAU, directeur des Formations qualifiantes, Monsieur IRAQI, qui est directeur de l'Audit – dites-moi si je me trompe – et Madame STEINBERG qui est aux services financiers.

Catherine STEINBERG

À la direction de l'Audit.

Cécile DUMAS

On propose la structuration suivante... Sachant qu'il faut laisser un temps de dialogue, que vos exposés ne couvrent pas tout le cours de la réunion. On s'est donné jusqu'à midi, c'est bien ça ? Je ne me suis pas trompée. Donc on va commencer par l'exposé du dispositif AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi) par les services – je vais vous appeler les services, ne voyez pas de terme péjoratif là-dedans. Et puis après, ce que vous pourrez nous dire sur l'audit. Je ne sais pas si vous avez entendu ce qu'on s'est dit en début, mais l'audit n'étant pas terminé il y a des informations qu'on pourra avoir et peut-être d'autres que nous n'aurons pas.

Je vous rappelle aussi que nos discussions sont enregistrées et publiées en direct sur la page YouTube de la Région.

Et moi j'émets un souhait si vous avez des documents que vous allez nous exposer à l'oral, c'est de les avoir après à l'écrit pour tous les commissaires. Parce qu'on est déjà en grand manque de

documents et ce serait bien qu'on ait des documents écrits à la fin de l'audition, ou envoyés par mail quelques jours plus tard.

Voilà, je vous laisse donc en commençant par l'exposé du dispositif AIRE. Oui, Monsieur THIERSE ?

Nicolas THIERSE

On a bien reçu toutes les questions la semaine dernière. Il y a quand même un certain nombre de réponses qui seront dans l'exposé. C'est simplement pour qu'on soit les uns et les autres attentifs à l'exposé, parce qu'il répond, je pense, à 80 % au moins des questions adressées par les élus.

Cécile DUMAS

D'accord, on vous écoute.

Jean Philippe BOULINEAU

Le dispositif d'Aide individuelle régionale vers l'emploi a été créé le 15 mars 2018 par une délibération du Conseil régional. Son objectif initial du règlement d'intervention était de financer des projets individuels de formation afin de faciliter le retour, l'accès et le maintien dans l'emploi, ou la hausse du niveau de qualification, et de répondre de manière souple et rapide à des demandes de formation professionnelle qui ne trouvaient pas de réponses dans l'offre régionale collective. Donc il n'avait pas vocation à se substituer à l'offre collective de formation et il avait pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes en recherche d'emploi, sans passer obligatoirement par le service public de l'emploi, donc par les prescripteurs classiques, à l'époque Pôle Emploi et les Missions locales. Initialement, l'objectif visait deux types de formation : des formations répertoriées sur une liste de formations éligibles relevant de secteurs en tension avec un fort potentiel de recrutement, ou des formations assorties d'une promesse d'embauche. Toutes ces formations, quelles que soient ces formations, devaient viser une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ; donc un diplôme, une certification.

Le dispositif a connu ensuite sept évolutions de son règlement d'intervention. Initialement, sur le dispositif voté en 2018, c'était bien le demandeur d'emploi qui déposait lui-même sa demande après avoir cherché un devis auprès d'un organisme de formation. À partir de 2020 – c'est la modification la plus importante – c'est l'organisme qui s'est vu confier, pour le compte du demandeur d'emploi, la complétude et le fait de remplir la demande sur le système d'information Mes Démarches. Ensuite, il y a eu d'autres modifications jusqu'en mars 2024, dont la mise en place de conditions générales d'utilisation, la limitation de l'accès au dispositif aux organismes ayant plus d'un an d'existence, l'évolution d'un quota de quarante demandes par organisme. Aujourd'hui, le règlement d'intervention en vigueur vise les certifications professionnelles qui conduisent aux métiers identifiés de l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » de France Travail, c'est-à-dire des métiers qui ont des difficultés de recrutement élevées ou très élevées, exclusivement. Il vise également les certifications professionnelles qui conduisent aux métiers émergents, sur la base d'une liste qui est produite par France Compétences chaque année, et réactualisée chaque année. Il vise les certifications professionnelles qui conduisent aux métiers d'art, les certifications professionnelles qui conduisent aux métiers de l'entrepreneuriat, et enfin les certifications professionnelles qui conduisent aux métiers du domaine de l'agriculture. Les certifications professionnelles visées ne doivent pas exister dans le cadre de l'offre collective régionale ; si elles sont déjà disponibles dans le cadre de l'offre collective, elles ne peuvent pas être accessibles via AIRE. Ça, c'est le règlement en vigueur.

Le processus de dépôt des demandes d'instruction et de paiement se fait en quatre phases. On a une première phase où l'organisme dépose une demande de financement pour le compte d'un demandeur d'emploi sur la plateforme Mes Démarches, et complète le formulaire associé à chaque demande. Ce dépôt doit s'effectuer six à douze semaines avant le démarrage de la formation et la demande doit comporter un certain nombre de pièces obligatoires et normées, dont un devis de formation, une attestation de cofinancement signé par l'organisme et le demandeur d'emploi, la carte d'identité d'une demande d'emploi, le justificatif de domicile pour vérifier qu'il est bien Francilien, l'attestation d'inscription à France Travail et l'extrait Kbis de l'organisme pour vérifier que cet organisme a bien un an d'existence. En deuxième phase, on passe à l'instruction de la demande.

Chaque semaine, on extrait toutes les demandes AIRE qui ont été déposées dans la semaine ; ça peut varier dans l'année, on a environ entre 500 et 1 000 demandes par semaine. On va en premier lieu instruire l'éligibilité de la formation, c'est-à-dire qu'on va vérifier qu'elle rentre bien dans le cadre du règlement d'intervention et qu'elle est bien éligible sur la base de la certification visée ; on vérifie que cette certification rentre bien dans les différents axes du règlement d'intervention, qu'elle est valable, qu'elle existe et qu'elle peut être financée. On a ensuite une instruction financière, c'est-à-dire qu'on va vérifier l'intensité du montant sollicité, puisqu'on ne finance que 80 % du coût de cette aide. Et on va aussi avoir une vérification concernant le prix de la formation, pour rejeter les formations dont le prix est manifestement excessif au regard du prix du marché. Dès lors, on a un certain nombre de formations qui ont déjà été éliminées, qui sont inéligibles. Pour celles qui sont éligibles, au regard des critères que je viens de vous décrire, on a une instruction administrative derrière. On va vérifier la complétude et la conformité des pièces qui ont été déposées. On va vérifier que l'organisme est bien enregistré sur la liste publique des organismes de formation ; c'est une liste du ministère du Travail. Et on va vérifier qu'il a bien sa certification Qualiopi et son numéro de déclaration d'activité à jour. On va vérifier l'ensemble des pièces du demandeur d'emploi, notamment l'attestation d'inscription à France Travail, l'attestation de cofinancement et le justificatif du domicile. On vérifie que l'organisme est dans le cadre du quota de quarante demandes d'aide qu'on a fixé. Et enfin, on va vérifier la durée d'existence de l'organisme. À l'issue de cette instruction, on va avoir une notification d'accord ou de rejet qui va directement partir, via le système d'information Mes Démarches, vers le demandeur d'emploi et l'organisme. Enfin, la quatrième phase, une fois que la formation s'est déroulée... On ne paye la formation qu'à l'issue de celle-ci, c'est-à-dire que l'organisme ne touche aucune avance, aucun acompte ; l'ensemble des fonds sont versés à l'issue de la formation. L'organisme va solliciter directement le paiement auprès de l'ASP, dès que cette formation est terminée. Il envoie un certain nombre de pièces dans sa demande de paiement : la notification de l'aide qui a été attribuée par la Région, la facture et l'attestation de présence signée par le stagiaire, le contrat de formation professionnelle qu'il a conclu avec le stagiaire, la copie de la carte d'identité du stagiaire et enfin le relevé d'identité bancaire de l'organisme. L'ASP contrôle donc l'existence de cette notification initiale, procède au contrôle des pièces et paye l'aide directement à l'organisme, par subrogation.

Vous avez souhaité avoir quelques indicateurs de réalisation. Le dispositif a été créé en 2018, mais réellement mis en œuvre début 2019. On est passé, entre 2019 et 2024, d'un nombre... Enfin je vais donner les statistiques plutôt de 2023, sur une année complète. On est passé de 639 dossiers traités en 2019 à 18 000 en 2023. Pour l'année 2023, sur ces 18 000 demandes, 11 700 ont fait l'objet d'une notification d'accord, ce qui représente à peu près 65 % des demandes. On est passé d'un budget en 2019 de 1,317 million d'euros à un budget engagé en 2023 de 62,791 millions d'euros. Donc il y a une forte croissance de ce dispositif sur ces quatre années.

Les formations les plus demandées en 2023 sont celles du domaine du transport logistique ; en deuxième lieu arrivent les formations qui concernent tout ce qui est lié à l'ingénierie de formation, à la pédagogie, donc des formations de formateur, des formations de coach professionnel et cætera ; en troisième secteur, l'informatique et les systèmes d'information, tout ce qui est métiers du numérique ; en quatrième secteur, tout ce qui est lié aux métiers de l'audiovisuel et du multimédia ; et enfin en cinquième secteur, tout ce qui est lié à l'industrie graphique et à l'imprimerie, tous les métiers d'infographie, mise en page et cætera. Ce sont les cinq secteurs les plus demandés.

Sur 2023, nous avons notifié des aides à 717 organismes de formation différents. Le montant moyen de l'aide est de 6 397 euros par formation. Une formation a une durée moyenne d'à peu près 475 heures, soit environ un peu plus de trois mois et demi.

Les niveaux de formation les plus financés sont à 37 % des formations de niveau bac +2, à 20 % des formations de niveau 3 donc des formations de niveau CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) et BEP (Brevet d'études professionnelles), et enfin à 14 % des formations sans niveau. Les formations sans niveau, ce sont des formations qui visent des diplômes qui ne sont pas enregistrés officiellement, c'est souvent des certificats de qualification professionnelle portés par des branches professionnelles et qui permettent l'accès direct à l'emploi.

Cécile DUMAS

Quel pourcentage vous avez dit ?

Jean Philippe BOULINEAU

14 %. Et derrière on a pour 13 % des formations de niveau bac, pour 10 % des formations de niveau licence ou maîtrise, et enfin pour 6 % des formations de niveau master.

Sur l'origine, en termes de résidence des stagiaires, les stagiaires qui ont le plus été aidés sur ce dispositif sont les stagiaires de Seine-Saint-Denis pour 22 %, puis les stagiaires parisiens pour 16 %, les stagiaires du Val-de-Marne pour 11 % et ceux du Val-d'Oise pour 11 % également. Derrière, on aura les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, les Yvelines et enfin l'Essonne.

Majoritairement, en tout cas en 2023, ce sont des hommes qui ont été financés : 51 % d'hommes et 49 % de femmes. La tranche d'âge la plus représentée en termes d'aide octroyée, ce sont les 26-39 ans, qui représentent près de 48 % des aides octroyées sur ce dispositif ; viennent ensuite les 18-25 ans pour 22 %, les 40-49 ans pour 18 % et enfin les 50 ans et plus pour 10 %. On a une part de stagiaire RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) de 3 % sur l'ensemble des aides accordées.

Cécile DUMAS

RQTH ?

Jean Philippe BOULINEAU

Des travailleurs handicapés. C'est une estimation, parce que les stagiaires ne déclarent pas forcément qu'ils sont handicapés au moment du démarrage de leur formation.

Sur les contrôles, on va vous faire juste un petit paysage de l'ensemble des contrôles en matière de formation professionnelle. On a plusieurs types de contrôle. Les premiers sont les audits qualité, c'est relatif à la certification Qualiopi ; ce sont donc des organismes certificateurs qui procèdent à ces contrôles et qui octroient aux organismes de formation la certification Qualiopi. Ces organismes certificateurs sont environ quarante et sont nommés par l'État pour contrôler l'ensemble des organismes et leur donner leur certification Qualiopi. À savoir qu'un organisme qui n'a pas cette certification ne peut pas prétendre toucher des financements publics ou des financements mutualisés. Le contrôle de la qualité des actions relève des financeurs de formation, selon la loi. Le contrôle du service fait, en l'occurrence la vérification que les prestations se sont bien déroulées, relèvent également des financeurs. Donc on a ces trois premiers types de contrôle. On a ensuite les contrôles administratifs et financiers qui relèvent exclusivement des services de l'État, du service régional de contrôle de la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). Ces contrôles veillent à s'assurer du respect des textes réglementaires en matière de formation professionnelle, et des obligations administratives. On a le contrôle pédagogique des formations par apprentissage, qui relève de missions de contrôle pédagogique ; ce sont des inspecteurs des ministères certificateurs qui vont vérifier ces formations par apprentissages. Et enfin on a un dernier type, les contrôles portés par les certificateurs qui sont propriétaires des certifications professionnelles, donc des diplômes ; ce peut être l'Éducation nationale, le ministère du Travail, le ministère de la Santé, le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui eux contrôlent également les organismes pour les habilités à délivrer des certifications professionnelles, les diplômes qui sont visés.

Plus spécifiquement, les contrôles des services régionaux pour ce qui concerne la formation professionnelle... On a un certain nombre de contrôles en amont de la contractualisation. On contrôle les déclarations d'activité des organismes : est-ce qu'ils existent, est-ce qu'ils sont reconnus par l'État pour dispenser des formations ? On contrôle les certifications Qualiopi, on contrôle l'ensemble des agréments de certification professionnelle, donc l'autorisation que leur donnent les ministères pour faire passer les diplômes à l'issue des formations. On a sur les marchés publics un contrôle des moyens humains, des moyens pédagogiques, des moyens matériels qui seront déclarés par l'organisme dans le cadre des offres proposées. Ces éléments font l'objet d'une notation de la valeur technique dans le cadre des marchés publics ; cela nous permet de noter les prestations les unes par rapport aux autres. Et enfin, toujours pour ce qui concerne les contrôles en amont de

la contractualisation, on passe tous les organismes sur une application qui s'appelle Orbis et qui nous permet de contrôler la probité des dirigeants, c'est-à-dire de savoir si ceux-ci ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

Pendant la prestation, on a un contrôle qualité. Les services de la Région effectuent des visites sur site, sur les prestations de formation professionnelle, pour évaluer la qualité. Ces contrôles se déroulent en trois phases. Une visite des locaux de l'organisme pour s'assurer de la conformité de l'ensemble des moyens qu'ils nous ont proposés dans le cadre des marchés ou dans le cadre des subventions. Un temps d'échange avec les stagiaires qui sont en formation sans la présence de l'organisme, pour évaluer à chaud la qualité de la formation. Et enfin un échange, en troisième phase, avec le responsable pédagogique de l'action sur la base d'une grille d'évaluation ; et avec lui on fait un retour sur les deux premières phases, en l'occurrence le temps d'échange avec les stagiaires, l'évaluation à chaud, et la visite des locaux. Dans le cas de non-conformité, c'est-à-dire un écart par rapport à l'offre que nous a fait l'organisme et au cahier des charges, la Région va émettre un plan d'actions correctif et sommer l'organisme de se mettre en conformité sous un mois. Dans le cas d'une absence de réponse de l'organisme ou d'une non-conformité majeure, la Région peut notifier des pénalités qui peuvent aller jusqu'à 15 % du montant du marché, ne pas reconduire le marché, ou alors, dans les cas les plus extrêmes, résilier le marché. Entre 2022 et 2024, on a effectué 492 visites de contrôle qualité sur site ; seules 21 visites ont donné lieu à un plan d'actions correctif.

En termes de contrôle par les services, on pilote aussi par la performance sur la base d'indicateurs de résultats. La qualité des actions est donc également suivie, en complément des visites sur site et en complément des contrôles qu'on effectue en amont, sur la base d'indicateurs de résultats. C'est-à-dire qu'en fonction de l'objectif du dispositif, on va avoir un certain nombre d'indicateurs. En premier lieu, le taux de placement en emploi qui est mesuré via des enquêtes qui peuvent être effectuées directement auprès des stagiaires, via une exploitation statistique de ce qu'on appelle la DPAE (Déclaration préalable à l'embauche) ; France Travail nous envoie ces statistiques. On a en deuxième lieu le taux de sortie positive pour tout ce qui est dispositifs d'acquisition de savoirs fondamentaux, dont l'objectif premier n'est pas le retour à l'emploi. Les taux de sortie positive, ça va être : quelles sont les suites de parcours en formation qualifiante, sur une formation de plus haut niveau, pour valoriser la qualité de l'action. On a en troisième indicateur le taux de saturation de l'offre, c'est-à-dire le nombre de personnes entrées en formation par rapport au nombre de places que la Région a achetées. En quatrième indicateur, le taux de satisfaction des stagiaires, qui est mesuré via un système d'information qui s'appelle Anotea, qui a été construit par la Région et France Travail et qui interroge chaque stagiaire à l'issue de sa formation. Sachez que pour 2022, les formations de la Région obtenaient une note des stagiaires de 4,12/5. On va avoir comme autre indicateur le taux d'obtention de la certification, donc le taux de réussite au diplôme. Et enfin un dernier indicateur qui est le taux d'atteinte des publics cibles ou des publics prioritaires ; c'est-à-dire que sur certains dispositifs, on va viser des publics en situation de fragilité ou des publics cibles, et on va mesurer pour chaque prestation quel est le taux d'atteinte de ces publics.

On a une quatrième série de contrôle, qui est le contrôle de service fait. C'est un contrôle où on va confronter les réalisations déclarées par l'organisme avec les feuilles d'émargement des stagiaires. Le cadre légal en matière de formation oblige les stagiaires qui sont en formation à signer, pour attester leur présence, à chaque demi-journée de formation. On va donc faire un contrôle entre la déclaration de l'organisme et ses feuilles d'émargement. On le réalise sur la base d'un échantillonnage d'organismes, de marchés et de formations. Dès lors que des écarts sont constatés, le contrôle est étendu en une vérification de service fait, c'est-à-dire qu'on va contrôler l'ensemble des feuilles d'émargement, de toute la formation, pour tous les stagiaires. On peut, s'il y a des écarts, émettre des ordres de reversement pour récupérer les fonds qui n'ont pas été utilisés ou qui ont fait l'objet de fausses déclarations ou d'erreurs de déclaration. Et on peut émettre en plus des pénalités dès lors que ces écarts sont systématiques. Juste pour parenthèses, à compter de septembre 2024, la Région va déployer une solution d'émargement numérique ; c'est-à-dire qu'on ne procédera plus par ces feuilles d'émargement, qui sont l'obligation légale, mais bien par un enregistrement des stagiaires qui, dès qu'ils rentreront en formation, signeront numériquement leur présence par demi-journées.

Enfin, on a un dernier type de contrôle, qui sont les contrôles de l'autorité de gestion du FSE (Fonds social européen). C'est-à-dire que l'autorité de gestion du Fonds social européen va aller contrôler, sur la base d'un contrôle de service fait, également sur la base d'un échantillonnage, et vérifier que les formations ont bien été réalisées.

Et en plus, on a un dernier type de contrôle, ce sont les audits de la Commission interministérielle de coordination des contrôles, qui contrôle elle-même la bonne utilisation du Fonds social européen et qui va procéder au contrôle de l'autorité de gestion, au contrôle du dispositif, au contrôle de la passation des marchés, c'est à dire est-ce qu'ils se sont déroulés dans les conditions légales de passation des marchés qui exigent transparence, égalité de traitement, et cætera. Sachez que depuis 2019, tous les audits de la Commission interministérielle de coordination des contrôles se sont conclus sans taux d'erreur, ni écart constaté, sur la réalisation des formations et sur les procédures de passation.

Cécile DUMAS

Vous parlez du FSE. Ça veut dire que sur les 62 millions cités...

Jean Philippe BOULINEAU

Là c'était le paysage des contrôles en matière de formation professionnelle, quel que soit le régime de contractualisation, c'est-à-dire marchés publics, subventions ou aides individuelles.

Nicolas THIERSE

Le FSE, sur le champ de la formation professionnelle de la Région, on en a sur les programmes de formation collective et sur l'aide au permis de conduire

Cécile DUMAS

D'accord, donc c'est en dehors du dispositif AIRE.

Jean Philippe BOULINEAU

Juste un dernier point sur les modalités de contrôle supplémentaires qui ont été déployées.

Nicolas THIERSE

Pour que vous compreniez bien, l'idée c'était de vous présenter un panorama le plus complet possible sur les contrôles exercés en matière de formation professionnelle. Jean-Philippe vient de vous présenter le cadre d'ensemble, quels que soient les programmes, en appuyant sur les différents types de contrôles réalisés sur les organismes de formation eux-mêmes. Là on va passer aux contrôles exercés sur le dispositif AIRE en particulier. Et après on verra l'audit qui a été réalisé. Donc maintenant on rentre vraiment dans le vif du sujet des aides individuelles.

Jean Philippe BOULINEAU

Donc ce sont vraiment des contrôles supplémentaires, parce qu'avant il y avait toute une série de contrôles. On a rajouté des contrôles au moment de l'instruction : l'existence de la structure depuis plus d'un an sur la base de l'extrait Kbis ; la vérification de la certification Qualiopi qui existait avant, mais qui se faisait sur la vérification d'une pièce scannée, le certificat d'obtention de Qualiopi, et qui est désormais vérifié sur la base des listes du ministère du Travail ; et enfin le contrôle de la probité des dirigeants, via Orbis, pour chacun des organismes qui proposent une demande de financement sur AIRE.

Pour ce qui concerne le paiement de la prestation, on va aller contrôler les dates de réalisation par rapport à la durée déclarée, c'est-à-dire vérifier bien la cohérence des dates de formation par rapport à la durée. L'ASP va contrôler directement la notification initiale dans le système d'information

régionale, pour bien vérifier que l'aide a été donc notifiée par la Région ; cette obligation est intégrée à la convention Région-ASP. On a mis une procédure de contrôle de service fait approfondie dès lors qu'il y a des écarts constatés, c'est-à-dire que l'ASP va geler le paiement de l'organisme et demander à l'organisme des éléments supplémentaires de réalisation de la formation. Ces éléments supplémentaires, ça peut être les feuilles d'émargement des stagiaires, ça peut aller jusqu'aux travaux qui ont été réalisés par le stagiaire dans le cadre de sa formation, les évaluations et cætera. Pour ce qui concerne les dossiers qui ont été notifiés en 2023 et en 2022, dès lors qu'il y a une demande de paiement d'un organisme sur ces deux années l'ASP envoie une liste des organismes sollicitant des paiements et les services de la Région vont reconstruire ces organismes sur la base du numéro de déclaration d'activité et de la certification Qualiopi. Et dès lors qu'on a des suspicions sur un organisme nous sommes en contact avec les services de l'État, le service régional de contrôle de la DRIEETS, pour signaler les organismes ou demander des contrôles de l'État sur ces organismes. Enfin, a été soumis aux élus lors de la commission permanente de mai, une affectation pour lancer un marché pour aller renforcer ces contrôles des dossiers 2022, 2023 et 2024 et effectuer des contrôles de service fait, et notamment confronter les certifications qui ont été proposées, donc les diplômes qui ont été proposés, et pour aller vérifier chez les certificateurs la bonne cohérence des listes des stagiaires qui ont bénéficié d'une aide et de ceux qui ont passé le diplôme. Voilà pour les contrôles supplémentaires qui ont été mis en place sur le dispositif AIRE depuis janvier 2024.

Nicolas THIERSE

Est-ce que vous voulez qu'on enchaîne ?

Cécile DUMAS

Oui peut-être ; dans ce monde merveilleux que vous venez de nous expliquer, on va essayer maintenant de comprendre la suite. Peut-être qu'il y a une question ? Excusez-moi, Monsieur. Julie, je n'avais pas vu ta petite main levée, pardon.

Julie GARNIER

Pas de souci, ne t'inquiète pas, je sais que c'est compliqué de suivre quand on est en visio. Je suis désolée, mais comme notre temps est très court et que nous avons déjà passé plus d'une demi-heure sur finalement une présentation large, je crois qu'il nous faut vraiment venir tout de suite au fond du sujet qui nous anime, à savoir cette escroquerie massive. J'ai donc quelques questions très rapides pour comprendre l'ampleur de cette escroquerie. À savoir, quel est le montant qui est évalué à ce jour sur la fraude ? Vous avez dit qu'en 2023, il y avait 11 700 accords qui ont été contractualisés. Quel pourcentage représente cette hausse dans ces 11 700 accords ? De quels secteurs il s'agit particulièrement, et de combien d'organismes ? Et, question subsidiaire également, quid des refus ? Puisque j'ai bien compris qu'il y avait un certain nombre de personnes qui ont été déboutées, pas seulement parce qu'elles ne remplissaient pas les critères requis, mais aussi parce qu'il n'y avait à ce moment-là plus d'argent. C'est ce qui leur a été notifié. Donc qu'est-ce qu'il advient de ces personnes qui ont été déboutées parce que des escrocs se sont servis avant ? C'est une vraie question parce que nous avons des dossiers de personnes qui remontent et qui sont les premières victimes finalement de cette injustice ; et je pense qu'elles doivent être rétablies dans leur bon droit. Et au-delà de ça, ce que je ne comprends pas c'est que visiblement vous faites plein de contrôles, mais l'escroquerie elle est bien là. Donc c'est que vos contrôles ne vont pas. Par ailleurs, vous dites qu'il faut contrôler la véracité des documents, c'est ce que vous faites par exemple quand vous contrôlez le fait qu'un organisme est bien accrédité. J'ai envie de dire : est-ce que vous le faites aussi avec les feuilles d'émargement ? Parce que les feuilles d'émargement, on sait qu'il y a d'énormes fraudes là-dessus, nous avons eu une audition qui l'a attesté. Mais je sais que beaucoup ont voulu mettre de côté cette audition. J'ai envie de leur dire : regardez juste ce que la justice tranche récemment sur les feuilles d'émargement, ou encore les articles de presse. Il y a des fraudes massives aux feuilles d'émargement. À un moment, est-ce que vous ne pensez pas que les contrôles que vous citez sont clairement insuffisants ? D'une part parce qu'il n'y a pas de contrôle

un peu plus en amont sur ces documents, sur les moyens réellement pédagogiques qui y sont mis ; et aussi parce que tout simplement les moyens de la Région n'y sont pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas le personnel derrière pour contrôler.

Cécile DUMAS

Julie, je pense que laisser la parole à Monsieur IRAQI et Madame STEINBERG va pouvoir permettre – enfin j'espère en tous cas – de répondre à quelques questions. Et puis, on y reviendra parce que moi j'ai aussi la question sur les moyens de la Région pour procéder à tout ce que vous nous avez expliqué.

Jean-Roger DAVIN

Moi je voudrais juste rajouter une chose. Je veux bien qu'on se souvienne de l'audition, mais dans le cadre de cette audition on devait avoir un certain nombre d'éléments qui devaient nous être envoyés ; or aujourd'hui, on n'a toujours rien reçu. Donc je considère que cette audition n'était pas valable, en tout cas pour la personne dont elle nous a parlé.

Julie GARNIER

C'est bien pour ça que j'ai cité des articles de presse et que j'ai cité aussi des décisions de justice.

Jean-Roger DAVIN

Ou elle envoie ces documents, ou elle ne les envoie pas, Madame. Je m'en moque des articles de presse, on est sur des auditions Madame GARNIER. On n'est pas sur des articles de presse, on est sur des auditions avec une personne qui nous dit... Comment ?

Julie GARNIER

Des décisions de justice ça ne vous va pas ? Le fait que l'escroquerie aux feuilles d'épargne a été reconnue par la justice, ça ne vous va pas non plus ?

Jean-Roger DAVIN

Mais ce n'est pas que ça ne me va pas, c'est qu'il n'y a pas marqué Région dessus. Là on est sur une audition avec la Région, on n'est pas sur une audition sur la formation professionnelle en France.

Julie GARNIER

Je parle des feuilles d'épargne, vous savez bien qu'il y a des fraudes aux feuilles d'épargne en France. Soyons sérieux.

Jean-Roger DAVIN

Cette dame nous dit qu'elle nous envoie des documents dans le cadre d'une audition de la Région, ces documents ne sont pas arrivés. Donc je considère qu'on peut continuer à écouter les gens qui sont aujourd'hui en face de nous pour nous parler de ces problèmes.

Cécile DUMAS

C'est vrai. Mais il nous manque beaucoup d'autres documents aussi.

2. Audition de Monsieur Ahmed IRAQI, directeur Audit, et de Madame Catherine STEINBERG, auditrice financière

Ahmed IRAQI

Monsieur BOULINEAU a bien exposé le dispositif AIRE. Il y a aussi des mesures qui ont été prises, mais une fois que les fraudes ont été détectées. Si on revient en arrière, le dispositif a connu une très forte hausse de volume, ça a été bien exposé. C'est un dispositif géré par deux parties : la Région sur la partie « avant », c'est-à-dire l'éligibilité de la dépense, l'éligibilité de la demande, et l'ASP sur la partie éligibilité du paiement ; puis l'ASP en deux phases, c'est à dire l'ASP en tant que coordonnateur et l'ASP en tant que comptable public. Donc l'audit aujourd'hui s'intéresse à trois processus : le processus Région, puis la demande de paiement faite à l'ASP, puis le paiement par le comptable public de l'ASP. C'est pour ça que ça prend du temps pour comprendre ces trois systèmes d'information différents. Il y a un cadre conventionnel Région-ASP qui prévoit plus ou moins les contrôles à effectuer par la Région en amont et par l'ASP en aval. Avec la hausse des volumes... Là on est en train d'auditer un peu l'organisation qui a été mise en place pour faire face à ces hausses du volume. Les deux parties, la Région et l'ASP, se sont accordés sur un mode opératoire où le risque de fraude n'a pas été suffisamment appréhendé, on va dire. Mais ça, c'est facile à dire a posteriori, une fois qu'on regarde aujourd'hui ce qui s'est passé. Donc sans rentrer dans la technicité parce qu'on est encore en audit, il y a le fait qu'il y ait trois systèmes d'information qui ne communiquent pas entre eux, qu'il y ait une intervention humaine entre un système d'information et l'autre et des tiers qui interviennent dans la chaîne ; il y a une rupture de communication entre l'amont, c'est-à-dire ce que doit faire la Région, et l'aval, ce que doit faire l'ASP. Pour faire un état des lieux de ce qui a dysfonctionné, c'est la communication entre les dispositifs en amont et en aval. Les mesures correctrices qui ont été précisées par Monsieur BOULINEAU semblent de nature à corriger ces défaillances, on va dire, ces fragilités. Donc aujourd'hui, ce qui a provoqué la fraude est peut-être suffisamment sécurisé. Ce qui nous reste à faire dans le cadre de l'audit, c'est de voir s'il n'y a pas eu d'autres fraudes, antérieurement à la période qui a été détectée ; on va faire des tests. Parce que là on a vu que ça a été formalisé, tout ce mode opératoire qui permet de sécuriser le process ; les agents de la Région ont l'information nécessaire, les agents de l'ASP aussi ont été informés du mode opératoire ; les agents de la Région ont accès au système d'information de l'ASP et vice versa. La chaîne de communication est maintenant rétablie. Ce qui reste à faire, c'est de faire des tests sur les derniers paiements de 2024 et voir si ça s'applique vraiment et s'il n'y a pas d'anomalie détectée. C'est ce qui nous reste à faire, puis travailler en amont de la période pour voir s'il n'y a pas eu d'autres fraudes quand la fragilité a été détectée avec la hausse des volumes, avec des risques qu'on est en train d'identifier ; faire des ciblage sur des périodes, sur une nature d'organisme, et voir s'il y a eu d'autres fraudes avant la détection celle-là. En sachant qu'aujourd'hui il y a une enquête judiciaire qui suit son cours ; il y a eu un dépôt de plainte. Et le montant aujourd'hui de la fraude... Vendredi, pendant les dernières discussions avec l'ASP... La tentative est de 5,3 millions.

Kader CHIBANE

Combien vous avez dit ?

Ahmed IRAQI

5,3 millions.

Nicolas THIERSE

Ça, c'est la tentative de fraude.

Kader CHIBANE

Et en réel, vous ne savez pas ?

Ahmed IRAQI

En réel, on a une récupération d'à peu près 3,2 millions. Comment il y a eu cet arrêt de la fraude ? C'est par la vigilance bancaire, c'est-à-dire que les banques se sont rendu compte que des clients, des tiers, ont reçu beaucoup de virements sur un laps de temps court. C'était ciblé sur la période de la fin d'année. Donc soit les banques ont refusé de recevoir ces virements et ont prévenu la Banque de France, soit la Banque de France a estimé que les banques devaient récupérer les sommes versées. Le rejet bancaire, c'est à peu près 1,1 million. Ce qui a été récupéré une fois versé, c'est à peu près 2 millions. Et donc aujourd'hui, le préjudice est à peu près de 2 millions, sachant que l'enquête suit son cours et qu'il y a encore des travaux pour essayer de récupérer.

Cécile DUMAS

Mais ce que j'aimerais comprendre, c'est cet afflux, comme vous dites, de demandes de virements. Comment il est arrivé ? Ce sont des organismes, ou des personnes qui sont passés à travers les mailles du contrôle ?

Ahmed IRAQI

Ils sont passés à travers les mailles de contrôle parce que ce n'étaient pas des dossiers qui ont été instruits par la Région, donc il n'y avait pas de vraies demandes de formation à la Région, c'étaient juste des demandes de paiement faites à l'ASP. Et comme il y avait une rupture de communication entre on va dire les outils de gestion... Et peut-être bien que les tâches de chaque partie n'étaient pas suffisamment précisées. L'ASP n'a pas vérifié automatiquement que la Région avait notifié, donc elle s'est basée sur des faux, de fausses notifications régionales. Ce qui fait qu'aujourd'hui, ce qui a été corrigé c'est que la communication entre l'ASP et la Région pour confirmer la véracité du document, ça a été mis en œuvre. À l'époque, il y a eu peut-être quelques... Chacun s'est reposé un peu sur le contrôle des autres. L'ASP a considéré que le document papier en soi – et c'est là où le risque de faute n'a pas été appréhendé – était une preuve, sans revenir vers les services de la Région et vérifier si cette notification était une vraie notification. Il y a eu de la fraude documentaire, sur une période où il y a eu une demande assez massive ; cette période c'est fin 2023.

Jean-Roger DAVIN

Si je comprends bien, il y a un état de rapprochement qui n'a pas été fait. C'est-à-dire que l'ASP reçoit des demandes de paiement, ne va pas forcément vérifier que ces demandes de paiement existent, et paye parce qu'elle a reçu des demandes de paiement.

Ahmed IRAQI

Elle n'a pas été vérifier si le dossier était réel et s'il y avait une notification de la Région à ce bénéficiaire.

Jean-Roger DAVIN

Ce qui s'appelle en comptabilité un état de rapprochement. C'est-à-dire que vous avez dans un fichier des demandes, qui ont été faites en l'occurrence par la Région, qui arrivent chez vous et vous donnez l'autorisation de paiement. Donc ça, ça n'a pas été fait. Ça veut dire qu'en fait la fraude s'est faite en bas, au moment du paiement.

Ahmed IRAQI

Au moment du paiement. Le gros de fraude a été au moment du paiement. Après il y a un cadre conventionnel entre les deux parties, c'est à dire qui fait quoi et à quelle période. Il y a eu dans la

convention initiale, mais qui n'est peut-être pas adaptée à la hausse du volume, quelques garde-fous de contrôle. Peut-être qu'avec la hausse du volume certains contrôles ont été moins opérants. Et au final, la conséquence c'est qu'il y a eu une rupture de la chaîne entre l'instruction Région et le paiement ASP, sur une période qui a été identifiée. C'est là où les fraudeurs sont venus.

Nicolas THIERSE

En produisant des faux. Ils ont envoyé des fausses demandes de paiement, des fausses factures en fait, en disant : moi, organisme de formation, j'ai obtenu de la Région à telle date un financement pour telle personne et pour telle formation ; avec les signatures des personnes compétentes à la Région. Ils ont envoyé directement ça à l'Agence de service et de paiements, pour paiement. Le rapprochement qui devait être fait entre ce document-là et la base de données de la Région répertoriant les demandes de financement autorisé, n'avait pas été fait. Ce qu'il faut préciser aussi, comme le disait Monsieur IRAQI, c'est que ça s'est déroulé sur une période donnée, assez courte, fin 2023, à un moment où le nombre de demandes de paiement était particulièrement élevé. Je vous ai toujours un peu. La saisonnalité des facturations est comme ça, en fin d'année il y a toujours un nombre de factures assez élevé qui sont transmises aux payeurs, premièrement. Et deuxième élément, le nombre d'organismes de formation – en l'occurrence, on ne peut pas trop s'avancer là-dessus parce que la justice a été saisie – le nombre de structures est finalement assez limité.

Ahmed IRAQI

Oui, assez réduit. Il n'y a pas eu beaucoup de structures, il y a eu beaucoup de demandes par les mêmes structures. Et c'est vrai que les organismes de formation, comme n'importe quelle entreprise, présentent beaucoup les factures en fin d'année. Les fraudeurs étaient conscients peut-être du fait qu'il y ait une masse de volume importante en fin d'année. Il y a eu énormément de demandes formulées entre fin novembre et mi-décembre et peut-être aussi que les services au niveau de l'ASP ont voulu réussir l'atterrissage de l'année et accélérer le traitement des demandes de paiement.

Kader CHIBANE

Si je comprends bien, vous allez me répondre, la Région ne contrôle pas les paiements de l'ASP ? Le talon d'Achille, il est là.

Jean-Roger DAVIN

Quand vous êtes dans une mairie, vous ne contrôlez pas ce que fait le trésorier payeur général. Sauf votre respect, c'est un organisme d'État qui est là pour payer.

Kader CHIBANE

Au-delà du contrôle, il y a un problème de lien Monsieur. Il y a un problème, il y a un talon d'Achille. J'ai entendu parler beaucoup de contrôle, mais il n'y a aucun contrôle qui est fait sur l'APS, la Région n'a pas de visibilité. Le souci, il est où ? Comment c'est possible ? Parce que vous avez dit que c'est les banques qui se sont rendu compte, pas la Région.

Ahmed IRAQI

Vous parlez d'aujourd'hui ou d'avant la fraude ?

Kader CHIBANE

Avant la fraude.

Ahmed IRAQI

Avant la fraude, la Région peut-être s'est reposée sur le fait que l'ASP allait vérifier la notification sur un outil qui s'appelle Mes Démarches, auquel elle avait accès. Mais cela n'était pas très bien formalisé dans les accords entre les deux parties.

Kader CHIBANE

C'est bien ce que je comprends : pas formalisé.

Jean-Roger DAVIN

Formalisé ou pas formalisé, je suis d'accord avec vous, mais si vous avez un contrôle à faire, vous le faites ou vous ne le faites pas.

Kader CHIBANE

Pas bien formalisé.

Nicolas THIERSE

Il y a ce constat-là. Et il y a un autre constat, vous semblez dire que la Région ne contrôle pas les paiements réalisés par l'ASP.

Kader CHIBANE

Je n'ai pas dit qu'elle ne contrôle pas, là en l'occurrence.

Nicolas THIERSE

Vous l'avez dit tout à l'heure. Pour bien rappeler le process : la Région est gestionnaire de ce dispositif-là, elle instruit l'ordonnance de dépense ; mais le paiement de la dépense est confié par la Région à l'Agence de service et de paiements, qui dispose d'un comptable public.

Kader CHIBANE

Tout à fait, je sais très bien.

Ahmed IRAQI

Elle a un ordonnateur et un comptable. Il y a la partie ordonnateur, qui va faire l'instruction de la demande de paiement au niveau de l'ASP, il y a des contrôles qui doivent être faits à ce niveau ; et il y a la partie comptable public qui va mandater.

Kader CHIBANE

Mais à un moment donné la Région a un retour des paiements faits par l'ASP ?

Ahmed IRAQI

La région a un retour des paiements faits par l'ASP sur des périodes...

Kader CHIBANE

En fin d'année, c'est pour ça ? Pour se rendre compte que les notifications étaient fausses... On peut s'en rendre compte ou pas ? C'est ça que je veux savoir.

Ahmed IRAQI

On parle d'une période très courte.

Kader CHIBANE

Je parle de cette période.

Ahmed IRAQI

On parle d'une période très courte, on a dit que c'était plus ou moins deux semaines sur le mois de décembre. Là où il y avait eu les fraudes, la Région aurait pu s'en apercevoir, mais ça n'aurait pas arrêté la fraude.

Nicolas THIERSE

Dans la réalité, c'est ce qui s'est passé puisque la fraude a été détectée.

Kader CHIBANE

Pas par la Région.

Cécile DUMAS

Par la banque.

Nicolas THIERSE

Par le système de contrôle dans son ensemble.

Kader CHIBANE

Par la Banque de France, j'ai entendu.

Nicolas THIERSE

Non, par les banques.

Kader CHIBANE

Mais les banques c'est pareil, les banques ce n'est pas la Région. Je parle de la Région moi. Ce qui nous intéresse, c'est la Région. Quelle capacité elle peut contrôler ou pas ?

Jean-Roger DAVIN

Je voulais juste poser une question. L'ASP travaille gratuitement pour la Région ?

Ahmed IRAQI

Non, j'allais le dire. L'ASP est un prestataire de la Région, donc la Région achète une prestation de contrôle.

Kader CHIBANE

Je sais bien.

Jean-Roger DAVIN

Il y a bien un paiement que la Région confie à une société qui s'appelle ASP, on est d'accord.

Ahmed IRAQI

C'est sûr que la chaîne doit être sécurisée de bout en bout, il y a peut-être des choses à améliorer, c'est ce qui est en train d'être fait. Aujourd'hui, c'est quelque chose de partagé. La défaillance, le sujet était vraiment au paiement, et pas l'instruction des demandes ; parce que ces demandes qui ont été payées n'ont jamais été instruites au niveau de la Région.

Cécile DUMAS

Julie, tu as levé la main ? Ou c'était ta première main ?

Julie GARNIER

Non, j'ai toujours levé la main ; mais j'attendais très sagement. Il y a encore des questions qui restent sans réponse. J'ai bien compris le montant de 5,3 millions d'euros, qui franchement est énorme quand même ; je ne m'attendais pas à autant. Combien d'organismes ? Je vous ai demandé combien d'organismes sont actuellement identifiés ? Est-ce qu'on est sur une minorité ? Est-ce que c'est plus large ? De quels secteurs il s'agit exactement ? J'aurais bien aimé avoir ces éléments-là si c'était possible. J'ai encore deux remarques malgré tout. On voit que d'une manière évidente, les faux documents sont un recours assez classique finalement des escroqueries qu'on peut retrouver dans l'ensemble des scandales liés à la formation professionnelle. Ces faux documents, qui d'ailleurs avaient été notifiés dans l'audition qui a été censurée depuis, on le retrouve encore à nouveau. Donc on voit bien qu'il y a vraiment un problème systémique sur l'utilisation de faux documents, et donc que devrait être entamée une procédure de vérification pour l'ensemble des documents qui sont fournis par ces organismes. Je pense que ça devrait devenir aussi automatique. Ensuite, moi ma question, elle vient sur les moyens. Clairement, est-ce que les moyens sont là ? Parce que vous parlez de contrôles de fin d'année, qui seraient arrivés en masse ; et donc les agents, très peu nombreux, ont dû faire face à cette arrivée. À un moment, il faut aussi poser la question des moyens dédiés au contrôle. Il n'y a pas que le lien dont vous parlez entre ASP et Région, que vous estimez rétabli – ça encore, ça reste à prouver – mais il y a aussi la question des moyens. Je ne pense pas que les services soient défaillants, je pense que la défaillance vient du donneur d'ordres, de ceux qui établissent les règles de fonctionnement, mais aussi de ceux qui donnent les moyens ou pas au contrôle de se faire.

Cécile DUMAS

Des choses à rajouter sur le nombre d'organismes et le secteur ? Est-ce que vous avez une idée ?

Ahmed IRAQI

Grosso modo, une vingtaine d'organismes. Pour les secteurs...

Jean Philippe BOULINEAU

Il n'y a pas de secteur étant donné que les formations n'ont pas eu lieu. C'est des liasses de demandes de paiement.

Cécile DUMAS

Une vingtaine d'organismes. Ça veut dire que la plainte de la Région en justice porte sur cette vingtaine d'organismes, c'est ça ?

Nicolas THIERSE

Attendez, je reprécise. Organismes de formation : on ne le sait pas. On ne sait pas s'il s'agit d'organismes de formation. Il s'agit de structures qui ont pu se faire passer pour des organismes.

Cécile DUMAS

Peut-être avec des faux. Sûrement.

Ahmed IRAQI

Et avec des noms proches de noms d'organismes de formation.

Jean-Roger DAVIN

Quand on regarde les noms à la tête, c'est les mêmes ?

Ahmed IRAQI

Il y en a. Mais après on ne peut pas être...

Jean-Roger DAVIN

Je veux dire, ce n'est pas forcément vingt indépendants.

Ahmed IRAQI

Il y a des structures où il y a les mêmes dirigeants, qui ont des biens capitalistiques ou qui sont des créations récentes sur. Donc oui, il y a...

Jean-Roger DAVIN

On est d'accord. Et par rapport à la remarque de Madame GARNIER, ça me fait penser au quota carbone. Vous voyez ? Il n'y a pas que dans la formation professionnelle, c'est exactement les mêmes choses.

Kader CHIBANE

Vous avez raison. Juste pour bien comprendre techniquement comment ça s'est passé, ça veut dire que c'est des envois de mails, avec des notifications scannées ? J'aimerais bien comprendre techniquement comment la fraude a eu lieu.

Ahmed IRAQI

Les organismes de formation doivent envoyer la demande à l'ASP, dans une boîte mail. Cette boîte mail déverse...

Kader CHIBANE

Donc ils ont créé une boîte mail équivalente ?

Ahmed IRAQI

Non, l'ASP a sa boîte mail. C'est là où elle reçoit les demandes de paiement des organismes. Donc elle a reçu des demandes de paiement d'organismes fraudeurs, qui soit se sont créés pour l'occasion, soit ont fraudé des documents. De la boîte mail, ça redescend au système d'information de l'ASP, qui doit faire ses contrôles. Et parmi ces contrôles, ils se sont contentés des contrôles on va dire documentaires, des papiers qu'ils ont reçus. Mais il n'y avait pas de problème sur ces papiers-là, le problème c'est que c'étaient des faux papiers et qu'il n'y avait pas de vraie notification de la Région. Donc la pièce maîtresse on va dire, c'est la falsification par ces organismes de formation d'une fausse notification de la Région. Et c'est là que le dispositif ASP-Région en général n'a pas

détecté qu'il y a des notifications falsifiées qui sont arrivées à l'ASP. L'ASP n'a pas vérifié leur origine auprès de la Région.

Kader CHIBANE

Alors ça je comprends bien. Mais est-ce que l'ASP ne contrôle pas les organismes eux-mêmes ? Tout à l'heure vous avez parlé de Qualiopi.

Ahmed IRAQI

Ça, c'est l'éligibilité.

Nicolas THIERSE

Vous parlez de contrôles de quelle nature ?

Kader CHIBANE

De l'organisme. Parce que si je comprends bien, il y a des organismes qui envoient des fausses notifications. L'organisme, il est habilité ? Il a été contrôlé, pour l'ASP ? Comment l'ASP sait que cet organisme est habilité ?

Jean-Roger DAVIN

Théoriquement, c'est comme en comptabilité, vous avez un état de rapprochement. Il doit y avoir marqué : X nous doit 100. Et la personne de l'ASP doit le vérifier.

Kader CHIBANE

Là, je suis sur l'organisme.

Nicolas THIERSE

Ils ont probablement utilisé... Ils se sont fait passer pour des organismes de formation avec, sur le papier, un Kbis, une adresse physique et cætera. C'est une falsification très élaborée.

Ahmed IRAQI

Avec des falsifications de signatures d'agents régionaux.

Nicolas THIERSE

Et avec un certificat Qualiopi. Donc sur le papier... C'est là où des rapprochements auraient dû se faire, entre ces fausses demandes de paiement et celles instruites réellement.

Kader CHIBANE

Pour moi c'est clair.

Jean-Roger DAVIN

On en parle, mais vous pourriez nous redire ce que c'est que l'ASP exactement ? Le poids ? Combien il gère ? Qu'est-ce qu'ils font ? Parce que là on a l'impression d'avoir une petite... Qu'on puisse comprendre.

Nicolas THIERSE

C'est un établissement public de l'État qui relève de la tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère du Travail et de l'Emploi, qui initialement a été créé pour gérer les aides européennes et notamment les aides agricoles, puisque l'Union européenne exigeait que le payeur des aides communautaires dispose d'une forme d'indépendance et ne soit pas directement rattaché aux services de l'État. Donc un établissement dédié a été créé, l'Agence de service de paiements, avec un comptable public. Et cet établissement public peut gérer, pour le compte d'autres collectivités publiques – les Régions notamment, pas que, mais essentiellement les Régions – des dispositifs relevant de son champ de compétences, à savoir les politiques agricoles et les politiques d'emploi, de formation et cætera. L'Agence du service et de paiement a géré par exemple – et gère toujours, mais dans une moindre mesure – le paiement des contrats aidés. Quand les préfets prescrivaient des contrats aidés, les employeurs publics, privés ou associatifs recevaient une subvention qui leur était versée par l'Agence de service et de paiements. Les emplois francs, c'était le cas. Les aides aux employeurs d'apprentis sont également versées par l'Agence de service et de paiements. Grosso modo, l'Agence de service et de paiements doit gérer entre 20 et 25 milliards d'euros par an d'argent public, qui viennent essentiellement des aides agricoles. Pour les aides agricoles européennes, ils sont chargés également d'effectuer les contrôles ; là, pour le coup, c'est une mission qui leur est confiée en plus du paiement. Ils sont autorité de contrôle : quand un agriculteur demande une aide pour telle surface d'exploitation, l'Agence de service et de paiements a, en plus de sa mission de payeur, la mission de contrôler que la surface fait bien tant d'hectares et qu'elle est éligible à tant d'aides européennes. Voilà, ça c'est l'établissement public dans son ensemble. Pour la Région, l'Agence de service et de paiements est un prestataire historique. Puisque quasiment toutes les Régions, au moment de la décentralisation de tout ou partie des dispositifs de formation professionnelle – notamment la rémunération des stagiaires, le paiement des organismes de formation dans le cadre de l'offre collective ou d'autres dispositifs – se sont tournées vers l'Agence de service et de paiement en raison de son expérience dans la gestion des dispositifs d'emploi et de formation professionnelle, qui était auparavant détenue par l'État, puis transféré aux Régions. Et aussi parce que c'est un établissement public qui dispose d'un comptable public ; c'est une forme quand même d'assurance, pour la collectivité publique qui va déléguer auprès de cet organisme-là le paiement de ces dispositifs, d'avoir derrière un comptable public, des process et une comptabilité publique qui est quand même plus rigide, entre guillemets, et contrôlée de manière beaucoup plus fine qu'en confiant la gestion à tiers privé. Donc c'est quand même, pour la Région, un gage de contrôle plus important. Il n'y a pas que le dispositif AIRE qui est confié en paiement à l'Agence de service et de paiements ; les paiements des organismes de formation dans le cadre de l'offre collective des marchés publics passent par l'Agence de service et de paiements. Concrètement, tous les mois ou tous les deux mois, l'Agence de service et de paiements nous dit : le mois dernier, on a versé tant de milliers d'euros pour les factures transmises par les organismes de formation avec lesquels vous contractualisez. On paye en fonction de ce que l'ASP nous indique. La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est également gérée par l'Agence de service et de paiements. L'autre avantage aussi, en théorie, c'est que l'Agence de service et de paiements a plus facilement accès à des bases de données publiques que d'autres organismes de formation qu'on aurait pu choisir par d'autres biais ; puisqu'il y a une interconnexion des structures, et notamment avec France Compétences et les services du ministère du Travail, qui est historiquement mieux installée que si on choisissait un organisme qui n'a jamais géré des dispositifs publics d'aide à la formation. L'Agence de service et de paiements fait ça depuis à peu près quarante ans.

Cécile DUMAS

Je crois qu'on a compris à peu près le fonctionnement. Quelques questions, pour éviter que ça se reproduise. D'abord il y a une question : le dispositif AIRE peut-il être instruit avec un risque zéro de fraude, à votre avis ?

Ahmed IRAQI

Par définition, le risque zéro n'existe pas.

Cécile DUMAS

L'être humain est toujours plus fort.

Ahmed IRAQI

Et de plus en plus. Mais par contre il peut être sécurisé, au moins pour ce qu'on appelle, dans le jargon, éviter le risque systémique. C'est-à-dire que le système de contrôle interne mis en place en amont détecte le maximum de défaillances et de fraudes. C'est là où il y a peut-être un travail dans tous les processus. S'il y a un volume important, on ne peut pas contrôler tous les bénéficiaires ; c'est le dispositif de contrôle interne qui doit être robuste. Et je pense qu'avec un dispositif robuste, ça peut limiter d'une manière significative le risque de fraude.

Maxence ANSEL

Je voulais juste savoir si vous savez si d'autres dispositifs, portés par d'autres institutions, ont connu des cas similaires ?

Nicolas THIERSE

La justice est en train de travailler sur ces sujets-là. Mais le Compte personnel de formation (CPF) a subi des fraudes assez importantes, encore dernièrement. Ce n'est pas le même type de fraude. Encore une fois, c'est un peu délicat parce que tant que la justice ne s'en empare pas et ne fait pas les enquêtes, on ne peut pas trop... Mais des échanges qu'on a pu avoir sur le sujet, c'est plutôt des fraudes liées à la non-réalisation des formations, par des organismes de formation normaux. Ils ont envoyé des factures de formations qu'ils n'avaient pas réalisées. Et les montants que vous avez probablement vus dans les médias ces dernières semaines sont sans commune mesure avec ce dont on parle là, ils doivent probablement être plus importants parce que le Compte personnel de formation est un dispositif d'une ampleur nettement plus importante.

Julie GARNIER

Excusez-moi, on vous entend très mal en visio.

Nicolas THIERSE

Il y a effectivement eu des fraudes assez massives sur d'autres dispositifs, qui ne sont pas ceux de la Région. Mais qui a priori ne répondaient pas à la même mécanique. Il y a un degré de gravité probablement dans les types de fraude. Encore une fois, les enquêtes sont en cours, mais en ce qui concerne les aides individuelles, il semblerait que les auteurs des fraudes ne soient pas des organismes de formation ; ce qui semble être quand même un élément important. Ce sont des tiers qui ont, à un moment, détecté qu'il y avait une faille dans le système, dans les process ; et quelques-uns, une vingtaine a priori, en ont profité. Mais encore une fois, au global, le système a plutôt fonctionné puisque les banques se sont rendu compte qu'il y avait une anomalie. Donc l'Agence de service et de paiements et la Région ont pu récupérer quand même un peu plus de 3 millions sur les 5 millions fraudés. Il en reste quand même une partie, on espère que la justice arrivera à récupérer le reste des fonds fraudés. Mais au global quand même, à un moment, une alerte a été faite et a permis de récupérer une grande partie des crédits fraudés.

Maxence ANSEL

Et outre la communication qui a été rétablie, il y a d'autres mesures qui ont été rapidement prises ?

Ahmed IRAQI

Oui, les mesures qui ont été prises et qu'on va tester vont dans le bon sens puisque maintenant les paiements de l'ASP sont soumis au feu vert de la Région, c'est-à-dire que la Région valide les règlements. On a rapproché un peu le dialogue entre les services. Maintenant l'ASP peut accéder au système d'information de la Région, qui s'appelle Mes Démarches, et laisser une trace qu'elle a vérifié que sur Mes Démarches il y avait une notification, qu'il y avait un dossier. La Région peut contrôler aussi en rentrant sur le logiciel de l'ASP, qui s'appelle Serapis, pour voir avant d'instruire si la vérification a été faite. Donc aujourd'hui oui, il y a une communication assez importante entre les deux parties, avec des process de contrôle bien établis, formalisés et dont les équipes ont pris connaissance.

Nicolas THIERSE

Et le fait aussi qu'on ait restreint le bénéfice de l'aide aux organismes de formation ayant plus d'un an d'existence, a priori ça devrait permettre d'éviter les cas de fraude de tiers qui se créent juste pour la fraude. Ça ne veut pas dire qu'une structure, qui se fait passer pour un organisme de formation depuis plus d'un an, ne pourrait pas reproduire un système de fraude à peu près similaire. Mais avec tous les contrôles mutualisés qui ont été mis en place... À côté de cela, les rapprochements d'identification des organismes de formation avec les bases de données du ministère du Travail, de France Compétences, sont automatisées et permettent quand même de mieux détecter des anomalies, en tout cas des tiers qui se feraient passer pour des organismes de formation. Il faut quand même arriver à s'identifier sur un nombre de bases de données assez significatif.

Cécile DUMAS

Moi j'ai une question. On a beaucoup parlé de contrôle, on voit bien qu'il y a une nécessité de contrôle pour éviter ce type de fraude. Quid des services de la Région ? Vous avez le temps de faire tout ? Vous avez le temps de vous démultiplier ?

Nicolas THIERSE

La direction de l'audit de la Région et de l'ASP, quand elle aura terminé son audit... Pardon ?

Cécile DUMAS

Va le dire, va avoir un constat.

Nicolas THIERSE

Elle aura un constat.

Ahmed IRAQI

Sur l'évolution de l'organisation entre avant et après, ça on ne l'a pas encore fait. On a vu les mesures, on a vérifié que les agents en charge aujourd'hui avaient connaissance des mesures correctives. On n'est pas encore revenus sur la période de la fraude pour voir l'organisation en termes de moyens, et ce qui a changé en termes de moyens. ? Ça fait partie de...

Cécile DUMAS

Ça fera partie des préconisations ou des constats de votre audit.

Ahmed IRAQI

S'il y a besoin de moyens, oui bien sûr.

Nicolas THIERSE

S'il y a un constat.

Cécile DUMAS

Oui, s'il y a un constat. Julie, je crois que tu avais levé la main.

Julie GARNIER

Oui, tout à fait, merci Cécile. Je voudrais quand même revenir sur quelque chose qui a été dit, c'est que la fraude dans la formation professionnelle en général, elle n'est pas le fait des personnes, des individus qui demandent des formations professionnelles, elle est bien plus largement – et j'ai envie de dire presque dans la quasi-totalité des cas – du fait des organismes ; qu'ils aient un an d'existence ou pas. Je pense que nous avons assez d'enquêtes journalistiques. Et oui, je m'appuie sur les enquêtes journalistiques parce qu'en général, ce sont elles qui révèlent les fraudes. Je vais vous donner un exemple : Galileo, que Muriel PENICAUD connaît bien. Et bien Galileo, s'adonne à des fraudes ; ça a été démasqué par la cellule d'investigation de Radio France notamment. Vous voyez bien que les fraudes sont massivement du fait des organismes de formation, et donc ce sont bien eux qu'il faut contrôler en priorité. Et je pense qu'un an, malheureusement, n'est pas un critère probant ; ou alors peut-être que les vingt organismes de formation sont tous des organismes créés spécialement pour cela, et peut-être que Galileo a été un organisme qui a moins d'un an, mais ce n'est pas le cas. Donc je pense que ce critère n'est vraiment pas suffisant. Le meilleur critère pour contrôler, c'est avant tout de mettre des moyens pour le faire. Et je suis surprise que vous n'ayez pas annoncé que, de fait, vous alliez recruter pour contrôler ces organismes. Il faut recruter, il faut des moyens. Vous avez parlé de visites sur site, vous en avez cité 492 ; 492 sur trois ans ça ne fait vraiment pas beaucoup en réalité. Et je pense qu'il faut mettre ça en parallèle avec tous les organismes qui n'ont pas été visités par an ; parce que vous avez plus de 11 000 demandes et vous ne faites que presque une centaine. C'est-à-dire qu'on est sur une proportion de contrôles sur site qui est extrêmement faible. Et s'il y a un détournement des documents, bien évidemment qu'ils doivent être contrôlés par d'autres fichiers, mais ils doivent aussi être contrôlés en vérifiant que les moyens pédagogiques sont présents. Et aujourd'hui, malheureusement, vous n'en parlez pas beaucoup. C'est aussi un moyen, je pense, de pouvoir lutter. Je pense même que c'est le meilleur moyen, en mettant les effectifs humains derrière pour faire en sorte que les contrôles soient effectifs. Donc s'il y a des recrutements, j'aurais bien aimé savoir de quelle nature, combien de personnes vous allez recruter, combien vous allez mettre d'emplois derrière, et cætera.

Cécile DUMAS

Pour rallonger sa question : vous avez dit, à un moment, que les contrôles des organismes de formation étaient faits par la DRIEETS.

Nicolas THIERSE

Entre autres.

Cécile DUMAS

Entre autres. Et les organismes d'État, France Travail...

Jean-Philippe BOULINEAU

Les organismes certificateurs.

Cécile DUMAS

Les organismes certificateurs. Comment vous avez le retour de ces contrôles, vous organismes régionaux qui prenez les décisions ? Enfin, qui appliquez les décisions.

Jean-Roger DAVIN

Je voudrais rajouter une chose. Je n'ai peut-être pas tout saisi, mais il me semble qu'il y a plus qu'un an dans les mesures que vous avez prises. Parce que là on se dit : il y a juste un an ; mais il y a d'autres mesures. Est-ce que vous pouvez les donner pour éclairer tous les commissaires ?

Nicolas THIERSE

On va rappeler les améliorations au contrôle qui ont été introduites récemment. Juste une précision, nous n'avons pas dit que Galileo était un organisme fraudeur dans le cadre des aides individuelles. Je veux juste éviter toute ambiguïté par rapport à l'intervention de Madame GARNIER. Galileo ne fait pas partie, d'après nous, des organismes qui ont commis des fraudes sur les aides individuelles portées par la Région.

Jean-Philippe BOULINEAU

Alors effectivement, le service régional de contrôle de la DRIEETS contrôle les organismes, leur attribue un numéro de déclaration d'activité et procède à des vérifications sur pièces et sur place des organismes. On a des échanges mensuels ou à la demande, mais à minima mensuels. Il nous envoie la liste des organismes qui perdent leur déclaration d'activité suite à des problématiques, à des écarts ou à des fraudes. Et on impacte derrière nos différents dispositifs si cet organisme fait partie du dispositif ; c'est-à-dire qu'on résilie le contrat qu'on a avec cet organisme.

Cécile DUMAS

On est en difficulté pour auditionner la DRIEETS, en difficulté de calendrier. Mais il se trouve que j'ai rencontré la DRIEETS du 95, qui me dit qu'ils sont en difficulté de temps pour contrôler ces organismes de formation. Là, il y a une faille qu'on n'a pas réussi à éclaircir dans nos auditions.

Jean-Philippe BOULINEAU

Il n'y a pas que la DRIEETS. La DRIEETS contrôle, au regard des dispositions légales qui permettent de s'inscrire comme organisme de formation. Mais vous avez également l'ensemble des ministères qui possèdent une certification – les titres professionnels pour le ministère du Travail et les diplômes de l'Éducation nationale – qui vont contrôler aussi ces organismes, et là d'un point de vue plus pédagogique, pour les habilitier ou non à faire passer les examens de la certification professionnelle. C'est un contrôle également supplémentaire. Et puis vous avez ensuite les contrôles des différents financeurs : France Travail, la Région et cætera. À savoir que l'État réfléchit actuellement à rénover l'ensemble de ces contrôles, et notamment à les mutualiser entre les différents financeurs pour justement, dès lors qu'un financeur aura constaté des écarts chez un organisme, il puisse diffuser l'information de manière officielle à l'ensemble des autres financeurs.

Cécile DUMAS

Autre question qui était posée aussi. Dans le nouveau règlement, il y a quarante demandes AIRE au maximum par organisme, si j'ai bien compris. Est-ce que vous pensez que ça va aider à éviter les fraudes ? Et j'ai une deuxième question sur ce nouveau règlement : est-ce que vous ne pensez pas que ça pourrait mettre en difficulté l'égalité des droits d'accès aux jeunes ou aux moins jeunes, en tous les cas aux stagiaires.

Nicolas THIERSE

On va peut-être vous présenter quand même tout ce qui a été fait, on va clarifier les choses. Parce que les améliorations ne portent pas uniquement sur la condition d'ancienneté de l'organisme de formation. La règle des quarante demandes par organisme de formation est plus ancienne que cela ; je crois qu'elle a été introduite en...

Jean-Philippe BOULINEAU

En 2022. Et c'était quarante aides octroyées ; sauf qu'on est passé à quarante demandes parce qu'on avait un taux d'abandon, sur ces aides octroyées, qui était très important. C'est-à-dire que les organismes avaient droit à quarante aides octroyées, donc ils pouvaient en demander soixante, et cætera. Il y avait une décote ; dès lors, on constatait beaucoup d'abandons. Là, on est passé sur quarante demandes pour que l'organisme s'assure de la réalité du projet professionnel du demandeur, et qu'il soit sûr d'effectuer la formation.

Nicolas THIERSE

Et l'autre raison pour laquelle cette condition a été introduite, c'est qu'il fallait aussi qu'on s'assure de la bonne cohérence du dispositif AIRE avec l'offre collective, de manière à ce qu'il n'y ait pas de concurrence, entre guillemets, entre les aides individuelles et l'offre collective qui, par définition, fait l'objet d'un travail beaucoup plus important en termes de quantification de formations commandées par la Région, de secteurs d'activité, de territoires, de négociations financières sur le prix des formations. Donc il ne fallait pas non plus que les individuels... Ce n'est pas de l'achat groupé ; c'est telle ou telle personne qui demande à se faire financer sa formation, on pose les règles dans le règlement d'intervention : 12 000 euros au maximum... Aujourd'hui, on a un reste à charge de 20 %, qui n'existait pas auparavant. Il ne fallait pas que le dispositif d'aide individuelle se substitue quand même au dispositif qui nous semble être le plus important, néanmoins, pour assurer la formation des demandeurs d'emploi en Île-de-France : l'offre collective, avec l'offre de formation qualifiante, les parcours d'entrée dans l'emploi et les compétences de base. On avait introduit cette condition- là de manière à ce que les organismes de formation qui n'ont pas remporté tout ou partie des marchés ne bénéficient pas non plus, de manière trop conséquente, des subventions régionales.

Cécile DUMAS

Oui, Julie ?

Julie GARNIER

J'entends le fait que vous vouliez faire en sorte que tous les organismes puissent accéder finalement à ces aides. Moi, ce qui m'interpelle c'est la première question que je vous ai posée. C'est aussi le fait qu'aujourd'hui, on a des personnes qui ont besoin de formation, qui ont fait la demande dans les temps, qui remplissent les critères et qui ont été déboutées de leur demande. Elles se retrouvent avec des formations qui coûtent des milliers d'euros, qu'elles ne peuvent pas faire financer autrement que par cette aide individuelle. Et aujourd'hui, la Région n'a pas répondu à ces personnes. Donc on est face à des situations extrêmement préoccupantes, avec des personnes qui pensent à abandonner leurs études, à abandonner leur projet professionnel. Et aujourd'hui – moi je pose la question – qu'est-ce qui est prévu pour ces personnes qui n'ont pas pu rentrer dans les 11 700 accords de 2023 alors qu'elles remplissaient les critères et que cet argent a été dévoyé par des escrocs ? Et aujourd'hui, je le redis, les premières victimes ce sont elles ; parce qu'elles sont deux fois victimes dans cette histoire. Premièrement parce qu'elles ont été écartées du dispositif et deuxièmement parce que cet argent, qui devait revenir pour leurs droits, ne leur est pas revenu. Je crois vraiment qu'on a un vrai sujet là-dessus, qui a été, depuis le début de cette audition, trop balayé et mis de côté. Et je crois que vraiment ça devrait toutes et tous vous interpeller pourtant.

Nicolas THIERSE

Alors si vous faites référence à la personne...

Julie GARNIER

Les personnes.

Nicolas THIERSE

Les personnes dont vous nous avez fait le signalement. Une des règles posées par le règlement d'intervention, pour que la formation puisse être financée par la Région, c'est que la formation n'ait pas commencé. Le règlement d'intervention pose la condition que tout financement intervient avant le début de la formation, et pas en cours. Il se trouve que dans ces cas-là, les personnes avaient démarré les formations sans avoir l'accord de la Région pour pouvoir faire ces formations. Est-ce qu'on peut vous représenter tous les contrôles qui ont été introduits ?

Julie GARNIER

Non. Non, excusez-moi, ce n'est pas ce qui s'est passé. Excusez-moi, non, ce n'est pas ça. Comme vous avez laissé la responsabilité à l'organisme de déposer la demande, les personnes ont bien fait les choses avant d'avoir commencé la formation. Elles étaient dans les clous ; et j'insiste là-dessus. Ce n'est que parce qu'il y a eu dévoiement de cet argent qu'ils n'ont pas pu après avoir la notification. Si vous voulez, je vous donne le timing pour que vous vous rendiez compte à quel point c'est affreux ce qui leur arrive. Elles ont fait leur demande en septembre ; la notification comme quoi leur dossier a été rejeté a été faite en avril. Vous vous rendez compte ? On est sur près de six mois d'écart entre les deux. Et donc vous avez des personnes qui bien évidemment, en six mois, ont commencé leur formation, parce que bien évidemment elles ne pensaient pas être déboutées puisqu'elles remplissaient tous les critères. Entre septembre et avril, oui, elles ont dû commencer leur formation, parce que la formation commençait tout simplement et qu'elles n'allaient pas attendre un an encore. Déjà, pourquoi ce décalage de six mois ? Cela montre qu'il y a bien un problème de moyens du côté de la Région pour la notification, pour l'instruction des dossiers et également pour le contrôle. Donc moi je repose cette question, ne la balayez pas parce qu'elle est extrêmement importante.

Nicolas THIERSE

On peut vous représenter si vous voulez les contrôles mis en place.

Cécile DUMAS

Par contre, il faut répondre à la question. Est-ce que la fraude a entraîné des refus de dossier ? Des stagiaires ont-ils été impactés par cette fraude ? Je sais qu'il y a eu la rupture de janvier à avril, donc forcément... Combien de demandes sont restées sur le tapis ? La fraude, vous avez l'air de dire que c'était plutôt fin d'année 2023 ; dû au fait que le montant a explosé, est-ce qu'il y a eu des demandes qui ont été refusées ? Quel est le nombre de demandes de stagiaires qui ont été mises sur le côté à cause de la fraude et de la période d'auscultation on va dire, ou du moins d'examen de la fraude. Combien il y a eu de demandes refusées ?

Nicolas THIERSE

Suite à la connaissance de la fraude, on a évidemment fermé le dispositif pour éviter qu'il y ait des fraudes supplémentaires. Je pense que c'était une mesure quand même de bon sens d'arrêter les dépôts et les instructions des aides pendant cette période, sans que nous sachions véritablement où s'étaient situées et comment avaient été opérées ces fraudes-là ; sans quoi elles auraient pu se répéter indéfiniment. Donc on a pris la décision d'interrompre le dispositif, qui a été rouvert fin avril, le 26 avril 2024, après avoir introduit les mesures de contrôle supplémentaires qu'on vous a exposées tout à l'heure et qu'on peut vous réexposer évidemment, de manière à ce que nous ne nous retrouvions pas dans une situation similaire.

Maxence ANSEL

J'ai une question, excusez-moi.

Julie GARNIER

Je suis désolée, mais la réponse elle n'est toujours pas là. Vous avez des personnes...

Jean-Roger DAVIN

Est-ce qu'elles ont pu redéposer leur dossier ?

Julie GARNIER

Ils ont bien tenté de redéposer leur dossier ; mais on leur a dit qu'effectivement, puisque maintenant ils avaient commencé la formation, ils ne rentraient plus dans les clous. Donc vous voyez bien que oui, on se mord la queue et que vraiment on est sur des situations humaines dramatiques. J'aimerais vraiment qu'on puisse avoir les réponses. Combien de dossiers ont été rejetés par ce fait-là ? J'aimerais le savoir, vous n'avez pas répondu à la question.

Nicolas THIERSE

Les dossiers qui ont été déposés pendant la période de clôture du dispositif...

Julie GARNIER

Je ne parle pas de cette période-là.

Cécile DUMAS

Julie, ne coupe pas s'il te plait. Allez-y.

Nicolas THIERSE

On peut rappeler les contrôles ?

Cécile DUMAS

Allez-y, répondez à la question. C'est moi qui vous le demande. Et puis il y a deux autres questions. Les dossiers qui ont été déposés : vous alliez répondre à cette question.

Nicolas THIERSE

Entre le moment où le dispositif a été fermé et celui où il a été rouvert, de nouvelles règles ont été introduites. Des règles de contrôles... Sur les domaines de formation sur lesquels les demandes pouvaient porter, le règlement d'intervention a été modifié de manière à cibler le bénéfice de l'aide sur un certain nombre de secteurs répondant aux besoins de main-d'œuvre. Donc les demandes de financement qui ont été déposées et qui ont répondu à ces critères-là, dont celui qui dit que la formation ne doit pas avoir commencé avant l'octroi de la demande de financement, elles ont été instruites, et octroyées quand les critères étaient remplis.

Cécile DUMAS

Monsieur MOUSSON avait levé la main.

Olivier MOUSSON

Vous m'entendez bien ?

Cécile DUMAS

Oui, allez-y.

Olivier MOUSSON

Merci pour ces réponses, qui me paraissent très claires. Je vais changer de sujet. Est-ce que le dispositif AIRE vise également à soutenir financièrement les organismes de formation, à développer ces organismes parce qu'il y a une demande de formation ?

Nicolas THIERSE

C'est une aide individuelle pour le retour à l'emploi, donc ce n'est pas un dispositif qui vise à donner du chiffre d'affaires à des organismes de formation dans tel ou tel secteur. C'est un dispositif qui vise à financer, individuellement, des formations pour les Franciliens dans les critères qu'on vous a donnés.

Cécile DUMAS

Madame, vous avez une question ?

Maxence ANSEL

C'était plutôt une remarque. Moi je pense également que c'était une mesure de bon sens parce qu'une fois qu'on détecte la fraude, c'est normal qu'à un moment donné on mette une pause pour bien comprendre ce qui s'est passé exactement. Voilà, je voulais juste le mentionner, je trouve que c'était bien fait. Mais ça ne veut pas dire pour autant que le côté humain que soulève notre collègue a été bafoué. C'est tout simplement qu'il fallait vérifier ce qui s'est passé exactement. Je poserais peut-être la question : un organisme de formation peut-il être bien-fondé à baser son modèle économique sur ce dispositif ?

Nicolas THIERSE

Je ferai à peu près la même réponse que ce qu'on a dit tout à l'heure. Encore une fois, ce n'est pas un dispositif qui vise à assurer un certain niveau d'activité pour les organismes de formation. Il est vrai que quand on a introduit la règle des quarante aides par organisme de formation, il s'est trouvé qu'un certain nombre d'entre eux avaient estimé qu'ils pouvaient développer une activité autour des aides individuelles de la Région, ils ont pu effectivement baser leur modèle économique sur un nombre d'aides de la Région significatif. On a pu avoir certains cas parfois un peu problématiques d'organismes de formation qui ont perdu un chiffre d'affaires plus ou moins important quand on a introduit cette règle-là. Mais elle était pour nous, pour l'exécutif, essentielle pour qu'il n'y ait pas de concurrence malsaine contre l'offre collective et ces aides individuelles.

Cécile DUMAS

Moi je vais vous reposer la question. Est-ce que vous considéreriez que ce serait un nouveau dévoiement d'argent public si des organismes de formation ne basaient leur chiffre d'affaires que sur ce style de dispositifs ?

Ahmed IRAQI

Un dispositif, par définition, peut évoluer. Donc un organisme formation, qui est une entreprise, qui va créer son modèle économique sur la base de dispositifs qui sont votés chaque année et dont les montants peuvent évoluer en fonction des décisions politiques... Ce n'est pas pertinent pour fonder un modèle économique. Et être en dépendance financière par rapport à la Région, avec quarante

demandes, ça pourrait tenter des petites entreprises ; mais c'est un modèle économique risqué et très dépendant.

Nicolas THIERSE

Et l'activité économique de formation professionnelle est juridiquement, dans le droit communautaire, une activité concurrentielle. On est aussi contraint par ce cadre-là, qui fait qu'on ne peut pas subventionner tel organisme de formation parce qu'on considère que c'est un bon organisme de formation. L'intervention ne peut pas fonctionner comme cela. Le principe de base, c'est l'achat public de formation. Ça doit rester le principal levier qui doit permettre de trouver des organismes de formation pour former les Franciliens en recherche d'emploi.

Cécile DUMAS

Et avec ce nouveau règlement, vous pensez que le montant financier du dispositif AIRE va baisser ?

Nicolas THIERSE

Il va forcément baisser parce que les secteurs d'activité éligibles au dispositif, sont restreints aujourd'hui aux secteurs en besoin de main-d'œuvre.

Cécile DUMAS

Qui sont multiples.

Nicolas THIERSE

Oui, mais qui sont définis restrictivement par France Travail, ce qui n'était pas le cas jusqu'au mois d'avril. Le dispositif d'aide individuelle était ouvert à tous les secteurs de formation qui respectent les conditions de qualité, de Qualiopi et cætera ; mais c'étaient tous les secteurs d'activité. Depuis le mois d'avril, on instruit les demandes en regardant précisément si la formation répond aux secteurs d'activité qui sont visés par le règlement d'intervention ; via le site de la Région, c'est ça ?

Jean-Philippe BOULINEAU

Oui. Il y a un moteur de recherche qui permet de savoir si le diplôme est éligible ou pas au dispositif.

Nicolas THIERSE

Donc concrètement, la personne qui souhaite une formation doit vérifier, soit elle-même, soit via l'organisme de formation qu'elle a identifié, si elle correspond bien aux formations listées dans le règlement d'intervention.

Cécile DUMAS

Vous nous rappelez les contrôles ?

Jean-Philippe BOULINEAU

Alors les contrôles supplémentaires mis en place depuis janvier 2024... Lors de l'instruction en interne à la Région : le fait que la structure existe depuis plus d'un an, sur la base du Kbis de la structure ; la vérification de la certification Qualiopi et du numéro de déclaration d'activité, choses qui étaient vérifiées auparavant sur la base de documents et désormais vérifiées sur la base de la liste publique des organismes de formation du ministère du Travail ; et enfin on contrôle la probité des dirigeants de ces organismes, via un applicatif qui s'appelle Orbis et qui permet de savoir si ceux-ci n'ont pas été sous le coup d'une procédure juridique. On a renforcé également les contrôles

lors du paiement de la prestation, principalement d'ailleurs en améliorant la contractualisation qu'on a avec l'ASP, donc en faisant un avenant à la convention ASP pour renforcer tous ces contrôles. Il y a des contrôles de dates par rapport à la durée de la formation, une vérification de la cohérence. L'ASP va désormais vérifier, comme le spécifiait Monsieur IRAQI, la notification initiale directement dans le système d'information de la Région ; et elle a l'obligation de reporter le montant qu'elle va verser dans ce système d'information, ce qui nous permet de voir que l'ASP a bien vérifié la notification initiale. On a mis en place une procédure de contrôle de service fait approfondie, c'est-à-dire que dès lors qu'on est suspicieux sur un organisme ou sur une situation, on peut mandater l'ASP pour demander un certain nombre de documents supplémentaires, qui sont des feuilles d'émergement, les travaux réalisés par les stagiaires et cætera, pour établir...

Cécile DUMAS

Vous mandatez l'ASP ?

Jean-Philippe BOULINEAU

On mandate l'ASP ; on peut le faire aussi nous-mêmes bien entendu. C'est partagé, mais on peut mandater l'ASP ou le faire nous-mêmes : recueillir ces feuilles d'émergement, ces travaux des stagiaires. Pour les dossiers qui ont été attribués en 2022 et 2023, il y a un double contrôle, c'est-à-dire qu'avant de payer l'ASP nous demande de reconstruire les organismes : toujours numéro de déclaration d'activité – est-il encore en cours ? – et certification Qualiopi – est-elle encore en cours ? Il y a les échanges réguliers qu'on a mis en place avec le service régional de contrôle, qui nous permet à la fois de demander des contrôles sur certains organismes, que les services de l'État puissent planifier certains contrôles ; et on bénéficie aussi d'un retour des services de l'État pour voir tous les organismes qui ont perdu leur agrément, leur déclaration d'activité, ou Qualiopi. Et enfin, on lance actuellement un marché de contrôle de service fait pour les dossiers qui ont été attribués en 2022 et 2023.

Jean-Roger DAVIN

Et concrètement, toute la partie, entre guillemets, informatique a été faite ?

Jean-Philippe BOULINEAU

Tout à fait, le lien. Désormais nous pouvons aller sur Serapis, le logiciel de l'ASP, pour contrôler les paiements ; et l'ASP effectivement consulte régulièrement l'appli Mes Démarches, elle est dans l'obligation de consulter l'appli Mes Démarches avant tout paiement.

Cécile DUMAS

Vous avez la possibilité d'alerte de la DRIEETS si vous avez une suspicion ?

Jean-Philippe BOULINEAU

Oui, tout à fait, on en lien avec le service régional.

Cécile DUMAS

Et l'ASP aussi ? Non ? L'ASP passe par vous ? S'il y a une alerte, une suspicion sur un organisme de formation, l'ASP va signaler aux services de la Région et c'est plutôt vous qui alertez la DRIEETS pour une vérification ? C'est plutôt comme cela que ça se passe ? Ou ça n'existe pas ce que je dis ?

Jean-Philippe BOULINEAU

C'est plutôt nous. Après, l'ASP a des liens avec la DRIEETS, avec le service régional de contrôle, sans qu'on soit dans la boucle. Mais en tout cas, pour ce qui concerne les organismes financés par la Région, c'est nous qui alertons les services régionaux de contrôle.

Cécile DUMAS

D'accord. Julie, tu avais la main levée encore ? Ne prends pas mal mon « encore ».

Julie GARNIER

Pas de souci, n'hésite pas, tu sais que je ne lâche jamais. J'aimerais quand même revenir sur la chronologie parce que je n'ai pas l'impression que vous ayez bien compris de quoi il s'agit. Quand une demande est déposée en septembre, vous me répondez : nous avons bloqué entre janvier et avril. La demande a été déposée en septembre. Pourquoi est-ce que vous me répondez sur janvier à avril ? Est-ce que c'est parce que vous ne voulez pas répondre à ma question ? Ou est-ce que vous nous affirmez, vous nous avouez finalement, que les demandes sont instruites avec plusieurs mois de décalage, parce qu'il n'y a pas les moyens pour finalement instruire les dossiers ? Quelle est l'option en fait ? Que je puisse comprendre pourquoi aujourd'hui on arrive à des situations où on a des dossiers qui répondent aux critères, qui se retrouvent recalés six mois après, parce que tout simplement le travail n'a pas pu être instruit dans les temps. J'aimerais véritablement comprendre comment est-ce qu'on en arrive là. Et je le redis : combien de ces dossiers-là, qui ont donc été déposés avant janvier, dans l'année 2023, ont été recalés ? Je n'ai toujours pas de réponse à ma question.

Nicolas THIERSE

Il y a eu une deuxième fermeture du dispositif à partir de janvier, au moment où on a découvert la fraude. On a eu une première en fin d'année 2023, à partir du 27 octobre et jusqu'au 1^{er} janvier. On avait fermé une première fois le dispositif pour des raisons budgétaires, puisque l'enveloppe qui avait été votée dans le cadre du budget avait été consommée fin septembre. Donc à partir de fin septembre, pour des raisons budgétaires, les Franciliens ne pouvaient plus déposer de demandes d'aide individuelle. Nous avons réorienté les personnes vers l'offre collective.

Jean-Philippe BOULINEAU

L'ensemble des dossiers rejetés ont été réorientés vers l'offre collective régionale, donc le cadre du PRFE, et l'ensemble des listes ont été communiquées également à Pôle Emploi pour une possibilité de prise en charge dans le cadre du dispositif de Pôle Emploi, l'Aide individuelle de formation (AIF).

Julie GARNIER

Alors je suis désolée, mais vous ne répondez toujours pas à ma question. De combien de dossiers il s'agit ? Et je vous dis que la personne n'a été informée qu'en avril, ça ne colle pas avec votre scénario non plus.

Nicolas THIERSE

Par construction, comme le dispositif a été fermé, les demandes ne pouvaient plus être déposées.

Jean-Roger DAVIN

Si ça a été fermé, c'est qu'elle a poursuivi sa formation toute seule, sans autorisation et que donc normalement elle ne devrait pas être prise en charge. Dans l'autre cas, on a dépassé le budget...

Julie GARNIER

Parce que c'est l'organisme qui a la responsabilité, et non pas elle ; et que l'organisme n'a été informé du recalage du dossier qu'en avril. C'est cela, ce qui s'est passé. Donc ça ne correspond pas à ce que vous expliquez.

Jean-Roger DAVIN

Si le site est fermé et s'il n'y a plus d'argent, c'est que ça doit être fait avant avril. Il n'y a plus d'argent, on dépasse le budget donc ils ferment le robinet ; ce qui peut sembler normal puisqu'on a voté un budget, on ne peut pas dépasser le budget. Et ensuite on est sur le cas de la fraude. Donc à priori ce n'est pas du personnel qui manque, c'est de l'argent parce qu'on a dépassé notre budget. Et il y a un cas de fraude sur lequel on doit trouver des solutions pour éviter que cela se reproduise. En tout cas, moi c'est comme cela que je l'entends.

Nicolas THIERSE

La personne...

Julie GARNIER

Excusez-moi, mais vous entendez mal ce que je suis en train de dire.

Cécile DUMAS

Attends, Julie, attends. Allez-y, Monsieur.

Nicolas THIERSE

La personne dont, à priori, il est question...

Cécile DUMAS

On ne va peut-être pas traiter un cas particulier en audition. Là c'est un peu ça. On traite d'une façon générale.

Julie GARNIER

Ce n'est pas le fait de traiter un cas particulier, c'est que c'est problématique que ça ne colle pas avec leur scénario. C'est ça que je suis en train de signaler.

Jean-Philippe BOULINEAU

L'ensemble des personnes qui ont été rejetées du fait de l'interruption du dispositif en octobre ont reçu une notification de rejet officielle par la Région.

Julie GARNIER

Non.

Jean-Roger DAVIN

Il semblerait qu'il y ait de la traçabilité.

Julie GARNIER

Je la veux bien parce que pour l'instant j'attends toujours le nombre de personnes qui ont été déboutées, et je ne l'ai toujours pas. Donc je ne suis pas sûre qu'il y ait tant de traçabilité que ça. Je pense qu'il n'y a vraiment pas les moyens derrière et que vous essayez de le cacher.

Cécile DUMAS

Une question technique : est-ce que le dispositif AIRE est cumulable avec le dispositif AIF de France Travail ?

Jean-Philippe BOULINEAU

Il peut l'être, sous certaines conditions ; effectivement France Travail peut venir cofinancer si ça correspond aussi aux priorités d'actions de France Travail.

Cécile DUMAS

D'accord. Parce que ça pose un problème le financement à 80 % du dispositif AIRE ; ça pose des problèmes à certaines personnes, donc c'était juste pour pouvoir les renseigner.

Nicolas THIERSE

C'est une condition qui a été posée en avril. Non, pardon : en novembre, avec effet au 1^{er} janvier.

Cécile DUMAS

Donc dans le nouveau règlement, avec les nouveaux domaines. Avez-vous des choses à rajouter ?

Jean-Roger DAVIN

Quand on regarde, il y a encore deux questions. La Région a-t-elle manqué de vigilance dans l'impulsion de ce dispositif ? C'est une question d'IDFR et je pense qu'on a la même chez SER. On parle de la responsabilité de la collectivité ; selon vous ?

Ahmed IRAQI

Comme on l'a exposé, la défaillance a été détectée au niveau de la demande de paiement, c'est-à-dire sur la partie aval du dispositif. Après, ça reste quand même deux administrations, c'est une responsabilité commune de concevoir des dispositifs qui communiquent entre eux et un dispositif sécurisé de bout en bout. Donc on ne peut pas dire : est-ce que c'est la Région qui a manqué de vigilance ou est-ce que c'est l'ASP. Mais dans la conception de ce processus de gestion entre les deux, peut-être que le risque de fraude n'a pas été appréhendé, avec la hausse des volumes.

Jean-Roger DAVIN

J'entends bien, mais là vous parlez d'une généralité. À un moment, il y a une personne qui appuie sur le bouton pour dire : paiement ou non-paiement. Et à priori ce que vous nous dites, c'est de là que viennent les 5 millions.

Ahmed IRAQI

Celui qui appuie sur le bouton, le dispositif est clair, c'est l'ASP. Après, sur le rapprochement qui aurait pu être fait entre ce qui était notifié par la Région et ce qui était payé par l'ASP, il y avait un cadre conventionnel ; on est en train de regarder où est-ce qu'il n'a pas été respecté correctement. Et comme je vous l'ai dit au début, on est encore en phase d'audit donc c'est difficile aujourd'hui de donner des conclusions définitives et dire si c'est une partie ou l'autre qui n'a pas respecté son cadre conventionnel.

Kader CHIBANE

Et vous travaillez jusqu'à quand ? Votre audit sera terminé quand ?

Ahmed IRAQI

Début septembre.

Cécile DUMAS

Oui, Julie ?

Julie GARNIER

Une dernière question quand même, pour relever une incohérence de plus. Vous nous avez dit au tout début que la fraude était sur novembre et décembre. Or, vous venez de nous dire que finalement fin septembre, il n'y avait déjà plus d'argent. Donc ça veut bien dire que la fraude datait d'avant septembre.

Ahmed IRAQI

Non, mais les demandes de paiement qui arrivent... La formation a eu lieu bien avant pour que la demande de paiement arrive en décembre. Ça ne veut pas dire qu'elle a été instruite entre septembre et décembre.

Julie GARNIER

Donc la fraude, elle date d'avant ; on est bien d'accord. Elle ne date pas de novembre et décembre.

Ahmed IRAQI

C'est-à-dire que ce qui va arriver en paiement en décembre, normalement c'est censé être instruit bien avant le 30 septembre. Donc il n'y a pas de lien direct entre la fermeture du dispositif fin septembre et l'arrivée de dossiers en décembre à l'ASP ; ce ne sont pas des dossiers qui concernaient la période de septembre à décembre.

Jean-Roger DAVIN

Non puisqu'à priori vous payez à la fin de la formation ; donc on ne peut pas avoir payé avant de commencer la formation.

Julie GARNIER

Donc la fraude, elle date de quand en fait ?

Ahmed IRAQI

Les dossiers frauduleux qui ont été présentés, ils ont été présentés sur la première quinzaine de décembre.

Julie GARNIER

Ça ne va pas. Ça ne fonctionne pas. Je suis désolée, ça ne fonctionne pas.

Cécile DUMAS

Julie, c'est la fraude de paiement, donc à l'instant T du paiement. Les dossiers ont été instruits et les formations faites, sachant que les formations ont une moyenne de trois mois je crois – ça peut être plus court ou long puisque c'est une moyenne – et que les dossiers sont instruits entre six et douze semaines. Donc six à douze semaines plus trois mois, ça fait que la fraude de paiement date de fin d'année, si j'ai bien compris ce que vous nous dites à l'heure actuelle de votre audit. Et ça veut dire que ce sont peut-être des dossiers instruits en août ou septembre. Voilà, ça peut être cela.

Jean-Roger DAVIN

Ça aurait pu être, mais comme ce ne sont pas de vrais dossiers...

Ahmed IRAQI

Ce qui était dans les documents, c'étaient des périodes bien avant septembre.

Julie GARNIER

On est d'accord. Donc il y a bien plusieurs personnes qui ont été déboutées de leurs droits parce qu'il y a eu une fraude avant. Et je n'ai toujours pas d'ailleurs le nombre de ces personnes.

Maxence ANSEL

Ce n'est pas ça, Julie.

Cécile DUMAS

Dans une fraude, il y a forcément des victimes et des coupables. C'est souvent le cas.

Julie GARNIER

Oui, mais moi j'aimerais juste avoir le nombre de victimes. C'est tout ce que j'aimerais avoir et je n'ai pas cette information.

Cécile DUMAS

Moi j'ai une question...

Julie GARNIER

Non, mais j'insiste. Si on dit qu'il y a traçabilité, alors ce nombre ne devrait pas poser de problème à être communiqué, c'est tout.

Cécile DUMAS

Les services ont entendu, la question sera notée.

Julie GARNIER

Et mes interventions, je le précise, ne sont pas contre les services. Au contraire, je pense qu'il faut clairement se battre pour qu'ils aient les moyens de travailler. Ce n'est pas leur travail qui est remis en cause, ce sont les moyens qui leur sont accordés pour le faire.

Cécile DUMAS

Est-ce que l'audit, il est prévu de le présenter en commission « Emploi et formation professionnelle » ? La fin de l'audit, est-ce qu'on en aura écho ?

Ahmed IRAQI

C'est un audit conjoint Région-ASP, donc il sera présenté aussi bien aux instances de la Région qu'aux agences de l'ASP. On est sur un audit pour comprendre la fraude, mais aussi pour sécuriser les dispositifs, pas que celui-là. En termes de présentation, une fois terminé ce qu'on appelle la phase contradictoire, c'est-à-dire que les personnes auront répondu par rapport à ce qu'on a pu détecter, la diffusion appartient au commanditaire, c'est-à-dire à la Région et à l'ASP car c'est un audit conjoint.

Cécile DUMAS

Je pense que ça peut être une préconisation d'avoir information de cet audit, une fois terminé.

Jean-Roger DAVIN

Il y a une question qui remonte dans ce genre de choses, c'est que comme vous avez fait un dépôt de plainte...

Cécile DUMAS

Oui, concordance des temps.

Jean-Roger DAVIN

Bien sûr, il faut forcément que la Région et l'ASP soient au courant, particulièrement les élus. Mais après, dans la mesure où il y a un dépôt de plainte et qu'il y a une partie qui est en justice, est-ce que c'est livrable au public ou pas ? Je ne sais pas. Mais vraiment sur le fond Madame DUMAS, la réponse est oui pour nous.

Cécile DUMAS

Bien, je vous remercie tous d'être venus, d'avoir pris le temps de tous nous exposer ; en espérant qu'on a tout compris. Monsieur DELGADO, j'ai oublié quelque chose ?

Bruno DELGADO

Sur l'audition du 10, les organismes de formation : juste rappeler que c'est aujourd'hui la date limite pour les questions.

Cécile DUMAS

Oui, en effet. Pour la prochaine audition du 10 juillet, c'est aujourd'hui la date limite du dépôt des questions. Mais comme on est gentil et parce qu'aujourd'hui on est tous fatigués, ce sera demain matin. Est-ce que les groupes peuvent être d'accord pour demain matin ? Oui ? C'est bon. On s'est donné un délai supplémentaire, avec une clause arbitraire de ma part : donc demain matin. Merci à tous.

La séance est close à 11h50.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

MERCREDI 10 JUILLET 2024

Procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxence ANSEL	IDFR
Sékolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Josiane SIMON	IDFR
Kader CHIBANE	ECO
Nicolas THIERSE	Directeur général adjoint du pôle Formation professionnelle et Apprentissage
Jean-Philippe BOULINEAU	Directeur des Formations qualifiantes
Bruno DELGADO	Attaché de commission
Arnaud HABERT	Directeur régional de l'AFPA Île-de-France
Benoît BERMOND	Directeur du centre de formation Laser

Etaient présents (visioconférence) :

Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
Jean-François VIGIER	UDI
Dieynaba DIOP	SER

Julie GARNIER

LFIA

Samuel REMY

Président de l'organisme de formation Vilette Makerz

Pierre DUBUC

Président de l'organisme de formation Open Classrooms

Louis-Simon BOILEAU

Directeur des programmes publics d'Open Classrooms

ORDRE DU JOUR

1. Audition d'Arnaud HABERT, Directeur régional de l'AFPA Île-de-France 4
2. Audition de Benoît BERMOND, Directeur du centre de formation Laser..... 16
3. Audition de Samuel REMY, Président du centre de formation Vilette Makerz..... 26
4. Audition de Pierre DUBUC, Président de l'organisme de formation Open Classrooms 32

La séance est ouverte à 15h03.

Cécile DUMAS

Avant de commencer, peut-être vous rappeler que vous avez vu dans vos mails que l'audition de Madame VELOSO est reportée au 23 juillet, en même temps que la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et France Travail. Donc ça veut dire qu'on a un battement d'une demi-heure, parce qu'on avait calé les auditions toutes les demi-heures. On profitera peut-être de cette demi-heure pour parler un petit peu du questionnaire, qui a dû arriver aussi dans votre boîte mail, et de ce qu'on va en faire pour l'avenir, pour une future discussion le 23 juillet. On attend notre invité.

Bruno DELGADO

Il arrive.

Cécile DUMAS

Il arrive, il est dans les ascenseurs.

Arrivée d'Arnaud HABERT à 15h05.

1. Audition d'Arnaud HABERT, Directeur régional de l'AFPA Île-de-France

Cécile DUMAS

On vous laisse vous installer. Rapidement je vais introduire un peu la discussion. Je suis Madame DUMAS, la Présidente de la Commission ; Monsieur DAVIN est le rapporteur de la Commission. Aujourd'hui, nous avons prévu une séance spéciale sur les organismes de formation, avec en premier l'audition de Monsieur HABERT, directeur général de l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes).

Arnaud HABERT

Régional.

Cécile DUMAS

Oui, directeur régional de l'AFPA, qu'on pourrait dire opérateur historique de la formation professionnelle ; mais vous allez nous en parler plus précisément. On a pris, comme temps, une demi-heure pour avoir chacune des auditions, donc on a une demi-heure pour entendre ce que vous avez à nous dire. Et puis évidemment, le sujet crucial de la Commission... Elle a été annoncée suite à la fraude sur le dispositif AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi), mais elle porte plus largement sur la politique publique envers la formation professionnelle de la Région. On arrive en bout de Commission ; elle a été un peu bouleversée par des événements qu'on n'avait pas complètement prévus, mais en tout cas on a tenu à peu près son calendrier, même s'il va être prolongé jusqu'au 23 juillet. Vous avez reçu les questions, je pense, donc je vous laisse peut-être présenter votre organisme et exposer un peu ce que vous avez à nous dire.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez d'autres Conseillers régionaux qui sont tout autour, qui sont commissaires, qui font partie de la Commission.

Cécile DUMAS

Et en visio.

Jean-Roger DAVIN

Et du personnel administratif. Et Monsieur DELGADO, vous devez le connaître qui a dû faire des allers-retours avec vous pour rendez-vous.

Arnaud HABERT

Je connais plus, à votre droite, Nicolas THIERSE et Jean-Philippe BOULINEAU.

Très rapidement, moi je suis Arnaud HABERT, je suis arrivé à l'AFPA Île-de-France il y a maintenant un an, donc je suis tout nouveau. L'AFPA est un établissement public industriel et commercial ; ça, c'était en 2017. On a deux jambes, je vais le dire comme ça. On est positionné sur les dispositifs d'accompagnement, soit dans le cadre de missions nationales de service public, ce qu'on appelle les Prépas compétences, les Promos 16-18, les Hope en direction des réfugiés. Et, bien évidemment, on est positionné sur de la formation.

Concernant l'Île-de-France, on est implanté sur les huit départements, donc sur l'ensemble du territoire, avec treize implantations physiques, mais bien évidemment on en a un peu plus avec ce qu'on appelle les antennes – je ne vais pas les détailler.

La particularité de l'AFPA, reconnu comme organisme de formation, c'est qu'on est très axé sur la transmission du geste. C'est-à-dire que dans notre mode opératoire, nous réalisons de la formation en face à face et sur des métiers techniques, puisque ça va du CAP (Certificat d'aptitude professionnelle)... Même si on fait très peu de diplômes, on est plutôt sur du titre professionnel puisqu'on répond aux besoins de notre ministère de tutelle, qui est le ministère du Travail. Quand je dis sur des métiers techniques, c'est avec derrière, au sein de nos centres, des plateaux techniques. Donc ça, c'est une particularité de l'AFPA. Il y en a d'autres qui l'ont, notamment les GRETA (Groupements d'établissements). Quand je dis cela, ça veut dire que nous avons un formateur qui est en face-à-face avec un groupe de demandeurs d'emploi ou, de façon plus large, de stagiaires. Et derrière on a des plateaux techniques, comme un plateau technique sur la partie mécanique automobile ou sécurité. C'est une petite particularité qu'il était important de souligner.

En termes de collaboratrices et de collaborateurs sur la région Île-de-France, nous sommes à peu près 550 personnes.

Qu'est-ce que je peux dire de plus sur l'AFPA ? C'est pas mal déjà. À part si vous avez des questions sur l'AFPA ?

Kader CHIBANE

C'est connu l'AFPA.

Arnaud HABERT

Oui, c'est connu ; presque 80 ans d'histoire. Par rapport aux questions que j'ai reçues, qui m'ont été posées : elles sont assez larges, certaines se recoupent. Donc je ne sais pas comment vous voulez que je procède.

Cécile DUMAS

Si vous avez des réponses à nous apporter maintenant... Puis peut-être on relancera sur des détails qui ne seraient pas énoncés.

Arnaud HABERT

Très bien. Alors j'ai été très scolaire, j'ai pris question par question. Je vais essayer de tenir dans le temps qui m'est imparti. Je vais commencer peut-être par les premières qui me viennent sous la main, les questions du groupe LFIA.

La première, c'était : selon vous, à quelles difficultés est confronté le champ de la formation professionnelle ? Actuellement on a une difficulté sur la captation des publics. Je pense qu'on n'est pas les seuls dans cette situation-là. D'une part parce que nos partenaires prescripteurs, et notamment le plus historique qui est France Travail, nous orientent un tout petit peu moins de demandeurs d'emploi qu'ils n'en orientaient il y a quelques années, même si je n'étais pas à l'AFPA. Et surtout, indépendamment de la captation des publics, on a aussi une population qui, par rapport aux années précédentes, rencontre des problématiques d'ordre social qui sont un frein à leur intégration dans une formation que l'on pourrait proposer. Derrière, ce sont des freins périphériques que vous connaissez : le logement, la santé, des difficultés langagières par exemple. Donc ça nécessite, pour nous, d'être beaucoup plus agile et de mettre, en amont, des dispositifs d'accompagnement pour pouvoir les intégrer dans notre offre de formation ; ce qui n'est pas toujours très facile pour nous, voire parfois impossible. Par exemple, sur la partie Français langue étrangère (FLE), on ne développe pas du tout cette partie-là au sein de l'AFPA et on est donc plus souvent amené à réorienter vers d'autres partenaires qui ont cette compétence.

Je continue sur les modes de financement de la formation professionnelle. Non, ils sont adaptés à nos contraintes, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Le regard qu'on peut porter sur la loi de 2018. Alors comme je vous le disais, je suis assez nouveau, mais il y a un double avis, je vais le dire comme cela. C'est-à-dire que la loi de 2018 a permis un peu de réguler l'ensemble de l'offre de formation qui pouvait exister sur un territoire. Et ce à quoi elle a contribué aussi, c'est de permettre notamment aux entreprises de pouvoir développer leur CFA (Centre de formation d'apprentis), leur organisme de formation ; ce qui a peut-être aussi amené à un peu plus de concurrence sur les territoires. La concurrence est saine, mais, derrière, ça peut nous amener de temps en temps à rencontrer des difficultés sur le fait de pouvoir proposer auprès de nos clients les formations que l'on dispense.

Ensuite il y avait : concernant vos relations avec la Région, quelle est votre porte d'entrée ? Notre relation avec la région Île-de-France, elle est notamment vis-à-vis des deux personnes que j'ai citées tout à l'heure, Monsieur Nicolas THIERSE et Monsieur Jean-Philippe BOULINEAU. Et puis on a régulièrement des échanges avec les services de la Région, en fonction des marchés qu'on a obtenus dans le cadre de la commande publique, qui nécessitent derrière un suivi, des comités techniques et des bilans. Voilà notre relation avec les services de la Région.

Est-ce qu'on rencontre des difficultés de financement ? Non.

Concernant les contrôles... C'est peut-être un sujet qui rejoint un petit peu votre introduction par rapport à l'AIRE, si j'ai bien compris. Alors oui, nous sommes soumis à un certain nombre de contrôles. On est soumis à des contrôles bien évidemment auprès de la Région, mais pas seulement puisqu'on répond aussi à des marchés avec France Travail, d'autres partenaires ou d'autres clients. Concernant par exemple France Travail – après je vais revenir sur la Région – on est actuellement contrôlés dans le cadre du marché AFC (Action de formation conventionnée). Ça vous parle le marché AFC ? Si je ne me trompe pas, si je ne dis pas de bêtises, dans le cadre du PRFE (Programme régional de formations vers l'emploi), il y a un certain nombre de lots qui ont été lancés par la Région Île-de-France, dans le cadre de la commande publique ; et en parallèle, il y a un certain nombre de formations qui sont lancées par un appel d'offres de France travail, qui permet un peu de compléter l'offre de formation lancée par la Région, et le reste porté par France Travail. On a été contrôlé il n'y a pas si longtemps que cela sur le site de Champs-sur-Marne, dans le cadre d'un audit sur la partie restauration – pour vous donner un ordre d'idée – par les équipes de France Travail. Mais aussi, sur la partie contrôle, on a eu quinze visites de contrôle qualité par vos services. Alors je parle sous le contrôle de Monsieur BOULINEAU et de Monsieur THIERSE : on n'a pas eu de plan d'action correctif suite aux visites. Ça veut dire que...

Cécile DUMAS

Ça, c'est sur une année civile ?

Arnaud HABERT

Oui, c'est sur l'année. Voilà ce que je peux dire, en termes de contrôle.

Et puis bien évidemment, en termes de suivi, c'est ce que disait, on a aussi régulièrement des comités techniques et des comités de pilotage avec vos services.

Il y avait une question aussi sur la partie Qualiopi. Alors Qualiopi ce n'est pas un référencement, c'est plutôt un cahier des charges sur des exigences de qualité. Nous, on est Qualiopi depuis deux ans ; c'est un Qualiopi au niveau national, c'est-à-dire que c'est l'AFPA qui est Qualiopi. Bien évidemment, les Régions comme celle d'Île-de-France en bénéficient. Bien évidemment, on en a besoin puisque dans le cadre du marché public, on doit être Qualiopi, ce qui est normal car c'est un gage de qualité.

Et concernant le RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), il y a une obligation pour les organismes de formation d'être inscrits au RNCP. Et pour chaque diplôme, on atteste d'un niveau de qualification officiel ; donc c'est un gage de conformité. Souvent les entreprises regardent si on est bien inscrit au RNCP.

Qu'est-ce que je peux vous dire de plus sur les questions qui m'ont été posées ? Oui : estimez-vous suffisant et adapté pour prévenir les risques d'escroquerie ? Alors attendez, je regarde. Deux petites secondes... Il y avait aussi une question qui était : quelles recommandations pour éviter les escroqueries ? Je pense qu'on est à peu près sur le même champ. Alors, sans connaître les axes de contrôle réalisés par la Région dans le cadre de l'AIRE, il nous semble pertinent que les organismes de formation... Dans le cadre de l'AIRE – je ne sais pas si c'est le cas – nous on préconise plutôt le fait que les organismes de formation aient déjà pignon sur rue depuis au moins trois à cinq ans pour être éligible, parce que c'est un gage. J'étais plutôt dans les préconisations, mais ça me paraît important. Et aussi, à mon avis, il y a un intérêt à être vigilant aux filiales. Mais je pense que vous avez là-dessus l'habitude de l'être. On pense aussi qu'il est important de contrôler au démarrage les organismes de formation, de façon inopinée ; en tout cas, c'est notre position. Et puis quand j'ai posé la question à mon équipe qui s'occupe de l'AIRE, ils m'expliquaient qu'à certains moments il peut y avoir – je pense que maintenant c'est réglé – ou auparavant il pouvait y avoir deux dossiers avec le même nom. Ce sont des éléments où il faut être vigilant, mais maintenant je sais que c'est traité cet aspect-là.

Vous me posez la question aussi : quels moyens humains dédiez-vous au contrôle de la qualité de vos formations ? Alors on a, au niveau de la région Île-de-France, une responsable qualité régionale. On a trois personnes qui l'accompagnent dans le cadre de ses missions. Et de toute façon la notion de contrôle qualité, elle est aussi de la responsabilité de chacun au niveau de nos organismes et donc bien évidemment du directeur de centre, de son équipe de managers et notamment des responsables de formation.

Si je continue, parce qu'il y a des questions qui vont se recouper : quel regard portez-vous sur l'AIRE ? Pour nous, c'est un dispositif nécessaire, important. Il permet aux demandeurs d'emploi d'accéder à des formations qui ne sont pas conventionnées. Tout à l'heure, j'ai parlé du PRFE ou du marché AFC par France Travail. Quand je regarde les demandes qu'on a déposées en 2023, mon équipe m'indique qu'on a déposé 31 dossiers, sur lesquels treize ont été acceptées. Donc ça reste un petit volume. Mais je réinsiste sur le fait que c'est un dispositif extrêmement important et nécessaire pour les demandeurs d'emploi, pas pour nous bien évidemment. En ce qui concerne les recommandations, je l'ai abordé il me semble. Vous m'avez posé la question de combien ont été acceptés et refusés. Sur 2023, j'ai exactement... Treize sur 31. Mais après j'expliquais qu'il y a eu des abandons de projet ; c'est quand même important de l'expliquer derrière. Il y a eu des financements refusés parce qu'il n'y avait pas nécessairement, en face des personnes, les pièces administratives. Et puis on a eu aussi trois personnes qui au départ étaient très intéressées et quand on a commencé à les accompagner, elles ont certainement changé d'avis...

Cécile DUMAS

Ça, c'est l'explication des dossiers refusés, c'est ça ?

Arnaud HABERT

Oui, tout à fait. C'est bon pour vous ?

Cécile DUMAS

Oui. Vous avez répondu à une question qui arrivait.

Nicolas THIERSE

Ce ne sont pas les dossiers refusés. Sur les treize acceptés, il y a des personnes qui ont abandonné.

Cécile DUMAS

J'avais compris que c'étaient les dossiers refusés.

Kader CHIBANE

Je pensais que c'étaient les dix-huit. Moi aussi j'avais compris la même chose. Je pensais que c'était la part des refusés. Ce n'est pas la même chose.

Arnaud HABERT

J'ai 31 dossiers, sauf si je me suis trompé sur mes chiffres, c'est possible. J'en ai treize qui sont rentrés en formation. J'en ai neuf pour lesquels il y a eu un abandon de projet. J'en ai six dont le financement a été refusé parce qu'à mon avis il y avait un problème sur les pièces administratives. Et il y en a trois qui n'ont pas souhaité aller plus loin dans leur projet, dans le cadre du dispositif AIRE.

Cécile DUMAS

Il n'y en a pas beaucoup qui sont arrivés au bout.

Ségolène DE LARMINAT

Ça en fait combien ?

Kader CHIBANE

Oui, ça en fait combien ?

Arnaud HABERT

Treize entrées en formation. Je reprends. Treize entrées en formation, neuf abandons, six financements refusés et trois personnes qui n'étaient plus intéressées. Quand on fait le calcul, on arrive à 31.

Kader CHIBANE

Si on les cumule.

Arnaud HABERT

Oui, on les cumule, pardon ; excusez-moi, il faut que je sois plus clair. Je vais essayer.

Cécile DUMAS

Il y avait peut-être une question qui se regroupe avec ce que vous avez dit déjà. Dans vos relations avec la Région, vous avez parlé des marchés, des acceptations de marchés. Mais est-ce que vous êtes associés aux réflexions portées par la Région sur le type de formation ? Avant le PRFE je dirais.

Arnaud HABERT

En fait, on nous questionne dans notre relation... On a bien évidemment des enquêtes de satisfaction au niveau des publics, ne serait-ce que pour savoir si les formations sont adaptées. On a aussi des relations avec les entreprises, qui nous remontent leurs besoins. Et dans les échanges qu'on peut avoir avec les services de la Région, on fait remonter l'ensemble de ces éléments-là. Mais après, notre contribution s'arrête là. On est plutôt à donner de l'information au regard des formations qu'on réalise, et pas nécessairement dans le cadre du PRFE d'ailleurs parce qu'on a d'autres marchés. On est tout à fait transparent sur les formations que l'on réalise, le résultat auprès des publics, mais aussi les attendus des entreprises, qui vont certainement intéresser vos services ; pour que derrière vous puissiez déclencher ou pas de la formation, dans le cadre du PRFE par exemple.

Cécile DUMAS

Comme on était dans les chiffres là... Il y avait une question sur les taux de retour à l'emploi des formations dispensées par vos organismes : quels étaient les taux de retour à l'emploi après formation ?

Arnaud HABERT

Le taux de retour à l'emploi, là c'est lié à nos chiffres. Nous, on est sur trois grands secteurs, je ne l'ai peut-être pas précisé tout à l'heure : on est sur le BTP (Bâtiment et travaux publics), l'industrie et le tertiaire. Dans le tertiaire, on met un certain nombre de métiers quand même. Chez nous, c'est réparti sur ce qu'on appelle 38 secteurs d'activité : mécanique ou sécurité par exemple. Et derrière, on a 78 offres de formation, avec en face des titres professionnels. On établit une enquête puisque le taux de retour à l'emploi il est fait une fois que les personnes sont sorties, on est bien d'accord. Donc on a, sur l'année 2023, contacté 4 584 personnes ; on a réussi à en toucher 2 662. Sur l'accès à l'emploi, on est à 69,2 %. Quand on pose la question aux personnes sur l'utilisation des connaissances techniques à la suite d'avoir été en formation chez nous – c'est quand même intéressant de savoir si elles les mobilisent ou pas – c'est 84 %. Et aussi, ce qu'on regarde c'est la correspondance emploi et formation, c'est-à-dire la formation qu'ils ont suivi, est-ce que ça les a amenés à un emploi : c'est 73 %. Donc ce sont plutôt des chiffres intéressants. Et le nombre de personnes qui sont en emploi c'est 61,8 %. Et sur des emplois pérennes, de mémoire, on est à 60 %.

Cécile DUMAS

60 % d'emplois pérennes ?

Arnaud HABERT

Oui.

Josiane SIMON

On entend les CDI (Contrat à durée indéterminée) par emplois pérennes, c'est ça ?

Arnaud HABERT

De mémoire, la définition c'est vrai qu'elle doit être variable. Je n'ai pas regardé, mais en tout cas me concernant, un emploi pérenne c'est soit un CDI, soit si ma mémoire est bonne un CDD (Contrat à durée déterminée) de plus de six mois.

Cécile DUMAS

Il y avait une question de du pôle écologiste sur les relations avec la Région, mais aussi : les dispositifs régionaux répondent-ils à vos besoins en tant qu'organisme de formation ?

Arnaud HABERT

Qu'est-ce que vous entendiez par « dispositifs régionaux » ?

Kader CHIBANE

Ce sont les dispositifs mis en place sur la formation professionnelle, tout ce qui est PRFE...

Arnaud HABERT

Oui, tout à fait.

Kader CHIBANE

C'est votre regard qui nous intéresse. Est-ce que ça vous correspond ?

Arnaud HABERT

En fait, ce sont des métiers sur lesquels on a des formatrices, des formateurs et des plateaux techniques sur lesquels on répond à votre besoin. Les métiers qui sont choisis dépendent des orientations qui sont celles que vous avez choisies au niveau de la Région ; ils nous paraissent pertinents, je vais le dire comme ça, au regard des besoins que nous demandent les entreprises.

Kader CHIBANE

Je vais le faire à l'envers : est-ce qu'il y a certains besoins auxquels on ne répond pas en termes de formation ?

Arnaud HABERT

Nous, demain, dans notre stratégie, notre positionnement, il y a certains métiers sur lesquels on va aller, sur lesquels aujourd'hui on n'est pas, sur lesquels il y a une attente et des besoins d'entreprises. Ça va répondre en partie à votre question : par exemple tout ce qui est métiers autour des énergies renouvelables, métiers aussi autour de la rénovation énergétique, de l'économie circulaire ; et moi je m'intéresse aussi très fortement aux métiers autour du nucléaire.

Cécile DUMAS

Ça, c'est pour énerver le pôle écologiste.

Arnaud HABERT

Le nucléaire, ce n'est pas que les centrales nucléaires ou les EPR (Evolutionary power reactor).

Kader CHIBANE

Ça existe, je ne suis pas naïf.

Arnaud HABERT

Par exemple, dans la radiologie.

Cécile DUMAS

Et vous parliez des formations sécurité, que vous faites apparemment. On a un sujet brûlant, c'est-à-dire que tous ceux qui ont été formés à la sécurité pour les Jeux olympiques, que vont-ils devenir après ?

Arnaud HABERT

C'est une très bonne question, sur laquelle on aimerait bien se positionner. On est déjà... Par exemple là, dans le cadre du marché de France Travail – c'est sur le lot 6 si ma mémoire est bonne – ils prévoient des logiques de passerelles. C'est-à-dire que les personnes qui sont rentrées en formation, qu'on a formées dans le cadre du PSGE (Participer à la sécurité des grands événements), ont fait une formation du titre d'agent de sécurité, un peu raccourcie dans le cadre des JO ; elle leur permet d'avoir une carte professionnelle jusqu'en... Je crois qu'elle est valable cinq ans. Là, il y a des personnes qui ont été formées pour les Jeux olympiques notamment ; l'objectif, vous avez tout à fait raison, c'est l'héritage. Ces personnes-là, si certaines veulent continuer dans le métier, il y a un intérêt à faire le complément, pour qu'elles puissent avoir le titre complet.

Cécile DUMAS

Il y aura une nécessité de complément de formation ?

Arnaud HABERT

Oui, il va y en avoir une parce qu'ils ont une carte professionnelle qui dure... Je ne sais plus si c'est trois ou cinq ans.

Jean-Roger DAVIN

À durée déterminée ?

Arnaud HABERT

Elle est à durée déterminée. Alors que le titre lui-même, il est un plus long et il permet derrière de ne pas avoir une durée limitée. Ça, c'était pour accélérer le fait d'avoir beaucoup plus de personnes dans le cadre des JO. Après, bien évidemment, les personnes qui ont passé cette formation, elles ne sont pas toutes intéressées par les métiers de la sécurité. Alors ça peut être plus large, sur les métiers d'accueil. Mais nous, on est aussi très intéressé, pour celles qui à la suite des Jeux olympiques n'auraient plus d'emploi, à pouvoir les accompagner et les repositionner sur d'autres formations qui répondraient à leurs besoins. Et elles ont fait le premier pas, la première marche, donc c'est plus facile ensuite de pouvoir les remettre en formation. Mais à date, à part les éléments de France Travail... Peut-être que la Région a travaillé sur un dispositif, c'est possible ; et mes équipes sont peut-être informées. Mais ça me paraît un point essentiel parce qu'on a formé quand même un certain nombre de personnes pour les métiers de la sécurité, pour les métiers du transport – là ce n'est pas gênant, il y a un tel besoin, une telle tension de toute façon – et sur les métiers aussi de la réception, de l'accueil – c'est pareil, il y a des forts besoins sur lesquels, à mon avis, il peut y avoir une continuité. Mais sur les métiers de la sécurité, il y en aura à mon avis un tout petit peu moins.

Cécile DUMAS

Vous avez dit au début que vous aviez une difficulté de captation du public. Cette captation, elle ne vient que de la collaboration entre vous et France Travail ?

Arnaud HABERT

Non, pas du tout. J'ai parlé de France Travail parce que c'est quand même le partenaire prescripteur le plus important, celui qui a pignon sur rue, celui où on se présente quand on est demandeur d'emploi. Mais il y a aussi d'autres partenaires. Il y a les Missions locales, que vous connaissez bien ; il y en a à peu près une soixantaine en Île-de-France. En fait, ce dont on se rend compte, ce qu'on identifie, c'est qu'il y a un peu moins de demandeurs d'emploi ; en tout cas qui nous sont orientés par France Travail et par les Missions locales pour les jeunes, ou le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) pour les 16-25. On voit aussi – puisque moi j'ai d'autres mandats dans le secteur associatif – qu'on a une population importante dans les dispositifs du type social ou médico-social qui est présente, qui est aussi à la recherche d'un emploi. Et comme ces personnes cumulent des problématiques, elles ont souvent du mal à se positionner et à aller sur de la formation ou directement sur de l'emploi. Nous, on a élargi nos partenaires prescripteurs auprès du secteur de l'économie sociale et solidaire, que vous connaissez bien. C'est un autre prescripteur, sur lequel il faut qu'on prenne en compte – c'est ce que je disais dans mes propos au démarrage – que ça nécessite pour nous de travailler en amont et de mettre en place des partenariats avec des acteurs qui interviennent sur le logement, sur la mobilité, sur l'accès aux soins, sur la fracture numérique ou sur la parentalité. Pour que, derrière, on soit en capacité de pouvoir, en même temps qu'on les accueille dans notre dispositif d'accompagnement, dans nos dispositifs de formation, traiter les problématiques sociales qui sont les leurs ; pour qu'il n'y ait pas de coupure ou d'abandon de leur part. Donc ça complexifie pour nous l'accompagnement de cette population ; et ce qu'on a constaté, c'est qu'elle est de plus en plus importante, avec des problématiques sociales.

Cécile DUMAS

Qui sont un frein évidemment à la formation. Et ça, vous êtes en capacité d'y remédier ou il y a besoin d'aide d'institutions, de collectivités ? Qui ne sont pas forcément la Région d'ailleurs.

Arnaud HABERT

Ce sur quoi on travaille au niveau de l'AFPA, c'est que tous nos centres, demain c'est à dire au 31 décembre 2024, seront labellisés « Village des solutions ». La première étape de la labellisation c'est de faire venir à minima cinq acteurs, qui interviennent sur les cinq champs dont j'ai parlé tout à l'heure. L'objectif c'est qu'ils aient des permanences sur nos centres, soit en physique, soit en distanciel, mais plutôt en physique ; pour que quand on a, dans le cadre des parcours que l'on propose, dispositif d'accompagnement ou parcours de formation, des publics qui ont ce type de difficultés, on puisse les accompagner en même temps sur leurs problématiques, sur leurs freins ; et en même temps dans le cadre des missions qui sont les nôtres. Je finis juste sur le « Village des solutions » parce que c'est quand même une démarche, je ne suis pas sûr que vous soyez informés. Après on élargit, dans le cadre du « Village des solutions ». Puisque si je prends le centre de Stains, tout à l'heure je vous ai parlé de la problématique langagière : on n'a pas trouvé de structure associative qui était prête à intervenir, par contre on a fait venir un de nos partenaires, qui est un organisme de formation, qui est en réalité concurrent sur certains métiers avec nous – mais ce n'est pas grave – qui lui a gagné des marchés dans le cadre de la commande publique sur la formation Français langue étrangère. Il a aujourd'hui des mètres carrés sur nos centres et dispense sa formation ; dans le même temps, nous ça nous permet d'orienter le public que l'on reçoit qui a une difficulté langagière. Et donc on trouve des équilibres et des partenariats qui nous permettent de répondre aux problématiques que peuvent rencontrer les personnes que l'on accueille. Demain, rien ne nous empêche d'avoir des crèches au sein de nos centres. Et on élargit demain pour qu'on puisse avoir aussi des entreprises. On ne fait pas à la place de, on ne remplace personne ; l'objectif c'est de travailler en partenariat avec les dispositifs qui existent sur les territoires. Plutôt que la personne vienne sur le centre AFPA et qu'ensuite elle soit obligée de se déplacer sur un autre espace, soit sur la ville, soit sur le territoire, on essaie de créer une sorte de guichet avec les partenaires présents sur le territoire.

Kader CHIBANE

Et les proportions de ces publics ? Ce que je comprends c'est que vous avez des publics en difficulté pour accéder à la formation ; vous cherchez des partenariats avec d'autres parce que ce n'est pas votre métier l'accompagnement social. En proportion ? Je ne sais pas, sur dix... Vous diriez que c'est quel pourcentage ?

Arnaud HABERT

Aujourd'hui, entre 2 et 4 personnes rencontrent des difficultés d'ordre social.

Kader CHIBANE

Deux à quatre sur dix ?

Arnaud HABERT

Oui. Alors c'est très variable en plus. Des fois c'est une problématique qui peut se traiter très rapidement et puis pour d'autres, quand on est sur des sujets par exemple liés au logement... Il faut savoir qu'au niveau des centres AFPA on a du logement, mais nos places ne sont pas extensibles et la question du logement en Île-de-France est un vrai sujet, sur lequel des fois on a tout intérêt à développer des partenariats, des alliances avec des partenaires qui sont dans ces métiers ; on peut trouver des logiques pour qu'on puisse faire ce qu'on appelle un parcours sans couture pour ces personnes.

Cécile DUMAS

Et je crois qu'il y a une question qui était posée aussi : qu'est-ce qui distingue l'AFPA des autres acteurs de la formation professionnelle, pour les demandeurs d'emploi ?

Arnaud HABERT

Cette question n'est pas simple. Je l'ai un peu abordée tout à l'heure, j'ai donné un bout de réponse. On est implantés sur les huit départements, on a treize centres, on a 78 offres de formation, on est réparti sur trois grands secteurs, on a 38 secteurs d'activité. Une de nos particularités aussi, c'est qu'on propose, et même on crée des titres professionnels ; nous, on n'est pas du tout ou très peu sur la partie diplômante comme peuvent l'être les GRETA. Et puis, j'y tiens quand même : historiquement, notre savoir-faire c'est la transmission du geste. C'est-à-dire qu'on a bien évidemment de la formation en face à face avec les publics, ce qu'on appelle du papier-crayon, mais il y a toujours un formateur ou une formatrice en face-à-face. On fait du distanciel, mais quand même assez peu. Et on a ces fameux plateaux techniques qui permettent aux personnes de pouvoir réaliser le geste dont ont besoin les entreprises. Parce que quand on est soudeur, on peut tout à fait faire de la soudure avec de la réalité virtuelle, c'est possible, ça existe et ça fonctionne très bien ; mais on ne peut pas faire la totalité de sa formation sous cette forme-là parce que quand la personne va arriver en entreprise, si elle ne sait pas que pour un brûleur il y a des dosages en fonction des soudures que l'on doit réaliser, par exemple... Il faut le toucher, il faut se tromper, il faut avoir l'accompagnement avec un formateur. C'est ce qu'on propose sur nos centres.

Cécile DUMAS

Je vous remercie. Il y a peut-être des questions ? Je n'ai pas vu de main levée. Mesdames et Messieurs qui êtes ici ? Merci bien pour cette belle présentation de votre organisme et bon courage pour ce que vous faites.

Arnaud HABERT

J'espère avoir répondu à vos questions. Merci beaucoup. Et si vous souhaitez visiter un centre, n'hésitez pas. Si vous souhaitez visiter notamment un centre où il y a un « Village des solutions »,

parce qu'on en a quelques-uns, je vous en donne un particulièrement, puisqu'on a fait une inauguration il n'y a pas longtemps : sur le centre de Champs-sur-Marne, dans le 77, on a un partenariat avec une structure qui s'appelle Les Pincés à linge, qui est une entreprise d'insertion. Ils accueillent du public. Ils sont en train de rénover, puisqu'on a un vrai sujet sur l'économie circulaire et la rénovation des baskets... Il faut savoir qu'il y a plus de 250 millions de paires qui sont jetées en France par an. Eux, ils les reprennent, ils les recyclent avec du public en insertion. Et on est en train de travailler avec eux sur un titre professionnel de réparateur de baskets, qui va permettre de relancer une filière qui est en train de mourir, qui est la filière des cordonniers, par exemple. Moi je trouve cela intéressant. Donc vous êtes les bienvenus. Mais il n'y a pas que Champs, il y a treize centres.

Cécile DUMAS

Madame DUCROHET, qui est en ligne je crois ?

Elodie DUCROHET

Oui je suis là, j'entends effectivement. J'en ai pris note.

Cécile DUMAS

Vous avez entendu la belle visite qu'on a à faire à la rentrée ?

Arnaud HABERT

Et d'autant plus que sur ces sites-là, il y a un restaurant pédagogique, donc vous êtes les bienvenus. Je ne propose pas la gîte, mais le couvert en tout cas si vous le souhaitez.

Cécile DUMAS

Madame DUCROHET est la Présidente de la Commission « Emploi et formation professionnelle ». De temps en temps, on va visiter des endroits.

Arnaud HABERT

Voilà, vous êtes les bienvenus.

Jean-Roger DAVIN

Vous avez dit tout à l'heure que sur les gens qui étaient formés sur la sécurité, il y en avait peut-être qui allaient rester sur le carreau : on a aussi un site qui va être mis en place, une plateforme qui permettra de pouvoir rediriger après et travailler dessus.

Arnaud HABERT

C'est un sujet sur lequel on travaille déjà avec vos services, et aussi avec France Travail, parce que c'est un sujet qui est quand même beaucoup porté par le préfet de région, mais qui concerne tout le monde puisqu'on a tout à fait intérêt à ne pas laisser sur le carreau ces personnes qui demain vont certainement se retrouver sans emploi.

Cécile DUMAS

Merci Monsieur de votre visite.

Départ d'Arnaud HABERT à 15h40.

Cécile DUMAS

Je voudrais profiter de ce petit creux – ou on peut faire une petite sieste de deux ou trois minutes, une micro-sieste c'est toujours bon pour la santé – pour vous expliquer un peu le rôle du questionnaire, qui peut-être fait peur vu la grandeur et la façon complète dont il est écrit. Donc on en a discuté avec Monsieur DAVIN, l'idée c'est qu'on ait un retour par groupe d'élus, parce qu'autrement on va se noyer peut-être dans les retours. On pourrait considérer qu'il y ait des retours, via Monsieur DELGADO, le 18 juillet ; je crois que c'est ce qu'on avait dit, le 18 juillet. Pour qu'on puisse en parler un peu plus précisément, oralement, dans la séance du 23, qui a été rajoutée et où on aura donc l'audition de Madame VELOSO, de la DRIETS et de France Travail. On prendra une demi-heure peut-être pour faire un bilan des retours du questionnaire, avant de les soumettre évidemment aux services, qui vont faire le rapport.

Jean-Roger DAVIN

Cette demi-heure, c'était la demi-heure qu'on aurait dû faire aujourd'hui, qu'on a simplement reporté jusqu'au 23, parce que le questionnaire tel qu'il est bâti, en un jour c'était un peu difficile d'y répondre. Et après, derrière, de le traiter.

Cécile DUMAS

Alors l'avantage du questionnaire, touffu comme il est, c'est que ça demande un retour sur chacune des auditions que nous avons eues. Donc ça demande un travail évidemment un peu fourni. Si vous êtes d'accord, on se donne cette méthode de travail ? Ça vous convient ? D'accord. Donc là on a cinq minutes de pause. Sur l'audition de DRIETS et de France Travail, vous aviez évidemment fourni des questions il y a un certain temps, puisque la séance a été reportée souvent. Si vous avez besoin d'actualiser vos questions, est-ce que c'est possible d'ici la fin de la semaine ? Monsieur DELGADO, ça va d'ici la fin de la semaine, d'ici vendredi ? Oui, c'est bon ? Alors on fait comme ça si vous avez besoin d'actualiser ; autrement, on garde les questions qu'on avait.

Kader CHIBANE

Donc ça, c'est pour le 18 ?

Cécile DUMAS

Oui.

Kader CHIBANE

On ne peut pas avoir quelques jours supplémentaires ? C'est possible ou pas, ça ?

Jean-Roger DAVIN

Non, parce qu'on se voit le 23. Donc déjà on a rajouté une réunion le 23, si vous voulez qu'on en fasse une le 4 ou 5 août...

Kader CHIBANE

Non, mais je veux dire, le 23 ça va changer quoi si vous l'avez le 20 ou le 22 ?

Jean-Roger DAVIN

Parce qu'on voulait les lire avant le 23. Mais ça n'empêche pas qu'après vous pouvez renvoyer un truc plus important, pour qu'on puisse effectivement travailler dessus. Mais cela, ça nous permet de pouvoir alimenter notre conversation d'une demi-heure.

Cécile DUMAS

C'est pour alimenter la discussion. Ça peut permettre à chaque groupe de mettre quelques préconisations, des choses importantes qui semblent avoir été entendues et retenues.

Arrivée de Benoît BERMOND à 15h52.

2. Audition de Benoît BERMOND, Directeur du centre de formation Laser

Cécile DUMAS

Bonjour Monsieur. Dans tout ce monde, vous avez les collaborateurs des groupes, des élus régionaux, Monsieur DAVIN qui est le rapporteur de la commission, moi, Madame DUMAS, qui suis la Présidente, les services évidemment de la Région, ces messieurs et dames qui nous aident considérablement à faire fonctionner tout cela. On a une séance aujourd'hui dédiée aux organismes de formation. Évidemment, cette MIE est faite pour éclaircir les liens entre la politique régionale et vous, et les améliorations qu'on pourrait y apporter, des préconisations que vous auriez peut-être à faire à la Région. Le point de départ a été une fraude au dispositif AIRE, et on a eu une séance spéciale, la semaine dernière ou il y a quinze jours... Les journées sont bizarres en ce moment... Premièrement, peut-être présentez un peu votre organisme de formation ; parce qu'on vient d'auditionner l'AFPA, c'est un peu plus facile pour nous dans le sens où historiquement...

Benoît BERMOND

Ça va être plus petit.

Cécile DUMAS

Plus petit et peut-être plus fécond. Présentez un peu votre organisme de formation, puis après on répondra peut-être plus précisément aux questions qui nous préoccupent.

Benoît BERMOND

D'accord, volontiers. Bonjour à tout le monde. Notre organisme s'appelle le centre de formation Laser. On est basé à Paris, dans le vingtième arrondissement. Et depuis la création de l'organisme, depuis 1986 donc, nous sommes principalement sur des dispositifs de financement public, notamment de la Région Île-de-France, pas seulement, mais notamment – et pas en 1986 évidemment, parce que ce n'était pas encore la prérogative de la Région. Mais en tout cas depuis que c'est la prérogative de la Région, on est partenaire de la Région en matière de formation professionnelle sur pas mal de dispositifs. On va citer les dispositifs socles, comme les Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) – je pense que maintenant, et même probablement avant, vous connaissez bien tout cela – les compétences de base professionnelle et puis également le Programme régional formation emploi, qui sont nos deux véhicules principaux. Également, en termes d'activité, nous faisons de l'alternance sur les métiers du numérique et les métiers de

l'animation touristique, qui représentent une part de l'activité assez importante. Donc contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage également. Nous sommes depuis quelques jours notre propre organisme de formation par apprentissage, mais nous étions encore sous-traitants d'un centre de formation d'apprentis. Nous travaillons un petit peu en Région Centre-Val de Loire, ce qui nous donne l'occasion non pas de comparer, mais en tout cas de voir comment ça se passe dans d'autres Régions. Nous avons une action notamment – enfin deux et bientôt une – sur Orléans, avec un partenaire là-bas. Et nous travaillons également un peu avec la Ville de Paris dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA artistes ; c'est un accompagnement un peu particulier avec des conseillères qui ont ces compétences-là. Ça, c'est pour le l'ensemble de l'activité.

Pour vous donner quelques chiffres, on a un chiffre d'affaires qui tourne autour de 3 millions d'euros par an, dont 2 millions sont réalisés avec la Région. Donc vous voyez que c'est quand même... Je suis content d'être là. Ce n'est pas rien pour nous évidemment. Sur les dispositifs socles comme je le disais et le PRFE principalement pour les financements Région. En 2023, pour ce qui concerne notre organisme – et là aussi pour vous donner un petit peu la taille – on a eu 35 salariés ; avec une équipe qui est basée beaucoup sur des personnes fixes, on a quinze personnes en CDI. Le reste des intervenants sont des salariés qui viennent parfois de façon très courte, sur des missions de formation assez courtes, parfois un peu plus longues. Nous accueillons chaque année approximativement 1 200 stagiaires. Ça peut paraître beaucoup, mais il faut retraiter tout ça parce que, par exemple, sur la Ville de Paris on a 300 personnes qui sont accompagnées par an, mais sur des prestations très courtes. Donc il y a un retraitement à faire ; 1 200 ça paraît peut-être un petit peu important, mais, premièrement, certains stagiaires viennent de façon très courte chez nous et, deuxièmement, nous avons aussi des co-traitants, sur les dispositifs Région notamment et le PEE en particulier. Les stagiaires ne sont pas tous chez nous, ils sont affectés à des co-traitants dans le cadre de l'organisation globale du dispositif. Donc nous en avons la responsabilité, mais nous n'avons pas forcément le stagiaire dans nos murs ; les 1 200 stagiaires ne sont pas forcément toujours dans nos murs. On a 130 alternants à peu près par an. La Région Centre-Val de Loire, c'est à peu près 60 stagiaires. Et si on fait le total des stagiaires de la Région Île-de-France, là aussi pour essayer de vous donner un ordre d'idée : qu'ils soient accueillis chez nous ou chez les co-traitants, on est à peu près à 700 personnes par an. Sachant que certains parcours viennent d'une année d'avant et sont à cheval sur deux années, donc ça fait des volumes qui sont assez importants dans le bilan pédagogique et financier que nous remplissons chaque année ; mais pour autant, il faut bien comprendre que tout cela est une addition de pratiquement deux ans puisqu'il y a certains stagiaires qui ont des parcours à cheval sur deux ans.

Je termine en disant que nous sommes une association, qu'on essaie depuis très longtemps maintenant d'être actif dans l'écosystème de la formation professionnelle en région Île-de-France. Et à ce titre, on est membre de l'UROF (Union régionale des organismes de formation) Île-de-France, qui est une association d'organismes. J'ai le plaisir d'en être le vice-président après l'avoir présidée pendant sept ou huit ans. Et nous sommes membres du SYNOFDES (Syndicat national des organismes de formation), qui est un syndicat représentatif des organismes de formation au niveau national ; la déclinaison régionale existe, elle regroupe à peu près une soixantaine d'organismes. Tous ne travaillent pas avec la Région, il y a beaucoup d'organismes de natures un peu différentes ; mais il y en a une bonne moitié qui sont prestataires de la Région. Ce SYNOFDES a deux co-délégués régionaux, et j'en suis un des deux.

Jean-Roger DAVIN

Je n'ai peut-être pas entendu, mais vous êtes basés où ?

Benoît BERMOND

À Paris, dans le vingtième arrondissement, du côté de Jourdain. Ça, c'est le siège. On a deux ou trois autres locaux dans Paris. On a une action en région Centre donc on travaille avec un partenaire à Orléans. Et nous louons même un village de vacances en Vendée, pour former les alternants en animation pendant trois mois, janvier, février et mars à peu près, chaque année.

Cécile DUMAS

Des formations BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs) ou de ce type-là ?

Benoît BERMOND

Non, on est plutôt sur de l'animation Club Med, c'est plutôt les GO (Gentils organisateurs). Alors ça n'empêche pas que le BAFA peut être intéressant, en prérequis, pour ceux qui parmi les alternants vont se diriger vers les métiers de l'animation pour enfants, qui vont être dans une équipe d'animation, mais en encadrant des enfants principalement.

Cécile DUMAS

D'accord. Et vos relations avec la Région peut-être ? Je veux dire en amont, c'est-à-dire dans la constitution du PRFE ; et après, dans le suivi des formations, le suivi des stagiaires. Comment vous avez votre sourcing ? Où vous trouvez le contact avec les futurs stagiaires ?

Benoît BERMOND

Ce sont plusieurs questions à la fois. Le sourcing, on est évidemment en lien avec l'ensemble des prescripteurs, du réseau des prescripteurs : France Travail, les Missions locales, Cap Emploi, les PLIE un petit peu et puis Paris. Nous avons – c'est une incitation d'ailleurs de la Région – et nous développons depuis quelque temps notre propre sourcing si tant est qu'il corresponde aux critères d'entrée dans les dispositifs donnés par la Région. Mais nous développons notre propre sourcing depuis maintenant quatre ou cinq ans, ce qui veut dire des sites internet, de la présence sur les réseaux sociaux également pour essayer de créer un peu d'activité et de notoriété autour des actions de formation que nous réalisons. Ce n'est pas facile parce qu'on n'est pas énorme, on n'a pas un chargé de communication à plein temps chez nous, on fait tous un peu tout. En tout cas, on développe cette partie-là. Pour autant, la majorité des stagiaires, en matière de prescription, proviennent de Pôle Emploi pour les dispositifs PRFE et des Missions locales principalement pour les dispositifs socles comme le Parcours d'entrée dans l'emploi. D'ailleurs, j'ai des statistiques si ça peut vous intéresser. Sur le PEE, on a approximativement 70 à 75 % des stagiaires qui rentrent qui viennent d'une prescription de Mission locale, donc c'est quand même la grosse majorité ; on a 15 à 20 % de France Travail et le reste c'est les associations, c'est Cap Emploi, c'est les PLIE et cætera. Parce que maintenant les PEE sont ouverts aussi aux adultes, vous savez cela je pense. Donc voilà pour les prescriptions. Alors derrière la question, il y a peut-être aussi : comment ça évolue ?

Cécile DUMAS

Entre autres, les évolutions des Missions locales : est-ce que ça vous pénalise dans le sourcing ou est-ce que ça vous met en difficulté ?

Benoît BERMOND

Historiquement, on a toujours beaucoup travaillé avec les Missions locales. Historiquement, depuis toujours, depuis qu'elles existent, depuis que nous existons, on a été des partenaires fidèles, j'espère, des Missions locales. Et on a toujours recherché la collaboration avec les Missions locales. Depuis quelques années maintenant, cette collaboration existe toujours, mais elle est un petit peu plus difficile parce que – en tout cas, c'est notre analyse, on n'est pas prescripteur, mais en tant qu'organisme de formation qui travaille avec les Missions locales, on voit un certain nombre de choses – on sent que les Missions locales ont un certain nombre de difficultés. Et on en arrivait à avoir des difficultés à promouvoir les dispositifs de la Région auprès des Missions locales, et à avoir une baisse des prescriptions des Missions locales vers les dispositifs de la Région, assez nettement. Alors c'était variable suivant les époques, suivant les années, mais c'était relativement net dans notre quotidien. Ça n'empêche les bonnes relations qu'on essaie d'entretenir avec ces structures. Ça n'empêche aussi qu'on peut voir un certain nombre d'éléments qui entourent le travail des Missions locales et qui rendent leur travail pas facile. Les Missions locales sont quand même

soumises à des injonctions souvent assez contradictoires, entre la Région qui dit ceci, l'État qui dit cela, la commune ou l'intercommunalité qui va dire autre chose, ou en tout cas pas tout à fait la même chose. Ce n'est pas facile de s'y retrouver – je suppose en tout cas – pour elles. Il y a beaucoup de turnover dans les Missions locales, ça ne facilite pas le travail, ça ne facilite pas la bonne connaissance des dispositifs et des collaborations avec les OF (Organismes de formation) représentés en Île-de-France. Mais on essaye de continuer évidemment à travailler avec elle et ça reste, en tout cas sur les dispositifs socles, les principales sources de prescription.

Jean-Roger DAVIN

Vous disiez 70 % tout à l'heure ; c'est la source principale.

Benoît BERMOND

Oui, sur le PEE c'est très important. Alors parfois, dans ces 70 à 75 % que je citais tout à l'heure sur le dispositif Parcours d'entrée dans l'emploi... C'est moins vrai des dispositifs qualifiants de type PRFE, où là c'est beaucoup plus France Travail, c'est à peu près moitié-moitié entre France Travail – en tout cas chez nous, sur ce qu'on voit – et des prescriptions individuelles, qui sont validées par un conseiller ensuite parce que c'est bien obligé. Mais en tout cas, c'est parfois sur une initiative individuelle d'un Francilien qu'on va accueillir en information collective et en sélection telle ou telle personne. Donc c'est vraiment dépendant du dispositif. Et j'ajoute, pour être le plus précis possible, que sur les Parcours d'entrée dans l'emploi le travail qu'on mène depuis quelques années dans le sourcing, c'est-à-dire pour nous aussi être un peu acteurs de ce sourcing, y compris sur ces dispositifs socles, nous amène à collaborer avec des structures de type association, association de quartier. On travaille avec La Goutte d'ordinateur par exemple, c'est une association qui travaille sur la Goutte d'Or. On travaille bien avec eux et il y a presque chaque année des actions qui sont mises en place avec eux, pour qu'on aille chez eux faire la promotion du dispositif régional. Du coup on peut arriver à intéresser des jeunes, qui viennent ensuite sur le dispositif se former. Ces jeunes-là, c'est nous quelque part qui les avons sourcés ; mais on les renvoie vers la Mission locale donc je les inclus dans les 75 %. Il faudrait un peu retraiter tout cela ; disons 75 % et c'est bien comme ça. Les relations avec la Région... Monsieur BOULINEAU, Monsieur THIERSE...

Cécile DUMAS

Avec la Région en général.

Benoît BERMOND

Ce sont quand même des interlocuteurs principaux pour nous.

Nicolas THIERSE

Soyez à l'aise.

Benoît BERMOND

Ecoutez, on est là pour se dire des choses, donc allons-y. On sent une évolution depuis trois ou quatre ans, depuis, pour être très précis – en tout cas c'est mon point de vue et c'est celui que vous me demandez - la direction précédente. Et on regrette, disons-le comme ça, ce qu'on considère nous comme étant un petit manque de dialogue, un petit manque de lien entre la Région, la direction de la Formation professionnelle ou les personnes qui la représentent, et des structures comme les têtes de réseau. Là je parle des têtes de réseaux, ce n'est pas Laser en tant que tel qui pourrait intervenir. Je crois qu'il y a 300 OF avec qui la Région travaille, c'est quand même compliqué de les recevoir tous. Mais il y a quand même des tas de réseaux. Vous avez reçu l'AFPA, je crois que vous recevez les GRETA aussi. Le SYNOFDES est une tête de réseau, l'UROF Île-de-France peut être considérée aussi comme une tête de réseau. Il y a quand même, derrière ces structures-là, un

certain nombre d'organismes de formation en Île-de-France qui travaillent avec les financements de la Région et on a peut-être à partager un certain nombre de choses, ou de travaux, ou de constats sur la façon dont tout se déroule. Et nous avons été peut-être trop bien habitués, je ne sais pas, il y a quelques années en arrière ; parce que j'ai une certaine expérience comme vous pouvez le voir peut-être à ma tête. Mais ça fait trente ans que je travaille chez Laser et il y a eu des époques où on avait senti qu'on était dans une logique relativement partenariale : prestataires, mais partenaire. Et on a glissé un petit peu, petit à petit, vers une logique un peu plus de prestataire-fournisseur. À titre personnel, je préfère être prestataire-partenaire que prestataire-fournisseur. On peut comprendre un certain nombre de choses, on peut comprendre qu'il y a eu peut-être des moments – et on le comprend – où il fallait prendre des décisions ; et c'est la prérogative de la Région, il n'y a pas de souci là-dessus, c'est à elle de décider ce qu'elle fait de sa politique de formation professionnelle. On n'est pas des perdreaux de l'année, mais pour autant il nous semble qu'on a perdu un petit peu, voilà disons-le comme ça. En résumé, on a perdu un petit peu de cette capacité d'échange et de partenariat constructif. On a des idées qui ne sont quelquefois pas les mêmes que la Région ou que la direction de la Formation professionnelle de la Région. Mais pour autant, si on peut exprimer ces idées et si ça peut faire avancer le schmilblick, tant mieux.

Cécile DUMAS

Est-ce que vous pensez que la loi 2018, qui a peut-être dérégulé... Je ne sais pas si mon terme est le bon. Est-ce qu'elle serait responsable de ce sentiment que vous avez ? Ou est-ce qu'elle y a participé ?

Benoît BERMOND

Peut-être en partie, oui. Mais finalement il me semble – je n'ai pas toutes les connaissances là-dedans – que la loi n'a pas fondamentalement modifié la position de la Région en matière de formation professionnelle. Elle a produit d'autres éléments comme la certification qualité pour nous, Qualiopi, comme la monétisation du CPF (Compte personnel de formation), ce genre de chose. Mais je ne pense pas que ça ait changé fondamentalement les choses. Le covid a peut-être changé les choses ; la période du covid a peut-être un peu modifié la donne.

Ceci dit, sur les relations avec la Région – vous voyez, j'avais préparé deux ou trois petites choses et listé les points positifs ; et il y en a – là j'ai surtout parlé des relations entre la direction de la Formation professionnelle et les têtes de réseaux. Mais pour autant, au quotidien, on a des relations très régulières avec les chargés de mission. Et ça, c'est très appréciable à tout point de vue. D'abord parce qu'il me semble que c'est la seule véritable garantie, pour la Région, de validation de la conformité de ce qui est fait sur le terrain par les organismes qui sont titulaires des marchés. Parce que les chargés de mission viennent très souvent dans nos organismes, et c'est très bien. Ils sont compétents, ils savent de quoi ils parlent, ils regardent là où il faut regarder. Il y a un process de visite qui est établi, qui est tout à fait légitime et cohérent par rapport à ce qui est demandé à ces personnes-là. On entretient des relations qui sont tout à fait saines et cordiales avec ces personnes et je trouve que ce point-là doit être souligné parce que c'est un vrai boulot important qui est fait, et qui est à mon sens tout à fait bien fait dans le process de vérification de la façon dont ça se déroule sur le terrain.

Cécile DUMAS

Tout à l'heure, on a discuté dans l'audition précédente des freins à la formation des jeunes. Vous en voyez, vous aussi ? Est-ce qu'il y aurait des préconisations à nous soumettre pour éviter ces freins ? Et y compris – je le rajoute dans la question – sur l'égalité d'accès dans la région Île-de-France à ces formations ?

Benoît BERMOND

Géographiquement ou économiquement ? J'imagine qu'on ne va pas refaire la liste des freins traditionnellement connus et à peu près établis, sur la difficulté que certains jeunes peuvent avoir

pour accéder à la formation. Mais j'ai aussi un frein qui peut-être n'aura pas été cité préalablement ; on en parlait tout à l'heure chez nous. Alors ce n'est peut-être pas évidemment le frein le plus important, mais il y a quand même quelque chose d'assez important là-dedans. On est parfois en opposition entre différents dispositifs, entre ce que met en place la Région et ce que met en place l'État. Je ne suis pas en train de dire que ce sont des mauvais dispositifs ; je dis simplement que là parfois, ça achoppe un peu parce que quand vous avez un jeune qui est en contrat CEJ (Contrat d'engagement jeune) avec une Mission locale et qui perçoit pour cela 550 € pour être en activité à temps partiel, quinze heures par semaine, c'est difficile de lui faire admettre qu'il va, pour la même somme, rentrer sur un dispositif Région où il va être à plein temps et où il va falloir qu'il bosse. Parfois, on est face à des jeunes qui nous disent : non c'est bon, moi j'ai 550 €, quinze heures par semaine quand tout va bien, je suis occupé avec la Mission locale – où il y a des activités où il doit rendre compte d'un certain nombre d'éléments. Cela, ça peut être un frein pour les dispositifs de la Région, pour l'entrée des jeunes sur les dispositifs de la Région. Ça peut être un frein aussi derrière pour l'emploi, parce que quand vous avez ce même jeune à qui on propose un contrat d'apprentissage où il va être payé 700 € en entreprise... Économiquement, là il y a parfois un sujet. Alors je ne dis pas que c'est le frein principal, mais on est confronté à ça avec certains jeunes. Et le reste évidemment des freins... Je ne vais pas refaire une liste longue, que vous connaissez certainement et qui aura été probablement débattue tout à l'heure. Mais les freins sociaux, les freins presque cognitifs parfois, existent ; et il y a souvent la nécessité d'aller vers ces publics-là, ils ne viennent pas tout seuls. D'où l'importance des Missions locales et du travail qu'elles font dans les réseaux très localement implantés, ce que nous on ne peut pas faire à leur place, clairement. Il faut absolument aller chercher ces jeunes-là et les ramener sur les dispositifs ; ça me semble être un point vraiment important.

Cécile DUMAS

Et sur le taux d'accès à l'emploi par rapport à vos formations ? Ceux qui rentrent, ceux qui abandonnent, ceux qui sortent en bon état, ceux qui sortent en moins bon état.

Benoît BERMOND

Là c'est pareil, il faut je croie avoir un raisonnement qui ne soit pas seulement un taux d'accès à l'emploi. Enfin, tout dépend des dispositifs. Quand vous êtes sur le PEE, même si le nom c'est Parcours d'entrée vers l'emploi, qu'on est avec un public plutôt jeune, majoritairement jeune, pour certains très éloignés de l'emploi, pour certains avec des problèmes sociaux jusqu'au-dessus de la tête entre la famille, les logements, les problèmes de santé et cætera... Pour ces jeunes-là, le PEE ne peut être qu'une étape ; une étape absolument nécessaire, mais il ne peut être bien souvent qu'une étape vers l'emploi ; ce n'est pas à l'issue du PEE qu'ils vont rentrer dans l'emploi. Je caricature, je schématise pour être un peu rapide, mais c'est souvent cela qu'on voit. Et ces jeunes-là, l'objectif pour eux c'est de construire un projet professionnel qui soit viable, de leur donner les armes pour poursuivre vers ce projet professionnel ensuite – notamment tout ce qui va être de l'ordre de la remise à niveau – et si possible de commencer à traiter – alors on n'est pas un centre social – ou à les aider à traiter leurs problèmes sociaux. Pour que derrière, ils puissent entrer par exemple en formation qualifiante. Et là c'est considéré, et aussi par la Région, comme une sortie positive. Et ça l'est réellement, ça l'est. Donc on ne peut pas mesurer sur ces dispositifs, qui sont des dispositifs socles à notre sens – mais je crois que c'est aussi le cas de la Région et de la direction de la Formation professionnelle – on ne peut pas mesurer le succès d'un dispositif de ce type-là en ne regardant, purement et simplement, que les sorties en emploi, quel que soit le type d'emploi. Ça serait, me semble-t-il, une erreur.

Maintenant, sur les dispositifs de formation qualifiante ou certifiante, là à priori ce n'est pas la même chanson. On est avec des publics qui logiquement sont prêts à l'emploi et vont suivre, avec un financement de la Région, un parcours qui va leur donner une certification dans un métier. Enfin si je schématise, mais c'est le cas la quasi-totalité du temps. Et donc derrière logiquement, il y a une possibilité d'intégrer un secteur professionnel. Donc là effectivement, il est plus légitime de regarder quel est le taux d'emploi réel à la sortie de ces parcours-là. Pour autant je pense qu'il faut introduire

une petite variable : ce n'est pas juste à la sortie du dispositif qu'on peut mesurer le succès de l'opération, parce que l'emploi n'est pas forcément juste là le lundi si on est sorti le vendredi. C'est plus complexe que cela. Il y a des campagnes d'embauche dans les entreprises qui sont parfois décalées. Vous avez des contrats d'apprentissage qui démarrent plutôt en septembre que le reste de l'année. Enfin il y a plein de raisons qui font qu'on n'est pas forcément tout de suite en emploi à l'issue d'un dispositif qualifiant. Et si on veut mesurer la pertinence et les résultats, de façon la plus cohérente possible, de ces types de dispositifs, je crois qu'il faut peut-être avoir deux mesures : une juste à la sortie et une six mois après, par exemple. Pour voir où est le demandeur d'emploi, ce qu'il est advenu après son parcours de formation et s'il est en emploi ou pas.

Les taux de réussite... Sur le PEE, le Parcours d'entrée dans l'emploi, formation socle pour les jeunes, les publics les plus éloignés de l'emploi, on a, d'après les statistiques de la Région, des taux de sortie positive (emplois, entrés en formation qualifiante ou projets professionnels complètement validés) qui sont, me semble-t-il, proches de 70 %. Peut-être un petit peu moins, disons deux tiers. Avec une variable qui est quand même intéressante à noter, c'est qu'à l'intérieur de ces dispositifs Parcours d'entrée dans l'emploi, depuis quelques années la Région met en place ce qu'on appelle des parcours sécurisés, dont vous avez peut-être entendu parler. Non ?

Cécile DUMAS

Non.

Benoît BERMOND

Ce sont des parcours construits en amont pour optimiser les chances de sortie positive justement, pour les jeunes. Exemple concret : on a un parcours sécurisé qu'on fait avec le groupe Korian. Le groupe Korian travaille avec nous depuis quelques années. Ce n'est pas pour parler de nous, il y a plein d'organismes qui sont attributaires de PEE qui font ça avec d'autres entreprises. Le groupe Korian vient avec nous dès l'amont du parcours pour participer à la sélection des jeunes. Les jeunes sont en parcours sécurisé, c'est-à-dire qu'on va orienter leur parcours vers les métiers de Korian, c'est-à-dire les métiers, au sens un peu large, de services à la personne, pratiqués à l'intérieur des résidences Korian. Enfin, ça ne s'appelle plus Korian d'ailleurs, ils ont changé de nom ; ça se fait beaucoup en ce moment dans les EHPADs (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). L'idée c'est que si tout se passe bien, le jeune soit embauché par Korian à la sortie, en apprentissage. C'est un parcours qui est un tout petit peu raccourci par rapport à la durée totale moyenne normale. Et ils font un stage bien sûr en entreprise, chez Korian qui valide aussi derrière leur entrée en emploi. Donc c'est gagnant-gagnant.

Cécile DUMAS

Et le financement vient seulement de la Région pour ces parcours sécurisés ?

Benoît BERMOND

Oui, c'est à l'intérieur du PEE, ce ne sont pas des financements en plus, c'est dans les enveloppes régionales qu'on nous demande de créer autant que faire se peut. On ne peut pas toujours, on ne peut pas tout le temps ; c'est quand même un énorme boulot en amont de solliciter des entreprises ou des organismes de formation qualifiante par exemple, pour créer les conditions optimisées de sortie positive pour les stagiaires du PEE. Alors il n'y a pas que des parcours sécurisés. Mais quand on est sur des parcours sécurisés, les statistiques qu'on a eues sont au-delà de 75 % de sorties positives. Donc c'est quand même très satisfaisant dans ces conditions-là ; et bien sûr pour les jeunes Franciliens en premier lieu.

Sur les dispositifs qualifiants, c'est variable suivant les secteurs, c'est variable même suivant les moments de sortie ; il y a des moments, sur certains métiers, qui sont plus propices que d'autres. Mais en moyenne, chez nous on est à peu près aux deux tiers, tous dispositifs qualifiants confondus, de sorties positives, donc de sortie en emploi. Mais ça varie entre 55 % dans certains cas et 80 % dans d'autres. Je ne peux parler que de notre organisme, mais je pense, pour entendre ces chiffres

de temps en temps via France Travail par exemple, que les statistiques donnent à peu près toujours quelque chose autour de 60 % de sortie en emploi à l'issue d'un programme certifiant-qualifiant. Ça peut paraître faible, mais en fait ça ne l'est pas tant que ça je trouve. Il faudrait analyser, regarder au cas par cas pratiquement.

Cécile DUMAS

Et sur l'égalité géographique et l'égalité d'accès à ces possibilités de formation, à ces possibilités de parcours ?

Benoît BERMOND

Il y a un gros effort qui est fait visiblement depuis plusieurs années, dans les achats de la Région, pour répartir sur les bassins d'emploi l'ensemble des lots, et pour que chaque bassin d'emploi puisse avoir une proposition de formation cohérente avec l'environnement socio-économique et les besoins du bassin d'emploi. Il y a un gros boulot qui est fait en amont. Ça se traduit, dans les marchés, par des allotissements qui sont faits en tenant compte de ces paramètres-là. Ce qui est légitime pour une Région, on ne peut pas contester cela. En revanche, je me permets de remarquer que pour des organismes comme nous, qui ne sommes pas des gros organismes, l'allotissement des marchés est problématique parce qu'on nous demande d'être partout à la fois ; et nous, à priori on est à Paris, on n'est pas dans le fin fond du Val-d'Oise. Vous êtes du Val-d'Oise ?

Cécile DUMAS

Oui.

Benoît BERMOND

J'adore le Val-d'Oise.

Cécile DUMAS

Il n'y a pas de fin fond.

Benoît BERMOND

Je suis au fond du vingtième moi.

Kader CHIBANE

Excusez-moi, je ne comprends pas votre réponse. Je n'ai pas saisi. L'allotissement : qu'est-ce qui vous force à répondre à l'ensemble des lots ? Rien ne vous contraint.

Benoît BERMOND

Non, on peut ne pas répondre.

Kader CHIBANE

C'est quoi le problème du coup ? J'ai compris les allotissements, je vois bien : on découpe. Moi je trouve plutôt que c'est bien.

Connexion de Samuel REMY à 16h26.

Benoît BERMOND

Oui, c'est bien. Mais pour nous qui sommes un petit organisme... Nos locaux sont à Paris et sur des lots et des secteurs sur lesquels on est expert... On n'est pas expert de tout, mais il y a des secteurs sur lesquels il nous semble qu'on a une légitimité à répondre à la commande de la Région. Parfois je ne peux pas parce qu'on me demande d'être sur tous les départements franciliens sur une commande qui va concerner... Je vais citer n'importe quoi, mais pour vous donner un exemple qui est à peu près cohérent : l'achat d'un titre professionnel de technicien supérieur des systèmes et réseaux numériques. Et on nous dit : la Région achète... Ce qui est légitime, je comprends la commande et le besoin, parce qu'il faut répondre aux besoins des territoires. Mais les allotissements sont assez gros du coup, en volume ils sont importants ; et des petits organismes comme le nôtre... Il y en a d'autres, je parle du nôtre parce que vous m'avez invité aujourd'hui, mais d'autres sont comme nous, avec certaines difficultés pour répondre à cet allotissement.

Kader CHIBANE

C'est possible de se mettre à plusieurs pour répondre ?

Benoît BERMOND

Oui, bien sûr.

Kader CHIBANE

J'y ai pensé tout de suite. Je ne suis pas un expert en la matière. Mais oui, on se fortifie à le faire à plusieurs quand on est petit.

Cécile DUMAS

Mais ça crée des consortiums un peu surprenants, des groupements.

Nicolas THIERSE

Nous, on présentera une offre qui sera pour les territoires de Paris. Et il s'associera avec un organisme de formation qui propose des formations similaires, avec une qualité qu'il estimera aussi bonne, dans le Val-d'Oise. Et sur les derniers marchés, c'est ce qu'on a vraiment vu de façon beaucoup plus systématique dans les réponses qui ont été apportées par les organismes de formation aux appels d'offres. Mais parce qu'on a eu une exigence de couvrir le territoire francilien dans son ensemble.

Kader CHIBANE

Et cela on y tient, en tant qu'élus, on y tient. C'est l'équité des territoires.

Benoît BERMOND

Bien sûr. Je faisais remarquer tout à l'heure que l'on voit cette question de la concordance entre l'offre de formation proposée et les bassins d'emploi, donc les territoires franciliens, de façon beaucoup plus prégnante depuis quelques années, c'est évident. C'était moins le cas avant. Mais c'est vrai que ça nous pose un souci. Depuis le temps, on a appris à être en groupement bien sûr, on sait le faire. Mais ce n'est pas si évident d'être en groupement, d'aller chercher le partenaire qui va bien. Et puis aussi, soyons clairs, quand vous êtes un petit organisme comme nous – mais il y a plus petit que nous – en groupement vous vous faites bouffer par les gros. Il y a ça aussi. Vous avez des gros qui sont un peu sans scrupule parfois et vous êtes un peu obligé d'aller avec eux parce

que si vous n'allez pas avec eux vous ne rentrez pas dans le groupement. Et si vous ne rentrez pas dans le groupement, vous n'avez pas le marché, puisque l'allotissement est gros. Donc vous êtes dépendant. En tout cas c'est le risque, ça ne veut pas dire que ça arrive à chaque fois, ça ne veut pas dire qu'il n'y a que des bandits dans notre environnement, ou qu'il n'y a que des organismes peu vertueux. Mais tout cela existe effectivement ; on a quelques cas concrets de mandataires de groupements qui ne sont pas vertueux et qui se foutent complètement de leurs co-traitants. Ils se servent et puis ce qui reste c'est les miettes. Et qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous êtes tributaire de cela. Ça peut arriver, c'est un peu le danger. En tout cas ce n'est pas simple toujours de faire partie d'un consortium. Mais oui, c'est le jeu.

Nicolas THIERSE

C'est un équilibre.

Benoît BERMOND

Oui et aucun équilibre n'est parfait. On comprend aussi le souci de la Région.

Cécile DUMAS

C'est le jeu de la libéralisation de la formation professionnelle.
Je vous remercie. Le prochain organisme de formation est arrivé, je le vois sur l'écran. Il est encore plus petit que le vôtre, je crois. On est parti des gros et puis...

Jean-Roger DAVIN

Tout à l'heure, le gros disait aussi qu'il s'associait avec des petits.

Benoît BERMOND

L'AFPA ? Oui l'AFPA c'est quand même une sorte de citadelle. Mais enfin on s'entend bien avec eux, il n'y a pas de problème. Merci beaucoup.

Cécile DUMAS

Merci

Benoît BERMOND

Juste une dernière chose, parce que c'est vrai qu'on a quelques organismes... Alors je n'étais pas là au nom du SYNOFDES, mais l'histoire de l'AIRE nous a quand même beaucoup choqués. La fraude existe visiblement. On sera très heureux d'avoir les détails – si c'est possible un jour – et de connaître le fin mot de l'histoire, le fin mot de cette fraude. Qui ? Quoi ? Comment ? Parce que là...

Cécile DUMAS

Ce que l'on sait nous, puisqu'on a auditionné des responsables... Je vais dire ce qu'on a entendu. Il y a un audit qui est en cours, il y a des plaintes qui sont aussi en cours. Je dis ça sous la surveillance de Monsieur THIERSE, parce que je n'ai pas mes notes. C'est environ plus d'un million d'euros qui auraient disparu dans la nature ; non, deux millions d'euros qui auraient disparu dans la nature. Et surtout, le plus gros préjudice a été, en attendant cet audit, l'arrêt du dispositif pour des jeunes qui n'ont pas pu... Là, ça repart ; avec un nouveau règlement qu'on nous a expliqué. Donc peut-être qu'il y a un besoin de communiquer aussi avec les organismes sur ce nouveau règlement.

Benoît BERMOND

On l'a eu.

Cécile DUMAS

Avec l'idée que cette fraude ne devrait plus exister et que ça reparte. Parce que tout le monde s'accorde à dire que c'est un dispositif important pour les jeunes Franciliens.

Benoît BERMOND

Et pas que les jeunes.

Cécile DUMAS

Pour les Franciliens d'une façon générale, oui c'est vrai, éloignés de l'emploi. Ça les aide à revenir à l'emploi d'une façon importante. Nous, on avait une attitude supplémentaire c'était la baisse de financement de moins 30 %. On interrogera France Travail parce qu'apparemment il y a des dispositifs qui peuvent peut-être se compenser et éviter le paiement de ces formations aux stagiaires. Mais oui, il faut que ça reparte, on a bien entendu que tout le monde était demandeur.

Benoît BERMOND

Oui, c'est vrai que ce qui était vraiment intéressant dans le dispositif AIRE, et il me semble que le nouveau règlement ne le permette pas autant, c'était la complémentarité entre ce qui pouvait être financé par le dispositif AIRE et ce qui était de l'ordre des dispositifs structurels de la Région. C'était cela qui était intéressant parce que ça ouvrait des portes à des Franciliens, qui se sont un peu refermées, pour certaines en tout cas, avec le nouveau dispositif. Est-ce que c'est à cause de la fraude ? Est-ce que c'est parce que ça permet de mieux baliser le terrain ? Je ne sais pas, on va voir la suite.

Cécile DUMAS

On sera tous attentifs en effet à la fin de cet audit.

Benoît BERMOND

Merci.

Cécile DUMAS

Merci à vous.

Départ de Benoît BERMOND à 16h34.

3. Audition de Samuel REMY, Président du centre de formation Vilette Makerz

Cécile DUMAS

On enchaîne avec Monsieur Samuel REMY, qui est en visio, qui représente Vilette Makerz. – excusez-moi, j'écorche le nom – et qui peut-être va nous présenter son organisme de formation. Donc je vous explique, il y a en visio et en présentiel des élus régionaux, des collaborateurs des groupes. Et j'ai oublié de le préciser tout à l'heure – c'est vrai que j'oublie toujours – mais c'est

évidemment à la fois enregistré et retransmis en direct sur la page Facebook de la Région ; non, sur la chaîne YouTube pardon, excusez-moi. Nous, notre objectif était de parler pendant cette séance à différents organismes de formation, des organismes de formation de plus ou moins grosse importance, pour voir un peu ce que la Région apporte à ces organismes, les manques aussi parfois de la Région pour des organismes et certaines formations. Et puis évidemment aussi, comme c'est le point de départ de la MIE, de cette Mission d'information – on en a parlé à l'instant – le dispositif AIRE, qui s'est interrompu un moment pour voir un peu plus clair sur la fraude qu'il y avait eu, qui reprend maintenant. Mais votre vision sur ces dispositifs-là et sur évidemment les rapports entre la Région et les organismes de formation... Mais peut-être, avant de rentrer directement dans ce sujet-là, pouvez-vous nous présenter un peu, puisque vous êtes aussi à caractère associatif, votre écosystème je dirais. Parce que c'en est un, il me semble.

Samuel REMY

Bonjour et merci de cette invitation. Samuel REMY, je suis le président de l'association Vilette Makerz, qui est une association qui existe depuis huit ans, qui se trouve dans le cœur du parc de la Vilette. On est devenu organisme de formation en 2020 puisque notre cœur de métier en fait, est d'accompagner des créateurs du domaine de la culture, mais aussi des entrepreneurs, autour des thématiques de l'économie circulaire. Donc sur des thématiques d'innovation autour de l'économie circulaire, qu'elles soient territoriales, des modèles économiques, des modalités de revalorisation de la matière. En fait, on a accompagné pendant plusieurs années des entrepreneurs et on avait, au fil de ces accompagnements, identifié un certain nombre de compétences. Et dans nos accompagnements, on a formalisé ces compétences. Et c'est à ce moment-là que la Ville de Paris, dans le cadre du projet ParisFabrik, nous a invités à devenir organisme de formation pour pouvoir accompagner des entreprises et l'émergence de ces compétences dans leur formalisation. Donc on a créé une première formation qui s'appelle « Design de l'économie circulaire » en 2020, qui existe depuis, qu'on a réalisée avec la Ville de Paris, qu'on va réaliser avec la Région dans le cadre d'actions territorialisées en 2025 ; et qui est également lauréate avec le ministère du Travail, dans le cadre de DEFFINUM (Dispositifs France formation innovante numérique), pour créer une plateforme de formation à échelle nationale autour des métiers et compétences de la transition et de l'économie circulaire. On est une toute petite association, c'est cinq salariés.

Dans notre relation avec la Région... On a développé cette première formation, « Design de l'économie circulaire », qui s'adresse donc plutôt à des profils bac +3 et surtout bac +5. Ils sont autour des compétences transversales de l'économie circulaire, qui touchent l'intégralité des professionnels sur toutes les filières, que ce soit bâtiment, textile ou petite industrie. Et puis on a souhaité développer également, suite au diagnostic qu'on a pu réaliser sur le terrain, un autre type de formation, une formation de valoriste polyvalent qui s'adresse, elle, à des publics infra bac. C'est un petit peu le métier ouvrier transverse des métiers de la revalorisation. On va apprendre, à travers cette formation, la revalorisation des déchets alimentaires, le compostage, la revalorisation des déchets du bâtiment à travers la dépose sélective, des métiers de la ressourcerie, et cætera. Cela venait du diagnostic qu'on avait pu faire qu'en fait l'ensemble des filières spécifiques autour de la revalorisation avaient des compétences communes, en tronc commun, qui étaient transverses. Mais comme elles étaient portées à chaque fois par des acteurs de filière, il n'y avait pas de vue d'ensemble de ces compétences. Donc depuis plusieurs années on fait ce travail de formalisation des compétences liées à la transition, et de leur transmission. Dans le cadre de nos activités, on a déposé un premier titre professionnel ; ça s'est fait grâce au soutien de la Région, dans le cadre de l'AMI 4R (Appel à manifestation d'intérêt « Innover pour réduire, réemployer, réparer et recycler nos déchets »). On devait déposer deux titres professionnels, un autour du design de l'économie circulaire et l'autre autour du valoriste polyvalent. Le premier, sur le design de l'économie circulaire, a été déposé et on est en fin d'instruction.

Comment on en est venu à travailler avec vous ? On en est venu à travailler avec la Région dans le cadre du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences), en 2020, à travers un consortium porté par Make ICI ; il y avait deux axes, l'un autour des métiers du vélo et l'autre autour de la formation de valoriste polyvalent. Nous, c'était la première fois qu'on allait réaliser cette formation. Et donc on change de public cible. Pour ceux qui ne sont pas familiers du dispositif

ParisFabrik, de comment travaille la Ville de Paris : sur l'accompagnement de jeunes OF comme ça et sur des métiers émergents, ils vont nous appuyer grâce à un partenariat avec Pôle Emploi, pour nous aider à travers le sourcing. Dans le cadre de nos précédentes formations, on n'a jamais eu de problème de recrutement. Là on va s'adresser à un public infra bac, sur tout le territoire de la région Île-de-France. Donc pour nous c'était une découverte et on a eu plusieurs difficultés. Une première difficulté : on s'adressait à un nouveau public et donc on a répondu avec un chiffrage, un budget sur cette formation où on a chiffré, pour vous donner une idée, autour de 6 euros de l'heure par apprenant, sur un public infra bac ; deux ans plus tard, ou trois ans plus tard, on s'est aperçu que ce n'était pas du tout la grille de tarifs qui était observée, sur laquelle la Région travaillait, qui était plutôt de l'ordre de 20 ou 22 euros sur ce type de formation. Et donc on a lancé cette promotion, cette formation, avec tout un travail de terrain auprès des Missions locales. La difficulté de cette formation c'est qu'on est sur des métiers d'économie circulaire, sur des compétences émergentes, donc qui sont observées par les acteurs de terrain, mais qui ne sont pas encore formalisées au sein des grilles RH des entreprises. Il n'y a pas de reconnaissance de branche professionnelle, donc il n'y a pas vraiment de formalisation. C'est un problème d'une part pour obtenir les offres d'entreprises qui sont en relation avec cela ; sur des petits acteurs associatifs ça existe, mais dès qu'on arrive sur des entreprises un peu plus formalisées, il n'y a pas cette formalisation de compétences. Et d'autre part, il y a un manque d'information et de connaissance des publics, donc d'attractivité de ces métiers qui sont en émergence, qui ne bénéficient pas de visibilité. Donc on a eu de très grosses difficultés à réaliser le sourcing de ces promotions. Et on a pu en réaliser que deux sur trois. On n'a réussi à accompagner, par rapport aux engagements en termes de volume d'apprenants, que 30 % du nombre de personnes attendues, avec un nombre de moyens que nous on a dû affecter qui était très important. Au final de cette opération-là, on a réussi, en termes de nombre de personnes formées : 30%. En termes de contenu pédagogique, on a dû adapter ; c'est à dire que la volumétrie horaire qu'on a dû réaliser pour accompagner l'ensemble des personnes, des apprenants et des stagiaires qu'on a suivis, on a augmenté de 40 % le volume d'heures par rapport au prévisionnel. Et lorsqu'on a rendu un peu le solde de notre action, dans un premier temps on a pu justifier les écarts qu'on a pu avoir. Et puis on avait, en parallèle de cela, répondu à un marché en actions territorialisées pour la poursuite de ces formations, pour faire des promotions pour continuer ce métier de valoriste polyvalent, pour travailler du coup sur le long terme avec les Missions locales pour formaliser, pour déposer la certification. Et donc on a répondu à tout ce bilan, tout ce travail de fond qui est à faire avec l'ensemble des Missions. Lors du solde de l'action, dans un premier temps il nous a été répondu qu'on allait nous appliquer un prorata sur le montant, sur le nombre de personnes suivies, sans prendre en compte l'investissement réalisé, les erreurs de chiffrage qui ont été réalisées lors du dépôt de dossier, ni les moyens supplémentaires que nous avons pu affecter. Pour votre connaissance, pour pouvoir réaliser cette formation, nous avons contracté un crédit de l'ordre de 50 000 euros. Le bilan de l'exercice pour nous, c'est 80 000 euros annuels ; ça représente une somme très conséquente. Dans un premier temps, on a eu cette proratisation. Puis dans un deuxième temps on a pu expliquer notre cas et on a eu une compréhension de la part de nos interlocuteurs. Et à la fin de l'année, on a eu une décision qui finalement est revenue sur cette décision et qui a supprimé 61 % des dépenses que nous avons justifiées du décompte. Aujourd'hui les conséquences de cela, six mois après cette conséquence-là, c'est qu'on a supprimé l'un des cinq emplois et on a abandonné du coup le projet de poursuivre ces formations. Là on est en redressement pour pouvoir continuer notre activité. Voilà, cette collaboration nous a mis dans un aspect de sauvegarde, dans un aspect très critique pour la poursuite de nos opérations. Et dans le cadre de l'action territorialisée qui est en cours, on ne souhaite pas continuer la formation de valoriste polyvalent. Et on est très précautionneux, on a très peur en fait de la manière dont on va être accompagnés, ou en tout cas jugés sur nos résultats ; même sur le volume sur la formation de designer circulaire.

Donc pour dire un peu, en conclusion, notre expérience dans le cadre de projets de formation de la Région : on était dans une dynamique où on servait, en tant qu'acteurs de terrain, à la formalisation, au déploiement de formations et à l'élaboration de compétences qui sont spécifiques à l'économie circulaire et à la transition écologique, de manière plus large. Aujourd'hui ça constitue pour nous, cette expérience, un vrai stop dans la sécurité financière de notre projet et dans l'appétence de pouvoir continuer à travailler avec la Région sur ce type de cadre. Pour nous, les deux principaux

freins qui sont là, dans le cadre de compétences émergentes et d'innovation, c'est principalement qu'il n'y a pas réellement d'accompagnement, de souplesse pour voir comment on peut accompagner des projets qui ne sont pas des formations sur catalogue, mais qui sont justement sur comment la puissance publique va inciter la formation des acteurs professionnels et des entreprises à pouvoir développer cela. Le deuxième c'est qu'on aurait quand même aimé – vu qu'on a fait un chiffrage qui était trois fois en dessous des chiffres que vous manipulez habituellement – avoir un conseil ; nous aider à redimensionner pour partir dans un projet qui est viable et ne pas nous laisser nous embarquer dans un truc qui ne l'était pas. Principalement c'est cela. Et par rapport on va dire au maillage qui peut exister entre les financements des formations que vous pouvez réaliser et France Travail... Le fait qu'il puisse exister, en tout cas à l'échelle de Paris, cet accord qui fait le pont entre les deux, qui permet de crédibiliser nos demandes de formation auprès des Missions locales, qui sont complètement débordées et qui doivent faire un énorme flux et une sélection... Le fait de pouvoir dire : on est accompagné, on est mis en relation par la Région, on est soutenu ; c'est quelque chose qui nous a énormément manqué. Donc voilà, peut-être en première approche, un peu notre expérience.

Cécile DUMAS

De cette expérience... Enfin, ce qu'on recherche c'est peut-être des préconisations pour éviter ce type de choses, entre autres. Si j'ai bien compris, l'entrée en formation dans les métiers innovants ne passe quasiment que par le PRIC et les actions territorialisées ? Ou dans le catalogue de formation il y a des lots sur les métiers innovants, mais qui ne permettent pas aux petits – ce n'est pas péjoratif – organismes de formation, comme celui avec qui on débat, de pouvoir postuler pour ce type de marchés ? C'est trop gros pour eux ?

Samuel REMY

Nous, on a répondu. Disons que ce qui nous a manqué, c'est l'ancrage de terrain ; mais comme on était nouvel entrant, c'est quelque chose qui se développe sur le long terme. Ça, on n'a pas été accompagné. Vu qu'on était sur une nouvelle activité, on a fait un chiffrage qui était beaucoup trop bas et là-dessus vous ne nous avez pas recadrés ; donc on est parti dans le mur dès le début. Principalement, c'est cela.

Jean-Roger DAVIN

Mais c'est bien un appel d'offres, avec un prix qu'on remet. Donc c'est difficile quand on reçoit de demander aux gens d'augmenter.

Samuel REMY

Notre part c'est que sur les formations telles qu'on pouvait les réaliser avant, sur des publics bac +5 avec un appui sur le sourcing grâce au partenariat réalisé par la puissance publique, on n'avait jamais eu de difficultés. Là, pour cette nouvelle cible de public, sans appui de la puissance publique pour le sourcing sur cette autre cible... C'est cela qui explique qu'on s'est trompé parce qu'on était parti sur les mêmes ratios ; or ça ne l'était pas. Et ce sont les interlocuteurs techniques de la Région qui nous ont dit a posteriori : écoutez, en fait c'est normal, vous êtes trois fois moins chers que ce qu'on observe habituellement. Donc on aurait pu, au lancement du marché, avec les interlocuteurs techniques peut-être, redimensionner pour réaliser un projet viable plutôt que d'en faire le constat a posteriori.

Cécile DUMAS

En gros, si je conclus – enfin pas pour conclure – ça voudrait dire que les formations dans les métiers innovants, ce type de nouveaux projets – qui est souvent demandé d'ailleurs en commission – c'est inaccessible pour des petits organismes de formation comme le vôtre ?

Samuel REMY

En tout cas, on doit être un peu plus accompagné. On doit être plus accompagné parce qu'on vient toucher des populations sur lesquelles on n'a pas forcément de connaissances. On doit être un peu plus accompagné que ça ne l'est, en termes de chiffrage et en termes de relation avec les Missions locales.

Cécile DUMAS

Justement, le problème de sourcing que vous soulevez, c'est une faiblesse des Missions locales ? Ou c'est trop de travail, les multitâches des Missions locales ?

Samuel REMY

Les Missions locales ont énormément de travail et donc ils hiérarchisent l'information. Le fait qu'on propose une formation à des compétences qu'ils ne connaissent pas... Et on n'a pas d'appui. Et on n'a pas énormément d'offres d'emploi parce que de l'autre côté on a du lobbying à faire pour faire connaître cela auprès des entreprises. Ce qui fait qu'on passe vraiment en dessous de la pile. On fait ce travail d'aller rencontrer chacune des Missions locales ; c'est un travail énorme. On envoie des centaines de mails et on a cinq réponses et deux rendez-vous.

Cécile DUMAS

Si je pouvais formuler une préconisation suite au débat qu'on vient d'entendre, c'est que la Région devrait populariser un peu plus les formations dans les métiers innovants, y compris France Travail, dans la suite possible. Et peut-être ne pas s'autocentrer sur simplement les métiers en tension. C'est une préconisation. Oui Monsieur THIERSE ?

Nicolas THIERSE

Juste une petite précision. Dans l'offre PRFE, il y a des lots sur l'économie circulaire et les métiers de demain.

Cécile DUMAS

Oui, je me rappelle ce chapitre.

Nicolas THIERSE

Donc il y a un ciblage sur l'achat de formations dans les secteurs en tension et qui recrutent, et sur les secteurs dits stratégiques. Dans les secteurs dits stratégiques, il y a les formations pour les métiers de demain et de la transition environnementale. Donc les organismes de formation comme Monsieur peuvent déposer des offres...

Cécile DUMAS

Parlez bien fort.

Nicolas THIERSE

Excusez-moi. Les appels d'offres sont ouverts à tous les organismes de formation qui peuvent répondre à la demande. En l'occurrence, je ne crois pas que cet organisme de formation ait déposé une offre dans le cadre de l'appel d'offres PRFE pour les lots relatifs à la transition et cætera. Il a été retenu en revanche dans le cadre des actions subventionnables, via les dispositifs actions territorialisées et expérimentales, qui permettent justement de faire des expérimentations avec des acteurs qui, parce que leur taille ou parce que leur ancienneté dans le monde de la formation n'est

pas suffisante. On l'a bien vu tout à l'heure avec Monsieur BERMOND : les actions territorialisées et expérimentales permettent de tester des modalités de formation innovantes pour des organismes de formation qui n'ont pas forcément pignon sur rue, et cætera. Donc quand on a retenu ce projet-là, dans le cadre de l'appel à projets PRIC en 2020, dans une démarche très ouverte, en disant : on va prendre un maximum de projets pour en tirer des retours d'expérience et cætera, pour pouvoir construire une offre de formation après qui réponde encore plus aux besoins. Je crois que vous aviez au départ envisagé 45 personnes formées sur vos formations ; je crois que vous n'avez réussi qu'à en former huit au final. Il y a eu un gros problème de sourcing des personnes. Et là pour le coup... On tourne toujours autour de cette question-là.

Cécile DUMAS

Ça a été dit plusieurs fois.

Nicolas THIERSE

C'est les Missions locales, France Travail... On voit bien qu'à certains moments, il devrait y avoir des synergies beaucoup plus fortes entre les organismes de formation et les prescripteurs de formation. Et c'est pour cela aussi qu'on a poussé les organismes de formation eux-mêmes à intégrer dans leur projet cette dimension d'aller chercher les publics eux-mêmes.

Samuel REMY

Si je peux me permettre de réagir... Ce qui est important dans ce que vous avez dit, c'est la dimension expérimentale et comment vous appréciez la dimension expérimentale. Est-ce que l'expérimentation elle ne s'apprécie qu'à l'aune du nombre de personnes formées ? Est-ce qu'il y a d'autres dimensions comme l'ancrage local, la qualité, le nombre de débouchés ? Est-ce qu'il y a d'autres critères que juste le chiffre ? Le fait qu'on ait adapté la quantité de volume horaire, le fait que les ratios de coûts par apprenant soient comparables à ce que vous faites. Je veux dire, il faut définir cette expérimentation. Quelle souplesse ? Quels sont les critères d'appréciation que vous lui permettez pour juger de son efficacité ? Ils ne peuvent pas être strictement et uniquement les mêmes qu'un critère de nombre d'apprenants, tel que vous appréciez sur les éléments formels. Ça, c'était la première remarque. La seconde remarque, elle va concerner la relation avec les Missions locales et France Travail. Alors pourquoi pas. On peut tout à fait être en charge de cela. Mais quand on se lance, quand on expérimente là-dessus, il faut nous accompagner pour dimensionner justement cette activité complémentaire que vous nous déléguez. Dans d'autres cas, comme je l'expliquais... Paris a souhaité ne pas déléguer cela étant donné la complexité et étant donné le pouvoir de pression qu'ils peuvent avoir sur ces autres structures ; ils ont souhaité le garder. Pourquoi pas, dans un autre cadre, le déléguer. Mais dans ce cas-là, il faut nous aider à apprécier justement la quantité de travail et l'implication dans le long terme que ça nécessite. Ce qui n'était pas le cas.

Connexion de Pierre DUBUC 16h56.

Cécile DUMAS

Vous allez continuer d'engager vos plans de formation professionnelle ?

Samuel REMY

Valoriste polyvalent non, c'est fini. Là, on essaie de voir comment on va sauver la maison, en essayant de voir avec nos créanciers comment on peut échelonner notre dette pour essayer d'en sortir. Sur la formation de designer circulaire, on va la réaliser dans le cadre de l'action territorialisée,

avec vous, en janvier 2025. Et on la déploie à l'échelle nationale avec le ministère du Travail, avec un concept de formation décentralisée où l'idée est de pouvoir monter en compétences des tiers lieux qui veulent renforcer leur modèle économique à travers le développement d'une expertise en formation. On vient faire de la formation décentralisée puisque l'économie circulaire c'est une problématique territoriale, donc il faut que ça réponde à des besoins de territoires ; et donc on devient un organisme ressource pour ces tiers-lieux qui veulent monter en compétence et réaliser de la formation d'économie circulaire partout sur le territoire. Donc on reste, du coup, sur de l'ingénierie de formation et de la création de communs de formation qui sont mis à disposition pour d'autres lieux, qui sont engagés comme nous dans le monde associatif.

Cécile DUMAS

D'accord. Je vous remercie. Le prochain intervenant est arrivé. On va le laisser patienter encore un moment. Vous avez peut-être des questions à poser à Monsieur REMY ? Non ? Pas de question supplémentaire. En visio non plus ? Je dirais merci et bon courage. On va quand même souhaiter bonne continuation à votre tiers-lieu.

Samuel REMY

Merci beaucoup, merci de votre écoute.

Cécile DUMAS

Au revoir, bon courage.

Déconnexion de Samuel REMY à 16h59.

**4. Audition de Pierre DUBUC, Président de l'organisme de formation
Open Classrooms**

Cécile DUMAS

Monsieur DUBUC, je crois. Bonjour.

Pierre DUBUC

Bonjour à toutes, à tous.

Connexion de Louis-Simon BOILEAU à 17h00.

Cécile DUMAS

Merci de votre présence et d'avoir accepté notre invitation. Vous avez, en visio et en présentiel, des conseillers régionaux, les responsables des groupes, les collaborateurs des groupes... Vous êtes deux ?

Pierre DUBUC

J'ai un collaborateur, Louis-Simon BOILEAU, mais je vais être le principal intervenant, si cela vous convient.

Cécile DUMAS

Tout nous convient, il n'y a pas de problème. Vous avez reçu peut-être quelques questions ?

Pierre DUBUC

Oui.

Cécile DUMAS

On a passé notre audition à avoir plusieurs organismes de formation. Pareil, présentez-vous un peu, présentez un peu votre organisme de formation qui est peut-être un peu moins connu que les premiers qu'on a pu voir. Je crois que vous êtes basés avant tout sur les formations en distanciel, on va dire.

Pierre DUBUC

C'est ça. Très bien. Je voulais confirmer juste avec vous le créneau. On a trente minutes ensemble ?

Cécile DUMAS

C'est cela.

Pierre DUBUC

C'est assez contraint et il y a pas mal de questions donc je vais essayer d'y aller.

Cécile DUMAS

Merci Monsieur.

Pierre DUBUC

Super, je voulais juste confirmer ça. C'est très clair. Déjà, merci de prendre le temps pour cette audition. N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions ; on peut rendre ça très dynamique, aucun problème.

Donc moi je m'appelle Pierre DUBUC, je suis un des deux fondateurs et le président d'un organisme de formation et d'un centre de formation des apprentis qui s'appelle Open Classrooms, que j'ai créé il y a un peu plus de dix ans à Paris. Open Classrooms c'est effectivement un OF et un CFA en ligne, on fait de la formation à distance. Nous sommes une entreprise à missions ; on a été une des premières entreprises à missions au sens de la loi PACTE. On est aussi certifié BCorp. Avec une histoire assez originale parce qu'on a commencé à créer des cours en ligne quand on était étudiants, il y a plus de vingt ans maintenant, des cours gratuits. Et de là est sortie une école complète. On a été parmi les premiers à faire des certifications professionnelles enregistrées au RNCP entièrement à distance, il y a un peu moins de dix ans maintenant. On a créé le premier CFA entièrement à distance aussi, dont la formation se fait à distance, avec le soutien de la Région Île-de-France ; et c'était en 2018, avant même « Avenir professionnel ». Voilà, on a une histoire assez intéressante on va dire, tournée sur l'innovation et sur l'impact puisque notre mission c'est rendre l'éducation accessible, et l'éducation qui aboutit à un job. Donc on est vraiment sur de l'éducation professionnalisante : soit pour des jeunes, pour leur premier emploi, soit pour des personnes qui sont éloignées de l'emploi, pour les ramener à l'emploi, soit pour des salariés, pour les reconvertir

ou les faire gagner en mobilité professionnelle, être promu ou créer leur propre job. Nous avons commencé sur les métiers du numérique, donc le code, la data, la cybersécurité, ce genre de choses autour de la transition numérique. Puis on est allé s'élargir progressivement sur des grandes catégories d'emplois qui sont en tension. On part des besoins des employeurs en termes de jobs, puis de compétences. Derrière ces jobs, on crée les cursus, les curriculums là-dessus, basés sur ces besoins-là. Et ensuite on vient former. Je vais y revenir un petit peu à comment on forme à distance. Pour vous donner un ordre d'idée, l'année dernière on a placé dans l'emploi 52 000 personnes. C'est un mix entre de l'alternance, de l'apprentissage, des gens en CPF, des gens sur des programmes régionaux comme celui de l'Île-de-France. On est aussi attributaire d'un programme national avec feu Pôle Emploi, maintenant France Travail. Donc il y a plusieurs types de dispositifs derrière, de la formation de courte durée, de la formation de longue durée. Cela vous donne une idée de ce que l'on fait. En termes de taille, on est à peu près 300 employés et 2 000 mentors, qui sont les professionnels du domaine qui accompagnent en vidéoconférence, en *one to one*, en individuel, chaque semaine nos stagiaires de la formation, ou nos alternants. Donc il y a un accompagnement humain qui est très soutenu. Des mentors, on en a plus de 2 000 sur tous les domaines d'activité que je vous ai cités. Et effectivement, vous avez raison, la formation se fait 100 % à distance. Notre approche pédagogique est basée sur les compétences, donc c'est de la mise en pratique via des projets. Par exemple, sur un cursus de douze mois qui aboutit à un titre RNCP de niveau bac +2, bac +3, +4 ou +5, vous allez avoir une douzaine de projets, de mises en situation : pour devenir comptable vous allez faire un bilan, pour devenir développeur vous faites une application mobile, pour devenir chargé RH vous décrivez un processus de recrutement, et cætera. Et cela, c'est accompagné par des cours en ligne qui sont des contenus de type vidéos, textes, exercices et cætera ; puis l'accompagnement mentorale. Maintenant, on vient agrémente cela aussi par l'accompagnement par de l'intelligence artificielle où on a la capacité de poser des questions en direct 24 heures sur 24, d'avoir des réponses sur le contenu, et cætera. Voilà en très bref ce que l'on fait chez Open Classrooms. Je fais une petite pause déjà si vous avez des questions là-dessus. Sinon je commence à rentrer dans ma tentative de réponses à vos questions.

Cécile DUMAS

Vous formez à tous les métiers, à toutes les compétences, en distanciel ?

Pierre DUBUC

Pas encore. C'est une bonne question. On a commencé sur les métiers de la transition numérique, puis on est allé s'étendre sur des métiers qu'on va qualifier d'interprofessionnels, de transverses : les ressources humaines, la comptabilité, le management, la banque, le commerce, le marketing, la communication, ce genre de choses. Et puis progressivement, on est en train d'aller sur des métiers qui ne sont plus uniquement, on va dire à col blanc – dont l'essentiel du poste se fait derrière un ordinateur, en gros – mais aussi des métiers dits à col bleu. Par exemple, on est en train de s'étendre sur les métiers de la logistique et de la *supply chain*, les métiers de bouche, les métiers du sanitaire et social : auxiliaire de vie, infirmier, préparation infirmier, et cætera. Cela peut se faire, sur la partie évidemment théorique, à distance assez facilement. Sur la partie pratique, on en revient à faire de l'alternance, de la mise en pratique au sein d'entreprises, d'employeurs, où on a accès aux machines si on a besoin de machines, ou en tout cas à l'équipement nécessaire à l'environnement de travail. Ça répond à votre question ?

Cécile DUMAS

Oui, mais je vais aller un peu plus loin. Ça veut dire que... Par exemple, je cite le sanitaire et social, en gros les métiers de la santé on va dire. Vous avez un partenariat ? Parce que la théorie se fait en distanciel. Vous avez un partenariat après avec des entreprises ou des hôpitaux pour mettre les stagiaires en stage ?

Pierre DUBUC

Oui. En l'occurrence, le domaine de la santé on a monté un partenariat avec le Groupe SOS, à la fois sur le contenu et la formation, mais aussi sur le placement dans l'emploi puisqu'ils sont à la fois institut de formation dans le domaine de la santé, mais aussi employeurs de ces jobs-là. Nous en fait, je vous le disais en préambule, notre objectif c'est le placement dans l'emploi. On a placé 52 000 personnes dans l'emploi l'année dernière. Pour ça, on parle à des employeurs toute la journée – des petits, des moyens, des grands – dans tous les domaines d'activités. On a 2 000 employeurs partenaires directs ; plus de 10 000 employeurs ont créé aussi un compte sur notre plateforme, qui permet d'accéder directement au profil des personnes que l'on forme, des candidats en alternance et cætera. Pour l'employeur, c'est un accès à cette base de talents, gratuitement, pouvoir les contacter, les interviewer ; et à l'inverse les candidats ont accès aux offres d'emploi d'alternance, peuvent postuler. On les aide à le faire de façon très facile et on peut recommander les offres qui correspondent à leurs besoins pour essayer de maximiser ce *matching* entre l'offre et la demande.

Cécile DUMAS

D'accord. Des questions peut-être ? Allez-y, vous pouvez continuer. Peut-être maintenant : où intervient la Région ? Puisque c'est un peu notre sujet.

Pierre DUBUC

Très bien, je peux commencer là-dessus, sur nos rapports à la Région. Pour donner un peu de contexte, la Région Île-de-France on a commencé à travailler ensemble depuis de longues années. Je vous citais notamment... En 2018 on a créé le premier CFA dit en ligne, dont la formation se fait à distance. C'est la Région Île-de-France qui nous a soutenus. On a été aussi attributaire, en tant qu'OF, de formations de demandeurs d'emploi dans le cadre du PRFE. On a été aussi attributaire sur le programme E-Learning, qui a malheureusement terminé son chemin et qui à ce jour n'est pas renouvelé. Je vais y revenir parce que ça a un impact quand même assez important. On fait de la formation aussi via le dispositif d'aide individuelle régionale. Voilà, donc on est quand même dans pas mal de dispositifs on va dire, et partenaires de longue date et de proximité de la Région Île-de-France. Pour vous donner quelques chiffres, l'activité d'Open Classrooms en Île-de-France en 2023, c'est quasiment 19 000 candidatures reçues sur nos programmes de formation, dont un peu moins la moitié – 8 000 – qui sont venues de demandeurs d'emploi. Cette tendance est en augmentation de 6 % cette année ; on reçoit de plus en plus de candidatures. Et l'année dernière, sur les 19 000 candidatures qu'on a reçues en région Île-de-France, on en a un peu moins de 3 000 qui sont entrées en formation, par des dispositifs de financement qui sont variés, je vous le disais : PRFE, E-Learning, alternance, apprentissage, CPF et compagnie. Mais en tout, ça fait un peu moins de 3 000 personnes. Donc on en perd quand même en chemin. Le problème c'est principalement le nombre de places disponibles. Il y a évidemment plusieurs raisons pour lesquelles les 19 000 ne sont pas rentrées en formation. C'est parfois des problèmes d'orientation, de prérequis académiques, de motivation ; tout ce qu'on vérifie au niveau de la mission. Mais la raison première, c'est qu'on n'a pas assez de place pour financer les formations. Cette année, on a beaucoup moins de places ; donc sur les 9 000 candidatures qu'on a reçues au premier semestre 2024 en région Île-de-France, on en a 1 000 qui sont rentrées en formation.

Cécile DUMAS

Les 8 000 qui restent, vous ne les suivez pas du tout ? Donc ils sont laissés comme ça à l'abandon ? Ou il y a une redirection dans un autre organisme de formation, avec votre grande plateforme si j'ai bien compris ?

Pierre DUBUC

On essaie de les rediriger. Malgré tout, la majorité on les perd dès lors qu'on dit : nos parcours Open Classrooms, malheureusement il n'y a plus de place. On essaie. Là où il y a des places entre guillemets, c'est le CPF et l'apprentissage puisqu'il n'y a pas de notion de places. En fait, potentiellement si la personne a du CPF, elle peut le mobiliser ; si elle trouve un employeur – et bien

sûr on l'aide à trouver un employeur par les outils que j'ai décrits un peu plus tôt – on va réussir à en récupérer. Mais il est vrai que la majorité derrière va sortir du cadre de de notre OF ou CFA. On va les rediriger vers d'autres structures d'accompagnement, mais après on a plus de visibilité, je dirais, sur ce qu'il advient de leur futur.

Cécile DUMAS

Alors une question qui nous vient tous en tête, je crois, qui était marquée à plusieurs endroits, c'est : quel est l'intérêt de proposer des formations à 100 % en distanciel ?

Pierre DUBUC

C'est une bonne question, merci de la poser. Pour beaucoup de gens, c'est devenu en fait le seul moyen d'accès à certaines formations : en termes de contraintes géographiques, contraintes temporelles ou contraintes techniques. Je vais détailler les trois. La première contrainte, géographique celle-là, est assez facile à comprendre. Si vous êtes au fin fond du Val-de-Marne et que vous voulez vous former à la data science, ce n'est pas si évident d'avoir une école. Peut-être que vous allez me contredire et me dire : si, on a une école tout de suite à côté.

Cécile DUMAS

En fait on a eu peur que vous citiez encore le fin fond du Val-d'Oise, comme ça a été fait tout à l'heure. Le Val-de-Marne c'est beaucoup plus proche, c'est la petite couronne.

Pierre DUBUC

Plus sérieusement, on a beaucoup de personnes qui viennent nous voir parce qu'ils n'ont pas accès à la formation sur le métier qu'ils recherchent. C'est assez facile à voir par exemple sur les métiers de la transition numérique, qui sont des métiers quand même assez pointus. On a un catalogue de plus de 50 métiers, sur lesquels on forme. Vous me demandiez tout à l'heure les thématiques. On a plus de 50 métiers et on est capable de le déployer n'importe où. Pour vous donner un ordre d'idée, ces dernières années en région Île-de-France, on a formé 6 000 stagiaires spécifiquement sur le programme E-Learning grâce à l'aide de la Région Île-de-France. Et nous avons formé des personnes dans plus de 600 communes de la région ; donc dans la moitié des communes, on a eu au moins un stagiaire. Il y a un aspect géographique ; il est difficile de répliquer en physique pur. Il faudrait avoir une école qui couvre 50 métiers un peu partout. Ce n'est pas très réaliste aujourd'hui. Ça, c'est la géographie.

La question de temporalité est très importante aussi. C'est-à-dire qu'on a la capacité de démarrer tout au long de l'année. Donc si vous voulez commencer n'importe quel de nos parcours la semaine prochaine, lundi vous pouvez ; ou dans un mois, ou dans trois mois, et cætera ; au fil de l'eau. Et au rythme que vous souhaitez. C'est-à-dire que vous n'avez pas des classes de 9 heures à 17 heures, de façon très stricte je dirais. Vous devez travailler l'équivalent de huit heures on va dire, à temps plein, mais vous allez vous organiser de façon beaucoup plus souple. Et là on a des cas individuels... Par exemple, dans les métiers de la technologie, on a un problème d'accès des femmes : il y a une sous-représentation des femmes sur laquelle on travaille beaucoup et on a vraiment augmenté nos pourcentages de féminisation sur ces métiers-là. Notamment parce qu'on a pas mal de mères, par exemple, en situation monoparentale, qui ont à charge les enfants. Et gérer la formation avec les enfants en même temps, avec une contrainte de se déplacer à l'école, de 9 heures à 17 heures par exemple, pendant potentiellement des périodes assez longues... Parce que là on parle de formations de longue durée aboutissant à un diplôme titré RNCP, donc c'est six à douze mois. En fait, ce n'est pas possible. Donc il y a une flexibilité qui est très importante, liée à la temporalité, tout au long de l'année et au jour le jour pendant la semaine. Les personnes peuvent accélérer, prendre une pause de trois jours, revenir dessus. Elles ont beaucoup plus de flexibilité.

Et le troisième c'est l'impact technique. Et là on a beaucoup de personnes en situation de handicap, qui par exemple ne peuvent pas se former dans des modalités classiques ; avec un handicap mobile, vous êtes en fauteuil roulant, c'est plus difficile et à distance ça a dû sens. Mais il y a aussi beaucoup

d'autres types de handicaps que l'on gère assez bien, par exemple des handicaps auditifs ou visuels. Notre plateforme est très handi-accessible donc on a beaucoup d'accompagnements là-dessus et on a une sur-représentation des personnes en situation de handicap, qui n'ont pas de très bonnes solutions en général dans le circuit classique. Il y a aussi du handicap de neurodiversité où être en classe avec 30 personnes, ça ne fonctionne pas très bien d'un point de vue pédagogique pour eux, par exemple. Ça répond à votre question, Madame ?

Cécile DUMAS

Oui. Je ne le vois pas forcément comme vous, mais ça c'est un autre problème. Vous pensez vraiment que tous les métiers, toutes les formations professionnelles peuvent se faire exclusivement en numérique ?

Pierre DUBUC

Alors juste pour compléter ce que j'ai dit avant... Ce n'est pas qu'il faut faire du tout numérique, partout, tout le temps, pour tout le monde, pour tous les métiers, pour toutes les personnes. Je pense que c'est adapté à certains types de profils qui recherchent cela et que ce pourcentage d'usage, il augmente assez considérablement. Il s'est accéléré avec le covid, clairement. Et comme le télétravail a augmenté, la formation à distance a augmenté aussi, c'est assez logique et c'est un peu dans le sens des usages. Ça se développe en termes de pourcentage et on le voit dans tous les pays et. Je pense que pour les métiers à col blanc, c'est vraiment facile de le faire, d'un point de vue technique et pédagogique. Les métiers à col bleu, ça devient de plus en plus facile ; mais en fait ça dépend des compétences sur lesquelles vous devez former. Je vais vous donner un exemple, à droite et à gauche du spectre. Tout ce qui est compétences dites théoriques sur le métier d'infirmier, il n'y a pas de raison de ne pas pouvoir l'enseigner à distance. C'est-à-dire qu'être en classe, passer des slides par exemple, ce type de format se digitalise très bien. À l'inverse, les compétences de métiers qui sont psychomotrices par exemple, c'est beaucoup plus difficile à faire à distance. Je vous donne un exemple : le métier de soudeur, 40 % du référentiel de compétences c'est psychomoteur. C'est-à-dire que vous avez le poste de soudage, vous avez le retour et cætera. Il y a des solutions de réalité virtuelle qui coûtent quand même assez cher. Là-dessus, je suis un peu moins... Je pense que c'est à l'état de recherche. Voilà, je pense qu'il faut avoir une approche mesurée. Il y a des métiers à col blanc : pas de souci. Les métiers à col bleu, il y en a un certain nombre qu'on arrive assez bien à faire maintenant. Et puis c'est en train de se développer. Après, se pose la question : est-ce que c'est fait pour tout le monde ? Parce qu'il y a la capacité à faire, mais ce n'est pas forcément fait pour tout le monde, même si le métier peut le faire. Formé au métier de développeur informatique c'est facile, je sais le faire, pas de problème. Mais ce n'est pas adapté pour tout le monde. Il y a des gens pour lesquels le 100 % présentiel sera mieux adapté, des gens pour lesquels le 100 % distanciel sera mieux adapté, des gens pour lesquels l'hybride sera mieux adapté. Ce que je sais, c'est que la part d'usage du 100 % distanciel, elle se développe fortement. Il y a de plus en plus de demandes et ça s'ouvre, on va dire, de plus en plus. Est-ce que je le conseillerais à 100 % des gens ? Non. Mais au même titre que je ne conseillerais pas à 100 % des gens de faire du 100 % présentiel. Quand vous avez 35 ans, que vous voulez vous reconverter, aller à l'école en présentiel tous les jours pendant douze mois, pour beaucoup de gens ce n'est pas adapté.

Cécile DUMAS

Pour tout vous dire, on avait un peu caricaturé une formation en E-Learning de coiffeur. Et on se posait la question de si on devait aller chez ce coiffeur.

Pierre DUBUC

Alors je ne forme pas sur le métier de coiffeur donc je ne vais pas pouvoir vous dire. Et vous verrez à ma coupe de cheveux que ce n'est pas forcément mon premier intérêt. Mais vous avez raison. Après, je ne connais pas très bien cette thématique-là, mais typiquement, pour moi, la théorie de coiffeur – même si je ne connais rien au métier donc je vais peut-être dire des conneries – vous

pouvez la prendre à distance ; maintenant, la pratique peut-être qu'il faut le faire en alternance dans un salon. C'est peut-être quelque chose qui est réaliste et pragmatique. Voilà ce que je dirais sur ce sujet-là, sans m'étendre.

Cécile DUMAS

J'ai compris votre la pédagogie que vous vous appliquez : il n'y a pas de concurrence entre le réel et le virtuel. Il y avait une question... Pardon, oui ?

Maxence ANSEL

Juste peut-être préciser que ce n'était pas sur le métier de coiffeur, mais sur la gestion d'entreprise.

Cécile DUMAS

Oui. Enfin c'est bien qu'ils sachent couper les cheveux aussi.

Kader CHIBANE

C'est mieux.

Nicolas THIERSE

40 % en distanciel pour les modules pédagogiques relatifs à la gestion pure de la structure de l'entreprise et du salon ; et le reste en présentiel pour apprendre effectivement à couper les cheveux.

Cécile DUMAS

J'ai bien dit que nous avons caricaturé et utilisé cette image. Est-ce que vous avez l'impression que vos formations, qui sont toutes en numérique, sont ressenties de même qualité que d'autres formations en présentiel ?

Pierre DUBUC

Alors nos formations... Je pense que votre question, si je la reformule...

Cécile DUMAS

Dans le monde du travail. Est-ce que dans le monde du travail vos stagiaires ont, en gros, la même chance que ceux qui ont vécu des formations professionnelles en présentiel ?

Pierre DUBUC

C'est une bonne question. Alors en gros, est-ce que la même formation en présentiel versus à distance est de même qualité, ou moins bonne, ou meilleure, en termes de pédagogie et en termes d'insertion professionnelle ? Si je résume. Et là-dessus, je dirais qu'il y a trois bribes de réponses. Les deux premières, la question c'est comment on mesure la qualité d'une formation ? Pour nous, Open Classrooms, on mesure la qualité de la formation sur le taux de réussite de la formation. Combien arrivent au bout, ne décrochent pas et obtiennent le titre, la certification, le diplôme ? Et le taux d'insertion professionnelle à six mois dans le métier cible. Ça, ce sont nos deux principales métriques pour dire : la formation, elle fonctionne. J'attire votre attention là-dessus parce que la définition de ce qu'est une formation de qualité n'est pas si homogène que ça aujourd'hui sur le marché. En fait, il y a un problème de gouvernance. Si je demande à un certain nombre d'acteurs de la formation professionnelle ou de l'apprentissage ce que c'est la qualité en formation, j'aurais autant de réponses que d'acteurs. Et du coup on a besoin de se mettre au clair sur ce que c'est la qualité, pour pouvoir comparer ce qui marche et ce qui ne marche pas, et savoir où mettre l'argent

en termes de politiques publiques. Et ça, je pense que c'est un vrai sujet sur le marché, qu'il faudra un jour traiter. Comment on mesure la qualité de la formation ? Il faudra se mettre au clair, mettre une gouvernance de la collecte de données dessus et dire à tous les OF et tous les CFA : maintenant, c'est ça vos objectifs, boum, boum, boum. Aujourd'hui, ce n'est pas si clair que cela ; je pourrais rentrer dans le détail si vous voulez.

La réussite et l'insertion professionnelle... Nous, Open Classrooms, nous avons des taux – je vais vous les communiquer – qui sont similaires, ou meilleurs on va dire, au présentiel. Vous me posez la question parce qu'elle est légitime. On voit qu'il y a des problèmes en distanciel, il y a des organismes qui ne sont peut-être pas sérieux, et cætera. Et il est vrai que les barrières à l'entrée, pour faire de la formation à distance, sont plus basses ; parce que je n'ai pas besoin d'avoir des murs, des tables, des chaises et cætera. Entre guillemets, j'ai un ordinateur et je crée mon organisme de formation. C'est plus facile de créer un OF à distance et du coup la qualité est plus hétérogène. Et donc vous avez des organismes qui font très bien leur boulot, je pense modestement en faire partie même si on peut toujours faire mieux, et des organismes qui ne font pas bien leur boulot. Mais c'est aussi vrai, j'ai envie de vous dire, en présentiel. La différence, c'est que l'hétérogénéité est plus grande et que c'est plus difficile de leur courir après. C'est pour cela que sur le secteur de la formation, ces trois dernières années, il y a une remontée des contrôles, des audits, de la régulation. Ce qui est une bonne chose puisque ça permet de bien qualifier ce qu'est la qualité. Non, ce n'est pas ça ? On arrête. Et de mettre l'argent là où on en a vraiment besoin, là où ça crée de la qualité. Concrètement, chez nous Open Classrooms, on a un taux par exemple de décrochage qui est similaire entre le présentiel et le distanciel. On a un taux d'insertion professionnelle à six mois qui est similaire entre le présentiel et le distanciel. Donc c'est possible de faire de la qualité à distance. Mais ce n'est pas facile. Ça demande des investissements technologiques, de la qualité dans les contenus, de l'accompagnement humain et cætera. Et tout cela, ça a un coût évidemment. Il est plus facile de faire des choses de mauvaise qualité, un peu à l'emporte-pièce on va dire ; ça, c'est une certitude. Voilà, en très bref, ma réponse. On peut rentrer plus dans le quantitatif si vous le souhaitez sur certains éléments de réponse.

Cécile DUMAS

Non, c'est intéressant. Du coup votre partenariat avec la Région était simplement sur E-Learning ?

Pierre DUBUC

Non, il était sur E-Learning, PRFE, on fait aussi des aides individuelles régionales, pas un très grand nombre parce que de toute façon c'est capé. Sur l'alternance on a fait, avant « Avenir professionnel », le premier CFA avec la Région, ce que je vous disais. Qu'est-ce qu'on fait d'autre ? Je crois que c'est à peu près tout. C'est déjà pas mal.

Cécile DUMAS

C'est déjà pas mal. Et êtes-vous au courant du nouveau règlement du dispositif AIRE ? Est-ce que ce qui s'est passé début d'année a eu un impact sur vos stagiaires ?

Kader CHIBANE

C'est ce que je voulais demander. Est-ce que ça a eu une conséquence effectivement ?

Pierre DUBUC

Alors pour nous, l'impact a été beaucoup plus important sur l'arrêt du programme E-Learning que sur AIRE. E-Learning, on a formé jusqu'à 6 000 personnes en tout, à peu près 2 000 par an ; et ça, c'est tombé à zéro. C'est assez significatif en termes de volume. AIRE, pour être totalement transparent avec vous, on n'a pas été très bien informé sur les changements du dispositif, on a un manque d'information à ce sujet-là. En 2023, on avait fait 63 dossiers, dont 37 avaient été acceptés ; quatorze ont été annulés avant la décision parce que, en général, la personne change d'avis ou elle

trouve autre chose, et 18 ont été rejetés par la Région. Les taux ont pas mal changé en 2024 : on a soumis 51 dossiers, 32 ont déjà été rejetés, douze sont en attente de décision, deux ont été annulés et il y en a cinq qui ont été acceptés. Donc notre taux d'acceptation des dossiers a très fortement chuté sur le dispositif AIRE. Ça reste des volumes qui ne sont pas très grands, on parle de quelques dizaines de dossiers. Moi je vous parle de volumes potentiellement en milliers. Et maintenant avec un reste à charge à 20 % pour le demandeur d'emploi, pour le financement, ce qui est vraiment un frein pour des publics qui sont éloignés. Enfin, des publics en situation de fragilité, les 20 % de cofinancement, ils n'arrivent pas en fait ; donc ça, c'est un frein aussi.

Cécile DUMAS

Et sur les dossiers rejetés, vous avez le motif du rejet ? Ou vous restez simplement sur le rejet ?

Pierre DUBUC

Alors je ne l'ai pas, comme ça de tête. Je pourrais vous faire un retour dessus, mais je n'ai pas les raisons, on doit les avoir quelque part.

Cécile DUMAS

On vous les donne les raisons, je veux dire par là ? Les raisons m'importent peu. Mais on vous les donne ?

Pierre DUBUC

Louis-Simon, aide-moi.

Cécile DUMAS

Il est parti Louis-Simon.

Pierre DUBUC

Il est parti ?

Cécile DUMAS

Il vous a lâché.

Pierre DUBUC

Il m'a lâché au moment où j'ai besoin de lui.

Cécile DUMAS

Ça y est, il est là.

Pierre DUBUC

On ne t'entend pas en fait. On te voit, mais on ne t'entend pas. Sinon, tu écris peut-être ? Je ne sais pas, peut-être il y a un problème de son. On va vous répondre dans cinq minutes.

Cécile DUMAS

D'accord. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Je pense qu'on a fait le tour des questions qui étaient écrites, je crois. Ou j'en ai oublié ? Non ?

Kader CHIBANE

Non, c'est bon.

Pierre DUBUC

Je crois que j'avais noté des blocs de questions sur le sourcing. Vous avez compris que sur le sourcing, on n'a pas trop de problèmes. On a même une capacité à attirer sur nos formations grâce à notre marque, nos campagnes marketing, le travail avec les Missions locales, les agences, toutes les associations. Donc notre problématique c'est plutôt d'avoir des places qu'autre chose, en particulier en 2024 parce qu'en 2024 le nombre de places a assez fortement diminué. Pas trop de soucis sur nous sur le sourcing.

J'avais noté un bloc de questions sur le contrôle et la qualité des formations. Ça, j'ai répondu. Je pense qu'il y a un sujet sur le secteur de la formation ; c'est une sorte de millefeuille de contrôles, par un certain nombre d'intervenants qui regardent un peu la même chose à chaque fois. Nous, on est contrôlé par la Région tous les ans donc il y a un sujet qui est suivi de près, avec nous-mêmes nos propres équipes de contrôle de la qualité. Vous avez compris que mon point de vue c'est que c'est une bonne chose d'augmenter globalement la régulation et le contrôle sur le marché, de façon générale. Je pense qu'il faut encore continuer ces efforts-là, mais probablement mieux les faire, de façon un peu plus mutualisée. Je vous donne un exemple : en 2023, je crois qu'Open Classrooms a été contrôlé dix-sept fois ; pas seulement par la Région : par la DRIEETS, France Travail, la Caisse des dépôts, la Région, les OpCo (Opérateurs de compétences)... C'est un peu beaucoup quand même, objectivement.

Cécile DUMAS

On vient de nous répondre en effet que les refus ne sont pas en général sur la demande de fond, mais sur le formalisme. Des dossiers qui seraient mal...

Bruno DELGADO

« Le formalisme demandé par la Région... Respect du format des devis demandé par la Région... Beaucoup de nos offres ont été rejetées en raison de ce problème de forme. »

Cécile DUMAS

C'est un problème administratif.

Pierre DUBUC

Oui, exact.

Cécile DUMAS

C'est la rigueur de la Région.

Pierre DUBUC

C'est cela, la Région est très rigoureuse en fait. Ça mène à un point quand même intéressant parce que nous, vous l'avez compris, on est un organisme qui est assez digitalisé, avec une plateforme technologique qui permet de traiter des volumes de façon très personnalisée, et cætera. Donc on recherche plutôt à aller vers des systèmes d'automatisation avec nos partenaires, et de digitalisation de l'autre côté, côté financeurs entre guillemets, au sourcing. Donc on a eu des enjeux ces dernières années, par exemple à s'intégrer avec les plateformes, Saphir ; là il y a un enjeu de signature électronique du suivi d'assiduité. Typiquement, pour vous faire un retour là-dessus, on est très soutien de la digitalisation des systèmes d'information de la Région Île-de-France puisque du coup

on se parle entre systèmes d'information, c'est plus fiable, c'est plus automatisé, il y a moins d'erreurs et cætera. Ça, c'est super. Néanmoins, la façon dont ça a été entrepris au démarrage a été fait de façon très traditionnelle, dans un contexte de formation présentielle. Donc on est revenu à faire signer des attestations de présence par demi-journée, certes en digital, mais on est dans un concept qui est : je suis en présence dans une salle, je signe une demi-journée. Alors qu'en distanciel, la validation de l'assiduité se fait généralement par plein d'autres critères : des validations d'activités, de la connexion, les sessions d'accompagnement humaines avec le mentorat et cætera. Ce sont des modalités de suivi qui sont différentes, qu'il faut prendre en compte de façon un petit peu distincte, ou en tout cas adaptée. On a eu des échanges avec la DSI (Direction des systèmes d'information), la Région et cetera. On trouve des solutions, mais je pense que les solutions n'ont pas été conçues dans ce mode de pédagogie innovant dès le début. Par exemple, nous, on adorerait pouvoir se connecter à Saphir, à la plateforme de la Région, que ce soit sur l'assiduité ou la facturation, pour pouvoir ne pas traiter manuellement. Parce qu'on a des milliers de dossiers à traiter manuellement, ça fait de la surcharge administrative des deux côtés. Pouvoir fiabiliser les flux, les automatiser, c'est mieux. Même chose sur la rémunération des demandeurs d'emploi et des stagiaires. Ce sont des choses qui sont assez manuelles, donc sources d'erreurs et de données qui ne sont pas forcément très fiables. Plus on va réussir à fiabiliser et à s'interconnecter, plus c'est facile pour tout le monde, moins il y a de fraudes aussi, moins il y a d'erreurs humaines. Donc on ne pourra qu'encourager ce type de dispositifs. On est très preneur d'aller dans ce sens et de travailler main dans la main avec la Région.

Cécile DUMAS

Merci. Enfin, le numérique permet aussi quelques fraudes il me semble. Il n'y a pas que l'humain.

Pierre DUBUC

C'est clair.

Cécile DUMAS

Quoique c'est souvent l'humain qui est derrière la machine.

Pierre DUBUC

C'est sûr. Mais disons que cela permet de créer des systèmes potentiellement plus robustes, à partir du moment où ils sont bien désignés, qu'on met bien les règles de contrôle et cætera ; et ça nous permet de mettre l'humain là où il a de la valeur ajoutée, qui n'est pas forcément sur de la double ou triple saisie des mêmes chiffres dans trois systèmes différents. Parce que ça, je pense que ça n'a vraiment pas d'intérêt.

Cécile DUMAS

Je vous remercie. Peut-être, si vous avez un mot de conclusion ou une information à donner à la Région, c'est le moment. Ou une préconisation, ou un conseil.

Pierre DUBUC

Mon dernier point que je voulais vous faire... On a dans la formation et l'insertion professionnelles une tension entre trois critères. Il y a le niveau d'entrée des publics. Les publics, d'un point de vue social, on a envie qu'ils soient les plus éloignés de l'emploi pour aider les gens qui en ont le plus besoin. Ça, c'est une chose. Les besoins des entreprises, eux, ont plutôt tendance à s'élever, en termes de niveau de qualification. Il y a des exceptions selon les filières, mais grosso modo, si on regarde vingt ans en arrière et aujourd'hui, le niveau de qualification requis par les employeurs est supérieur. Donc ce sont deux choses qui nous attirent dans des directions opposées. Et le troisième, c'est la durée de formation. En combien de temps on forme une personne ? Si la personne est très

éloignée de l'emploi et a peu de compétences qui sont recherchées par les employeurs, ça va prendre plus de temps de les amener au bon niveau de compétences. En fait, ces trois critères-là forment un triangle si vous voulez, dont il faut trouver la balance. Et j'attirais votre attention là-dessus parce qu'on est souvent pris en étau, ou en est trop triangulaire en disant : il faut qu'on prenne des gens qui sont très éloignés de l'emploi, qu'on les forme en trois mois et qu'ils soient employables à 100 %. Oui, mais soit je les forme en plus longtemps et ils sont employables, soit ils ne sont pas employables, soit je prends des gens qui sont tout de suite employables. Il y a un peu ce conundrum, il faut trouver l'équilibre là-dessus et il n'est pas évident à trouver cet équilibre. En fait, il revient à la mesure du succès de la formation qui était mon propos au démarrage. Comment on mesure le succès ? Le taux d'insertion, il dépend aussi de qui on met à l'entrée. Si on met des gens qui sont très éloignés, en général les taux d'insertion... Par exemple, chez nous, sur les niveaux 5, les taux d'insertion sont moins élevés que sur les niveaux 7 ; c'est logique. Donc il faut comparer un peu ce qui est comparable entre l'entrée et la sortie. Et il va falloir potentiellement allouer le bon niveau de financement au bon problème, suivant les publics cibles. Je dirais qu'il y a un souci aussi de planification à long terme des besoins, parce que la formation, ça prend du temps : entre créer le curriculum, sourcer les gens, les former sur douze mois, les insérer sur six mois et cætera. Et donc il y a une réflexion stratégique à avoir sur les besoins d'emploi à long terme. Par exemple cette année, il y a eu beaucoup d'investissements faits sur les métiers autour des JO. Logique. Mais l'investissement qui a été fait sur les métiers du numérique, il a beaucoup baissé. L'année prochaine, on aura toujours besoin de développeurs... Franchement ce n'est pas évident à trouver cet équilibre. Mais voilà, ce sont des remarques que je voulais vous partager.

Cécile DUMAS

Ok, merci beaucoup. Je vous remercie d'avoir pris du temps pour nous répondre. Notre MIE rendra son rapport en septembre. Peut-être ce serait bien de pouvoir le communiquer aux gens qu'on a auditionnés. Ça me paraît intéressant de pouvoir le communiquer. Merci en tout cas et bon courage pour tout le travail que vous faites.

Pierre DUBUC

Avec plaisir. Merci beaucoup. Merci pour votre écoute. Au revoir.

Déconnexion de Pierre DUBUC et Louis-Simon BOILEAU à 17h40.

Cécile DUMAS

Voilà, une riche après-midi, il me semble ; avec des organismes de formation très divers et variés, on voit la diversité des gens qui peuvent intervenir dans ce domaine. Mais quand même c'est un métier et il y a des points communs, que je vois un peu aussi dans le métier de l'enseignement. Comment évaluer : c'est un vrai sujet, qui revient beaucoup. Le contrôle, qui est nécessaire : tout le monde est satisfait que les contrôles se renforcent. Donc je crois qu'il y a quelques préconisations qui pourront être facilement inscrites dans le rapport.

Jean-Roger DAVIN

Et les objectifs en fonction...

Cécile DUMAS

Oui, en fonction du public visé. Je vous remercie. Au 23 juillet à 9h30, de bonne heure et de bonne humeur bien sûr, pour terminer nos auditions. Au revoir à tout le monde, à ceux qui étaient en visio.

La séance est close à 17h41.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

MARDI 23 JUILLET 2024

Procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Nicolas THIERSE	Directeur général adjoint du pôle Formation professionnelle et Apprentissage
Bruno DELGADO	Attaché de commission
Stéphanie VELOSO	Secrétaire générale de la région académique Île-de-France
Éric GARNIER	Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France
Anthony de CASTRO	Adjoint au Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
Gaëtan RUDANT	Directeur régional de la DRIEETS
Nadine CRINIER	Directrice régionale de France Travail Île-de-France

Etaient présents (visioconférence) :

Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxence ANSEL	IDFR
Ségolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR

Agnès RICARD-HIBON IDFR

Josiane SIMON IDFR

Elodie DUCROHET UDI

Jean-François VIGIER UDI

Dieynaba DIOP SER

Kader CHIBANE ECO

Julie GARNIER LFIA

ORDRE DU JOUR

1. Audition de Stéphanie VELOSO, Secrétaire générale de la région académique Île-de-France 4
2. Audition de Gaëtan RUDANT, Directeur régional de la DRIETS, et de Madame Nadine CRINIER, Directrice régionale de France Travail Île-de-France 17

La séance est ouverte à 9h35.

1. Audition de Stéphanie VELOSO, Secrétaire générale de la région académique Île-de-France

Cécile DUMAS

Bonjour à tout le monde. On laisse nos invités s'installer, on ne va pas tarder. Comme vous le voyez, les congés ont fait que beaucoup de nos élus sont en visio. En visio d'ailleurs, il y a Monsieur DAVIN, qui est le Rapporteur de la commission.

Jean-Roger DAVIN

Bonjour.

Cécile DUMAS

Moi, je suis la présidente de la commission, Madame DUMAS. Je siége au groupe communiste et Monsieur DAVIN au groupe de la majorité. Nous avons travaillé depuis maintenant plusieurs mois. On est ravis que vous soyez là. Nous commençons donc par auditionner Madame VELOSO ; nous allons enchaîner avec la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et France Travail, qu'on a eu du mal à rencontrer avec des problèmes d'agendas de calendrier compliqués. Il y a eu des événements qu'on n'avait pas prévus quand la commission a été annoncée et formée. Donc l'objet de notre commission... Elle s'est créée suite à une demande des groupes d'opposition en particulier, suite à un défaut – on va dire – de fonctionnement du dispositif AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi). C'était une des raisons de la création, mais la création de cette Mission d'information et d'évaluation (MIE) est beaucoup plus large. Il s'agit évidemment de comprendre et d'entendre un petit peu la politique, au sens large, de la Région vis-à-vis de la formation professionnelle. On en arrive à la fin des auditions, c'est notre dernière journée d'audition. Le rapport devrait être rendu fin septembre et voté un de ces quatre ; on ne connaît pas encore la date de la plénière qui va en parler et ce n'est pas moi déciderai de la date. Donc je ne sais pas exactement quelle sera la date, mais certainement courant novembre, octobre ou novembre certainement. Vous avez certainement eu des questions qui vous ont été proposées par les différents groupes formant la plénière de la Région.

Stéphanie VELOSO

Tout à fait, oui.

Cécile DUMAS

Donc on va partir de cela. Mais peut-être allez-vous présenter votre organisme d'abord ? On dispose d'une demi-heure avant les prochains invités. Donc peut-être ce serait bien que de vous présentiez votre organisme pour qu'on puisse mieux vous connaître.

Stéphanie VELOSO

Volontiers, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Donc d'abord je me présente...

Jean-Roger DAVIN

Je voulais juste faire un petit aparté pour commencer, avant que Madame parle. Jean-Roger DAVIN. Simplement pour vous dire que vous aviez reçu effectivement beaucoup de questions, qu'il y avait un certain nombre de questions qui pouvaient être un peu en dehors du champ de vos compétences et que vous aviez le choix bien entendu d'y répondre, ou de les mettre de côté si vous estimez que ce n'est pas totalement dans vos compétences. Voilà, je voulais juste préciser cela.

Stéphanie VELOSO

Je propose qu'on se présente tout d'abord. Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique. Je suis accompagnée.

Éric GARNIER

Éric GARNIER, DRAFPIC de la région académique Île-de-France.

Cécile DUMAS

DRAFPIC ?

Éric GARNIER

Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue.

Cécile DUMAS

Merci.

Anthony de CASTRO

Et Anthony DE CASTRO, adjoint d'Éric GARNIER, en pilotage sur la formation professionnelle des adultes pour la région académique Île-de-France.

Stéphanie VELOSO

Vous vous adressez à nous en tant qu'organisme de formation. En réalité, les organismes de formation, ce sont les GRETA, les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement. Nous en avons, à l'échelle de la région académique Île-de-France, dix ; dix GRETA et trois groupements d'intérêt public (GIP), répartis sur 375 sites, dans les huit départements franciliens. Nous avons rationalisé le réseau des GRETA : dans chaque département de l'académie de Créteil et de l'académie de Versailles il y a un GRETA et dans l'académie de Paris nous avons trois GRETA, chacun spécialisé sur un secteur d'activités ; donc un GRETA pour l'industrie, un pour le tertiaire et un pour les métiers d'art, le design et l'hôtellerie-restauration.

Ce qu'il faut noter tout d'abord, c'est que c'est un réseau d'organismes de formation qui repose sur le ministère de l'Éducation nationale. Nous avons 207 conseillers de formation professionnelle en équivalent temps plein dédiés à l'animation de ce réseau des GRETA. Le chiffre d'affaires global est de 108 millions d'euros et progresse de manière régulière chaque année. Et pour vous donner quelques chiffres clés, l'ensemble du réseau des GRETA franciliens, ce sont 1 330 parcours de formation personnalisée, 180 parcours de formation en alternance dans 800 entreprises partenaires. Nous dispensons 3,3 millions d'heures de formation en 2023. Et l'ensemble des dispositifs de formation de la Région représente environ 35 % de l'activité du réseau des GRETA, en volume financier ; les dispositifs de la Région représentent la moitié des financements publics du réseau des GRETA et c'est 35 % du total de notre activité.

Notre organisation est un petit peu complexe. Les activités des GRETA sont coordonnées par ce qu'on appelle un conseiller technique du recteur, le DRAFPIC, dans chacune des trois académies ; son rôle est de faciliter les relations avec les partenaires publics, les financeurs, les entreprises, les OPCO (Opérateurs de compétence), et d'accompagner dans la réponse aux appels d'offres,

notamment. Depuis le décret du 20 novembre 2019, la formation professionnelle de manière générale, y compris la formation professionnelle continue, relève du recteur de région. Il s'agit d'une réforme territoriale et un certain nombre de compétences ont été transférées des recteurs d'académie vers les recteurs de région académique. Donc depuis peu, la formation professionnelle dispensée dans les GRETA relève de la responsabilité et de la compétence du recteur de région, lequel a vocation à définir des stratégies en matière de formation professionnelle. Il repose sur l'équipe du DRAFPIIC, le délégué régional académique pour la formation professionnelle initiale et continue, qui a un adjoint dans chacune des trois académies. Et Monsieur Anthony DE CASTRO, ici présent, pilote la formation continue pour les trois académies de la région académique. Je me reposerai sur lui dès lors que les questions deviendront de plus en plus techniques. Voilà un panorama un petit peu général de notre organisation, qui n'est pas très simple.

Cécile DUMAS

Évidemment, ce qui nous intéresse, c'est particulièrement les financements de la Région : sur quels types de formations ? Et puis les inconvénients que vous avez pu rencontrer peut-être à la suite du dispositif AIRE qui a été interrompu pour quelques mois.

Julie GARNIER pose une question par écrit, via Teams :

Quels sont les profils des intervenants dans vos formations ? Comment vous assurez-vous de leur qualification ?

Stéphanie VELOSO

C'est une question complémentaire ?

Julie GARNIER

Bonjour Cécile. J'ai mis ma question pour que ce soit plus simple ; comme cela, ce sera peut-être plus fluide. Je ferai comme ça pour la suite. Pardon pour l'interruption.

Cécile DUMAS

Très bien. Vous pouvez répondre de suite ?

Stéphanie VELOSO

C'est une des questions qui étaient posées ensuite.

Cécile DUMAS

Ça fait partie des questions. Donc je vous laisse coordonner vos réponses, que vous avez peut-être déjà préparées. Allez-y.

Anthony de CASTRO

Si vous voulez qu'on réponde, ça complètera un peu les propos liminaires de la secrétaire générale de la région académique. C'est-à-dire qu'effectivement, notre réseau est essentiellement appuyé sur des EPLE (Établissement public local d'enseignement). C'est 555 établissements scolaires qui sont mobilisés sur l'ensemble du réseau d'Île-de-France, que ce soient des collèges, lycées polyvalents, lycées professionnels et lycées général et technologique, avec très peu de sites externalisés qui appartiennent en propre aux différents GRETA ; ce qui fait quand même un maillage territorial qui

est assez important. Votre question porte sur les formations qui sont délivrées sur les financements de la Région, donc essentiellement sur des fonds PRFE (Programme régional de formation pour l'emploi), PRST (Plan Régional Santé Travail) et sur les AIRE : on délivre une série de formations qui sont essentiellement des formations de l'Éducation nationale, donc diplômantes.

Et comment on s'assure de la qualité des formations qui sont délivrées ? On est déjà dans un EPLE, la plupart des intervenants sont déjà des enseignants de l'Éducation nationale. Et en plus on rajoute aux différents contrôles qu'il peut y avoir de la Région sur la qualité de nos formations, également nos propres contrôles internes qui sont le corps d'inspection, c'est-à-dire des inspecteurs à la formation continue, qui sont dédiés justement au suivi et à la surveillance des formations de la formation continue pour adultes qui sont délivrées dans les différents établissements. Ce sont des enseignants qui sont accompagnés et formés par le corps d'inspection, mais qui sont également inspectés dans le cadre de leur activité ; ça peut être devant des élèves en initial, mais également devant des adultes de la formation continue. Il n'y a pas de différenciation à partir du moment où ils interviennent dans un établissement public. Voilà un peu comment on s'assure. Le taux de satisfaction est plutôt important, parce qu'on dépasse les 90 %.

Stéphanie VELOSO

Le taux de satisfaction pour tester les stagiaires à l'issue de l'enquête.

Cécile DUMAS

Un taux de satisfaction de la formation, qui n'est pas lié à un emploi après ?

Stéphanie VELOSO

Non ce n'est pas un indicateur des sorties en emploi, ce sont des enquêtes qui sont adressées à nos stagiaires à l'issue de la formation.

Anthony de CASTRO

De satisfaction et de réussite aux examens, parce qu'on est essentiellement sur du diplômant ou du certifiant. Donc effectivement, on a de très bons taux de réussite. On a également de très bons taux de satisfaction des stagiaires sur la formation, la qualité de la formation. Alors ce n'est pas parce que les stagiaires sont satisfaits... On est au-delà de 90 % sur la satisfaction, 94 % en moyenne sur l'ensemble des formations Région. Les audits sont faits par la Région, ils ne sont pas faits par nous ; on a nos propres statistiques, j'allais dire, sur l'ensemble des typologies et des formations qui sont dispensées par les GRETA, mais là c'est vraiment le retour qu'on a de la Région sur les formations qui sont financées par la Région. Ce qui fait qu'on a aussi ce gage de qualité, c'est surtout la structure et les plateaux techniques. Étant dans des locaux de la Région, avec des plateaux techniques qui sont aussi financés par la Région... Alors il n'y a pas qu'eux parce que les GRETA interviennent aussi sur le financement propre de matériel. Mais ça complète, j'ai envie de dire. Les plateaux techniques, ils sont déjà bien équipés sur l'ensemble des établissements scolaires qui délivrent justement des formations continues pour adultes.

Stéphanie VELOSO

Je ne sais pas si vous voulez faire question par question ?

Cécile DUMAS

Oui, allez-y.

Stéphanie VELOSO

Parce que là on commence à répondre.

Cécile DUMAS

Question par question. On peut commencer par une question assez généraliste, on va dire. Est-ce que le GRETA est associé aux réflexions portées par la Région sur la formation professionnelle ? La carte de formation ou la stratégie de long terme à adopter en matière de formation ?

Stéphanie VELOSO

Alors ça rejoint aussi d'autres questions. Il y a des questions qui demandent à quelle fréquence on se réunit, et cætera. Il y a, à un niveau technique, des échanges avec les services de la Région qui sont réguliers. Notre porte d'entrée – c'est une des questions – c'est principalement le pôle Formation. Nous avons des réunions mensuelles, essentiellement pour suivre l'exécution des marchés. C'est à ce moment-là qu'on peut émettre des difficultés et émettre éventuellement des observations. Ces réunions ne se tiennent pas à notre niveau, mais à un niveau plus technique ; pour le pôle Formation, ça se déroule au niveau du directeur qualification métier. A un niveau plus stratégique maintenant, comment est-ce qu'on participe à la réflexion ? Je dirais que ce sont des choses qui se mettent en place. C'est-à-dire que sur la formation initiale en particulier – c'est peut-être là que nous sommes le plus avancés dans la participation à la réflexion – nous travaillons avec le pôle Lycées à l'établissement d'un schéma directeur pluriannuel sur les formations professionnelles initiales. On travaille à l'établissement d'une carte cible pluriannuelle ; la Région a mandaté l'Institut Paris Région pour alimenter notre réflexion sur le sujet. Et nous avons depuis peu installé un comité stratégique qui associe plusieurs pôles de la Région, et notamment le pôle Formation, précisément pour que les réflexions que l'on engage sur la carte des formations initiales, pour ce qui nous concerne, soient menées à un niveau plus transversal et irrigue également notre réflexion sur la formation continue. Donc on est en train de mettre en place avec la région, avec les différents pôles de la Région, les bases d'une réflexion commune sur l'évolution des besoins en emploi et en formation ; pour nous permettre de faire évoluer notre offre de formation aussi bien sur l'initiale que sur la formation continue.

Julie GARNIER pose une question par écrit, via Teams :

En quoi le fait de vous appuyer sur les acteurs publics est un gage de qualité ?

Éric GARNIER

Et en parallèle, par rapport à ce qui a été dit sur la formation des adultes... Mes équipes ont des... Là c'est mon adjoint de Créteil, donc l'homologue d'Anthony pour l'académie de Créteil, qui est en charge des formations professionnelles initiales pour le service DRAFPIC au niveau de la région académique, qui met en place des réunions techniques régulières avec le service du pôle Lycées de la Région. Donc on a vraiment des échanges réguliers avec eux, avec le service. Et on a aussi en complément des échanges réguliers avec le pôle TRESOR (Transfert, recherche, enseignement supérieur et orientation en réseaux) sur les campus des métiers et des qualifications, qui pour nous sont des outils essentiels aussi. Quand je dis « nous », c'est la région académique. Ce sont des outils essentiels de promotion de filières, de bac -3 à l'enseignement supérieur, avec de très beaux campus en région Île-de-France, qui sont tous portés par une université ou un établissement d'enseignement supérieur ; ce qui permet de rendre attractives de nombreuses filières d'emploi. Donc en fait, l'objet des travaux qu'on est en train de mener depuis quelques mois maintenant avec l'ensemble des services de la Région, c'est le décroisement fort de la formation initiale et de la formation continue, et de tous nos dispositifs partagés entre Région et région académique, pour justement favoriser l'insertion, renforcer la visibilité de notre appareil de formation.

Cécile DUMAS

Du coup, vos interlocuteurs sont plus le pôle Lycées que le pôle Formation professionnelle ?

Stéphanie VELOSO

Non, les deux. Mais c'était important pour nous de décloisonner la réflexion et de mener une réflexion stratégique avec l'ensemble des acteurs de la Région.

Éric GARNIER

Comme l'a dit Anthony, à partir du moment où une grande partie des établissements qui dispensent les formations professionnelles portées par les GRETA sont des lycées – il y a des collèges aussi, comme l'a dit Anthony – il y a pour nous un décloisonnement nécessaire. Il est important que tout l'appareil de formation travaille dans la même direction. C'est-à-dire que les mesures des comités de stratégie de campus, où il y a systématiquement un élu régional aux côtés du recteur de région ou du recteur de l'enseignement supérieur pour présider et quelqu'un du pôle TRESOR, il faut que ça irrigue aussi les réflexions que l'on mène avec le pôle Formation professionnelle et le pôle Formation initiale. Parce que tout cela, pour nous, c'est lié. Puisque ce sont les mêmes plateaux techniques, ce sont les mêmes formateurs souvent, on l'a dit, puisqu'il y a des enseignants en vacation, ou en complément de service, ou dans leurs services qui intègrent de la formation continue ou de l'apprentissage. Donc pour nous il faut décloisonner tout ça pour être le plus efficace possible.

Stéphanie VELOSO

Et puis mutualiser aussi notre analyse sur l'évolution des besoins en emplois et en formations, pour pouvoir faire évoluer notre carte des formations.

Cécile DUMAS

Du coup, votre public est de tout âge ?

Stéphanie VELOSO

Absolument. Le recteur a l'habitude de dire : de 3 ans à 77 ans.

Cécile DUMAS

C'est peut-être beaucoup. C'est peut-être petit, 3 ans, quand même.

Stéphanie VELOSO

L'obligation de scolarité c'est à 3 ans.

Anthony de CASTRO

Pour compléter ce qui a été dit, il faut savoir que la formation professionnelle c'est trois types de voies : il y a l'initiale scolaire, il y a l'apprentissage qui reste de l'initiale, mais en apprentissage, et il y a la formation continue. Et l'idée... Alors effectivement, vous parliez de partenariat. Nous, on répond à des appels d'offres quand c'est la formation continue ; donc on est des prestataires comme, j'allais dire, tous les autres sur le marché. On n'a pas, j'allais dire, à se prononcer avant, avec la Région, sur l'appel d'offres qu'elle-même elle va ouvrir. Mais on a une réflexion, c'est que la formation continue serve dans les établissements. Et vous le disiez, effectivement on a tout type de public. Mais c'est aussi notre rôle de GRETA – parce que c'est vraiment notre rôle de service public – de créer des parcours dans les établissements scolaires. C'est-à-dire qu'on utilise tous ces types de formation pour vraiment pouvoir créer des parcours. Par exemple les GRETA répondent à des appels d'offres de France Travail sur les décrocheurs en BTS pour pouvoir récupérer justement ces jeunes et pouvoir continuer leur formation. Quand on ouvre un titre professionnel en alternance qui

ne nécessite pas un minimum d'études pour pouvoir y rentrer, ça permet, pour des jeunes qui n'ont pas eu le bac par exemple et qui ne souhaitent pas continuer, ou le repasser, de les mettre en formation, de les mettre dans des nouvelles formations qui permettent qu'elles soient qualifiantes et d'avoir aussi une insertion professionnelle rapide. Et c'est tout l'intérêt de nos GRETA, c'est vraiment de créer des parcours multiples pour pouvoir répondre aux besoins de tous ; et, comme le disait effectivement la secrétaire générale, c'est ce que dit le recteur, qu'on puisse répondre également à tout âge et à tout type de public dans nos établissements scolaires. Nous, au départ, on travaille comme ça. Après effectivement, nos GRETA se positionnent sur une série de marchés, dont des marchés publics et dont les marchés de la Région.

Cécile DUMAS

Vous avez parlé de campus des métiers. C'est un sujet dont on ne parle pas forcément beaucoup à la Région, mais je sais que la Région y est attachée. Elle voulait développer beaucoup de campus des métiers. Vous sentez quand même un intérêt, une volonté ? Et vous, qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que c'est justement, le campus des métiers, un petit peu une réponse à ce que vous disiez, c'est-à-dire accueillir un panel large au niveau de l'âge et des formations ? Et est-ce que c'est une complémentarité et des passerelles pour le public ?

Stéphanie VELOSO

Les campus des métiers et des qualifications, c'est d'abord un outil de pilotage au service de l'insertion professionnelle de nos jeunes. L'intérêt du dispositif, c'est que ça fait intervenir en partenariat l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur – on a toujours une université qui porte et on a la chance en Île-de-France que les universités soient très engagées dans ces dispositifs – la Région et des entreprises. Le campus Énergies durables, par exemple, c'est EDF (Électricité de France) qui est très demandeuse, très porteuse du campus. C'est un levier pour nous, on l'utilise à plusieurs titres. D'abord, il participe à enrichir notre réflexion sur les évolutions des besoins en emploi, parce qu'il représente un secteur d'activité. Ils nous disent : en fait nous, demain, on a besoin de recruter tant de soudeurs. Ils nous aident à analyser notre carte de la formation, ils nous disent si elle est relativement adaptée ou pas, ils nous disent ce qu'il faut développer et ils nous aident à le faire. C'est-à-dire qu'ils forment nos professeurs, ils nous aident à colorer certaines formations en réfléchissant sur le contenu des formations ; et ensuite ils participent aussi à la découverte de métiers, ils font des actions des élèves pour parler, sensibiliser, faire connaître les métiers, notamment des métiers industriels sur lesquels on essaie de renforcer les actions d'accompagnement, l'orientation. Donc c'est à plusieurs titres qu'on utilise les campus. Pour nous, c'est vraiment un outil de pilotage, c'est-à-dire qu'on l'utilise au service des politiques que l'on vise, et en particulier l'insertion professionnelle.

Éric GARNIER

On passe d'une logique de diplôme ou de titre à une logique de parcours. Ce qui permet, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, aux acteurs engagés dans les campus, de pouvoir se projeter du bac -3 au bac +8. L'objet, ce n'est pas que chaque élève de CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) fasse un bac pro, que chaque bac pro fasse un BTS, que chaque BTS fasse une licence, et ainsi de suite ; c'est de pouvoir afficher cette ambition possible et cet accès possible à l'enseignement supérieur pour les jeunes – ou les moins jeunes parce que des fois on rentre par les dispositifs d'apprentissage à plus de 25 ans – et de se projeter sur des filières et des emplois, d'accéder à des métiers auxquels ils n'auraient pas forcément pensé. Pour nous, c'est vraiment un élément essentiel de renforcement de visibilité, de l'attractivité et de l'accès à la formation tout au long de la vie sur des filières qui sont insérantes et reconnues en Île-de-France.

Cécile DUMAS

Question un peu technique peut-être : quels sont les taux de retour à l'emploi des formations passées par vos organismes de formation ?

Stéphanie VELOSO

Alors ça varie beaucoup d'un GRETA à l'autre.

Cécile DUMAS

Pour tout vous dire, on a eu des discussions durant les auditions. A quel moment on prend le retour à l'emploi ? Est-ce que c'est en sortie de formation ? Est-ce que c'est six mois après ? Il y a des discussions, tout le monde n'est pas d'accord.

Anthony de CASTRO

J'allais dire, déjà il faut qualifier les typologies de gens qui sont dans nos formations. On peut les découper en trois. Il y a ceux qui viennent vraiment pour faire une formation et pour s'insérer rapidement. Donc effectivement on a, sur des filières très porteuses, je pense à la HRT (Hôtellerie restauration tourisme) par exemple, des formations pour lesquelles on a un taux d'insertion qui est très fort post-formation et post-diplôme ; c'est tout ce qui est hôtellerie-restauration. Après, en plus la fin du diplôme... Excusez-moi, je vais quand même commencer par cela : nos temporalités de formations suivent un peu – et pas qu'un peu, même beaucoup – le parcours des formations en initial scolaire. C'est-à-dire qu'on fait souvent des rentrées en octobre ou novembre, pour des diplômes qui sont délivrés aux alentours de juin ou juillet. Donc pour tous les métiers de l'hôtellerie-restauration, oui : insertion professionnelle rapide et forte parce qu'on est en pleine saison. Quand vous êtes à Paris et que vous avez un diplôme de serveur ou de cuisinier en plein mois de juillet ou en plein mois d'août, vous trouvez du travail de suite. Maintenant, quand on est sur une autre typologie de formations effectivement, vous arrivez avec votre diplôme fin juin ou début juillet : on n'est pas dans la saison à Paris sur les métiers du tertiaire par exemple, où les gens sont en vacances, on n'est pas sur du recrutement. Les recrutements dans les entreprises vont commencer en septembre ou octobre, donc le temps que la personne se remette dans cette dynamique de recherche d'emploi on va se décaler de deux, trois ou quatre mois et effectivement on perd rapidement du temps, j'allais dire, sur l'insertion de ces personnes-là, parce qu'on est hors saison. Donc il y a aussi la saisonnalité des diplômes qui joue pour beaucoup.

Après, on a aussi des gens qui, dans leur parcours de formation, souhaitent compléter la formation qu'ils ont eue déjà par des formations complémentaires plus courtes, pour pouvoir justement acquérir de nouvelles compétences et acquérir, j'allais dire, de nouveaux diplômes pour pouvoir s'insérer, ou en tout cas souvent pour pouvoir monter son entreprise. Et ça, c'est ce qu'on remarque de plus en plus ; c'est-à-dire qu'on a besoin, pour ces gens qui suivent nos formations à des diplômes assez classiques, de suivre un module, par exemple « création d'entreprise » ; ce qui nécessite du temps. Après nous, on a toute une série de dispositifs qui sont mis en place justement pour accompagner cette insertion professionnelle : cours de techniques de recherche d'emploi obligatoires, organisation de salons, organisation même de nos propres job-dating – comme on dit maintenant – avec des entreprises qui sont présentes. L'un des derniers était justement organisé par deux GRETA parisiens dans les locaux de la Région, avec une soixantaine d'entreprises qui étaient présentes pour pouvoir faire du recrutement. C'est-à-dire qu'on a toute une série de choses qui sont mises en place, beaucoup de partenariats associatifs qui nous accompagnent aussi pour le retour à l'emploi, souvent de ceux qui sont sortis de l'emploi depuis très longtemps et qui ont besoin, plus que d'une formation, d'être accompagnés plus longtemps sur la remise en emploi. Donc on a une série de conventions avec des associations qui nous accompagnent justement pour ces publics- là, soit pour le sourcing, soit pour l'insertion professionnelle. Et – nouveauté – on a créé notre propre cellule « insertion professionnelle » aux soins de notre réseau d'Île-de-France, avec des conseillers en formation professionnelle qui ne travaillent que sur cela pour pouvoir accompagner le réseau des GRETA, pour pouvoir améliorer, j'allais dire jour après jour, l'insertion des personnes.

Cécile DUMAS

C'est par rapport à un manque de France Travail que vous avez créé cela ?

Anthony de CASTRO

Pas du tout. Déjà, je ne suis pas là pour juger s'il y a un manque ou pas de France Travail.

Éric GARNIER

C'est une démarche qualité interne. On souhaite accompagner le projet de chacun de nos stagiaires. Comme l'a dit Anthony, on a certains stagiaires qui peuvent se découvrir une appétence en cours de formation pour continuer. Donc, comme il y a un panel de diplômés offerts aujourd'hui au niveau de l'Éducation nationale, on les accompagne. Et certains, qui sont plus éloignés de l'emploi que d'autres, ont besoin d'un service public fort d'accompagnement. C'est dans notre démarche qualité aussi, puisque tous nos organismes sont certifiés Qualiopi, ou au-dessus entre guillemets, ce qu'on appelle Eduform ; la plupart de nos GRETA sont qualifiés Eduform, qui intègre Qualiopi ; c'est Qualiopi avec quelques exigences supplémentaires.

Cécile DUMAS

Sur le sourcing justement, on a eu beaucoup de débats aussi avec de plus petits organismes de formation, qui avaient parfois des difficultés de sourcing. Vous vous adressez comment aux gens pour faire connaître vos formations ?

Anthony de CASTRO

C'est France Travail...

Stéphanie VELOSO

Les Missions locales...

Éric GARNIER

Les salons...

Anthony de CASTRO

C'est DOKELIO, nos propres sites internet, c'est tout un réseau en fait. Ce n'est pas juste le sourcing et la sécurisation des parcours – parce que c'est aussi important. C'est aussi tout le travail qu'on fait avec les personnes qu'on source comme on dit, c'est-à-dire de vérifier que le projet correspond bien à la formation qui va être délivrée, s'il y a un bon positionnement sur la qualification d'entrée et sur le souhait in fine de bien s'insérer dans la formation suivie. Parce que c'est aussi ça : on a tout un travail de sourcing, mais après il faut qu'on s'assure – c'est ce qu'on appelle la sécurisation des parcours – que la personne va pouvoir suivre la formation, que la formation correspond à son besoin de formation et à son projet professionnel. Donc c'est tout un travail qui est fait aussi en amont pour une insertion – on en parlait tout à l'heure – plus rapide, qui corresponde aussi à un marché du travail et à un besoin du territoire. Mais après, on a tous les acteurs qui existent sur le sourcing. J'allais dire que le sourcing n'est pas la plus grosse difficulté, même si on peut en avoir sur certaines formations. Il y a des formations pour lesquelles, malgré tout le travail qui est fait – vous parliez des campus, vous parliez des salons – malgré tout cela on a des filières pour lesquelles on a du mal. Mais pas du fait qu'on manque d'acteurs pour faire du sourcing ; c'est tout simplement que les gens ne sont pas intéressés pour aller dans ces formations-là. Et c'est encore l'image de la formation professionnelle qui est en jeu. C'est tout le travail qui est fait sur cette valorisation de la voie professionnelle, sur cette image des métiers qu'on fait et qu'on travaille. Alors on le fait pour les jeunes, mais on le fait aussi pour les moins jeunes. C'est pour cela qu'aujourd'hui maintenant, quand on participe à des salons, à des semaines thématiques comme on peut avoir la « Semaine de l'industrie », il y a systématiquement la formation initiale scolaire et aussi la formation continue pour les adultes. Parce que c'est cette image de la formation professionnelle qu'on a besoin de travailler,

surtout sur les métiers industriels et du sanitaire et social, pour lesquels on a du mal à avoir du sourcing.

Éric GARNIER

Avec un déséquilibre sur certains territoires. Je pense que c'est pareil pour tous les organismes de formation. C'est plus complexe sur certains territoires de remplir des formations que sur d'autres. Il y a des territoires où on aurait peut-être un taux de pression supérieur à un sur les formations, et d'autres où c'est beaucoup plus compliqué.

Cécile DUMAS

Voyez-vous des freins à l'accès à la formation professionnelle de la part des stagiaires ? Des freins sociaux, des freins de mobilité et cætera. Comment on pourrait y répondre ?

Anthony de CASTRO

Des freins en tant que tels, je ne pense pas ; parce que le gros avantage de nos formations c'est le maillage territorial. C'est-à-dire que si vous voulez faire une formation en électricité – je connais bien ce domaine, c'est pour ça que je parle de ça – vous en avez à Paris, mais vous en avez au fin fond de la Seine-et-Marne, vous en avez à côté de Meaux et vous en avez dans le 78. C'est le gros avantage, on n'est pas obligé de faire venir les personnes systématiquement à Paris ou dans un gros centre de formation pour qu'elles puissent suivre cette formation-là. Notre gros avantage, c'est vraiment le maillage territorial. Le frein, j'allais dire, c'est vraiment le projet et – c'est ce que je voulais dire tout à l'heure – la représentation des métiers aussi. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je pense qu'il faut qu'on continue à travailler tous ensemble sur la représentation que se font les gens encore de certains métiers pour lesquels il y a de l'insertion, pour lesquels il y a des débouchés, mais sur lesquels certains ne veulent pas aller.

Cécile DUMAS

Et dans ce cadre-là, je dirais de promotion de la formation professionnelle et de certains métiers, est-ce qu'il y aurait une amélioration à faire avec la Région ? Avec des communications régionales, ou un partenariat régional, ou un rôle plus important de la Région dans cette promotion-là ? Ou est-ce que ce n'est pas du tout le sujet ?

Stéphanie VELOSO

Si, je dirais même qu'on travaille de manière très rapprochée avec l'agence Oriane notamment, qui a engagé un plan d'actions très étendu. J'ai peu de recul sur la question, mais j'ai le sentiment que l'agence couvre tous les métiers en tension. En tout cas, la stratégie qu'on a partagée ensemble c'est de cibler en priorité les métiers en tension.

Cécile DUMAS

Vous êtes là-dessus vous, sur le ciblage des métiers en tension ? Par rapport à l'adaptabilité des stagiaires au marché de l'emploi. Ou c'est plus large que ça ?

Stéphanie VELOSO

Une des spécificités des GRETA qu'on n'a pas évoquée tout à l'heure lorsqu'on a présenté les GRETA, le fait qu'on repose sur un maillage territorial très diffus et qu'on peut mutualiser les ressources et les moyens de l'Éducation nationale, c'est aussi qu'on s'adresse historiquement... Notre positionnement sur le marché, c'est celui des demandeurs d'emploi et des personnes les plus éloignées de l'emploi. Donc, par rapport à la tension que vous soulevez entre la nécessité de répondre aux besoins des personnes et de répondre aux métiers en tension : notre priorité, c'est

d'abord de couvrir et de répondre aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi ; si c'est cela votre question.

Cécile DUMAS

Et pour conclure – parce que nos invités sont déjà arrivés – sur le dispositif AIRE... Suite à une fraude qui ne vient pas de la Région, qui est avérée, il a été bloqué sur quelques mois. Quelles ont été les conséquences pour vous, pour les stagiaires ? Il commence à reprendre. Comment vous entretenez-vous, dans ce dispositif ?

Anthony de CASTRO

Effectivement, on a toute une série de formations qui sont proposées, qui sont diplômantes, mais qui ne rentrent pas dans le cadre des autres typologies de financements Région, de type PRFE par exemple. On avait des stagiaires qui s'inscrivaient, qui bénéficiaient de l'AIRE pour pouvoir suivre cette formation. Donc il y a eu pendant le temps de coupure, entre septembre et avril de mémoire, effectivement on a des gens qui ne se sont pas inscrits dans ces formations-là, même si nos formations sont quand même... Au niveau des prix, on est dans les plus bas du marché quand on est sur l'individuel payant. Cela n'empêche que certains n'ont pas pu suivre ces formations-là. Maintenant la plateforme est rouverte, il y a des gens qui se sont inscrits. Nous, ça représentait... On a fait un calcul ; de toute façon c'est 40 maximum par organisme de formation. L'ensemble du réseau n'utilisait pas – à part un – la volumétrie de ces 40 par an donc j'allais dire que ce n'est pas sur cela que reposent les finances de nos groupements. Mais, effectivement, ça a fait en sorte que certains ne suivent pas de formation. Alors comment on peut le quantifier ? C'est compliqué parce que comme c'est de l'aide individuelle sur des plans qui ne sont pas collectifs, que c'est fait à la demande, d'une année à l'autre le flux de personnes qui suivent des formations grâce à cette aide-là est assez variable. Parce que les typologies de formations qui sont finançables ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre, donc certaines sont finançables et d'autres ne le sont plus ; certains sont intéressés par des formations et d'autres plus les années suivantes. Donc en fait, on ne peut pas qualifier aujourd'hui, on n'a pas assez de recul j'allais dire, parce que ça a rouvert en avril de cette année ; on n'a pas assez de recul pour vérifier si vraiment il y a une perte sèche de formations entre guillemets – pas de bénéfice, mais de formation – de personnes qui n'auraient pas pu suivre justement de formation à cause du blocage de l'AIRE. Pour cela on n'a pas assez de recul, parce qu'on ne peut pas comparer d'une année à l'autre les typologies de jeunes et de gens qui suivent ces formations grâce à l'AIRE.

Cécile DUMAS

À votre réponse, j'entends un peu que vous préférez la formation à titre collectif que le financement à titre individuel.

Anthony de CASTRO

Non, parce que l'AIRE, c'est pour de la formation collective, c'est juste que c'est une autre typologie de formation. Il y a des formations qui sont financées à titre collectif et à grande échelle, et c'est très bien parce que ça répond à un besoin d'emploi dans le territoire et c'est la mission de la Région. Maintenant, il y a d'autres typologies de formations effectivement pour lesquelles le besoin est plus faible et c'est pour ça qu'il y a cette typologie d'aide.

Cécile DUMAS

Donc c'est quand même un dispositif essentiel pour les jeunes, enfin pour les jeunes et les moins jeunes, pour les bénéficiaires.

Stéphanie VELOSO

Oui. Ce qu'on voulait dire c'est que cela ne nous a pas mis en risque en tant qu'organisme de formation.

Cécile DUMAS

Vous avez été informés du nouveau règlement maintenant ?

Anthony de CASTRO

Oui.

Cécile DUMAS

Et ça ne va pas non plus supposer des grands changements de fonctionnement ?

Anthony de CASTRO

Non parce que là on a regardé justement les chiffres avant de venir et on a de nouveau des gens qui s'inscrivent dans cette typologie de formation. Donc en fait, c'est reparti.

Cécile DUMAS

Avez-vous quelque chose à rajouter ? Plein sûrement, mais on n'a pas totalement la journée. En tout cas je vous remercie de votre présence et de votre venue. Je ne sais pas si vous avez peut-être une conclusion à apporter. Je ne sais pas s'il y a des questions. En visio ? Monsieur DAVIN, vous aviez quelque chose à rajouter ?

Jean-Roger DAVIN

J'aurais simplement voulu... Vous avez dit qu'il y avait des contrôles faits par la Région. Mais quels sont les contrôles de l'État – parce qu'on les connaît un tout petit peu moins – par rapport aux formations qui sont faites ? Parce qu'on est aussi sur une mission d'audit, pour éviter les fraudes, donc ça veut dire aussi contrôle. C'est quoi les missions de contrôle de l'État chez vous ?

Anthony de CASTRO

Je n'ai pas forcément bien compris la question. C'est sur les formations Région, quels sont nous les contrôles qui sont...

Jean-Roger DAVIN

Non c'est sur vos formations à vous. Comment s'exerce en fait le contrôle de l'État sur vos organismes de formation ?

Anthony de CASTRO

Ça dépend de la typologie de la formation. Alors peut-être que pour l'initiale, Éric répondra. Mais par exemple sur l'apprentissage, qui est une autre typologie de formation qui est financée, on a des contrôles surtout financiers sur le suivi de la formation, mais au même titre que la Région c'est-à-dire que les OPCO mandatent des audits sur l'utilisation des finances, sur le nombre de stagiaires, sur l'insertion professionnelle après les formations, et ainsi de suite. On est sur à peu près les mêmes typologies de vérification et de contrôle sur l'apprentissage.

Stéphanie VELOSO

Je crois qu'il y a plusieurs modalités. Il y a d'abord un contrôle qualité à travers un dispositif, nos protocoles ; Eduform, Qualiopi et cætera sont quand même des référentiels très exigeants, sur lesquels on est nous-mêmes très investis et sur lesquels notre ministère nous demande de rendre compte de manière très régulière. Ensuite, on a nos propres inspecteurs, on a notre propre travail d'inspection interne. Et puis ensuite des dispositifs de contrôle. Sur l'apprentissage, il y a des missions académiques de contrôle de l'apprentissage qui sont internes à l'Éducation nationale toujours ; et puis on travaille de manière très étroite aussi avec le ministère du Travail, avec la DRIEETS, qui a ses propres contrôles ministère du Travail. On se coordonne sur nos inspections Éducation nationale et les inspections et contrôles du ministère de l'Emploi.

Éric GARNIER

Et sur l'apprentissage déployé dans les lycées, porté par le service public de la formation professionnelle, il est systématiquement porté en région Île-de-France par les trois GIP qui sont présidés par les trois recteurs, et contrôlés à l'euro près parce qu'un GIP est en comptabilité analytique, donc il y a un contrôle permanent du financement des formations. Les GRETA aussi déploient pour de la formation par apprentissage et sont en sous-traitance avec les GIP, donc on a un contrôle financier aussi très fort.

Cécile DUMAS

Julie ? Mais vraiment très court, je vais me faire...

Julie GARNIER

Oui, très rapidement. Ce n'est pas grave, tu es Présidente, tu vas t'en sortir. Juste pour vous préciser que je crois aussi que le fait de s'appuyer sur le personnel administratif de l'État est un gage de qualité parce que les intervenants, comme vous l'avez dit, sont des professeurs qui sont eux aussi inspectés, qui ont passé des concours et cætera. Je pense que ça garantit aussi un niveau de qualification des intervenants. Moi ma question portait plus sur vos processus de qualité en interne, comme vous l'avez dit : je voudrais juste avoir une idée de quel effectif ça représente en emploi équivalent temps plein, pour savoir combien d'ETP vous mettez derrière cette mission de qualité.

Éric GARNIER

On a une personne, au niveau régional académique, dans chacun des rectorats : le responsable qualité pour l'accompagnement des GRETA. C'est ça Anthony ? Plus, dans le réseau, des CFP (Conseiller en formation professionnelle) qui sont mis à disposition pour accompagner la qualité, qui sont formés régulièrement sur la qualité. Parce que comme l'a dit Stéphanie, Eduform est vraiment très exigeant. Donc à un moment donné, quand on est en re-labélisation entre guillemets Eduform, c'est tellement complexe que si on n'a pas fait le travail sur un temps long d'accompagnement qualité, c'est quasiment impossible de passer entre les mailles du filet. Donc on a vraiment une exigence qualité forte avec dans chaque GRETA – c'est ça Anthony ? – des équivalents temps plein en plus, mis au service de la qualité.

Julie GARNIER

Je vous remercie.

Cécile DUMAS

Bien. Je vous remercie d'avoir pris ce temps.

Stéphanie VELOSO

Je vous remercie.

Cécile DUMAS

On sera certainement amené à recommuniquer et j'espère que le rapport de la Mission vous sera communiqué. En tout cas moi c'est mon souhait de Présidente que les ceux qui ont été auditionnés reçoivent le rapport qui sort de cette commission. On verra ce qui en ressort. Merci beaucoup et bon courage pour votre préparer votre rentrée.

Stéphanie VELOSO

C'est fait.

Cécile DUMAS

Et vous formez à la sécurité vous ?

Stéphanie VELOSO

Absolument.

Cécile DUMAS

Vous avez travaillé pour les Jeux olympiques.

Stéphanie VELOSO

Sur un objectif de 3 000 étudiants formés, nous avons formé 3 677 étudiants ; nous avons dépassé notre objectif.

Cécile DUMAS

Maintenant il faudra leur trouver un travail pérenne après les Jeux olympiques.

Stéphanie VELOSO

Alors pour nous, la façon dont on a communiqué, c'était davantage un job d'été, en fait.

Cécile DUMAS

Merci Messieurs, Madame.

Stéphanie VELOSE, Anthony DE CASTRO et Éric GARNIER quittent la séance à 10h17.

Nadine CRINIER et Gaëtan RUDANT entrent en séance à 10h18.

2. Audition de Gaëtan RUDANT, Directeur régional de la DRIEETS, et de Madame Nadine CRINIER, Directrice régionale de France Travail Île-de-France**Cécile DUMAS**

Désolée pour le retard, nous avons commencé un petit peu en retard. Je vous laisse vous installer. Tout d'abord merci d'avoir répondu à notre invitation. Ça a été compliqué de caler des dates et de

trouver des moments avec des événements politiques que nous n'avions pas prévus à l'annonce de cette commission. Malgré tout, on a réussi à se rencontrer et c'est très bien. Vous êtes évidemment, la DRIEETS comme France Travail, des éléments essentiels que l'on voulait voir et auditionner pour notre commission. Comme vous le voyez, nous sommes peu en salle, beaucoup en visio pour l'essentiel des élus ; je suis la seule élue d'ailleurs dans la salle, les autres sont en visio. Les congés font que c'est comme ça.

Cette commission a été engagée suite au dispositif AIRE et à la fraude qu'il y a eu. Mais ce n'est pas le sujet essentiel ; enfin, c'est un sujet parmi tant d'autres, le sujet étant la politique régionale dans le cadre de la formation professionnelle. Monsieur DAVIN, qui est en visio, est le Rapporteur et moi je suis la Présidente. Nous siégeons dans deux groupes différents, Monsieur DAVIN au groupe majoritaire de la Région, et moi au groupe communiste qui fait partie évidemment des demandeurs de cette commission. Donc l'objet c'est évidemment de parler de la politique régionale, mais aussi de votre rôle dans cet accompagnement de la formation professionnelle. Vous avez dû recevoir les questions des différents groupes. Donc peut-être je vous laisse... On a une heure, mais en fonction de tout ce que vous avez à nous dire... Je vous laisse peut-être commencer par une intervention liminaire avant de passer directement aux questions ?

Gaëtan RUDANT

Mais merci Madame la Présidente. Bonjour Mesdames et Messieurs les membres de la commission, bonjour Monsieur le Rapporteur. Peut-être quelques éléments... Ravi d'avoir cette opportunité de partager un certain nombre des éléments relatifs à quelques politiques publiques que nous portons. Je restitue juste en un instant, dans l'ensemble, les politiques qui sont portées par la DRIEETS pour que vous puissiez les mesurer. C'est un service déconcentré de l'État qui porte les politiques du travail, de l'inspection du travail, renseignement, du droit du travail d'une part, les politiques de consommation, concurrence et répression des fraudes (typiquement, le fonctionnement des marchés, la protection des consommateurs), et enfin les politiques d'insertion sociale, d'insertion professionnelle et d'accompagnement des entreprises. C'est à ce titre-là que nous intervenons de manière importante aux côtés de la collectivité régionale dans le champ de la formation professionnelle. On pourra développer ensuite peut-être ; juste ce tout petit mot de présentation avant de céder, pour le même exercice, la parole dans un instant à ma collègue de France Travail.

Nadine CRINIER

Bonjour à tous. Nadine CRINIER, Directrice régionale de France Travail en Île-de-France. Trois grandes missions pour France Travail opérateur : indemniser les personnes en recherche d'emploi (c'est à peu près 8 milliards d'euros qui sont versés chaque année au titre de cette indemnisation dans la région) ; ensuite accompagner les personnes en recherche d'emploi vers le retour à l'emploi (ça peut être orienter, former, trouver un emploi, parfois ça peut être l'emploi direct) ; et la troisième mission c'est répondre aux besoins des entreprises par un conseil adapté, la mise en visibilité de leurs besoins en recrutement et une réponse à ces besoins qui peut à la fois passer par un recrutement direct, mais parfois par des personnes formées. C'est aussi à ce titre que nous avons un travail et des enjeux très particuliers avec la Région, pour donner à chaque personne en recherche d'emploi la capacité à se former pour être recrutée à la fois selon les besoins des entreprises et aussi selon ses souhaits de retour à l'emploi et de métier. Voilà pour les trois grandes missions.

Pour exercer ces trois grandes missions, nous avons 123 points d'implantation dans la région. Et nous sommes 9 000 salariés en Île-de-France.

Cécile DUMAS

D'accord. On va passer peu plus précisément aux questions que vous avez reçues. Par quoi je commence ? Il y a peut-être quelques différences entre les questions DRIEETS et France Travail. D'abord, plus généralement, les dispositifs de formation professionnelle de la Région répondent-ils à votre avis efficacement aux besoins des demandeurs d'emploi ?

Gaëtan RUDANT

Deux éléments de réponse derrière cette question. D'abord, désolé de le reposer devant des sachants, mais effectivement cette compétence qui est une compétence de la Région fait l'objet d'un accompagnement par l'État depuis 2019, sous la forme d'une contractualisation par laquelle l'État et la Région se mettent d'accord sur un certain nombre d'objectifs ; en contrepartie desquels l'État apporte une contribution au financement des formations professionnelles. Ce mécanisme est ainsi fait que par construction, je dirais, nous partageons dans la construction des souhaits stratégiques un certain nombre d'ambitions entre l'État et la Région. C'est un accompagnement matériel qui n'est pas du tout négligeable puisque sur la dernière période de contractualisation du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), entre 2019 et 2023, au total l'État va apporter un peu plus d'1,2 milliard d'euros pour le financement de la formation professionnelle en Île-de-France, aux côtés des financements apportés par la Région ; donc environ 245 millions d'euros par an en moyenne. Le deuxième cycle de contractualisation vient de commencer, sur la base d'orientations qu'on a fait évoluer avec la Région, et pour des montants qui restent très importants, probablement – on verra à l'issue du cycle – aux alentours de 200 millions d'euros par an ; en tout cas pour cette première année du cycle, c'est ce qui a pu être contractualisé. L'ambition qu'on poursuit dans ce deuxième cycle de contractualisation c'est de renforcer encore la capacité à faire de la formation professionnelle un levier d'insertion sociale, en répondant aux besoins des entreprises. Nous avons partagé un certain nombre d'objectifs de centrage sur des publics pour lesquels la formation professionnelle est la plus efficace en termes de leviers d'insertion sociale. Ces publics qu'on appelle prioritaires...

Cécile DUMAS

Qui sont les plus éloignés de l'emploi ?

Gaëtan RUDANT

Qui pour nous deviennent prioritaires dans l'accès à la formation. Mais ce sont effectivement les publics les plus éloignés de l'emploi, les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) naturellement, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les personnes en situation de handicap, les seniors de plus de 55 ans, les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville... Donc une volonté de faire en sorte que ces publics qu'on veut prioritairement accompagner, qui pèsent à peu près 61 % dans la demande d'emploi, soient au cœur de notre dispositif avec près de 10% de plus, c'est-à-dire qu'ils bénéficient de près de 70 % de notre effort de formation partagée. On souhaite – premier axe – à avoir ce centrage. Deuxième axe : avoir une évolution. Ça ne se regarde pas seulement en valeur absolue ; mais également une évolution notamment pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accroissement de l'ordre de de 25 % qu'on cherche sur le cycle des bénéficiaires de formations résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville. Du coup ces objectifs – on va les développer ensuite si c'était utile – les fixer est une chose, se donner les moyens de les atteindre en ciblant bien les besoins auxquels il faut répondre, les publics, est une contrainte opérationnelle tout aussi importante. Et c'est peut-être là que je peux passer la parole à Madame CRINIER puisque c'est un art d'exécution qu'il faut maîtriser.

Nadine CRINIER

Effectivement, l'objectif c'est de faire bénéficier de formations, que ce soient des formations de remise à niveau ou des formations qualifiantes, ou les deux parfois dans le cadre d'un parcours, les publics les plus éloignés de l'emploi, ceux qui au fond ont le moins d'opportunités d'être mis en relation directement avec les entreprises compte tenu parfois d'un manque de qualification adaptée ou de freins périphériques à l'emploi qu'ils peuvent avoir. Aujourd'hui, ce qu'on observe entre 2022 et 2023, c'est une augmentation des personnes en situation de handicap dans les formations ; elles étaient une de nos cibles à la fois dans les formations, mais aussi dans tout ce qui est contrats aidés, tout ce qui va faire levier par rapport au retour à l'emploi. On a aussi une amélioration pour les

publics des quartiers politique de la ville, qu'il faut regarder selon les départements. Dans nos suivis, on alimente aussi une vision infra-territoriale puisque, vous le savez, les situations sont à regarder dans les contextes locaux. Les non-qualifiés aujourd'hui représentent 43,4 % des entrées en formation, donc des personnes qui n'ont pas de qualification ; avec une progression de 1,7 point par rapport à 2022. Et puis sur les demandeurs d'emploi de longue durée nous sommes un petit peu en retrait par rapport à 2022 ; mais c'est aussi une demande d'emploi qui baisse structurellement donc il faut qu'on reste vigilant pour qu'ils restent bénéficiaires à part importante des formations. Mais on est plutôt dans une bonne dynamique sur l'ensemble des publics prioritaires tels qu'ils ont été définis. Cela, ça rejoint la prescription par les conseillers, qu'ils soient de France Travail ou des Missions locales même si France Travail porte une part importante des prescriptions dans la formation. Donc une trajectoire sur les publics qui est en progression régulière, avec une ambition quartiers politique de la ville d'ici 2027 qui est très forte, mais qui semble atteignable.

Alors quand on regarde les freins... Il y a plusieurs freins qui sont posés. Il y a parfois les prérequis : la maîtrise de la langue française, la maîtrise du numérique aussi, tout ce qui va être compétences transverses qui peut être une difficulté dans l'accès aux formations. On peut avoir aussi des freins qui vont être liés à l'accessibilité de la formation sur certains territoires. Donc là, ça va être la couverture territoriale des formations. Même si c'est un exercice qu'on réalise avec la Région et les équipes pour couvrir l'ensemble des territoires en termes d'accès à la formation, parfois il n'y a pas d'organisme de formation dans un domaine donné. Donc la mobilité est rendue nécessaire. Alors on a des aides financières à la mobilité qui existent pour la formation ; on a aussi des aides de garde d'enfants qui sont mobilisées. Néanmoins ça nécessite, au-delà de la motivation et de la volonté déjà d'entrer en formation, une organisation spécifique.

Cécile DUMAS

Ces aides à la mobilité et à la garde d'enfants... Pour la garde d'enfant, ça ne vient pas de la Région ; ça vient de l'État ? L'aide à la mobilité, c'est régional.

Nadine CRINIER

Alors il y a une aide à la mobilité régionale, mais il y en a une aussi France Travail. Et puis la garde d'enfants, c'est une aide France Travail.

Gaëtan RUDANT

Ce sont des aides portées par les partenaires sociaux qui pilotent.

Nadine CRINIER

Oui, qui financent France Travail.

Gaëtan RUDANT

Vous indiquez État...

Nadine CRINIER

Parfois aussi, pour certaines formations, on peine à trouver des candidats. Et là on rejoint la thématique de l'attractivité des secteurs. Attractivité qui peut se ressentir à la fois par la représentation qu'il peut y avoir des métiers, qui peut être juste ou parfois pas totalement au regard des réalités actuelles sur les conditions d'exercice d'un métier. Les représentations vont être liées aussi au genre. Donc il y a un travail à faire, à la fois côté entreprises, mais aussi personnes en recherche d'emploi, pour amener une bonne représentation des métiers. Et dans ce cadre, on développe les immersions pour permettre aux personnes de se représenter des contextes de travail qui peuvent être différents. Dans l'industrie, vous avez X conditions d'exercice selon la taille de l'entreprise, selon son lieu de réalisation de l'activité, selon si elle est mécanisée ou s'il y a encore

de l'activité manuelle. Donc c'est aussi se rendre compte in situ de l'exercice des métiers. Et on a cette thématique notamment dans l'industrie et tous les métiers dits de l'humain, qui sont des métiers pour lesquels l'attractivité est parfois un peu difficile à mettre en avant auprès des personnes en recherche d'emploi.

Gaëtan RUDANT

Du coup, ça nous amène progressivement sur le deuxième objectif qu'on poursuit avec la Région, qui est celui d'être en capacité de répondre au mieux aux besoins des entreprises. C'est à la fois tout à fait utile pour les personnes car on les oriente ainsi vers des métiers qui recrutent aujourd'hui ou demain ; et évidemment utile pour le tissu économique, donc in fine pour l'emploi. Ça nous permet de redire un tout petit mot quand même... Puisque la situation économique et de l'emploi est toujours en arrière-plan, que nous gardons à l'esprit au moment où on travaille sur ces dispositifs qu'on essaie d'adapter de manière agile. Donc la réflexion que nous avons en ce moment avec la Région se pose dans un contexte où c'est un des fondamentaux quand même : l'emploi salarié continue à augmenter en Île-de-France. Et ça, on le dit trop rarement, c'est quand même un des indicateurs, en matière d'emploi, les plus importants. Il augmente encore de 0,4 % sur le T1 2024. Je me permets d'insister sur cet aspect-là parce que sinon on ne regarde, a contrario, que d'autres chiffres. La demande d'emploi on y reviendra, Nadine CRINIER complètera. Mais voilà, c'est un premier point qui est vraiment très utile, avec une activité économique qui est le corollaire de cette augmentation de l'emploi salarié, qui est plutôt positive en Île-de-France avec un taux d'utilisation, par exemple de capacité de production qui est de 77 % contre 64 % au niveau national. Donc on reste dans un contexte d'activité qui est plutôt favorable et c'est dans ce contexte qu'on inscrit notre action, avec une demande...

Cécile DUMAS

Il y avait une question sur l'analyse des derniers chiffres justement.

Nadine CRINIER

Alors sur la demande d'emploi, les personnes inscrites à France Travail et qui recherchent un emploi à temps plein et à durée indéterminée puisque chaque personne se positionne dans sa recherche et c'est ce qu'on appelle les catégories A : il y a, à la fin du premier trimestre 2024, 593 900 demandeurs d'emploi en catégorie A, donc à la recherche d'un emploi, immédiatement disponibles pour un temps plein. Si on regarde toutes les catégories, donc à la fois ceux qui recherchent immédiatement à temps plein et ceux qui ont des activités réduites, on arrive à un peu plus d'un million de personnes, toutes catégories confondues. Si on zoome sur les publics sur lesquels on est en attention aussi par rapport à la formation professionnelle... Sur les moins de 25 ans, nous sommes à 69 720 jeunes de moins de 25 ans, c'est à dire des personnes à la recherche d'un temps plein, immédiatement disponibles, cette même catégorie A pour laquelle il y en a 593 000, tous âges confondus. Et toutes catégories dans les jeunes, quelle que soit la nature de leur recherche d'emploi – à temps plein, à temps partiel – on monte à un peu plus de 102 900 jeunes. Tout cela au T1 2024, premier trimestre 2024. Sur les demandeurs d'emploi de longue durée, aussi un de nos publics prioritaires, ils sont 417 520 à la fin du premier trimestre 2024. Donc on voit la nécessité, par rapport aux publics prioritaires tels qu'ils sont posés dans le cadre de la politique en matière de formation professionnelle, de pouvoir agir vers ces publics. On a une bonne dynamique des embauches en corollaire. Gaëtan RUDANT parlait de l'emploi salarié et, vous savez, on regarde les embauches au travers des déclarations des entreprises, qui émettent une déclaration préalable à l'embauche, une DPAE. On regarde particulièrement les déclarations préalables à l'embauche de plus d'un mois et hors intérim : il y en a un peu plus de 614 000 au premier trimestre 2024 donc c'est plutôt stable par rapport aux autres trimestres. Donc il y a une dynamique du marché et puis, quand on zoome sur les territoires, on va avoir des territoires plus favorisés entre guillemets que d'autres, avec des populations plus ou moins représentées. On a un taux de chômage en Île-de-France qui est de 7,1 au T1 2024 ; et il est à 7,5 au niveau national hors Mayotte. Voilà quelques éléments de positionnement. Il ne peut pas y avoir de vision adéquationniste, je pense que c'est un élément que

vous voyez quand vous êtes sur les territoires. Mais ça donne des grandes tendances sur les enjeux qui sont les nôtres : s'attacher au public les plus éloignés pour qu'ils puissent aussi avoir un rebond via la formation ; on sait que les gens formés sont ceux qui sont les plus à même de bénéficier d'un emploi.

Gaëtan RUDANT

Ces chiffres permettent aussi de comprendre un des éléments qu'on évoquait tout à l'heure sur les entrées en formation dans nos publics prioritaires. Cette dynamique et ce suivi en continu de la réalité socio-économique du territoire fait que pendant le dernier cycle de contractualisation, on a été extrêmement mobilisés sur la formation des jeunes. Nul besoin de se rappeler quelle a été leur situation, que ce soit pendant le covid, au moment des émeutes et cætera, pour qu'on considère que ça doit être une priorité vraiment marquée en Île-de-France. Ce qui a été le cas et ce qui est d'ailleurs un des facteurs d'explication : on ne peut pas être à la fois sur des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée donc si vous avez relevé tout à l'heure dans notre exposé que les demandeurs d'emploi de longue durée étaient un peu moins bénéficiaires que ce qu'on souhaiterait de la formation, le corollaire c'est que les jeunes... Par construction on ne peut pas être à la fois jeune et demandeur de longue durée, donc avoir certaines priorités exclut d'autres priorités. C'est un point qui nous amène à nous dire aussi : mais à quels besoins des entreprises veut-on répondre ? Et on essaie de concilier deux enjeux. Un enjeu évidemment de réponse à des besoins de court terme, puisque de nombreux métiers sont en tension en Île-de-France dans le contexte qu'on vient d'évoquer d'augmentation de l'emploi, de baisse de la demande d'emploi. Donc il y a de nombreux métiers qui sont en tension, sur lesquels du coup un exercice est conduit annuellement. Je laisserai Nadine CRINIER le décrire pour apprécier, au-delà des statistiques, la réalité de chacun des territoires sur ces tensions. Pour que l'offre de formation soit de nature à répondre à ces enjeux et donc à permettre à des personnes de s'insérer directement en emploi.

Et on a aussi une vision, qu'on essaie de construire de manière plus prospective, de plus long terme. C'est un axe sur lequel nous avons convenu d'ailleurs d'accentuer nos efforts dans le cadre du réseau pour l'emploi, de sorte à ce que les potentiels de la Région puissent être mieux développés dans les dix ans ou les quinze ans à venir. On pense évidemment aux potentiels autour des enjeux de mobilité puisque la Région, si elle porte de très nombreux centres de décision, a quand même aussi des implantations extrêmement remarquables en matière de mobilité. Des enjeux de développement des compétences pour accompagner la transition écologique, dans le secteur de l'hydrogène par exemple. Et puis des potentiels aussi extrêmement intéressants dans le domaine du numérique, qui sont là aussi des métiers qui seront nécessaires pour demain. Pour faire cet exercice, on s'appuie sur un certain nombre d'outils prospectifs, notamment ceux qui sont développés par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) pour faire en sorte qu'on arrive à concilier la réponse et les opportunités d'emploi immédiate avec une réflexion sur la réponse aux besoins de demain, pour ne pas rester uniquement avec une vision de court terme. Reste que pour la construction de cette planification de la formation, il y a une prise en compte de ce que sont réellement les territoires. C'est peut-être là que je peux te laisser à nouveau la parole Nadine.

Cécile DUMAS

Permettez-moi parce que sur les métiers en tension... On a entendu des gens qui n'étaient pas forcément d'accord sur ce qu'étaient les métiers en tension et comment ils étaient définis. Donc si vous pouviez préciser un petit peu la définition des métiers en tension. Peut-être qu'elles sont purement statistiques et dans ce cas-là c'est simple, mais après ça peut être un peu plus compliqué. Et sur la territorialisation...

Gaëtan RUDANT

D'abord, on ne souhaite pas justement avoir une vision qui serait purement statistique. Certes, on est éclairé par ces éléments statistiques, on suit des statistiques, pour certaines portées par France Travail ; typiquement, l'enquête dite Besoin de main-d'œuvre, BMO. On suit avec les méthodologies

de la DARES, qui caractérise les secteurs avec un certain nombre de facteurs : l'intensité des embauches, les contraintes liées au travail, la durabilité de l'emploi, le volume du secteur, la main-d'œuvre effectivement ou non disponible, les liens entre la formation et le métier. Donc il y a quand même des analyses qui sont statistiques et donc prises en compte. Mais ce qu'on souhaite surtout, c'est enrichir cela par un recueil de ce qui s'exprime dans les territoires. Et c'est pour ça que pouvoir utiliser la force que constitue un réseau de 120 agences de France Travail est pour nous tout à fait essentiel. Et ça permet d'avoir une remontée opérationnelle de ce qui s'exprime sur les territoires. Alors ensuite, les métiers en question sont quand même ceux qui sont assez régulièrement cités : certains métiers dans l'industrie, des métiers du sanitaire et social. Avec des facteurs d'explication qui peuvent être très différents selon les métiers. Certains métiers du transport sont évidemment tendus. Peut-être tu peux enrichir cela ?

Nadine CRINIER

En termes de méthode, vous parliez des besoins territoriaux. Depuis trois ans, en enrichissant à chaque fois les éléments du diagnostic et puis aussi ceux avec qui la concertation s'opère, on réalise un diagnostic qu'on appelle « des besoins de formation au niveau des bassins d'emploi », auquel participent les chargés de mission de la Région, les représentants de l'État, les opérateurs de compétences, les fédérations d'entreprises, les fédérations d'employeurs qui sont présentes localement et certains chefs d'entreprise. Alors il y a une espèce de boîte à outils qui est proposée, où on va retrouver des éléments statistiques au niveau du bassin d'emploi. C'est important de pouvoir caractériser au plus près du territoire. Quelles sont les entreprises qui embauchent ? Est-ce qu'elles embauchent des personnes des quartiers politique de la ville, ou en situation de handicap ? Désormais, on a vraiment des outils assez fins qui permettent d'approcher les politiques d'embauche des entreprises, quelle que soit d'ailleurs leur taille. Et en fait, toute cette matière est mise en débat avec les acteurs locaux qui, eux, apportent justement leur regard plus pointu, plus qualitatif aussi sur ces éléments. Et à l'issue – ça a été le cas pour le programme d'actions de formation de 2024 – on rassemble tous ces diagnostics de besoins qui s'expriment très concrètement : besoins en développement de compétences transverses, numériques, en français ; besoins en qualification par exemple soudeur, restauration, technicien de maintenance. Ils vont s'exprimer en besoins de formation. Et avec le Conseil régional et l'État, on partage ces remontées de besoins territoriales pour voir comment on va y répondre au plus près dans notre programme de formation, quel que soit l'acheteur de formation. Et c'est ce qui va permettre d'établir le programme d'actions, où chaque prescripteur, qu'il soit de France Travail, des Missions locales ou de Cap Emploi, va pouvoir prescrire des formations. On s'attache à mettre à disposition, à donner de la visibilité sur l'offre. Donc en général, fin novembre les prescripteurs ont l'ensemble des actions pour le premier semestre de l'année suivante. On a vraiment collectivement progressé sur cette capacité de mise à disposition. Et puis ainsi de suite, les offres sont enrichies au fur et à mesure des achats. Donc un diagnostic au plus près des bassins d'emploi, une remontée de besoins qui s'opère durant l'été, septembre et octobre une espèce de conférence entre guillemets des financeurs, élaboration d'un programme. Chacun achète et met à disposition, dans les outils des prescripteurs, en novembre, pour avoir de la visibilité, pour prescrire les formations de l'année suivante. Donc à la fois des éléments statistiques, chiffrés, mais un regard aussi des différents prescripteurs, acteurs du monde économique et acteurs territoriaux.

Cécile DUMAS

Vous aviez des liens avec Défi Métiers ? Et un travail régulier peut-être ?

Gaëtan RUDANT

Défi Métiers était une modalité d'incarnation d'une responsabilité qui est définie dans le Code du travail et qui vise à couvrir trois métiers, trois fonctions. La première, c'est une fonction d'agrégation de l'offre de formation pour faire en sorte, comme l'indiquait Madame CRINIER à l'instant, que chacun sur le territoire, à un instant T, que chaque accompagnant puisse trouver l'offre de formation qui est effectivement disponible. Donc une première fonction d'agrégation de l'offre de formation.

Une deuxième fonction d'observatoire de ce qui se passe en matière de formation. Et une troisième fonction d'accompagnement des acteurs et de professionnalisation. Défi Métiers était une modalité d'exercice de ce qu'on appelle la fonction de CARIF (Centres d'animation ressources d'information sur la formation) et OREF (Observatoire régional emploi-formation), telle qu'elle est définie par le Code du travail. L'État et la Région ont fait le choix, il y a un an et demi, presque deux, de modifier les modalités d'exercice de cette fonction prévue par le Code du travail en la répartissant en deux ensembles. Un premier ensemble a une fonction dite de CARIF, donc d'agrégation de l'offre de formation et d'accompagnement des acteurs, qui sont internalisés dans les services du Conseil régional. Et une fonction d'observation qui est confiée à l'IPR. Donc on reste partenaires. Et là, ce que je voulais vous dire c'est que cette fonction se poursuit dans une modalité qui est tout à fait différente, dans une modalité d'organisation qui est tout à fait différente. Mais elle se poursuit et nous poursuivons notre partenariat avec les services du Conseil régional d'une part et avec l'IPR d'autre part, y compris par voie de conventions financières qui viennent faire en sorte que l'État et la Région participent au financement, à parité, de ces actions de CARIF OREF.

Nadine CRINIER

En tant que prescripteur de formation, pour un conseiller la transition s'est fait sans couture. Il n'y a pas eu de retard dans la mise à disposition des informations sur la formation, vu de l'utilisateur en direct. On a aussi renforcé la fonction d'animation des centres de formation par des réunions régulières. À la fois de l'information pour fiabiliser aussi l'ensemble des données, c'est un sujet important. Tout ce qui va être valorisation des parcours, d'une part ça permet aux bénéficiaires de ne dire qu'une fois les choses parce que l'ensemble des éléments sont bien présents dans leurs parcours et valorisés. Donc voilà, ce sont des sujets, en tout cas de notre côté, France Travail. La formation sur la formation est un élément essentiel. Je peux vous dire que les conseillers sont très en attente de tous ces éléments. Et ça s'est opéré sans couture dans la transition qui a lieu ; et c'était un point d'attention qui était important.

Cécile DUMAS

On a eu beaucoup de débats et de discussions sur l'évaluation des formations et les modalités de contrôle des organismes de formation. Qu'avez-vous à nous dire à ce sujet ?

Gaëtan RUDANT

Ce sont deux sujets un peu différents.

Cécile DUMAS

Tout le monde s'est accordé à dire en tout cas que l'évaluation... Je suis enseignante donc moi je sais que les modalités d'évaluation sont un peu compliquées à accorder peut-être. Mais qu'en tout cas la nécessité de contrôle des organismes de formation était là. Quelle est votre intervention dans ces deux domaines ?

Gaëtan RUDANT

C'est à la fois une force et puis un enjeu. L'Île-de-France compte à peu près 34 000 organismes de formation ; un nombre d'organismes de formation qui est en croissance importante depuis la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ces organismes de formation mobilisent leur activité soit pour l'accompagnement de salariés, soit pour l'accompagnement de demandeurs d'emploi. Mais de manière générale, les financements qui sont adossés aux exercices de la formation sont considérable et nous avons donc à cœur d'avoir une politique de contrôle, qui est définie annuellement et qui nous amène – pour ce qui concerne les services de l'État, je laisserai Nadine compléter ce qu'elle contrôle aussi en tant que financeur – à réaliser environ 300 contrôles chaque année. Et ce qui est vraiment très singulier en Île-de-France c'est qu'on se trouve avec des pratiques de contrôle qui vont, sur un certain nombre de constats, chercher des fraudes

éventuellement importantes, voire très importantes. Nous avons des dossiers de demande de remboursement vis-à-vis d'organismes de formation qui se comptent en millions d'euros parfois, et même certains au-delà de cela. Donc premier axe : une volonté maintenue dans le temps d'avoir un contrôle par les services de l'État, avec une inflexion autour des sujets liés à l'apprentissage qui deviennent une préoccupation plus importante encore avec l'augmentation du nombre de centres d'apprentissage, des exigences qui sont associées et qui font l'objet donc de contrôles par des inspecteurs qui sont assermentés, qui le cas échéant relèvent les infractions au-delà des demandes de remboursement par des propositions de suites pénales. On trouve en Île-de-France quelques singularités. Il existe je crois, plus que dans d'autres régions, des pratiques de fraude qu'il nous faut continuer à rechercher, plus organisées, plus structurées parfois ; et on a quelques dossiers vraiment singuliers de tentatives de fraude que l'on arrive à repérer et du coup à limiter, avec des réseaux organisés.

Cécile DUMAS

Quand vous parlez de tentatives de fraude, ça veut dire utilisation de subventions et d'argent public à des fins pas très...

Gaëtan RUDANT

C'est très majoritairement des financements des OPCO, qui sont quand même les principaux financeurs. Et du coup effectivement, il y a un contrôle qui est nourri et un partenariat avec l'ensemble des financeurs, y compris les services de la Région, qui peuvent nous signaler ce qui arrive, les doutes qu'ils peuvent avoir sur tel ou tel organisme. Cela permet à des agents qui sont assermentés d'aller demander l'ensemble des justificatifs. Très concrètement, on entre dans les contenus des formations, dans les qualifications pour s'assurer que ça correspond bien à de la formation professionnelle. On entre dans la relation contractuelle entre les formateurs et les organismes de formation, dans la relation contractuelle entre les personnes formées et les organismes de formation. Ce sont des contrôles extrêmement lourds et méticuleux pour s'assurer que les formations sont dispensées, qu'elles correspondent bien à ce qui est avancé, et que du coup l'argent public n'est pas dépensé à tort.

Nadine CRINIER

Côté France Travail, on a trois niveaux de contrôle. On a un premier niveau qui est un plan de contrôle, qui est déterminé a priori. On va aller contrôler chaque année environ une cinquantaine d'organismes. C'est un plan national qui se décline dans toutes les régions. On a un protocole de contrôles. C'est un programme qu'on établit d'une année sur l'autre et qui donne lieu chaque mois à des contrôles, prévus sur la base d'un cahier des charges, sur lesquels on peut prononcer des réserves qui doivent être levées par des plans d'actions ; ce qui est assez souvent le cas et donc on suit la réalisation de la remise en conformité lorsqu'il y a des écarts. Donc ça, c'est un plan a priori, qui est fixé annuellement. Ensuite, on a deuxième niveau de contrôle. On a un outil qui s'appelle Anotea ; c'est un outil qui permet aux bénéficiaires de formation de noter leur formation, donc c'est une indication qui est portée et nous recevons donc des alertes entre guillemets par rapport aux cotations que peuvent faire les bénéficiaires de formations. Ça, c'est un deuxième niveau qui peut nous amener à faire soit une vérification, ou bien un contrôle qui n'était pas prévu dans notre plan d'origine annuel. Ensuite, on a un troisième niveau qui peut nous amener à faire des contrôles, c'est tout simplement des plaintes de bénéficiaires, soit des plaintes individuelles ou bien parfois un ensemble de personnes d'un groupe de formation se plaignent d'une réalisation : non-conformité par rapport au contenu qui était prévu, formateur ayant telle pratique... Et donc là ça donne lieu aussi à des contrôles inopinés si je puis dire, pour vérifier les éléments. Au-delà de ces éléments, on a un service fraude, on a des personnes assermentées et on siège au sein d'une instance départementale où on a d'autres partenaires, tels que l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), la DGFiP (Direction générale des Finances publiques), bien sûr l'État ; et on peut être amené à partager des situations, avec des indices qui sont communs. Et il peut se trouver que ce soit sur des organismes de formation ; dans ce cas-là

aussi il peut y avoir des actions concertées avec plusieurs organismes sociaux autour d'indices liés à des fraudes éventuelles.

Gaëtan RUDANT

C'est pour nous un sujet évidemment extrêmement sensible de manière générale, parce que les enjeux financiers sont considérables, mais également parce qu'il y a des bénéficiaires. On ne souhaite pas qu'ils soient victimes, parfois d'ailleurs éventuellement consentantes. On se trouve parfois sans aucune plainte, c'est pour ça qu'avoir un programme de contrôle général est utile. Typiquement, j'ai à l'esprit tel organisme de formation qui prétendait réaliser des formations et qui en fait donnait un équipement, type tablette, au prix d'une très faible formation ; évidemment, il n'y a pas de plaignant dans cette situation-là. C'est une formation financée par un OPCO. Du coup, notre enjeu à coordonner ces programmes de contrôle c'est à la fois de pouvoir aller voir de manière suffisamment représentative des organismes sans signaux préalables et puis aussi d'être capable de répondre à des sollicitations quand France Travail passe parfois des signaux sur des tentatives de fraude, quand les services de la Région nous passent des signaux sur des tentatives de fraude, ou les OPCO... Reste que...

Cécile DUMAS

Permettez-moi. Quand même, 34 000 organismes de formation et vous me dites 300 contrôles par an. On voit évidemment un décalage qui est certainement dû à la disponibilité et au personnel de vos services. Est-ce que c'est ce qu'on appelle les inspecteurs de travail qui font...

Gaëtan RUDANT

Non, ce sont des équipes de contrôle qui sont dédiées. Et bien sûr, les inspecteurs du travail peuvent intervenir tant que l'organisme de formation est lui-même un employeur. Mais ce ne sont pas les inspecteurs du travail qui sont chargés de contrôler la bonne adéquation de l'utilisation des fonds de la formation professionnelle. C'est une équipe qui est dédiée. Donc oui, il y a plusieurs rapports d'inspection générale notamment qui suggèrent que puissent être accrus les effectifs de contrôle pour augmenter la capacité à être sur le terrain. Simplement, tout ne passe pas par le contrôle. Annuellement, les organismes de formation sont astreints à la présentation d'un rapport qui nous amène, quand il y a des défauts de présentation à supprimer, même sans contrôle, les agréments de nombreux organismes. Préalablement à leur activité, ils sont aussi astreints à présenter un dossier.

Cécile DUMAS

Un rapport d'activité ?

Gaëtan RUDANT

Un rapport d'activité et une demande initiale. Ça permet – je ne parle pas forcément de fraude – d'avoir un parc d'organismes qui soient gérés. Et chaque année, bon an, mal an, on a un flux d'entrées et sorties avec à peu près 2 000 radiations ; des gens qui, n'existant plus, ne produisent plus leur rapport d'activité et du coup sont radiés, ils ne peuvent plus être bénéficiaires...

Cécile DUMAS

Radiés des référentiels Qualiopi, c'est ça ?

Gaëtan RUDANT

À la fois des référentiels Qualiopi, mais simplement il y a un enregistrement administratif et ils ne sont plus enregistrés. Sur l'Île-de-France on a un renouvellement assez régulier. Donc au-delà des contrôles ...

Cécile DUMAS

C'est le problème de la visio.

Gaëtan RUDANT

Simplement, on a un premier niveau qui est de s'assurer que les organismes répondent bien aux exigences au moment où ils veulent commencer à exercer. Ensuite, il y a une surveillance annuelle par le rapport d'activité. Et puis des contrôles qui sont très approfondis et qui, comme on l'indiquait tout à l'heure, vont vérifier dans l'organisme les pièces et cætera.

Nadine CRINIER

Nous concernant, avec en moyenne 50 contrôles annuels, on couvre 20 % chaque année des organismes avec lesquels on conventionne. Certes, il y a plus de 300 000 organismes...

Cécile DUMAS

34 000.

Nadine CRINIER

Pardon, 34 000 organismes. Mais voilà, on a des conventions d'achats collectifs et on travaille sur un périmètre qui est plutôt restreint. Et ce sont des contrôles in situ donc on est à même de vérifier déjà : est-ce qu'il y a une présence des stagiaires ? Regarder un état de présence et, en salle, vérifier les éléments. C'est un point où on peut constater parfois quelques écarts. Ça, c'est la présence régulière à la formation, aux dates qui ont été fournies. On a des choses autour des formateurs eux-mêmes : est-ce qu'ils ont bien été enregistrés en tant que formateurs ? Ils doivent avoir un numéro d'agrément. Après, est-ce que le contenu de la formation est conforme à ce qui était annoncé dans le référentiel ? Voilà, c'est un ensemble de points. Et ce qui est aussi important c'est que le stagiaire soit toujours en transparence, en continu, sur le programme de formation, les différentes étapes ; est-ce qu'il a un soutien individuel en cas de difficultés ? Enfin vraiment des choses très précises pour garantir aussi, in fine, les acquis de la formation. Et. Et le ou le. Bonjour mon certificat de qualification selon la nature de de la formation, ou le diplôme ou le certificat de qualification, selon la nature de la formation.

Gaëtan RUDANT

Il ne faut pas voir les efforts de contrôle indépendamment. Typiquement – même si ce n'est pas nous qui les portons – la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre du CPF (Compte personnel de formation), qui appelle les mêmes organismes de formation, fait aussi des contrôles. Ils ont des capacités à faire des saisies conservatoires et cætera, qui viennent s'ajouter. Donc l'effort de contrôle de la puissance publique est quand même assez réparti.

Cécile DUMAS

Comme on est dans le contrôle... On parlera peut-être après d'évaluation si vous voulez. Le dispositif AIRE a été contrôlé frauduleux à un moment donné, on va dire. Donc vous, est-ce que ça a impliqué des conséquences pour les stagiaires ou pour le public ? C'est peut-être plus France Travail qui oriente vers les dispositifs AIRE. Est-ce que les nouvelles modalités du dispositif AIRE semblent vous convenir et répondre aux exigences d'honnêteté financière, on va dire comme ça ? Et quel est votre avis sur ce dispositif ?

Nadine CRINIER

L'AIRE, aide individuelle à la formation, qui est plutôt sur des domaines non couverts par l'achat collectif, qu'il soit de la Région ou de France Travail, puisque l'idée c'est vraiment d'être toujours bien maillés entre nous pour être en complémentarité, ne pas doubler, ne pas nous mettre en concurrence sur les mêmes dispositifs. Ça c'est vraiment un point de regard qui est important. On a nous-mêmes une aide individuelle à la formation qui s'appelle AIF, Aide individuelle à la formation. On a une grande vigilance par rapport à l'usage de ces dispositifs individuels. Règle numéro un : il ne doit pas y avoir d'offre collective dans un délai raisonnable au même endroit avant de pouvoir examiner ce besoin individuel. Et après, un regard aussi sur, au fond, l'offre qui est faite à l'usager, à la fois en termes de contenu de formation, de coût de la formation. Est-ce que le coût, bien qu'individuel, n'est pas anormalement élevé ? Ça, c'est aussi un point de regard. On a un outil qui nous permet de regarder, qui en fait agrège toutes les demandes de formation individuelle et qui nous donne un coût moyen horaire selon le thème de la formation. Ça nous permet d'avoir un échange avec les organismes de formation, pour une même offre en cas de coûts différents. Du coup l'AIRE rentre aussi dans ce regard assez complet sur le contenu, les coûts, la durée. C'est un levier complémentaire et on se coordonne régulièrement avec la Région sur les flux. Est-ce qu'on est vraiment dans le respect aussi des principes ? Parce que derrière il y a pour nous 9 000 prescripteurs donc c'est important que, régulièrement, on puisse faire des points sur la bonne réalisation du dispositif, qui est vraiment en subsidiarité du collectif. Ce sont des points réguliers, des alertes en cas de difficultés éventuelles. Nous, on est sur un dispositif qui vient compléter l'offre. Et à ce stade... Alors par rapport à l'événement, bien sûr on a été informé très vite des difficultés, de l'arrêt de la plateforme. Ça n'a pas posé de difficultés de fond parce qu'on s'est entendu pour pouvoir, pendant le temps du rétablissement, prendre en charge les demandes qui étaient les plus urgentes au travers de nos dispositifs individuels France Travail.

Cécile DUMAS

L'AIF est cumulable avec l'AIRE ?

Nadine CRINIER

Non.

Cécile DUMAS

Elle ne le sera pas non plus dans l'avenir ?

Nadine CRINIER

Non, elle ne le sera pas. Enfin, je ne peux pas prédire de l'avenir totalement. En tout cas, l'avenir de 2024... On a vraiment aussi réfléchi à la complémentarité des dispositifs. On a 123 000 bénéficiaires en 2023, il y a eu une belle progression des bénéficiaires de formation. Notre but, c'est de pouvoir proposer la formation au plus grand nombre dès lors qu'elle est utile. Donc ne pas cumuler les dispositifs permet aussi de servir un plus grand nombre de personnes. Et puis il faut aussi qu'on puisse réguler les coûts de formation selon les dispositifs. Et ça, c'est un élément qui est important.

Cécile DUMAS

Ma question c'était par rapport au reste à payer de la formation individuelle.

Nadine CRINIER

Alors il y a aussi le CPF. On fait de l'aide individuelle à la formation, où on vient compléter par abondement le CPF ; la personne a un CPF de 2 000 par exemple, sa formation coûte 3 000, au

travers de l'Aide individuelle à la formation, de l'AIF, on peut venir abonder, compléter les 1000 € manquants.

Cécile DUMAS

Sur les questions de contrôle, quelle est la récurrence des alertes de la Région pour vous indiquer un petit signal, du style : allez contrôler tel organisme de formation ? Est-ce que ça existe ces demandes, ces alertes de la Région ?

Gaëtan RUDANT

Très clairement, elles existent. Alors je n'ai pas de chiffres statistiques. D'ailleurs je ne sais pas si on est vraiment sûr des grandeurs qui sont statistiques parce que par construction, une fraude c'est ponctuel, c'est à un instant donné. Mais oui, je confirme que parmi les organismes qui émettent, qui nous transmettent des signaux qui conduisent à des contrôles, il y a les services de la Région, les services de France Travail, les services des OPCO bien sûr.

Cécile DUMAS

On passe – rapidement peut-être, on ne va pas s'éterniser – sur l'évaluation ? Là, le sujet a été un peu différent en fonction des gens qu'on a écoutés. Quels sont pour vous les critères d'évaluation des formations qui posent un petit problème ?

Gaëtan RUDANT

Déjà, notre regard sur l'enjeu de l'évaluation ne s'exprime pas – pardon de le reformuler – sur l'évaluation des formations, mais déjà en soi sur l'évaluation de la politique de formation. Du coup, c'était un de nos premiers enjeux partagés avec le Conseil régional ; c'était de faire en sorte que la formation devienne, plus que par le passé, un levier d'insertion professionnelle. Et donc de manière tout à fait assumée, parce qu'on a fait ce choix. L'Île-de-France était antérieurement plutôt en repli par rapport aux autres régions métropolitaines sur la mobilisation de la formation professionnelle et donc on a fait ce choix au début du Plan régional d'investissement dans les compétences d'avoir une ambition qui soit aussi quantitative. C'était le premier levier de cette ambition et on constate que sur ce plan on a un succès qui est réel, puisque sur la période on a accru de près de 30 % – 29 % en réalité – le nombre de personnes qui sont bénéficiaires de la formation. Donc le premier acte de l'évaluation c'est : est-ce qu'on a assez de bénéficiaires ? C'est en soi un objectif. Deuxième axe de l'évaluation, je l'ai évoqué tout à l'heure : est-ce que ces formations bénéficient aux bonnes personnes ? Ça, c'est quelque chose qu'on a suivi opérationnellement dans tout le Plan d'investissement dans les compétences parce qu'on n'obtient pas des résultats intéressants lors d'une évaluation si on ne pilote pas l'enjeu pendant toute la période. Donc là aussi, on a un centrage sur des publics que nous estimons prioritaires avec le Conseil régional, qui s'est notablement accru pendant la période du Plan régional d'investissement dans les compétences pour atteindre aujourd'hui 69 %, c'est-à-dire près de 10 points de plus que le poids de ces publics prioritaires dans la demande d'emploi. Le troisième axe, c'est qu'effectivement au-delà de ces deux priorités, l'évaluation de la politique de formation professionnelle méritait d'avoir un travail très approfondi, qui était prévu d'ailleurs dans le Plan régional d'investissement dans les compétences et dans la convention qui nous lie au Conseil régional. Donc ce travail d'évaluation a été lancé en fin de période, il se prolonge. Il nous dit un certain nombre de choses. En Île-de-France nous n'avons pas fait le choix de donner à voir la construction d'une mécanique qui garantisse un parcours vraiment sans couture. On n'a pas un retour qui nous dit qu'il y a des ruptures de parcours qui sont problématiques, mais on n'a pas travaillé une mécanique qui permette de construire une telle continuité de parcours ; c'est un enseignement que l'on entend. Dans les enseignements que l'on a entendus également : l'enjeu – et on l'a pris en compte là aussi dans la nouvelle convention – à avoir une visibilité plus fine sur les territoires et sur l'impact de la formation sur les territoires. Et ça fait partie des éléments qui ont pu être contractualisés avec la Région dans le cadre de ce deuxième cycle du Plan régional d'investissement dans les compétences.

Nadine CRINIER

Après, on peut aussi poser le fait qu'on a ciblé les achats de formation sur les secteurs qui offraient des opportunités d'emploi importantes, avec derrière l'idée de pouvoir réduire certaines tensions sur le marché du travail au travers du levier de la formation professionnelle, notamment sur le secteur de l'hôtellerie-restauration qui est un de nos secteurs dominants, sur le secteur de l'action sociale, sur les secteurs transport et logistique aussi, où il y a de fortes demandes. Ce sont aussi des secteurs qui intègrent des publics éloignés de l'emploi et qui vont avoir une approche dans les recrutements assez ouverte à la diversité des profils. Donc c'est aussi le ciblage sur les secteurs qui doit nous permettre, dans la durée, de pouvoir impacter aussi, à un moment donné, sur une certaine mesure, le marché du travail.

Cécile DUMAS

Monsieur DAVIN, avez-vous quelque chose à rajouter peut-être ?

Jean-Roger DAVIN

Non, je pense que tout ce qui a été dit est très précis, particulièrement sur les contrôles et la répartition des tâches. Pour moi, ça va.

Cécile DUMAS

Je vous remercie. Avez-vous quelque chose à rajouter peut-être ? Je ne vais pas vous demander d'évaluer vos rapports de partenariat avec la Région ; je ne vais pas vous mettre en difficulté. Mais avez-vous des préconisations d'amélioration ? Parce que c'est aussi ça notre commission. Des préconisations d'amélioration à nous soumettre ?

Gaëtan RUDANT

Il faut le poser... Parce que je pense que c'est aussi le principe de réalité. Il y a un partenariat institutionnel entre les établissements publics, l'État et les collectivités. Et puis il y a aussi la capacité à faire fonctionner ce partenariat au plan opérationnel et cela, ça dépend beaucoup des équipes qui sont en place. Au jour d'aujourd'hui, je gage que ça pourra se poursuivre. La qualité de cet échange nous permet d'être fluides dans nos réactions, y compris au détour de situations qui peuvent être critiques. On l'a donné comme illustration tout à l'heure : quand on a interrompu l'AIRE. Quand on prend un peu de recul, il y avait un gros enjeu, mais il y avait aussi un enjeu pour les personnes. Parce que cette relation fonctionne bien au quotidien, il y a pu y avoir continuité et du coup une formation qui s'est prolongée. Je veux le souligner parce que ce n'est pas toujours le cas, nous avons avec les services du Conseil régional des échanges qui fonctionnent au quotidien, qui permettent, dans un univers qui est quand même complexe, avec de nombreux acteurs, de nombreux partenaires, de déployer, je pense efficacement, cette politique de formation.

Nadine CRINIER

Peut-être en complément... Le fait d'avoir mis en place – c'est assez basique – des points réguliers, au-delà des alertes ponctuelles qui peuvent avoir lieu... Donc il y a des temps de travail à la fois hebdomadaires entre États, Région et France Travail ; et puis des travaux techniques aussi chaque quinzaine, le vendredi après-midi il y a une réunion technique entre France Travail et la Région, là plus de suivi des programmes. Donc ce sont aussi des moments qui cadencent les actions. Et on a un comité aussi du Plan régional d'investissement dans les compétences, qui est co-porté par le préfet de région et la Région, qui permet toutes les six semaines à deux mois de faire un point régulier, à un niveau plus politique, à la fois des avancées, des arbitrages éventuels, d'anticiper aussi sur les phases à venir, la préparation des programmes du second semestre ; tous les points d'arbitrage peuvent y être posés aussi. Voilà, ce sont aussi des éléments qui structurent la relation

et qui permettent d'avancer dans les particularités, mais au service de l'utilisateur qui, au fond, anime beaucoup de l'ensemble des participants.

Cécile DUMAS

Peut-être un dernier mot. Le financement du PRIC – on va l'appeler comme ça – sur cinq ans ça va baisser. Est-ce que vous croyez qu'il va falloir compenser par d'autres choses ? Parce que là, est-ce qu'il y a un effet Jeux olympiques dans l'activité salariée ? Comme vous l'avez dit, si elle est constante, ça veut dire que l'effet Jeux olympiques a été minime ? Ou est-ce qu'il va y avoir un effet plus tard ?

Gaëtan RUDANT

Les questions d'évaluation de l'impact sur l'activité économique et sur l'emploi des Jeux olympiques sont des questions extrêmement complexes. On a des rapports nombreux qui nous disent que, en règle générale, dans ce type de circonstances – et probablement que ce sera aussi le cas pour Paris 2024 – les effets cumulés sont significatifs et ne se voient pas forcément à l'instant. Reste que quand même, les Jeux olympiques ont été une opportunité qu'on a souhaité saisir, y compris en accompagnant des publics fragiles vers des opportunités d'emploi, avec la mobilisation des clauses sociales, dont on a réussi à transformer vraiment les modalités de mise en œuvre. Que ce soit avec la SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques) hier, que ce soit aujourd'hui avec le COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques), avec des résultats tout à fait intéressants. Je ne peux pas évidemment me prononcer sur l'impact économique et en termes d'emploi des Jeux olympiques au jour d'aujourd'hui, et puis je crois que ce ne serait pas raisonnable sur la temporalité.

Cécile DUMAS

On a une inquiétude, par exemple, au niveau de l'emploi sur la sécurité. Je sais que la Région monte une plateforme pour la suite des Jeux olympiques, mais on a cette inquiétude-là. La formation, il ne faut pas qu'elle soit...

Gaëtan RUDANT

Alors ça, c'est vraiment quelque chose qu'on a souhaité construire dès le départ, c'est de faire en sorte que les emplois que dans notre jargon technique on appelle « mobilisés » pendant les Jeux, puissent se transformer en opportunités d'emplois durables. Typiquement, puisque vous citez le secteur de la sécurité, c'est un secteur dans lequel il y a des besoins qui sont permanents ; on sait qu'en Île-de-France, sur les 80 000 emplois de ce secteur, il y en a en permanence qui sont non-pourvus. On a souhaité aussi que ça puisse être une opportunité par exemple pour des étudiants ou des personnes qui veulent acquérir de nouvelles compétences. Et donc on a pu faire en sorte que ces formations soient qualifiantes et certifiantes, qu'elles puissent non seulement apprendre, mais aussi justifier de compétences. Et donc on travaille avec les services de la Région, avec France Travail, pour que sur les principaux métiers qui ont été mobilisés on puisse mettre un accompagnement vraiment dédié pour que les personnes qui ont pu bénéficier d'une opportunité d'emploi puissent transformer l'essai. C'est un chantier qu'on réalisera après avoir compté les médailles.

Cécile DUMAS

D'accord, on en reparlera. En tout cas, merci d'avoir fait l'effort de venir malgré les calendriers compliqués. Je vous remercie de votre disponibilité.

Gaëtan RUDANT

Merci beaucoup, avec plaisir. Et bon courage pour la suite de vos travaux.

Cécile DUMAS

Merci. On va essayer. Pour ceux qui sont en visio, on reste encore quinze minutes pour parler, vite fait, du piètre succès du questionnaire.

Nadine CRINIER

Au revoir.

Cécile DUMAS

Au revoir. Bons Jeux olympiques.

Nadine CRINIER et Gaëtan RUDANT quittent la séance à 11h27.

Cécile DUMAS

Juste un mot sur ce fameux questionnaire qui n'a pas été rempli par certains groupes. Certains par faute de temps, certains parce qu'on ne sait pas trop comment prendre toutes ces questions. Moi ce que je vous propose à ce stade des auditions qui sont terminées, c'est qu'on puisse, si c'est possible – Monsieur THIERSE est parti, mais il y a encore les services qui sont par ici – laisser encore deux ou trois jours, ou peut-être la fin de la semaine si c'est possible, la possibilité aux groupes de rendre, je ne sais pas comment l'appeler, un compte-rendu peut-être, à partir du questionnaire. Mais pas simplement à partir du questionnaire, avec peut-être un listing de préconisations qu'il aimerait voir. Voilà ma proposition. Est-ce que tous les groupes seraient d'accord avec cette idée-là ? Et est-ce que ça pourrait convenir, Monsieur DAVIN, à ce que vous aviez préconisé ?

Jean-Roger DAVIN

Sur le principe de repousser la réponse du questionnaire, il n'y a pas de problème. Plus on pourra répondre, plus ce sera simple. Après, pour les préconisations, je pense qu'il faudra qu'on voie cela ensemble. Peut-être qu'une autre réunion, ou quelque chose avec l'ensemble des commissaires pourrait être intéressant. Parce que les préconisations... C'est les services qui vont peut-être nous parler un petit peu de comment ils vont structurer le document. Et le Rapporteur écrit dessus. Et bien entendu on essaiera de se mettre d'accord le plus possible pour qu'on puisse sortir un rapport qui sera intéressant. Donc oui, mais les préconisations il faut forcément qu'on en discute ensemble avant.

Cécile DUMAS

On est d'accord. Évidemment que ce n'est pas un papier formel. Mais simplement que chacun émette par exemple l'idée d'une préconisation sur l'évaluation des formations. Je n'en sais rien moi... Ça peut aussi aider nos discussions.

Jean-Roger DAVIN

Pourquoi pas. Alors je sais qu'on passe le 25 septembre, donc il faudra peut-être qu'on fasse un calendrier à rebours ensemble, pour qu'on puisse se dire un petit peu comment on fonctionne. Donc là vous me prenez un peu de cours parce qu'en même temps, effectivement, on ne peut pas dire – et je le déplore comme vous – qu'on ait eu beaucoup de réponses sur le questionnaire. En tout cas, nous, pour une fois, on a répondu et à l'heure. Si vous me dites qu'il faut encore deux ou trois jours,

c'est que vous avez forcément en tête des groupes qui vont répondre. On aura donc matière à travailler dessus. Après, il faudra qu'on fasse le calendrier dans l'autre sens pour savoir un petit peu quand est-ce qu'on doit répondre, quand est-ce qu'on doit se voir, quand est-ce qu'on se met d'accord pour avancer dessus. Et puis je pense qu'il faudra forcément qu'il y ait les commissaires ensemble, tous ensemble, pour réfléchir vite, même si c'est une réunion rapide, même si c'est une réunion supplémentaire. Et puis on évitera pas une réunion entre guillemets tous les deux, pour pouvoir se mettre d'accord, enfin essayer de se mettre d'accord. Mais il n'y a pas de raison qu'on ne se mette pas d'accord, jusqu'à présent ça s'est bien passé et je ne doute pas que ça continue.

Cécile DUMAS

Monsieur CHIBANE a demandé la parole.

Kader CHIBANE

Bonjour. Au sujet de ce questionnaire : moi ce n'est pas ma conception de la Mission d'information à laquelle nous participons de répondre à un questionnaire fait par l'administration. Ce n'est pas cela l'idée. L'idée c'est qu'on fasse un rapport et qu'on le remette au Conseil régional. Donc le plus important... Je pense qu'il faut qu'on se revoie, qu'on discute entre nous pour voir si on est d'accord sur le contenu du rapport. Bien sûr qu'il sera porté par le Rapporteur. Mais il sera voté à un moment donné par l'ensemble des commissaires présents. Donc c'est plus ça, il faut un planning de réunions, de rencontres. On échange nos points de vue sur le contenu de ce rapport. Je vous remercie.

Jean-Roger DAVIN

Je suis d'accord avec vous, mais c'est quand même intéressant la façon dont est fait le questionnaire. C'est vrai qu'il était touffu, mais ça permet, en fonction des auditions, de dire ce qu'on en retient ou ce qu'on n'en retient pas. Parce que de toute manière il va quand même falloir parler de ce qui s'est réellement passé pendant les auditions. Après, forcément, on émettra des avis sur l'avenir. Mais ce qui s'est passé aujourd'hui, on peut déjà le synthétiser dans le cadre du questionnaire. Alors même si ce n'est pas votre rapport, votre façon de faire. On en avait discuté avec Madame DUMAS et on en parle ensemble là ; s'il n'y a pas un travail de fond qui a été fait avant, on va avoir une réunion à plusieurs qui ne va pas être très efficace. En tout cas, c'est la façon dont je vois les choses. Ça se passe comme ça dans toute organisation, que ce soit une société, une association. Si on n'a pas une trame de départ pour pouvoir discuter, c'est relativement difficile d'avancer.

Cécile DUMAS

Je ne vais pas trancher, mais en tout cas pour essayer d'avancer, en effet nous connaissions les difficultés de calendrier, qui se sont en plus aggravées vu le moment politique que nous avons traversé. Est-ce qu'on peut essayer que chaque groupe puisse rendre au mieux quelque chose qui se rapproche du questionnaire, c'est-à-dire en fonction des auditions que nous avons eues d'ici... Nous sommes quel jour ? Mardi. D'ici la fin de la semaine au plus tard ?

Jean-Roger DAVIN

Je ne suis même pas capable de vous dire si c'est la fin de la semaine ou pas la fin de la semaine. Je pense que comme derrière il y a quand même des gens qui l'écrivent, les services...

Cécile DUMAS

J'ai le regard de Monsieur THIERSE en face de moi, donc vous voyez...

Jean-Roger DAVIN

S'il vous dit oui, il n'y a pas de problème. Moi je ne le vois pas d'ici, en plus je suis en contre-jour. S'il vous dit qu'on peut aller jusqu'à lundi prochain, on va jusqu'à lundi prochain.

Cécile DUMAS

Il fait un « oui » un peu fataliste et j'aurais tendance à dire que la fin de la semaine lui conviendrait un peu moins mal. Donc est-ce qu'on peut se fixer, même si ce n'est pas une réponse aux questions, qu'il y ait un avis de chaque groupe qui soit envoyé à Monsieur DELGADO. C'est possible ? Et qu'on puisse en disposer, Monsieur DAVIN et moi, à ce moment-là, le plus rapidement possible, et évidemment les services qui vont rendre le rapport. Est-ce que ça conviendrait ? S'il y a des refus de ce mode de fonctionnement, signalez-vous s'il vous plait. Non ? Donc on considère que chaque groupe rend compte de ce qu'il a envie de rendre compte, avec comme guide le questionnaire, mais sans condition sine qua non du questionnaire. C'est super consensuel ce que je viens de dire quand même, un peu langue de bois même.

Jean-Roger DAVIN

L'unanimité c'est quand même super sympa.

Cécile DUMAS

Donc, en gros, on aura une réunion peut-être début septembre. Vous la fixez quand dans votre état d'esprit, Monsieur DAVIN, la réunion avec les commissaires ? Fin août ou début septembre ? Non ? Sur l'état du rapport.

Jean-Roger DAVIN

C'est pareil ça, peut-être qu'on peut laisser parler Monsieur THIERSE. Je ne sais pas, parce qu'il y a aussi l'écriture. Il nous en avait parlé la dernière fois que c'est peut-être lui aussi qui peut donner le la sur les dates.

Nicolas THIERSE

Du coup, si on fait un rétroplanning... Donc on vous a dit qu'on présente le rapport au Conseil régional (CR) de novembre. J'ai compris qu'il fallait que le rapport soit présenté à la MIE avant ce CR, et pas avant le CR de septembre.

Bruno DELGADO

Il faut qu'il soit présenté avant la fin des six mois, donc avant fin septembre, à la MIE.

Nicolas THIERSE

Avant fin septembre à la MIE.

Bruno DELGADO

Par contre en séance, ce ne sera qu'en novembre.

Nicolas THIERSE

Il faut qu'on ait une séance de la MIE avant le 1^{er} octobre. Il n'y a pas de vote pour le rapport ?

Bruno DELGADO

C'est un avis.

Nicolas THIERSE

Voilà. La MIE rend un avis et le rapport est transmis, pour avis aussi, aux élus du Conseil régional pour la séance de novembre.

Jean-Roger DAVIN

Je dis une bêtise Monsieur THIERSE si je dis que vous nous avez dit que les services étaient en capacité, entre guillemets, de présenter quelque chose mi-septembre ?

Nicolas THIERSE

Initialement, effectivement si on avait respecté le calendrier des auditions, on aurait pu présenter quelque chose, mi-septembre, de consolidé. Je pense qu'il va nous falloir une semaine de plus parce qu'il y a quand même des auditions, sur le fond, assez intéressantes. On ne va peut-être pas refaire le questionnaire pour voir ce que vous en tirez comme conclusion, mais je pense que là, pour le coup, on a quand même pas mal d'éléments de fond sur les questions d'évaluation, de ciblage et cætera, de pilotage, qui à mon avis devraient figurer dans le rapport. Je pense qu'on pourrait vous présenter...

Bruno DELGADO

Pour compléter : ça prendra la forme d'une communication en séance plénière.

Nicolas THIERSE

C'est une communication en séance plénière du rapport.

Bruno DELGADO

C'est comme pour EOLE. C'était : Communication du rapport de la Mission d'information et d'évaluation relative au montant...

Nicolas THIERSE

Je pense qu'on va pouvoir vous donner un projet de rapport le 20 septembre. Et une séance de la MIE le 30 septembre pour formaliser l'avis qui sera donné sur le rapport. Alors je pense que vous, Madame la Présidente, et vous, Monsieur le Rapporteur, il faut qu'avant cette transmission officielle à tous les élus on vous donne des projets et que vous fassiez les ajustements que vous avez envie de faire avant cette date. Là, ce que je n'arrive pas trop... Quand même les dernières auditions, celle-ci et puis celle de la semaine dernière, sont quand même, sur le fond, assez importantes. On avait commencé à faire des choses, je pense qu'il faut peut-être qu'on réajuste un peu l'équilibre des parties et cætera, en fonction de cela.

Cécile DUMAS

Kader, tu as relevé la main je crois ?

Kader CHIBANE

Oui, justement. Moi je crois qu'il faut qu'on se voie. C'est très bien l'administration, ils travaillent le dossier pour que nous travaillions ce rapport et ce que nous allons dire. On peut se revoir fin août. Je ne sais pas si on peut se voir dès fin août, dès la semaine du 26 ; on se revoit et on échange entre commissaires : est-ce qu'on est d'accord sur le fond de ce qu'on veut dire ? Et après il faudra faire un rétroplanning, regarder sur tout le mois de septembre ce qu'on peut faire.

Nicolas THIERSE

Attendez, moi je ne peux pas rédiger un rapport en trois jours.

Kader CHIBANE

Mais Monsieur, on ne va pas être à chaque fois à la merci de l'administration. Nous sommes des élus, nous menons cette commission et on peut très bien se réunir et échanger entre commissaires. Et puis vous, vous continuez votre travail et vous nous soumettez votre travail ; mais on ne va pas vous attendre constamment. Là, il y a un truc qui ne va pas dans le fonctionnement. Il y a quelque chose qui ne va pas. Les élus ont aussi la main sur cette MIE. Je ne comprends pas, franchement, le fonctionnement. Il y a quelque chose qui m'échappe. En tout cas je suis en désaccord sur ce fonctionnement. Si on doit attendre après l'administration, qu'elle soit prête mi-septembre, qu'on commence à regarder ce qu'elle a écrit pour dire si c'est bien ou ce n'est pas bien, on ne va pas s'en sortir de cette manière. C'est les groupes politiques qui ont demandé ça.

Jean-Roger DAVIN

Monsieur CHIBANE, je suis d'accord. Mais si déjà vous nous donniez au moins des préconisations – on avait donné les dates pour le retour des questionnaires – ça évite de faire des réunions continuelles qui ne sont pas forcément productives. Donc là, parce qu'on ne l'a pas fait, il faut qu'on se voie le 26 août... Moi je trouve que c'est trop tôt. On en rediscutera nous, entre les commissaires. Déjà qu'on fasse des rapports écrits, pour qu'on ait déjà des horizons de ce que vous pensez mettre ; mais pas nous dire qu'on fait une réunion tout de suite, sans avoir répondu. Aujourd'hui, moi je me sens à l'aise pour pouvoir vous dire... Je pense déjà avoir répondu, je pense vous avoir donné déjà un certain nombre de choses par rapport au questionnaire et donc j'attends, effectivement, que les autres groupes puissent le faire.

Kader CHIBANE

Vous les aurez Monsieur DAVIN. Vous les aurez en temps et en heure, mais ce n'est pas l'administration qui va nous donner le planning. Il faut respecter les groupes politiques qui siègent.

Cécile DUMAS

Allez-y Monsieur DELGADO.

Bruno DELGADO

La MIE répond d'abord à des règles inscrites dans le règlement intérieur. Six mois, c'est le délai contraint qui n'est ni du fait de l'administration, ni du fait des élus ; c'est le règlement intérieur du Conseil régional qui le veut. C'est-à-dire que la date limite est le 28 septembre pour qu'il y ait l'avis des membres de la MIE sur ce rapport. Je laisserai David BIROSTE se prononcer, mais on est le 27 juillet. Il y a, quoi qu'il arrive, dans le rapport de la MIE des annexes pour que les groupes politiques puissent faire part de leurs préconisations personnelles ; et il y a un tronc commun qui vient relater les auditions.

Cécile DUMAS

Je pense qu'on est d'accord sur l'idée que ce questionnaire est un guide pour répondre à chaque audition, puisqu'il est construit comme ça ; à compléter, comme vous le dites, avec les deux dernières auditions, qui ont été importantes. On a tous été en effet chamboulés par le calendrier, on n'avait quand même pas vraiment prévu ce qui allait se passer. Et je pense qu'il faut maintenant que chaque groupe puisse rendre ces préconisations, mais aussi, comment dire, son rendu des auditions, enfin son résumé des auditions. On sait tous que notre résumé ne sera pas le même ; mais ça, c'est le jeu. C'est évidemment normal que les services puissent lire le plus rapidement

possible pour rendre leur rapport. Et puis après, c'est la précision de Monsieur DELGADO, il y aura en annexes les préconisations de chaque groupe. Ça aussi, ça me paraît important. Donc j'ai retenu le calendrier : c'est le 28 septembre les six mois précis. Donc ça veut dire que la séance de la MIE doit être le 28 septembre dernier délai. Alors est-ce qu'on est à deux jours près ? Moi, franchement, je ne suis pas attachée à ces deux jours près. Mais si ça fait un antécédent dans le règlement, je n'en sais rien...

Bruno DELGADO

La présentation le lundi 30, c'est bon ?

Cécile DUMAS

Oui, surtout que le 28 ça tombe un weekend. Donc on peut se caler le lundi 30 sur la présentation du rapport, et le projet de rapport le 20 septembre. Ça laisse dix jours à chaque commissaire pour étudier ce texte, ça fait presque autant de temps que certains rapports de la séance plénière, même beaucoup plus. Donc on peut rester dans ce calendrier-là. Et je pense qu'avec Monsieur DAVIN, on s'appelle ; on se laisse jusqu'au 15 août de vacances paisibles, Monsieur DAVIN, et puis on se rappelle ?

Jean-Roger DAVIN

Le 15 août je ne serai pas rentré moi, parce qu'en fait je vais aussi participer aux JO.

Cécile DUMAS

Vous faites le marathon ?

Jean-Roger DAVIN

Volontariat, bénévole et tout un tas de choses. Et je partirai juste après. Mais je n'ai pas de problème pour discuter une heure au téléphone.

Cécile DUMAS

D'accord, on s'appelle. On s'entend comme ça. Et on va essayer d'aboutir à un rapport qui satisfait tout le monde. Merci à tous en tout cas. Bonnes vacances à ceux qui en prennent et bons Jeux olympiques à ceux qui y seront. Merci, au revoir.

La séance est close à 11h44.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal

Étaient présents (en salle) :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxence ANSEL	IDFR
Dieynaba DIOP	SER
Kader CHIBANE	ECO

Bruno DELGADO Attaché de commission

Étaient présents (visioconférence) :

Ségolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Stephen HERVE	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Josiane SIMON	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
Julie GARNIER	LFIA

Nicolas THIERSE Directeur général adjoint du pôle Formation professionnelle et
apprentissage

ORDRE DU JOUR

Examen de la première version du rapport.

La séance est ouverte à 15h02.

Cécile DUMAS

Bonjour Messieurs, Mesdames. Nous arrivons donc à la conclusion de la MIE. Si vous le permettez, j'ai une déclaration liminaire à faire, qui regroupe l'ensemble des groupes de gauche. Si vous permettez, Monsieur DAVIN, que je commence par-là ?

Jean-Roger DAVIN

Allez-y.

Cécile DUMAS

Ceci peut éclairer notre position par la suite.

Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Commissaires, nous arrivons à la conclusion de la MIE sur la politique régionale en matière de formation professionnelle. Nous, commissaires des groupes SER (Socialiste, écologiste et radical), Pôle écologiste, LFIA (La France insoumise et apparentés) et GCEC (Gauche communiste écologiste citoyenne), par courrier le mercredi 11 septembre, avons alerté la Présidente, Madame Valérie PECRESSE, sur le mauvais fonctionnement de la MIE. Nous avons dénoncé l'extrême difficulté de répondre aux demandes légitimes de la MIE et d'aller au fond des débats au sujet de la politique régionale sur la formation professionnelle ; non-transmission de documents demandés, refus d'auditionner certains acteurs, et cætera.

Le pré-rapport qui nous a été adressé jeudi 19 septembre confirme malheureusement le refus de l'exécutif de traduire fidèlement le travail de la MIE et cela dès l'avant-propos, qui ne peut pas être attribué à la Présidente. En effet, si cet avant-propos devait être un état factuel de la politique régionale concernant la formation professionnelle, il ne pouvait pas tronquer certaines informations factuelles comme l'abandon de Défi Métiers par la Région sans motivation, la faillite du Hub de la réussite sans volonté d'explication de l'exécutif régional, la modification de la politique de financement des Missions locales, l'abandon des EDI (Espaces de dynamique d'insertion) sans concertation de la part de l'exécutif régional. L'avant-propos, qui nous apparaît particulièrement subjectif, représente quand même la bagatelle de la moitié du pré-rapport, environ dix pages sur 24. Il aurait comme simple objectif de valoriser la réactivité de la politique régionale par rapport à la crise Covid, par rapport aux chiffres du chômage et aux problèmes de recrutement dans les métiers en tension. Cela veut dire que la moitié du pré-rapport ne tient pas compte des auditions faites par la commission. C'est irrespectueux des personnalités auditionnées et du travail de l'ensemble des commissaires. Nous avons toutes et tous tenté de travailler sérieusement dans cette MIE, et cela malgré la période particulièrement difficile où le devoir de réserve nous a été évoqué, où les agendas remplis par les travaux préolympiques ont été utilisés, et malgré les pressions du cabinet de la Présidente pour le choix des personnes à auditionner.

Cependant, force est de constater que ce pré-rapport ne respecte pas les personnes auditionnées. Nous avons entendu parler de nécessité de contrôles, d'évaluations en définissant des critères d'évaluation, de structures voulant être actrices de la construction de la politique régionale de formation professionnelle, d'organismes de formation qui ne veulent pas seulement être des prestataires, mais des partenaires de la politique de formation professionnelle. Nous avons entendu des acteurs de formation dire l'importance des Missions locales pour le sourcing des formations. Nous avons entendu des responsables du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) nous dire la nécessité d'évaluer et de travailler sur des critères d'évaluation des formations. Nous avons entendu les organisations patronales nous expliquer que les difficultés de recrutement dans les métiers en tension perduraient. Rien de cela n'apparaît. Il est impossible pour nous de cautionner un tel mépris des auditions.

De plus, nous avons aussi précisé que cette MIE ne devait en aucun cas être utilisée pour réduire le budget ou les dispositifs d'aide dans le cadre de la formation professionnelle. Et pourtant c'est le cas. La seule préconisation du pré-rapport concerne la suppression du dispositif AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi), alors même que cette proposition n'a jamais été évoquée lors de la MIE, ni même dans les contributions des groupes politiques. En aucun cas nous ne cautionnerons l'utilisation de la MIE pour la suppression de ce dispositif, pour une décision politique que l'exécutif aurait du mal à assumer. Ainsi, pour nous, le constat est à la fois décevant et cinglant. Ce pré-rapport ne découle en rien du travail de la MIE, mais c'est un rapport politique de la majorité régionale, fournissant quelques informations sans tenir compte des différentes auditions. Les groupes de gauche refusent cette utilisation de la MIE et demandent au moins la suppression de toute mention à la fin du dispositif AIRE dans le rapport définitif de la MIE. À cette heure, les groupes de gauche voteront contre ce rapport et quittent la MIE.

Voilà la déclaration liminaire que nous voulions faire. Et nous quittons la MIE à ce moment.

Jean-Roger DAVIN

Je peux parler deux secondes ? C'est la moindre des politesses.

Cécile DUMAS

Bien sûr.

Jean-Roger DAVIN

Je suis très étonné de votre intervention, puisqu'il semble que l'on s'est vus il y a une semaine, qu'il y a une semaine on a pris page par page ce qu'il y avait à l'intérieur de la MIE, Madame la Présidente. Et dans le cadre de ce page par page, je vous ai demandé ce qui allait ou ce qui n'allait pas. À aucun moment ce que vous venez de signaler là, vous me l'avez donné. Donc j'en suis relativement surpris, mais je pense que ça correspond à vos méthodes, c'est-à-dire que vous intervenez au dernier moment – surtout pour qu'on ne puisse pas répondre – pour nous donner une explication, une déclaration avec les autres partis de gauche comme vous dites, de façon à ce qu'il n'y ait aucune discussion possible. Je rappelle quand même que c'est vous qui avez présidé la MIE, que c'est vous et moi-même qui avons mis en place les rendez-vous et les auditions. À aucun moment, lors de ces auditions, vous ne vous êtes plainte. À aucun moment les autres membres de la commission – donc les commissaires – ne nous ont dit quoi que ce soit. À aucun moment les autres commissaires n'ont répondu à jour sur les rendez-vous qu'il devait y avoir, sur les auditions qui devaient se passer. Et aujourd'hui vous avez le toupet de nous dire qu'on n'a pas respecté et qu'on n'a pas voulu faire ce que vous vouliez. Mais donnez-moi les dates, donnez-moi les papiers comme quoi vous nous les avez vraiment envoyés, donnez-moi les rapports des autres groupes qui sont ici ; pour me dire que « le tant à telle heure, nous aimerions avoir cette audition avec ce monsieur-là ». Il n'y en a point. Peut-être un certain nombre de conversations...

Ensuite, dans le cadre du rapport, il est effectivement fait en quatre parties. La première c'est ce que nous avons entendu, rien que ce que nous avons entendu. Et vous pouvez reprendre l'ensemble des phrases et l'ensemble des chiffres qui sont à l'intérieur, vous les trouverez dans chacune des auditions. Ça, c'est le premier point. Ensuite, dans le cadre du deuxième point, on vous a simplement parlé de la gouvernance, avec un certain nombre de choses dont vous êtes en train de me parler, d'idées qu'il faudrait mettre en place sur la gouvernance, qui sont reprises dedans contrairement à ce que vous voulez bien dire, qui sont reprises aussi du groupe ECO qui nous a posé un certain nombre de questions, reprise notamment sur l'évaluation. On a repris aussi sur la gouvernance. Alors peut-être que ça ne va pas assez loin, mais c'était pour ça qu'on a fait une réunion ensemble pour le voir. C'était aussi pour ça qu'on fait une réunion aujourd'hui, pour aller un tout petit peu plus loin et pour pouvoir voir ce dont vous aviez besoin. C'est juste une politique d'ouverture. Vous avez raison de quitter la salle. Je n'ai absolument aucune obligation d'ailleurs, en tant que Rapporteur, de prendre en compte ce que vous voulez. Mais vous voyez, on ne travaille pas comme ça nous, on l'a pris en compte, on a décidé de l'avoir. La troisième partie de notre rapport, c'était ce qui

correspondait à AIRE effectivement, avec tout le dispositif. Et puis la quatrième partie du rapport correspondait à nos préconisations. Je rappelle quand même qu'il y a eu une réunion de cadrage au départ et que dans cette réunion on a décidé de ne pas parler de ce que vous avez cité : le Hub, les Missions locales et toutes ces choses-là. Ces questions ont été mises de côté. Que ça vous fasse du bien ou pas, elles ont été mises de côté, donc elles n'ont pas de lien avec ce que nous sommes en train de voir aujourd'hui. En tout cas, vous avez bien fait en sorte d'éviter ces questions pendant les auditions ; il suffira de réécouter pour pouvoir nous en rendre compte. Et aujourd'hui, dernier jour, dernière minute, vous nous sortez ça. Si vous estimez...

Propos tenus hors micro

...Moi, je trouve que ce n'est pas correct et ça ne m'étonne pas de votre façon de faire de toute manière.

Cécile DUMAS

Écoutez Monsieur, cette déclaration fait autant preuve de mauvaise foi que l'avant-propos, donc ça ne m'étonne pas non plus. Messieurs, Mesdames, au revoir.

Les élus des groupes SER, Pôle écologiste, GCEC et LFIA quittent la séance à 15h10.

Jean-Roger DAVIN

Désolé pour tous les commissaires qui sont en ligne, particulièrement pour ceux de la majorité et ceux de la majorité présidentielle et du Rassemblement national. Mais ce n'est pas nous qui décidons de ce qui se passe.

Angela PASCOA DOS SANTOS

Désolée, mais c'est un manque total de respect. Ils sont encore dans la comédie, je trouve ça lamentable. Je tenais à le dire.

Josiane SIMON

Oui, là c'est pareil... On s'organise tous, on a tous suivi, on a tous eu des contraintes.

Angela PASCOA DOS SANTOS

J'ai décalé mes cours en distanciel pour pouvoir suivre la MIE. Tout ça est lamentable.

Josiane SIMON

C'est scandaleux.

Jean-Roger DAVIN

Merci, bonsoir à tous.

La séance est close à 15h11.

Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal

Etaient présents (en salle) :

Jean-Roger DAVIN	IDFR, Rapporteur de la MIE
Maxence ANSEL	IDFR
Elodie DUCROHET	UDI
David BIROSTE	Secrétaire général de la Région Île-de-France
Bruno DELGADO	Attaché de commission

Etaient présents (visioconférence) :

Ségolène DE LARMINAT	IDFR
Sébastien EYCHENNE	IDFR
Thomas GOURLAN	IDFR
Olivier MOUSSON	IDFR
Angela PASCOA DOS SANTOS	IDFR
Josiane SIMON	IDFR

Etaient absents :

Cécile DUMAS	GCEC, Présidente de la MIE
Stephen HERVE	IDFR
Agnès RICARD-HIBON	IDFR
Jean-François VIGIER	UDI
Dieynaba DIOP	SER
Kader CHIBANE	ECO
Julie GARNIER	LFIA

ORDRE DU JOUR

- Vote du rapport

La séance est ouverte à 14h31.

Jean-Roger DAVIN

Bonjour à tous. Je pense qu'on va commencer. En l'absence de la Présidente, je vais donc prendre la direction de la commission pour cette réunion. Je voulais savoir si parmi vous il y avait des questions sur le rapport que vous avez reçu. Comme je ne vois pas de main qui se lève ou de bruit dans la salle, ou de demande de parole, on va passer au vote puisqu'on était là pour cela.

Elodie DUCROHET

Peut-être juste vous dire un grand merci de la part, je pense, de l'ensemble des collègues, pour le travail qui a été accompli. Et le regret du départ de la gauche, lundi de cette MIE, qui n'a pas apporté de modification en temps réel à ce rapport. Je pense qu'on peut tous regretter qu'aujourd'hui la gauche ne soit pas présente à cette MIE pour échanger avec nous sur ce rapport, peut-être. Voilà ce que je voulais vous dire, je pense que les collègues en ligne seront d'accord.

Jean-Roger DAVIN

Je ne voulais pas revenir dessus mais on l'avait fait très rapidement au cours de la dernière réunion, en expliquant pourquoi. D'abord parce que c'était une réunion où on devait s'ouvrir pour essayer d'améliorer le texte, en tout cas de faire un texte en commun. Je rappelle qu'on s'était rencontrés avec la Présidente le 17 septembre. On avait passé plus de deux heures et demie à lire, ligne à ligne, le pré-rapport qu'on avait envoyé. Elle m'avait fait part d'un certain nombre de modifications à faire. On avait procédé à l'ensemble des modifications, sauf une, qui était la suppression du paragraphe sur la suppression de l'AIRE (Aide individuelle régionale vers l'emploi) ; cela, on avait dit qu'il n'en était pas question parce que c'était bien une préconisation de la MIE. On verra après ce qu'en fera l'exécutif. Mais en attendant, c'est une préconisation. Et puis effectivement, ils ont quitté la salle. C'est vraiment dommage parce qu'on n'aura pas d'autre amélioration. Mais ce qu'il faut dire, pour te répondre, c'est qu'on a déjà procédé aux demandes de modification qu'avait faite la Présidente, Madame DUMAS, durant la réunion où on a travaillé tous les deux.

Elodie DUCROHET

Je pense que cette précision est importante à souligner, en tout cas aujourd'hui pour cette dernière réunion. Merci.

Jean-Roger DAVIN

D'autres prises de parole ? Je vois des signes qui disent non donc s'il n'y a pas d'autres prises de parole, cette fois-ci on va passer au vote. Je ne sais pas, parce que moi j'ai plutôt l'habitude de le faire en conseil municipal... Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Donc j'en conclus que l'ensemble des gens qui sont présents votent pour. Je vous remercie.

Sébastien EYCHENNE

Oui.

Ségolène DE LARMINAT

Oui.

POUR : IDFR, UDI
ABSENT : SER, Eco, LFIA, GCEC
ADOPTION

Les groupes RN-IDF et MP ont quitté la MIE.

Jean-Roger DAVIN

Je vous remercie effectivement d'avoir participé à cette MIE, à ces huit auditions, plus un certain nombre de réunions ; et à la lecture des rapports et documents qui ont été envoyés. Je remercie les services administratifs bien sûr pour le travail qu'ils ont fait. Je remercie aussi particulièrement la dame qui a fait l'ensemble des procès-verbaux. On aura l'occasion de se revoir. En tout cas lors d'un point en novembre si je ne dis pas de bêtises, puisque le rapport de la MIE sera présenté en séance plénière en novembre, le 14. Je vous souhaite une bonne fin de vendredi, un bon week-end à vous.

Josiane SIMON

Merci aux services et merci à toi, Jean-Roger, parce que ça n'a pas dû être facile. Tu as parfaitement rythmé cela. Je pense que mes collègues Thomas et Ségolène sont d'accord aussi, donc merci. Et puis merci aux services.

Maxence ANSEL entre en salle à 14h35.

Olivier MOUSSON

On est tous d'accord ; bravo.

Jean-Roger DAVIN

Merci à vous. Maxence arrive mais... À moins qu'elle veuille dire un petit mot mais je pense qu'elle a écouté puisqu'on voyait son nom, et elle était en visio.

Maxence ANSEL

Juste pour dire merci, comme tout le monde. C'était un plaisir pour moi, c'était la première fois que je participais. Je déplore également ce que la gauche a fait, mais enfin bref. Merci à toi également, le Rapporteur, pour tout le travail que tu as fait.

Jean-Roger DAVIN

À bientôt, au mois de novembre, le 14. Au revoir à tous.

La séance est close à 14h36.

Annexe 4 - Contributions des groupes politiques



CONTRIBUTION AU RAPPORT DE LA MIE AIRE

IDFR + UDI

Dans un contexte de chômage structurel et face à la nécessité d'assurer le développement économique de notre Région, notre majorité porte depuis plus de huit ans maintenant un projet ambitieux de formation professionnelle des Franciliens. Notre objectif est clair : proposer des formations de qualité en cohérence avec les secteurs d'avenir et les secteurs qui recrutent, pour garantir une insertion professionnelle durable aux Franciliens en recherche d'emploi.

Afin de consacrer un temps d'étude dédié sur cette politique de formation professionnelle, une mission d'information et d'évaluation a été mise en place, présidée par Madame **Cécile DUMAS**, conseillère régionale du groupe communiste et pour rapporteur Monsieur **Jean-Roger DAVIN**, conseiller régional du groupe Ile-de-France Rassemblé.

Au-delà de la question liée au dispositif AIRE, ces auditions ont permis de faire **un point d'étape, plus large, sur la question de la formation professionnelle, afin de mettre en perspective les différents leviers d'actions de la Région et leurs pertinences.**

Sur la forme, nous tenons à saluer l'organisation et la richesse des interventions des personnes auditionnées, qui ont permis de nourrir nos réflexions. Malgré un contexte politique inédit dont la dissolution de l'Assemblée nationale décidée en juin dernier est venue bouleverser le calendrier initialement prévu, le cap a été maintenu et le travail s'est poursuivi.

Nous tenions également à remercier les services de la région et le secrétariat général pour leurs mobilisations dans le cadre de ces auditions.

Pour autant, nous regrettons que certains groupes politiques d'opposition, plus particulièrement la France Insoumise, aient malheureusement instrumentalisé le sujet de cette mission, en manipulant la vérité et en se livrant à une communication politique sur les réseaux sociaux parfois caricaturale et donc négative et mensongère sur le fond.

Enfin, concernant plus précisément l'audition de Mme CHAAL, secrétaire de la SNPEFP (Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés)-CGT Ile-de-France, il est apparu que ses remarques étaient assez floues, peu constructives et non documentées. Il apparaît en ce sens difficile d'en extraire la substantifique moelle. Par ailleurs, nous regrettons que cette audition ait conduit Mme CHAAL à porter de graves accusations et de vives critiques non étayées avec notamment la remise en cause des organismes de formation et des services administratifs de la Région, en accusant les premiers de détournements de fonds régionaux. Nous tenons à rappeler que cet incident a conduit à l'envoi d'un courrier signé par les élus des groupes IDFR et UDI, adressé à la Présidente de la MIE afin de lui faire part de nos griefs. En effet, si cette Mission d'information et d'évaluation devait permettre de faire toute la lumière sur d'éventuels agissements de cette nature, elle ne pouvait être l'occasion de jeter en pâture des personnes privées ou morales sans aucun élément de preuve à l'appui.

Par ailleurs, sur le fond, il nous paraît important de revenir sur les éléments majeurs à retenir des auditions réalisées dans le cadre de cette mission.

Cette mission a tout d'abord été l'occasion de souligner la politique de formation professionnelle ambitieuse de la Région Ile-de-France menée depuis 2016. Faisant suite à une politique inefficace, menée par la gauche régionale pendant 17 ans, qui ne prenait en compte que les entrées en formation sans égard pour la réalité du retour à l'emploi des Franciliens, nous considérons que les orientations stratégiques de la Région en matière de formation professionnelle depuis 2016 répondent aux enjeux du marché du travail, du chômage et d'évolution des compétences. En 2016 le taux de chômage en Ile-de-France était de 9 %, il est de 7,1% aujourd'hui.

Nous avons notamment pu revenir sur des dispositifs phares de notre région :

- Les programmes d'achat de formation dans les métiers d'avenir ou en tension de recrutement. Pour répondre à ce chômage structurel, il nous semble pertinent et efficace que la Région Ile-de-France adopte une politique de formation professionnelle volontariste consistant à concentrer ses efforts de financement de la formation dans ces secteurs, seule garantie de veiller à la fois à l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emplois franciliens et au développement économique de notre Région, également facteur de prospérité du marché de l'emploi ;
- Les appels à projets territorialisés ou expérimentaux visant à financer des actions de formation innovantes comprenant des programmes d'accompagnement renforcés pour les publics les plus éloignés de l'emploi (travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA, jeunes résidents des QPV, décrocheurs scolaires, etc) ;
- La Région apporte également une réponse à la problématique de l'emploi des jeunes et ses différents enjeux : des formations aux "soft skills" et aux compétences de base pour veiller à leur employabilité et leur confiance en eux.

En outre, cette mission a également permis de mettre en avant les dispositifs régionaux transversaux qui permettent de lever les freins à l'accès à la formation, notamment :

- les formations pour la maîtrise des compétences de base (programme régional de formations transversales),
- ou encore le RJA (qui peut s'élever jusqu'à 5000€ pour une formation qualifiante de six mois à un métier qui recrute).

Les différents acteurs auditionnés ont par ailleurs tous reconnu la pertinence de la création de l'Agence Oriane de la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES :

1/ L'amélioration du taux d'emploi des femmes en Ile-de-France est une priorité de l'exécutif régional. Il nous paraît en ce sens de poursuivre le travail engagé pour renforcer la féminisation dans les secteurs d'avenir (en lien avec Oriane).

2/ Opérer un choc de décentralisation. Conformément à la saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France adoptée par le Conseil Régional en septembre 2023, les évolutions législatives et réglementaires suivantes permettraient d'améliorer significativement les résultats des efforts entrepris par la Région ces dernières années :

- La transformation des lycées professionnels en établissements publics locaux d'enseignement régional sous pilotage de la Région.

Cette tutelle unique régionale des 200 lycées professionnels franciliens permettrait notamment la régionalisation du recrutement, de la gestion et de la formation des personnels de l'éducation selon des modalités équivalentes aux transferts des personnels TOS et DDE de 2004 ; un pilotage complet de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sur les capacités d'accueil des différentes filières ; une décentralisation des règles de gouvernance des lycées professionnels, qui ne relèveront plus du Code de l'éducation mais du pouvoir réglementaire local.

- Confier la gestion des CFA à la Région Île-de-France tout en les fusionnant avec lycées professionnels actuels afin de renforcer le pilotage de la Région Île-de-France en faveur du développement de l'apprentissage, rendant ainsi ces formations professionnelles plus attractives et mieux connectées aux attentes des acteurs économiques du territoire.
- Régionaliser les organismes publics de formation sous tutelle de l'Etat afin d'assurer une mise en cohérence de la politique de formation professionnelle avec celle de l'emploi, pour faire en sorte que la politique de formation développée en Île-de-France soit en adéquation avec les réalités du marché de l'emploi francilien.
- Régionaliser la direction de Pôle Emploi.

→ Remarques sur la 2ème audition : audition de la Vice-Présidente chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage et présentation de l'évaluation du PRIC 2019-2023 :

Cette audition a été l'occasion de prouver l'intérêt du PRIC, un mode de partenariat innovant entre la Région, l'Etat et le service public de l'emploi (France Travail, missions locales), qui permet une mobilisation sans précédent de moyens alloués à l'emploi et à la formation professionnelle pour répondre aux enjeux afférents.

En termes de bilan, le PRIC a su prouver sa robustesse en permettant de répondre aux besoins de formation des demandeurs d'emplois pour les JOP, avec notamment plus de 20.000 entrées en formation dans le secteur de la sécurité. Au-delà des métiers liés aux JOP, le PRIC a permis d'augmenter considérablement les entrées en formation des demandeurs d'emploi franciliens, passant de 55.000 en 2017 à 75.000 en 2022 pour les seules formations de la Région IDF, et de 100.000 à 130.000 pour les formations de la Région et celles de Pôle Emploi, devenu entre-temps France Travail. Il s'agit là de résultats absolument sans précédent rendus possibles par les enveloppes du PRIC mais également par la mobilisation exceptionnelle de la région pour faire monter en puissance ses dispositifs de formation et ses moyens d'ingénierie internes.

Nous tenons également à souligner le rôle crucial du PRIC dans la coordination qu'il a permis entre les différents acteurs. France Travail et la DRIEETS ont d'ailleurs eu l'occasion de souligner la bonne coordination qu'a apportée le PRIC. Une dynamique que nous saluons également et que nous souhaitons voir se poursuivre. Il semble par ailleurs que c'est le sens qu'entend donner notre région avec la création du portail "mon emploi après les jeux en Ile-de-France", l'un des héritages de ces JOP en IDF dont la démarche a été saluée par les différents représentants organisations syndicales et patronales lors de leurs auditions.

Les éléments présentés lors de la séance dédiée au PRIC sont effectivement complets et parlants : ils témoignent d'un engagement fort des pouvoirs publics, et au premier rang desquels la Région Ile-de-France, pour l'emploi et la formation professionnelle.

Le principe du PRIC est en effet très utile pour répondre aux enjeux de l'emploi en IDF.

Enfin, cette audition a également été l'occasion de revenir sur le bilan très positif du dispositif régional sur les métiers en tension qui fait preuve de souplesse pour s'adapter aux réalités de l'emploi dans notre Région, comme il l'a prouvé pour ce qui concerne les métiers de la sécurité ou des conducteurs de bus, notamment à l'occasion des JOP Paris 2024. **Il en ressort donc le rôle essentiel que ce dispositif est amené à jouer pour l'avenir. Il nous paraît en ce sens pertinent de pouvoir conserver ce dispositif souple et agile.**

→ Remarques sur la 3ème audition : audition des représentants du CESER

Nous retenons principalement que les représentants du CESER présents lors de cette audition s'accordaient à dire que :

- la priorisation des secteurs en tension dans la politique de formation professionnelle régionale était appropriée et ne relevait pas d'une politique court-termisme, mais d'une politique de réalisme visant à former les demandeurs d'emplois dans les métiers qui leur offriront des opportunités professionnelles certaines et durables, et y compris d'évolution sur le long terme ;
- le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), feuille de route de la Région en matière de formation professionnelle, présentait des constats, des enjeux et des actions adéquates pour y répondre ;
- Les représentants du CESER ont effectivement exprimé clairement que la Région avait pris en compte leurs recommandations dans l'élaboration du CPRDFOP, témoignage d'un travail partenarial efficace.

PERSPECTIVES :

- Résorber les freins périphériques à l'insertion professionnelle ;
- Élargir le champ des partenaires de la Région en matière d'insertion professionnelle, notamment en renforçant le travail accompli avec les Départements.

→ Remarques sur la 4ème audition : audition du Vice-président du CREFOP et des représentants de la CGT et de FO au CREFOP

Le CREFOP est apparu comme une instance, malheureusement, dysfonctionnelle pour coordonner les politiques de formation en Ile-de-France :

- Il ressort de cette audition que les échanges qui s'y tiennent ne sont à un niveau ni stratégique, ni opérationnel, et sont trop centrés sur sa propre organisation.
- Il n'en ressort pas ce qu'on pourrait en attendre, à savoir une dynamique constructive de concertation des différents acteurs afin que les politiques de l'emploi, de l'orientation, de l'insertion et de la formation soient coordonnées au mieux entre les différents acteurs concernés.

Trop peu d'apports notables, à la politique de formation, ont été identifiés, suite aux auditions, excepté que le CREFOP semble permettre une meilleure coordination avec certains acteurs dont l'Education nationale pour les sujets d'orientation dans le cadre de sa commission Orientation, impulsée par l'Agence Oriane.

PERSPECTIVES :

Le CREFOP gagnerait à revoir son fonctionnement et sa constitution pour se recentrer sur son rôle premier de concertation et de coordination des acteurs concernés par les politiques qui entrent dans le périmètre du CREFOP.

→ Remarques sur la 5ème audition : audition des représentants du MEDEF d’Île-de-France et de la CGPME d’Île-de-France

Les principales préoccupations soulevées par le MEDEF IDF et de la CGPME IDF, selon les propos tenus lors de l’audition, sur le marché du travail francilien, sont les difficultés de recrutement des entreprises, liés à une attractivité faible de certains métiers mais aussi à un manque d’information concernant d’autres, puis enfin une pénurie de candidat liée à un taux d’emploi très fort pour certaines catégories de salariés, en particulier les cadres.

Sur les efforts de formation engagés par la Région en matière de formation professionnelle pour les demandeurs d’emploi, les deux organisations ont pu souligner :

- Un effort constant de la Région pour proposer aux demandeurs d’emploi des formations en adéquation avec les besoins de recrutement et donc la capacité de la Région à répondre aux enjeux de court terme tels qu’identifiés par les organisations patronales auditionnées.
- Un effort de la part de la Région quant à la mise en valeur des filières d’avenir (numérique, économie verte) permettant une réponse aux enjeux de moyen-long terme tels qu’identifiés par les organisations patronales auditionnées.
- Un effort de la Région sur la cartographie des métiers d’avenir ou en cours de transformation, avec une cartographie des centres de formation adéquats, apportant ainsi une réponse aux enjeux de long terme tels qu’identifiés par les organisations patronales auditionnées.

Nous tenons à souligner le point particulièrement positif à l’égard de la création de l’Agence Oriane des représentants auditionnés. En effet, le MEDEF et la CGPME ont reconnu que l’Agence Oriane a beaucoup apporté aux entreprises dans le cadre de la formation des métiers en tension, et notamment :

- Un effort de mise en valeur des filières d’avenir (numérique, économie verte...);
- Un effort de cartographie des métiers d’avenir ou en cours de transformation, avec une cartographie des centres de formation adéquats ;
- Un effort de mise en relation du monde économique avec l’école (Ambassadeurs métiers, plateforme d’échange avec des professionnels, stage datings et plateforme de stage pour les élèves de seconde).

PERSPECTIVES : nous retenons que le MEDEF et la CGPME soulignent la nécessité d’améliorer l’offre de formation dans les secteurs d’avenir :

- sur l’insertion professionnelle durable de demandeurs d’emploi et aux jeunes ;
- pour répondre à des enjeux majeurs : transition écologique, numérique et industrielle, pour léguer aux générations futures une économie plus verte, souveraine et prospère ;
- pour faire émerger de nouvelles compétences et de booster l’innovation en IDF.

A propos des fraudes, le MEDEF et la CGPME ont notamment indiqué que les branches professionnelles devaient être davantage impliquées. Une remarque qui nous semble de bon sens.

→ Remarques sur l'audition des organismes de formation :

Cette audition a permis de rappeler l'intérêt porté par la Région au contrôle régulier de la qualité des formations qu'elle finance, comme en ont témoigné les différents intervenants.

Elle a également été l'occasion de décliner les avantages et expliquer les besoins en matière de formation à distance. Nous avons la conviction que cette modalité est en effet un atout-clé pour les personnes qui ne peuvent s'organiser autrement pour se former (notamment les familles monoparentales et les salariés en reconversion) mais aussi pour les personnes vivant dans un territoire peu dense ou les personnes rencontrant des difficultés de mobilité. La formation à distance peut également être bénéfique pour des personnes souffrant de troubles psychiques, pour qui les cours collectifs ne sont pas adéquats. Enfin, il ressort qu'une très large partie des métiers peuvent être enseignés dans cette modalité lorsque la formation est accompagnée de mise en pratique en situation professionnelle, notamment via le modèle de l'apprentissage.

La formation professionnelle souffre trop souvent de « caricature » et certains métiers / certaines filières sont encore en tension. Les formations portées par la Région en lien avec différents organismes de formation notamment en distanciel / E-learning apportent une réponse efficace, utile et flexible aux besoins des utilisateurs.

PERSPECTIVES : Nous retenons la demande des organismes de formation de poursuivre l'implication de ceux-ci dans la modernisation des systèmes d'information de la Région afférents à la formation professionnelle, comme cela a été fait pour la mise en place de l'émergence numérique.

En conclusion, sur la 6ème audition concernant la présentation du dispositif AIRE et des travaux d'audit :

Sur la fraude au dispositif AIRE, il apparaît très clairement que **la Région n'est pas responsable** puisque le dysfonctionnement s'est situé au niveau de l'ASP.

Par ailleurs, tout indique que la Région n'a pas manqué à son devoir de vigilance quant aux dossiers instruits dans le cadre du dispositif AIRE et qu'elle a su réagir, rapidement, dès les fraudes signalées. **Nos deux groupes saluent en ce sens la réactivité de la Région et la mise en place de contrôles renforcés.**

Sur le renforcement des contrôles instaurés par la Région, à la suite de la découverte des fraudes, ils apparaissent suffisants et issus d'une réactivité à saluer, dans la mesure où ils interdisent tout dépôt de dossier d'une structure qui viendrait d'être créée à cet effet et que des contre-vérifications ont été instaurées pour veiller à la légitimité des dossiers présentés pour instruction à la région et pour paiement à l'ASP.

Le risque zéro n'existant pas, il faut cependant rester vigilant et engager cette vigilance à l'ensemble des partenaires afin de garantir que chaque denier public soit utilisé efficacement pour remplir les missions auxquelles ils sont dédiés.

Il apparaît également que la très forte montée en charge des demandes liées au dispositif AIRE, témoignage de la pertinence du dispositif et pourtant vertement critiqué par l'opposition régionale lors de sa mise en place, à visiblement induit des risques plus élevés que lors des premières années d'exercice.

Compte tenu des montants très élevés de financements engagés par la Région et de la dynamique de dépense suscitée par ce dispositif, dans un contexte économique plus favorable à l'emploi, mais face à la nécessité de maintenir un niveau de formation très élevé pour les franciliens, se pose aujourd'hui la question du dimensionnement du soutien public régional dans le cadre du dispositif AIRE afin de pouvoir répondre le plus précisément possible aux besoins identifiés, par notre majorité, en matière de formation professionnelle.



Avant-propos

Avant toute chose, nous tenions à remercier le secrétariat général et les agents des services de la Région Île-de-France pour le travail effectué autour de l'organisation de cette MIE.

Rappelons l'objectif de cette MIE : « Cette demande a pour objet d'« évaluer cette politique régionale majeure [la formation professionnelle] et [d'] examiner les causes d'éventuelles dérives dont les fraudes détectées récemment [dispositif AIRE] ».

En propos liminaire et avant d'interroger le fond de cette Mission d'Information et d'Évaluation, nous souhaitons exprimer notre insatisfaction sur son fonctionnement. Nous avons saisi la Présidente de Région à ce sujet par courrier en date du 11 septembre 2024.

Nous déplorons en particulier le manque de volonté d'informer pleinement, de partager les informations demandées et d'approfondir les auditions. En effet, nous avons constaté un manque de transparence, des rétentions d'informations et des auditions limitées avec des intervenants sélectionnés, mais aussi une certaine légèreté des informations données sur l'audit sur la fraude du dispositif AIRE. L'absence de pilotage politique étant donné la vacance de la vice-présidence a également nui aux travaux

Nous doutons de l'objectivité du rapport à venir et nous réservons le droit d'informer les acteurs concernés de notre mécontentement, en espérant que les futures commissions éviteront ces dysfonctionnements.

Plus globalement, nous regrettons que la majorité régionale et sa présidente aient une vision erronée de ce à quoi sert une mission d'information et d'évaluation. Il ne s'agit pas d'un outil servant nécessairement à « débusquer des lièvres » Il s'agit d'un outil très utile et utilisé dans bien des collectivités, afin d'identifier les dysfonctionnements d'un ou plusieurs dispositifs et de les améliorer. C'est un travail mené de concert avec l'ensemble des groupes qui composent une assemblée. Mais encore faut-il savoir accepter la critique...



Contribution

La formation professionnelle est une compétence essentielle. Elle permet de piloter et d'orienter des politiques favorisant l'épanouissement et les évolutions de vie professionnelle de celles et ceux qui souhaitent faire un métier correspondant à leur niveau d'étude, d'aspirations, à leurs attentes et à leurs ambitions. La formation professionnelle est le prolongement des apprentissages reçus tout au long de son enfance, adolescence et c'est la possibilité de pouvoir se réorienter vers d'autres métiers tout au long de sa vie.

La formation professionnelle doit être pensée, réfléchi, autrement que sous le prisme des métiers en tension ou du rapport à l'économie de marché. La question qui pourrait se poser est : comment permettre à un individu de faire de ses aspirations, passions, un métier ? Comment lui permettre d'évoluer, de pratiquer, de s'efforcer, afin de s'épanouir et ne plus voir un travail comme un moyen économique de subsistance, mais comme un vecteur d'épanouissement professionnel et personnel.

La Région Île-de-France a la compétence de la formation professionnelle. Elle a donc la possibilité d'orienter cette politique pour accompagner au mieux les jeunes, les professionnels et les personnes à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, la collectivité a le devoir de veiller, vérifier et d'évaluer les centres de formations auxquels elle verse des subventions. C'est un devoir de contrôle obligatoire.

Notre groupe se questionne fortement sur les politiques menées par la Région Île-de-France depuis quelques années. Face aux dispositifs qui existaient, tel que « Défi métier », reconnu par bon nombre de professionnels, pourquoi tout disloquer ? Pourquoi tout réduire ? Pour Oriane, la nouvelle plateforme d'orientation professionnelle ? Pour quels résultats ?

La MIE sur la formation professionnelle aurait pu être un temps d'échange et de réflexions afin d'élaborer des axes d'améliorations.

La MIE n'a pas répondu à nos attentes. À l'issue de cette mission, nous ne connaissons toujours pas les modalités qui seront déployées afin d'éviter de nouvelles fraudes au dispositif AIRE.

Aucun élément tangible, ni chiffres, ne nous ont été transmis sur le nombre de jeunes accueillis en présentiel au sein de la nouvelle agence ORIANE, projet phare de la Région. Projet qui a mis en difficulté les structures existantes comme les missions locales puisque le budget retiré aux missions locales a été transféré à Oriane et à d'autres structures nouvellement créées, notamment dans le cadre de l'appel à projet « une chance pour tous ».

La droite régionale qui a voté POUR cette MIE a finalement été de moins en moins encline à transmettre des informations utiles à la compréhension de ses choix politiques. À titre d'exemple, pourquoi n'avoir aucun chiffre sur les orientations en formation professionnelle effectuées par ORIANE ? Alors même que le budget des missions locales a été divisé par deux car le nombre d'orientation effectué par ces structures auraient été en baisse en 2021 ?

Pour rappel, au moment de voter favorablement pour cette MIE, le groupe IDFR nous expliquait : « Mes chers collègues, dans l'intérêt général de chacun, nous souhaitons affirmer haut et clair à tous les Franciliens que notre Région est résolument engagée pour l'honnêteté et la transparence. Nous n'avons rien à cacher. C'est donc avec conviction que nous l'acceptons ».



Force est de constater que plus les auditions avançaient et pointaient plusieurs dysfonctionnements et plus il nous était difficile de comprendre des éléments soulevés :

- Pourquoi les CFA ne sont-ils pas davantage évalués par les services régionaux ? (Nombre d'entrées en formation, nombre de sorties diplômés, nombre d'arrêt en cours de formation etc..). Pourquoi ces chiffres ne sont-ils pas accessibles ?
- Pourquoi autant de subventions pour les écoles de production ou structures privées, qui, certes, permettent à des jeunes de se former dans divers domaines, mais qui se doivent aussi de rendre compte à la collectivité ?
- Seulement une dizaine de fonctionnaires régionaux sont habilités à évaluer les CFA en Île-de-France. Pour rappel : l'Île-de-France compte plus de 550 CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et près de 5 500 lieux de formation répartis sur tout le territoire francilien¹.
- Quelles sont les responsabilités de la Région Île-de-France dans le cadre de la liquidation du HUB de la réussite, situé dans le Val-d'Oise, à Cergy ?
- Après plus d'un an et demi, combien de jeunes ont été orientés par des associations/structures issus de l'appel à projet « Une chance pour tous » en direction de centres de formation régionaux ?
- Quel est l'état des lieux des finances des missions locales à la suite de la baisse drastique des subventions régionales ?

Cette MIE aurait dû répondre avec précisions à ces questions et à d'autres posées par les autres groupes politiques.

Il y a eu des réponses. Un vrai travail des services pour présenter certains dispositifs. Cependant, nous sommes passés à côté du fond : comment améliorer les dispositifs existants, les maintenir, leur permettre d'évoluer plutôt que d'être supprimé comme les Espaces Dynamiques d'Insertion, dont les subventions ont été arrêtées par la Région, ou Défi métier : c'était aux élus de la droite régionale d'y répondre.

La méthode vis-à-vis des professionnels de ces structures d'insertion a été honteuse. Pour les missions locales, les EDI, Défi métier. C'est par courrier que ces structures ont appris la fin ou la baisse de leur subvention. Humainement, la Région n'a pas été à la hauteur d'une collectivité publique qui se doit d'être le garant de la réussite de toutes et tous en matière de formation professionnelle.

Notre groupe et les autres groupes de gauche ont mené un travail de terrain dans ce domaine et les retours sont unanimes : les choix de la Région se sont faits en dépit d'un travail de concertation, d'information et de communication que ce soit avec les élus, les professionnels ou les usagers.

Nous regrettons qu'aucune personne bénéficiant du dispositif AIRE n'ait été auditionné. Les usagers ayant bénéficiés de ce dispositif qui peut s'avérer utile aurait pu nous décrire les avantages et les inconvénients de ce dispositif. De même, les usagers n'ayant pas pu continuer leur formation à cause de la suspension du dispositif aurait pu nous informer sur les conséquences de cela, nous permettant ainsi de réfléchir ensemble à des solutions.

¹ <https://www.oriane.info/panorama-des-filieres-en-apprentissage-en-ile-de-france>



Certes, des informations nous ont été transmises et des réponses à nos questions fournies. Cependant, la teneur de ces réponses semblait édulcorée. Par ailleurs, nous n'avons pas eu, comme cités plus haut, de réponses à certaines de nos questions de fond.

Le groupe SER considère que les choix relatifs à la politique menée par la majorité en matière de formation professionnelle ont été sévères sur le plan humain, pour les professionnelles et les jeunes accompagnés. Leurs avis n'ont jamais été pris en compte dans ce domaine alors qu'un rapport de CESER le préconisait.

En conclusion, il nous est difficile de donner un avis plus fourni puisque les contributions des groupes politiques sont à rendre le 14 septembre alors même que le rapport de la MIE ne nous a pas encore été transmis à l'instar de ce qui avait été fait au cours de la MIE EOLE.



Contribution du Pôle Écologiste à la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur la Formation Professionnelle

Préambule

Avec la loi de 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", le secteur de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion et de l'orientation, a subi de multiples transformations.

Et c'est sans compter sur l'action de la Droite régionale qui, depuis 2022, n'a cessé de démanteler les structures d'accompagnement des jeunes, décrocheurs, Francilien·nes très éloigné·es de l'emploi : fermeture totale ou partielle de 7 lycées parisiens dont 6 professionnels ; arrêt des aides aux Espaces Dynamiques d'Insertion ; ou encore la baisse des subventions aux Missions Locales.

À cela s'ajoute la multiplication des financements régionaux vers des structures sans aucune conditionnalité, ni contrôle poussé de l'usage des deniers publics. Nous avons pourtant régulièrement alerté l'exécutif régional sur la gestion des fonds de la formation professionnelle et les versements importants sans conditionnalité.

C'est pourquoi cette Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) a été lancée à l'initiative des groupes de gauche et écologistes de la Région Ile-de-France - pour faire état des cas de fraudes graves sur le dispositif Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) et des fonds publics détournés au détriment de la reconversion professionnelle des Francilien·nes et des "vraies" organismes de formation.

Depuis fin 2023, des dizaines de demandeurs d'emploi ont vu leur projet professionnel stoppé et de nombreuses structures se sont retrouvées dans l'obligation de remercier une partie de leur salarié·es et de suspendre toutes les formations enclenchées.

Lors du vote actant le lancement de cette MIE, nous vous avons formulé plusieurs souhaits :

- Connaître les montants des fraudes (parle-t-on de quelques millions d'euros, de plusieurs dizaines ? Combien d'organismes mis en cause ?) ;
- Une meilleure information détaillée sur les fonds attribués ;
- Et la mise en place d'un contrôle renforcé des fonds régionaux à l'heure de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics, ordonnateurs et comptables.

Après des mois d'auditions, force est de constater que le bilan que nous en tirons est plus que mitigé et est alarmant au regard de cette compétence majeure que porte notre institution.

Un manque de transparence dans la conduite de la mission par l'exécutif régional

Dès le lancement de cette MIE, plusieurs dysfonctionnements sont apparus et ont perduré au fil des séances.

En premier lieu, il est apparu que tous les **aspects organisationnels** ont été verrouillés et chapeautés par l'exécutif régional.



- Un calendrier précis imposé, ne laissant ainsi que peu de place à des échanges plus poussés qui auraient pu permettre d'approfondir les sujets et de mettre en lumière d'autres défaillances.
- Le choix des intervenant-es, et par conséquent des sujets traités, dont les auditions de plusieurs d'entre eux-elles nous ont été refusés. Nous regrettons de ne pas avoir pu auditionner les ancien-nes salarié-es de Défi Métiers et des organismes de formation directement impactés par la suspension du dispositif AIRE ou les Missions Locales alors qu'ils s'inscrivaient pleinement dans la MIE.
- Et enfin, l'absence de transmission de documents pourtant essentiels pour les auditions. À plusieurs reprises, il a été nécessaire de reformuler nos demandes concernant leur diffusion et à ce jour, certains documents ne nous ont toujours pas été transmis (éléments de réponse de l'ancienne Vice-présidente, éléments d'évaluation, données chiffrées, etc.).

Malgré le cadre réglementaire limitant la durée de la MIE, il aurait été possible d'organiser cette dernière de manière plus fluide et horizontale.

En second lieu, sur les enjeux politiques, nous avons pu constater la présence assidue de l'équipe dirigeante du pôle formation professionnelle dans la MIE, outrepassant parfois leur droit car n'étant pas membres de cette mission (prises de parole intempestives, imposition de la méthode et des calendriers, cadre coercitif et strict dans les interventions sans détour d'autres sujets, etc.). À cela s'ajoute le manque d'ambition donnée à cette MIE par l'exécutif régional puisqu'à son lancement la vice-présidence en charge de la formation professionnelle était vacante [qui l'est toujours]. Sans vice-président-e, aucun pilotage politique n'était réellement envisageable, ce qui est révélateur de l'intérêt que porte la Droite régionale pour ces enjeux de formation professionnelle.

Les enseignements à tirer de cette MIE

Selon la DRIEETs, avec la loi de 2018 et l'ouverture à la concurrence du marché de la formation professionnelle, le nombre d'organismes de formation a plus que doublé. À elle-seule, l'Île-de-France compterait plus de 34 000 structures.

Au cours des différentes auditions, plusieurs enseignements sont régulièrement revenus.

Concernant le suivi des dispositifs par les services de la Région Île-de-France, il a été pointé par des membres du CESER, du CREFOP ou encore des organismes de formations l'absence d'outils d'observation, d'informations ou d'indicateurs afin de pouvoir réaliser des évaluations précises des dispositifs régionaux. La liquidation de Défi Métiers le CARIF-OREF Francilien, et notamment la perte de son expertise d'observation, ne va pas pallier ce manque, au contraire.

Concernant les contrôles, et malgré la présentation détaillée des procédures qui a pu nous être faite, il n'est pas sans risque qu'un cas de figure similaire se présente, et que l'absence d'outils ait pu favoriser les fraudes.

On constate aussi une perte de dialogue entre les têtes de réseau et le pôle formation professionnelle de la région, et donc d'un glissement d'une logique de prestataire à celle de fournisseur. Tout comme ses partenaires proches voire même institutionnels. C'est le cas par exemple du CREFOP où, depuis la signature du PRIC 2019, la Région ne s'appuie plus sur lui pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes, mais aussi pour tirer des diagnostics des dispositifs régionaux. Les membres de la Droite régionale se sont désinvestis du CREFOP et ont laissé volontairement la place à une désorganisation institutionnelle.



En ce qui concerne **les contrôles**, plusieurs structures et des membres du CREFOP ont affirmé qu'il y avait un réel manque de contrôle.

Au **niveau institutionnel**, la DRIETs affirme faire environ 300 contrôles tous les ans. Néanmoins, avec la hausse significative du nombre de prestataires de formation plus de 25 000, cela ne représente qu'une couverture de 20% des OF. La DRIETs est bien consciente des cas de fraudes mais le manque d'effectifs, particulièrement à l'inspection du travail, impacte directement la réalisation d'un nombre suffisant de contrôles.

Au **niveau régional**, environ 10 chargé-es de mission sont dédié-es au contrôle par dispositif régional et 4 pour le volet apprentissage. Pour ce qui est d'AIRE, on compte 1,8 équivalent temps plein mais, au regard de la hausse des bénéficiaires (passant de 639 dossiers en 2019 à 18 000 en 2023), cela nous semble réellement insuffisant, à la fois pour assurer de bonnes conditions de travail aux salarié-es, mais aussi pour réaliser pleinement leur mission de contrôle.

Autre point, non négligeable, la participation de la Région à d'autres dispositifs sans en assurer pleinement les contours. C'est le cas, par exemple, des écoles de production pour lesquelles l'exécutif régional veut accroître leur installation sur tout le territoire francilien, sans pour autant engager un contrôle spécifique à leur rencontre et sur l'usage qui est fait des deniers publics qui leur sont attribués. Il semblerait que ces écoles "s'auto-évaluent". Deuxième exemple, les formations en e-learning qui, bien que essentielles lors de la période du COVID-19, ont explosé dépassant de loin toutes les autres branches de formations, ce qui nous laisse perplexes. Comment des jeunes en formation de cuisine ou coiffure peuvent-ils mettre en pratique leur futur métier à distance ? Quid des contrôles sur leur bon déroulement de ces formations virtuelles ?

Sur le cas du **dispositif AIRE**, les explications avancées montrent qu'il y a eu un manque de coordination entre les services de l'ASP et ceux de la Région lors des notifications de paiement. Sans ultime confirmation de la Région sur la réalisation effective des formations, des OF ont perçu les subventions. Si nous n'avons pas encore les conclusions de l'audit sur les fraudes d'AIRE, il nous semble qu'une meilleure coordination et communication doivent être engagées entre l'ASP et la Région pour éviter de nouveaux cas de fraudes. La DRIETs pourrait jouer un rôle majeur avec sa direction avec son service de répression des fraudes ainsi que la Banque de France.

Pistes d'améliorations

Recommandation 1 : *mettre fin à la mise en concurrence du marché des formations.*

L'ancienne vice-présidente en charge de la formation professionnelle a elle-même reconnu que l'ouverture à la concurrence a eu "*des effets pervers [...] Et notamment l'ouverture excessive peut-être, dérégulée, de ce marché à des organismes dont certains ne sont pas toujours on va dire précautionneux*".

C'est pourquoi, nous considérons que notre institution doit internaliser totalement la gestion des dossiers de formation.

Recommandation 2 : *renforcer les effectifs et les moyens financiers pour accroître les contrôles*

Nous l'avons relevé, environ 10 chargé-es de mission sont dédié-es au contrôle par dispositif régional et 4 pour le volet apprentissage. Cela nous semble réellement insuffisant. C'est pourquoi,

¹. Audition du 15 avril 2024, "Bilan du PRIC par Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN, Vice-présidente en charge de l'emploi et de la formation professionnelle", page 48.



et au regard de l'objectif d'internalisation que nous préconisons, il nous semble nécessaire de renforcer les effectifs du pôle formation professionnelle régional, tout en les dotant des outils nécessaires à l'exercice de leur mission de contrôle. Compte tenu du montant de la fraude, environ 3,2 M€, il est de la responsabilité de notre institution et de son exécutif de mettre en place des processus de contrôle. Cette MIE aura au moins le mérite d'avoir provoqué une prise de conscience du côté de la Droite régionale qui a mis en place - sans attendre les conclusions de cette mission - un renforcement du contrôle du dispositif AIRE.

En plus du renforcement du pôle formation professionnelle régional, une coopération entre les opérateurs de compétences (OPCO), d'une part, et les services de l'État (comme la DRIEETs) et la Région, d'autre part, pourrait être mise en place pour assurer la bonne coordination du contrôle. De plus, le [décret n° 2023-1319 du 27 décembre 2023](#) permet à la Région de s'assurer de la qualité des actions financées et de leur conformité aux obligations légales et conventionnelles. Ainsi il peut y avoir un groupe de travail commun pour mener des évaluations auprès des OF.

Les syndicats salariés du CREFOP sont également prêts à contribuer. L'exécutif régional pourrait relancer, comme cela était établi dans le CPRDFOP 2022-2027, un groupe de travail sur le contrôle des actions du plan afin de permettre au CREFOP d'évaluer et de contrôler les politiques publiques régionales en matière de formation professionnelle. Cela doit-être un axe de travail du futur Comité régional pour l'emploi.

Recommandation 3 : *s'appuyer davantage sur des partenaires et acteurs du secteur*

Avoir une meilleure verticalité et un ancrage dans tout le territoire francilien permettrait d'être au plus près des acteurs qui vont vers les Francilien·nes les plus en difficultés et élaborent ensemble le parcours professionnel le plus adapté à leur besoin.

Redonner les capacités d'actions du CREFOP permettrait aussi d'évaluer efficacement les politiques régionales et de rectifier le tir en cas de déséquilibre ou de sur-consommation des dispositifs. Dès lors qu'AIRE a plus que doublé en termes d'OF bénéficiaires, cela aurait dû alerter l'exécutif régional sur des cas probables de fraudes et l'inciter à lancer des vérifications.

Il est urgent que la Droite régionale cesse d'impacter le bon fonctionnement des structures partenaires et consultatives (comme le CREFOP ou le CESER). Rappelons aussi que la liquidation du Hub de la Réussite est liée à sa mauvaise gestion où 126 salarié·es et plus de 3 400 jeunes se sont retrouvés à la porte de leur emploi et de leur parcours professionnel. Ce n'est que bien après que l'exécutif régional a apporté un soutien pour remettre sur les rails des structures d'accompagnement. S'il s'était investi dès le départ, ces jeunes et ces salarié·es n'auraient pas vu leur avenir professionnel compromis.

Le rétablissement de Défi Métiers serait aussi envisageable afin de mettre à jour un répertoire des acteurs délivrant des formations.

En guise de **conclusion**, nous regrettons que cette MIE ait réellement manqué d'ambition et n'ait pas davantage approfondi les sujets évoqués. Nous craignons que d'autres cas de fraudes aient pu se produire dans d'autres dispositifs régionaux.

Dans les pistes d'amélioration que nous avançons, nous semons également les prémices de la vision politique que nous portons sur la formation professionnelle : en faire une priorité régionale au service des Francilien·nes.

Contribution du groupe RN-IDF

MIE relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un pilier essentiel pour garantir une insertion efficace des jeunes sur le marché du travail, tout en répondant aux besoins des entreprises en compétences qualifiées. Dans un contexte économique en perpétuelle évolution, marqué par l'essor du numérique, des transformations industrielles et une demande croissante de professions artisanales et manuelles, la Région Île-de-France doit mettre en place diverses initiatives pour structurer ses politiques de formation professionnelle. Voici quelques orientations que le groupe RN soumet en vue de répondre à l'objet de la MIE, c'est-à-dire mieux cerner et appliquer les actions régionales en faveur de la formation professionnelle mais surtout mieux évaluer la politique régionale actuelle dans ce domaine.

- **Valorisation des métiers manuels, de l'artisanat et ceux liés à l'industrie et aux nouvelles technologies**

Dans une région aussi dynamique et diversifiée que l'Île-de-France, il est crucial de défendre les qualifications professionnelles qui répondent aux besoins actuels du marché du travail. Les métiers manuels, artisanaux et ceux liés à l'industrie connaissent une forte demande. Que ce soit dans le secteur de la construction, des services à la personne ou encore de l'artisanat, ces métiers jouent un rôle fondamental dans l'économie régionale. Or, force est de constater que les formations liées à ces domaines sont souvent sous-valorisées.

La Région doit intensifier ses efforts pour promouvoir les formations qui mènent à ces métiers en mettant en lumière leurs débouchés concrets. Il s'agit notamment des métiers de la construction, du bâtiment, de l'automobile, ou encore de l'ébénisterie pour ne citer qu'eux. Ces professions, longtemps dévalorisées au profit des métiers dits « intellectuels », connaissent pourtant un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée. Le soutien à ces filières pourrait passer par une meilleure communication sur les avantages de ces carrières, des initiatives pour sensibiliser les jeunes et les familles à leur importance, et la mise en place de partenariats avec les entreprises régionales.

De plus, les métiers liés à l'industrie 4.0 et aux nouvelles technologies (comme l'intelligence artificielle, la robotique, la data science) sont en pleine expansion. Former les jeunes à ces métiers, tout en les associant aux savoir-faire manuels traditionnels, pourrait constituer un levier puissant pour l'économie francilienne. La fusion des compétences artisanales et technologiques constitue en effet une des clés de la réussite économique régionale, en intégrant les innovations technologiques aux métiers manuels.

- **Garantir des formations en adéquation avec les besoins du marché**

Il est essentiel que la Région Île-de-France défende des formations de qualité, qui répondent avant tout à un besoin concret du marché. Dans cette perspective, il est crucial de développer des formations pertinentes, en étroite collaboration avec les entreprises locales et les branches professionnelles. L'objectif est de s'assurer que les cursus proposés par les établissements de formation professionnelle sont en phase avec les besoins en compétences actuels, et qu'ils permettent d'intégrer rapidement le marché du travail.

L'identification des secteurs en tension, c'est-à-dire ceux qui peinent à recruter, doit servir de base pour l'élaboration des politiques de formation. Par exemple, le secteur du bâtiment, l'artisanat, de la sécurité ou encore de l'industrie sont souvent identifiés comme prioritaires. Une évaluation régulière de l'évolution des besoins du marché permettrait d'adapter l'offre de formation en temps réel, garantissant ainsi une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

La qualité des formations doit aussi être au cœur des préoccupations régionales. Cela inclut une meilleure évaluation des prestataires de formation, une transparence accrue sur les taux d'insertion à l'issue des formations, et une responsabilisation des acteurs financés par la Région.

- **Améliorer l'orientation des jeunes vers des formations adaptées**

L'un des grands défis de la formation professionnelle réside dans l'orientation des jeunes. Trop souvent, les jeunes se retrouvent dans des filières qui ne correspondent ni à leurs aspirations, ni aux besoins du marché du travail. Pour y remédier, la Région doit s'engager dans une politique active d'orientation notamment au lycée afin d'accompagner les jeunes vers des formations en adéquation avec leur profil personnel et les débouchés professionnels.

Cela pourrait passer par la mise en place de dispositifs d'information renforcés, tels que des journées portes ouvertes dédiées aux métiers manuels et technologiques, des partenariats avec des entreprises locales pour des stages ou des immersions professionnelles dès le lycée, ou encore la création de plateformes numériques interactives permettant aux jeunes de découvrir les différentes filières et leurs débouchés.

En outre, un accompagnement personnalisé, avec des conseillers spécialisés, permettrait de mieux cibler les jeunes vers des formations adaptées à leurs compétences et intérêts, tout en prenant en compte les spécificités du marché de l'emploi dans notre région.

- **Renforcer l'apprentissage et l'alternance**

Avant la réforme de 2018, les Régions étaient les principales responsables de la gestion de l'apprentissage. Depuis, la gestion de l'apprentissage a été transférée aux branches professionnelles, qui fixent désormais les niveaux de prise en charge des formations en fonction des besoins du marché du travail. Ce transfert de compétences a eu un impact direct sur la région Île-de-France, qui a dû adapter ses politiques pour répondre à la nouvelle organisation tout en continuant à jouer un rôle dans la coordination locale des acteurs de la formation. Assurément, l'apprentissage et l'alternance constituent des leviers particulièrement efficaces pour assurer une insertion professionnelle rapide et durable. Cependant, des disparités subsistent encore, notamment en termes de qualité et de pertinence des formations. La Région Île-de-France doit alors continuer à valoriser ces dispositifs, tout en veillant à ce que les jeunes bénéficient de formations de qualité, débouchant sur des emplois pérennes.

Il est donc primordial de renforcer les compétences régionales en matière d'apprentissage, en favorisant des partenariats avec les entreprises locales, en simplifiant les démarches administratives pour les jeunes et les entreprises, et en promouvant les avantages de ce mode de formation auprès des familles. Le rôle des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) doit également être accru, afin de mieux structurer l'offre d'apprentissage et de garantir une adéquation entre les formations proposées et les besoins des entreprises locales.

- **Faciliter les reconversions professionnelles**

Les transformations économiques rapides, associées à la montée en puissance des nouvelles technologies et à la transition écologique, exigent une politique active en faveur des reconversions professionnelles. Les travailleurs Franciliens, confrontés à des mutations profondes dans leurs secteurs d'activité, doivent pouvoir se réorienter vers des métiers porteurs, sans pour autant subir une perte significative de revenus ou de compétences.

La Région doit renforcer les dispositifs de soutien à la reconversion professionnelle, en proposant des parcours de formation adaptés, financés par des fonds régionaux ou européens. Un accompagnement personnalisé, avec des conseillers dédiés, permettrait de faciliter cette transition, tout en répondant aux besoins du marché local.

- **Un suivi rigoureux des financements régionaux**

Enfin, il est impératif d'assurer un suivi plus rigoureux des financements accordés par la Région aux bénéficiaires de la formation professionnelle. La création de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) est une première étape positive dans ce sens. Toutefois, il est nécessaire

de renforcer les mécanismes de contrôle, pour s'assurer que les fonds régionaux sont utilisés à bon escient, dans des formations de qualité et répondant aux besoins du marché.

Un suivi régulier des formations, des prestataires et des bénéficiaires doit être mis en place, avec des évaluations sur l'impact réel des financements régionaux en termes d'insertion professionnelle et de montée en compétences des jeunes et des adultes en reconversion.

La Région Île-de-France doit donc poursuivre et intensifier ses efforts pour garantir une formation professionnelle de qualité, adaptée aux besoins économiques et sociaux du territoire. En valorisant les métiers manuels, l'artisanat et les métiers liés au numérique, en améliorant l'orientation des jeunes et en renforçant l'apprentissage, elle pourra répondre aux défis actuels tout en garantissant une insertion professionnelle réussie. Un suivi rigoureux des financements et une meilleure prise en compte des reconversions professionnelles seront également des éléments clés pour assurer l'efficacité des politiques régionales en Île-de-France.

MANQUE DE TRANSPARENCE ET TORPILLAGE EN RÈGLE : UNE MISSION DE DÉSINFORMATION AU SERVICE DE L'EXÉCUTIF

Mission d'Information et
d'Évaluation consacrée à la
politique régionale de soutien à
la formation professionnelle

CONTRIBUTION DU GROUPE
LA FRANCE INSOUMISE ET APPARENTÉS



GROUPE LFI-A AU CONSEIL RÉGIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

I Contexte

Cadre juridique et politique.....3

Le point de départ de cette MIE :
une fraude massive du dispositif AIRE.....4

L'exécutif tente de torpiller la MIE.....4

II Tenter de tirer des leçons de cette MIE

Les enjeux de contrôle.....6

Les enjeux de pilotage.....7

III Les propositions du groupe LFI-A

Cadre juridique et politique

Le rôle des régions en matière de formation professionnelle est défini à l'article L6121-1 du code du travail :

« Sans préjudice des compétences de l'Etat en matière de formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire et universitaire et en matière de service militaire adapté prévu à l'article L. 4132-12 du code de la défense, la région est chargée de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle :

Elle assure, dans le cadre de cette compétence, les missions suivantes :

1° Conformément aux orientations précisées à l'article L. 6111-1 du présent code, elle définit et met en œuvre la politique de formation professionnelle, élabore le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles défini au I de l'article L. 214-13 du code de l'éducation et adopte la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage prévue au troisième alinéa de l'article L. 214-13-1 du même code ;

2° Dans le cadre du service public régional défini à l'article L. 6121-2 du présent code, elle peut accorder des aides individuelles à la formation et coordonne les interventions contribuant au financement d'actions de formation au bénéfice du public mentionné au premier alinéa du présent article ; (...) »

Depuis la loi du 5 mars 2014 puis avec celle du 5 septembre 2018, les compétences de la Région en matière de formation professionnelle se sont incroyablement renforcées. Avec plus de 500M€ par an, la formation professionnelle constitue le troisième poste budgétaire le plus important de la collectivité. Nous déplorons à ce titre la vacance de la vice-présidence à la formation professionnelle qui dure depuis maintenant près de 6 mois.

L'écosystème de la formation professionnelle est incroyablement large – pour ne pas dire incompréhensible pour les profanes – et son système d'acteurs est particulièrement complexe. La multiplication des dispositifs et des parties prenantes rend peu lisible ce champ et l'évolution régulière de son cadre législatif complexifie largement son évaluation. En libéralisant le secteur, la loi de 2018 a largement accentué son opacité. Le groupe LFI-A n'a eu de cesse d'inciter l'exécutif à la précaution et d'insister sur les nombreux cas de fraudes recensés mais l'exécutif n'en a eu cure.

Le point de départ de cette MIE : une fraude massive du dispositif AIRE

Dans le cadre de ses compétences, la Région Île-de-France propose depuis 2018 une Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) permettant de financer jusqu'à 80% des formations ne figurant pas dans le catalogue de l'offre régionale « classique ». L'enveloppe globale de ce dispositif avoisine les 50M€ d'autorisation d'engagement dans le budget 2024.

En janvier 2024, Valérie Pécresse annonce en conférence des présidents l'existence d'une fraude massive du dispositif AIRE sans en communiquer le montant malgré les demandes répétées des groupes de l'opposition. La collectivité annonce porter plainte. Aucune précision supplémentaire n'est apportée et nous apprendrons finalement en mai 2024 à la lecture d'une délibération que c'est en réalité deux plaintes qui ont été déposées :

- Une première plainte le 20/02/2024 pour usurpation d'identité et usurpation de fonction
- Une seconde plainte pour escroquerie aggravée le 11/03/2024

Le 22 janvier, l'exécutif régional suspend le versement de l'AIRE laissant de nombreux bénéficiaires sur le carreau. Le 23 février 2024, les quatre groupes de gauche déposent une demande de Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur le sujet :

« La fraude détectée sur ce dispositif régional s'inscrit dans un contexte d'évolutions sensibles du paysage de la formation professionnelle et d'un besoin de lisibilité des politiques régionales en la matière. Il nous apparaît donc nécessaire d'évaluer cette politique régionale majeure et d'examiner les causes d'éventuelles dérives dont les fraudes détectées récemment.

Conformément à l'article L 431 – 21 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 26 du règlement intérieur, nous vous informons de notre demande de création, sur cet objet régional majeur, d'une mission d'information et d'évaluation dénommée « Mission d'Information et d'Évaluation des actions régionales en faveur de la formation professionnelle ».

Cette demande de MIE est acceptée par la présidente de Région puis votée lors de la séance plénière de mars 2024.

L'exécutif tente de torpiller la MIE

Tout au long des 6 derniers mois, les représentants de l'exécutif régional ont rivalisé d'inventivité pour torpiller cette MIE, en amoindrir la portée et en limiter les conclusions. Tous les efforts ont été fournis, non pas pour interroger objectivement la matière « formation professionnelle » et son architecture globale dans les politiques publiques régionales, ni même pour évaluer les réussites et les limites des dispositifs portés par la collectivité, ou bien encore pour déterminer les éventuels manquements ayant rendu possible une escroquerie de plusieurs millions d'euros d'argent public. L'essentiel du travail a consisté à orienter cette MIE - sur le fond comme sur la forme - de sorte à minimiser autant que possible la teneur des observations à l'endroit de l'action de la collectivité régionale.

Cachez-moi ces échecs que je ne saurais voir

Dès le départ, la droite régionale a cherché à circonscrire la MIE au secteur de la formation professionnelle arguant du fait que les enjeux relatifs à l'insertion professionnelle n'avaient pas à être traités dans cette MIE. Au-delà du caractère trompeur de ce positionnement – toutes les personnes auditionnées ont bien insisté sur l'enchevêtrement des enjeux de formation et d'insertion professionnelle – l'objectif de la majorité est bien d'éviter certains sujets qui fâchent, au premier rang desquels :

- la dissolution de Défi métiers par l'exécutif en octobre 2022 ;
- le détricotage des espaces dynamiques d'insertion (EDI) en novembre 2022 ;
- les coupes budgétaires considérables et le sabotage des Missions locales en 2023-2024 au profit de la montée en puissance d'opérateurs privés.
- la liquidation du Hub de la réussite et la création de l'agence Oriane en janvier 2023;
- le manque de contrôle régional des organismes de formation.

Il a été par ailleurs explicitement dit par le rapporteur de cette MIE que des questions relatives à ces sujets n'avaient pas vocation à être posées.

Opposition principielle à certaines auditions, rétention d'informations et non-respect de la feuille de route

Liste non exhaustive des dysfonctionnements et blocages constatés tout au long de cette MIE :

- malgré les demandes répétées des groupes de gauche, la droite s'est opposée ou n'a pas donné suite aux auditions des acteurs suivants : Défi Métiers, EDI, Missions Locales, Hub de la réussite, CNAM, Institut Paris Région, Bénéficiaires déboutés du dispositif AIRE, Certaines organisations syndicales, Bernard Thibault. Inversement, différents auditeurs ont été imposés sans que cela ne soit justifié ;
- de nombreux court-circuitages ont été par ailleurs observés (questions des groupes non transmises aux organismes de formation, documents supplémentaires envoyés par des personnes auditionnées mais non transmises aux groupes d'opposition, annulations non justifiées d'auditions, ...)
- malgré nos demandes régulières, plusieurs documents présentés ou évoqués lors des auditions n'ont jamais été transmis ;
- des propos offensants ont été prononcés à l'égard d'une personne auditionnée ; la vidéo a ensuite été purement et simplement supprimée. Le PV de cette audition a été transmis plus de 4 mois après et à la suite de notre demande. Les PV n'ont pas tous été transmis en temps et en heure. Il a fallu attendre le 05/09/2024 pour que l'ensemble des PV soient transmis aux groupes ;
- une réunion de concertation était prévue en juillet pour travailler à l'écriture d'un plan. La séance a été purement et simplement annulée.

Tenter de tirer les leçons de cette MIE

Les enjeux de contrôle

Déclenchée à la suite d'une fraude de plus de 5M€ d'argent public, le point de départ de cette MIE concerne les contrôles coût et qualité des organismes de formation financés par la collectivité au titre de la formation professionnelle. Le groupe LFI-A a demandé à plusieurs reprises la communication de chiffres précis quant aux actions de contrôles réalisés par la collectivité. Vœu pieu car 6 mois plus tard, rien n'a été transmis.

Les seuls éléments dont nous disposons sont ceux communiqués oralement par l'ancienne vice-présidente à la formation professionnelle Marie-Dominique Aeschlimann lors de son audition du 15 avril 2024 et ceux indiqués par le Pôle Formation professionnelle et apprentissage lors de l'audition du 1er juillet 2024.

L'absence de chiffres consolidés et le refus de l'exécutif de jouer le jeu de la transparence rend difficile l'exercice d'évaluation précise de l'action régionale.

Concernant le cas spécifique de la fraude sur le dispositif AIRE, la direction générale indique dans son audition qu'il s'agirait de « fraudes documentaires » réalisées par des organismes de formation fictifs. La responsabilité reviendrait donc à l'Agence de services et de paiement qui n'aurait alors pas fait les contrôles nécessaires au moment de l'ordonnancement. La direction et l'exécutif écartent la responsabilité de la collectivité mais admettent toutefois l'absence éventuelle de garde-fou suffisant dans la convention qui lie la collectivité à l'ASP et énumère les améliorations possibles qui ont vocation à être intégrées dans le cadre d'un futur marché de sécurisation. La vice-présidente indique quant à elle que 1,8 ETP sont mobilisés dans le contrôle qualité de AIRE.

C'est plus généralement l'ensemble dimensionnement du Pôle formation professionnelle qui semble être jugé suffisant par l'exécutif, ce qui a de quoi interroger au regard de l'envergure de la politique publique. La Direction des formations qualifiantes par exemple - qui gère un budget de 220M€ (dont 75M€ rien que pour l'AIRE) pour le financement de près de 100 000 places ou aides à la formation - compte 55 agents dont 29 dédiés au suivi administratif et financier. Sur le soutien à l'apprentissage, qui pèse tout de même plus de 70M€ et implique le suivi de plus de 120 CFA et 27 000 bénéficiaires, le service est doté de 7 agents. Dans certains cas, c'est l'existence même de contrôle qui peut être interrogé - aucun élément n'a été fourni malgré notre demande concernant les contrôles des écoles de production, dispositif promu par la Région et qui a vocation à monter en puissance. Les exemples peuvent être multipliés.

Que ce soit sur l'AIRE ou les différents dispositifs, la direction générale et l'exécutif régional réfutent l'idée d'un problème structurel dans l'organisation et le financement de la formation professionnelle. La loi de libéralisation de 2018 a pourtant considérablement ouvert les vannes du financement et la collectivité a fait le choix d'accompagner ce mouvement. Le premier argument invoqué concernant le contrôle qualité d'organismes de formation recevant de l'argent public est celui de la certification. Pour autant, comme

l'ont rappelé différents acteurs auditionnés, les normes Qualiopi et RNCP sont des contrôles a priori et peu contraignants n'apportant pas les garanties suffisantes en matière de qualité pédagogique et suivi des apprenant.es. Dans ce contexte, l'explosion du « marché de la formation professionnelle » a bien eu comme premier effet la multiplication manifeste d'irrégularités, de fraudes ou d'offres de formation malhonnêtes ou sans fondement pédagogique. Lors de son audition, répondant à une question sur la loi de 2018, Marie-Dominique Aeschlimann ne disait d'ailleurs pas autre chose :

Marie-Dominique AESCHLIMANN

Je pense que ça a eu des effets pervers. Je pense qu'il y a eu un élément positif qui est l'augmentation du nombre d'apprentis bien-sûr, et l'accès à l'apprentissage qui s'est ouvert, c'est vrai. Mais il y a eu aussi des effets pervers. Je pense qu'on peut tous l'admettre, et la Cour des comptes l'a dit aussi, il y a eu des effets pervers avec cette réforme. Et notamment l'ouverture excessive peut-être, dérégulée, de ce marché à des organismes dont certains ne sont pas toujours on va dire précautionneux.

La qualité de certaines formations avec la montée en puissance du e-learning a par exemple de quoi interroger avec certains exemples caricaturaux où la collectivité en vient à financer des méthodes pédagogiques complètement inadaptées. Il en est de même pour la qualité de certaines structures ou intervenants.

Ces nombreux cas parfaitement documentés par la presse et les professionnels du secteur ne sont pas à la marge. Ils procèdent d'une philosophie globale, d'une vision de la formation professionnelle, où celle-ci n'est considérée que comme un vecteur d'employabilité dans un marché qui a vocation à s'auto-réguler.

Les enjeux de pilotage

Si les enjeux de coordination et d'échanges avec la Région ont été évoqués à plusieurs reprises par des personnes auditionnées, le plus préoccupant concerne peut-être les difficultés de pilotage et de coopération mises en exergue par les représentants du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Il découle en effet de la discussion entre Othman Nasrou - Co-Président du CREFOP représentant de la Région Île-de-France - Brahim Messaouden et Jean-Pierre Blanchouin - tous les deux Vice-Président du CREFOP au titre des organisations syndicales - des différences d'acceptation concernant le rôle de cette instance et une faible attention portée au Comité de la part de l'exécutif :

Brahim MESSAOUDEN

Si vous me permettez, le point soulevé par Monsieur NASROU est vraiment important. Et ce que vous soulevez n'est pas neutre. Le CREFOP n'est pas une instance consultative, c'est une instance réglementaire. On n'a pas la même analyse, on est bien là pour en parler. C'est une instance réglementaire à part entière. La carte de la formation professionnelle initiale que vous allez voter dans votre prochaine commission permanente je crois, ne peut être votée que par avis du CREFOP. S'il n'y a pas d'avis du CREFOP, elle n'existe pas. Donc on est bien dans du réglementaire et pas du consultatif. On est aussi actuellement en train de voter ce qu'on appelle les organismes de formation pour former les élus du personnel, des CSE (Comité social et économique), dans lequel l'avis du CREFOP est obligatoire. Donc vraiment on n'a pas la même analyse avec Monsieur NASROU. Sur le CPRDFOP, c'est un document qui a été envoyé au CESER au mois de septembre 2022 sans que le bureau du CREFOP ait le document. Or ça devait passer dans un premier temps, avant l'avis du CESER, qui est bien cité dans l'avis... Le CREFOP ne l'a pas été. On a participé à une réunion qui date du 12 avril 2022. Jean-Pierre et moi, ça fait depuis 2015 qu'on est au CREFOP. C'est pour ça vous voyez qu'on a un peu d'ancienneté sur un certain nombre de choses et un certain nombre d'histoires. Donc on attendait, on a sollicité. Il y a eu un premier temps, qu'on appelle le temps de bilan et d'évaluation, qui a été fait, qui a été porté par feu Défi Métiers, qui a

donné l'objet d'une réunion de restitution le 12 avril 2022, qui a fait l'objet d'une restitution. Mais ensuite il y a eu une sorte de blanc sur lequel on a vu arriver un document qui nous a été transmis par nos camarades qui siègent au CESER, qui a été présenté comme étant le CPRDFOP, sur lequel le bureau – c'était sous la présidence de Jean-Pierre – n'avait pas du tout été informé. Donc on est bien sur le fait – et j'entends bien ce que dit Monsieur NASROU – sur lequel ce document qui doit émaner à partir de l'initiative du Conseil régional, mais ensuite est porté par le CREFOP, ne l'a pas été. Donc on n'a pas la même perception. Ce n'est pas que du consultatif. On relève nous que c'est du caractère obligatoire. Et sur la partie concertation, et je m'arrêterai là, c'est que lorsque nous on transmet un certain nombre de documents – et Monsieur NASROU je suis très content d'entendre ce que vous dites, vous prenez le temps de les lire – nous n'avons aucun accusé de réception des documents que nous produisons. Tous les documents que nous avons pu produire au titre des organisations syndicales salariées, je dis bien au titre des organisations syndicales, n'ont fait l'objet d'aucune réponse, d'aucun accusé de réception. Entre autres, on avait amendé le CPRDFOP au mois de janvier 2023 ; on avait fait des amendements, un certain nombre de propositions à la fois sur le CPRDFOP et aussi sur le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. On ne savait pas jusqu'à maintenant, Monsieur NASROU, qu'ils avaient été lus. On ne le savait pas, donc on l'apprend. Et je pense que mes collègues qui sont en train de nous écouter sont ravis de l'entendre. Mais en tout cas, et là c'est vraiment le point noir de toute cette affaire, c'est que ces contributions dont je vous parle ne sont accessibles à personne. Il faut savoir que tous les avis du CREFOP sont publics, que ce soient les avis donc les votes, mais aussi toutes les observations apportées par les différents partenaires. Aucun avis du CREFOP, à la date d'aujourd'hui, n'est public. C'est dans la loi ; il y a une publicité des habits du CREFOP, c'est écrit en toutes lettres aujourd'hui, demain et après-demain. Parce que ça n'a pas été modifié dans le cadre de la réforme de la loi Plein emploi mais aucun. On a eu l'occasion de faire la remarque à l'État, donc à Monsieur le préfet MOLINA, en indiquant : comment se fait-il que depuis le 15 février 2023, il n'y a plus aucun document du CREFOP disponible ou accessible ? Plus aucun document, personne ne peut accéder aux documents du CREFOP à la date d'aujourd'hui. Nous sommes un organisme qui n'existe pas.

Une observation similaire peut être faite pour l'articulation des différents dispositifs de pilotage de la stratégie régionale :

Othman NASROU

Oui, la commission SPRO du CREFOP fait partie des instances qui sont dans le pilotage de l'agence ORIANE. C'est une volonté de notre part. L'agence a été présentée en préfiguration et une fois qu'elle a été créée devant cette commission SPRO. C'est vrai je crois qu'il n'y a pas eu d'avis formel, mais il y a eu une présentation et il y a eu un point d'étape aussi qui a été réalisé devant cette commission, comme nous le faisons d'ailleurs en commission dédiée. Nous avons eu deux ou trois fois déjà depuis la création de cette agence des éléments à date et puis surtout des réponses à des questions qui peuvent être posées. Et nous avons avec ORIANE, je l'ai déjà indiqué en commission, un pilotage avec quatre instances. L'Etat, la Région et l'Education nationale : ça c'est le comité de pilotage on va dire, quelque part le bureau, même s'il n'y a pas de bureau formel, je vous rappelle que cette agence est un service de la région ; la commission SPRO du CREFOP ; un comité des partenaires entreprises ; et un comité des partenaires associatifs. Et donc ces quatre collèges-là, on les anime, on essaie de les animer pour les associer à la dynamique qui est celle d'ORIANE. Si vous avez besoin d'autres éléments, évidemment je les tiens à la disposition de la MIE.

Brahim MESSAOUDEN

Le complément est le suivant : la commission SPRO s'est réunie, depuis les deux dernières années, une fois. Donc elle ne se réunit pas, très clairement. Sur l'agence de promesse républicaine de l'orientation, c'est un gros sujet puisqu'on aborde ça depuis quasiment 2017 au CREFOP. En commission SPRO on a vu venir, revenir, repartir et être là. On n'a pas eu d'avis, très clairement, que ce soit au CREFOP ou autres. En tout cas la Région s'est engagée dessus, ça fait partie de ses prérogatives. Nous, ce qu'on peut noter c'est que de notre côté la commission SPRO pour l'instant est en stand-by. On demande régulièrement qu'elle se réunisse et on répète que c'est important de se réunir. J'en reviens toujours sur ce rôle de coordination qu'a le CREFOP. La coordination, c'est aussi sur la partie orientation, ce n'est pas que simplement professionnel. Donc on a une instance qui se crée avec une gouvernance qui a été choisie par la Région, mais dans lequel le lieu naturel de gouvernance est le CREFOP. C'est le Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Et un certain nombre d'avis qui doivent être donnés, entre autres sur les conventions que passent l'État et la Région avec des partenaires d'orientation, doivent passer par un avis du CREFOP. Donc on est bien dans ce schéma-là, dans lequel – et là on n'a pas la même analyse que la coprésidence – il y a un avis obligatoire qui doit passer annuellement, avec des bilans qui doivent être présentés. Ils ne nous sont pas faits. Voilà ce que, nous, on aurait pu dire sur ORIANE. Et remarque récurrente, mais là je la reprends parce qu'on le dit depuis maintenant 2018, pour être très clair : le site web ORIANE mériterait d'être beaucoup plus professionnel. Beaucoup d'erreurs factuelles notées régulièrement ; on avait eu l'occasion en commission SPRO de le noter. Les choses se faisaient. Mais le fait qu'on ne puisse pas associer, entre guillemets, les gens qui sont acteurs de l'orientation, dont nous faisons partie... Est-ce que nous-mêmes les professionnels... Moi je suis administrateur d'OpCo donc je travaille sur la promotion des métiers. Donc on est complètement dedans et on fait de la production. Et cette commission nous manque réellement.

Plusieurs interlocuteurs sont revenus sur le pilotage solitaire et quelque peu hors-sol de la région Île-de-France. Si certains dispositifs ont fait leurs preuves, les défis relatifs à l'insertion professionnelle à long terme du public restent pleinement d'actualité. L'approche adéquationniste uniquement basée sur les "métiers en tension" (dont il existe d'ailleurs autant de définitions que d'acteurs tentant de les définir) se heurte à une vision court-termiste et, à terme, particulièrement onéreuse. La question autour des besoins recensés dans les métiers de la sécurité et de l'accueil dans le cadre des grands événements touristiques organisés en France en offre une très bonne illustration. La baisse des besoins à venir laisse présager des difficultés pour les nombreux bénéficiaires de ces formations et qualifications qui devront alors recommencer un cycle d'apprentissage dans un nouveau secteur.



Les propositions du groupe LFI-A

L'échelon régional a toutes les compétences en main pour porter une politique de soutien à la formation professionnelle et à l'emploi volontariste et répondant aux besoins des grands changements de la société. La formation professionnelle est un droit fondamental et la Région se doit de garantir ce droit en renforçant son accessibilité et sa qualité en vue de proposer une offre de formation capable de répondre aux évolutions technologiques, aux besoins de réindustrialisation de l'économie et à l'indispensable bifurcation écologique.

Cela commence par arrêter cette distinction factice entre politiques d'emplois et de formation professionnelle d'une part et politiques de soutien au développement économique d'autre part. Cela signifie également la capacité à imaginer un mode de gouvernance permettant de faciliter la mise en cohérence des objectifs des différentes politiques sectorielles.

- S'inspirant du modèle des comités locaux pour l'emploi des dispositifs Territoires Zéro Chômeur, l'idée est de trouver des modalités de fabrique du consensus entre les parties prenantes du développement local (entreprises, organismes de formations, représentant.es des salarié.es, habitants, associations et pouvoirs publics, acteurs économiques tels que CMA, CCI, Chambre d'agriculture, etc). Si la Région, par sa vision supra-territoriale, a bien la capacité d'initier ces nouvelles formes de gouvernance, ces dernières doivent être tournées *in fine* vers la satisfaction des besoins constatés localement et vers la production des savoirs et qualifications nécessaires à la bifurcation écologique.

- Travailler à la mise en œuvre d'une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Quelles sont les nouvelles filières porteuses, où se situent les compétences nécessaires, quelles disparitions sont à prévoir et quels seront, au contraire, les besoins de recrutement à venir ? S'il n'est pas question pour la Région de se substituer à Pôle Emploi, les grands projets de territoires qu'elle porte permettent d'affiner la définition d'une partie des besoins en main d'œuvre à venir. Dans cette même logique, les grands chantiers de transformation de l'Île-de-France (lutte contre la pollution, les enjeux de végétalisation, l'économie circulaire, l'amélioration des transports, etc) donnent beaucoup de matière quant à la convergence des enjeux de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle. Il faut donc en finir avec la logique du "catalogue" de formations où chaque organisme privé vend sa certification valable pour une durée limitée.

La Région doit assumer son rôle en matière de formation professionnelle en cessant de se comporter comme un prestataire de service. Le pilotage avec les organismes tels que le CREFOP doit prendre tout son sens. La Région doit être garante de la qualité des formations et investir dans un véritable dispositif de contrôle permettant une réelle qualité de formation. Elle doit également permettre l'accessibilité des formations en rendant les dispositifs d'aide rapides, transparents et effectifs. Elle doit veiller à ce qu'aucun territoire ne soit délaissé et agir avec les organismes pour équilibrer l'offre sur l'ensemble de la région.

VOS ÉLU-ES DU

**GROUPE LFI-A
CONSEIL RÉGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE**



**Sophia
CHIKIROU**



**Julie
GARNIER**



**Philippe
JURAVÉR**



**Vianney
ORJEBIN,
président du
groupe**



**Raphaël
QNOUCH**



**Christophe
PRUDHOMME**



**Paul
VANNIER**

GROUPE LFI-A AU CONSEIL RÉGIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE





Mission d'information et d'évaluation relative aux actions régionales en matière de formation professionnelle

Contribution du groupe La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

Préalable

Cécile DUMAS, Présidente de la mission d'information et d'évaluation (MIE), tient à remercier l'ensemble des personnes auditionnées lors de la mission, le Rapporteur Jean-Roger DAVIN et les élu.es qui ont participé ainsi que les agent.es du Conseil régional qui ont permis son organisation, dont Bruno DELGADO et Eva NOUASSRIA du Secrétariat général du Conseil régional.

Contexte

A l'initiative des groupes de gauche et écologistes, la mission d'information et d'évaluation (MIE) relative aux actions régionales en matière de formation professionnelle a été sollicitée suite aux fraudes à l'aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE), rendues publiques en janvier 2024. Cette demande de MIE - prévue au règlement intérieur et dans le Code général des Collectivités Territoriales - est intervenue dans un contexte de difficultés régulières et durables de fonctionnement et de partage d'informations au sein de la commission thématique relative à l'emploi et la formation professionnelle du Conseil régional.

La mission a démarré concomitamment à la démission de la Vice-Présidente du Conseil régional chargée de la formation professionnelle, Marie-Dominique AESCHLIMANN. Cette dernière a toutefois accepté d'être auditionnée par les membres de la MIE.



Déroulement de la MIE

Le fonctionnement de la MIE a été entravé par l'intervention intempestive du Cabinet de la Présidente du Conseil régional qui a mis en difficulté les élu.es et le bon déroulement de la mission en remettant en cause, notamment, les principes validés par le Rapporteur et la Présidente de la MIE, la liste des personnes auditionnées, la méthode de travail et même la façon de conduire les travaux par la Présidente. L'absence de Vice-Présidence en charge de la formation professionnelle durant l'ensemble du déroulement de la mission a pu permettre cette omniprésence du Cabinet agissant loin des us et coutumes entre élu.es et outrepassant ses prérogatives.

Ces difficultés ont pesé sur la conduite des débats et leur sérénité. L'obtention des informations demandées a été complexe, partielle et tardive. A titre d'exemple, des documents ayant directement trait à la formation professionnelle et demandés par courrier de la Présidente n'ont pas été transmis aux membres de la mission.

Concernant les personnes auditionnées, la liste initialement soumise a été remise en cause par le Cabinet de la Présidence plus d'un mois après sa transmission au Rapporteur et au Secrétariat général. Cette méthode a perturbé le bon déroulement de la mission.

Par ailleurs, il est à noter la démission rapide de la MIE de Julien BARGETON, représentant du groupe Majorité Présidentielle et de l'absence totale d'implication du représentant du groupe Rassemblement National Ile-de-France, Gaëtan DUSSAUSAYE, qui a démissionné en septembre du Conseil régional.

Enfin, le calendrier de la MIE a été percuté et revu à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République le 9 juin 2024.

Principaux enseignements de la MIE

Malgré ces obstacles, la mission d'information et d'évaluation a permis, grâce aux informations recueillies et aux auditions menées, d'identifier les points forts, les lacunes et les dysfonctionnements dans la politique régionale en matière de formation professionnelle.



Concernant l'offre de formation, les orientations stratégiques de l'actuel exécutif répondent en premier lieu aux besoins immédiats des entreprises. Elles ne privilégient ni les besoins de formation sur les métiers d'avenir notamment ceux de la transition écologique, ni le parcours professionnel des personnes en recherche d'emploi, ni l'accès durable à un emploi qualifié.

L'évolution du chômage (tendance à la baisse depuis 2015), l'augmentation du travail précaire, de la précarité et le recours à la main d'œuvre étrangère ne sont pas suffisamment pris en compte. Elles privilégient une approche quantitative globale au détriment d'une approche personnalisée.

Concernant l'offre de formation, l'adéquation des formations avec les besoins doit être améliorée au regard des résultats. En effet, malgré un engagement financier considérable grâce à l'apport de l'Etat *via* le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), l'Île-de-France reste en dessous des résultats obtenus dans les autres régions françaises.

Le bilan du PRIC réalisé confirme un contrôle et un suivi insuffisants de l'utilisation des deniers publics engagés à travers le PRIC. Il confirme également que la Région Île-de-France conserve un taux d'entrée en formation sensiblement inférieur aux autres régions hexagonales. Il détaille l'important retard du taux de retour à l'emploi au sein de la Région Île-de-France, par rapport aux autres régions hexagonales, de l'ordre de 5 à 6 points inférieur en Île-de-France malgré un marché du travail plus développé.

Ce bilan confirme également des entrées en formation qui répondent aux besoins de certains métiers en tension (comme les métiers d'ingénieurs de services et de cadres à dominante technique) mais qui restent très en deçà des besoins d'autres métiers en tension (dont les métiers les plus qualifiés du bâtiment et de l'industrie).

Autre indicateur, la liste des métiers en tension s'allonge et les besoins sur ces postes sont croissants malgré les efforts financiers, les résultats annoncés et la tendance à la baisse du chômage depuis 2015.

Le PRIC 2019-2023 a prolongé la dynamique engagée précédemment en augmentant le nombre d'entrées en formation, principalement sous l'effet des formations liées à l'organisation des Jeux de Paris 2024 obtenue par la Ville de Paris en 2017 et d'un effet rebond après la crise sanitaire, rebond favorisé par le développement sensible de la formation à distance.



Le contrôle et le suivi des deniers publics engagés à travers le PRIC s'avèrent insuffisants et les réponses obtenues lors des auditions confirment un défaut en matière de contrôle de l'utilisation et de l'efficacité vérifiée des deniers publics, malgré les moyens humains affectés à cette question par la Région.

La faiblesse des contrôles des organismes de formation a été une constante de cette mission. Pourtant, des pratiques susceptibles de détourner de leur destination des fonds publics ont été évoquées. Aussi, les fraudes massives et organisées au dispositif AIRE illustrent les limites de l'organisation et des contrôles mis en place.

Le contrôle des organismes de formation par la Région reste éparse et très aléatoire : seulement 492 visites de contrôles sur 2 ans avec 22 correctifs demandés. Les rares informations communiquées à ce sujet, la faiblesse des moyens dédiés, la relative prise en compte de la libéralisation du marché de la formation professionnelle et l'absence de comparaison avec les autres régions françaises ont conforté le sentiment de défaillance de la Région concernant le contrôle des organismes de formation et l'utilisation de l'argent public.

La gestion de la crise suite à la découverte des fraudes au dispositif AIRE témoigne d'une certaine faiblesse en matière de prévention et de contrôle. Le renforcement du règlement d'intervention du dispositif AIRE a été réalisé sans concertation et a ignoré l'existence même de la Mission d'Information et d'Évaluation. Idem pour la mission de contrôle votée par la Commission permanente, pendant la MIE et sans aucune information de celle-ci.

A propos des fraudes au dispositif AIRE, les informations communiquées très tardivement - soit 6 mois après la suspension du dispositif - ont été partielles. Un montant de fraude de 5,3 millions d'euros a été annoncé en juillet 2024. 3,2 millions d'euros auraient été "récupérés" suite au travail réalisé depuis janvier 2024. Le montant du préjudice resterait donc - en juillet 2024 - de 2,1 millions d'euros.

L'audit confirme que le risque de fraude n'a pas été suffisamment pris en compte par l'exécutif régional et qu'il y a eu rupture de communication entre la Région et l'ASP ce qui est fortement préjudiciable pour la collectivité et l'utilisation des deniers publics.

La fraude paraît être essentiellement due à de mauvaises notifications de paiement ce qui est particulièrement préoccupant et interroge sur l'effectivité des contrôles, notamment des paiements.



Concernant les relations de la Région avec ses partenaires, la difficulté à nouer un dialogue avec la Région a été soulignée à plusieurs reprises par des entités très variées et hétérogènes dans le champ de la formation professionnelle : CESER, CREFOP, organismes de formation, bénéficiaires de dispositifs régionaux, etc.

Malgré ces témoignages et des demandes de dialogue, aucune remise en cause ne semble avoir lieu au sein de l'exécutif, ni des services régionaux. Or, un changement d'attitude d'ampleur est nécessaire pour améliorer les politiques publiques régionales, pour, à minima, respecter les instances de dialogue fixées par la loi et engager une véritable concertation afin que les politiques publiques régionales répondent aux besoins.

Préconisations

Préconisation n°1 :

Les conclusions de la MIE ne devront pas être utilisées pour justifier ou accepter quelque remise en cause des crédits de l'Etat alloués au PRIC : le Conseil régional doit exiger de l'Etat le maintien des crédits du PRIC pour l'année 2025 et les suivantes

Préconisation n°2 : Renforcer les propositions de formation de l'apprentissage de la langue française.

Préconisation n°3 : Concernant les aides à la mobilité et tout particulièrement pour la gratuité des transports, alors que moins d'un jeune ayant droit sur deux en bénéficie, nous préconisons que les jeunes eux-mêmes puissent effectuer leur demande d'aide *via* Ile-de-France Mobilités en lieu et place des organismes des formations.

Préconisation n°4 : Renforcer les modalités de contrôle de l'utilisation des deniers publics et les moyens humains dédiés, internes au Conseil régional.

Préconisation n°5 : Publier et présenter annuellement un bilan des contrôles réalisés et des fraudes détectées en commission Emploi et Formation professionnelle.

Préconisation n°6 : Informer régulièrement les élus des suites administratives, financières et judiciaires des fraudes au dispositif AIRE et accompagner les personnes pénalisées par la suspension, début 2024, du dispositif.

Préconisation n°7 : Revoir et améliorer la relation au bénéficiaire d'aides régionales en facilitant notamment la saisine, par le bénéficiaire, de l'institution régionale.



Préconisation n°8 : Renouer avec les objectifs du plan « 100 000 stagiaires » et publier un bilan annuel et pluriannuel depuis sa création en 2016 de sa mise en œuvre.

Préconisation n°9 : Mettre en œuvre une véritable concertation avec le CREFOP, y compris en amont de la rédaction des marchés de formation.

Préconisation n°10 : Solliciter davantage le CESER sur l'évolution des politiques régionales, au-delà des obligations réglementaires eu égard à l'expertise des membres du CESER.

Préconisation n°11 : Concernant les stagiaires aux horaires décalés ou en milieu rural, étudier l'opportunité d'une aide à la prise en charge des frais de location de véhicule pourrait être étudiée.

Préconisation n°12 : Réaliser une étude d'impacts sur la qualité de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi, comme préconisée par le CESER dans son avis du 19 avril 2023.

Préconisation n°13 : Suspendre l'ambition de soutenir 20 écoles de production, en fonctionnement et en investissement, dans l'attente d'un bilan chiffré des premières expériences franciliennes.

Préconisation n°14 : Maintenir les lycées professionnels publics et agir contre leur démantèlement.

Préconisation n°15 : Revivifier et permettre une meilleure information des élus membres de la commission thématique relative à l'emploi et à la formation professionnelle du Conseil régional.

Questionnaire pour les élus de la mission d'information et d'évaluation (MIE) consacrée à la politique de formation professionnelle portée par la Région Île-de-France

Contribution du groupe GCEC

Ce questionnaire vise à appuyer les membres de la MIE pour la préparation du rapport qui sera soumis à la Commission fin septembre et présenté aux élus du Conseil régional à l'occasion de la séance du mois de novembre.

Les questions proposées doivent permettre de retirer des auditions menées les principaux constats et recommandations qui figureront dans le projet de rapport.

Il est donc proposé aux groupes politiques représentés au sein de la Commission de bien vouloir répondre aux questions proposées.

1. 1ère audition : présentation de la politique de formation professionnelle portée par la Région

Questions	Réponses
De manière générale, les orientations stratégiques portées par la Région pour la formation des personnes en recherche d'emploi vous paraissent-elles répondre aux enjeux du marché du travail et d'évolution des compétences ?	Les orientations stratégiques de l'actuel exécutif répondent en premier lieu aux besoins immédiats des entreprises. Elles ne privilégient ni les besoins de formation sur les métiers d'avenir, ni le parcours professionnel des personnes en recherche d'emploi, ni l'accès durable à un emploi qualifié. Ces orientations n'intègrent pas suffisamment l'évolution du chômage (tendance à la baisse depuis 2015), l'augmentation du travail précaire, de la précarité et le recours à la main d'œuvre étrangère. Elles privilégient une approche quantitative au détriment d'une approche personnalisée.

	<p>Enfin, les indicateurs de suivi ne sont ni indépendants, ni suffisants pour évaluer l'accès à un emploi et sa durabilité.</p>
<p>A la suite de la crise sanitaire, la Région a notamment choisi de cibler l'offre de formation vers les jeunes en recherche d'emploi en créant le Revenu jeunes actifs (RJA). Ce dispositif vous semble-t-il répondre à la problématique de l'emploi des jeunes ?</p>	<p>Le Revenu Jeunes Actifs est une mesure volontariste et utile mais perfectible. Son ciblage sur les métiers en tension ne semble pas produire les effets escomptés avec seulement 25% de jeunes bénéficiaires du RJA parmi les entrées en formation dans les secteurs en tension. Par ailleurs, les métiers ciblés restent très limités.</p> <p>L'élargissement à d'autres métiers serait de nature à favoriser davantage l'entrée dans la formation des jeunes, notamment les jeunes en situation de précarité. Cet élargissement pourrait être ciblé, dans premier temps, aux QPV et ZRE.</p> <p>Enfin, le dispositif manque de lisibilité et gagnerait à voir ses grilles harmonisées à la hausse.</p>
<p>La Région a fait le choix de concentrer ses achats de formation sur les formations qualifiantes des secteurs en tension de recrutements. Cela vous semble-t-il efficace pour répondre d'une part aux besoins des entreprises et d'autre part à l'objectif d'évolution des compétences des actifs en recherche d'emploi ?</p>	<p>Il s'agit d'un choix politique afin de servir les besoins immédiats des entreprises. L'évaluation des résultats de ce choix reste insuffisante pour apprécier l'accès à un emploi et sa durabilité.</p> <p>Ce choix doit toutefois être questionné eu égard à l'évolution du taux de chômage régional, à l'évolution du nombre de métiers en tension, à la définition de ces métiers.</p> <p>Il ne prend pas suffisamment en compte les enjeux et les mutations du monde du travail (féminisation, uberisation, télétravail, précarisation, destructions-créations d'emplois, métiers d'avenir...).</p>
<p>La Région offre plusieurs aides devant faciliter la mobilité des personnes en formation (gratuité des transports, « chèque permis de conduire »). Ces aides vous semblent-elles répondre de nature à faciliter l'accès à la formation des franciliens en recherche d'emploi ?</p>	<p>Les aides régionales sont nécessaires et justifiées eu égard aux distances domicile-travail plus importantes pour les métiers en tension et à l'état des transports dans notre région, singulièrement en grande couronne et dans les quartiers défavorisés.</p>

	<p>Ces aides répondent pour partie à l'enjeu des freins à la mobilité. Elles composent avec la répartition géographique des logements, notamment sociaux, et des métiers en forte tension (1,7 million d'emplois situés majoritairement à l'Ouest de Paris selon l'INSEE).</p> <p>Le non-recours aux aides à la mobilité est très élevé. Il est même majoritaire parmi les jeunes âgés de 18 à 25 ans pouvant prétendre à la gratuité. Ils sont ainsi 7 700 bénéficiaires soit moins de la moitié du public francilien éligible. Les modalités d'obtention et d'information sur cette aide doivent donc être revues.</p> <p>Par ailleurs, concernant les stagiaires aux horaires décalés ou en milieu rural, l'opportunité d'une aide à la prise en charge des frais de location de véhicule pourrait être étudiée.</p>
<p>La Région verse une rémunération de stage pour les personnes en formation, dont le montant a été sensiblement bonifié pour celles qui se forment dans les secteurs en tension ou en situation de handicap. Ces aides vous semblent-elles de nature à faciliter l'accès à la formation des franciliens ?</p>	<p>Cette aide utile ne saurait être réduite à l'occasion des réductions budgétaires recherchées dans la préparation du budget primitif 2025 de la collectivité.</p>
<p>Quelles sont les recommandations que vous souhaiteriez formuler afin d'améliorer la politique régionale de formation professionnelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les modalités de contrôle de l'utilisation des deniers publics et publier annuellement un bilan des contrôles réalisés et des fraudes détectées. - Revoir et améliorer la relation au bénéficiaire d'aides régionales en facilitant notamment la saisine, par le bénéficiaire, de l'institution régionale. - Concernant les aides à la mobilité et tout particulièrement pour la gratuité des transports, nous préconisons que les bénéficiaires puissent effectuer leur demande d'aide <i>via</i> Ile-de-France Mobilités en lieu et place des organismes des formations. Une campagne d'information apparaît par

	<p>ailleurs nécessaire pour améliorer le recours à cette aide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les stagiaires aux horaires décalés ou en milieu rural, l'opportunité d'une aide à la prise en charge des frais de location de véhicule pourrait être étudiée. - Suspendre l'ambition de soutenir 20 écoles de production, en fonctionnement et en investissement, dans l'attente d'un bilan chiffré des premières expériences franciliennes. - Réaliser une étude d'impacts sur la qualité de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi, comme préconisée par le CESER dans son avis du 19 avril 2023. - Renouer avec les objectifs du plan « 100 000 stagiaires » et publier un bilan annuel et pluriannuel depuis sa création de sa mise en œuvre. - Renforcer les propositions de formation de l'apprentissage de la langue française. - Mettre en œuvre une véritable concertation avec le CREFOP, y compris en amont de la rédaction des marchés de formation.
--	---

2. 2ème audition : audition de la Vice-Présidente chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage et présentation de l'évaluation du PRIC 2019-2023

Questions	Réponses
Quels principaux constats et bilan tirez-vous de la mise en œuvre du PRIC 2019-2023 ?	Le PRIC 2019-2023 a prolongé la dynamique engagée précédemment en augmentant le nombre d'entrées en formation, principalement sous l'effet des formations liées à l'organisation des Jeux de Paris 2024 obtenue par la Ville de

	<p>Paris en 2017 et d'un effet rebond après la crise sanitaire, rebond favorisé par le développement sensible de la formation à distance.</p> <p>Malgré le volontarisme du PRIC en vigueur, l'Ile-de-France conserve un retard sur les taux d'accès aux formations par rapport aux autres régions de l'hexagone. Il est à noter également une réduction de la durée des formations depuis 2020.</p> <p>Le bilan, en termes d'accès à l'emploi permis par les moyens supplémentaires liés à l'organisation des Jeux, devra être réalisé pour apprécier le nombre de formations financées, le nombre d'entrées en emploi et la durabilité de ses emplois à 3, 6 et 12 mois. Le résultat risque d'être décevant par rapport aux objectifs initiaux de l'Etat et la Région.</p> <p>Le contrôle et le suivi des deniers publics engagés à travers le PRIC s'avèrent insuffisants et les réponses obtenues lors des auditions confirment un défaut en matière de contrôle de l'utilisation et de l'efficacité vérifiée des deniers publics, malgré les moyens humains affectés à cette question par la Région.</p>
<p>Le bilan réalisé par un cabinet indépendant et présenté à la MIE vous semble-t-il répondre aux demandes de disposer d'un bilan du PRIC ?</p>	<p>Le bilan réalisé confirme un contrôle et un suivi insuffisants de l'utilisation des deniers publics engagés à travers le PRIC.</p> <p>Il confirme également que la Région Ile-de-France conserve un taux d'entrée en formation sensiblement inférieur aux autres régions hexagonales.</p> <p>Il confirme l'important retard du taux de retour à l'emploi au sein de la Région Ile-de-France, par rapport aux autres régions hexagonales, de l'ordre de 5 à 6 points inférieur en Ile-de-France malgré un marché du travail plus développé.</p> <p>Le bilan du PRIC confirme également des entrées en formation qui répondent aux besoins de certains métiers en tension (comme les métiers d'ingénieurs de</p>

	services et de cadres à dominante technique) mais qui restent très en deçà des besoins d'autres métiers en tension (dont les métiers les plus qualifiés du bâtiment et de l'industrie).
Le principe même du PRIC, qui vise à permettre à la Région de disposer de moyens financiers supplémentaires de la part de l'Etat pour accroître l'offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi, vous semble-t-il utile et nécessaire ?	Le principe du PRIC est utile et nécessaire. Ses objectifs doivent toutefois être adaptés afin de tenir davantage compte des parcours professionnels des personnes et de pondérer la réponse aux seuls besoins immédiats des entreprises. Par ailleurs, l'utilisation des deniers publics engagés à travers le PRIC mérite un véritable contrôle, systématique et professionnalisé, singulièrement dans le contexte de dérégulation de la formation.
Si le PRIC devait être reconduit dans les prochaines années, quels seraient selon vous les améliorations à y apporter ? Faudrait-il notamment poursuivre les efforts de formation vers les secteurs en tension de recrutement ?	La réduction possible des crédits de l'Etat affectés au PRIC est une source de préoccupation. Il semble essentiel que la Mission d'Information et d'Évaluation s'empare de cet enjeu dans ses conclusions et que le Conseil régional s'exprime en direction de l'Etat pour garantir le maintien des concours de ce dernier dans le prochain plan.

3. 3ème audition : audition des représentants du CESER et de Mme CHAAL, secrétaire de la SNPEFP (Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés)-CGT Ile-de-France

Questions	Réponses
Quelles sont les principales remarques que vous retenez de l'audition des représentants du CESER quant à la politique régionale de formation professionnelle ?	Les auditions des représentants du CESER ont été enrichissantes et soulignent tout particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de suivi et de réponses aux recommandations du CESER par l'actuel exécutif régional et un dialogue insuffisant ; - Un dysfonctionnement du CREFOP en Ile-de-France en raison de la posture de l'exécutif régional

	<p>vis-à-vis de cette instance de concertation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un défaut persistant de contrôle et d'évaluation des dispositifs régionaux en matière d'insertion professionnelle des jeunes ; - Un fort attachement aux dispositifs régionaux les plus anciens en matière de formation professionnelle et d'insertion, notamment en direction des jeunes ; - Un vif débat sur l'approche adéquationniste de l'offre régionale de formation ; - Des inquiétudes suite à la dissolution de Défi Métiers et de la reprise partielle de ses missions et des moyens affectés pour cela par l'exécutif régional ; - Un besoin manifeste de mieux définir les métiers en tension et d'en avoir une vision large et à long-terme.
<p>Quelles sont les principaux enjeux soulignés par les représentants du CESER pour améliorer l'insertion professionnelles des franciliens ?</p>	<p>Les représentants du CESER ont détaillé les avis du CESER sur la question (datés du 6 octobre 2022, du 19 avril 2023 et du 9 novembre 2023).</p> <p>Ces avis, leurs diagnostics et leurs préconisations restent d'actualité et sont animés par la volonté d'améliorer l'insertion professionnelle des franciliens et les politiques publiques régionales.</p>
<p>La Région a-t-elle tenu compte, selon le CESER, de ses recommandations pour l'élaboration du CPRDFOP ?</p>	<p>Selon le CESER et les membres auditionnés, l'avis du CESER sur le CPRDFOP reste d'actualité et appelle toujours des réponses de la part de l'exécutif régional. Il a exprimé des inquiétudes en matière, notamment, de l'accès à la formation des personnes en situation de handicap et des jeunes. Il a également pointé l'insuffisance de l'évaluation et des réalisations en matière d'insertion professionnelle des jeunes.</p>

<p>Quelles sont les principales remarques formulées par le SNPEFP-CGT Ile-de-France ?</p>	<p>Les principales remarques formulées par le SNPEFP-CGT confirment le diagnostic formulé par plusieurs intervenants au cours des auditions concernant le manque, voire la défaillance, du suivi et du contrôle de l'utilisation des deniers publics.</p> <p>Ces remarques pointent également l'impact de la dérégulation de la formation et notamment l'augmentation des volumes financiers dans le domaine. Elles appellent, comme d'autres intervenants dont la vice-présidente Marie-Dominique Aeschlimann, à interroger le bilan et les effets de la loi du 5 septembre 2018 et l'absence de véritable régulateur du secteur.</p>
<p>L'articulation entre le CESER et le CREFOP est-elle optimale ? Comment pourrait-elle être améliorée selon vous ?</p>	<p>Le dialogue entre membres du CESER et du CREFOP existe. Les membres du CREFOP font l'objet de consultations de la part de membres du CESER, y compris au sein des commissions thématiques du CESER.</p> <p>Une véritable considération de l'exécutif régional vis-à-vis du travail et des avis du CESER et du CREFOP serait de nature à améliorer la concertation et la pertinence des politiques publiques régionales.</p> <p>L'animation du CREFOP et la participation véritable de l'exécutif régional à cette instance de concertation serait également de nature à améliorer le partage de l'information et la pertinence des préconisations apportées.</p> <p>Il subsiste une véritable incompréhension concernant la posture de l'exécutif régional actuel vis-à-vis du CREFOP et du CESER dont les travaux ne peuvent qu'améliorer les politiques publiques régionales de par leurs conseils, leurs expertises respectives et de leurs missions de concertation consacrées par la loi.</p>

<p>Les remarques formulées par le SNPEFP-CGT Ile-de-France étaient-elles suffisamment documentées et précises ?</p>	<p>Cette question sournoise et orientée ne concerne que l'audition de cette intervenante et constitue une manœuvre visant à nuire au travail de la Mission d'Information et d'Évaluation. Elle n'est formulée que pour permettre à des groupes rédacteurs d'un courrier de faire part de ce dernier. Elle révèle également une certaine condescendance envers une responsable syndicale bénévole, par ailleurs professionnelle salariée du secteur.</p>
---	---

4. 4ème audition : audition du Vice-président du CREFOP et des représentants de la CGT et de FO au CREFOP

Questions	Réponses
<p>Le CREFOP vous semble-t-il être une instance suffisamment pertinente pour coordonner les politiques de formation en Ile-de-France ?</p>	<p>Le CREFOP semble considérablement méprisé par l'exécutif régional actuel alors qu'il pourrait être une instance pertinente de concertation au contact des professionnels de la formation.</p>
<p>Quels sont les principaux apports du CREFOP à la politique de formation de ces dernières années ?</p>	<p>Par sa composition, le CREFOP a une approche multiscalaire, rassemblant l'avis des stagiaires, des demandeurs d'emploi et des professionnels de la formation. Cette instance de concertation devrait être davantage mobilisée, notamment dans l'élaboration et l'évaluation de l'offre de formations. Ne pas le faire est un choix politique du seul exécutif régional.</p>
<p>Quel devrait-être selon vous le rôle du CREFOP dans les prochaines années ?</p>	<p>Le CREFOP est une instance de concertation - que l'exécutif régional actuel ne peut pas ignorer comme il le fait actuellement - en capacité de prendre en considération les avis des organisations syndicales au contact des demandeurs d'emploi et des professionnels de formation.</p> <p>Cette instance doit participer à la concertation nécessaire pour élaborer le catalogue des formations.</p>

5. 5^{ème} audition : audition des représentants du MEDEF d'Ile-de-France et de la CGPME d'Île-de-France

Questions	Réponses
<p>Quelles sont les principales préoccupations du MEDEF et de la CGPME quant au marché du travail francilien ?</p>	<p>Les préoccupations du MEDEF et de la CGPME restent essentiellement sur les difficultés de recrutement sans donner vraiment de préconisations sur la formation professionnelle.</p> <p>Le directeur de la CGPME affirme, par exemple, que 60% des TPE et PME sont obligés de réduire leur activité à cause des difficultés de recrutement ce qui interroge sur l'adéquation de l'offre de formation et les entrées véritables en emploi, leur répartition par domaines d'activités et en fonction de la taille d'entreprises.</p> <p>Le MEDEF précise 3 problèmes de recrutement : les métiers en tension sans préciser clairement les domaines, le fait que les métiers de cadres et les métiers qualifiés soient en plein emploi et les difficultés d'attractivité de certains métiers.</p>
<p>De quelle manière le MEDEF et la CGPME apprécient-ils les efforts de formation engagés par la Région en matière de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi ?</p>	<p>Leur apparente satisfaction de la politique cache mal le fait qu'aucune réponse n'est vraiment trouvée au problème de recrutement et à la difficulté d'attractivité de certains métiers.</p> <p>Les représentant.es du MEDEF et de la CGPME ne cachent pas non plus leur satisfaction de la nouvelle politique de l'apprentissage, financée par l'argent public, tout en étant très évasifs sur les résultats, notamment au sujet du nombre d'apprentis, pourtant élevé, qui abandonnent au cours de la formation.</p>
<p>Quelle appréciation porte le MEDEF et la CGPME à l'égard de la création de l'Agence Oriane et à quels enjeux des entreprises cette nouvelle structure semble-t-elle répondre ?</p>	<p>Le peu de recul par rapport à cette agence Oriane nous oblige à relativiser les remarques.</p> <p>Ils prétendent que l'Education Nationale commence l'orientation beaucoup trop tard (pourtant dès le collège) et que l'agence Oriane pourrait combler ce</p>

	problème. De plus, il y a nécessité à informer sur l'existence des métiers.
Le MEDEF et la CGPME soulignent la nécessité d'améliorer l'offre de formation dans les secteurs d'avenir. Ces orientations vous semblent-elles devoir être renforcées par la Région dans les années à venir ?	En effet, beaucoup de questions se posent sur la formation dans les métiers de la transition écologique, les métiers du numérique et en particulier l'IA. La Région devrait en effet davantage prendre en compte ces besoins dans la définition de l'offre de formations.
A propos des fraudes, le MEDEF et la CGPME ont notamment indiqué que les branches professionnelles devaient être davantage impliquées. Estimez-vous que cette recommandation doit être mise en œuvre en Ile-de-France ?	Ni le MEDEF, ni la CGPME nous ont dit être au courant de fraudes. Cette question ne nous paraît pas concorder avec les autres informations recueillies.

6. 6^{ème} audition : présentation du dispositif AIRE et des travaux d'audit en cours

Questions	Réponses
Que retenez-vous des premiers constats présentés par l'équipe d'audit ?	<p>Pas grand chose sauf les sommes et un montant de fraude à la hauteur de 5,3 millions d'euros et le fait qu'a été récupéré 3,2 millions d'euros. Cela veut dire que 2,1 millions d'euros est le montant du préjudice.</p> <p>Ces informations sont par ailleurs tardives malgré des demandes multiples formulées depuis janvier 2024.</p> <p>L'audit confirme que le risque de fraude n'a pas été suffisamment pris en compte par l'exécutif régional et qu'il y a eu rupture de communication entre la Région et l'ASP ce qui est fortement préjudiciable pour la collectivité et l'utilisation des deniers publics.</p> <p>La fraude paraît être essentiellement due à de mauvaises notifications de paiement ce qui est particulièrement préoccupant et interroge sur l'effectivité des contrôles, notamment des paiements.</p>
Le renforcement des contrôles instauré par la Région suite à la découverte des	Le renforcement du règlement d'intervention a été réalisé sans

<p>fraudes vous paraissent-ils suffisants ou doivent-ils être renforcés ?</p>	<p>concertation et a ignoré l'existence même de la Mission d'Information et d'Évaluation.</p> <p>Il apparaît comme une sécurité apparente mais la nécessité d'un dialogue régulier entre la Région et l'ASP est plus importante pour éviter la fraude.</p> <p>La difficulté réside dans le contrôle des organismes de formation par la Région qui reste épars et très aléatoire : seulement 492 visites de contrôles sur 2 ans avec 22 correctifs demandés.</p>
<p>Les risques de fraude, qui ne peuvent être totalement maîtrisés, peuvent-ils être néanmoins acceptables compte tenu des mesures prises pour les limiter ?</p>	<p>La question du non financement total par le dispositif AIRE est un problème, cela risque de constituer un frein à la formation d'autant que le complément ne pourra pas être apporté par France Travail.</p>
<p>Le ciblage identique des formations financées (secteurs en tension) via AIRE et via le PRFE justifie l'existence de 2 dispositifs distincts ?</p>	<p>Le dispositif AIRE doit rester un dispositif complémentaire aux formations collectives <i>via</i> le PRFE.</p>

7. 7^{ème} audition : audition des organismes de formation

Cette séance d'audition marque la diversité des opérateurs de formation. Cependant, il est possible de sortir des caractéristiques communes.

Face à cet immense marché qu'est devenu la formation professionnelle, les organismes de formation se regroupent en gros groupes ou consortium pour pouvoir postuler aux lots de marché proposés par la Région.

Un organisme nous dit qu'il n'y a pas de logique de partenariat constructif entre la Région et les organismes de formation mais simplement une notion de prestataire et fournisseur.

Le manque de dialogue entre la Région et les organismes de formation est régulièrement cité, en particulier sur les appels à projet ou les métiers innovants où un petit organisme a été "abandonné" face à des difficultés de sourcing et construction de budget, sans aucun conseil et suivi de la part de la Région.

Chacun des organismes (sauf *Open classroom*) souligne l'importance de la collaboration entre les missions locales, France Travail pour le sourcing des stagiaires mais la plupart des grands organismes développent aussi leur propre sourcing. En cela, la connaissance du territoire est très importante.

On peut voir la solidité des organismes publics du type AFPA ou GRETA ou organisme d'expérience associative du type LASER qui réfléchissent pas seulement aux lots de

formation mais à la globalité de la formation comme émancipation et amélioration de la vie des stagiaires. Pour cela, il faut lever des freins du type mobilité des stagiaires, garde d'enfants (l'AFPA met à disposition une crèche), ou certaines incohérences entre les mesures de l'Etat et la Région.

Il est souligné la nécessité d'accentuer les formations à la langue française.

La notion d'évaluation des formations est compliquée et ne peut pas être simplement une série de statistiques de nombre d'heures de formation ou d'accès direct à l'emploi en sortie de formation.

L'ensemble des organismes de formation précise que le contrôle des formations est un enjeu important.

Tout comme, il serait important une meilleure concertation, un meilleur dialogue, un meilleur partenariat entre la Région et "les têtes de réseaux" des organismes de formation professionnelle.

Personne ne se prononce vraiment sur l'égalité d'accès au droit à la formation, en particulier à cause de l'implantation territoriale des organismes et de la difficulté de mobilité des stagiaires.

La Région doit proposer une meilleure information pour lever les freins à la formation dont la mobilité, la garde d'enfants, la langue française.

Annexe 5 - Documents complémentaires communiqués à la MIE

Sommaire des documents complémentaires

- Présentation générale du pôle formation professionnelle et apprentissage.....442
- Bilan CREFOP IDF et CPRDFOP 2022- 2027.....500
- Avis du CESER n°2022-11 : Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle 2022-202.....514
- Avis du CESER n°2023-20 : Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France.....523
- Avis du CESER n°2023-03 : Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionale.....576
- Présentation de la politique régionale de formation professionnelle.....641
- Note complémentaire du centre de formation LASER.....659



2024 POLE FORMATION
PROFESSIONNELLE
& APPRENTISSAGE

Mission d'information et d'évaluation
Présentation générale

Les grandes dates des transferts de compétences aux régions

1983 et la décentralisation posent le socle de la compétence régionale

- Création des régions qui disposent de compétences propres leur permettant d'élaborer en toute autonomie les politiques pour lesquelles elles sont compétentes ;
- Décentralisation au profit des régions de la compétence de formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Les lois de décentralisation de 1993 et 2004 renforcent les compétences régionales

- De nouvelles compétences sont transférées aux régions : actions qualifiantes des jeunes, actions préqualifiantes et d'insertion
- Création d'un plan régional de développement des formations professionnelles ;
- Extension des compétences consultatives des COREF ;
- VAE : organisation de l'information et accompagnement des personnes ;
- Financement de la protection sociale des stagiaires

Avec la loi « Formation professionnelle » du 5 mars 2014 parachève le transfert de compétences aux régions

- Transfert de la formation des personnes en situation de handicap et des personnes placées sous main de justice
- La Région devient entité coordinatrice de la VAE et organisatrice du service public régional de l'orientation (SPRO)
- Proposition du nombre d'étudiants et élèves à admettre en 1^{ère} année de formation sanitaire

Rappel des grandes missions de la Région

- **formation des personnes en recherche d'emploi** : la loi du 7 janvier 1983 accorde aux régions une compétence de droit commun pour la mise en œuvre des actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue. La loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 transfère la compétence de la formation des jeunes en insertion.
 - **Rémunération des stagiaires (code du travail** Code du travail Titre IV : Stagiaire de la formation professionnelle (Articles R6341-1 à R6342-3)
 - **Rémunération des personnes dans les CRDP** (décret n° 2020-1216 du 2 octobre 2020)
 - **Rémunération des détenus/personnes sous main de justice** (transfert de la compétence dans le cadre de la loi du 5 mars 2024)
- **Apprentissage** : la réforme de 2018 réduit l'intervention des régions en la concentrant sur la majoration des couts-contrats et l'investissement.
- **Service public de l'emploi**
- E2C
 - Missions locales

Nos missions

Le pôle Formation Professionnelle et Apprentissage a pour objectif de développer une offre de formation pour les demandeurs d'emploi et jeunes franciliens, dans le but de lutter contre le chômage et de développer l'emploi en Ile-de-France.

L'accent est notamment mis sur les formations préparant aux métiers en tension de recrutement et d'avenir en Ile-de-France.

De plus, la Région accorde une grande importance aux publics les plus éloignés de l'emploi, personnes peu ou pas qualifiées, reconnues travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA, résidents des QPV...

En 2023 le budget de la Formation professionnelle et de l'apprentissage était de 671 M€ en fonctionnement (637 M€ pour la formation professionnelle, 28 M€ pour l'apprentissage et 6 M€ pour les mesures transversales) et de 23 M€ en investissement.

Direction de l'appui au pilotage et des relations partenariales

16 collaborateurs
Directrice : Maud RIBIERE

Mission des systèmes d'informations et numériques (MISIN)

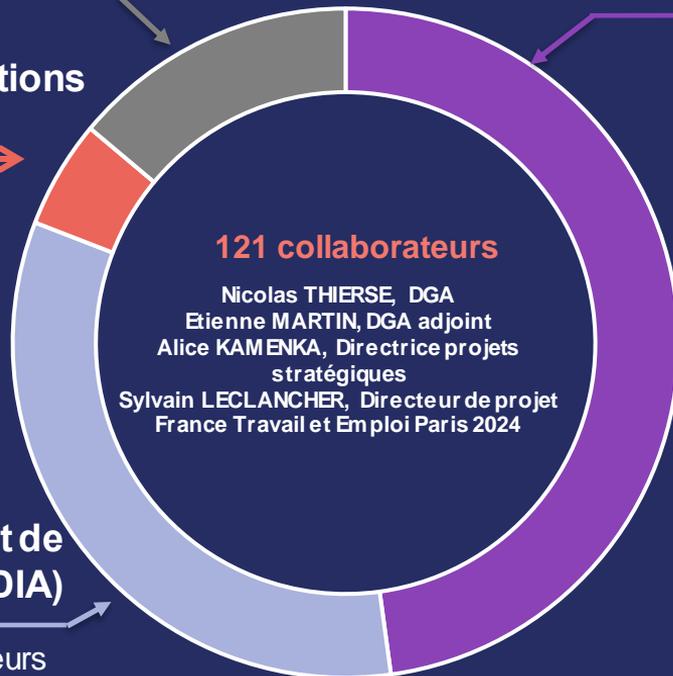
6 collaborateurs
Directeur : Stéphane RODRIGUEZ

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

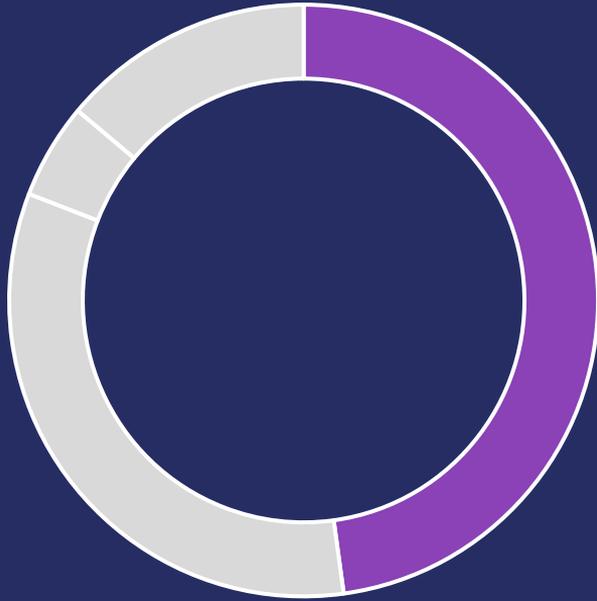
55 collaborateurs
Directeur : Jean-Philippe BOULINEAU

Direction de l'insertion et de l'apprentissage (DIA)

38 collaborateurs
Directeur : Vincent VERGES



2024 POLE FORMATION
PROFESSIONNELLE
& APPRENTISSAGE



Direction des formations qualifiantes (DFQ)

2024 POLE FORMATION
PROFESSIONNELLE
& APPRENTISSAGE

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

Directeur : Jean-Philippe BOULINEAU – 55 collaborateurs
Adjointe : Sihame SBAI

Service des qualifications professionnelle (SQP) - 19 agents
Responsable : Anouche FAKIR (arrivée le 15 avril)
Responsable adjointe : Florence REY

Service des projets innovants (SPI) - 5 agents
Responsable : Anaïs UBBIALI

Service administratif et financier (SAF) - 29 agents
Responsable : William PINARD
Responsable adjointe : Faiza ZITOUNI



Direction des formations qualifiantes (DFQ)

OBJECTIF : Obtenir une qualification ou les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi, notamment dans les secteurs en tension, d'avenir et stratégiques

Programme régional de formations vers l'emploi (PRFE)  25 940  116 M€ 

Mettre en œuvre des parcours de formation pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi des DE et répondre aux besoins socioéconomiques des territoires. Ce dispositif intervient sur 13 domaines d'activité.

Programme E-learning  3 400  16,2 M€ 

Mettre en œuvre des parcours de formation à distance (70% minimum à distance) sur des métiers à forts besoins de recrutement. Ce dispositif intervient sur 12 domaines dont 80% de places dans le numérique.

Programme personnes placées sous-main de justice (PPSMJ)  1 272  4,2 M€ 

Proposer des formations certifiantes et favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous-main de justice et plus particulièrement les personnes détenues majeures.

Programme de formations aux métiers de la sécurité (PRSE)  5 500  11,6 M€ 

Proposer des formations certifiantes dans le domaine de la sécurité pour répondre aux besoins du secteur et des JOP.

Le + : aide à la formation dans les secteurs en tension / Revenu Jeunes Actifs 26 M€ 

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION VERS L'EMPLOI (PRFE)

- ✓ Marché publics en accord-cadre à bons de commande (lancement en 2022 et reconduction jusqu'en 2026)
- ✓ Allotissement territorial (départemental à minima) et sectoriel.
- ✓ 79 lots multi-attributaires
- ✓ Formations sur 13 domaines d'activité : Agriculture ; Hotellerie-restauration ; Cadre de vie (sécurité, propreté, environnement) ; Transport-logistique ; Numérique ; Sanitaire et social ; Tertiaire administratif ; Sport-animation ; Industrie ; Communication ; Commerce-vente ; Electricité Electronique ; Batiment et travaux publics.
- ✓ Les formations sont certifiantes (conduisant à un diplôme reconnu par l'Etat), d'accès à la qualification ou professionnalisantes.
- ✓ Plus de 160 organismes retenus (mandataires, cotraitants et sous-traitants)
- ✓ De 2 000 à 3 000 sessions de formations par an
- ✓ Emission des bons de commande sur un rythme semestriel : attribution du nombre de places de formation au regard de critères de performance (taux de saturation ; taux de placement à l'emploi).
- ✓ Complémentarité avec l'offre de formation directement portée et financée par France travail.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

PROGRAMME E-LEARNING (ELEA)

- ✓ Marché publics en accord-cadre à bons de commande (lancement en 2020 et reconductions annuelles jusqu'en 2024)
- ✓ Allotissement sectoriel.
- ✓ 33 lots mono-attributaires
- ✓ Formation sur 10 domaines d'activité : Enseignement-formation ; Entrepreneuriat ; Coiffure-esthétique ; Hotellerie-restauration ; Transport-logistique ; Numérique ; Sanitaire et social ; Tertiaire administratif ; Communication ; Commerce-vente.
- ✓ Les formations sont certifiantes (conduisant à un diplôme reconnu par l'Etat) ou professionnalisantes.
- ✓ 14 organismes mandataires retenus
- ✓ Sessions en entrées et sorties permanentes
- ✓ Emission de bons de commande sur un rythme semestriel (taux de saturation ; taux de placement à l'emploi).

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATIONS AUX METIERS DE LA SECURITE (PRSE)

- ✓ Marché publics en accord-cadre à bons de commande sur 2023 et 2024.
- ✓ Allotissement territorial au niveau départemental.
- ✓ 8 lots mono-attributaires.
- ✓ 2 formations certifiantes commandées :
 - Titre à finalité professionnelle "Agent de prévention et de sécurité".
 - Certificat de qualification professionnelle "Participer à la sécurité des grands évènements".
- ✓ 31 organismes retenus (mandataires et cotraitants).
- ✓ Plus de 400 sessions prévues.
- ✓ Emission de bons de commande sur un rythme défini avec France Travail en lien avec la Préfecture de Région.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

PROGRAMME DE FORMATIONS "PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE" (PPSMJ)

- ✓ Marché publics en accord-cadre à bons de commande (nouveau marché lancé en 2024 et reconductible jusqu'en 2028).
- ✓ Allotissement par formation et établissements pénitentiaires (11 établissements pénitentiaires couverts)
- ✓ 62 lots
- ✓ Formations commandées dans les domaines du commerce-vente ; transport-logistique ; bâtiment et travaux publics ; électricité ; esthétique ; cadre de vie ; espaces verts ; hotellerie-restauration.
- ✓ Définition des formations commandées en lien avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires.
- ✓ Les formations sont certifiantes ou conduisent à une habilitation.
- ✓ X organismes retenus (programmes en cours d'attribution) - 10 organismes retenus sur 2020-2024
- ✓ 62 sessions par an à minima.
- ✓ Emission des bons de commande selon les capacités remontées par les établissements pénitentiaires.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)



OBJECTIF : Obtenir une certification professionnelle repondant à un projet personnel et nécessaire à l'exercice d'un emploi, notamment dans les secteurs en tension

Programme Aide Individuelles Régionales vers l'Emploi (AIRE) → 12 000 aides 75 M€

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

AIDES INDIVIDUELLES REGIONALES VERS L'EMPLOI (AIRE) - RI 2024

- ✓ Financement d'une aide individuelle versée à l'organisme par subrogation.
- ✓ Formations certifiantes uniquement.
- ✓ Périmètre des formations éligibles :
 - Les formations conduisant aux métiers dans lesquels les difficultés de recrutement sont élevées et très élevées (BMO – France Travail).
 - Les formations conduisant aux métiers émergents (liste France Compétences).
 - Les formations des domaines stratégiques de la Région : agriculture ; artisanat d'art ; entrepreneuriat.
- ✓ Montant de l'aide de 80 % du coût de formation dans la limite d'un plafond de 12 000 €.
- ✓ Organismes éligibles existants depuis au moins un an.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)



OBJECTIF : Obtenir une qualification ou les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi, notamment dans les secteurs en tension

Programme Actions Expérimentales (AE) → 9 projets / 380 places 1,71 M€

Programme Actions Territorialisées (AT) → 19 projets/952 places 2,6 M€

Programme Compétences + → 18 projets/ 2360 places 8,9M€

Programme Actions de Formations en situation de travail (AFEST) → 9 projets/473 places 1,37M€

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

PROGRAMME ACTIONS EXPERIMENTALES

- ✓ Financement de projets via le régime de la subvention
- ✓ Modalités de sélection : opportunité du projet au regard du règlement d'intervention
- ✓ Intervention régionale limitée à hauteur de 70 ou 80 % (en fonction du régime d'aide d'Etat) du coût global du projet dans la limite de 200 000 €.
- ✓ Cadre d'intervention : soutien de projet répondant à un besoin spécifique de l'économie régionale, en termes d'innovation et d'expérimentation (pédagogie innovante ; formation aux nouveaux métiers ; projet d'accompagnement, etc). Ces opérations complètent les dispositifs existants et s'inscrivent dans la politique régionale.
- ✓ Public visé prioritairement : demandeurs d'emploi.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

PROGRAMME ACTIONS TERRITORIALISEES

- ✓ Financement de projets via le régime de la subvention
- ✓ Modalités de sélection : opportunité du projet au regard du règlement d'intervention
- ✓ Intervention régionale limitée à hauteur de 70 ou 80 % (en fonction du régime d'aide d'Etat) du coût global du projet dans la limite de 200 000 €.
- ✓ Cadre d'intervention : projets d'initiatives territoriales, pour favoriser les rapprochements entre les besoins de compétences et/ou spécificités économiques des territoires, les entreprises locales et la demande d'emploi.
- ✓ Les formations doivent être prioritairement certifiantes.
- ✓ Ces projets peuvent être proposés :
 - "Au fil de l'eau"
 - En réponse à un appel à projet thématique - depuis 2022, lancement annuel d'un appel à projets thématique autour des formations liées à l'économie circulaire (en lien avec le schéma régional), la transition écologique et énergétique.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

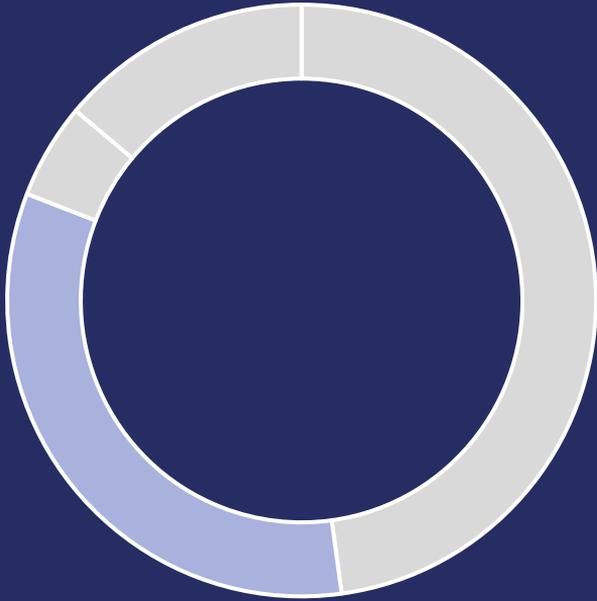
APPEL A PROJETS ACTIONS DE FORMATIONS EN SITUATION DE TRAVAIL (AFEST)

- ✓ Financement de projets via le régime de la subvention
- ✓ Modalités de sélection : opportunité du projet au regard du règlement d'intervention.
- ✓ Intervention régionale limitée à hauteur de 70 % du coût global du projet.
- ✓ Cadre d'intervention : projets portés par des organismes de formations associés à des entreprises, pour former des demandeurs d'emploi directement sur poste de travail en entreprise.
- ✓ Les formations sont certifiantes ou professionnalisantes.

Direction des formations qualifiantes (DFQ)

COMPETENCES +

- ✓ Financement de projets via le régime de la subvention
- ✓ Modalités de sélection : jury Etat (DRIEETS) - Région (financement PRIC)
- ✓ Intervention régionale limitée à hauteur de 70 % du coût global du projet pour un montant max de 2 M€.
- ✓ Cadre d'intervention :
 - Appel à projet PRIC ;
 - "Au fil de l'eau"
 - Reconduction et pérennisation possible si le projet a démontré son intérêt au regard de l'expérimentation, volumétrie, modèle économique, retour à l'emploi,...).
- ✓ Objectifs :
 - Favoriser des parcours sans couture d'accès à l'emploi au plus près des besoins de compétences et/ou spécificités économiques des secteurs économiques et de la demande d'emploi à l'échelle régionale ou territoriale ;
 - Expérimenter et/ou favoriser l'émergence et le déploiement de méthodes de formation et d'accompagnement innovantes ;
- ✓ Les formations sont certifiantes ou professionnalisantes.
- ✓ Public visé : public PIC exclusivement (infra bac)



Direction de l'insertion et de l'apprentissage (DIA)

2024 POLE FORMATION
PROFESSIONNELLE
& APPRENTISSAGE

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)

Directeur : Vincent Vergès – 37 collaborateurs

Service d'appui à l'insertion professionnelle (SAIP) – 17 collaborateurs

Responsable : Marie-Claude BES

Responsable adjoint : Noureddine TOUKAL

Service administratif et financier (SAF) – 13 collaborateurs

Responsable : Daouya AGOUNE

Service apprentissage et écoles de production (SAEP) – 7 collaborateurs

Responsable : Anne-Sophie SCAVINI

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)



OBJECTIF 1 : Remobiliser, travailler sur le projet professionnel

Parcours d'entrée dans l'emploi → 9 400  35 M€ 

Ecoles de la 2^{ème} chance → 3 350  8,5 M€ 

Programme Régional des Formations Transversales (PRFT) :

- Compétences de Base Professionnelles (CBP) → 8 000  26,6 M€ 
- Anglais à Visée Professionnelle (AVP) → 3 300  4,3 M€ 
- Compétences numériques (CNUM) → 3 100  4,1 M€ 



PEE : Parcours Entrée dans l'Emploi

PUBLIC

Les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans et les plus de 26 ans. Souhaitant construire ou confirmer un projet professionnel. Ils doivent, à l'entrée, posséder le niveau « A1.1 » corrélé au Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

OBJECTIFS

L'objectif des PEE est de permettre aux demandeurs d'emploi de **construire et/ou de confirmer un projet professionnel réaliste et réalisable en développant les compétences de base en situation professionnelle**, pour accéder de manière privilégiée à l'emploi, à une formation qualifiante et/ou aux contrats en alternance.

Durant la formation, l'accent sera mis sur la maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit, et ce, en lien avec les projets professionnels des stagiaires.

PARCOURS

2 parcours proposés :

- Parcours classiques : construction/confirmation de projet professionnel => 70h à 945h en centre et 2 à 12 semaines en Ets.
- Parcours sécurisés : Accès à l'emploi-formation => 450h en centre et 4 semaines en Ets.

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)



E2C: Ecoles de la 2ème Chance

PUBLIC

Les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans en décrochage scolaire, principalement de niveaux 4 et infra 4.

OBJECTIFS

Construire et valider un projet professionnel, pour les jeunes éloignés de l'emploi, en vue d'une insertion socioprofessionnelle et citoyenne des jeunes.

PARCOURS

Un parcours de formation et d'accompagnement intégrant une pédagogie active et personnalisée, de 6 mois à temps complet.



E2C: Ecoles de la 2ème Chance

- 8 E2c départementales
- En 2023, 3 350 jeunes accueillis (+6,5 % par rapport à 2022), dont 226 nouvelles entrées
- Un partenariat renforcé avec les Missions locales : 60% de jeunes orientés
- 62% de sorties positives à l'issue du parcours dont 25% en formation, 18% en emploi et 19% en contrat d'apprentissage
- Et 69% de sorties positives avec post-suivi du jeune à 12 mois

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)



CBP : Compétences de Base Professionnelles (nouveau marché 2024)

PUBLIC

Tous demandeurs d'emploi sans qualification ou de 1ers niveaux de qualification, sans distinction d'âge, de sexe ou de statut.

OBJECTIFS

Préparer, dans le contexte professionnel exclusivement, les publics ayant des besoins linguistiques et/ou ayant besoin de développer les compétences de base, afin de viser l'accès à l'emploi et la formation pré-qualifiante/qualifiante et le niveau de langue B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues et de compétences de base en visant l'obtention d'une certification.

PARCOURS

De 60h à 650h (à temps partiel) + 4 semaines en entreprise.

REPARTITION TERRITORIALE

8 lots (1 par département) + un lot spécifique pour les publics sourds et malentendants.



AVP: Anglais à Visée Professionnelle (nouveau marché 2024)

PUBLIC

Tous demandeurs d'emploi, sans distinction d'âge, de sexe ou de statut.

OBJECTIFS

- Améliorer la maîtrise de l'anglais : l'accès à des formations qualifiantes ou à l'emploi est conditionné par l'atteinte d'un niveau d'anglais B1, évalué selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Obtenir des certifications en anglais.
- Accompagner vers l'emploi en fournissant les outils linguistiques nécessaires.

PARCOURS

De 120h à 250h (à temps partiel) et

CERTIFICATIONS PROPOSÉES

TOEIC, DCL... ou toute autre certification reconnue au Répertoire Spécifique, après autorisation de la Région



CNUMPRO : Compétences Numériques et Bureautiques Professionnelles (nouveau marché 2024)

PUBLIC

Tous demandeurs d'emploi, sans distinction d'âge, de sexe, de qualification ou de statut.

OBJECTIFS

- Lutter contre l'illectronisme.
- Consolider et renforcer les compétences numériques et bureautiques encore fragiles
- Approfondir des compétences numériques et bureautiques spécifiques en lien avec un projet professionnel.

DUREE

Parcours 1 " découverte et prise en main des outils numériques et bureautiques " : **110 heures**.

Parcours 2 " acquérir un 1er niveau de compétences numériques et bureautiques " : **70 heures**.

Parcours 3 " : " approfondir ses compétences numériques et bureautiques " : **35 heures**

CERTIFICATIONS PROPOSÉES

Il vise la préparation et la validation de certifications reconnues au RNCP, certifications en numérique ou bureautique inscrites et active sur le site France Compétences.

Certification partielle ou totale,

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)



OBJECTIF : Lever les freins d'accès à la formation

Gratuité des transports pour les jeunes en insertion (2023)	→	7 700		2,5 M€	
Chèque permis de conduire (2023)	→	36 900		48 M€	
Chèques mobilité (2023)	→	35 000		1,9 M€	
Appel à projets « Une Chance pour Tous » (2023)	→	37 projets soutenus		2,3 M€	
Soutien financier aux missions locales franciliennes (2023)	→	62 ML financées		8,87 M€	



Gratuité des transports pour les jeunes en insertion

La délibération CP 11-526 du 6 juillet 2011 acte la mise place de la mesure. Entrée en vigueur en octobre 2011.

EN QUOI CONSISTE CETTE MESURE ?

Les jeunes bénéficiaires se voient attribuer des droits au Forfait Gratuité Transport, qui, une fois chargés sur leur carte Navigo, leur permettent de circuler librement dans toute l'Île-de-France, durant toute la durée de leur formation.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE MESURE ?

Les jeunes de 16 à 25 ans inscrits dans un dispositif régional de formation (hors aide individuelle).

MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Région subventionne à Île-de-France Mobilité qui se charge de la mise en œuvre technique.

Chèque permis de conduire



LANCEMENT :

- Novembre 2020 (CP 2020-474) : expérimentation « Aide au permis de conduire » sur le Val d'Oise
- Mars 2021 (CP 2021-045) et juillet 2021 (CR 2021-050) : extension de la mesure à toute l'Île-de-France et à l'ensemble des dispositifs de formation (hors aide individuelle).
- Mai 2022 (CP 2022-220) : décision de faire appel, via un marché public, à un prestataire pour la mise en place de la mesure « Chèque permis de conduire » sans avance de frais pour les bénéficiaires.

EN QUOI CONSISTE CETTE MESURE ?

Les jeunes bénéficiaires se voient accorder une aide de 1 300 € sous la forme d'un chèque dématérialisé composé de 3 coupons à remettre à l'auto-école de leur choix affiliées au dispositif pour la préparation du permis B.

Qui peut bénéficier de cette mesure ?

Les jeunes franciliens de 16 à 25 ans dans l'une des situations suivantes: stagiaire de la formation professionnelle, signataire d'un PACEA ou demandeur d'emploi résidant en QPV ou en ZRR

FONCTIONNEMENT :

Dépôt de la demande via l'outil Mes Démarches (et prochainement via l'application LaBAZ), instruction par Docaposte (prestataire de la Région).



Chèques mobilité

Décidé en 1998 par Île-de-France Mobilités et la Région, le Chèque Mobilité s'adresse aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en parcours d'insertion dans les missions locales.

Dispositif cofinancé par la Région (70%) et Île-de-France Mobilité (30%)

EN QUOI CONSISTE CETTE MESURE ?

Les chèques mobilité sont distribués par les missions locales qui disposent chacune d'une enveloppe. D'une valeur de 4 ou 8 euros, ils permettent à leur titulaire d'acheter les billets ou forfaits de leur choix.

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)



Chèques mobilité

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE MESURE ?

Les jeunes de 16 à 25 ans inscrits et suivis en mission locale. Les chèques mobilité sont utilisés pour des déplacements ponctuels en lien avec le projet d'insertion ou en amont de l'accès à la mesure Gratuite des transports

FONCTIONNEMENT :

Convention entre la Région, IDF Mobilités et les transporteurs (SNCF, RATP, OPTILE) et convention entre la Région et les ML.

Subvention votée annuellement avec détermination d'enveloppes allouées aux ML qui procèdent aux commandes des chèques à distribuer aux jeunes.

Appel à projets « Une Chance Pour tous »



Description

Lancé en 2023, l'appel à projets « une chance pour tous » a pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes et répond aux politiques majeures de la région. Il vise à mobiliser toutes les structures implantées sur le territoire et intervenant dans le champ de la jeunesse pour permettre aux jeunes :

- d'acquérir des compétences liées aux savoir-être, aux savoirs de base
- Démarrer un parcours d'accès à la qualification ou qualifiant, notamment sur des filières d'avenir et des métiers en tension en Ile-de-France

En 2024, l'appel à projets a été ouvert aux missions locales compte tenu de leurs missions de service public.

Appel à projets « Une Chance Pour tous »



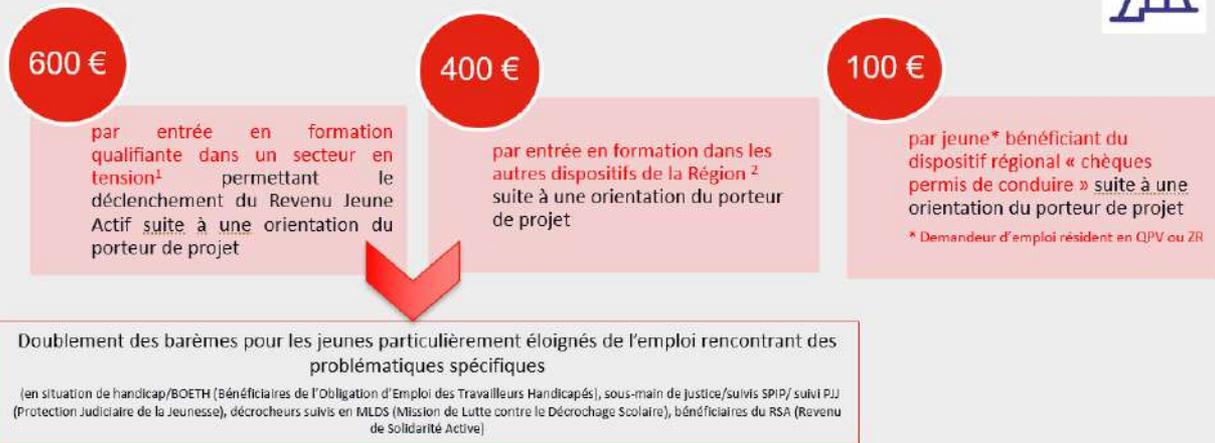
Modalités de financement

Le montant prévisionnel de la subvention est déterminé sur la base d'un plan de financement équilibré et en cohérence avec le nombre prévisionnel de jeunes qui intégreront une formation régionale.

▪ Dépenses : postes de dépenses liés au coût de l'accompagnement et de l'orientation des jeunes (frais de personnels, frais de communication, frais de location de locaux, frais liés à l'organisation d'évènements)

▪ Montant de la subvention régionale calculé au regard du nombre prévisionnel de jeunes entrés en formation régionale ou en E2C selon le barème défini

Les barèmes tarifaires d'accompagnement



¹ Dispositifs Programme Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE) et E-Learning dans les secteurs en tension

² Liste des dispositifs régionaux concernés : Programme Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE) hors secteurs en tension, Programme Régional des Formations Transversales (PRFT), Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE), Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), Appels à projets PRIC/AFEST/AT/AE

Appel à projets « Une Chance Pour tous »



Modalités de gestion

- Les demandes de subvention sont déposées et instruites sur la plateforme « mesdemarches ».
A titre d'information en 2023, 66 demandes déposées - pour le 1^{er} trimestre 2024, 61 projets déposés.
- évaluer la pertinence du projet (contenu, identification des pré-requis, partenariats efficaces, territorialisation...)
- s'assurer que les objectifs prévisionnels soient réalistes et réalisables et en adéquation avec le plan de financement
- Exécution et suivi des subventions via Safir+
 - accompagnement dans la prise en main du SI
 - dématérialisation partielle des demandes de paiement
 - suivi des flux financiers
- Bilan d'évaluation à développer à l'achèvement des projets.

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'APPRENTISSAGE (DIA)

OBJECTIF : Soutenir les formations en apprentissage et les écoles de production en Ile-de-France

Aide à l'investissement → 56  23 M€ 

Majoration des coûts contrats → 71  20,5 M€ 

Aide régionale à l'apprentissage (ARA) → 27 305  6,6 M€ 

Ecoles de production → 4 sections  0,8 M€ 

Le + : Forum de l'apprentissage à la Région – 700 visiteurs, 40 exposants

Aide à l'investissement

Contexte

Avant la réforme de l'apprentissage de 2018 : La Région soutient les OF-CFA via le versement de subventions pour la réalisation de leurs investissements travaux et équipements (alors même que cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires).

Après 2018 : Poursuite de l'action régionale en s'inscrivant dans le cadre légal issu de la réforme.

2020 : Un règlement d'intervention adopté en Commission permanente du 23 septembre (délibération CP 2020-368).

2021 : 1ère de mise en œuvre du dispositif actualisé via le lancement d'un appel à projets.

Objectif

Soutenir les OF-CFA en matière :

- De réalisation de travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, de maintenance lourde, de mise aux normes et travaux induits ;
- D'acquisition (terrains, bâtiments) ;
- D'acquisition d'équipements liés à la pédagogie, l'hébergement, la restauration, la vie scolaire et le sport.

Aide à l'investissement

AAP SYNTHESE	Montants sollicités		
	AAP 2021	AAP 2022	AAP 2023
Total	49 099 156 €	53 996 836 €	63 521 014 €
<i>Dont Travaux et acquisitions</i>	<i>39 944 638 €</i>	<i>43 626 180 €</i>	<i>46 660 343 €</i>
<i>Dont Equipements</i>	<i>9 154 518 €</i>	<i>10 370 656 €</i>	<i>16 860 671 €</i>

AAP SYNTHESE	Nombre demandes		
	AAP 2021	AAP 2022	AAP 2023
Total	143	162	170
<i>Dont Travaux et acquisitions</i>	<i>53</i>	<i>53</i>	<i>59</i>
<i>Dont Equipements</i>	<i>90</i>	<i>109</i>	<i>111</i>

Aide à l'investissement

Année	Budget AP		
	Voté	Affecté	Affecté
	M€	M€	%
2016	26,000	20,414	78,52%
2017	28,000 ↑	28,000 ↑	100,00%
2018	31,199 ↑	31,169 ↑	99,90%
2019	22,200 ↓	22,046 ↓	99,31%
2020	23,030 ↑	23,027 ↑	99,99%
2021	23,030 =	23,025 =	99,98%
2022	23,030 =	23,030 =	100,00%
2023	23,030 =	23,030 =	100,00%
TOTAL	199,519	193,741	97,10%

Année	Soutenus		
	OF-CFA	Sites de formation	Projets (=FP IRIS)
	Nombre	Nombre	Nombre
2016	41	61	80
2017	31 ↓	51 ↓	69 ↓
2018	22 ↓	36 ↓	54 ↓
2019	32 ↑	48 ↑	73 ↑
2020	13 ↓ ★	17 ↓ ★	19 ↓ ★
2021	23 ↑	38 ↑	51 ↑
2022	50 ↑	82 ↑	109 ↑
2023	56 ↑	84 ↑	136 ↑

★ chiffres bas car nouveau dispositif d'aide voté en sept. 2020



Majoration des coûts-contrats

• Objectif et critères d'instruction

La majoration régionale a pour objectif d'accompagner le développement de l'apprentissage en Île-de-France en soutenant les OFA qui concourent directement aux objectifs régionaux en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

La Région Île-de-France a défini des priorités concourant à ces deux objectifs. Ainsi, la demande de majoration est examinée sur la base des critères ci-après permettant de mesurer l'adéquation de la candidature de l'OFA aux priorités définies par la Région Île-de-France dans le RI :

- Le besoin de financement de l'activité apprentissage ;
- L'accueil des publics prioritaires ;
- Le caractère prioritaire de la filière ;
- Les premiers niveaux de qualification ;
- Le caractère innovant des formations ;
- L'implantation territoriale.

Afin d'inciter les OFA à prendre en compte la dimension environnementale, un complément forfaitaire s'élevant à 15% du montant de la majoration est accordé à chaque contrat majoré dont la formation y ouvre droit.

• Majoration exceptionnelle

La Région peut attribuer une majoration exceptionnelle des contrats d'apprentissage des OF-CFA impactés par la baisse brutale des entrées en formation d'apprentis destinée à résorber une partie du déficit résultant exclusivement de l'activité d'apprentissage du budget de fonctionnement d'un organisme de formation ayant une activité d'apprentissage, au regard de la baisse des effectifs entre l'année « N » et « N-

Majoration des coûts-contrats

L'instruction

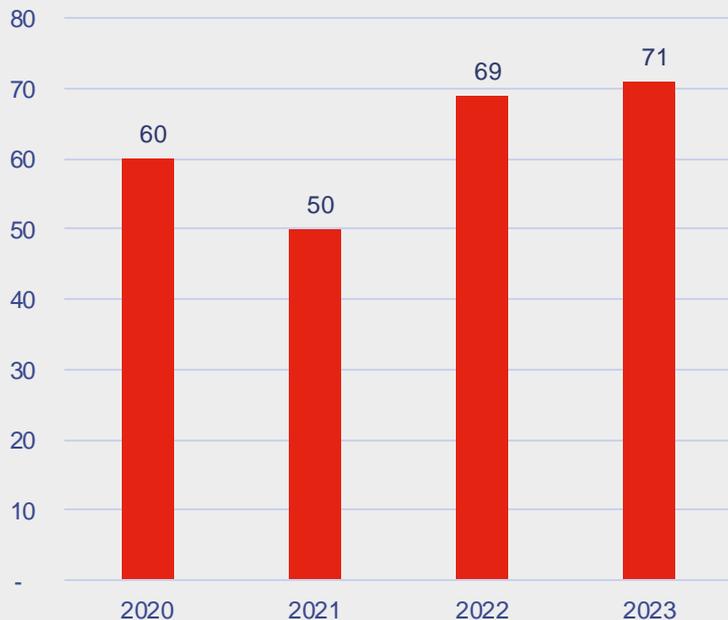
- L'instruction de ces critères donnent lieu à un classement des demandes de majoration présentées par les OFA permettant de mesurer leur niveau d'adéquation aux priorités définies par la région (calculé sur 100 points).
- Les formations les mieux classées sont soutenues par la Région (F). Pour chaque formation, un nombre de contrats d'apprentissage demandés est associé (il s'agit du nombre d'apprentis formés dans ladite formation) (C).
- L'enveloppe dédiée de 20,57 M€ est ensuite divisée par le nombre de contrats retenus, ce qui permet de calculer un forfait par contrat (f).
- Chaque OFA obtient donc un soutien correspondant à la multiplication du forfait par le nombre de contrats des formations sélectionnées :

Montant du Soutien = forfait (f) x nbre de contrats (C) des formations retenues (F)

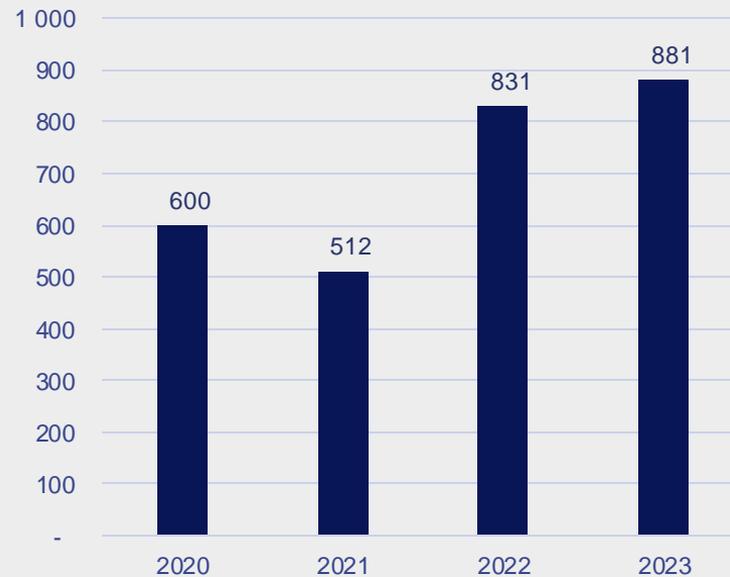
Majoration des coûts-contrats



Nombre d'OF-CFA soutenus



Nombre de formations soutenues

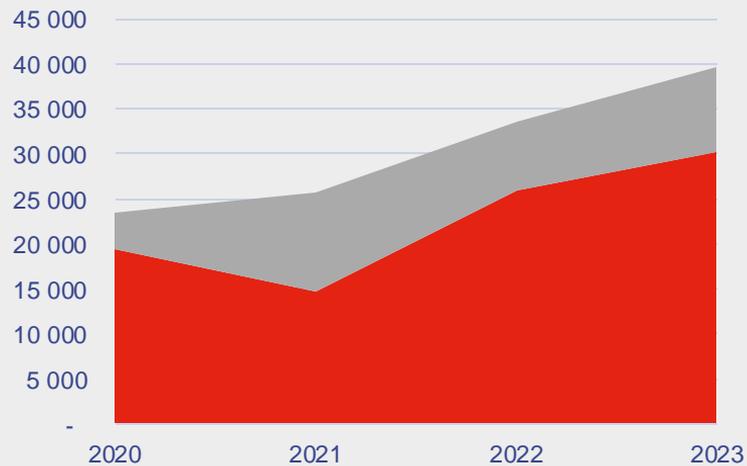


Majoration des coûts-contrats



- Le nombre de contrats demandés a connu une forte augmentation en 3 ans : +69%
- Le nombre de contrats financés a suivi la même tendance : +55%

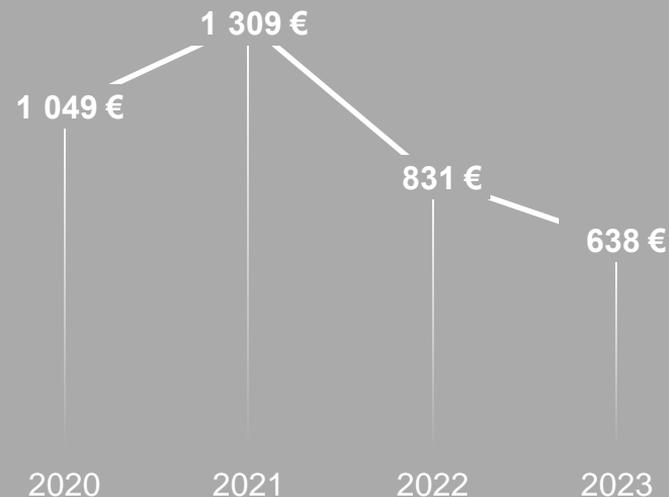
Contrats d'apprentissage financés



■ Nombre de contrats demandés

■ Nombre de contrats d'apprentissage financés

Forfait de majoration par contrat, en baisse du fait de la forte hausse des demandes





L'accueil de publics prioritaires

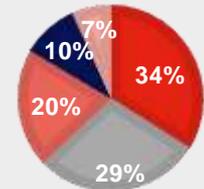
Le public accueilli dans les formations soutenues par la Région est stable depuis 2020 :

- En moyenne, 2% des apprentis des formations soutenues sont en situation de handicap, soit plus que la moyenne nationale (0,8% en 2018)
- 15% des apprentis des formations soutenues résident en QPV
- 4% des apprentis des formations soutenues résident en territoire rural
- Les femmes apprenties représentent 35% des contrats d'apprentissage majorés

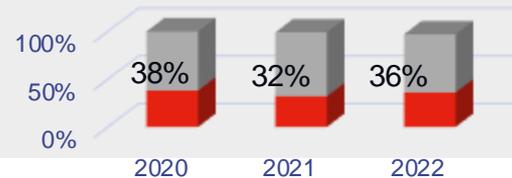
- 63% des formations soutenues correspondent aux niveaux de qualification prioritaires de la région Ile-de-France (bac et infra-bac)

RÉPARTITION PAR NIVEAU SELON LES FORMATIONS EN 2022

■ Niveau 3 ■ Niveau 4 ■ Niveau 5
■ Niveau 6 ■ Niveau 7 et 8



ÉVOLUTION DES RÉPARTITIONS FEMMES/HOMMES



■ femmes ■ hommes

Le caractère prioritaire de la filière



- L'ensemble des filières prioritaires est financé par le dispositif
- Des points sont attribués aux formations des secteurs prioritaires. Nous restons cependant dépendants des secteurs des formations demandés par les OFA candidats ;
- En moyenne, depuis 2020, **42% des contrats financés** correspondent aux secteurs prioritaires ;
- Ce chiffre est en progression chaque année pour attendre 54% en 2023

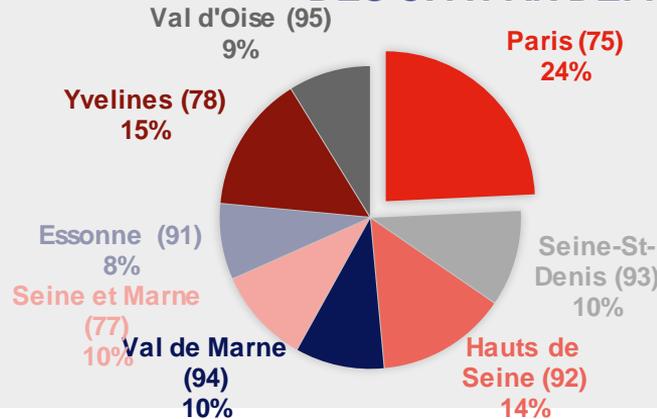




L'implantation sur un territoire peu pourvu en offre de formation professionnelle

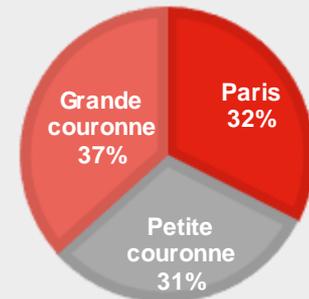
- La majorité des CFA franciliens est située à Paris d'où une déformation classique de la répartition géographique.
- Pour contrecarrer cet effet, des points sont attribués aux formations candidates des OF-CFA sur des territoires peu dotés en formations.
- En 2022, la répartition des formations soutenues était la suivante (site de formation) :

IMPLANTATION DES CFA PAR DEPARTEMENT



REPARTITION DES CONTRATS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

■ Paris ■ Petite couronne ■ Grande couronne



Taux d'abandon, de réussite, d'insertion des OF-CFA soutenus

- En moyenne dans les OF-CFA soutenus, le taux de réussite aux examens tous niveaux est de 86%
- Le taux d'insertion en emploi à 6 mois s'élève à 71%
- Le taux de poursuite d'études est de 41%
- En moyenne, le taux d'abandon est de 5,7%

*Données 2022

Aide régionale à l'apprentissage

Objectifs et éligibilité des bénéficiaires

- L'aide régionale à l'apprentissage (ARA) a pour objectif de soutenir les apprentis des premiers niveaux de formation lors de leur entrée en première année de contrat d'apprentissage. Elle concerne les apprentis, inscrits dans un organisme de formation dispensant des formations en apprentissage (OF-CFA) sur le territoire francilien, préparant un diplôme de niveau 3, 4 et 5 (CAP à BAC + 2).
- Il s'agit d'aider l'apprenti, ayant signé son contrat d'apprentissage, à faire face à des dépenses liées à l'achat de livres, d'équipement et de documentation professionnelle, et aux frais de transport, de restauration ou d'hébergement, etc...
- Les forfaits sont de 375 € pour les niveaux 3 et 4 et de 115 € pour les niveaux 5.

Modalités de versement

- L'aide régionale est attribuée aux apprentis directement sur leur compte bancaire, sur demande établie pour leur compte par l'OF-CFA dispensant leur formation en apprentissage.
- L'aide est instruite par le Service Apprentissage (recevabilité de la demande) et versée par l'ASP.

Aide régionale à l'apprentissage de 2021 à 2023 :

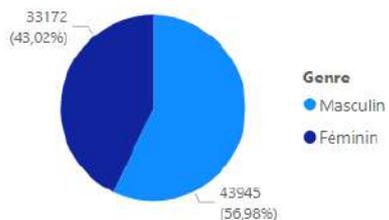
Apprentis bénéficiaires

77120

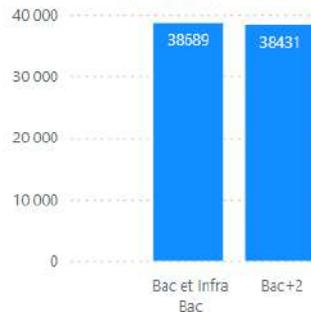
Aide attribuée depuis 2020

18,66M€

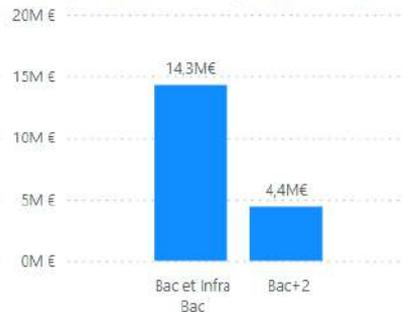
Répartition par genre



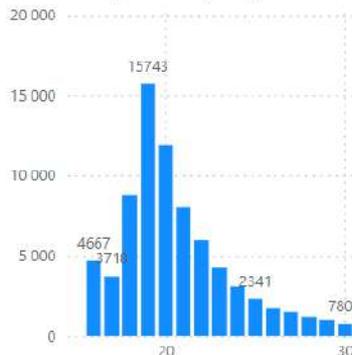
Répartition par niveau



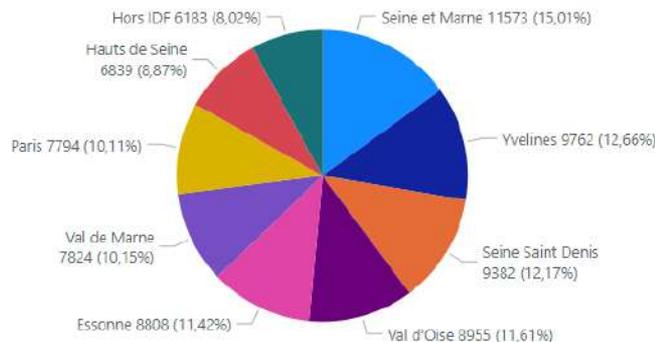
Répartition de l'aide par niveau en €



Répartition par âge



Répartition par origine géographique



Depuis sa mise en place sur l'année scolaire 2020/2021, l'aide régionale à l'apprentissage s'est élevée à 18,66 M€ et a bénéficié à 77 120 apprentis.

L'apprenti type est un jeune homme de 19 ans. Le dispositif touche à part égale des apprentis de niveau infra-bac / bac et bac +2. Si la répartition par âge des jeunes filles est semblable à celle des garçons, elles sont plus nombreuses dans les formations bac +2.

Le lieu de résidence des apprentis est reparti équitablement sur l'ensemble du territoire francilien.

3% des apprentis résident hors ile de France.

Aide régionale à l'apprentissage de 2021 à 2023 :

OFA participant au dispositif

315

Apprentis moyen
bénéficiaires par
OFA
97

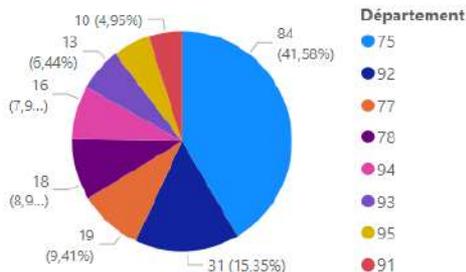
Apprentis max
d'apprentis
bénéficiaires par OFA
1861

Depuis la création du dispositif 315 OFA ont déposés des demandes pour leurs apprentis. Le dispositif est connu et les organismes de formations y adhèrent malgré les contraintes inhérentes : les demandes sont déposées chaque année, voir plusieurs fois par an.

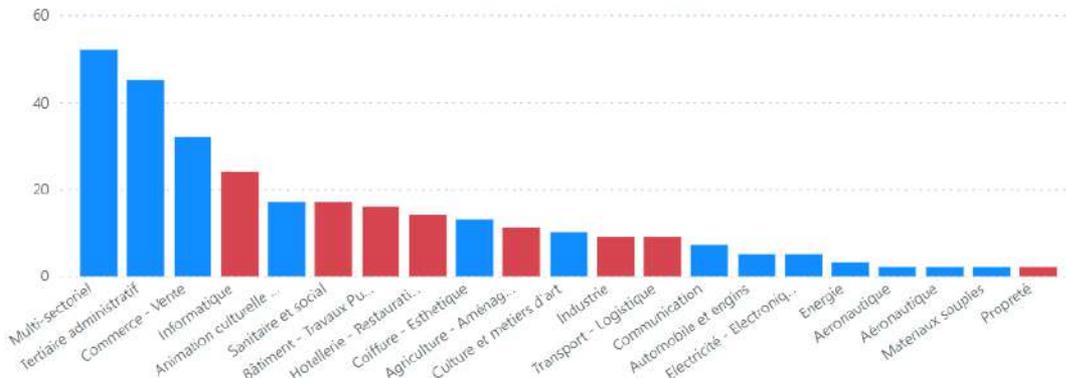
Les centres de formations sont principalement situés sur Paris et la petite couronne, ce qui oblige les apprentis à une mobilité avec les contraintes que cela engendre.

Tous les secteurs d'activités sont représentés. La plupart des OFA sont multi sectoriel.

Répartition géographique



Répartition par secteurs d'activité





Ecoles de production

Objectif

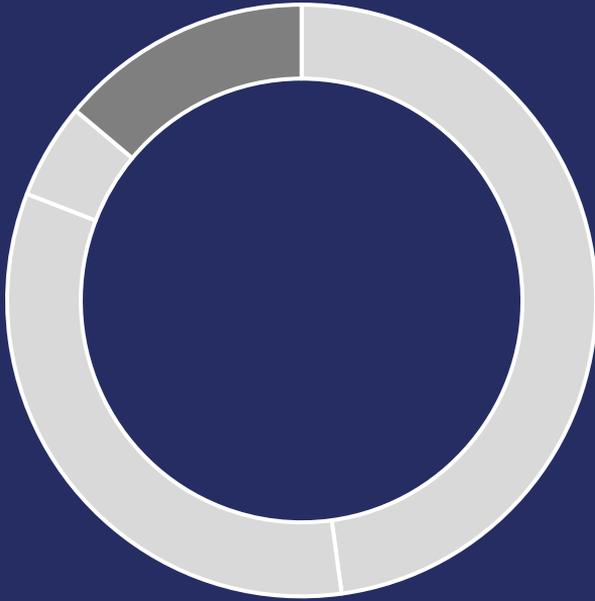
- Les écoles de production proposent à des jeunes en difficulté ou en rupture avec le système éducatif traditionnel des formations professionnelles gratuites, sous statut scolaire, basées sur la pédagogie du « faire pour apprendre ». Les jeunes apprennent un métier en fabriquant des produits ou en proposant des services pour répondre à des réelles et nombreuses demandes de particuliers et d'industriels ou d'entreprises.
- Il existe actuellement 3 écoles de production en Île-de-France qui proposent 4 sections : l'ICAM à Lieusaint (77) avec 2 sections, Ferme Ecole Graines d'Avenir à Magny-les-Hameaux (77) et Iron Academy à Stains (93).

En 2023, elles ont démontré leur efficacité en permettant à 95% des jeunes accueillis d'être diplômés du CAP et à 90% de s'insérer dans le monde professionnel (emploi, formations).

Modalités de gestion

- La Région IDF apporte un soutien aux écoles sur 2 volets :
 - Investissement : 100 000 € / écoles pour des travaux ou des équipements nécessaires à leur création;
 - Fonctionnement : 5000€ / élève accueilli / an

Les dossiers sont instruits par le Service Apprentissage en lien avec la directrice des projets transverses



Direction de l'appui au pilotage et des relations partenariales

2024 POLE FORMATION
PROFESSIONNELLE
& APPRENTISSAGE

Direction de l'appui au pilotage et des relations partenariales

Directrice : Maud RIBIERE

Service Performance (SP)

Responsable : Françoise COLLEONY

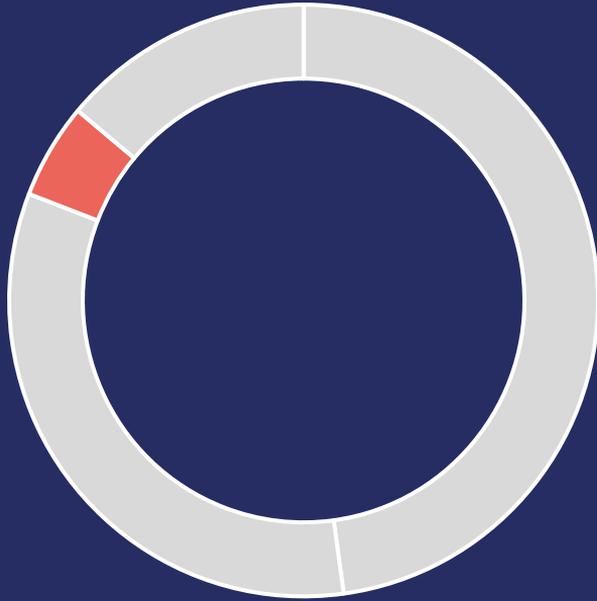
Service partenariats et relations usagers (SPRU)

Responsable : Corine PACCIONI

OBJECTIF : Assurer un appui aux services opérationnels dans :

- L'expertise réglementaire et le pilotage budgétaire
- Mettre en œuvre les missions de Carif
- L'appui au pilotage
- La communication opérationnelle
- L'évaluation des politiques publiques
- La relation usagers
- Les relations institutionnelles
- La rémunération des stagiaires

52 500  152,2 M€ 



Mission Systèmes d'information et Numérique (MISIN)

2024 POLE FORMATION
PROFESSIONNELLE
& APPRENTISSAGE

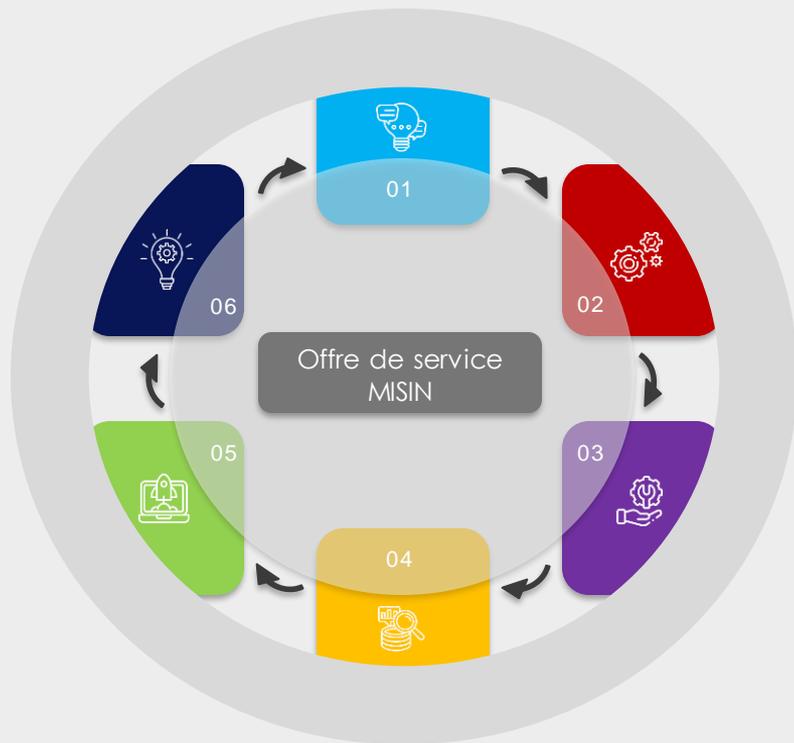
Mission Systèmes d'information et Numérique (MISIN)

Directeur : Stéphane RODRIGUEZ

OBJECTIF :

- Mettre en œuvre la stratégie numérique du PFPA, en écho à la stratégie numérique Smart Région
- Garantir le bon fonctionnement des solutions numériques du PFPA, selon une logique d'amélioration continue
- Piloter la mise en œuvre et le suivi des projets numériques, en maîtrisant les objectifs coût-qualité-délais
- Collaborer avec tous les métiers du PFPA pour la maintenance et l'évolution des actifs numériques du Pôle
- Accompagner l'adoption par les utilisateurs des solutions numériques disponibles
- Innover par le numérique pour améliorer le confort et l'efficacité opérationnelles
- Evaluer les investissements numériques à travers des analyses de performance, des retours d'expérience et des ajustements stratégiques

Offre de service de la Mission Systèmes d'information et Numérique



CONSEIL ET EXPERTISE

Conseil stratégique et expertise technique



ADMINISTRATION FONCTIONNELLE

Administration fonctionnelle du patrimoine applicatif PFFA



ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Assistance et accompagnement des utilisateurs (selon les applications et l'organisation à l'oeuvre)



DECISIONNEL ET DONNEES

Gestion du système décisionnel et appui à la production de données de gestion et de pilotage



DEPLOIEMENT DE NOUVELLES SOLUTIONS

Déploiement de nouvelles solutions numériques



INNOVATION ET VEILLE TECHNOLOGIQUE

Innovation et veille technologique

Chantiers principaux de la Mission Systèmes d'information et Numérique



Urbanisation vers un SI FPA plus performant dans les usages et les interfaçages

RH

Constitution d'une équipe de 6 personnes, avec complémentarité d'expertises et capacités d'intervention démultipliées et sécurisées

SI
« cœur »

Fonctionnement stable, fluide et évolutif du « SI cœur » SAFIR+, avec système de communication interne et externe maîtrisé

Grands projets

IDF
Formation

DOKELIO+

Émargement
numérique

AOF

Front office mission CARIF
Pour une recherche performante sur l'offre francilienne de formation professionnelle (*conventionnée tous financeurs & non conventionnée*) et par apprentissage, pour les professionnels et le grand public

Back office mission CARIF
Pour référencer de façon plus performante l'offre francilienne de FPA, dont les données alimentent l'écosystème emploi/formation, en particulier France Travail

Déploiement de l'émargement numérique pour les stagiaires de la formation professionnelle bénéficiant d'un financement de la Région. L'émargement numérique remplacera le système de feuilles papier scannées par les organismes de formation et sera interconnecté à SAFIR+

Nouvel outil de passation des marchés et subventions de la formation professionnelle
Adapté aux spécificités et complexités de la formation professionnelle. Intégré au SI MAXIMILIEN et interconnecté à SAFIR+

Juin 2024

Décembre 2024

Juin 2025



Point URIF-CGT au titre Intersyndicale et Vice-présidence CREFOP
Bilan CREFOP IDF et CPRDFOP 2022- 2027
Audition du 21 mai 2024
Mission d'Information et d'Evaluation de l'Action régionale FPRO

Attendus et Missions des CREFOP

C'est la loi du 5 mars 2014 relative à la Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui a créé les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

Cette création a eu pour objectif de fusionner le Conseil régional de l'Emploi et le comité de coordination régional de l'Emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et d'étendre leur champ des compétences aux problématiques de l'Orientation.

Elle a aussi mis en place les conditions d'une véritable gouvernance quadripartite en réponse aux attentes de la société civile et des usagers des services publics de l'Emploi, de la Formation et de l'orientation.

Au niveau régional, le CREFOP assure la coordination des acteurs de l'EFOP et la cohérence des programmes d'action.

Installation du CREFOP en IDF depuis janvier 2015

Le CREFOP IDF a été installé en janvier 2015 selon la loi FPRO du 5 mars 2014. Il a été renouvelé en 2018 et 2021 et devrait l'être en mars 2024 :

1/ Désignation pour trois ans des membres du plénier et du bureau par chaque collège (Dernier arrêté de Mars 2021, renouvellement normalement en Mars 2024)

2/ Etablissement par le préfet des arrêtés de désignation des nouveaux membres du CREFOP, bureau et plénier (arrêtés du 2 janvier 2018 puis du 21 mars 2021 En attente Mars 2024)

3/ Adoption par le CREFOP de son règlement intérieur : Dernière Révision adoptée du RI CREFOP (Bureau, plénier et commissions) du 18 janvier 2018. Pas de réactualisation validée en 2021 et Attente 2024

4/ Mise en place des commissions nécessaires à son fonctionnement : Dernière adoption des Commissions et feuilles de route en CREFOP plénier du 18 janvier 2018, réactualisation non validée en plénier CREFOP en 2021

Le Bureau du CREFOP : 16 membres au titre du Quadripartisme ETAT REGION et Partenaires Sociaux (Interprofessionnel)
--

Le bureau a un rôle pivot dans le fonctionnement du CREFOP de concertation quadripartite sur la politique régionale d'accès à la Formation professionnelle des jeunes et des adultes, sur le CEP, sur l'apprentissage, les projets de transition professionnelle et le CPF. Il doit favoriser la définition et la mise en œuvre d'une stratégie régionale concertée sur l'Orientation professionnelle, de développement de l'Alternance et de la formation des salariés et actifs privés d'emploi. Il oriente et suit les travaux des commissions et prépare les réunions du comité plénier.

Le bureau est Co présidé par le Préfet de Région et la Présidente de Région avec une Vice-Présidence OS et OP.

L'URI FO assume la vice-présidence actuelle au titre des OS

Composition

4 représentants de l'Etat : préfet, recteur, DIRECCTE (DRIEETS), un autre membre désigné par le préfet

4 représentants de la Région : présidente de région + 3 conseillers régionaux (dont 1 d'opposition)

Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, soit **5** au total : CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC

Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, soit **3** au total : MEDEF, CPME, U2P

Chaque Organisation syndicale ou patronale inter professionnelle a trois représentants: 1 Titulaire et 2 Suppléants au Bureau du CREFOP avec respect de la parité

Le dernier Bureau CREFOP IDF s'est tenu le 22 février 2024 sur la liste des établissements et organismes habilités à recevoir la part Hors quota ou Solde de l'Apprentissage sans nouvelle date

Le CREFOP Plénier : 45 membres

Le CREFOP s'appuie sur les études et travaux d'observation au niveau Régional (CESER, Pôle Emploi, Branches professionnelles, Carif-Oref, Région, Services Statistiques ETAT..) pour assurer ses missions de coordination des acteurs de l'EFOP et de cohérence des programmes de formations au niveau régional.

Il émet des avis dans ce cadre et établit un bilan annuel des actions financées au titre de l'EFOP

Le CREFOP est Co- présidé par le Préfet de Région et la Présidente de Région avec une Vice-Présidence OS et OP.
L'URI FO assume la Vice-Présidence actuelle au titre des OS .

Composition : 30 Membres avec voix délibérative

- 7 représentants de l'Etat** : préfet + 3 recteurs, DRIEETS, Pôle Emploi, DRIAAF
- 7 représentants de la Région** : présidente + 6 conseillers régionaux (dont 2 d'opposition)
- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés reconnue au niveau national et interprofessionnel** soit 5 au total (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC)
- Un représentant de chaque organisation syndicale intéressée**, soit 2 au total (UNSA, FSU)
- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs reconnue au niveau national et interprofessionnel**, soit 3 au total (MEDEF, CPME, U2P)
- Un représentant de chaque organisation professionnelle reconnue au niveau national et multi professionnel**, soit 3 au total (*FNSEA, FESAC, UDES*)
- Un représentant de chaque réseau consulaire**, soit 3 au total : CRMA, CRCI, CRA (Agriculture)

Soit 30 Votants voix délibérative

15 Membres du CREFOP sans voix délibérative

-12 opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle :

9 au titre des principaux opérateurs (regroupement d'établissements supérieurs, AGEFIPH, Cap Emploi, FONGECIF (Apro IDF), ARML, APEC, CARIF-OREF, ONISEP)

3 au titre des opérateurs complémentaires (AFPA, GRAFIE, *FAGERH.*)

Proposition d'ajouter des experts : 3 (Association régionale des Cités des métiers, URTIE et APECITA...)

Soit 15 organismes sans voix délibérative

Chaque Organisation syndicale ou patronale interprofessionnelle a trois représentants : 1 Titulaire et 2 Suppléants au Comité plénier au titre du Bureau du CREFOP avec respect de la parité. Ce sont aussi les 3 membres du Bureau CREFOP.

Pour les 2 autres Organisations Syndicales intéressées : 1 Titulaire et 1 Suppléant

Le dernier comité plénier du CREFOP IDF s'est tenu le 7 décembre 2023 et à minima 2 prévus pour 2024.

Mais aucune réunion actuelle en Mai 2024 du CREFOP plénier et toujours en attente de l'Arrêté préfectoral de renouvellement des membres du CREFOP normalement prévu au 21 mars 2024 (Soit 3 ans à la date de l'Arrêté préfectoral du 21 mars 2021)

Les 5 Commissions permanentes du CREFOP IDF

Sur proposition du Bureau du CREFOP, elles sont validées par le comité plénier avec leurs feuilles de route et composition. Elles sont présidées par ETAT et REGION et coprésidées par OS et OP membres du bureau

I-Commission Service Public Régional de l’Orientation (SPRO)

Présidée par la Région IDF (Vice-Président en charge de l’Agence régionale d’Orientation et de la promesse républicaine) et la DRAIO du Recteur Académique (Délégation Région Académique Accueil Information et Orientation).

Une seule réunion en Avril 2023 de la commission SPRO pour annoncer la mise en place de l’Agence régionale d’Orientation après la liquidation de Défi métiers fin décembre 2022 (le Carif-Oref Francilien) sans calendrier actuel en 2024.

II-Commission handicap lié au PRITH (Plan régional d’Insertion des travailleurs avec handicap)

Présidée par la DRIEETS, cette commission est réunie régulièrement et fait le point des plans d’actions régionales concernant l’EFOP au titre du Handicap.

III-Commission formation professionnelle initiale (Voie Pro des Lycées et LP, Apprentissage)

Présidée par le Pôle Lycée et la Région Académique (et les 3 Rectorats), La Commission FPI du CREFOP ne donne plus un avis depuis la loi Avenir Professionnel de septembre 2018 donc en 2019 sur la carte des formations en Apprentissage mais seulement sur la carte annuelle FPI des lycées (Public et Privé sous contrat).

La Région n’assure donc plus le pilotage du développement de l’Apprentissage et en cohérence avec la voie scolaire et universitaire sous l’avis de la commission FPI du CREFOP.

L’Apprentissage s’est libéralisé complètement avec un développement sans précédent des contrats financés par les OPCO et largement soutenus par l’ETAT. De même, le nombre d’organismes de Formation en Apprentissage et de CFA s’est considérablement multiplié depuis 2019.

La commission FPI donne aussi l'avis pour le CREFOP IDF sur les Campus de Métiers et Qualification (CMQ)

IV et V -Commission formation professionnelle continue et Commission Développement de l'emploi Fusionnées en 2021.

Présidée par la DRIEETS et le Pôle FPRO de la Région IDF, qui présentent en commission principalement le bilan des programmes d'actions ETAT (Pôle Emploi) et REGION (Pôle FPRO) sur l'Emploi et la Formation des Demandeurs d'Emploi et des jeunes en difficulté d'insertion sociale, professionnelle.

Cette commission est donc concernée pleinement par la loi plein Emploi de décembre 2023 au niveau régional.

Au niveau de la Formation Continue des salariés, le lien avec les missions d'Atpro idf a pu conduire à des orientations stratégiques sur les Transitions collectives, un bilan Atpro suivi du CEP des différents publics avec la commission FPC du CREFOP qui devrait se poursuivre avec les thématiques de la Certification (CléA y compris) et de la VAE et les missions FPC financés par les OPCO ;

Chaque organisation membre du CREFOP peut avoir 2 représentants à chaque commission permanente (1 titulaire et 1 suppléant) avec une représentation doublée pour la commission Emploi et FPC.

Les avis recueillis si besoin se fondent sur les 30 voix délibératives du CREFOP.

Soit 5 commissions permanentes du CREFOP IDF

Remarque pour 2024

Celles-ci doivent être confortées dans le cadre du bureau et comité plénier renouvelé du CREFOP en 2024. Mais la mise en place du Comité Régional pour l'Emploi au niveau du CREFOP ainsi que les comités territoriaux et locaux prévisibles en juillet 2024 avec date limite au 1^{er} janvier 2025 sans aucune anticipation actuellement en IDF complique le fonctionnement à venir des instances et commissions du CREFOP.

Néanmoins, les commissions du CREFOP doivent pouvoir continuer à se réunir dans cette période transitoire.

Les Groupes de Travail thématiques depuis 2015

Ces commissions ou GT de travail sont temporaires et répondent à des besoins exprimés en Bureau ou plénier CREFOP voir des commissions à l'initiative des membres

- Groupe de travail insertion des jeunes issus de l'immigration et la lutte contre les discriminations face à l'emploi (2015-2016)

- Groupe de travail EFOP (2017-...) : *Evaluation par Défi métiers et DARES des Actions régionales ETAT REGION et Acteurs Sociaux pour le CNEFOP*

- Groupe de travail règlement intérieur CREFOP (2017) et 2021 non finalisé en CREFOP plénier

- Groupe de travail suivi du CPRDFOP (2018) et bilan des actions CPRDFOP en 2021

- Groupe de travail formation professionnelle initiale (2016-...)

- Groupe de travail qualité de la formation professionnelle continue (2017-...) avec le Pôle Fpro Région IDF
- Groupe de travail convention tripartite (2017) : ETAT, REGION et "Partenaires Sociaux" de Sécurisation des parcours professionnels en IDF 201

- Cellule d'étude et d'évaluation du CPRDFOP (2018- jamais mise en place ...) malgré la demande récurrente des organisations syndicales du CREFOP IDF

Ces groupes de travail devraient être réactivés en 2024 mais la mise en place de France travail va largement interférer avec le fonctionnement du CREFOP IDF, bureau et plénier et avec ses commissions sur toute l'année 2024.

Point sur le CPRDFOP IDF

Celui-ci constitue de fait la feuille de route des travaux et donc les orientations stratégiques du CREFOP IDF

Selon la loi (mars 2014) , il doit être élaboré par la Région, au sein du Comité régional de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP) sur la base des documents d'orientation présentés par la Présidente du conseil régional, le représentant de l'État dans la région, les autorités académiques, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

Le contrat de plan régional de développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle CPRDFOP est adopté et signé par l'Etat (Préfet et Recteurs) et la Présidente de Région IDF.

En janvier 2017, le CPRDFOP 2016-2021 a été signé également par la CFDT, CFTC, CPME et MEDEF IDF.

L'URIF-CGT, FO, CGC, FSU et UNSA ne l'ont pas adopté mais ont souhaité participer aux travaux d'évaluation et de Bilan du suivi des actions du CPRDFOP du Groupe de Travail **qui ne s'est jamais réuni**

Rappel sur l'Evaluation:

Le bureau est chargé normalement du pilotage, suivi et évaluation du CPRDFOP sur la base de deux points annuels minimum

Le groupe de travail créé au sein du CREFOP pour assurer le suivi et l'évaluation des actions n'a jamais été installé.

En mars 2023, le CPRDFOP 2022- 2027 ETAT et REGION a été voté par le conseil régional.

Il a fait l'objet d'un Avis négatif unanime des 7 organisations syndicales (OS), membres du CREFOP (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, FSU et UNSA) suivi d'un document contributif et explicatif transmis à la Région IDF et à l'ETAT fin janvier 2023 sur le projet ETAT et REGION du CPRDFOP 2022 2027 sans aucun retour ni publication.

Document CPRDFOP Contributif des OS du CREFOP transmis à la Co présidence et au Secrétariat du CREFOP qui reste à disposition

Globalement, le CPRDFOP doit afficher des orientations stratégiques et des objectifs chiffrés de développement de l'EFOP (Emploi, Formation et Orientation Professionnelle) en IDF sur la mandature de 6 années se basant sur des évaluations chiffrés du dernier CPRDFOP 2016-2021.

Il donne donc des orientations stratégiques au Bureau, plénier et commissions permanentes du CREFOP.

A noter qu'aucun bilan chiffré n'a pu être établi du précédent CPRDFOP comme aucun élément chiffré de développement de l'EFOP en idf n'a été présenté dans le Document ETAT et REGION du CPRDFOP 2022-2027.

En synthèse au titre de la contribution des 7 OS du CREFOP

Ce document contributif des 7 OS du CREFOP IDF a été structuré selon des orientations stratégiques de l'EFOP en IDF en 6 Axes :

Axe 1 : Quel développement de la Formation Professionnelle Initiale sous statut scolaire, universitaire et apprentissage

Axe 2 : Quel développement des missions du service public régional de l'Orientation (SPRO) en IDF

Axe 3 : Quelle Insertion des jeunes sans formation et sans emploi en IDF ?

Axe 4 : Quel développement de la formation professionnelle continue en IDF

Axe 5 : En particulier, quel développement des formations sanitaires et sociales en IDF, sujet toujours crucial

Axe 6 : Proposition, le CREFOP IDF pilote du suivi et de l'Evaluation du CPRDFOP 2022-2027

En voici quelques éléments

1/ Développement de la FPI, Scolaire, universitaire et

Apprentissage avec une cohérence de la Carte Unique de la FPI selon les bassins de Formation et non une conception des rapports Formation/Emploi comme adéquation à court terme entre offres d'Emploi et Besoins Entreprises et Territoires

Focus Apprentissage : Ainsi, l'évolution exponentielle et non maîtrisée des effectifs Apprentis de l'enseignement supérieur depuis 2019 ne connaît aucune limite (80% des Apprentis en 2021 dont 60% aux seuls niveaux Master et licence) et interroge sur la véritable insertion professionnelle des jeunes dans un emploi qualifié. Ainsi de 160 CFA en 2018, on peut recenser plus de 650 organismes de formation et CFA en IDF en 2021.

Le CRDFOP doit fixer des objectifs de développement de la FPI des lycées /étudiant relève d'un schéma de développement régional de la FPI de toutes les filières de formation et pas uniquement des formations Sanitaires et Sociales.

L'impact des Campus de métiers et de qualification (CMQ) largement développés en IDF doit être mesuré et évalué sur la FPI et la FPC. Leur pilotage avec les partenaires sociaux fait toujours défaut.

2/ Développer les missions du SPRO dans une autre stratégie régionale

Une stratégie régionale **déséquilibrée** (par rapport aux objectifs de formation et d'élaboration des projets d'avenir selon l'Age des publics) pour l'orientation a été adoptée en mai 2019 par le conseil régional qui vise à une adaptation étroite du système éducatif vers les besoins économiques des entreprises Emploi et Formation que nous dénonçons

Une agence régionale d'Orientation mise en place en janvier 2023 sans aucune concertation au sein du CREFOP qui pose la problématique de sa légitimité dans le cadre du SPRO et du guichet unique vers tout public revendiqué par l'Agence régionale.

Le site oriane.info devrait être considéré comme un portail d'entrée et ainsi proposer le renvoi sur les sites dédiés spécialisés reconnus et gratuits. Les formations du privé par exemple sont davantage valorisées ou visibles que celles du public

L'enjeu est de maintenir et développer une animation régionale et dans les territoires au sein du CREFOP avec des acteurs labellisés (charte du CREFOP SPRO)

Ajout SPRO : Contribution FSU IDF au titre des OS du CREFOP IDF et du CPRDFOP reprise en partie dans le cadre de l'audition de la MIE du 21 mai 2024 des deux représentants des OS.

Le CPDRFOP propose "un cadre pour mieux répondre aux défis de la formation et de l'orientation professionnelles des franciliens.

*- la loi " n°2018-771 pour « la liberté de choisir son Avenir professionnel" donne aux régions une responsabilité **sur l'information** à l'orientation des élèves et des étudiants concernant les métiers, **les formations de portée régionales**, la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*

Mais elle laisse à l'Éducation nationale les prérogatives d'accompagner et de conseiller les publics scolaires et universitaires.

*- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la **formation professionnelle**, à l'emploi et à la démocratie sociale (1) **n'ayant pas été abrogée, les actions préconisées pour les actifs et pour le public scolaire doivent être différenciées.***

- l'avis du CREFOP est obligatoire pour une convention entre l'Etat et la Région sur le SPRO.

- *L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation, créée le 1er janvier 2023 sans aucune concertation, ne peut pas être le pivot de la gouvernance dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie. Nos organisations demandent une évaluation du fonctionnement de l'agence, en termes de bénéficiaires, d'actions mises en place, et de sommes consacrées à ces actions*
- *Le CESER préconise comme action prioritaire, de développer des services publics de proximité et non le recours à des organismes privés (start up du numérique en particulier), ce qui comporte des risques déontologiques concernant la qualification des prestataires, l'absence de conflits d'intérêts et la récupération des données personnelles des jeunes mineurs.
Les services publics existent pour le public scolaire et les jeunes jusqu'à 25 ans. Ce sont les CIO et les Missions locales et les SCUIO des universités.
L'enjeu est de renforcer leurs moyens et d'inscrire leurs actions sur un temps long au service des élèves et des jeunes et de leurs projets.*
- *Le site Oriane de la région continue de présenter d'importants problèmes d'architecture et de qualité. Le CESER dans son Avis sur le CPRDFOP a mis l'accent sur l'importance du contrôle de la qualité de l'information et de sa gratuité notamment sur les différentes plateformes. "Oriane.info" pourrait être un portail d'entrée comme peut l'être "l'Emploi Store", et proposer le renvoi ensuite sur les sites dédiés et spécialisés, gratuits, à caractère non commercial et reconnus. Ce n'est pas le cas actuellement et aucune discussion sur ce sujet n'a été possible.*

3/ Maintien d'un Axe Insertion des jeunes dans le CPRDFOP IDF

Celui-ci, en effet ne constitue plus un axe du nouveau CPRDFOP puisqu'il est intégré dans la FPI.

Le contexte : En 2020, avec 1,6 Million, la population 16- 25 ans représente 13% de la population francilienne dont 50% en études et 31% actifs (dont 16% en situation précaire et 9% en chômage soit près de 250 000 jeunes en IDF). On peut estimer que les missions locales en IDF suivent 150 000 jeunes. On note fin 2021, plus de 93 000 jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'Emploi.

L'absence d'un bilan réel, étude d'impact et de cohérence du Programme régional de formation, du Pacte régional Investissement Compétence, des contrats aidés, dispositifs d'accompagnement des missions locales est dommageable alors même que le Contrat Engagement Jeune assorti d'une activité de 15h ou 20h hebdomadaire en théorie et peu réalisable est pris pour modèle pour l'ensemble des Demandeurs d'Emploi avec la mise en place de France Travail en 2024/2025 continue d'être mis en cause et de questionner.

Le CPRDFOP doit pouvoir conforter le Rôle des missions locales dans le Cadre du SPE en lien avec le Service Public de la Formation Professionnelle avec les réseaux existants AFPA, GRETA et lycées , CNAM, CRP...

Une dure réalité des missions locales en 2023

Force est de constater que la Région IDF vient de fragiliser durement en 2023 le réseau des Missions locales en IDF avec une nouvelle convention régionale dramatique de financement.

La mobilisation (CGT et CFDT) des Missions locales se poursuit dans son bras de fer avec la Région IDF en décembre 2023 et 2024 comme décembre 2022 ...

En 2024, la Région IDF a mis fin à la convention Régionale avec les ML

4/ Développer la Formation professionnelle continue

Un constat : La loi avenir Professionnel de septembre 2018 a effectué une transformation radicale et libérale tant de la FPI que de la FPC.

En mesurer l'ampleur dans le cadre du CPRDFOP 2022-2027 fait défaut aujourd'hui et devient incontournable.

Tous les secteurs économiques sont concernés aux besoins de recrutement liés à la sortie des jeunes en Formation professionnelle Initiale et au potentiel des Actifs en Emploi ou Demandeurs d'Emploi par la FPC (Développement des compétences, accès aux niveaux supérieurs de qualification, reconversion et évolution professionnelle avec Formation Pro Certifiante) et pas seulement intitulés «Métiers en Tension ».

Quelques enjeux de la contribution :

-Enjeu aussi pour les demandeurs d'Emploi de pouvoir se porter volontaire à une formation de reconversion professionnelle relevant de l'Association Paritaire ATPRO IDF (Ex FONGECIF IDF) avec un financement dédié des pactes régionaux ETAT REGION qui perdurent

-Anticiper les transitions professionnelles intersectorielles dans le cadre des Transitions collectives avec ATPRO IDF évitant le traumatisme Chômage et qui répond aux besoins émergents

-Mieux prendre en compte le Service Public de Formation Professionnelle avec les réseaux existants en IDF : AFPA, GRETA, CRP, CNAM ...dans le financement des Parcours de formation, de reconversion et d'insertion Pro des Actifs et DE s'avère indispensable.

-La commission diagnostic, étude, suivi et évaluation du CREFOP à mettre en place doit mener ce travail s'appuyant sur les EDEC (Engagement annuel ou pluri annuel de Développement Emploi et Compétences Branches professionnelles et ETAT), les Observatoires de Branches (OPMQ) et l'OREF francilien.

5/ Développement des Formations Sanitaires et Sociales :

(Contribution spécifique des 7 OS au projet de Schéma régional des FSS de mars 2023) en plus du CPRDFOP) Le défi demeure crucial pour la Région comme pour l'ETAT de promouvoir des orientations stratégiques de développement de la FPI et de la FPC dans le Schéma régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Un état des lieux alarmant :

Concernant l'évolution des métiers les plus en tension, le rapport de l'OPCO santé de décembre 2022 précise que **pour un fonctionnement normal, il manque en Ile de France, 2 173 aides-soignants, 2 918 infirmiers, 2 205 éducateurs spécialisés, 649 AES, 489 orthophonistes par exemple.**

Le projet de mars 2023 du Schéma régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023 -2028 ne constitue pas un projet de développement des formations sanitaires et sociales, à la hauteur des besoins et de l'urgence pour la population et en termes d'emploi dans le champ sanitaire et social que ce soit pour la formation initiale ou continue sur tout le territoire francilien.

La volonté de coordonner l'ensemble des acteurs et financeurs (ETAT REGION et partenaires Sociaux) doit trouver une cohérence régionale de développement de tout le système de formation initiale (Instituts, écoles de Formations, Apprentissage, lycées ...) et formation continue (PRFE, PRIC et PIC, AT Pro Ile de France, les OPCO, GRETA, AFPA, CNAM, Universités et écoles...).

D'autre part, à l'instar de la Commission Handicap lié au PRITH, le CREFOP doit mettre en place une commission spécifique sur le champ du SRFSS qui est un élément du CPRDFOP.

Les organisations syndicales du CREFOP ont émis un Avis défavorable sur le projet de CPRDFOP dont le chapitre du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Nous confirmons cet avis défavorable pour le SFSS 2022-2028 au titre des OS du CREFOP IDF.

Mais, la proposition de création d'une conférence des financeurs intégrant les OPCO et AT Pro IDF, la définition d'une nouvelle prise en charge des formations des DE et un projet de partenariat avec AT Pro Île de France pour la reconversion des salariés retiennent toute notre attention et nous serons très attentifs à leur mise en œuvre.

Pour conclure sur le CPRDFOP 2022-2027 ETAT REGION adopté fin mars 2023, les nouveaux bouleversements sur les politiques de l'Emploi et de la FPRO rendent une révision indispensable et incontournable du CPRDFOP IDF en 2025. L'intersyndicale devrait rebondir à nouveau dans ce cadre intersyndical CREFOP comme en 2023.

JP BLANCHOUIN Vice-Président CREFOP 2018 et 2022 au titre des OS

Avis n°2022-11
présenté au nom de la commission Emploi
par **Lionnel RAINFRAY**

Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2022-2027

6 oct. 2022



Avis n° 2022-11
présenté au nom de la commission Emploi
par **Monsieur Lionnel RAINFRAY**

6 octobre 2022

**Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de
l'orientation professionnelles 2022-2027**

Certifié conforme

Le président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 4241-1 ;
- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- Le courrier de la Présidente de Région adressé au Président du Ceser, en date du 18 juillet 2022, demandant une contribution de la deuxième assemblée régionale autour des contours de la politique de formation et d'orientation professionnelles avec notamment comme priorités :
 - d'adapter la carte des formations professionnelles initiales,
 - de renforcer l'efficacité du Service Public Régional de l'Orientation,
 - de mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement,
 - d'adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires.

Les actes du Ceser suivants :

- L'avis n° 2009-02 du 16 mars 2009 relatif à la politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie ;
- L'avis n° 2013-08 du 13 juin 2013 relatif au contrat de plan francilien pour le développement de la formation professionnelle 2013- 2014 ;
- L'avis n° 2016-14 du 9 novembre 2016 relatif à la contribution des politiques éducatives de la Région Ile-de-France à la réussite de tous les lycéens ;
- L'avis n° 2019-16 du 12 décembre 2019 relatif à la contribution à la politique régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie.

Les autres travaux suivants :

- L'avis n° 2018-12 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 11 avril 2018 intitulé « L'orientation des jeunes » ;
- Le rapport n° CR 2022 du Conseil régional d'Ile-de-France sur le Contrat de plan régional pour le développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 ;
- La charte du Service public francilien de l'orientation.

Considérant :

- Que le Conseil régional est aujourd'hui compétent pour agir sur l'orientation puisque la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie crée le droit à l'orientation tout au long de la vie et que la loi du 5 mars 2014 crée le service public régional de l'orientation (SPRO) et demande aux Régions de coordonner les actions des acteurs ;
- Que la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » confie au Conseil régional de nouvelles compétences sur l'information des publics et conforte ainsi des compétences préexistantes quant au rôle de coordination du Conseil régional au sein du service public régional d'orientation (SPRO) ;
- Que l'élaboration du Contrat de plan régional pour le développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 s'appuie sur deux outils transversaux :
 - le portail Oriane.info de l'information sur les métiers, les formations et l'emploi lancé en mars 2018 et qui doit développer une dimension « forum des professionnels de l'orientation »,

- la nouvelle Agence de l'orientation, l'emploi et la formation : elle a pour mission d'informer les publics et les conseillers, d'animer les réseaux Oriane sur les bassins d'emploi et de professionnaliser les acteurs du secteur.

Et quatre axes d'action :

- axe 1 : Adapter la carte des formations professionnelles initiales,
- axe 2 : Renforcer l'efficacité du service public régional de l'orientation,
- axe 3 : Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement,
- axe 4 : Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires.

• **Les auditions des personnalités suivantes :**

Organisations patronales :

- Christine CLEMENT (suppléante CREFOP), Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM),
- Sédalom FOLLY, Responsable Emploi Formation Mouvement des entreprises de France – MEDEF Ile de France.

Organisations syndicales siégeant au CREFOP :

- Jean-Pierre BLANCHOUIN (titulaire CGT),
- Brahim MESSAOUDEN (titulaire URIF-FO),
- Pauline LABY- LECLERC (UNSA),
- Catherine REMERNIER (FSU).

Administration du Conseil régional d'Ile-de-France :

- M. THIERSE, Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région,
- M. MARTIN, adjoint au Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région,
- Mme ABBAMONTE, Directrice Réussite des élèves.

• **Les contributions suivantes :**

- URIF CGT sur Bilan CPRDFOP et Contrat de plan régional pour le développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 au Bureau du CREFOP du 21 juin 2022,
- FSU Ile-de-France.

Emet l'avis suivant :

Préambule :

L'avis ci-après entend enrichir la stratégie régionale présentée dans le projet de Contrat de plan régional pour le développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 et ainsi donner des réponses opérationnelles aux questions posées par la Présidente de Région au Ceser, par son courrier du 18 juillet 2022.

Le travail de bilan sur le précédent Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) a été complexifié par les perturbations liées à la pandémie de Covid et à la réforme des compétences régionales dès 2018 dans le cadre de l'adoption de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

La pandémie a profondément perturbé les parcours de formation et d'insertion de tous les publics. Elle a nécessité l'utilisation d'outils nouveaux et une accélération de l'innovation pédagogique pour la mise en œuvre de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ce contexte a conduit à recentrer la politique régionale sur les publics les plus fragiles et en 2021 à la création d'Emploi Jeunes Actifs et de la prime pour l'emploi sur les métiers en tension.

La réforme des compétences régionales en 2018 a rendu caduques en cours d'exécution les dispositions du précédent plan sur l'apprentissage.

Néanmoins, la Région maintient sa volonté de poursuivre l'intervention sur l'apprentissage avec des dispositifs tels que la « majoration coût contrat » et le renforcement de l'investissement ciblé sur les centres de formation d'apprentis (CFA) historiques fragilisés après 9 mois d'inactivité.

On observe en Ile de France depuis 2021 le développement des CFA dans les niveaux supérieurs au sein des lycées et surtout dans l'enseignement supérieur. Toutefois, le nombre des ruptures de contrats en cours niveau bac et infra n'en reste pas moins une question préoccupante.

De nombreux déséquilibres territoriaux sont également constatés et s'accompagnent d'un accroissement des demandes d'aide à l'investissement auprès de la Région.

Dans son prochain contrat, la Région souhaite ainsi renforcer l'accès au dispositif de formation professionnelle en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des seniors, et des actifs occupés en transition professionnelle.

Elle souhaite mettre l'accent sur les jeunes décrocheurs et les formations initiales vers les métiers en tension.

La période Covid a également accentué les enjeux de demain et les réponses à apporter aux territoires en termes de formations sanitaires et sociales.

Ces orientations font l'objet du projet de Contrat de plan régional pour le développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) sur lequel le Ceser est appelé à rendre son avis.

Article 1 : Consolider une politique plus inclusive par la facilitation de l'accès à l'information et à la formation professionnelle continue des personnes en situation de handicap

Le Ceser relève que la question du handicap qui consistait simplement en l'élaboration d'une charte dans le précédent contrat fait désormais l'objet de deux orientations spécifiques dans le nouveau contrat portant sur la facilitation de l'accès à l'information et à la formation professionnelle continue des personnes en situation de handicap.

Le Ceser recommande de consolider cette politique inclusive spécifique par des moyens concourant, avec les partenaires institutionnels, à un meilleur accès et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le prochain contrat.

Le Ceser soutient notamment la politique de mise en accessibilité de tous les lycées.

Article 2 : Encourager la mise en cohérence des formations professionnelles initiales, et l'ouverture des lycées sur le monde professionnel en renforçant l'accompagnement et le tutorat des jeunes

Le Ceser souhaite attirer l'attention sur la nécessité de promouvoir la formation professionnelle dans les lycées en cohérence avec les filières de l'apprentissage, notamment par la présentation d'une carte régionale des formations professionnelles initiales dans toute leur diversité et leurs composantes.

Le Ceser souligne l'importance de l'ouverture des formations professionnelles initiales sur le monde professionnel, dans le cadre du projet éducatif des enseignants. Pour cela, le Ceser invite à un renforcement du tutorat et de l'accompagnement des jeunes en alternance dans leur recherche de contrats, ainsi qu'à des actions d'incitation des entreprises pour proposer des stages.

Faisant le constat de l'accroissement des taux de ruptures de contrats pour les niveaux de diplômes les moins élevés, il conviendrait d'analyser ces causes pour définir les solutions adéquates. En outre, le Ceser préconise de mesurer l'impact des campus métiers et de qualification mis en place par le rectorat et la Région en termes de réorientations, de maintien en formations, et en termes de mixité des publics.

Article 3 : Renforcer l'efficacité du service public régional de l'orientation

Le Ceser préconise le renforcement de l'accompagnement, de la coordination et de la formation des professionnels de l'orientation afin d'optimiser leur action d'information auprès des publics concernés.

Le Ceser souligne l'importance d'un service public régional. A cet égard le Ceser souhaite le maintien de lieux physiques d'information et d'orientation sur des sites accessibles à tout type de public concerné et souligne la nécessité d'une complémentarité entre l'information numérique et l'accompagnement humain par des professionnels qualifiés.

Le Ceser préconise la recherche de plus de mixité filles/garçons dans les formations qui sont aujourd'hui trop nettement genrées. Pour cela, sont nécessaires des efforts particuliers d'information sur ces formations, une orientation dépourvue de préjugés et la garantie d'un environnement respectueux pendant les études et les stages, l'égalité d'accès aux stages et la qualité de la vie étudiante.

Article 4 : Adapter les formations aux évolutions des métiers, pour répondre aux besoins de qualification recherchés par les entreprises à moyen et long terme et améliorer durablement l'employabilité des publics éloignés de l'emploi

Le Ceser relève que le caractère uniquement « adéquationniste » et court-termiste des modalités de gestion des métiers en tension proposées dans le projet de contrat 2022-2027 ne permet pas de répondre à la réalité des besoins de gestion prévisionnelle des effectifs sur le territoire régional.

Il préconise que les évolutions de filières professionnelles soient pensées dans le moyen terme sur la base d'analyses solides, afin d'éviter les effets conjoncturels, et que ces évolutions soient adaptées aux nouveaux métiers de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable et soient attractives et porteuses de sens pour les jeunes.

Le Ceser se montre favorable au renforcement des savoirs fondamentaux généraux, techniques et professionnels garants d'une adaptation aux évolutions futures des métiers.

A cet égard, le développement de dispositifs tels que CléA et CléA numérique est très important pour les publics les plus fragiles.

Le Ceser souhaite mettre en exergue le fait que la période post-COVID entraîne une évolution des attentes des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi vis-à-vis de l'emploi.

Les conditions d'accueil des entreprises n'empêchent pas des départs et du turn-over, la qualité de vie jouant un rôle de plus en plus prépondérant dans les choix de mobilité professionnelle. Les conditions de travail difficiles, les faibles rémunérations, les questions de mobilité peuvent expliquer ce déficit de recrutement.

Article 5 : Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2022-2027, le Ceser pointe les problématiques de recrutement, de formation initiale et continue constantes de ces secteurs professionnels, les besoins des établissements et de la population demeurant insuffisamment couverts sur le territoire francilien.

Le Ceser souhaite la pérennité de l'accès des personnes en reconversion professionnelle aux structures de conseil en orientation et invite la Région à développer des actions d'aides et d'incitations aux étudiants des formations sanitaires et sociales lorsque ces personnes sont en parcours de reconversion professionnelle.

En attendant le futur Schéma régional des formations sanitaires et sociales, le Ceser alerte sur les conditions de vie étudiante des élèves des formations sanitaires et sociales, dont le récent statut spécifique à l'université ne favorise pas l'intégration dans la vie des établissements et l'accès aux aides (aides versées spécifiquement par la Région et non par les CROUS) et aux prestations (restauration, logement étudiant, bibliothèques universitaires, garages vélos...).

A cet égard, le Ceser appelle à un meilleur soutien par la Région des publics en formation au sein de ces filières par des aides plus importantes et une meilleure articulation (conventionnement) avec les universités, les bailleurs sociaux et les CROUS franciliens. Une action spécifique pourrait être initiée par la Région en partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) concernant les places en foyer-logement dans des structures de l'AP-HP actuellement massivement sous-utilisées du fait de retard dans les mises aux normes et la réhabilitation.

Un taux d'abandon notable existe dans ces formations, en particulier après les premiers stages. Le Ceser soutient qu'un meilleur accompagnement des stagiaires permettrait de diminuer ce taux d'abandon ; à cet égard le développement généralisé de forme de tutorat et la meilleure qualité de l'accompagnement des stagiaires par une meilleure reconnaissance de cette activité pour les professionnels concernés (temps de travail dédié, primes, ...) permettraient d'améliorer la situation.

Article 6 : L'insertion professionnelle des jeunes insuffisamment développée appelle un état des lieux de l'ensemble des dispositifs régionaux dédiés à ce public prioritaire

Le Ceser fait part de son inquiétude sur le traitement de la question des jeunes dans le projet de contrat (une orientation au lieu d'un chapitre complet dans le précédent contrat), alors que l'Île-de-France est la région la plus jeune de France.

Il met l'accent sur la nécessité d'un bilan qualitatif et quantitatif précis du Pacte Régional Investissement Compétences, programme de formation cofinancé avec l'Etat.

Un bilan s'impose également de la mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences (P.E.C) , de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E), du service civique, du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (P.A.C.E.A), de la Garantie jeune, du Contrat d'Engagement Jeunes (C.E.J), du Parcours d'Entrée dans l'Emploi (P.E.E), et du Revenu Jeunes Actifs (R.J.A), du Programme Régional d'Insertion pour la Jeunesse (P.R.I.J), du Programme Régional de Formation pour l'Emploi (P.R.F.E).

Il convient par ailleurs de mesurer l'impact des programmes nationaux sur l'équilibre général des dispositifs régionaux d'accès à l'emploi des jeunes.

Le Ceser invite la région à agir sur tous les leviers à sa disposition pour faciliter l'accès des jeunes aux formations professionnelles existantes sur l'ensemble du territoire régional à travers ses politiques de transports, de logement et de soutien à la vie lycéenne et étudiante, afin de rendre réalisables les souhaits d'orientation même lorsque ces derniers conduisent à devoir s'éloigner du domicile parental.

Article 7 : Le manque d'évaluation du précédent contrat mis en œuvre (2017- 2022) pose la question de la contextualisation et de l'actualisation du projet de contrat compte tenu des nouvelles prérogatives de la Région

Le Ceser souhaite qu'un bilan approfondi du CPRDFOP soit réalisé, intégrant l'analyse des effets de la pandémie sur les parcours de formation et d'insertion, du recours au distanciel et de l'impact de la loi de 2018, notamment sur la lisibilité des dispositifs de formation et le recours au CPF.

Le Ceser note un manque de contextualisation du projet de contrat et souhaite qu'il s'appuie davantage sur les indicateurs récents fournis par des opérateurs institutionnels de façon à optimiser la prospective.

Ainsi, les objectifs des orientations sont à préciser et les critères d'évaluation à définir au regard des mutations de compétences récentes du niveau régional en matière de formation professionnelle.

Le Ceser s'interroge sur l'actualisation du projet de contrat vis-à-vis des mutations du paysage de la formation initiale et continue en général.

L'évolution des modalités de prises en charge des publics sont peu décrites et difficiles à appréhender face aux évolutions des prérogatives de la Région.

A ce titre, afin de renforcer l'efficacité du SPRO, le Ceser recommande :

- au plan institutionnel, de préciser les questions à enjeux dans le projet de mise en place d'une agence régionale de l'orientation : finalisation, gouvernance, mode de fonctionnement, déploiement...
- de simplifier l'orientation tout au long de la vie en faisant de l'agence une strate de premier niveau et non une composante supplémentaire d'un dispositif d'orientation,
- d'encourager la fidélisation et la formation des prescripteurs,
- de faciliter l'accès aux ressources en prenant mieux en compte la fracture numérique,
- d'optimiser les moyens disponibles au niveau des branches professionnelles à mettre en commun pour renforcer l'efficacité du SPRO ;
- sur le fond, de renforcer dès le collège l'information sur les métiers et les formations dans le domaine des sciences et techniques où se présentent de nombreuses opportunités professionnelles dans des domaines stratégiques.

Le Ceser propose la mise en place d'une instance de pilotage et d'évaluation permanente du contrat, où le CREFOP jouerait un rôle prépondérant, et préconise la réalisation d'études d'impacts plus systématiques des dispositifs successifs de soutien à l'accès à l'emploi.

En conclusion

La grande proximité du projet de contrat avec le précédent permet une certaine continuité dans la logique des dispositifs et des parcours. Pour autant, le projet est trop peu contextualisé pour nourrir une perspective d'avenir.

Le Ceser regrette un manque d'ambition du nouveau CPRDFOP. Il ne prend pas suffisamment en compte les enjeux actuels et futurs (rapport au travail, mobilités professionnelles, défis environnementaux).

Le Ceser souligne que les questions telles que les inégalités territoriales observables au niveau des bassins d'emploi relatives aux questions portant notamment sur l'accès à l'emploi des seniors et des chômeurs longue durée ne sont pas abordées dans le contrat.

Le Ceser préconise une évaluation *in itinere* basée sur des indicateurs pertinents définis en préalable de la mise en place du nouveau CPRDFOP, en concertation avec le CREFOP.

Le Ceser s'inquiète de la disparition programmée par l'Etat et la Région dès décembre 2022 de l'agence Défi métiers et souhaite être informé des missions et du calendrier de déploiement de la future Agence régionale de l'orientation. Cette disparition pose la question de la continuité des actions mises en œuvre actuellement par Défi métiers dont la qualité et la granularité de l'information collectée au niveau des bassins d'emploi étaient unique à l'échelle de la région Ile de France.

Le Ceser préconise par ailleurs une refonte du portail Oriane pour le rendre plus accessible, territorialisé et performant.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 144

Pour : 117

Contre : 1

Abstentions : 25

Ne prend pas part au vote : 1



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil • 93 400 Saint-Ouen • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)

avis & rapport

**Formation, transition professionnelle,
et entrepreneuriat : politiques publiques
et activité professionnelle des seniors
en Île-de-France**

9 nov. 2023

Rapport et avis présentés au nom de la commission
Emploi
par **Virginie GRIMAULT**

Avis n°2023-20
présenté au nom de la commission Emploi
par **Virginie GRIMAUULT**

Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France

9 nov. 2023



Avis n° 2023-20
présenté au nom de la commission Emploi
par **Virginie GRIMAULT**

9 novembre 2023

**Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques
publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France**

Certifié conforme

Le président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 4241-1 ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;
- La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ;
- La délibération n° CP 2 018-135 du 16 mars 2018 portant mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences ;
- La délibération n° CR 2020-017 du 11 juin 2020 relative au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2020 et à la convention-cadre région Île-de-France et Pôle emploi 2020/2023 ;
- La délibération n° CP 2020-212 du 1er juillet 2020 approuvant le dispositif d'aide à la formation vers un métier en tension ;
- La délibération n° CP 2020-474 du 18 novembre 2020 portant adoption au dispositif d'aides individuelles régionales vers l'emploi – Affectation – Modification du règlement d'intervention ;
- La délibération n° CP 2021-462 du 19 novembre 2021 relative à la convention entre la Région et l'ASP - Frais de gestion ASP 2022 - Remises gracieuses - Règlement d'intervention "Rémunération des stagiaires" ;
- La délibération n° CP 2022-029 du 28 janvier 2022 portant approbation aux dispositifs AIRE – VAE (programme d'information, d'entretien conseil et de promotion de la VAE, chéquiers VAE) 2022 ;
- La délibération n° CP 2023-102 du 29 mars 2023 relative aux actions territorialisées, actions expérimentales, AFEST, CNAM, CDRIML, actions Compétences+ et autres mesures de formation professionnelle ;
- La délibération n° CR 2023-03 du 30 mars 2023 relative au PRIC 2023 : convention financière et avenant au Pacte ;
- La délibération n° CR 2023-04 du 30 mars 2023 relative à la stratégie régionale pour la formation et l'orientation professionnelles 2022-2027 : contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ;
- Les délibérations n° CP 2023-019 du 25 janvier 2023, n° CP 2023-107 du 29 mars 2023, CP 2023-179 du 1er juin 2023 et n° CP 2023-252 du 5 juillet 2023, n° CP 2023-312 du 21 septembre 2023 relatives aux diverses mesures pour la formation et l'emploi ;
- Le budget primitif de la région Île-de-France pour 2023.

Les actes du Ceser suivants :

- L'avis n° 2019-16 du 12 décembre 2019 relatif à la contribution à la politique régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie ;
- Le rapport de la section Prospective du Ceser du 9 novembre 2021 intitulé « Transformer le regard de la société sur le vieillissement en Île-de-France pour en faire une opportunité sociétale » ;
- L'avis n°2021-04 du 29 janvier 2021 sur la mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi ;
- L'avis n° 2022-011 du 6 octobre 2022 relatif au Contrat de Plan Régional pour le développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 ;
- Contribution du 12 décembre 2019 à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie.

Les actes du Cese suivants :

- L'avis n° 2018-12 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 25 avril 2018, intitulé « L'emploi des seniors » ;

- L'avis n° 2018-12 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 12 janvier 2022, intitulé « Métiers en tension ».

Considérant :

- Que le Conseil régional est aujourd'hui compétent pour agir sur l'orientation, puisque la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie crée le droit à l'orientation tout au long de la vie ;
- Que depuis la loi du 5 mars 2014, les Régions ont une compétence générale sur la politique de formation professionnelle continue à destination des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle. Elles sont également compétentes pour coordonner l'achat public de formations sur leur territoire, afin de veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions ;
- Que la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » confie au Conseil régional de nouvelles compétences sur l'information des publics et conforte ainsi des compétences préexistantes, quant au rôle de coordination du Conseil régional au sein du Service public régional d'orientation (SPRO) ;
- Que la Stratégie régionale de mise en œuvre du Service public régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle est définie par le CREFOP au moyen du CPRDFOP, qui fait de la Région l'animatrice du dispositif et la garante de l'organisation du SPRO et de ses acteurs. Elle garantit l'articulation avec le SRDEII ;
- Que la région devient, avec la Loi du 5 septembre 2018 dite Avenir professionnel, principalement compétente dans la formation des demandeurs d'emploi et des jeunes décrocheurs.
- Que dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) lancé par le gouvernement dès 2018, dans un objectif de réduction du taux de chômage structurel, ont été mis en œuvre des pactes (PRIC) entre l'État et les Régions pour développer des parcours certifiants afin d'accélérer la transformation des contenus de formation et d'encourager le développement au niveau local pour l'insertion des publics les plus fragiles ;
- Que la loi Avenir professionnel a également confié aux Régions le domaine de l'information et de l'orientation notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Service public régional de l'orientation (SPRO) et la responsabilité d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, des apprentis et des étudiants ;
- Que les Opérateurs de compétences OPCO ont été créés à cette occasion et ont pour missions d'assurer le financement de l'apprentissage, de favoriser les transitions professionnelles des salariés par les travaux des observations sur l'évolution des métiers et des compétences, d'appuyer les branches professionnelles concernant la gestion des emplois et des parcours professionnels et de conseiller les PME et les micros entreprises ;
- Que les régions disposent d'une compétence en matière de développement de l'apprentissage qui se traduit par l'octroi d'un soutien financier, en fonctionnement et en investissements, aux Centres de formation des Apprentis répondant aux priorités régionales en matière de développement économique ;

Pour mettre en œuvre cette compétence, la Région peut conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les opérateurs de compétences (OPCO).

- Que la nouvelle agence de la promesse républicaine et de l'orientation (ORIANE) chargée notamment de conduire les politiques d'information et d'orientation est en cours d'installation ;

- Que cette volonté de redessiner le paysage de l'EFOP avec comme objectif une amélioration de l'efficacité des politiques publiques au niveau régional va de pair avec celle de l'Etat dans l'élaboration du projet France travail ;
- Que dans un contexte de mutations de l'emploi avec notamment l'émergence de nouveaux métiers comme ceux liés à la transition écologique, numérique, à l'Intelligence artificielle (IA), les enjeux principaux des politiques régionales seront de garantir le continuum des compétences Développement économique/Orientation/Formation/Emploi et des parcours tout au long de la vie.

Préambule :

La récente réforme des retraites soulève des enjeux sociaux autour de l'allongement de la vie professionnelle et interroge sur les progrès à accomplir pour amener le plus grand nombre de seniors en emploi à l'âge de la retraite.

Le contexte de l'Île-de-France est celui d'une situation « numériquement » positive mais inégale et marquée par les biais de l'activité économique de la région capitale. Dans ce contexte, où les demandeurs d'emploi seniors représentent 26 % des demandeurs d'emploi, 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée et 57 % des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, la marge de progrès est réelle.

Faire des enjeux du vieillissement de la population active une priorité des politiques de prévention, et de formation est un objectif incontournable depuis le revirement des politiques publiques sur les départs anticipés.

Pourtant les préjugés sur les difficultés de fins de carrières restent prégnants.

D'autres freins tiennent à une logique d'anticipation trop peu partagée, au financement de la formation professionnelle peu favorable, à la question légitime du niveau de revenus et à l'inadaptation des modes de formation.

Comment adapter la formation professionnelle aux parcours de travail et d'emploi à tous les âges, mieux gérer les fins de carrières et accompagner les transitions et reconversions professionnelles ? Faut-il, pour y parvenir, mobiliser mieux et davantage les dispositifs de droit commun ou créer des dispositifs spécifiques ? Avec quels interlocuteurs la Région peut-elle définir les actions et les relais territoriaux de leur mise en œuvre ?

Comment faire de l'orientation et de la reconversion professionnelle des opportunités pour les employeurs et les salariés, face aux transitions numérique, écologique, démographique, qui sont à l'œuvre ?

Le Ceser a souhaité dresser un état des lieux de la question en Île-de-France et de l'apport des politiques publiques nationales et régionales, actuellement à l'œuvre ou à créer pour améliorer durablement le taux d'emploi de tous les seniors franciliens.

La commission Emploi a également sollicité une contribution de la commission Développement économique sur le maintien ou l'amélioration de l'activité professionnelle non salariée en Île-de-France.

Le présent avis formule donc des propositions d'amélioration et d'innovation pour les politiques régionales ou nationales, compte tenu notamment des freins actuels à leur pleine efficacité. Il dessine ainsi des pistes pour le développement de l'activité professionnelle des seniors dont la Région, à travers ses compétences en matière de développement économique, de formation et d'insertion professionnelle, doit être un acteur clé.

Emet l'avis suivant :

Article 1 : Se doter d'un outil d'observation et d'analyse consacré aux seniors en activité, en emploi, en demande d'emploi

Le premier constat du rapport est celui d'un défaut d'observation qualitative : on ne connaît bien ni les seniors en activité, ni les seniors demandeurs d'emploi. La Région doit avoir une vision consolidée des données qui croisent les critères d'âge, de genre, d'accès à la formation, de niveau de qualification, de secteur professionnel et de territoire d'origine. Elle doit analyser les données de la plateforme Agora créée par France compétences et obligatoirement renseignée par tous les opérateurs de compétence. Cette analyse devra être menée en lien avec le CREFOP Île-de-France et s'appuyer sur les travaux de l'OREF Île-de-France dont l'expertise est incontournable.

La Région devra, en outre, participer activement aux Engagements développement de l'emploi et des compétences – EDEC, relatifs au maintien dans l'emploi et intégrant la gestion des âges, menés par les secteurs professionnels en Île-de-France.

Article 2 : Viser l'exemplarité de la Région Île-de-France employeur à l'égard du maintien dans l'emploi et du recrutement de seniors

Le Ceser se félicite des actions de formation territorialisées ouvertes en 2023 par la Région offrant la possibilité de pourvoir des postes vacants d'enseignants du second degré par la voie du 3^{ème} concours pour lesquelles les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, en recherche d'une nouvelle activité ou d'une nouvelle orientation dans leur carrière seront privilégiés.

Ce type d'expérimentation pourrait être étendu aux reconversions vers les métiers et carrières pour lesquels la Région est employeur.

La Région est un employeur majeur en Île-de-France. A cet égard, elle doit afficher des mesures ambitieuses en faveur du maintien dans l'emploi et du recrutement de ses agents seniors en termes d'organisation du travail, de prévention de l'usure professionnelle et d'évolution des compétences.

Article 3 : Inscrire un axe formation des demandeurs d'emploi seniors dans le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

Les demandeurs d'emploi seniors représentent 28 % des demandeurs d'emploi franciliens mais ne bénéficient que de 17 % des dépenses de formation dédiées aux demandeurs d'emploi.

Il est nécessaire que la Région renforce l'accès à la formation des seniors dans le cadre du PRIC 2024.

Dans ce cadre les demandeurs d'emploi seniors volontaires doivent pouvoir bénéficier d'une formation certifiante de reconversion professionnelle et relever à titre expérimental de l'association paritaire ATPRO Île-de-France avec un financement dédié de la Région.

Article 4 : Intégrer des indicateurs liés au maintien dans l'emploi et au recrutement de seniors aux critères Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) des achats de la Région

40 % des entreprises (surtout les plus petites) n'ont pas formalisé de stratégie en termes de ressources humaines et de politique de formation. Le bénéfice d'une gestion prévisionnelle du besoin d'évolution de leurs compétences reste le plus souvent hors de portée pour plus de la moitié des salariés. L'entretien de seconde partie de carrière permet au contraire d'entretenir les perspectives professionnelles et d'endiguer les ruptures conventionnelles plus nombreuses chez les seniors qu'en population générale.

S'agissant du recrutement de demandeurs d'emploi senior, la problématique est renforcée par les préjugés de certains recruteurs. Ces préjugés peuvent être combattus par la mise en œuvre de

pratiques de recrutement non discriminantes et notamment la mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

La Région a mis en œuvre des critères RSE dans le cadre de sa politique d'achat. Des critères « emploi des seniors » pourraient y être utilement intégrés : actions mises en œuvre pour le maintien en emploi, actions de prévention santé organisation du travail, systématisation de l'entretien de seconde partie de carrière, départs en formation et formation qualifiante ou de reconversion, mobilisation des actions de formation en situation de travail (AFEST), développement de modalités de VAE collective, accès des seniors au statut de tuteur ou de maître d'apprentissage.

Article 5 : Généraliser le recours au Conseil en évolution professionnelle (CEP) et l'accompagnement vers les transitions professionnelles des actifs seniors.

Le Conseil en évolution professionnelle est un droit ouvert à tous les actifs. Il est néanmoins trop faiblement mobilisé.

Par une réflexion sur un projet professionnel cohérent au sein ou hors de l'entreprise, le recours au CEP, permet la prise en compte des acquis professionnels des salariés dans leur cursus de formation et de prévoir des actions d'adaptation ou de préparation à l'emploi. Il contribue ainsi à lutter contre la perception négative de la mobilité externe et la perte de confiance du salarié et assure un meilleur succès du parcours de reconversion.

En tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dédié aux demandeurs d'emploi, Pôle emploi est un acteur central de l'orientation tout au long de la vie. Il participe, à ce titre, aux instances et travaux régionaux menés avec la Région et Transition Pro.

Le Ceser propose de dynamiser la coordination entre le Service public régional d'orientation (SPRO) et Pôle emploi (opérateur principal du conseil en évolution professionnelle) pour optimiser l'accès au CEP des seniors franciliens.

Le ceser propose également de :

- Garantir la qualité du service rendu à tous les bénéficiaires seniors par la création d'un cahier des charges visant un label commun ;
- Professionnaliser l'accueil des lieux de conseil en orientation pour mieux orienter les seniors vers les dispositifs adaptés ;
- Affiner les achats de formation pour les chercheurs d'emploi à l'appui des données transmises par les opérateurs locaux et les employeurs.

Article 6 : Accompagner les entreprises dans les actions de maintien dans l'emploi en renforçant les ressources méthodologiques et l'accompagnement des PME et des micro entreprises.

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), le Ceser propose de renforcer les ressources méthodologiques et d'accompagnement des PME (300 salariés et moins) par l'élaboration de référentiels simplifiés et le développement de dispositifs publics d'appui aux ressources humaines face aux problématiques du vieillissement actif.

L'optimisation et l'augmentation des co-financements en faveur des transitions et conversions pour une seconde carrière (Abondement du Compte personnel de formation de transition, Pro-A) est également souhaitable, particulièrement pour les métiers les plus exposés aux risques d'usure professionnelle.

Des fonds européens pourraient, en outre, être mobilisés pour le développement de programmes d'actions d'accompagnement ou de formation qui permettent aux entreprises dépourvues de ressources RH, notamment les PME et les micros entreprises, de déployer ces outils de politique RH dédiés aux seniors.

Article 7 : Soutenir les dispositifs de formation et de professionnalisation associés au recrutement

Les ambitions du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) sont notamment d'apporter des réponses aux besoins des employeurs sur les métiers en tension et de contribuer à la transformation des compétences en lien avec les transitions énergétique, écologique, et numérique.

La Région peut accentuer la collaboration avec le service public de l'emploi pour soutenir les actions de formation de demandeurs d'emploi associées à une embauche par le renforcement en compétences des candidats. Il s'agit des dispositifs de Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle ou collective (POEI et POEC) au financement desquels la Région pourrait participer.

Article 8 : Construire un pilotage stratégique régional face aux mutations et aux besoins en compétences induits par les transitions énergétique, écologique et numérique.

En Île-de-France, la réalisation, d'ici 2050, du scénario bas carbone suppose la création de nombreux emplois supplémentaires sur des compétences expertes, dans la construction, dans l'agriculture, dans les activités scientifiques et techniques liées aux besoins d'innovation et de recherche et développement.

Pour certains métiers déjà en tension, les possibilités de certifications et de reconversion sont nombreuses, notamment face aux besoins liés à la rénovation globale des bâtiments en Île-de-France.

La Région est un acteur clé de la transition écologique dans le domaine Air Climat, en matière d'adaptation au changement climatique et en faveur de la santé environnementale. Elle peut conjuguer ce rôle, avec celui, tout aussi majeur en matière de maintien et du développement de l'emploi des seniors par un exercice prospectif des besoins en formation en lien avec le CREFOP, les OPCO et les branches professionnelles à l'échelle des bassins d'emploi.

Il est, en effet, indispensable d'identifier précisément les besoins et d'y répondre par le renforcement des qualifications et l'appui aux reconversions professionnelles : AFEST, VAE, POE, contrat de professionnalisation senior. Le recours aux outils de la Gestion des emplois et parcours professionnels – GEPP- pourrait être un mode de pilotage.

Article 9 : Favoriser l'émergence d'une organisation du travail adaptée et la valorisation des savoirs issus de l'expérience

Les expérimentations sur le maintien dans l'emploi des seniors font ressortir l'utilité de l'accompagnement des dirigeants d'entreprises sur la réflexion sur une organisation qui permette le bien vieillir au travail.

La Région pourrait co-financer des dispositifs de formation à destination des managers d'entreprises de 300 salariés et moins grâce à la mobilisation de fonds européens et contribuer au déploiement d'autres modes d'organisation du travail.

Un effort massif dans le développement d'ingénieries pédagogiques plus en lien avec l'expérience du travail des seniors permettrait de valoriser leurs acquis et de favoriser la mise en application grâce aux échanges entre pairs.

Former autrement les seniors devrait également être une priorité puisqu'ils sont concernés par le développement des compétences à la fois en qualité de destinataires et de transmetteurs de savoir. Dans le cadre de sa politique d'achat de formation, la Région Île-de-France pourrait également favoriser un programme d'innovation dont les résultats pourraient être intégrés dans le cahier des charges de ses appels d'offre. Ce programme d'innovation pédagogique devrait prendre en compte les spécificités des salariés seniors dans la conception des actions de formation, notamment en situation de travail.

Article 10 : Mettre en place des réseaux au profit des seniors et identifier les seniors les plus éloignés de l'emploi

Le double-objectif de maintien dans l'emploi des seniors et d'augmentation du recrutement des seniors demandeurs d'emploi justifie une mobilisation accrue des dispositifs de droit commun. Le report progressif à 64 ans de l'âge légal de liquidation des droits à la retraite ouvrent, en outre, un risque accru de précarisation des personnes qui ne seraient ni en retraite, ni en emploi.

Pour nombre d'entre eux, les seniors font effectivement partie des publics prioritaires. Ils représentent 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée et 26 % des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi.

Dès lors, sans envisager des dispositifs spécifiques lourds, le Ceser recommande que la Région Île-de-France favorise le développement de réseaux de mise en relation entre recruteurs, candidats et organismes de formation, notamment via Oriane.

Article 11 : Instaurer une « clause de revoyure systématique » pour mesurer l'évolution de la situation et l'impact des politiques publiques à l'œuvre.

D'ores et déjà, le report de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans a replacé de la question de l'emploi des seniors au cœur du dialogue social. Les discussions sur la prévention de l'usure professionnelle, l'adaptation des compétences et la gestion de fin de carrière sont à l'agenda de nombreuses branches professionnelles pour 2024.

L'analyse des accords issus du dialogue social de branche devra enrichir l'évaluation des politiques publiques régionales et nationales en faveur de l'emploi des seniors en Île-de-France.

En qualité d'assemblée consultative, le Ceser devra se saisir régulièrement de la question et en mesurer l'évolution.

En matière de soutien à l'entrepreneuriat à la création de leur activité par les seniors, le Ceser propose de :

Article 12 : Promouvoir les dispositifs de financement proposés par certains organismes aux seniors pour la création de leur entreprise, à l'image des dispositifs proposés par l'ADIE ou France Active.

Article 13 : Sensibiliser les partenaires du dispositif régional d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises Entrepreneur#leader aux besoins spécifiques du public senior et étudier les conditions d'un fléchage d'une partie des projets lauréats sur des projets portés par des seniors pour faire émerger des expériences positives.

Article 14 : Proposer ou soutenir l'organisation de formations adaptées au public senior, par exemple en partenariat avec Pôle-emploi, l'APEC et les chambres consulaires.

Article 15 : Organiser des opérations de mise en réseau avec des financeurs pour contribuer à la création d'un écosystème favorable aux silver-entrepreneurs.

Article 16 : Stimuler le partage intergénérationnel entre entrepreneurs et entrepreneurs seniors pour favoriser les échanges d'expérience et de savoir-faire dans les espaces de coworking et les incubateurs soutenus par la Région (notamment au titre du dispositif Innov'up incubation). L'incubateur régional « Pergo » pourrait participer à cette dynamique.

En conclusion :

La situation actuelle et vraisemblablement à venir, de l'emploi des seniors en Île-de-France justifie la mobilisation de politiques publiques régionales et nationales. Une meilleure connaissance du profil des seniors franciliens en emploi et en demande d'emploi est un préalable indispensable. Le déploiement accru des dispositifs actuels d'accompagnement et leur adaptation au public senior sera aussi facteur de succès.

En favorisant l'individualisation et la désintermédiation de l'accès à la formation, la réforme de 2018, « Loi pour le choix de son avenir professionnel » n'a pas permis l'appropriation des nouveaux dispositifs par les salariés. Elle a également accru les disparités d'accès à la formation continue au sein même des entreprises.

C'est pourquoi la Région doit soutenir les actions et expérimentations de maintien ou de retour à l'emploi des seniors qu'il s'agisse de mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs choix, de flécher davantage de financements vers les formations nécessaires aux reconversions de « seconde carrière », ou d'accompagnement des plus petites entreprises dans la mise en œuvre de changements organisationnels : développement des dispositifs d'appui RH, meilleure coopération avec les opérateurs de compétences pour le déploiement territorial des actions.

L'efficacité des programmes et dépenses mobilisées en faveur de l'emploi des seniors pourra être étudiée dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention Etat-Région du PRIC Île-de-France.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 142

Pour : 136

Contre : 2

Abstentions : 4

Ne prend pas part au vote : 0

rapport

Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France

9 nov. 2023

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Virginie GRIMAULT**



Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des seniors en Île-de-France

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Virginie GRIMAULT**

9 novembre 2023

Abstract

Sous l'effet des réformes successives des régimes de retraite, le taux d'emploi de la population de 55 à 64 ans a augmenté de 26,6 points en Île-de-France entre 2000 et 2021. En 2022, le taux d'activité des seniors franciliens est supérieur à la moyenne nationale, soit 75,8 % contre 67,8 %, une performance liée en grande partie aux caractéristiques économiques propres à la région capitale.

La performance relative de l'Île-de-France par rapport à l'ensemble du territoire national ne doit néanmoins pas masquer la difficulté des situations individuelles nées de la perte d'emploi des seniors et des difficultés accrues pour retrouver un emploi : les seniors représentent 26 % des demandeurs d'emploi en Île-de-France, 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée, et 57 % des moins qualifiés.

A ce titre, le Ceser a souhaité approfondir la question de l'emploi des seniors en Île-de-France, la capacité du marché du travail francilien à améliorer durablement leur taux d'emploi et l'apport des politiques publiques nationales et régionales actuellement en œuvre à la poursuite de cet objectif.

Une approche du vieillissement actif implique une stratégie préventive pour préserver et entretenir les ressources humaines, sur le plan de la santé et sur celui des compétences. Or, cette logique d'anticipation est encore trop peu partagée par les entreprises et les salariés face aux mutations des métiers et des modes de travail. L'effort de formation des entreprises et des salariés décroît, à partir de 35 ans pour les employés et ouvriers et à partir de 50 ans pour les cadres.

Le Ceser a centré ses propositions sur l'enjeu à la fois d'organiser les mobilités et les transitions professionnelles favorables au maintien en emploi, et de prévenir les risques d'obsolescence des compétences en seconde partie de carrière.

Il propose d'optimiser les co-financements en faveur des transitions et des conversions pour une seconde carrière et de renforcer le soutien aux actions de formation de demandeurs d'emploi associées à une embauche. A ce titre, l'accompagnement des PME et le développement de programmes d'innovation pédagogique prenant en compte les spécificités des salariés seniors apparaît primordial.

L'atteinte de ces objectifs rend fondamental de dynamiser la coordination entre le Service public régional d'orientation (SPRO) et Pôle Emploi afin de faire du bien vieillir au travail une nouvelle priorité.

Par ailleurs, la Région peut conjuguer son rôle d'acteur clé de la transition écologique avec celui, tout aussi majeur en matière de maintien et du développement de l'emploi des seniors, par un exercice prospectif des besoins en formation en lien avec le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), les Opérateurs de compétences (OPCO) et les branches professionnelles à l'échelle des bassins d'emploi.

Le développement des réseaux de mise en relation de la Région entre recruteurs, candidats et organismes de formation, notamment via Oriane serait un atout supplémentaire.

L'entrepreneuriat représente également un espace potentiel d'activité pour les seniors. Il s'agit de lever les obstacles qui ralentissent le passage à l'acte pour les seniors qui veulent franchir le cap de la création ou reprise d'entreprise : manque d'accompagnement en matière de création, de gestion ou de reprise d'entreprise ou difficultés d'accès aux financements.

Sommaire

Introduction	4
1 Tentative d'Etat des lieux	6
1.1 S'accorder sur les termes et les chiffres.....	6
1.1.1 Travailleurs âgés, seniors, travailleurs expérimentés.....	6
1.1.2 Quelle classe d'âge ?	6
1.2 Une situation régionale « facialement positive », mais marquée de nombreux biais.....	6
1.2.1 Des données régionales globales peu détaillées	6
1.2.2 Une situation qui s'est améliorée au fil des années mais qui doit encore progresser	7
1.2.3 Des taux et d'activité et d'emploi supérieurs à la moyenne nationale et à ceux des autres régions françaises	8
1.3 Disparités infrarégionales de l'hypercentre aux départements de la couronne extérieure	10
1.4 Panorama de l'emploi « seniors » en Île-de-France et comparaison européenne	12
1.4.1 Un taux d'emploi qui diminue progressivement avec l'âge.....	12
1.4.2 La part des seniors dans l'emploi varie selon les secteurs professionnels	12
1.4.3 Les seniors franciliens des CSP + sont davantage en activité et/ou en emploi	13
1.4.4 Caractéristiques des emplois occupés par les seniors.....	13
1.4.5 La place des femmes.....	14
1.4.6 Focus européen.....	14
1.5 Panorama de la demande d'emploi des seniors en Île-de-France.....	15
1.5.1 Une évolution favorable au premier trimestre 2023.....	15
1.5.2 Une baisse inégale sur l'ensemble du territoire francilien	16
1.5.3 Surreprésentation des seniors dans la demande d'emploi, et la demande d'emploi de longue durée.	17
1.5.4 Niveau de qualification des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans en Île-de-France.....	17
1.5.5 Fait générateur de la demande d'emploi.....	19
1.5.6 Retour à l'emploi, et secteurs d'activité recruteurs de seniors.....	19
2 Les freins actuels à la pleine activité des seniors	22
2.1 Une logique d'anticipation trop peu partagée par les entreprises et les salariés.....	22
2.2 La réforme de 2018 peu favorable au développement de la formation tout au long de la vie professionnelle.....	23
2.2.1 Suppression du financement contributif et mutualisé de la formation continue dans les entreprises de 50 salariés et plus.	23
2.2.2 « Remplacement » de la période de professionnalisation par la proA.....	24
2.3 La question légitime du niveau de revenus	24
2.4 L'absence d'évaluation des dispositifs de formation et d'évolution professionnelle	25
2.5 L'Inadaptation des modes de formation.....	25

3 Lever les freins actuels à l'emploi des seniors	26
3.1 Viser l'exemplarité de la Région Île-de-France à l'égard du maintien dans l'emploi et du recrutement de seniors	26
3.2 Inscrire un axe formation des demandeurs d'emploi seniors dans le PRIC	26
3.3 Intégrer des indicateurs liés au maintien dans l'emploi et au recrutement de seniors aux critères de Responsabilité Sociale et Environnementale – RSE, du cahier des charges « achats » de la Région	26
3.4 Généraliser le recours au CEP - conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement vers les transitions professionnelles des actifs seniors.	27
3.5 Accompagner les entreprises dans les actions de maintien dans l'emploi en renforçant les ressources méthodologiques et l'accompagnement des PME et des micro entreprises.	28
3.6 Soutenir les dispositifs de formation et de professionnalisation associés au recrutement	28
3.7 Construire un pilotage stratégique régional face aux besoins en compétences et aux mutations induits par les transitions énergétique, écologique et numérique.....	28
3.8 Favoriser l'émergence d'une organisation du travail adaptée et la valorisation des savoirs issus de l'expérience.....	29
3.9 Mettre en place des réseaux au profit des seniors et identifier les seniors les plus éloignés de l'emploi.....	30
3.10 Instaurer une « clause de revoyure systématique » pour mesurer l'évolution de la situation et l'impact des politiques publiques à l'œuvre.	31
4 Développer l'entrepreneuriat et la création de leur activité par les seniors en Île-de-France	32
Conclusion	34
Remerciements	35
Liste des membres de la commission.....	36
Glossaire	37
Bibliographie.....	38

Introduction

Le Ceser Île-de-France a adopté en novembre 2021 le rapport « *Transformer le regard de la société sur le vieillissement en Île-de-France pour en faire une opportunité sociétale* ». La Section prospective y constatait l'évolution positive, récente mais continue, du taux d'activité¹ et du taux d'emploi² des seniors en Île-de-France. Elle soulignait également la marge de progrès à accomplir pour amener le plus grand nombre de seniors en situation d'emploi à l'âge du départ en retraite.

La Section prospective dressait également le constat d'une situation de l'emploi des seniors en Île-de-France, en demi-teinte, inégale selon les territoires et les tranches d'âge au sein de la classe d'âge dite senior, et marquée par des biais liés aux caractéristiques de l'activité économique et au coût de la vie dans la région capitale.

Sous l'effet des politiques publiques destinées à limiter les effets du vieillissement de la population, et notamment des réformes successives des régimes collectifs de retraite, le taux d'emploi de la population de 55 à 64 ans a effectivement augmenté de 26,6 points en Île-de-France entre 2000 et 2021.

Le taux d'emploi des seniors de 65,2 % en 2021 en Île-de-France est supérieur à celui observé à l'échelle du territoire national et à celle de toutes les autres régions métropolitaines. Il se trouve seulement en position médiane au sein des régions européennes comparables. Légèrement supérieur à ceux de la communauté de Madrid, de la Catalogne et de la Lombardie, mais en retrait parmi ceux observés en Bavière, dans le Land de Berlin ou en Hollande septentrionale.

En 2022, 159 717 seniors inscrits à Pole Emploi ont été recrutés, soit une augmentation de 14,5 % en un an contre seulement + 8,7 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. La part des recrutements seniors parmi le total des recrutements augmente également de 12,3 % à 13 % entre 2021 et 2022.³

Pourtant, les seniors représentent 26 % des demandeurs d'emploi en Île-de-France, 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée, et 57 % des moins qualifiés. En outre, depuis 2017, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté plus rapidement dans la catégorie des demandeurs d'emplois de 50 ans et plus (+18,6 %), que celui des demandeurs d'emploi, toutes classes d'âge confondues (+16,4 %). La meilleure performance relative de l'Île-de-France, par rapport à l'ensemble du territoire national, ne peut donc justifier d'ignorer la difficulté des situations individuelles nées de la perte d'emploi des seniors et des difficultés accrues pour retrouver un emploi. Les performances tant du maintien dans l'emploi que du retour à l'emploi des seniors doivent et peuvent encore être améliorées en Île-de-France.

A ce titre, la commission Emploi du Ceser a souhaité approfondir la question de l'emploi des seniors en Île-de-France, la capacité du marché du travail francilien à améliorer durablement le taux d'emploi de tous les seniors, et l'apport des politiques publiques nationales et régionales actuellement en œuvre à la poursuite de cet objectif.

La commission Emploi a également sollicité une contribution de la commission Développement économique sur le maintien ou l'amélioration de l'activité professionnelle non salariée en Île-de-France.

¹ Taux d'activité : Rapport entre les actifs, en situation d'emploi ou non, et la population totale d'une tranche d'âge considérée

² Taux d'emploi : Rapport entre les actifs occupés au sens du BIT et la population totale d'une tranche d'âge considérée.

³ Pôle Emploi Île-de-France – audition commission emploi CESER 2023

Le présent rapport tente donc de dresser un état exhaustif de la situation, pour examiner ensuite les politiques publiques nationales ou régionales à l'œuvre et les freins à leur pleine efficacité. Il esquisse enfin des pistes pour le développement de l'activité professionnelle des seniors dont la Région, à travers ses compétences en matière de développement économique, de formation et d'insertion professionnelle, doit être un acteur clé.

1 Tentative d'Etat des lieux

1.1 S'accorder sur les termes et les chiffres

1.1.1 Travailleurs âgés, seniors, travailleurs expérimentés

En amont d'un état des lieux, la définition des termes est essentielle. A quel âge est-on senior dans le monde du travail ? La réponse diffère selon les interlocuteurs. INSEE, Service public de l'emploi, salariés, indépendants, entreprises. Elle diffère plus encore selon les secteurs, professionnels, les qualifications, les métiers et les conditions de travail du poste occupé la notion de « senior au travail » est relative parce que subjective.

L'âge reste un des premiers facteurs de discrimination dans l'emploi. Dans certains secteurs (audit, conseil, banque) la qualification « senior » revêt une connotation positive de compétence confirmée par l'expérience. Y être seniors avant trente ans est même une consécration ! Dans d'autres secteurs, elle peut induire des représentations stigmatisantes : moindre productivité, obsolescence des compétences, usure au travail ou à l'inverse surqualification, coût salarial trop élevé, difficultés d'intégration, etc.

Récemment, deux rapports officiels ont privilégié le terme de « travailleurs expérimentés » à celui de « senior ».⁴ Le rapport de la mission d'information de l'assemblée nationale affirme même la connotation *dépréciative* du terme senior vis-à-vis des travailleurs les plus âgés pour privilégier celui de « travailleurs expérimentés » jugé moins stigmatisant. Changer les termes, pour changer la réalité, les perceptions réelles ou supposées, les moyens à mettre en œuvre, serait-il efficace ? Le débat n'est sans doute pas prioritaire. Pour davantage de clarté, le présent rapport utilisera principalement le terme « seniors ».

1.1.2 Quelle classe d'âge ?

La définition de la classe d'âge concernée est sans doute plus centrale. Elle est liée à la perception de l'âge auquel intervient la fin de carrière. Il apparaît donc raisonnable de centrer l'état des lieux sur la tranche d'âge de 55 à 64 ans, soit dix années en amont de l'âge légal de départ en retraite fixé par la loi du 14 avril 2023, en distinguant, selon les données disponibles, des situations parfois contrastées des 55-59 ans, des 60-64 ans et parfois des plus de 65 ans.

Toutefois, il apparaît clair que les mesures à prendre doivent être anticipées tout au long de la carrière professionnelle pour garantir le maintien dans l'emploi jusqu'à l'âge de la retraite.

1.2 Une situation régionale « facialement positive », mais marquée de nombreux biais

1.2.1 Des données régionales globales peu détaillées

Le premier constat est celui de l'absence de cohérence des indicateurs d'âge de la statistique publique relative à la population d'une part et au taux d'activité et d'emploi d'autre part. L'INSEE exprime les données provisoires 2022 de la population selon 5 classes d'âge (0 à 19 ans, 20 à 39 ans, 40 à 59 ans, 60 à 74 ans et 75 ans et plus) et les taux d'activité et d'emploi des 15-64 ans selon 3 classes d'âges (15 à 24 ans, 25 à 54 ans, et 55 à 64 ans). Outre, le manque de cohérence de ces indicateurs, l'absence de mesure d'activité et d'emploi des plus de 64 ans est singulière. La Direction

⁴ Rapport de la mission « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés », par Sophie Bellon, Olivier Meriaux, Jean-Manuel Soussan remis au Premier Ministre le 14 janvier 2020.

Mission d'Information de la commission des Affaires sociales de l'assemblée nationale sur l'emploi des travailleurs expérimentés – Valérie Six présidente, Didier Martin et Stéphane Viry rapporteurs – Rapport remis le 21 septembre 2021.

régionale de l'économie, de l'Emploi du travail et des solidarités (DREETS) et Pôle emploi Île-de-France retiennent, quant à elles, principalement des indicateurs fondés sur les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, et les politiques publiques qui leurs sont adressées.

1.2.2 Une situation qui s'est améliorée au fil des années mais qui doit encore progresser

En 2018, Le taux d'activité des seniors (entre 55 et 64 ans) en Île-de-France s'établissait à 67,3 % versus 76,4 % pour l'ensemble de la population active (37 % pour les 15-24 ans, 90,7 % pour les 25-54 ans). Le taux d'emploi des seniors était de 60,4 %, versus 67 % en population générale (28 % pour les 15-24ans, pour les 25 -54 ans)⁵. Le Centre régional d'observation du commerce de l'industrie et des services (CROCIS) affiche, pour 2021 un taux d'emploi de 65,2 %.

Historiquement supérieur à celui observé sur l'ensemble du territoire, le taux d'emploi des seniors Île-de-France a suivi une évolution très voisine (+26,6 points depuis 2000) de celui constaté à l'échelle nationale.

Cette augmentation est liée à l'évolution des politiques publiques de l'emploi au cours des quarante dernières années.

Jusqu'à la fin des années 1980, ces politiques favorisaient le départ à la retraite des seniors, afin de permettre, en théorie, un meilleur accès à l'emploi des plus jeunes et une diminution du chômage de masse.

Ce choix de l'inactivité reposait sur de nombreux dispositifs de cessation anticipée d'activité financés par l'Etat, mais aussi sur l'encouragement des salariés au départ par des entreprises finançant elle-même un dispositif de préretraite dans le cadre de plan de restructuration. La réforme des retraites de 1982, attribuait en outre aux salariés ayant cotisé 37,5 années, le bénéfice d'une retraite à taux plein des 60 ans. En une vingtaine d'années, ces différentes mesures ont entraîné une baisse considérable du taux d'activité : 70 % des 60 et 64 ans étaient actifs en 1970, 35 % seulement en 1983 et 17 % dans la première moitié des années 1990.

Il est constaté un revirement progressif en faveur de l'activité depuis les années 1990 : allongement de la durée de cotisations ouvrant droit à une retraite à taux plein, report de l'âge légal, allongement de l'assiette de calcul de la pension, extinction de dispositifs de préretraite progressive, etc.

Les réformes successives du régime des retraites depuis 1993 ont contribué à l'augmentation du taux d'emploi des seniors. Cette augmentation est devenue plus significative depuis les années 2000. Entre 2007 et 2018 le taux d'emploi des 55-64 ans augmentait de près de 14 points versus 1,6 points seulement pour l'ensemble de la population active.

Le report de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisations ont « mécaniquement » repoussé « l'effet horizon ». Cet effet rend certaines entreprises plus réticentes à embaucher des salariés plus âgés pour une carrière interne plus courte et peut également les dissuader d'investir dans leur formation. Il peut aussi dissuader certains salariés seniors de s'investir dans le renforcement ou l'évolution de leurs compétences.

Des dispositifs complémentaires ont aussi contribué à favoriser l'emploi des seniors : incitations à l'embauche, sanctions des discriminations en entreprises, extinction de la dispense de recherche d'emploi, taxation des préretraites d'entreprise, politique d'aide différentielle au reclassement, etc.

⁵ Source : INSEE DARES pour DRIEETS Île-de-France : chiffres clés 2022.

1.2.3 Des taux et d'activité et d'emploi supérieurs à la moyenne nationale et à ceux des autres régions françaises

Taux d'activité en Île-de-France et en province en 2019, par âge quinquennal (en%)⁶

Tranche d'âges	Île-de-France	Province
De 15 à 19 ans	12,9	17,6
De 20 à 24 ans	60,6	67,9
De 25 à 29 ans	88,4	89,4
De 30 à 34 ans	90,6	91,1
De 35 à 39 ans	91,1	91,7
De 40 à 44 ans	92,1	92,0
De 45 à 49 ans	91,9	91,3
De 50 à 54 ans	90,4	88,5
De 55 à 59 ans	84,6	78,8
De 60 à 64 ans	46,9	29,8
De 65 à 69 ans	12,0	5,8
Total	76,4	73,8

Taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans en France métropolitaine, par région en 2019 en %

Région	Taux d'activité
Pays de la Loire	24,7
Normandie	25,4
Bretagne	25,7
Hauts-de-France	25,8
Centre-Val de Loire	27,6
Bourgogne-Franche-Comté	27,9
Grand Est	28,9
Nouvelle-Aquitaine	29,8
Auvergne-Rhône-Alpes	32,6
Occitanie	34,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37,1
Corse	38,3
Île-de-France	46,9

Le taux d'emploi des seniors en Île-de-France est aussi supérieur à la moyenne nationale et à celui de toutes les autres régions françaises.

La part des seniors dans la population francilienne est inférieure à celle observée à l'échelle nationale, mais le taux d'activité 75,8 % vs 67,8 % et le taux d'emploi y sont supérieurs. L'écart avec les autres régions tend, en revanche à se combler. Entre 2000 et 2021, le taux d'emploi des seniors en Île-de-France a augmenté de 26,6 points. Plus que dans le Grand-Est (+23,2), en Bourgogne-Franche Comté (+24,7), en Normandie (+24,9) et en Occitanie (+ 25,5), mais au même niveau qu'en PACA et moins qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (+26,7), en Nouvelle-Aquitaine (+26,9), dans les Hauts-de-France (+ 29) et Pays de la Loire (+29,2), en Bretagne (+29,2) et Centre-Val-de-Loire (+31,8).

Ces meilleures performances doivent toutefois être nuancées par l'impact des migrations résidentielles et la structure de l'activité économique en Île-de-France, région capitale (supra).

⁶ INSEE – Recensement de la population 2019

- **L'impact des migrations résidentielles**

Migrations résidentielles depuis et vers l'Île-de-France, selon le profil des personnes, en 2019

Profils des personnes	Arrivées	Départs	Solde migratoire
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 000	5 700	-3 700
Cadres et professions intellectuelles supérieures	32 100	39 000	-6 900
Professions intermédiaires	24 900	36 200	-11 300
Employés	21 400	31 000	-9 600
Ouvriers	7 200	15 500	-8 300
Retraités	6 800	36 600	-29 800

Source : Insee, recensement de la population 2019.

Champ : en 2019, personnes arrivées en Île-de-France ou personnes ayant quitté la région (France hors Mayotte), hors étudiants, élèves, agriculteurs exploitants et « autres inactifs ».

Le solde des migrations résidentielles est négatif pour l'ensemble des catégories recensées. Les départs des retraités sont près de 6 fois plus nombreux que leurs arrivées. Le constat est identique pour les demandeurs d'emplois seniors (non visibles dans le tableau puisqu'affectés à leur catégorie d'origine). Les seniors demandeurs d'emploi ou retraités quittent en effet assez massivement l'Île-de-France pour des motifs qui tiennent tant à la réduction de leur pouvoir d'achat qu'à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

L'impact de ces migrations résidentielles sur les taux d'activité et d'emploi est positif en Île-de-France et négatif dans les régions d'installation de ces seniors.

- **La structure de l'activité économique francilienne**

L'Île-de-France présente la proportion de seniors en activité et en emploi qui augmente avec le niveau initial de qualification.

En 2018, le taux d'emploi des personnes de 50 ans et plus plafonnait à 37,7 % pour les personnes sans diplôme ou titulaires du certificat d'étude primaire, il progressait à 48,9% pour celles titulaires du seul brevet des collèges et à 60,3 % pour les personnes ayant un diplôme BAC+2 pour atteindre 72,7 % pour celles ayant un diplôme supérieur⁷.

Les diplômés de l'enseignement supérieur exercent généralement des emplois de cadres et de professions intellectuelles. Ils entrent plus tard sur le marché du travail et, par conséquent, cessent de travailler ou partent en retraite plus tard (63,1 ans en moyenne pour les cadres et 61,8 ans pour les ouvriers et employés qualifiés sur la période 2018-2020⁸).

⁷ Estimations DARES à partir des données de l'enquête emploi INSEE

⁸ Enjeux Île-de-France – CROCIS – Mai 2023

Part de cadres dans la population en Île-de-France et en province en 2019, par tranche d'âges en %⁹

Tranche d'âges	Île-de-France	Province
De 15 à 19 ans	0,1	0,1
De 20 à 24 ans	8,2	3,4
De 25 à 29 ans	26,9	10,6
De 30 à 34 ans	28,5	12,6
De 35 à 39 ans	28,6	14,2
De 40 à 44 ans	28,5	15,1
De 45 à 49 ans	27,4	14,2
De 50 à 54 ans	25,9	12,8
De 55 à 59 ans	24,1	11,6
De 60 à 64 ans	14,9	5,9
De 65 à 69 ans	4,3	1,3
Ensemble	21,8	10,2

Champ : population âgée de 15 à 69 ans.

Lecture : la part de cadres dans la population âgée de 60 à 64 ans est de 14,9 % en Île-de-France et de 5,9 % en province.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

L'activité francilienne est précisément structurée sur une demande plus importante de personnes diplômées que celle du pays dans son ensemble. La population diplômée est surreprésentée compte tenu de la présence en Île-de-France des services centraux de l'administration de l'Etat, de nombreux sièges sociaux, de grands cabinets d'avocats et de diverses professions de soutien aux entreprises, et d'établissements privés ou publics d'enseignement supérieur. Cela se traduit dans les taux d'activité et d'emploi des seniors mais aussi par un certain nombre de disparités infrarégionales de l'hypercentre aux départements de la couronne extérieure.

1.3 Disparités infrarégionales de l'hypercentre aux départements de la couronne extérieure

Taux d'activité des 15-64 ans en 2018											
	Classe d'âge	Pari s	Seine-et-Marn e	Yveline s	Essonn e	Hauts-de-Sein e	Seine-Sain t-Deni s	Val-de-Marn e	Val d'Oise	Île-de-Franc e	France Métropol e
Femmes	15 à 24 ans	36,0	38,6	33,5	37,2	32,9	35,9	35,0	36,4	35,7	37,1
	25 à 54 ans	90,2	89,0	89,0	88,2	90,5	80,5	87,8	85,7	87,8	87,6
	55 à 64 ans	70,6	58,3	61,6	61,8	68,5	60,2	64,7	59,8	63,8	54,8
	Total	76,3	74,0	73,7	73,9	76,6	72,8	73,9	71,6	73,8	71,6
Hommes	15 à 24 ans	35,3	43,4	37,5	40,0	34,7	39,5	36,8	40,4	38,3	43,4
	25 à 54 ans	93,6	94,8	95,5	93,4	95,4	90,9	93,1	93,9	93,8	93,8
	55 à 64 ans	77,5	64,9	71,0	68,1	76,7	69,0	71,4	67,8	71,2	58,8
	Total	80,4	79,2	79,7	78,0	80,9	77,1	78,2	78,3	79,1	77,0
Ensembl e	15 à 24 ans	35,7	41,1	35,6	38,7	33,8	37,7	35,9	38,4	37,0	40,3
	25 à 54 ans	91,8	91,9	92,2	90,8	92,8	85,6	90,4	89,7	90,7	90,6
	55 à 64 ans	73,8	61,5	66,1	64,9	72,3	64,4	67,9	63,6	67,3	56,7
	Total	78,2	76,5	76,7	75,9	78,7	72,8	76,0	74,9	76,4	74,3

⁹ Chiffres Clés Île-de-France 2022 INSEE DARES

Taux d'emploi des 15-64 ans en 2018											
	Classe d'âge	Pari	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val d'Oise	Île-de-France	France Métropolitaine
Femmes	15 à 24 ans	29,4	29,4	26,5	28,7	26,4	25,2	27,2	27,5	27,6	27,2
	25 à 54 ans	80,2	79,4	79,9	78,5	81,0	65,9	77,0	74,7	77,2	76,6
	55 à 64 ans	63,0	52,9	56,5	56,7	61,8	52,0	58,5	53,5	57,3	48,9
	Total	67,4	65,2	65,8	65,2	68,2	55,8	64,5	61,8	64,4	61,8
Hommes	15 à 24 ans	27,8	32,5	38,8	28,8	26,4	29,3	27,1	29,3	28,4	32,0
	25 à 54 ans	84,0	86,5	87,6	87,6	86,9	76,9	83,1	84,1	84,1	83,8
	55 à 64 ans	68,6	59,1	54,1	65,1	68,9	58,5	63,9	60,6	63,7	52,7
	Total	71,3	70,8	71,9	71,9	72,6	63,9	68,6	68,7	69,8	67,5
Ensemble	15 à 24 ans	28,7	31,0	27,7	29,5	26,4	25,7	27,2	28,4	28,0	29,7
	25 à 54 ans	82,1	82,8	83,7	81,8	83,8	71,4	80,0	79,2	80,6	80,2
	55 à 64 ans	65,6	55,9	60,6	65,1	65,1	55,2	61,0	56,9	60,4	50,7
	Total	69,3	67,9	68,8	67,5	70,3	59,8	66,5	65,2	67,0	64,7

Les taux d'activité et d'emploi constatés dans les départements franciliens confortent l'observation des singularités de la situation de l'ensemble de la région, en termes de démographie, de situation générale de l'emploi, de structuration de l'activité économique et de migrations résidentielles.

Les départements dans lesquels sont concentrés les administrations centrales, les sièges sociaux et ou de grandes entreprises (Paris et Hauts-de-Seine notamment) affichent des taux d'activité et d'emploi des seniors plus élevés. Ils sont aussi ceux où les migrations résidentielles négatives sont les plus marquées.

A l'inverse, peu de sièges sociaux et d'établissements importants (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise) à l'exception de la frange limitrophe de la première couronne dont l'activité est plus diversifiée et mises à part quelques exceptions (Le pôle universitaire de Saclay, le CEA et Carrefour en Essonne, Bouygues dans les Yvelines, Nestlé en Seine-et-Marne, etc).

La frange extérieure de ces départements est peu impactée par les migrations résidentielles à effet négatif, mais peut au contraire accueillir des seniors à leur départ en retraite compte tenu de leur attractivité liée notamment au coût plus faible du foncier.

L'analyse des données, en dynamique à l'échelle de l'ensemble des classes d'âges 15 à 24 ans et surtout de la classe d'âge 25-54 ans conforte cette analyse.

Après 55 ans, la Seine-et-Marne, le Val d'Oise, les Yvelines, et l'Essonne perdent en moyenne 10 points supplémentaires de taux d'activité, en comparaison à Paris et 5 points avec les départements de première couronne. L'évolution est comparable toutes tranches d'âge actives confondues. L'évolution du taux d'emploi par département est similaire, dans la classe d'âge senior et par rapport à l'ensemble de la population en emploi.

Focus sur la Seine-Saint-Denis : Les taux d'activité et d'emploi des seniors, y sont, en valeur nettement inférieurs à ceux constatés dans tous les autres départements franciliens mais supérieurs aux taux constatés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Toutefois, avec un taux d'emploi inférieur de 5 points à la moyenne nationale et de 7 points à la moyenne régionale pour l'ensemble de la population, la Seine-Saint-Denis reste confrontée à un phénomène de chômage de masse. Relativement au niveau d'emploi des 25-54 ans, la dégradation de l'emploi des seniors y est comparable à celle des Hauts-de-Seine et même légèrement moindre que dans le Val-de-Marne.

1.4 Panorama de l'emploi « seniors » en Île-de-France et comparaison européenne

1.4.1 Un taux d'emploi qui diminue progressivement avec l'âge

Les données sur la population senior en emploi sont essentiellement observées à l'échelle nationale. Une fois explicitées les spécificités franciliennes liées aux caractéristiques économiques du territoire, aux migrations résidentielles intra ou interrégionales positives ou négatives, elles restent pertinentes pour dresser un panorama francilien. Ainsi, si le taux d'emploi augmente régulièrement et significativement pour les plus de 50 ans et l'ensemble de la classe d'âge 55-64 ans, il diminue progressivement et évolue différemment dans les sous-classes quinquennales. A l'échelle nationale, on observe une baisse significative du taux d'emploi qui passe de 71,2 % pour la classe des 55-59 ans à 31 % pour celle des 60-64ans, tandis que le taux d'activité hors retraite augmente de 3,3points pour les 60-64 ans.

Entre 2000 et 2018 les taux d'emploi des sous-classes 55-59 ans et 60-64 ans ont respectivement augmenté de 23,2 et 20,5 points. Le rythme de cette augmentation s'est, en revanche inversé à partir de 2012. La hausse de l'emploi dans la première classe d'âge a ralenti (+5,1 points, tandis que celle de la seconde s'est accélérée (+9,3 points). Le taux d'emploi des 65 à 69 ans s'est aussi redressé, plus modestement, depuis la fin des années 2000 (+ 3,3 points depuis 2007, dont + 2,4 points depuis 2010).¹⁰

1.4.2 La part des seniors dans l'emploi varie selon les secteurs professionnels

La présence accrue des « baby-boomers » dans la population active au milieu des années 1990, a globalement fait progresser la part des seniors dans l'emploi de 13,6 points entre 1995 et 2018.

Ce niveau global de 30,6 % n'est, en revanche pas homogène pour tous les secteurs professionnels et tous les métiers.

Sans surprise, la part des 50 ans et plus dans l'emploi salarié est plus élevé dans le secteur tertiaire notamment les administrations publiques (29,4 % en 2018) que dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche 28,5 %) l'industrie (28,7 %) et la construction (25 %).¹¹

Pour les 21 secteurs référencés au premier niveau de la nomenclature d'activité française (NAF), la part des seniors dans l'emploi du secteur est la plus faible pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration (20,3 %) et le secteur de l'information et la communication (21,6 %).

Au plus haut du spectre, on trouve cokéfaction et raffinage (33 %), administrations publiques, enseignement santé humaine et action sociale (33,7 %) ; et autres activités de services (35,3 %). Ces données illustrent parfaitement la multiplicité des causes qui impactent la part des seniors dans l'emploi d'un secteur.

La sous-performance de l'information communication d'une part et la surperformance de la cokéfaction et du raffinage et plus encore de l'enseignement, la santé et l'action sociale d'autre part, semblent contre-intuitives au regard des seules difficultés physiques ou psychiques des métiers. La perte d'attractivité de ces métiers et le manque de perspectives de carrière sont vraisemblablement à l'origine de la faible présence des jeunes actifs et d'une surreprésentation des seniors.

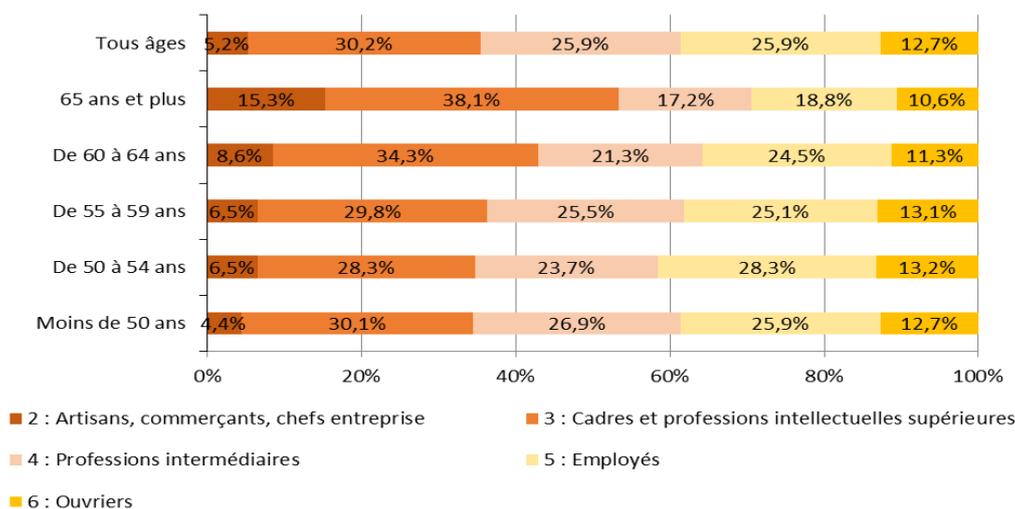
¹⁰ Mission d'information de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale sur l'emploi des travailleurs expérimentés – Valérie Six présidente, Didier Martin et Stéphane Viry rapporteurs – Rapport remis le 21 septembre 2021.

¹¹ « Portraits statistiques des métiers 1982-2014 » - Synthèse nationale DARES n°19, mars 2016 – « Comment ont évolué les métiers en France depuis 30 ans ? Forte progression des métiers du tertiaire et des métiers les plus qualifiés », Analyses DARES n°3, janvier 2017.

Plus l'observation est affinée au niveau des NAF, plus la part des seniors dans l'emploi est variable. A l'échelle des branches professionnelles, elle est comprise entre 6 et 10 % dans la restauration rapide, le commerce des articles de sport, le commerce succursaliste de l'habillement et les équipements de loisirs et jusqu'à 37 % et 38 % pour l'industrie textile, le transport public urbain de voyageurs, les cabinets médicaux.

1.4.3 Les seniors franciliens des CSP + sont davantage en activité et/ou en emploi

Répartition des seniors en activité et/ou en emploi par grande classification et par classe d'âge¹²



La surreprésentation des cadres et professions intellectuelles et supérieures dans la structure d'activité francilienne est accentuée avec l'avancée en âge. Voisine du niveau constaté tous âges confondus (30,2 %), dans la classe des 55-59 ans (29,8 %), elle progresse fortement chez les 60-64 ans (34,3 %) et encore plus parmi les plus de 64 ans (38,1%). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise montrent une évolution parallèle.

La part des professions intermédiaires, des ouvriers et des employés dans l'activité régionale totale tend au contraire à baisser à partir de 60 ans d'une classe d'âge à l'autre.

1.4.4 Caractéristiques des emplois occupés par les seniors

Les seniors ne font pas exception par rapport aux autres classes d'âge quant aux modalités de recrutement. Sur 10 recrutements de seniors, 8 se font dans le cadre de CDD de moins de 6 mois.

La situation des seniors en emploi est moins alignée. Ils occupent moins souvent des contrats courts (moins de 3 mois) : 2,4 % parmi les 50 ans et plus en emploi en 2017, contre 4,2 % pour les 25-49 ans et 15,2 % pour les jeunes de moins de 25 ans. Le CDI demeure donc la norme pour les seniors en emploi dans des proportions supérieures à celles constatées pour l'ensemble de ceux en âge de travailler (89,1 % pour les salariés de 25 à 49 ans et 62,3 seulement pour ceux de 15 à 24 ans).

Les salariés seniors exercent, en revanche, plus souvent à temps partiel : 25,5 % versus 18,5 %¹³ pour l'ensemble des actifs occupés. Parmi les 55 ans et plus, la part de l'emploi à temps partiel est en outre deux fois supérieur chez les femmes (7,4 %) que chez les hommes (3,4 %)¹⁴.

¹² Insee enquêtes 2014-2018

¹³ DARES – Résultats mars 2019 « Emploi et chômage des seniors – « Hausse du taux d'emploi et du taux de chômage »

¹⁴ DARES – INSEE 2014

Le recours au temps partiel s'accroît avec l'âge des salariés en fin de carrière (29 % pour les 60-64 ans contre 21 % pour les 55-59 ans en 2016). Une petite part du temps partiel des seniors salariés recouvre des situations de cumul emploi-retraite. Près de 41 % des seniors travaillant à temps partiel déclarent ne pas pouvoir travailler davantage dans leur emploi actuel, soit une proportion égale à celle déclarée par les 30-54 ans. Parmi les autres, les seniors déclarent moins souvent être à temps partiel pour des raisons familiales (près de 5,5 % contre 33 % pour les 30-54 ans), pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante. A l'inverse, ils déclarent plus fréquemment être à temps partiel pour disposer de temps libre ou réaliser des travaux domestiques (21 % versus 8,5 %) ou pour des raisons de santé (14 % vs 7 %).¹⁵ Enfin, 19,9 % des franciliennes de plus de 55 ans en emploi, occupent un emploi à temps partiel pour 7,5 % des hommes dans la même tranche d'âge.

1.4.5 La place des femmes

*

En 2018, 63,8 % des femmes franciliennes de 55 à 64 ans étaient en activité et leur taux d'emploi atteignait 57,3 %, pour 71,2 % des hommes en activité et 63,7 % en emploi.

Ainsi même si la situation des femmes seniors sur le marché du travail est meilleure en Île-de-France qu'en France métropolitaine, les franciliennes seniors ne sont pas pour autant sur un pied d'égalité avec les franciliens.

Les données croisées par âge, sexe, secteur professionnel ne sont toutefois pas régionalisées, il est difficile de produire des observations sur les catégories et la qualité des emplois occupés.

Le taux d'emploi des femmes seniors, comme la part des femmes seniors dans l'emploi ont crû plus vite et plus fort en comparaison de l'ensemble des classes d'âge, dynamisés par la très forte progression de l'activité et du travail féminins au cours des décennies précédentes. La forte et régulière diminution du taux d'emploi des 60-64 ans du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990 était davantage masculine que féminine et le redressement du taux d'emploi des 55-59 ans au cours de la première moitié des années 2000 a été essentiellement portée par les femmes.

Depuis 1975 le taux d'emploi des femmes a augmenté de 27,4 points dans la sous-classe 55-59 ans et de 3,4 points dans celle des 60-64ans.

Les mêmes taux pour les hommes n'ont respectivement évolué que de 4,9 et 2,1 points.¹⁶

1.4.6 Focus européen

Les données disponibles sont globales, sans distinction des sous-classes d'âge, du sexe, du secteur professionnel et de la qualification.

La comparaison de la situation générale en Île-de-France à l'égard de l'emploi des 55-64 ans avec celle des grandes régions européennes comparables en termes d'activité vient toutefois conforter les analyses précédentes sur les marges possibles d'amélioration.

L'Île-de-France conforte une position médiane dans le temps. En 2000, les effets du changement progressif d'orientation des politiques publiques, étaient encore faibles. Avec 38,6 % de seniors en emploi, l'Île-de-France occupait une position médiane derrière la Catalogne (41,4 %), la Bavière (40,6 %) et la Communauté de Madrid (40,2 %), mais devançait légèrement le Land de Berlin (36,9 %), la Hollande Septentrionale (37,9 %) et plus nettement la Lombardie (21,9 %).

¹⁵ C. Létroublon « Les seniors au travail – la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? » - DARES Analyses n°50, août 2017.

¹⁶ Rapport de la mission « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés », par Sophie Bellon, Olivier Meriaux, Jean-Manuel remis au Premier Ministre le 14 janvier 2020.

L'Île-de-France, conserve cette position médiane en 2021 avec un taux d'emploi de 65,2 %, mais ce taux a évolué moins vite que dans la plupart des grandes régions européennes (+26,6 points).

Seules la Communauté de Madrid et la Catalogne ont connu des progressions plus faibles (+22,8 et +18,8 points).

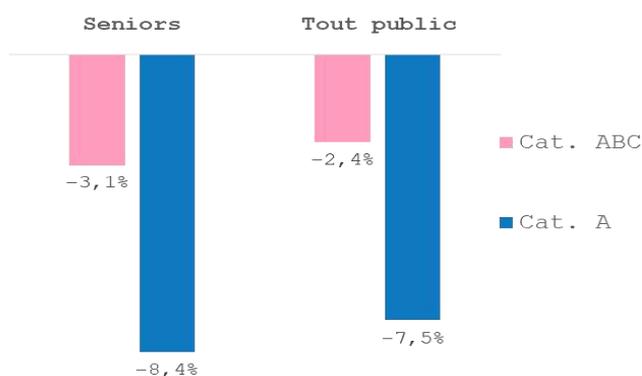
L'Île-de-France est désormais en retrait derrière la Bavière dont le taux d'emploi senior atteint près de 75 % (+34,3 points), la Hollande septentrionale 71,2 % (+ 33,3 points) et le Land de Berlin 68,1 % (+ 31,2 points). La progression en Île-de-France est, en outre, nettement moindre qu'en Lombardie, dont le taux d'emploi des seniors est certes le plus faible de ceux des 7 régions observées à 56,5 %, mais dont la progression est la plus rapide avec un taux d'emploi qui a plus que doublé en vingt ans.¹⁷

1.5 Panorama de la demande d'emploi des seniors en Île-de-France

1.5.1 Une évolution favorable au premier trimestre 2023

Evolution de la demande d'emploi senior en Trimestre 1 - 2023 favorable

Evolution annuelle en Île-de-France (T1 2023/T1 2022)



Sources Pôle emploi – STMT, données brutes

Au premier trimestre 2023, 268 000 personnes de plus de 50 ans étaient demandeurs d'emploi en catégorie ABC¹⁸. Un chiffre en baisse de 3,1 % par rapport au premier trimestre 2022. Cette baisse est plus rapide que celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi en catégories AB et C (-2,4 %).

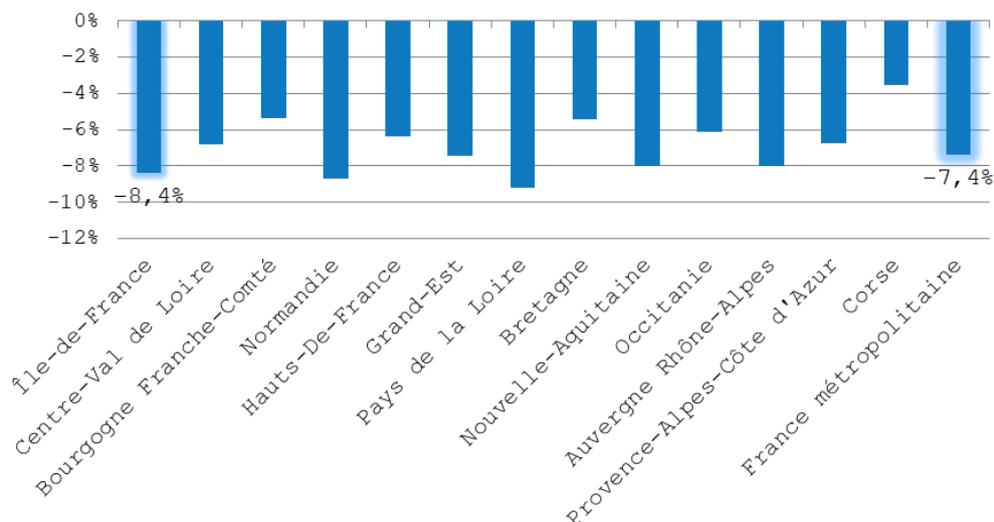
Sur la seule catégorie A¹⁹, 171 000 demandeurs d'emploi étaient inscrits au 1^{er} trimestre 2023, soit une baisse de 8,4 % contre 7,5 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

¹⁷ Eurostat – Enjeux Île-de-France, CROCIS mai 2023

¹⁸ Pôle Emploi considère les demandeurs d'emplois comme seniors à partir de 50 ans

¹⁹ De catégorie A : personne sans emploi devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, intérim, saisonnier, temps plein, temps partiel)

Evolution annuelle de la DEFM Cat A par région (T1 2023/T1 2022)

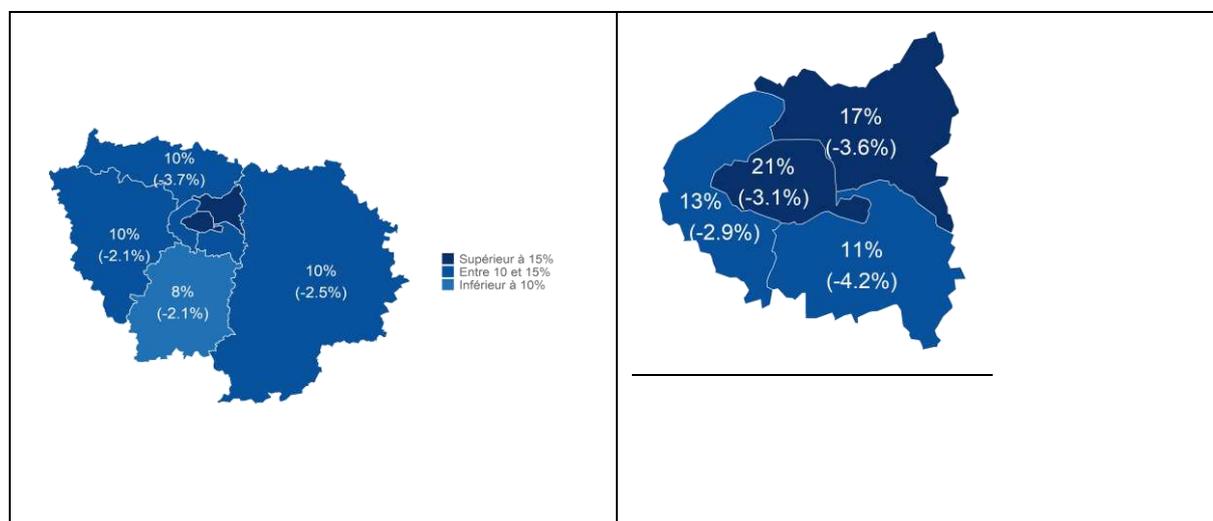


Sources Pôle emploi – STMT, données brutes

L'Île-de-France enregistre également une baisse plus forte du taux des demandeurs d'emploi de catégorie A que celle constatée en moyenne sur l'ensemble du territoire national pour les plus de 50 ans (- 8,4 % vs – 7,4 %). Cette baisse est encore plus rapide en Pays-de-la-Loire, et à un niveau égal en Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

1.5.2 Une baisse inégale sur l'ensemble du territoire francilien

Demande d'emploi sénior au Trimestre 1 -2023 se concentre sur 3 départements (75,92 et 93)



Source : Pôle emploi

Sur la même période (1T 2023/1T 2022) la demande d'emploi fin de mois des plus de 50 ans a baissé dans l'ensemble des départements franciliens. Paris et la Seine-Saint-Denis concentrent la part la plus importante des demandeurs d'emploi seniors résidents et présentent logiquement la baisse la plus forte. A l'inverse, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, les Yvelines et l'Essonne présentent une baisse plus lente. Les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, se situent en position médiane.

1.5.3 Surreprésentation des seniors dans la demande d'emploi et la demande d'emploi de longue durée.

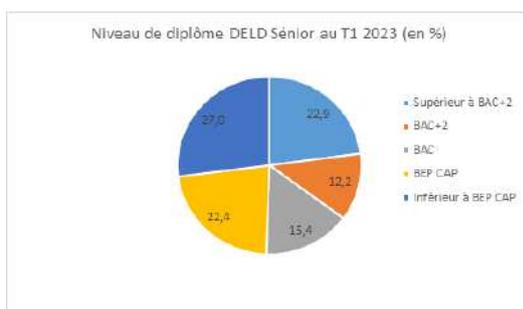
La situation apparaît à première vue positive, avec un taux de demande d'emploi inférieur à la moyenne nationale et en baisse de 2,4 %. Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans représentent toutefois 28 % du total des demandeurs d'emploi et la baisse enregistrée sur cette catégorie est inférieure à celle constatée en population active générale.

Il n'y a donc pas de phénomène de chômage senior de masse, mais une surreprésentation dans la demande d'emploi, et surtout un retour à l'emploi moins rapide et plus difficile que pour les autres classes d'âge.

La durée de la demande d'emploi s'accroît en outre avec l'âge. 63,7 % des seniors demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an (Demandeur d'Emploi de Longue Durée - DELD), contre 19 % des 15-24 ans et 45,6 % pour l'ensemble de la population active. Les seniors représentent plus de 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée toutes classes d'âge confondues.

1.5.4 Niveau de qualification des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans en Île-de-France

Répartition par niveau de diplôme des DELD âgés de plus de 50 ans au T1 2023



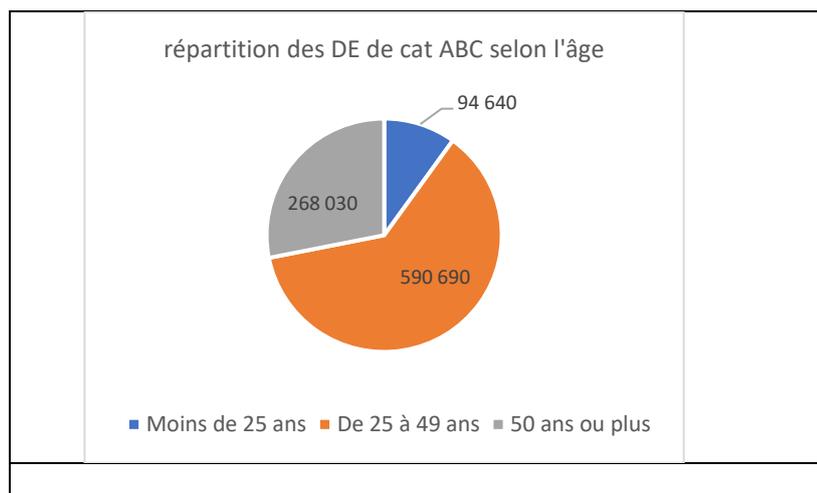
Source DRIEETS, Île-de-France

Au premier trimestre 2023, les demandeurs d'emploi franciliens de plus de 50 ans sans qualification ou avec une qualification infra CAP-BEP demeurent les plus nombreux. Cette donnée est confortée par la part très élevée des seniors (57 %) parmi les demandeurs d'un niveau de qualification inférieure ou égale au CAP BEP. En 25 ans, le nombre des demandeurs d'emploi senior sans diplôme a diminué de près de la moitié.

La répartition est aujourd'hui assez équilibrée entre non diplômés (27% infra CAP BEP), peu diplômés (22% CAP-BEP et 15 % BAC), et diplômés de l'enseignement supérieur (12 % BAC+2 et 23 % supérieur à BAC + 2).

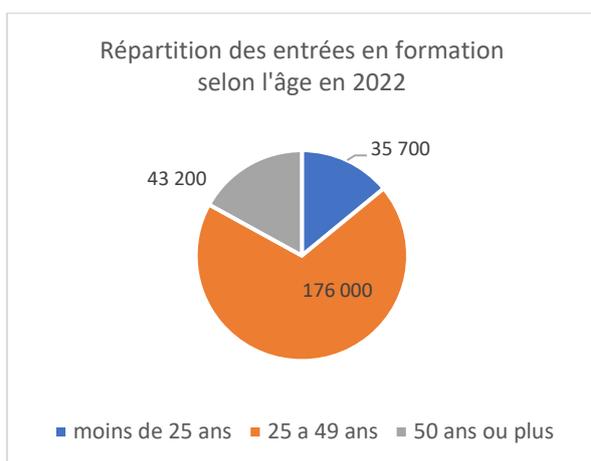
Mais un accès moindre en proportion à la formation des demandeurs d'emploi seniors.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pole emploi, tranche d'âge : Moins de 25 ans, de 25 à 49 ans et 50 ans ou plus, catégorie : A et B et C par Tranche



Sources Pôle emploi – STMT, données brutes

Entrées en formation des demandeurs d'emploi par Tranche d'âge : moins de 25 ans, de 25 à 49 ans et 50 ans ou plus – Région Île-de-France janvier 2022 à décembre 2022

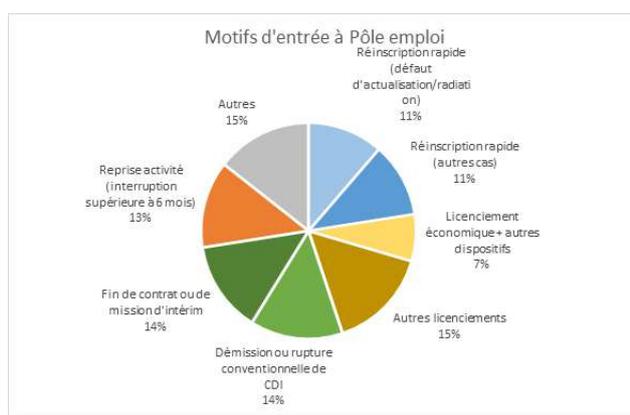


Source Pôle emploi, fichier des entrées en formation Données brutes

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 14 % des entrées en formation pour 10 % des demandeurs d'emploi, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans représentent seulement 17 % des entrées en formation, pour 28 % du total des demandeurs d'emploi.

1.5.5 Fait générateur de la demande d'emploi

Le parcours de DELD seniors franciliens



Source : la DRIEETS Île-de-France

La répartition des motifs de demande d'emploi est équilibrée pour les seniors franciliens. Le licenciement pour un motif non économique reste la première cause pour 20 %. La fin de contrat de mission ou d'intérim représente 18 % à égalité avec la démission ou la rupture conventionnelle individuelle. La reprise d'activité, après maladie ou période de stage représente 16,5 % et les licenciements pour motif économiques et autres dispositifs seulement 9 %.²⁰ Une répartition assez éloignée du stéréotype des licenciements massifs des seniors par les entreprises.

1.5.6 Retour à l'emploi et secteurs d'activité recruteurs de seniors

160 000 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ont été recrutés en 2022, soit 13 % du total des embauches et une augmentation de 14,5 % par rapport à 2021, plus rapide que celle des recrutements de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La part des recrutements de demandeurs d'emplois de plus de 50 ans est également en hausse de 0,7 point par rapport à 2021 et de 1,1 point pour les recrutements pour une durée supérieure à un mois.

Il existe peu de données disponibles centrées sur la classe d'âge senior pour croiser activité précédente et activité recherchée.

Pôle Emploi Île-de-France a toutefois établi le « TOP 10 des recrutements par secteurs » qui porte sur 87 % des recrutements de seniors et la progression de ces recrutements de 2021 à 2022.

Axe Entreprise en IDF : les recrutements en 2022, des opportunités pour les seniors

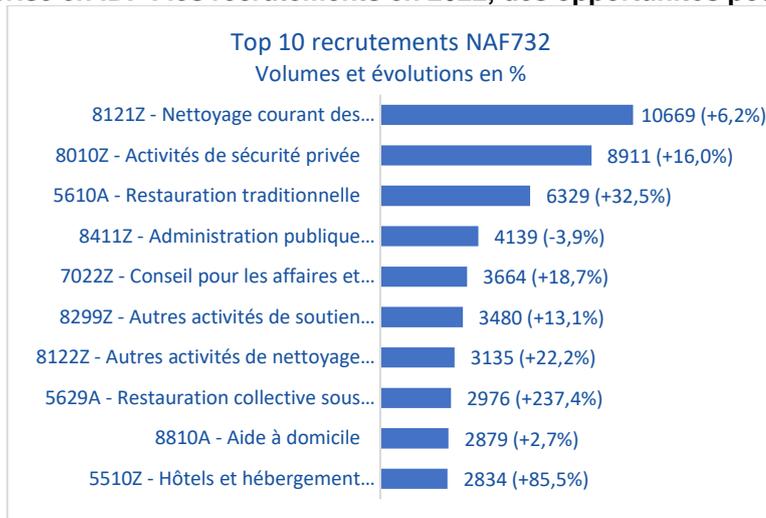


Sources Pôle emploi

²⁰ DRIEETS Île-de-France – Juillet 2023.

Pôle emploi Île-de-France a également établi un « TOP 10 des recrutements par métiers » qui représentent plus de 30 % des embauches de seniors.

Axe Entreprise en IDF : les recrutements en 2022, des opportunités pour les seniors



Source Pôle emploi

Synthèse

En comparaison de la situation nationale et des autres régions françaises, l'Île-de-France, présente un profil particulier au regard de l'emploi des seniors qui cumule des éléments contre-intuitifs :

- Un taux général d'emploi élevé, par rapport à ceux observés sur l'ensemble de la population active, et au sein de la classe d'âge senior à l'échelle nationale et dans les autres régions ;
- Une surreprésentation de la classe d'âge dans la demande d'emploi : 28 % du total et 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Un travail senior des femmes qui progresse désormais plus rapidement que celui des hommes dans la foulée de l'augmentation du travail féminin en population générale depuis les années 1970.

Au-delà de cette synthèse, la tentative d'état des lieux met en évidence le manque de données détaillées et croisées disponibles à l'échelle francilienne. On ne connaît bien ni les seniors en activité, ni les seniors demandeurs d'emploi. Ce défaut d'observation qualitative est sans doute lié à l'absence de politique publique dédiée à l'emploi des seniors. « La priorité de l'insertion professionnelle des jeunes reste un choix assumé et structurant de politique de l'emploi »²¹.

Les données générales disponibles infirment toutefois certains présupposés relatifs à l'opposition entre insertion professionnelle des jeunes et maintien dans l'emploi des seniors ainsi que sur des licenciements massifs de seniors exposés à l'usure professionnelle.

La situation médiane constatée au sein des régions européennes, ainsi que le poids relatif des seniors parmi les demandeurs d'emploi en Île-de-France, montrent des marges réelles d'amélioration de la situation.

²¹ - Gaëtan Rudan – directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en Île-de-France – Audition commission emploi du CESER – 7 juillet 2023 ;

Proposition n°1 : se doter d'un outil d'observation et d'analyse consacré aux seniors en activité, en emploi, en demande d'emploi qui intègre et croise les critères d'âge au sein de la tranche 55-64 ans, de sexe, de niveau de qualification d'origine, d'accès à la formation professionnelle, de secteur professionnel et de territoire d'origine, de secteur professionnel et de territoire de recherche d'emploi. La Région doit pouvoir analyser les données de la plateforme Agora mise en place par France Compétences et renseignée par l'ensemble des opérateurs de compétence. Les données régionales issues des rapports prospectifs d'Engagement dans le développement des emplois et compétences (EDEC) signés par certains secteurs professionnels pourraient utilement enrichir cet outil.

2 Les freins actuels à la pleine activité des seniors

*« Il faudrait accomplir une véritable « révolution culturelle » afin de s'extraire de la culture de la sortie précoce et engager une mobilisation sans précédent de la main d'œuvre âgée. Seuls les pays qui ont engagé des politiques actives de l'emploi destinées à prévenir la perte de la capacité de travail et à adapter le travail à la main d'œuvre vieillissante ont été capables de retenir en emploi leurs salariés âgés ».*²²

La nécessité de placer les enjeux du vieillissement de la population active au cœur des politiques de prévention et de santé au travail sont indéniables. Pourtant, la « préférence » de certains employeurs et de certains salariés pour les départs anticipés et l'idée que le déclin professionnel en milieu de vie est immuable restent encore et trop souvent, partagés.

Cette approche du vieillissement actif implique une stratégie préventive pour préserver et entretenir les ressources humaines, sur le plan de la santé et sur celui des compétences.

Sans établir de hiérarchie au sein de cette stratégie, le Ceser Île-de-France a centré ses propositions sur l'enjeu de préservation des compétences. L'objectif est à la fois de faciliter et organiser les mobilités et les transitions professionnelles favorables au maintien en emploi, de prévenir les risques d'obsolescence des compétences en seconde partie de carrière et de favoriser la transmission des savoirs.

2.1 Une logique d'anticipation trop peu partagée par les entreprises et les salariés

Renforcer la formation des salariés aux abords de la seconde partie de carrière apparaît indispensable pour leur permettre de rester plus longtemps « employables » dans des conditions favorables, face aux mutations des métiers et des modes de travail. Pourtant l'effort de formation des entreprises vis-à-vis de leurs salariés décroît, à partir de 35 ans pour les employés et ouvriers et à partir de 50 ans pour les cadres.

De leur côté, les salariés les plus âgés apparaissent généralement moins désireux de se former que les plus jeunes²³. 56 % des salariés, toutes classes d'âge confondues, pensent que leurs besoins de formation seront importants et qu'ils auront besoin d'entretenir, de perfectionner leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles. A partir de 55 ans, ils ne sont plus que 23 % à considérer devoir se former dans les prochaines années.

Dans une étude quantitative réalisée en avril 2023 pour la Fondation Adecco, le Centre de recherche pour l'observation et les conditions de vie (CREDOC) relève les inquiétudes des salariés interrogés pour leur santé et leurs revenus en fin de carrière, mais constate une projection insuffisante des mêmes salariés interrogés dans des parcours adaptés.

La crainte principale est de ne pas être suffisamment en bonne santé pour continuer à travailler en fin de carrière pour deux tiers des actifs de 40 à 59 ans. 37 % déclarent même s'en inquiéter « beaucoup ». Au-delà de cette question 52 % redoutent la fatigue, la lassitude et une perte de motivation. Ces inquiétudes quant à l'état de santé et la perte de motivation diminuent paradoxalement avec l'âge et sont plus fortes chez les 40-49 ans que les 50-59 ans.

La même étude révèle que :

- 78 % des actifs de 40 à 59 ans se projettent, en fin de carrière dans un emploi salarié, en CDI pour 86% et à temps plein pour 77 %. Ils pensent aussi majoritairement qu'ils continueront à travailler dans la même structure ou entreprise ;

²² Anne-Marie Guillemard 2004 – « L'emploi des seniors, les enseignements de l'Europe et du Japon ».

²³ DARES Analyses juin 2016 – « Formation Professionnelle : quels facteurs limitent l'accès des salariés seniors ».

- 71 % des plus de 40 ans n'envisagent pas de changer de secteur d'activité et 59 % n'envisagent pas de changer d'employeur. De même seuls 36 % d'entre eux envisageraient une reconversion. La proportion diminue à 15 % pour la classe d'âge 55-59 ans.

Le maintien dans l'emploi au-delà de 60 ans doit être anticipé à un âge charnière qui se situe pour beaucoup autour de 45 ans notamment dans une perspective de transition professionnelle vers une seconde carrière. L'anticipation et les mesures doivent être partagées par les entreprises et les salariés concernés. En favorisant l'individualisation et la désintermédiation de l'accès à la formation (monétisation du CPF, création d'une plateforme facilitant l'accès direct aux formations disponibles), la réforme de 2018 a privé de visibilité le caractère partagé de l'enjeu. Le résultat en est une surreprésentation des cadres et des moins de 45 ans parmi les bénéficiaires du CPF.

2.2 La réforme de 2018 peu favorable au développement de la formation tout au long de la vie professionnelle

« Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'intitulé de la loi est très clair et sans équivoque quant aux intentions du législateur pour donner ou rendre aux salariés la maîtrise de leur formation professionnelle. Il est sans doute prématuré d'en mesurer l'impact pour faire évoluer les comportements des actifs et des employeurs dans une optique d'allongement de la vie professionnelle. Toutefois, une enquête de l'Observatoire des trajectoires professionnelles sur un échantillon représentatif de 1 000 salariés²⁴ confirme la méconnaissance et le manque d'appropriation des nouveaux dispositifs : seuls 9 % des salariés interrogés disent connaître le recours aux dispositifs autonomes alors que 31 % ont ouvert leur Compte professionnel de formation (CPF) en ligne et seuls 6,7 % savent ce qu'est le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

2.2.1 Suppression du financement contributif et mutualisé de la formation continue dans les entreprises de 50 salariés et plus.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les entreprises employant 50 salariés et plus ne peuvent plus solliciter de fonds mutualisés auprès de leur opérateur de compétence pour financer leur plan de développement des compétences. Pour autant le taux de prélèvement de la Contribution unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage a été maintenu (à minima 1,68 % de la masse salariale).

Les contributions de ces entreprises ont été fléchées vers le financement d'autres dispositifs notamment aide unique à l'apprentissage, alimentation du Compte personnel de formation (CPF) en euros et surtout le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et sa déclinaison régionale, le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Les entreprises de 50 salariés peuvent toutefois effectuer des versements volontaires à leurs OPCO en contrepartie de services visant à faciliter la mise en œuvre de leur investissement formation.

En plus de l'âge et du niveau initial de qualification la loi a donc instauré un nouveau motif de disparités entre les salariés au regard de la formation continue. La suppression du « retour sur contribution » pour les entreprises de 50 salariés et plus est défavorable au développement des compétences « tout au long de la vie professionnelle » et ne permet pas de rééquilibrer les disparités d'accès à la formation initiale.

Pour ces entreprises et notamment les PME, l'effort financier supplémentaire est de plus en plus mobilisé sur des objectifs d'adaptation immédiate au poste de travail ou aux évolutions technologiques et ne contribuent plus que marginalement à acquérir une nouvelle qualification. Les seniors sont, en outre, pénalisés par une évaluation seulement économique de l'investissement, jugé moins rentable dans la formation d'un salarié dont la fin de carrière est relativement proche.

²⁴ 4^{ème} édition de l'observatoire des trajectoires professionnelles : 2018

Enfin, le plan de formation de ces entreprises n'étant plus financé par des fonds gérés par les opérateurs de compétence, la gestion n'en est plus déléguée aux OPCO. Seules les données relatives à l'utilisation des versements volontaires restent visibles quant aux salariés bénéficiaires et à la nature des formations engagées. Ces données parcellaires ne permettent pas de dresser un bilan de la formation interne aux entreprises.

2.2.2 « Remplacement » de la période de professionnalisation par la proA

Créée par la réforme de 2004 la période de professionnalisation permettait aux salariés en CDI d'avoir accès à une formation qualifiante grâce à l'alternance. Outre, qu'elle garantissait une décision conjointe de l'employeur et du salarié, la période de pro ouvrait de véritables perspectives d'évolution professionnelle aux salariés de faible niveau de qualification initiale mais ayant un minimum d'expérience.

La réforme de 2018 a supprimé la période de professionnalisation pour initier la ProA (reconversion et promotion par l'alternance) dont la gestation est laborieuse, la mise en œuvre d'une rare complexité pour les entreprises et les salariés et le financement sous formaté.

2.3 La question légitime du niveau de revenus

« Le taux de pauvreté monétaire de l'ensemble des personnes de 55 à 64 ans (qu'elles soient ou pas en emploi ou en retraite) est nettement plus faible en France que dans l'Union européenne : 10,0 % versus 16,3 % en 2018²⁵. Le taux de pauvreté monétaire de cette classe d'âge est en outre nettement plus faible que celui des classes d'âges inférieures : 12,4 % pour l'ensemble des 25-54 ans et 20 % pour les 16-24 ans. Le taux de pauvreté des seniors a toutefois augmenté au cours de la décennie passée, comme pour les classes d'âges inférieures ²⁶, mais de manière nettement moins prononcée que dans l'ensemble de l'Union européenne ».

Au-delà de cette observation, la question du niveau de revenus et du pouvoir d'achat est légitime. La motivation à reprendre un emploi sur une période relativement courte est d'autant plus faible que cet emploi, sera moins rémunéré que celui occupé précédemment, voire que l'allocation versée par l'assurance-chômage.

Dans un contexte d'inflation et de restrictions financières pour les ménages, 52 % des seniors craignent une éventuelle dégradation de leurs revenus. Ce motif arrive loin devant la crainte d'accéder difficilement à la formation et à l'actualisation des compétences²⁷.

Autre indicateur de la forte préoccupation financière, les actifs de 40 à 59 ans sont peu nombreux à envisager une retraite progressive qui implique une diminution des revenus par rapport au salaire perçu à temps complet. Seuls 13 % des ouvriers et employés, 20 % des professions intermédiaires et 19 % des cadres y sont favorables. L'idée d'une réduction du temps de travail pour rendre les fins de carrière plus soutenables séduit pourtant 46 % des personnes interrogées, mais sans perte de revenus.

²⁵ Eurostat.

²⁶ 11,1% en 2017 pour les 50-64 ans selon les statistiques de l'INSEE en France métropolitaine, contre 13,4% pour les 40-49 ans, 12,9 % pour les 30-39 ans et 20,1 % pour les 18-29 ans. Taux de pauvreté des seniors en augmentation d'environ 1,1 point par rapport à 2007, versus respectivement +1,2 pour les 40-49ans, +2,2 points pour les 30-39 ans et + 1,6 points pour les 18-29 ans.

²⁷ CREDOC FONDATION ADDECO « Comment les 40-59 ans se projettent ils dans leur fin de carrière ».

2.4 L'absence d'évaluation des dispositifs de formation et d'évolution professionnelle

Après plus de 3 ans de mise en œuvre, les dispositifs créés par la réforme de 2018 n'ont pas été évalués. Selon les auteurs de cette réforme, les dépenses de formation dédiées aux demandeurs d'emploi n'auraient jamais été aussi élevées.

Le sujet n'est sans doute pas tant du montant des dépenses que celui de leur efficacité en matière de retour à l'emploi. Au total le montant inscrit dans la convention Etat-Région pour le PRIC Île-de-France est de 312 millions d'euros pour 2023. Les objectifs du premier Pacte (2020-2022) étaient légitimement principalement tournés vers l'insertion professionnelle des jeunes et des plus fragiles. La question de l'efficacité de ces dépenses en termes d'entrée ou de retour à l'emploi est toutefois posée.

2.5 L'inadaptation des modes de formation

Au-delà des logiques de priorisation des employeurs accentuées par la réforme de 2018, les seniors sont globalement peu demandeurs de formation²⁸.

Une part de la moindre appétence à se former des travailleurs seniors est liée à la conception même des actions et de l'offre de formation et aux modalités pédagogiques dominantes. Il apparaît dès lors peu efficace de stimuler la demande de formation des seniors (via la mobilisation et l'abondement du CPF) sans action parallèle sur l'offre de formation. Selon le CEREQ, 9 % seulement des salariés sont en position apprenante favorable dans leurs organisations.

« Le faible usage de la formation continue en cours de vie professionnelle vient également de ce qu'on a dissocié le travail et les savoirs qui sont pourtant nombreux à résulter de la pratique professionnelle, de l'expérience des salariés ou des situations de travail. »²⁹.

²⁸ DARES – Juin 2016 « Formation professionnelle : quels facteurs limitent l'accès des salariés seniors ?

²⁹ P. Santelmann « Formation continue et âge » - 2004.

3 Lever les freins actuels à l'emploi des seniors

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de structures dédiées à l'accueil des demandeurs d'emploi seniors et homologuées comme telles. La création de telles structures porte un risque de regard discriminant sur ces demandeurs d'emploi et pourrait même se révéler contre-productive.

Pour autant, le seul cadre incitatif de règles générales pour garder les seniors en emploi ne permettra pas de faire l'économie de ressources d'information, de sensibilisation et d'accompagnement de proximité. L'adaptation des opérateurs du service public de l'emploi est donc indispensable au renforcement de cet accompagnement de proximité et sera l'un des enjeux de la territorialisation à venir de France travail (Audition du directeur régional et interdépartemental DRIETTS Île-de-France).

Les modalités classiques du développement ou de l'adaptation des compétences des seniors doivent également emprunter d'autres voies et permettre de développer une pédagogie adaptée et davantage fondée sur l'expérience acquise et la transmission du savoir.

3.1 Viser l'exemplarité de la Région Île-de-France à l'égard du maintien dans l'emploi et du recrutement de seniors

La Région Île-de-France est un employeur majeur (de l'ordre de 11 000 agents dans les lycées et 2 000 dans l'administration centrale régionale). A cet égard, elle doit afficher les mesures mises en œuvre en faveur du maintien dans l'emploi et du recrutement de ses agents seniors en termes d'organisation du travail, de prévention de l'usure professionnelle et d'évolution des compétences.

Par ailleurs et à titre d'exemple dans le domaine des actions territorialisées, la Région a ouvert en 2023 une expérimentation sur la possibilité de pourvoir des postes vacants d'enseignants du second degré par la voie du 3^{ème} concours : 370 heures de formation (dont 90 en stages en établissement scolaire) et 50 heures d'accompagnement sont prévues pour chaque stagiaire. Le parcours de formation associe, en outre, des établissements de la Région, lors de temps de rencontre, de travail in situ et d'activités concrètes, tout au long du processus.

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, en recherche d'une nouvelle activité ou d'une nouvelle orientation dans leur carrière seront privilégiés.

3.2 Inscrire un axe formation des demandeurs d'emploi seniors dans le PRIC

Les demandeurs d'emploi seniors représentent 28 % des demandeurs d'emploi franciliens mais ne bénéficient que de 17 % des dépenses de formation dédiées aux demandeurs d'emploi.

Il est nécessaire que la Région renforce l'accès à la formation des seniors dans le cadre du PRIC 2024.

Dans ce cadre les demandeurs d'emploi seniors volontaires doivent pouvoir bénéficier d'une formation certifiante de reconversion professionnelle et relever à titre expérimental de l'association paritaire ATPRO Île-de-France avec un financement dédié de la Région.

3.3 Intégrer des indicateurs liés au maintien dans l'emploi et au recrutement de seniors aux critères de Responsabilité sociale et environnementale – RSE, du cahier des charges « achats » de la Région

L'entretien de seconde partie de carrière a été renforcé par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018. Il s'agit notamment d'entretenir les perspectives professionnelles

sur ces secondes parties de carrière et de contenir le taux de ruptures conventionnelles plus élevé chez les seniors qu'en population générale.

Certaines grandes entreprises s'en sont saisies et intègrent désormais la gestion prévisionnelle des emplois et le maintien dans l'emploi des seniors à leurs politiques RSE (organisation, conditions et aménagement du temps de travail, abondement du Compte personnel de formation (CPF), développement du tutorat, mise à disposition dans le cadre de mécénat de compétences, etc.).

40 % des entreprises (surtout les plus petites) n'ont toutefois pas formalisé de stratégie en termes de ressources humaines et de politique de formation. Le bénéfice d'une gestion prévisionnelle et anticipatrice du besoin d'évolution de leurs compétences reste le plus souvent hors de portée pour plus de la moitié des salariés.

S'agissant du recrutement de demandeurs d'emploi senior, la problématique est renforcée par les préjugés de certains recruteurs. Ces préjugés peuvent être combattus par la mise en œuvre de pratiques de recrutement non discriminantes et notamment la mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

La Région a mis en œuvre des critères RSE dans le cadre de sa politique d'achat. Des critères « emploi des seniors » pourraient y être utilement intégrés : actions mises en œuvre pour le maintien en emploi, actions de prévention santé organisation du travail, systématisation de l'entretien de seconde partie de carrière, départs en formation et formation qualifiante ou de reconversion, mobilisation des actions de formation en situation de travail (AFEST), développement de modalités de Validation des acquis de l'expérience (VAE) collective, accès des seniors au statut de tuteur ou de maître d'apprentissage, etc.

3.4 Généraliser le recours au CEP - Conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement vers les transitions professionnelles des actifs seniors.

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un droit ouvert à tous les actifs. Il est néanmoins trop faiblement mobilisé.

Le CEP a pour objet l'accompagnement des publics d'une part dans la mise en œuvre d'un projet de formation, d'évolution, de reconversion et d'autre part pour les articulations possibles entre vie professionnelle et personnelle afin d'éviter les démissions au profit de projets alternatifs.

Par une réflexion sur un projet professionnel cohérent au sein ou hors de l'entreprise, le recours au CEP permet de prendre en compte des acquis professionnels des salariés dans leur cursus de formation et de mettre en place des actions d'adaptation ou de préparation à l'emploi. Il contribue, dès lors à lutter contre la perception négative de la mobilité externe, la perte de confiance en soi du salarié et la fragilisation d'un éventuel parcours de reconversion.

En tant qu'opérateur du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les demandeurs d'emploi, Pôle emploi est un acteur central de l'orientation tout au long de la vie. Il participe, à ce titre, aux instances et travaux régionaux menés avec la Région et Transition Pro.

Le Cese propose de dynamiser la coordination entre le Service public régional d'orientation (SPRO) et Pôle emploi pour optimiser l'accès au CEP des seniors franciliens.

Le Cese propose également de :

- Garantir la qualité du service rendu aux bénéficiaires seniors par la création d'un cahier des charges visant un label commun ;
- Professionnaliser l'accueil des lieux de conseil en orientation pour mieux orienter les seniors vers les bons dispositifs ;

- Affiner les achats de formation pour les chercheurs d'emploi à l'appui des données transmises par les opérateurs locaux et les employeurs.

3.5 Accompagner les entreprises dans les actions de maintien dans l'emploi en renforçant les ressources méthodologiques et l'accompagnement des PME et des micro entreprises.

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), le Ceser Île-de-France propose de renforcer les ressources méthodologiques et d'accompagnement des PME (300 salariés et moins) par l'élaboration de référentiels simplifiés et le développement de dispositifs publics d'appui Ressources humaines face aux problématiques du vieillissement actif.

L'optimisation et l'augmentation des co-financements en faveur des transitions et conversions pour une seconde carrière (Abondement du CPF de transition, Pro-A) sont également souhaitable, particulièrement pour les métiers les plus exposés aux risques d'usure professionnelle.

Des fonds européens pourraient, en outre, être mobilisés pour le développement de programmes d'actions d'accompagnement ou de formation qui permettent aux entreprises, principalement PME et micro entreprises, dépourvues de fonction ressources humaines de déployer une politique senior.

3.6 Soutenir les dispositifs de formation et de professionnalisation associés au recrutement

Les ambitions du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) sont notamment d'apporter des réponses aux besoins des employeurs sur les métiers en tension et de contribuer à la transformation des compétences en lien avec les transitions énergétique, écologique et numérique.

La Région peut accentuer la collaboration avec le service public de l'emploi pour soutenir les actions de formation de demandeurs d'emploi associées à une embauche par le renforcement en compétences des candidats. Il s'agit des dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'emploi individuelle ou collective (POEI et POEC) au financement desquels la Région pourrait participer.

3.7 Construire un pilotage stratégique régional face aux besoins en compétences et aux mutations induits par les transitions énergétique, écologique et numérique.

Il convient d'identifier les secteurs en difficultés prévisionnelles de recrutement et de mobiliser les acteurs, prescripteurs et financeurs de la formation sur les enjeux de ces transitions en termes de compétences.

La transition écologique devrait, ainsi générer des emplois supplémentaires sur des compétences expertes (métiers enveloppe et système) : + 5,8 % dans la construction (gros et second œuvre et maintenance du bâtiment et des travaux publics, conducteurs d'engins, etc.), + 2,1 % dans l'agriculture (sylviculteurs, éleveurs, bûcherons), + 1,2 % dans les activités scientifiques et techniques liées aux besoins d'innovation et de recherche et développement (énergies renouvelables, création de nouveaux matériaux, gestion et valorisation des déchets de chantier ; filière bois et ameublement, etc.).

En Île-de-France, la réalisation, d'ici 2050, du scénario bas carbone suppose la création de 18,2 % d'emplois supplémentaires, soit environ 65 000 d'ici 2030 sur les seuls métiers de la construction³⁰. 15 métiers de la transition énergétique sont déjà en tension et les possibilités de certifications et de reconversion y sont nombreuses face aux besoins liés à la rénovation globale des bâtiments en Île-de-France.

³⁰ Deuxième conférence sur les métiers et les compétences : les enjeux pour les emplois de la transition écologique (7 juillet 2023)

La Région est un acteur clé de la transition écologique dans le domaine Air Climat, en matière d'adaptation au changement climatique et en faveur de la santé environnementale. Elle peut conjuguer ce rôle, avec celui, tout aussi majeur en matière de maintien et de développement de l'emploi des seniors par un exercice prospectif des besoins en formation en lien avec le CREFOP, les OPCO et les branches professionnelles à l'échelle des bassins d'emploi.

Il est, en effet, indispensable d'identifier précisément les besoins et d'y répondre par le renforcement des qualifications et l'appui aux reconversions professionnelles : AFEST, VAE, POE, contrat de professionnalisation senior, appel à manifestation d'intérêt pour les compétences et métiers d'avenir 2021-2025 (AMI CMA).

Focus sur le Commerce

L'OPCOMMERCE, opérateur de compétences dédié aux entreprises et aux salariés de 20 branches professionnelles du commerce projette de signer un Engagement développement de l'emploi et les compétences – EDEC centré sur les seniors

Développé dans une logique de prévention des mutations économique, l'EDEC est un accord conclu entre l'Etat, au niveau national et/ou territorial et une ou plusieurs organisations ou branches professionnelles pour la mise en œuvre d'un plan d'actions afin d'anticiper les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques et d'accompagner l'évolution des emplois et des qualifications afin de sécuriser les parcours professionnels des actifs occupés et l'activité des entreprises.

Le plan d'action proposé par l'EDEC est adressé aux actifs occupés et en priorité les personnes les plus fragilisées (1ers niveaux de qualification, salariés âgés ou en seconde partie de carrière, actifs présentant des compétences menacées d'obsolescence, etc.), ainsi qu'aux TPE PME.

L'EDEC peut être mobilisé par tous les secteurs confrontés aux effets des transitions énergétiques, écologiques et numériques.

L'EDEC mené par les branches du commerce donne par ailleurs lieu à des conventions de partenariat avec les Régions Hauts-de-France, Normandie et Pays-de-la-Loire.

3.8 Favoriser l'émergence d'une organisation du travail adaptée et la valorisation des savoirs issus de l'expérience

Annie Jolivet, chercheur au CNAM et présidente du groupe de suivi du département « Homme et travail de l'INRS »³¹, auditionnée par la commission Emploi du Ceser s'intéresse aux politiques mises en œuvre à l'égard des seniors par les entreprises, en collaboration continue avec des ergonomes. Elle s'est intéressée aux expérimentations développées par des entreprises qui ont signé des plans d'action en faveur des salariés âgés. Elle a également étudié les expérimentations sur le maintien dans l'emploi des seniors de l'Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail, ANACT et de cinq ARACT (agences régionales), expérimentations financées par des fonds européens.

Ces travaux font ressortir l'utilité de l'accompagnement des dirigeants d'entreprises sur la réflexion sur une organisation qui permette le bien vieillir au travail.

La Région pourrait co-financer des dispositifs de formation à destination des managers d'entreprises de 300 salariés et moins grâce à la mobilisation de fonds européens et contribuer au déploiement d'autres modes d'organisation du travail.

³¹ INRS – Institut national santé et sécurité au travail

Focus sur une innovation de la fédération des particuliers employeurs³²

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'est doté depuis peu d'une nouvelle convention collective, cadre juridique homogène et innovant, spécifiquement adaptée au statut singulier du particulier employeur.

Cette nouvelle convention collective vise à encourager l'emploi déclaré, à sécuriser la relation de travail et à rendre plus attractif un secteur d'activité marqué par les besoins croissants de la société en matière d'accompagnement à domicile.

L'une des innovations de cette convention est la création d'une Association Paritaire Nationale Interbranche – APNI, à laquelle l'employeur confie par mandat le rôle d'employeur-relais pour gérer et déployer les garanties sociales dans 5 grands domaines : la professionnalisation, la prévoyance, la prévention des risques et la santé au travail, l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et les activités sociales ou culturelles.

S'agissant plus particulièrement de l'accès à la formation, ces travaux montrent que la moindre « appétence » des salariés les plus âgés est, en partie liée avec la conception standardisée des actions et avec les modalités pédagogiques dominantes dans l'offre de formation.

Former autrement les seniors devrait, au contraire être une priorité puisqu'ils sont concernés par le développement des compétences à la fois en qualité de destinataires et de transmetteurs de savoir. Un effort massif dans le développement d'ingénieries pédagogiques plus en lien avec l'expérience du travail des seniors permettrait au contraire de réentraîner les capacités cognitives, de valoriser l'expérience acquise et de favoriser la mise en application grâce aux échanges entre pairs.

Dans le cadre de sa politique d'achat de formation, la Région Île-de-France pourrait également favoriser un programme d'innovation dont les résultats pourraient être intégrés dans le cahier des charges de ses appels d'offre. Ce programme d'innovation pédagogique devrait prendre en compte les spécificités des salariés seniors dans la conception des actions de formation, notamment en situation de travail.

3.9 Mettre en place des réseaux au profit des seniors et identifier les seniors les plus éloignés de l'emploi

Le double-objectif de maintien dans l'emploi des seniors et d'augmentation du recrutement des seniors demandeurs d'emploi justifie une mobilisation accrue des dispositifs de droit commun. Le report progressif à 64 ans de l'âge légal de liquidation des droits à la retraite ouvre, en outre, un risque accru de précarisation des personnes qui ne seraient ni en retraite, ni en emploi.

Dès lors, sans envisager de dispositif spécifique lourd, le Ceser recommande que la Région Île-de-France favorise le développement de réseaux de mise en relation entre recruteurs, candidats et organismes de formation, notamment via Oriane.

Pour nombre d'entre eux, les seniors font effectivement partie des publics prioritaires. Ils représentent 38 % des demandeurs d'emploi de longue durée et 26 % des bénéficiaires du Revenu de solidarité active – RSA, inscrits à Pôle emploi.

³² Ceser – commission Emploi, audition de Julie L'Hôtel Delhoume, présidente de la FEPEM Île-de-France et Pierre-Olivier Ruchenstain, Directeur général exécutif de la FEPEM - 15 septembre 2023.

3.10 Instaurer une « clause de revoyure systématique » pour mesurer l'évolution de la situation et l'impact des politiques publiques à l'œuvre.

D'ores et déjà, le report de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans a replacé la question de l'emploi des seniors au cœur du dialogue social. Les discussions sur la prévention de l'usure professionnelle l'adaptation des compétences et la gestion de fin de carrière sont à l'agenda de nombreuses branches professionnelles pour 2024.

L'analyse des accords issus du dialogue social de branche devra enrichir l'évaluation des politiques publiques régionales et nationales en faveur de l'emploi des seniors en Île-de-France.

En sa qualité d'assemble consultative, le Ceser devra se saisir régulièrement de la question pour en mesurer l'évolution.

4 Développer l'entrepreneuriat et la création de leur activité par les seniors en Île-de-France

Le Ceser Île-de-France a souhaité associer la commission Développement économique à l'élaboration du présent rapport et a demandé une contribution relative à « L'entrepreneuriat senior en Île-de-France ».

L'entrepreneuriat connaît, depuis plusieurs années, une attractivité croissante, marquée par un nombre de création d'entreprises en hausse de 90 % depuis 2015 malgré un ralentissement ces deux dernières années (+2 % de hausse entre 2021 et 2022 selon l'Insee)³³. Dans le contexte post-covid, les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur progressent de 3 % entre 2021 et 2022 et les créations de sociétés de 5 %. En revanche, les créations d'entreprises individuelles classiques affichent un repli de -7 %.

L'entrepreneuriat représente un espace potentiel d'activité pour la population des 55-64 ans, dans la perspective du report progressif de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et de l'amélioration du taux d'activité des seniors jusqu'au moment de leur cessation d'activité (67,3 % de la classe d'âge en Île-de-France, versus 56,7 % à l'échelle nationale)³⁴.

Face à cette situation, il faut briser les tabous autour de l'entrepreneuriat qui ne doit pas être considéré comme réservé à une population jeune et urbaine : 78 % des 45/69 ans interrogés par l'Association pour le Droit à l'initiative économique (Adie)³⁵ en 2019 se disent prêts à vivre une seconde vie professionnelle et 34,5 % des créateurs d'entreprise (donnée France) ont plus de 45 ans avec des écarts importants entre hommes et femmes³⁶ : la marge de manœuvre est donc importante. L'âge ne doit plus être considéré comme un frein, mais comme un enjeu de société et surtout une réelle opportunité pour notre économie.

Les 55/64 ans réunissent de nombreux atouts, résultant des savoir-faire, des compétences et du sens des responsabilités, acquis au cours de leur expérience professionnelle et compatibles avec l'esprit de l'entrepreneuriat. Ils sont particulièrement nombreux en Île-de-France, qui concentre une population de cadres (34,2 % de la population active en 2020 – 16,3 % en province) et d'actifs fortement diplômés (43,1 % de la population active sont diplômés de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire – 23,6 % en province)³⁷.

Il s'agit de lever les obstacles qui ralentissent le passage à l'acte pour les seniors qui veulent franchir le cas de la création ou reprise d'entreprise et qui se trouvent confrontés notamment :

- Au manque de repères, de connaissances et d'accompagnement en matière de création, de gestion ou de reprise d'entreprise ;
- Surtout aux difficultés d'accès aux financements et à la réticence des établissements bancaires à accorder un crédit à ces publics : le manque de financements est identifié comme le frein principal du passage à l'acte pour 33 % des 45/69 ans interrogés par l'Adie.³⁸

Pour soutenir et encourager l'entrepreneuriat senior, il convient de faire connaître les dispositifs existants et d'en envisager de nouveaux pour faciliter une démarche « *silver entrepreneur* ».

³³ « Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022 » Insee 6 février 2023.

³⁴ Cf infra Chiffres Clés Île-de-France 2022 – Population, Activité et Emploi INSEE DARES

³⁵ Etude réalisée pour l'Adie par l'Institut Think, 2019.

³⁶ Insee, Enquête SINE 2018

³⁷ Insee, enquête emploi en continu 2020, citée dans Chiffres-clés 2022 de la Région Île-de-France, IPR : Insee : CCI Paris Île-de-France

³⁸ Etude réalisée pour l'Adie par l'Institut Think, 2019.

En matière de soutien à l'entrepreneuriat à la création de leur activité par les seniors, le Ceser propose de :

- Promouvoir les dispositifs de financement proposés par certains organismes aux seniors pour la création de leur entreprise, à l'image des dispositifs proposés par l'ADIE ou France Active ;
- Sensibiliser les partenaires du dispositif régional d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises Entrepreneur#leader aux besoins spécifiques du public senior, et étudier les conditions d'un fléchage d'une partie des projets lauréats sur des projets portés par des seniors pour faire émerger des expériences positives ;
- Proposer ou soutenir l'organisation de formations adaptées au public senior, par exemple en partenariat avec Pôle-Emploi, l'APEC et les chambres consulaires ;
- Organiser des opérations de mise en réseau avec des financeurs pour contribuer à la création d'un écosystème favorable aux silver-entrepreneurs ;
- Stimuler le partage intergénérationnel entre entrepreneurs et entrepreneurs seniors pour favoriser les échanges d'expérience et de savoir-faire dans les espaces de coworking et les incubateurs soutenus par la Région (notamment au titre du dispositif Innov'up incubation). L'incubateur régional « Pergo » pourrait participer à cette dynamique.

Conclusion

La situation actuelle et vraisemblablement à venir, de l'emploi des seniors en Île-de-France justifie la mobilisation des politiques publiques régionales et nationales. Une meilleure connaissance du profil des seniors franciliens en emploi et en demande d'emploi est un préalable indispensable. Le déploiement accru des dispositifs actuels d'accompagnement et leur adaptation au public senior sera aussi facteur de succès.

En favorisant l'individualisation et la désintermédiation de l'accès à la formation, la réforme de 2018, « Loi pour le choix de son avenir professionnel » n'a pas permis l'appropriation des nouveaux dispositifs par les salariés. Elle a également accru les disparités d'accès à la formation continue au sein même des entreprises.

C'est pourquoi la Région doit soutenir les actions et expérimentations de maintien ou de retour à l'emploi des seniors. Celles-ci peuvent concerner aussi bien les mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs choix, que le fléchage de financements vers les formations nécessaires aux reconversions de « seconde carrière », ou l'accompagnement des plus petites entreprises dans la mise en œuvre de changements organisationnels : développement des dispositifs d'appui RH, meilleure coopération avec les opérateurs de compétences pour le déploiement territorial des actions.

L'efficacité des programmes et dépenses mobilisées en faveur de l'emploi des seniors pourront être étudiées dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention Etat-Région du PRIC Île-de-France.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées et rencontrées qui, par leur expérience et expertise, ont contribué à éclairer le travail de la commission.

Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission.

Le 23 mai 2023 – Conseil régional d'Île-de-France

- Audition de la vice-présidente Emploi formation professionnelle, Mario-Do AESCHLIMANN et
- Du directeur général adjoint chargé du Pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région, Nicolas THIERSE.

Le 9 juin 2023 – Conservatoire national des arts et métiers

- Audition de Annie JOLIVET (chercheur au Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, au Centre d'études de l'emploi et du travail - CEET, et au Centre de recherche sur le travail et le développement - CRTD).

Le 9 juin 2023 – OPCommerce

- Audition de Philippe HUGUENIN-GENIE, délégué général de l'OPCommerce.

Le 23 juin 2023 –Pôle emploi (Direction régionale)

- Audition de Nadine CRINIER, directrice régionale de Pôle emploi et
- Hélène MOUTEL, directrice régionale adjointe.

Le 23 juin 2023 – France compétences (Direction Territoires et Partenariats)

- Audition de Véronique DESSEN-TORRES, directrice Territoires et partenariats chez France-compétences.

Le 7 juillet 2023 – Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETTS)

- Audition de Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Le 15 septembre 2023 - Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem)

- Audition de Julie L'HOTEL DELHOUME, porte-parole de la Fédération des particuliers employeurs et présidente de la Fepem Île-de-France et
- Pierre-Olivier RUCHENSTAIN, directeur général exécutif de la Fepem.

Liste des membres de la commission

Philippe LENGRAND
Président de la commission

Virginie GRIMAUULT
Rapporteur

Nathalie AMASSE

Virginie GRIMAUULT

Patrice BEDOURET

Irène HUARD

Leila BELILI

Joëlle LELLOUCHE

Christine BESSARD

Séverine LEMIERE

Gisèle BILLARD

Philippe LENGRAND

Marc BONNET

Catherine LESTERPT

Anne-Sophie de BOULOIS

Fabienne MAHIEU

Bruno BRISEBARRE

Catherine PACHERIE-SIMERAL

Carole CAUZARD

Reza PAINCHAN

Géraldine CARBONELL

Jocelyne PSZCZOLKOWSKI

Michèle CLAYZAC

Lionnel RAINFRAY

Thierry COLLE

Céline RECCHIA

Mireille FLAM

Alain RIBIERE

Nicolas GALEPIDES

Chargée de mission : Laurence REGLE

Glossaire

ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFEST	Actions de formation en situation de travail
AMI CMA	Appels à manifestation d'intérêt pour les compétences et métiers d'avenir
AN(R)ACT	Agence nationale (régionale) pour l'amélioration des conditions de Travail
APEC	Agence pour l'emploi des cadres
APNI	Association paritaire nationale interbranche
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CREFOP	Conseil régional emploi formation orientation professionnelle
CROCIS	Centre régional du commerce de l'industrie et des services
CPF	Compte personnel de formation
CUFPA	Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demande d'emploi en fin de mois
DELD	Demandeur d'emploi de longue durée
DREETS	Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
PMSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
OPCO	Opérateur de compétences
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PME	Petites et moyennes entreprises
POEI/POEC	Préparation opérationnelle à l'emploi Individuelle ou collective
PRIC	Pacte régional d'investissement dans les compétences
ProA	Reconversion et promotion par l'alternance
RSA	Revenu de solidarité active
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SPRO	Service public régional d'orientation
TPE	Très petites entreprises
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Bibliographie

CEREQ BREF

- Comment les seniors envisagent-ils leur avenir professionnel jusqu'à la retraite ? (n°443 - 2023).

CREDOC FONDATION ADDECO

- « Comment les 40-59 ans se projettent ils dans leur fin de carrière ? » - Synthèse des principaux résultats (avril 2023).

CROCIS

- Enjeux Île-de-France n°242 (mai 2023).

DARES

- « Formation professionnelle : quels facteurs limitent l'accès des salariés seniors ? » - Analyses n°31 (juin 2016) ;
- « Les seniors au travail – la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? » Analyses n°50 (août 2017) ;
- « Portraits statistiques des métiers 1982-2014 » - Synthèse nationale DARES n°19 (mars 2016) ;
- « Comment ont évolué les métiers en France depuis 30 ans ? Forte progression des métiers du tertiaire et des métiers les plus qualifiés », Analyses DARES n°3 (janvier 2017).

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Île-de-France - Synthèse thématique

- « Deux fois plus de seniors dans la population active francilienne à l'horizon 2035 » n° 88 (avril 2019).

France Stratégie

- Quelle performance des entreprises créées par les seniors ? Document de travail n°2022-06 ;
- Les seniors, l'emploi et la retraite – Rapport (octobre 2018) ;
- Fin de carrière des seniors : quelles spécificités selon les métiers ? Note d'analyse n°121 (avril 2023) ;
- Deuxième conférence sur les métiers et les compétences : Les enjeux pour les emplois de la transition écologique (juillet 2023).

Gérontologie et société 2004 (volume 27/n°111)

- « Formation continue et âge ».

INSEE

- Enquêtes 2014-2018 ;
- « Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022 » Insee 6 février 2023 ;
- Enquête SINE 2018 ;
- Enquête emploi en continu 2020, citée dans Chiffres-clés 2022 de la Région Île-de-France ;
- Analyses Île-de-France : de 2006 à 2016, une croissance de la population active portée en Île-de-France par les seniors - n° 136 (juin 2021) ;
- INSEE DARES pour DRIEETS Île-de-France ;
- Chiffres clés 2022.
- Insee Première
En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie (n° 1946 mai 2023).

Institut Montaigne

- Emploi des séniors : agir sur tous les leviers (octobre 2022).

IRES

- Programme d'activité du centre commun de recherche : bilan 2022 perspectives 2023.

Mission sur le maintien en emploi des seniors

- Rapport au Premier ministre « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés » remis le 14 janvier 2020.

Mission d'Information de la commission des Affaires sociales de l'assemblée nationale sur l'emploi des travailleurs expérimentés

- Rapport remis le 21 septembre 2021.

Observatoire des trajectoires professionnelles (4^{ème} édition 2018)



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil • 93 400 Saint-Ouen • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)

avis & rapport

**Insertion professionnelle des jeunes
d'Île-de-France : regards croisés sur des
parcours et des dispositifs, pour des
propositions de politiques publiques régionales**

19 avril 2023

Rapport et avis présentés au nom de la
commission Emploi
par **Patrice BEDOURET**

Avis n°2023-03
présenté au nom de la commission Emploi
par **Patrice BEDOURET**

Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales

19 avril 2023



Avis n° 2023-03
présenté au nom de la commission Emploi
par **Patrice BEDOURET**

19 avril 2023

**Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur
des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques
publiques régionales**

Certifié conforme

Le président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 4241-1 ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;
- La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- La délibération n° CP 2018-135 du 16 mars 2018 portant mise en oeuvre du Plan d'investissement dans les compétences ;
- La délibération n° CP 2018-136 du 16 mars 2018 portant sur l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « soutien aux forums pour l'emploi » - affectation 2018 ;
- La délibération n° CR 2019-011 du 20 mars 2019 portant adoption du Pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- La délibération n° CP 2019-060 du 22 mai 2019 relative au bilan et à l'évolution du dispositif expérimental d'aides individuelles régionales vers l'emploi ;
- La délibération n° CP 2019-305 du 3 juillet 2019 relative à la consultation « Formations elearning et multimodales » – Mise en oeuvre du Pacte – Subventions « Actions territorialisées » et « Actions expérimentales » ;
- La délibération n° CR 2020-017 du 11 juin 2020 relative au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2020 et à la convention-cadre région Île-de-France et Pôle emploi 2020/2023 ;
- La délibération n° CR 2020-018 du 5 mars 2020 relative à l'apprentissage, la Région s'engage ;
- La délibération n° CP 2020-212 du 1er juillet 2020 approuvant le dispositif d'aide à la formation vers un métier en tension ;
- La délibération n° CP 2020-474 du 18 novembre 2020 portant adoption au dispositif d'aides individuelles régionales vers l'emploi – Affectation – Modification du règlement d'intervention ;
- La délibération n° CP 2021-462 du 19 novembre 2021 relative à la convention entre la Région et l'ASP - Frais de gestion ASP 2022 - Remises gracieuses - Règlement d'intervention "Rémunération des stagiaires" ;
- La délibération CP 2022-006 du 28 janvier 2022 - Diverses mesures pour l'emploi ;
- La délibération n° CP 2022-029 du 28 janvier 2022 portant approbation aux affectations des aides individuelles régionales vers l'emploi - Programme d'information d'entretiens conseil et de promotion de la VAE- Chéquiers VAE – PRIC 2022 ;
- La délibération n° CP 2022-186 relative à la feuille de route de l'intervention régionale en matière de formation professionnelle des détenus (2022-2023) et diverses mesures pour l'emploi ;
- La délibération CP 2022-217 du 7 juillet 2022 - Rémunération des stagiaires : 2ème affectation 2022 et remises gracieuses ; 2ème affectation de AIRE, affectations complémentaires du PRFE 2021-2022, des programmes E-learning 2021-2022 et 2022-2023 ;
- Le budget primitif de la région Île-de-France pour 2023.

Les actes du Ceser suivants :

- L'avis n° 2013-08 du 13 juin 2013 relatif au contrat de plan francilien pour le développement de la formation professionnelle 2013- 2014 ;
- L'avis n° 2009-02 du 16 mars 2009 relatif à la politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie ;
- L'avis n° 2013-08 du 13 juin 2013 relatif au contrat de plan francilien pour le développement de la formation professionnelle 2013- 2014 ;

- L'avis n° 2016-14 du 9 novembre 2016 relatif à la contribution des politiques éducatives de la Région Île-de-France à la réussite de tous les lycéens ;
- L'avis n° 2016-10 du 6 octobre 2016 relatif aux structures d'insertion par l'activité économique en Île-de-France ;
- L'avis n° 2019-16 du 12 décembre 2019 relatif à la contribution à la politique régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie ;
- L'avis n°2021-04 du 29 janvier 2021 sur la mise en oeuvre opérationnelle des bassins d'emploi ;
 - Contribution du 3 décembre 2020 « Note d'alerte sur l'emploi des jeunes en Île-de-France »,
 - Contribution du 27 février 2020 « Egalité pour une citoyenneté active des jeunes d'Île-de-France »,
 - Contribution du 12 décembre 2019 à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie.
- L'avis n° 2022-011 du 6 octobre 2022 relatif au Contrat de Plan Régional pour le développement de la Formation et de l'Orientations professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027.

Les autres travaux suivants :

- L'avis n° 2018-12 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 11 avril 2018, intitulé « L'orientation des jeunes » ;
- Le rapport n° CR 2022 du Conseil régional d'Île-de-France sur le Contrat de plan régional pour le développement de la Formation et de l'Orientations professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 ;
- La charte du Service public francilien de l'orientation.

Les publications suivantes :

- **Association régionale de missions locales** (janvier-juin 2021)
Les jeunes accompagnés par les Missions Locales en Île-de-France
- **Avis du Conseil d'Orientations des Politiques de Jeunesse**
Rendu le 10 décembre 2021 sur les conditions de réussite du Contrat d'Engagement Jeune,
Rendu le 21 juin 2022 sur les grands défis des années à venir pour les jeunes.
- **18e Congrès des Régions de France du 16 septembre 2022**
Étude du Service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle : Premiers résultats (Régions de France - cabinet Elézia Conseil)
- **Cour des comptes**
L'insertion des jeunes sur le marché du travail
Les enjeux structurels pour la France – Décembre 2021
- **Cour des Comptes à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale**
Les dispositifs prioritaires en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires des quartiers politique de la Ville - Exercices 2015-2021
- **Défi Métiers, Région Ile de France** - Bilan du CPRDFOP 2017-2021
- **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)**
Analyses - février 2020 n° 6 - Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?
Analyses - janvier 2022 n° 1 - Vers quel intermédiaire de placement se tournent les jeunes qui recherchent leur premier emploi
Focus - juillet 2022 n° 36 - Qui sont les jeunes entrés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » ?
Document d'études - Juillet 2022 n°260 - Quel recours des jeunes au service public de l'emploi ? Les enseignements de l'appariement entre le fichier historique de Pôle emploi et les enquêtes Emploi.
- **Rapport d'études** - Août 2022 n°29 - Évaluation qualitative de l'expérimentation de l'ouverture de l'action PEE aux bénéficiaires du RSA
- **Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités DRIEETS** : Chiffres clés 2022 - août 2022
- **DRIEETS-Défis métiers-Missions locales Ile de France** : Les jeunes franciliens fac à l'emploi
Edition 2022. Décembre 2022

- **DRIEETS d'Île-de-France • Synthèse thématique** - n°97 - Décembre 2021
Campagne Apprentissage 2020/2021 en Île-de-France
- **Enquête Insertion dans la vie active (IVA)** « L'insertion des lycéens dans la vie active en Île-de-France en 2019 », février 2019
- **INJEP- Analyses et synthèses** n°37 août 2020 - Les politiques de jeunesse des conseils régionaux : entre recomposition de compétences et affirmation inégale d'un rôle de coordination
- **Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)**
Baromètre Jeunesse 2019 et 2021
- **INSEE Analyses Île-de-France** n°105 octobre 2019 - Milieu familial précaire : premier facteur de fragilité sociale pour les jeunes franciliens
- **Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**, note d'information 21-27 juin 2021 Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture
- **Préfecture de Région - Kit pratique** - Pour le déploiement et l'essaimage du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) en Île-de-France. Mars 2021
Rapport d'évaluation du PRIJ par ASDO études Mars 2022
- **WALT** - Les NEET : qui sont-ils ? Etude avril 2022

Les auditions des personnalités suivantes :

Conseil régional d'Île-de-France

Elu(s) - 28 mars 2022

- Othman NASROU, vice-président, chargé de la Jeunesse, de la Promesse républicaine, de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Administration - 15 décembre 2022

- Nicolas THIERSE, Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région
- Etienne MARTIN, adjoint au Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région

13 octobre 2021

- Nicolas THIERSE, Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région
- Thierry BRIFFAULT, adjoint au Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région Adjoint au DGA
- Sandrine BODARD, Directrice des parcours professionnels
- Jean Philippe BOULINEAU, Directeur de la qualification et des métiers

CRJ d'Île-de-France – 5 septembre 2022

- Titouan ALBOUY
- Guillaume HASSAN
- Pierre-Elias CAUCHOIS-AIDER
- Justine COCHET
- Emeline CADERBY
- Ambre LAURENT
- Mamadi KAMARA
- Marjorie PERUGIEN
- Eden CANES-IPODA
- Emmanuel LAMOUR

DRIEETS Île-de-France – 15 novembre 2021

- Gaétan RUDANT, Directeur régional de la DRIEETS Île-de-France
- Sébastien AGOT, Chef du service Insertion des jeunes de la DRIEETS Île-de-France

Association régionale des missions locales (ARML) – 15 novembre 2021

- Jérôme BOILLAT, Délégué régional

Mission locale de Paris- 23 mars 2022

- Richard CHAMPAGNE, directeur de l'activité, Michael GOMIS, responsable du site, ainsi que son adjointe, trois conseillers Mission locale et cinq jeunes âgés de 18 à 22 ans.

GRETA et Mission de lutte contre le décrochage scolaire MLDS (MLDS) Académie de Créteil - 20 janvier 2022

- Catherine SMITH, Claudie HEBRARD et Philippe CASENOBE, conseillers départementaux au sein du GRETA et de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'Académie de Créteil

COORACE Île-de-France et COLOMBBUS - 16 décembre 2021

- Raphaëlle GUIBERT, Directrice de Colombbus
- Mario SEEBOTH, Vice-Président du COORACE Île-de-France

Médiation Nomade - 11 juillet 2022

- Yazid KHERFI, consultant indépendant, expert en prévention et sécurité urbaine, enseignant à Nanterre et médiateur en administration pénitentiaire, fondateur et directeur de Médiation Nomade (association soutenue par l'Etat via l'ANCT et la Région dans le cadre du PRIJ).

MOZAIK RH - 9 février 2022

- Saïd HAMMAMOUCHE, Président fondateur

Questionnaire aux employeurs membres du Ceser

Contribution des organisations syndicales membres du CREFOP : CFTD, CGT, FSU, UNSA (par questionnaire)

Témoignages des parcours de jeunes en insertion professionnelle :

Muhamadi, salarié de l'association intermédiaire Emploi développement

Aboubacar, Alexandra, Amel, Amine, Amir, Aissatou, Aziz, Roumi, Simbara, Samir, jeunes suivis par les missions locales.

Bistrot de Valentin – 8 février 2022 : Mickael, salarié, son employeur M. Lombard et son associé M. Montanes.

Considérant :

- Que le Conseil régional est aujourd'hui compétent pour agir sur l'orientation, puisque la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie crée le droit à l'orientation tout au long de la vie et que la loi du 5 mars 2014 crée le service public régional de l'orientation (SPRO) et demande aux Régions de coordonner les actions des acteurs ;
- Que la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » confie au Conseil régional de nouvelles compétences sur l'information des publics et conforte ainsi des compétences préexistantes, quant au rôle de coordination du Conseil régional au sein du service public régional d'orientation (SPRO).

Préambule :

L'avis ci-après entend enrichir la stratégie régionale dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes en Île-de-France et donner des réponses opérationnelles aux questions posées par la mise en œuvre des nombreux dispositifs afférents.

La pandémie de Covid a profondément perturbé les parcours de formation et d'insertion de tous les publics et en particulier des jeunes. Elle a nécessité l'utilisation d'outils nouveaux et une accélération de l'innovation pédagogique pour la mise en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ce contexte a encore compliqué la recherche du premier emploi pour tous les jeunes, et aggravé particulièrement la situation déjà précaire des jeunes sans emploi ni formation (la Région évaluée à 250 000 les jeunes dans ce cas en Île-de-France).

Cette crise a renforcé également les fractures territoriales en isolant davantage les jeunes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La mise en place de la réforme « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en septembre 2018, puis le développement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et sa déclinaison régionale, le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), ont eu un impact majeur sur l'insertion professionnelle des jeunes.

La Région Île-de-France s'appuie ainsi sur un large panel de dispositifs pour accompagner vers l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes franciliens et franciliennes, portés par une multitude d'acteurs publics et privés dans les territoires, tels que, par exemple, Pôle Emploi, les Missions locales, les Cités et Maisons de l'emploi, les associations ou encore les entreprises et structures de l'Economie sociale et solidaire.

Dès lors, cette situation soulève plusieurs questions :

- La multiplicité des acteurs et des dispositifs amoindrit-elle la lisibilité d'ensemble de l'offre régionale ?
- Le phénomène d'empilement et de potentielle concurrence impacte-t-il leur accessibilité et leur efficacité ?
- L'offre régionale permet-elle de répondre aux aspirations et aux projets professionnels des jeunes concernés et des publics les plus éloignés de l'emploi ?

L'état des lieux des principaux plans et dispositifs régionaux d'insertion professionnelle questionne leur accessibilité et leur issue en termes d'emploi.

La question du projet professionnel se trouve ainsi placée au cœur de la réflexion tout en pointant les leviers de réussite et les bonnes pratiques. A cet égard, la prise en compte des freins périphériques à l'emploi est une question majeure.

Il s'avère en effet, au-delà de la maîtrise des savoirs de base, des qualifications et savoir-être professionnels, qu'un grand nombre de barrières compromettent l'entrée effective sur le marché du travail : mobilité, accès au logement, maîtrise du numérique, état de santé, précarité des conditions de vie, discriminations multiples et parfois cumulées.

Cet avis s'inscrit en complément et accompagne le rapport du Ceser d'Île-de-France intitulé « L'insertion professionnelle des jeunes en Île-de-France », lequel présente les modalités actuelles de la coordination entre les acteurs, puis celles de l'accessibilité du service public d'orientation de façon à clarifier sa mise en œuvre opérationnelle et favoriser l'exploration du monde professionnel par les jeunes.

Il identifie les fonctions primordiales jouées par les professionnels du secteur dans l'accompagnement, la sécurisation des parcours.

Il met en exergue leur rôle dans la levée des freins périphériques qui font obstacle à l'insertion professionnelle.

La question du recrutement des jeunes et de leur rapport à l'entreprise est l'objet de la partie conclusive du rapport.

Emet l'avis suivant :

Article 1 : Mettre la parole et les attentes des jeunes au centre des dispositifs d'insertion professionnelle

Le présent avis se place du point de vue des jeunes et cible leurs trajectoires d'insertion. L'objectif de cet avis est de faire remonter la parole des jeunes, en l'articulant avec celle des professionnels et des employeurs afin de proposer au Conseil régional des recommandations dans son action aux côtés de l'Etat en faveur de l'insertion professionnelle durable.

Le Ceser recommande d'évaluer et d'enrichir les politiques publiques d'insertion professionnelles à partir de la parole et des attentes exprimées par les jeunes.

Article 2 : Evaluer la mise en oeuvre des changements opérés par la Région Île-de-France

Cet avis est formulé dans un contexte de bouleversement important de la politique régionale de l'emploi et de la formation professionnelle :

- Dissolution de Défi-métiers et préfiguration de l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation ;
- Nouveau modèle de cofinancement des Missions locales et des Espaces dynamiques d'insertion (EDI).

Le Ceser prend acte de ces bouleversements qui interrogent sur les nouveaux choix de l'Exécutif régional et s'inquiète de leurs possibles conséquences sur le fonctionnement des organismes et structures existants et sur l'insertion des jeunes concernés.

Il préconise que leur mise en oeuvre fasse l'objet d'une concertation accrue et restera à l'écoute des remontées des acteurs concernés.

Il recommande la réalisation d'études d'impact en particulier sur la qualité de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Article 3 : Coordonner avec plus d'efficience les dispositifs et les acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes

Le Ceser recommande de créer une commission insertion professionnelle des jeunes au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Cette instance quadripartite co-pilotée par l'Etat et la Région réunirait au-delà des composantes nommées dans le cadre de la gouvernance du CREFOP, toutes les parties prenantes publiques et privées sur ce dossier.

Le Ceser rappelle la nécessité de mettre en place une évaluation qualitative et quantitative de chaque dispositif avec la production d'indicateurs, une capitalisation des bonnes pratiques, qui pourraient être assurées par le futur Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) dans une configuration qui reste à définir. Cette évaluation serait ainsi remise à la commission insertion professionnelle des jeunes.

Il convient dans ce cadre d'intégrer une ligne budgétaire dédiée à l'évaluation-capitalisation dans chaque programme de formation régionale. Le cahier des charges de l'appel à projets auprès des organismes de formation et d'insertion mentionnerait cette nouvelle exigence.

Le Ceser souligne le besoin de complémentarité entre les dispositifs et de création de passerelles. Il est indispensable que le jeune soit suivi par un interlocuteur unique dans le cadre d'un parcours sans coutures.

Afin de favoriser la mutualisation de l'information, le Ceser préconise de pérenniser, maintenir à jour et diffuser une base de données régionale à disposition des acteurs concernés et de recenser toutes les actions, les programmes à destination de tous les acteurs de l'insertion professionnelle qu'ils soient publics, privés, associatifs.

Cette base de données faciliterait l'accès à l'information des professionnels de l'insertion, sur les dispositifs actuels et nouveaux.

Article 4 : Garantir une information et une orientation accessibles à tous

Le Ceser préconise de structurer le réseau francilien de lieux d'accueil et d'information de proximité et de mailler l'ensemble du territoire.

Le rétablissement de la commission Service public de l'orientation (SPRO) du CREFOP pourrait en être un des leviers en favorisant notamment l'animation sur les bassins d'emploi et interbassin.

L'objectif est de mieux prendre en compte les réalités économiques des territoires et de faciliter l'accès à des formations à des jeunes en dehors du strict périmètre du bassin d'emploi de leur lieu d'habitation.

Il s'agit également d'élargir la communauté des acteurs de l'orientation aux professionnels de l'inclusion (insertion, prévention, justice, etc.) et aux réseaux de l'accompagnement associatif de l'insertion professionnelle.

Dans cette perspective, le Ceser recommande de développer et de financer des actions « d'aller vers » dans les quartiers au moyen de structures mobiles notamment en soirée et le week-end, afin de permettre la rencontre des jeunes dans les quartiers avec les professionnels de l'insertion.

Le Ceser appelle à une amélioration générale de la communication vers tous les publics et en particulier les jeunes les plus en difficultés et leurs parents, à travers les actions suivantes :

- Le repositionnement du site oriane.info vers l'ensemble des publics franciliens, avec une ergonomie et un contenu adapté ;
- La garantie d'un accueil permanent des jeunes et de leurs parents en présence physique ;
- La mise en place d'un plan de communication multisupport accompagné du recensement préalable précis des lieux stratégiques de diffusion, afin d'éviter l'écueil du tout numérique et d'offrir à tous un accès à l'information ;
- Une information gratuite, complète, certifiée (filières, débouchés, cartographie des Campus de métiers et qualifications) à déployer en lien avec des actions spécifiques adressées aux parents dans les quartiers « politique de la ville » ;
- L'harmonisation de la répartition géographique et du calendrier des forums, salons et métiers à l'échelle régionale en concertation avec les villes et les EPCI, la diffusion de questionnaires de satisfaction (quantitatif et qualitatif) auprès des participants (jeunes et exposants) permettant de mesurer la satisfaction, les parcours post-salons, les pistes d'amélioration. La sensibilisation des formateurs et des enseignants à la préparation des groupes de jeunes préalable aux visites serait un plus.

Article 5 : Développer une politique dynamique de découverte des métiers en s'appuyant sur des expérimentations concrètes

Le Ceser recommande de développer une offre de plateaux techniques de qualité équitablement répartie sur l'ensemble du territoire francilien et mettant notamment en valeur les filières émergentes parmi lesquelles les métiers de l'environnement.

Le Ceser souhaite que soient favorisées les immersions en entreprise par des stages et par une meilleure sensibilisation des entreprises à l'accueil des jeunes (création d'un site et d'un livret présentant les avantages du stage pour l'entreprise et pour le jeune).

La mise en place d'un accompagnement spécifique des PME-TPE pour l'accueil des stagiaires serait un plus, de même que le renforcement de la relation Ecole-entreprise à affiner (parcours de découverte dès le collège avec les départements par exemple).

Le développement d'outils ludiques, vidéos, numériques (réseaux sociaux pour les jeunes), d'immersion virtuelle etc. pourrait susciter l'intérêt et l'attractivité des filières en tension. Ce partenariat avec les branches et les opérateurs de compétences (OPCO) pourrait également se traduire par des visites d'entreprises et des présentations informatives au sein des établissements scolaires.

Le Ceser souligne par ailleurs la nécessité de rappeler leur obligation d'accueil de stagiaires aux entreprises bénéficiaires de subventions régionales.

La lutte contre les stéréotypes-métiers fondés sur le genre est également un objectif prioritaire.

Article 6 : Accompagner les jeunes pour sécuriser leurs parcours

Le Ceser réaffirme le rôle primordial des missions locales dans l'accompagnement global des jeunes qui doit reposer sur des professionnels qualifiés.

Il s'accorde sur une ouverture régulière des portes des missions locales aux parents afin de les sensibiliser au contenu des programmes dédiés aux jeunes.

Le Ceser attire l'attention sur le financement des organismes de formation. Il conviendrait que la Région prévoit celui-ci à l'heure-groupe plutôt qu'à l'heure-stagiaire, les modalités d'accueil actuelles n'étant pas sans effet sur la qualité des formations et de l'accompagnement proposés aux jeunes.

Le Ceser préconise un accompagnement renforcé des jeunes les plus en difficultés avec l'appui des acteurs de l'insertion par l'activité économique et en pérennisant les dispositifs tels que les prépa apprentissage et les parcours sécurisés.

Dans ce cadre, le Ceser invite la Région à conforter les Espaces dynamiques d'insertion (EDI) dans leurs missions en tenant tout particulièrement compte de leur expertise dans l'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi et à développer le mentorat par un accompagnement individualisé, afin de prévenir le décrochage des plus défavorisés dans leurs recherches et leurs choix d'orientation.

Article 7 : Lever les freins périphériques

Le Ceser souhaite la création d'un outil multisupport à l'attention des professionnels et des jeunes portant sur l'accès aux droits (logement, mobilité, santé, etc.).

La mise en place d'une politique plus dynamique pour le logement des jeunes est vivement souhaitée : développement des résidences sociales, des foyers de jeunes travailleurs (FJT), partenariat entre la Région et les bailleurs sociaux pour réserver des places pour les jeunes en insertion professionnelle, complément APL versée par la Région pour les jeunes pour tenir compte du coût très élevé du logement en Île-de-France.

Le versement d'un complément pour l'aide à la garde d'enfant concernant les parents isolés (AGEPI) offert par Pôle emploi et son extension aux stagiaires PEE serait à étudier.

Un accès facilité à la culture et aux loisirs devrait être garanti afin d'ouvrir aux jeunes un horizon hors du cadre de leur quartier et de leur milieu familial favorisant ainsi le « dépaysement » des actions de formation et la découverte de filières professionnelles en région.

Le Ceser rappelle la nécessité d'une aide aux frais de location de véhicules pour les stagiaires en horaires atypiques en formation ou en emploi via la plate-forme Papa-Charlie, et d'un soutien au co-voiturage.

Article 8 : Faciliter le recrutement des jeunes et leur entrée dans le monde professionnel

Le Ceser encourage la création d'un « pack jeune premier emploi » (faciliter l'accès à l'emprunt pour l'acquisition d'un véhicule, abondement APL, etc.) et invite au repérage des jeunes en difficultés avec la langue française en amont des journées Défense-Citoyenneté.

Ce repérage pourrait utilement s'accompagner si nécessaire d'une remise à niveau systématique en français.

Le Ceser préconise que l'acquisition de la certification Cléa soit un objectif généralisé pour les jeunes les moins qualifiés afin de leur assurer un socle de compétences minimum.

Le Ceser recommande de renforcer le contrôle dans la mise en œuvre des dispositions concernant les clauses d'insertion dans les marchés publics afin de multiplier à l'avenir les recrutements dans ce cadre.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 142

Pour : 97

Contre : 2

Abstentions : 43

Ne prend pas part au vote : 0

rapport

**Insertion professionnelle des jeunes
d'Île-de-France : regards croisés sur des
parcours et des dispositifs, pour des
propositions de politiques publiques régionales**

19 avril 2023

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Patrice BEDOURET**



Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Patrice BEDOURET**

19 avril 2023

Sommaire

Introduction	3
1. Coordonner mieux, les dispositifs et les acteurs	5
1.1 Un cloisonnement entre les dispositifs	5
1.1.1 L'articulation Etat-Région, angle mort de la réforme de la formation professionnelle de 2018	5
1.1.2 Un déficit de coordination.....	6
1.2 Le problème du pilotage	7
1.2.1 L'absence de pilote unique	7
1.2.2 Le CREFOP instance quadripartite, sous informé et écarté de la gouvernance	7
1.3 Empilement de dispositifs et limites de la logique d'appel à projets	8
1.3.1 L'effet « mille-feuilles »	8
1.3.2 Une concurrence entre les dispositifs au détriment de l'intérêt des jeunes.....	9
1.4 PRIJ et PEE : Une dynamique partenariale entre les acteurs, sur le terrain	9
2. Garantir une orientation accessible à tous	12
2.1 Clarifier le pilotage de la politique de l'orientation tout au long de la vie et mieux structurer l'action régionale.....	12
2.2 Des jeunes et leurs familles « désorientés » par une dispersion des informations	13
2.2.1 Un manque de lisibilité	13
2.2.2 Une profusion de sites internet, source de confusion	14
2.2.3 Des réseaux d'acteurs complémentaires, à renforcer	15
2.2.4 Une découverte encore timide des métiers et du monde professionnel.....	16
2.2.5 Prévenir l'orientation subie.....	18
3. Accompagner les jeunes pour sécuriser leurs parcours	20
3.1 Développer des stratégies pour "aller vers" et améliorer le repérage.....	20
3.1.1 L'importance des missions locales, acteurs historiques	20
3.1.2 Des progrès pour les décrocheurs	23
3.1.3 Des métiers ou des secteurs qui rebutent les jeunes	24
3.2 L'importance de l'accompagnement.....	24
3.2.1 L'individualisation, clé de la sécurisation des parcours	24
3.2.2 L'importance de l'accompagnement social (voir partie 4 Lever les freins périphériques)	27
3.2.3 Le besoin d'ingénierie pédagogique.....	27
3.2.4 Développer le mentorat.....	28
3.2.5 Une forte croissance de l'apprentissage qui ne profite pas aux moins qualifiés	28
3.2.6 Une insertion professionnelle difficile pour les jeunes détenus ou sous-main de justice	30
3.2.7 Les freins à l'insertion professionnelle des Mineurs Non Accompagnés (MNA)	30
4. Lever les freins périphériques	32
4.1 Des disparités sociales et territoriales fortes parmi les jeunes d'Île-de-France	32
4.2 La précarité économique	33
4.3 Les difficultés de l'accompagnement social	33
4.4 Le logement, principal frein périphérique	34
4.5 La mobilité	34
4.6 L'accès à l'équipement numérique	35
4.7 La santé	36
4.8 Les gardes d'enfants ou l'aide aux parents âgés ou malades	37

4.9	Les violences faites aux femmes, aux jeunes filles, aux jeunes garçons (LGBT)	37
4.10	La concurrence de l'économie souterraine	38
4.11	L'environnement familial et territorial.....	38
4.12	Les discriminations liées au quartier, à l'origine.....	39
5.	Faciliter le recrutement des jeunes et leur entrée en entreprise	40
5.1	L'aspiration des jeunes à une plus grande indépendance, la recherche de sens au travail.....	40
5.1.1	L'envie d'une plus grande flexibilité, de liberté dans les horaires de travail	40
5.1.2	Une recherche de sens au travail et une envie d'être « utile ».....	40
5.2	Les freins à l'embauche et les difficultés d'intégration dans l'entreprise	41
5.2.1	Conditions de travail et rémunération	41
5.2.2	Des difficultés de maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral.....	41
5.3	Les bonnes pratiques à développer pour le recrutement.....	41
5.3.1	Des partenariats ciblés et des structures Adhoc.....	41
5.3.2	L'opportunité des grands évènements en Île-de-France	42
5.3.3	Changer le regard des entreprises sur les jeunes éloignés de l'emploi	42
5.4	Faciliter l'intégration en entreprise avec un travail sur les « savoir être »	42
	Conclusion	44
	Remerciements.....	45
	Liste des membres de la Commission Emploi	47
	Bibliographie.....	48
	Glossaire	50
	Annexe	52

Introduction

Dans sa note d'alerte, de décembre 2020, le Ceser s'était inquiété de l'impact du Covid sur la situation de l'emploi des 1,6 million de jeunes Franciliens.

La pandémie a en effet profondément perturbé les parcours de formation et d'insertion de tous les publics.

La période a encore compliqué la recherche du premier emploi et l'accès aux stages pour tous les jeunes et a aggravé particulièrement les situations déjà précaires des jeunes sans emploi ni formation (la Région évalue leur nombre à 250 000 en 2022).

Elle a isolé davantage les jeunes habitant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV).

Les embauches ont chuté de 77 % au moment du premier confinement et le nombre de "Ni en Emploi, Ni en Formation et Ni en Études" (NEETS) s'est accru fortement. A la sortie de ce confinement en 2020, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi d'Île-de-France avait moins diminué qu'au niveau national (- 8,8% vs - 21%)¹.

L'absence de possibilités matérielles d'apprentissage et les difficultés économiques ont également augmenté le décrochage (études ou formations).

En revanche, la période post-covid a été marquée par une amélioration de l'emploi des jeunes due notamment à la prolongation des aides gouvernementales à l'embauche et à l'alternance.*

Aujourd'hui, la situation des jeunes par rapport à l'emploi est légèrement plus favorable que celle du reste de la France mais les inégalités territoriales sont toujours très marquées.

L'Île-de-France est la première région étudiante de France et les jeunes sont plus qualifiés (42% ont au minimum bac +2 contre 31% au niveau national).²

Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région on comptait au 31 décembre 2021, 9,5 % de moins de 25 ans (12,4 % au niveau national).³

Au 3^{ème} trimestre 2022, cette part du nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans en Île-de-France augmente néanmoins de 2 % alors qu'elle diminue de 0,2 % pour les plus de 50 ans et reste quasi stable pour les 25-49 ans (+0,1 %).¹

La part des jeunes actifs en situation précaire (CDD, intérimaires et demandeurs d'emploi) est plus faible en Île-de-France qu'au niveau national : 15 % contre 22 %.²

Néanmoins, la situation est plus contrastée selon les territoires : taux de chômage plus élevé dans certains départements (Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Val-d'Oise) et dans les quartiers politiques de la ville (20% des jeunes demandeurs d'emploi y résident).

Ce rapport a donc pour ambition principale de porter une vision globale sur les nombreux dispositifs pour l'insertion professionnelle des jeunes avec un prisme particulier sur ceux dédiés aux plus éloignés de l'emploi et aux moins qualifiés.

¹ Conjoncture économique, marché du travail DRIEETS

² Les jeunes franciliens face à l'emploi Edition 2022 DRIEETS, Défis métiers, ARML

³ Chiffres-clés de la région Île-de-France 2022, Institut Paris Région, INSEE, CCI -Paris-IDF

La Région Île-de-France qui vient de faire de la jeunesse la grande cause régionale 2023, y accorde une place importante à travers ses programmes propres comme le « Parcours entrée dans l'emploi » (PEE), le « Revenu jeunes actifs » (RJA) ou ceux mis en œuvre dans le cadre de financement d'Etat comme le « Plan régional d'investissement dans les compétences » (PRIC).

Voir annexe : Présentation de la politique régionale de formation.

Ces dispositifs sont portés par une multitude d'acteurs publics et privés dans les territoires, tels que Pôle Emploi, les Missions locales, les Cités et Maisons de l'emploi, les associations ou encore les entreprises et structures de l'Economie sociale et solidaire.

A partir de nombreux entretiens auprès des professionnels, des opérateurs institutionnels, des partenaires sociaux mais également des jeunes bénéficiaires, le rapport, après un état des lieux faisant apparaître les carences comme les bonnes pratiques, a pu faire émerger plusieurs pistes d'amélioration dans les domaines suivants :

- La coordination entre les acteurs et les actions avec la question majeure du pilotage,
- La mise en œuvre d'un accès à l'orientation pour tous les jeunes,
- L'accompagnement, condition de la sécurisation des parcours,
- La réduction des freins périphériques,
- Le recrutement et l'entrée des jeunes en entreprise.

***Prolongation des aides à l'embauche d'un jeune et des aides à l'alternance (au 31/12/ 2022)**

- Prime de 4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDD de plus de trois mois ou en CDI (et son pendant pour les travailleurs handicapés) jusqu'à la fin du quinquennat ;
- Quadruplement du nombre de contrats aidés en particulier concernant les jeunes : 9 800 Parcours emploi compétences (PEC) jeunes dans le secteur non marchand, 5 800 Contrats initiatives emploi (CIE) jeunes dans le secteur marchand ;
- Emplois francs : jusqu'à 17 000 € sur 3 ans pour l'embauche d'un jeune résidant en QPV ;
- Aide pour l'accueil d'un jeune en Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) « Vert » : prime pouvant aller jusqu'à 12 000 € versée aux entreprises qui recrutent des jeunes pour travailler sur les sujets de transition énergétique et écologique ;
- Emplois francs : pour les jeunes suivis par une mission locale, non-inscrits en tant que demandeurs d'emploi, résidant dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) 15 000 € sur 3 ans pour les CDI, 5 000€ sur 3 ans pour les CDD.

1. Coordonner mieux, les dispositifs et les acteurs

1.1 Un cloisonnement entre les dispositifs

1.1.1 L'articulation Etat-Région, angle mort de la réforme de la formation professionnelle de 2018

La mise en place de la réforme « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en septembre 2018, puis le développement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et sa déclinaison régionale, le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), ont eu un impact majeur sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Mais la complémentarité, déjà difficile avant cette nouvelle loi, entre l'action nationale et l'action régionale reste aujourd'hui, malheureusement encore un angle mort.

France Compétences qui a succédé au Conseil national emploi formation orientation professionnelle (Cnefop) a fait l'impasse sur la dimension territoriale.

La commission « territoires » qui existait au sein de cette ancienne instance quadripartite nationale, dont le rôle était de faciliter l'articulation entre les politiques nationales et régionales a en effet disparue.

Par ailleurs, la perte de la compétence de l'apprentissage par la Région, la réappropriation par l'Etat des prérogatives jeunesse ne sont pas anodines dans la détérioration des relations entre l'Etat et certaines Régions.

L'Île-de-France n'a pas été épargnée par cette tendance. Les difficultés du dialogue, du travail en commun entre l'Etat et notre Région ont été souvent pointées dans les entretiens par nos interlocuteurs au niveau politique, comme au niveau opérationnel, en passant, par les différents acteurs de terrain concernés.

« Par ailleurs, l'Etat et la Région « s'ignorent » quand ils mettent en place des dispositifs, ce qui conduit à la mise en place d'offres de formation inadaptées, composées de dispositifs qui se chevauchent et qui se concurrencent, mais qui ne répondent plus aux besoins du terrain. Par exemple, dans le domaine de la formation linguistique, une multitude de dispositifs sont déployés pour les niveaux A2, mais rien n'est mis en place pour les niveaux A1. L'offre est donc foisonnante sur les langues mais inadaptée aux publics, malgré le fait que certains dispositifs fonctionnent bien comme QIOZ. » **Entretiens avec la Mission locale de Paris centre**

La Région regrette que sur des dispositifs majeurs comme « Un jeune, une solution », le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) ou le projet France Travail, l'Etat n'ait pas suffisamment ouvert la concertation en amont.

A l'inverse, le Revenu jeunes actifs (RJA), inscrit dans le catalogue régional des formations sur les métiers en tension a été mis en place par la Région sans concertation avec l'Etat.

Des missions locales ont regretté l'absence d'information donnée par la Région sur ce dispositif RJA qui se rajoute à l'existant (cf. audition de la Mission locale de Paris centre), mais dont l'accès est conditionné au choix par les jeunes, de formations dédiées aux métiers en tension.

Alors que le PIC alloue des moyens financiers additionnels très importants à la Région, ce fonctionnement en silo peut provoquer des doublons entre les programmes nationaux et régionaux, voire des manques.

1.1.2 Un déficit de coordination

« Il paraît indispensable de renforcer la coopération entre les acteurs pour assurer le meilleur service aux jeunes accompagnés. Elle suppose une organisation concrète pour accueillir les jeunes et répondre à leur demande, l'instauration de circuits d'échange d'informations utiles pour basculer de façon fluide d'un dispositif à l'autre, une limitation des effets de concurrence. Elle implique aussi une meilleure articulation des compétences entre l'État et les Régions en matière de formation, ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs de l'Education nationale et de l'insertion dans l'emploi. »
Cour des comptes : rapport décembre 2021 sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Au vu des enjeux, les actions devraient être coconstruites entre l'échelon régional et national pour permettre une vraie complémentarité.

Des blocages parfois ancrés de longue date existent également au niveau des collectivités territoriales, entre les villes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les Départements. Des logiques de concurrence sont parfois même à l'œuvre dans certains territoires comme le rapport d'évaluation du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ-janvier 2021) le met en évidence.

Le PRIJ : ce dispositif déployé depuis 2018 par le Préfet de la région Île-de-France a pour objectif l'insertion des jeunes dans 197 quartiers politique de la ville (QPV) d'Île-de-France sur 272. Il est basé sur un accompagnement individuel renforcé global qui n'est pas uniquement centré sur l'insertion professionnelle. Il mobilise tous les acteurs de terrain concernés.

Ces éléments ont été confirmés par plusieurs entretiens avec les professionnels. Ces derniers mettent en lumière la concurrence entre les acteurs en matière de repérage pour répondre aux objectifs fixés par les bailleurs (voir partie 3. 2).

Ils regrettent la différence de cultures professionnelles, les animosités politiques entre collectivités.

Le maillage territorial notamment au niveau des bassins d'emploi est encore trop timide, et le travail à la maille des communautés d'agglomération insuffisant selon les représentants des organisations syndicales des salariés et des organisations professionnelles des employeurs membres du **Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (CREFOP).

Dans les territoires, les actions du PIC (Etat) et du PRIJ (préfecture de région) fonctionnent parfois en parallèle ce qui nuit à la lisibilité et à la remontée des informations (Evaluation du PRIJ mars 2022).

Plus globalement, la coordination est également insuffisante entre les Missions locales et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) ; c'est le cas de l'insertion des « invisibles » et ce malgré une convention d'objectifs et de moyens qui permet de déclencher les financements sur la base d'une subvention socle et d'indicateurs de résultat.

« L'articulation se réalise « à marche forcée », mais de toute manière les dispositifs n'intéressent en termes de résultats et d'objectifs que ceux qui les déterminent. Les dispositifs « jeunes » vont faire l'objet d'un suivi du Préfet et des Drieets, pas des Conseils régionaux. Et inversement. Tout fonctionne en silo ! » **L'URIF CGT au titre du CREFOP**

Il est utile de rappeler à ce stade, que la DRIEETS n'exerce pas la tutelle sur les missions locales dont la gouvernance dans les territoires est partagée entre la Région, les communes, les EPCI. Le président de la mission est en effet un élu local.

La convention établie chaque année entre l'Etat, la Région et l'Association régionale des missions locales (ARML) n'est pas suffisamment partagée dans certains territoires et donc insuffisamment lisible sur le terrain.

L'Insertion par l'Activité économique (IAE) qui accueille de nombreux jeunes souffre également de ce déficit de coordination.

« Un comité d'orientation régional de l'IAE (COR IAE) avait été créé afin de favoriser le travail en transversalité entre la Région, l'Etat, Pôle Emploi et les acteurs de l'IAE. Ce comité qui fonctionnait très efficacement depuis cinq à six ans n'est que très peu utilisé aujourd'hui à cause d'un manque de moyens humains et de volonté politique. Il s'agit d'un gaspillage énorme : alors que ce comité permettait de construire et de partager une vision régionale, et de définir des plans stratégiques communs et pluriannuels, chaque acteur travaille désormais de son côté et sans concertation »
Président Coorace Île-de-France

Jusqu'en mars 2022 et la mise en place du Contrat d'engagement jeunes (CEJ), la coordination entre la Garantie jeunes et les programmes régionaux type PEE n'était pas satisfaisante. Alors qu'une convention partenariale renforcée est mise en place entre Pôle Emploi et les missions locales, qu'en sera-t-il pour ce CEJ géré par ces deux opérateurs ?

Enfin, alors que les jeunes sont confrontés à des difficultés d'ordre social et économique (Voir partie 4 du rapport sur les freins périphériques), les liens entre la Région et les départements en charge de l'action sociale sont pour le moins ténus.

1.2 Le problème du pilotage

1.2.1 L'absence de pilote unique

L'absence de chef de file, en capacité de coordonner les actions, d'animer réellement la maille de proximité (bassins d'emploi), d'agir au plus près du terrain est déplorée par de très nombreux acteurs (missions locales, organismes de formation) et contribue à la mauvaise visibilité des programmes pour les jeunes. Les différents rapports du Ceser sur la « Jeunesse » et ceux relatifs aux « bassins d'emploi » et à l'orientation avaient déjà fait ce constat.

Pour remédier à cet éparpillement, à la concurrence entre dispositifs et pour une meilleure efficacité pour les Franciliens, la Région Île-de-France revendique comme Régions de France (Voir déclaration du 16 septembre 2022), le leadership sur les questions d'emploi-formation et donc d'insertion des jeunes.

Si ce projet voyait le jour, le lien serait fait avec le développement économique dont la Région a la compétence et conduirait sans doute les Régions à avoir un ascendant plus fort sur les missions locales.

1.2.2 Le CREFOP, instance quadripartite, sous informé et écarté de la gouvernance

Pour améliorer la coordination et les échanges entre les acteurs publics et privés en responsabilité de ce dossier de l'insertion professionnelle des jeunes, le CREFOP aurait un rôle majeur à jouer.

Tel n'est pas le cas : les partenaires sociaux membres du CREFOP interrogés (CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA et syndicats employeurs) se plaignent unanimement d'un manque de transparence et d'information sur les actions menées, de l'absence d'une évaluation, d'un bilan qualitatif et quantitatif partagés au sein de l'instance quadripartite : Etat, Région, Académies, Pôle Emploi, organisations syndicales, employeurs, etc.

La commission « Formation professionnelle continue » ne se réunit pas et celle sur le Service public régional d'orientation (SPRO) est aux « abonnés absents » depuis presque deux ans.

Echanger, poser des regards croisés sur les programmes nationaux et régionaux : ces pratiques professionnelles seraient pourtant des leviers pour améliorer l'impact des programmes pour les jeunes.

1.3 Empilement de dispositifs et limites de la logique d'appel à projets

1.3.1 L'effet « mille-feuilles »

Les dispositifs pour les jeunes qu'ils soient nationaux ou régionaux s'enchaînent depuis plusieurs années et se multiplient (Avenir jeunes, PEE, Garantie jeunes, Contrat d'engagement jeunes, etc.) **sans évaluation, ni logique de capitalisation des bonnes pratiques notamment pédagogiques.**

« La multiplication des dispositifs pose des problèmes de cohérence : Plutôt que de renforcer ce qui fonctionne, des dispositifs supplémentaires sont créés et entrent en concurrence avec l'existant ».

Entretiens avec la Mission locale de Paris centre

Le Ceser dans son avis du 6 octobre 2022 sur le Contrat de Plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) demande à la Région de faire un état des lieux et un bilan précis de l'ensemble des dispositifs régionaux.

Seul le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) fait l'objet d'une évaluation in itinere transparente et publique depuis son lancement.

Le système des appels d'offres (Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE) par exemple) place en responsabilité de nouveaux acteurs sans qu'aucun bilan ne soit fait à la fin de chaque marché et sans que soit prévu un temps d'appropriation et d'échange.

*« Auparavant, on notait une grande continuité dans ce travail, avec des partenaires identifiés. Aujourd'hui, les partenariats sont beaucoup plus instables, marqués par l'arrivée de nouveaux acteurs qui ont remporté des marchés très importants **et peuvent devenir concurrents.** »*

Entretiens avec la Mission locale de Paris centre

Des ruptures parfois importantes entre les pratiques des mandataires pénalisent ainsi le partenariat et peuvent influencer sur les parcours des jeunes.

Les appels à projets devraient obliger à une action de continuité entre le nouveau mandataire et l'ancien.

*« Le partenariat constitue le principal point fort de ces dispositifs. Les partenaires sont nombreux (tissu associatif, missions locales, ASE, etc.) et permettent un réel accompagnement des élèves en rupture. » **Conseillers départementaux au sein du GRETA et de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).***

Les jeunes comme les acteurs professionnels se trouvent souvent perdus face à cette offre trop large et peu claire d'autant que le site Oriane de la Région est peu lisible comme l'a montré l'évaluation du CPRDFOP au printemps 2022.

Alors que la Région comme la DRIEETS, organisent des journées d'information régionales régulières (webinaires, réunions dans les bassins d'emploi, etc.) sur tous ces dispositifs, certains acteurs notamment ceux de l'accompagnement se plaignent d'être pourtant mal informés et de ne pas bénéficier d'un appui permanent suffisant.

Le turn-over important des conseillers de Missions locales renforce ce phénomène.

Les actions de l'IAE sont par exemple peu connues. De nouveaux dispositifs comme le Revenu jeunes actifs lancé par la Région en mars 2022 ne semble pas avoir donné lieu à une information suffisante.

A cet égard, la disparition annoncée de Défis métiers qui était pour les professionnels de la formation, de l'orientation, de l'ensemble des prescripteurs, un espace-ressources apprécié pose question et inquiète le secteur.

1.3.2 Une concurrence entre les dispositifs au détriment de l'intérêt des jeunes

La concurrence entre la Garantie jeunes et les programmes régionaux (Avenir jeunes puis Parcours d'entrée dans l'emploi) a été une constante ces dernières années, en raison notamment des différences de rémunération octroyées aux jeunes stagiaires.

Des progrès ont été néanmoins réalisés ces derniers mois. Le plan « Un jeune, une solution » par exemple, déployé au moment de la crise sanitaire sous l'égide de l'Etat a amélioré significativement un travail commun entre les missions locales et Pôle Emploi. Il est jugé cependant encore perfectible par les acteurs de terrain.

Dans certains territoires, il peut y avoir en effet encore concurrence pour le repérage des jeunes. Les missions locales regrettent parfois de se voir attribuer uniquement les jeunes les plus en difficultés.

« Un jeune, une solution » a permis, grâce à une augmentation significative de l'indemnité stagiaire en avril 2021, de rendre plus attractifs ces parcours de formation professionnelle et ainsi d'améliorer le recrutement.

« La principale source de motivation identifiée est la rémunération. Cela traduit souvent une volonté de gagner son indépendance, de devenir autonome, de s'installer et de subvenir à ses besoins. »

Etude WALT : Les NEETS qui sont-ils ? avril 2022

Le rapport d'évaluation du PRIJ met également en évidence un phénomène de concurrence entre le PIC et d'autres dispositifs, pour capter les jeunes et ainsi remplir les objectifs du programme national. Des doubles comptages ont été caractérisés, notamment dans les Hauts-de-Seine et en Essonne.

Aujourd'hui, avec le CEJ, la rémunération est harmonisée et l'on ne devrait plus à terme avoir de telles différences entre dispositifs.

Seul le Revenu jeunes actifs (RJA) ciblé vers les métiers en tension, mis en place par la Région à partir de mars 2022 sur un financement combiné avec le PRIC, semble plus avantageux financièrement par rapport aux autres dispositifs puisqu'il offre une prime de 1 000 euros.

La Région regrette que les Missions locales orientent davantage les jeunes vers les dispositifs nationaux que régionaux. Selon elle, les prescriptions réalisées par les missions locales ne sont pas à la hauteur des attentes en matière d'orientation notamment vers le RJA.

A date, 11 000 jeunes ont bénéficié de ce dispositif lancé en février 2021.

Les bénéficiaires du RJA correspondent à 25% des entrées en formation dans les secteurs en tension (informatique, communication, transport/logistique et sanitaire).

Sur l'ensemble des stagiaires en formation professionnelle accompagnés par la Région, près de la moitié des bénéficiaires sont des jeunes femmes.

Les formations sont longues (600 heures de formation).

Sur les 11 000 jeunes bénéficiaires du RJA, 4 000 n'ont aucun niveau de qualification. Sur le volet territorial, la Seine-Saint-Denis représente un poids prépondérant avec 22% des bénéficiaires.

Ce dispositif attire de nombreux jeunes en situation précaire mais nécessitera une évaluation approfondie pour mesurer son efficacité.

1.4 PRIJ et PEE : Une dynamique partenariale entre les acteurs, sur le terrain

Alors que la collaboration est parfois difficile au niveau des grands opérateurs nationaux et régionaux, la situation est plus favorable au niveau local.

Un travail en commun riche et un dialogue de proximité existent depuis plusieurs années entre les acteurs au sein de deux programmes : le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) et le Parcours entrée dans l'emploi (PEE).

Plan régional insertion jeunes (2018)	Parcours d'entrée dans l'emploi (2019)
<p>Objectifs : Le PRIJ n'est pas un dispositif additionnel mais une méthode volontariste, fondée sur la coopération de tous les acteurs de terrain, ciblée sur l'insertion professionnelle et sociale et dont l'objectif est de garantir la cohésion républicaine par l'inclusion des quartiers prioritaires dans la dynamique régionale.</p>	<p>Objectifs : Le PEE permet aux jeunes éloignés de l'emploi de construire et/ou confirmer un projet professionnel et de développer les connaissances et compétences professionnelles pour accéder de manière privilégiée à l'emploi, aux contrats en alternance ou à la formation qualifiante.</p>
<p>Cibles : Les jeunes des QPV repérés dans le cadre du plan bénéficient d'un accompagnement personnalisé d'insertion dans la durée par des référents de parcours, interlocuteurs privilégiés entre les jeunes et les différentes institutions.</p> <p>Ces référents sont désignés dans chaque quartier pour nouer une relation de confiance avec les jeunes concernés, en suscitant leur adhésion et en assurant un suivi régulier. Ils peuvent être des travailleurs sociaux, des éducateurs, des médiateurs.</p>	<p>Cibles : Tout jeune demandeur d'emploi</p> <p>Le PEE est un parcours individualisé construit autour des modules suivants : Projet professionnel, Communication à visée professionnelle, Plateaux techniques et découverte des métiers, Stage pratique en entreprise, Outils numériques, Projet collectif, Remise à niveau.</p>

Le PRIJ déployé par le préfet de la région d'Île-de-France depuis 2018, basé sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain s'est étendu en 2022 à de nouveaux quartiers politiques de la ville (197 sur 272 QPV).

Selon le récent rapport d'évaluation (mars 2022), le PRIJ est reconnu, lisible. La démarche partenariale est structurée.

L'implication des acteurs s'améliore grâce à un co-pilotage s'appuyant sur un binôme délégué du Préfet / acteur local (représentant de la commune, mission locale, etc.) et la mobilisation d'un groupe opérationnel composé des différentes parties prenantes avec des référents de parcours.

Dès l'origine en 2008, Avenir jeunes (remplacé en 2019 par le PEE), avait dans ces objectifs le développement de cette collaboration entre acteurs grâce à une gouvernance opérationnelle dans les différents lots des marchés.

Les mandataires retenus (ASSOFAC, FREE-compétences, GRETA, SJT...) ont toujours eu pour mission au fil des marchés de faciliter des échanges réguliers entre les acteurs impliqués : services de la Région, organismes de formation, académies (MLDS), entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, organismes de l'Economie Sociale et Solidaire, Missions locales, associations d'insertion, Espaces Dynamiques d'Insertion, etc.

De plus, un comité de pilotage Mandataire/ Région / Organismes de formation / partenaires / Mission locale se réunit régulièrement pour assurer le suivi du programme.

Un projet comme Witawin (Voir partie Orientation 2-4) sur le territoire Paris Est Marne et bois est également un bel exemple de décloisonnement et de partenariat au plus près du terrain.

*« Vitawin », vise à rapprocher les écoles, les élèves et les entreprises pour permettre la mise en place de liens étroits entre les élèves et le monde professionnel. **Conseillers départementaux au sein du GRETA et de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)***

Propositions

- Créer une commission « insertion professionnelle des jeunes » au sein du CREFOP (instance quadripartite co-pilotée par l'Etat et la Région) : cette commission réunira au-delà des composantes nommées dans le cadre de la gouvernance du CREFOP, toutes les parties prenantes publiques et privées à ce dossier.
- Mettre en place une évaluation qualitative et quantitative de chaque dispositif avec la production d'indicateurs, une capitalisation des bonnes pratiques, assurées par le CARIF-OREF et remises à la commission « insertion professionnelle des jeunes ».
- Intégrer une ligne budgétaire dédiée à l'évaluation-capitalisation dans chaque programme de formation régionale. Le cahier des charges de l'appel à projets comportera cette nouvelle exigence.
- Travailler la complémentarité et les passerelles entre dispositifs : le jeune doit être suivi par un interlocuteur unique qui doit s'assurer de la mise en place et du suivi du parcours sans coutures.
- Créer une base de données régionale à disposition des acteurs concernés, recensant toutes les actions, les programmes et tous les acteurs de l'insertion professionnelle pour les jeunes, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Cette base de données facilitera notamment l'accès à l'information des professionnels de l'insertion, sur les nombreux dispositifs notamment lorsque de nouveaux font leur apparition.

2. Garantir une orientation accessible à tous

L'information et l'orientation sont des sujets de préoccupation parfois anxiogènes pour les jeunes Franciliens et en particulier pour les jeunes les plus en difficultés.

Le rapport du Ceser de décembre 2019 : *Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie* avait souligné les manques et mis en avant les progrès à réaliser pour qu'une orientation de qualité soit accessible à tous, quelle que soit l'origine sociale ou territoriale.

Le présent rapport reprend un certain nombre d'éléments déjà mis en lumière dans ce travail de la commission.

2.1 Clarifier le pilotage de la politique de l'orientation tout au long de la vie et mieux structurer l'action régionale

Conformément à la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, la Région est désormais la collectivité compétente en matière de politique de jeunesse et se voit être chargée d'organiser et de coordonner les initiatives des collectivités territoriales et de leurs établissements publics relatives aux jeunes.

Même si la Région est donc responsable de la coordination du Service public de l'orientation (SPRO), le partage des responsabilités avec l'Etat reste complexe, la coordination opérationnelle semble loin d'être aboutie.

La visibilité sur la situation de l'emploi à 3 ou 5 ans est faible et la prospective sur les nouveaux métiers reste encore perfectible.

Le budget dédié est aujourd'hui dispersé entre plusieurs directions de la Région : lycées, formation professionnelle (Défis métiers), Espaces dynamiques d'insertion, enseignement supérieur, etc.

On constate une profusion d'acteurs qui souvent, ne sont pas reliés à l'action régionale et restent peu coordonnés. « *Le Ceser suggère que l'appropriation de ce chef de filât repose sur une meilleure coordination régionale des dispositifs d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes portés par les différents niveaux d'action publique, afin d'éviter l'empilement des mesures et de renforcer la complémentarité des structures* » **Contribution du 27 février 2020 « Égalité pour une citoyenneté active des jeunes d'Île-de-France »**

Cette multiplicité d'acteurs peut conduire à un émiettement sur le territoire et à la présence de zones blanches.

Des effets de concurrence peuvent être perçus par les acteurs de terrain avec des effets contre productifs.

« *L'expérience acquise dans les territoires PRIJ montre la nécessité de mieux articuler l'ensemble des mesures et des dispositifs de droit commun existant sur les territoires* ». **Evaluation du PRIJ 2021**

Une évaluation du Service public régional de l'orientation (SPRO) est nécessaire dans les bassins d'emploi car le bilan de la mise en œuvre apparaît très contrasté et il manque une collaboration plus forte entre les bassins.

« *Le Ceser recommande d'organiser une coordination régionale interbassins, qui pourrait s'appuyer sur une meilleure visibilité des actions mises en place par les bassins. Cette coordination aurait pour objectif de suivre des enjeux comme les reconversions professionnelles, les mobilités, l'orientation, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences* » **Cf Avis n° 2021-04 Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi.**

Les relations avec la Formation initiale sont à améliorer : la Région dotée de nouvelles compétences ne se coordonne pas encore suffisamment avec les trois rectorats d'Île-de-France*. Les liens sont en effet compliqués avec l'Education nationale, la cartographie des bassins d'emploi ne recouvrant pas celle des académies.

Cette intégration des problématiques de l'orientation dans l'animation et la gouvernance des bassins d'emploi, objectif du précédent Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), est encore en construction.

Des comités de pilotage sont en théorie installés dans les 25 bassins d'emploi mais la mobilisation des acteurs et des agents de la Région reste très disparate.

Les organisations syndicales déplorent ne pas y être intégrées comme parties prenantes. « *Le Ceser recommande d'organiser une coordination régionale interbassins, qui pourrait s'appuyer sur une meilleure visibilité des actions mises en place par les bassins. Cette coordination aurait pour objectif de suivre des enjeux comme les reconversions professionnelles, les mobilités, l'orientation, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences. La coordination régionale interbassins permettrait de réguler les concurrences qui pourraient apparaître entre les bassins d'emploi. Celles-ci seraient en effet néfastes pour les entreprises ainsi que les salariés et ne feraient qu'accroître les inégalités territoriales, déjà prégnantes en Île-de-France.* »

Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi avis n°2021-04

Par ailleurs, les liens entre le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et le SPRO sont en l'état encore à resserrer. C'est une demande récurrente des Associations transitions professionnelles (ATpro) gestionnaire du CEP.

« *Pour améliorer le lien entre la formation initiale et les programmes régionaux et nationaux il faut impliquer davantage les acteurs régionaux et notamment les partenaires sociaux* ».

Interview des représentants CFDT au CREFOP

Au vu de tous ces besoins, la mise en sommeil depuis le début de la nouvelle mandature de la commission SPRO du CREFOP interroge. Son rôle de coordination, d'échanges de pratiques, de recherche de mise en réseau était apprécié de tous les acteurs.

2.2 Des jeunes et leurs familles « désorientés » par une dispersion des informations

2.2.1 Un manque de lisibilité

Alors que les process d'orientation se déclenchent de plus en plus tôt, l'information à disposition est peu lisible surtout pour les jeunes et les familles les plus en difficultés.

Depuis plusieurs années, le développement de nouvelles ressources en ligne et de nouveaux supports d'aide à l'orientation, coaching etc., parfois payants et non labellisés est venu compléter, mais aussi concurrencer l'information publique et gratuite et ses outils. Ceux-ci doivent être revus pour garantir à tous un accès à une information gratuite, non commercialement intéressée, et de qualité.

« *Les acteurs avec lesquels nous avons échangé ont tous insisté sur l'influence importante de la famille et des amis dans les choix d'orientation des jeunes ou leur recours à des accompagnements.* » **Etude WALT les NEET qui sont-ils ?**

Les familles ont souvent des freins psychologiques notamment sur l'enseignement professionnel ou s'autocensurent dans leurs choix.

Les actions d'information sont dispersées et donnent parfois l'impression de doubler, de rester incomplètes : l'utilisateur peut ainsi être désorienté, il faut parfois « pousser plusieurs portes » pour obtenir l'information*.

Il n'y a pas de suivi personnalisé dans le temps, le demandeur n'ayant pas d'interlocuteur dédié.

Le turn-over et les vacances de postes viennent ajouter des difficultés : « *Je suis allé aussi à la mission locale du 19^e arrondissement. Et puis la conseillère avait commencé le dossier pour le permis de conduire. Mais elle est partie ailleurs en banlieue je crois. Donc le dossier n'a pas pu continuer. Et je n'ai pas pu passer ni le permis, ni le code, non rien.* » **Aziz, jeune suivi par une mission locale**

Les parents qui en ont le plus besoin doivent bénéficier d'un accompagnement et d'outils spécifiques.

Une attention particulière doit être portée à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française.

« *Nous retrouvons une plus forte présence et influence des parents et de la famille pour les jeunes avec un haut niveau de diplôme. Pour les jeunes avec de faibles niveaux de qualification et/ou aux situations familiales compliquées, ils sont plus influencés par leurs amis* » **Etude WALT avril 2022**

2.2.2 Une profusion de sites internet, source de confusion

Sites publics officiels (ONISEP, Oriane, lesmétiers.net, Inserjeunes, etc.), sites officiels des branches ou des secteurs professionnels, sites privés à vocation commerciale : Studyadvisor, my future, Hellocharly, Pixies etc. le flux d'informations sur le web est diffus, non labellisé, il peut perdre les jeunes et leurs familles.

« *Aujourd'hui la rencontre entre NEET et acteurs de l'accompagnement s'initie de trois principales façons : directement (familles, amis, éducateurs), avec les acteurs de l'accompagnement (événements, forums, job dating), en ligne : les structures d'accompagnement sont de plus en plus présentes sur les réseaux sociaux* » **étude WALT Avril 2022**

Face à une offre plurielle et en constante évolution, la garantie d'une information publique, exhaustive, de qualité et « à jour » sur un outil global est un défi quasi-impossible. L'évaluation par le CPRDFOP du site Oriane, pourtant créé en 2018, est significative à cet égard : architecture globale à revisiter, informations non mises à jour donc erronées ou manquantes, absence de visibilité sur la caractère gratuit ou payant des formations, et dans ce dernier cas sur les possibilités de financement.

Il est pourtant indispensable que les jeunes comme les familles puissent disposer d'une information fiable sur les métiers, les formations à suivre pour y accéder, l'offre de formation qui y répond et les organismes les plus qualifiés pour y parvenir, son mode de sanction (diplôme ou qualification professionnelle), et la reconnaissance de cette sanction par les professionnels.

Dans ces conditions, un partenariat avec les branches professionnelles est indispensable pour garantir la pertinence de l'information qui concerne leur secteur. De même l'outil devra faire la plus grande place aux témoignages de jeunes professionnels qui présentent eux-mêmes métiers et parcours.

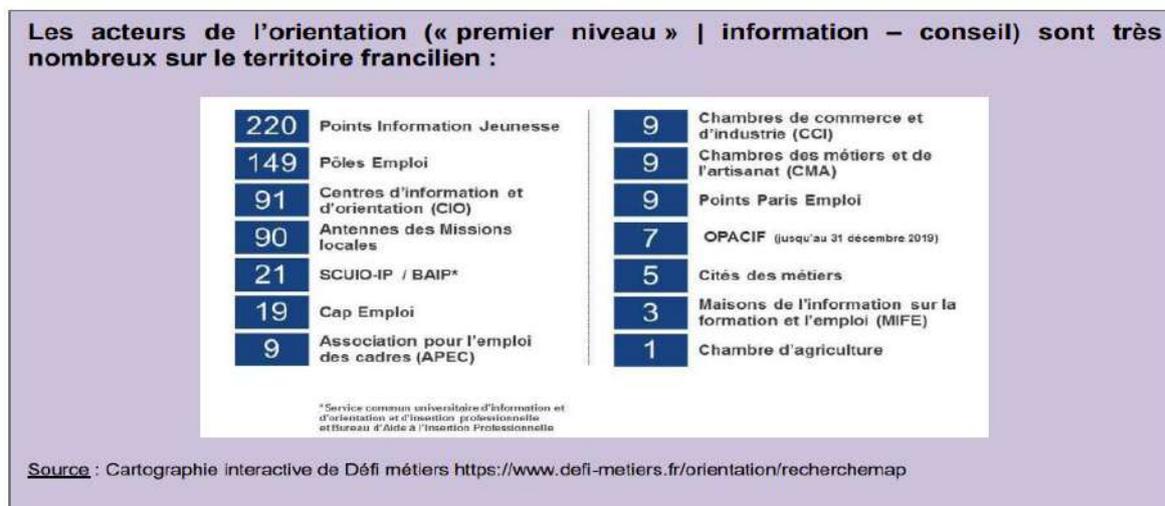
Plus généralement, les outils de communications utilisés par les jeunes, notamment leurs réseaux sociaux doivent être systématiquement utilisés, non pour une information exhaustive mais pour amener du flux vers l'outil public d'information ou ses outils partenaires.

Il existe, par ailleurs, un risque à tout miser sur le canal numérique avec pour conséquence l'exclusion de certains publics. L'abandon du papier pose un problème. Depuis trois ans, aucune brochure papier de l'ONISEP sur les formations post bac n'a été réalisée.

La question de l'accompagnement humain au numérique est là aussi posée, surtout pour les jeunes et leurs parents les moins autonomes (voir chapitre III l'accompagnement des jeunes). « *Ceux qui m'ont aidé c'est « Action emploi réfugiés ». Ils m'ont donné les coordonnées de l'association intermédiaire où je travaille en ce moment. Et c'est par eux que j'ai trouvé la formation. Je suis content.* » **Muhamadi, salarié de l'association intermédiaire Emploi Développement**

2.2.3 Des réseaux d'acteurs complémentaires, à renforcer

De nombreux acteurs publics comme privés participent à la mise en œuvre des actions d'information et d'orientation en direction des jeunes. 500 points d'accueil existent en Île-de-France.



Le réseau des Centres d'Information et d'Orientation doit être pérennisé tout comme les services orientation information des universités.

Le rôle de proximité des services d'information dans les communes (Bureaux d'information jeunesse, Points d'information jeunesse) est important et apprécié des jeunes.

« L'abondance de dispositifs n'est pas préjudiciable pour autant, mais toutes les informations, comme déjà évoqué, ne clarifient pas les enjeux. En revanche il y a de très bons Bureaux d'information jeunesse (BIJ) et Points d'information jeunesse (PIJ) dans les communes, des structures importantes à disposition des jeunes pour une bonne compréhension des dispositifs existants. » Conseil Régional des Jeunes

Le maillage territorial est essentiel, alors qu'il existe des « zones blanches » notamment en Seine-et-Marne et en Essonne.

Les Missions locales de leur côté évoquent des difficultés pour assurer un service d'orientation efficace.

« L'orientation constitue l'un des principaux axes de travail des conseillers. Auparavant, la Région Île-de-France finançait le dispositif « POP », Parcours d'orientation professionnelle, porté et mis en œuvre par les Missions locales. Le « POP » individuel permettait, en un mois, d'effectuer un bilan de compétences individuel, de valider un projet et d'orienter le jeune vers un parcours de formation qualifiant.

Du jour au lendemain, ce dispositif pourtant très efficace a été supprimé par la Région. Il y a aujourd'hui un véritable « trou dans la raquette » en matière d'outil pour effectuer des bilans de compétences, notamment pour les jeunes de niveau BAC et BAC+ (le PEE permet d'effectuer des bilans de compétence mais pour les jeunes de niveau infra-BAC). » Entretiens avec la Mission locale de Paris centre

Pour résoudre ce problème, la carte de compétences utilisée dans le cadre du PEE qui permet d'effectuer des bilans de compétences pour les jeunes de niveau infra-BAC pourrait-elle être adaptée et utilisée par les missions locales ?

Le déficit de critères précis et partagés pour le diagnostic initial entre les Missions locales et Pôle emploi est un autre obstacle pour une orientation ciblée par rapport aux besoins de chaque jeune.

« Je n'ai jamais trop su ce que je voulais faire dans la vie ; là, maintenant, ça s'éclaircit : j'aurais aimé avoir plus d'accompagnement sur l'orientation, ça m'a manqué ; on ne connaît pas la diversité des métiers, on devrait connaître plus les métiers au collège. Il y a des forums métiers par exemple mais ce n'est pas assez poussé, le bilan de compétences c'était vraiment bien, on m'a fait passer des tests, sur mes qualités et ça m'a beaucoup aidé, ce qui me correspondait c'est la sécurité »
Amir, jeune suivi par une mission locale

Eu égard à la complexité des actions d'orientation, au turn-over très important dans le secteur, la professionnalisation des acteurs est donc à développer.

La Région doit amplifier le plan de professionnalisation qu'elle avait initié en 2018 et poursuivi avec plusieurs rencontres d'acteurs (voir aussi partie accompagnement). Les échanges, les regards croisés entre tous les professionnels de l'orientation sont un plus, in fine pour les usagers.

2.2.4 Une découverte encore timide des métiers et du monde professionnel

Alors que les enjeux apparaissent comme majeurs, au regard de la problématique des métiers en tension, de l'émergence des nouveaux métiers (digital, transition écologique...) la découverte des métiers reste encore trop timide, malgré les efforts de la Région, de certaines branches professionnelles, d'opérateurs de compétences (OPCO)⁴ * et de collectivités territoriales.

« On ne connaît que les métiers autour de soi et on connaît mal la diversité des métiers, on choisit trop tôt au collège, on ne sait pas, on ne pense pas à son avenir, je ne me rappelle plus qui a décidé du CAP »
Amir, jeune suivi par une mission locale

Les actions d'information existantes ne semblent pas suffisamment articulées avec le tissu économique régional (entreprises, branches, OPCO) et les bassins d'emplois.

La Région de son côté a fait de l'ouverture des lycées au monde professionnel, une priorité.

Depuis 2016, elle pilote un projet annuel avec les têtes de réseaux pour intervenir dans les lycées afin de présenter divers domaines d'activités professionnelles (information sur les métiers et formations, ateliers pédagogiques) pour un budget de 500 000 euros.

Des acteurs économiques (OPCO, Associations, entreprises parties prenantes, campus des métiers) sont labélisés par la Région et les rectorats.

Le dispositif « Comité local école entreprise » (CLEE) soutenu par les rectorats et la Région facilite des partenariats encore plus approfondis entre l'école et l'entreprise.

La semaine de découverte des métiers dans les CFA semble être un bon moyen également de lutter contre les ruptures en début d'apprentissage.

Un autre événement national « La Semaine de l'ESS à l'école » organisé chaque année autour de la promotion de l'Economie sociale et solidaire en milieu scolaire propose de faire découvrir ce secteur non marchand.

Alors que les stages représentent un outil efficace pour favoriser la découverte des univers professionnels, ils ne devraient pas se limiter à la semaine effectuée en classe de troisième.

Dans ce domaine, où l'absence de réseau familial est un obstacle, le mentorat (Voir partie sur l'accompagnement 2-3) semble un véritable appui.

⁴ Les Opérateurs de compétences (OPCO) sont des groupements de branches professionnelles pour assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, apporter un appui technique aux branches professionnelles, établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ; déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation, assurer un service de proximité au bénéfice notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, Les OPCO ont été créés en 2019 en lien avec la loi du 5 septembre 2018 relative à la réforme de la formation professionnelle.

Le mentorat désigne une relation interpersonnelle de soutien, une relation d'aide, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience, le mentor, offre sa sagesse acquise et son expertise dans le but de favoriser le développement d'une autre personne, le mentoré, qui a des compétences ou des connaissances à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre. Pour développer le mentorat, une sensibilisation plus forte des entreprises par la Région est nécessaire afin de permettre l'accueil en stage des jeunes de toutes les filières.

Le déficit en plateaux techniques reste aussi un handicap, ceux installés dans les lycées ayant très peu de créneaux disponibles et peu de projets nouveaux existent en la matière.

*« Je suis passé en 3^{ème} d'accueil. Après j'ai fait un CAP de menuiserie. A cette époque j'étais en famille d'accueil. Ils m'ont aidé pour les dossiers du CAP. Moi je voulais faire de la mécanique mais il y avait 24 places et 150 personnes qui voulaient faire ça. Alors je n'ai pas pu. Mais un ami qui m'hébergeait quand je n'avais pas de logement m'a proposé d'aller dans une journée « portes ouvertes » d'« Extramuros » (Entreprise d'insertion). Là j'ai vu le travail de menuiserie. Cela m'a plu alors j'ai fait un CAP de menuiserie. **Aziz, jeune suivi par une mission locale***

On peut s'interroger également sur l'efficacité des traditionnels salons et forums de l'emploi, de l'orientation qui se sont développés en Île-de-France, sans aucune coordination dans les territoires, sans bilan quantitatif et /ou qualitatif.

Avec une préparation en amont souvent sommaire voire inexistante, les jeunes défilant souvent dans ces espaces sans aucun accompagnement.

*« J'ai 21 ans et actuellement je suis suivie à la mission locale de Paris. Je suis en formation en apprentissage à la RATP en tant que machiniste receveur, conductrice de bus, j'ai commencé en octobre et je finis en avril, j'ai tout validé et je suis en attente du nouveau permis pour commencer à travailler [...]. Ce choix de métier vient de moi car quand j'étais au lycée j'aimais beaucoup rester dans le bus, quand je séchais les cours je faisais beaucoup de terminus à terminus et un jour je suis allée dans un salon des métiers et j'ai vu le stand de la RATP ça m'a plu et je me suis renseignée mais j'ai dû attendre jusqu'à mes 20 ans pour pouvoir postuler à la formation et après ils m'ont pris directement » **Alexandra, jeune suivi par une mission locale***

D'autres initiatives partenariales fortes commencent à émerger pour rapprocher l'école et l'entreprise et faire connaître les filières professionnelles : **WITAWIN** par exemple dans le bassin d'emploi Paris Est Marne et Bois.

Ce collectif est composé de Paris Est Marne & Bois, de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) 94, du MEDEF 93/94, de la CCI 94, de l'Association Jeunesse Entreprises. Cette initiative veut rassembler tous les acteurs du territoire : Pôle emploi, entreprises, club d'entreprises, établissements scolaires, organismes de formation, mission de lutte contre le décrochage scolaire, élus locaux et responsables de développement économique des villes et agents de l'Intercommunalité.

Les quatre cités des métiers d'Île-de-France continuent, elles, de jouer leur rôle même si une délocalisation avec des structures mobiles type « bus aménagés » pourraient être un support supplémentaire pour « aller vers » les jeunes.

Yookan : nouvel espace installé au centre commercial de Rosny 2 Westfield est une belle réalisation pour découvrir avec des outils virtuels, les métiers d'aujourd'hui et de demain. Ce lieu original s'adresse aux jeunes éloignés de l'emploi et leur permet d'identifier leurs compétences et de construire leur projet professionnel, grâce à une immersion interactive, innovante et ludique. A la fin du parcours, ils peuvent être mis en contacts avec de vrais professionnels voire faire un stage ou candidater dans une entreprise.

2.2.5 Prévenir l'orientation subie

Selon le rapport de la Cour des comptes sur les dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de juin 2022, en Île-de-France comme ailleurs, pour de nombreux jeunes, l'orientation n'est pas choisie mais subie. Les causes sont multiples : mauvaise information, projets bridés ou rejetés par les familles, isolement, déterminisme social, ségrégation territoriale, etc.

L'origine sociale, semble être l'élément déterminant.

Dans les QPV, de nombreux jeunes sont pénalisés à la fois par un très faible niveau scolaire, l'absence de parcours disponibles dans leur lycée d'origine et par la non-maitrise des codes voire tout simplement de la langue française.

Un jeune de ces quartiers sur deux se retrouve en lycée professionnel contre 25 % dans la population générale et beaucoup moins dans certaines zones d'Île-de-France.

Pour construire une orientation choisie, tous les éléments énoncés dans ce chapitre sont à prendre en compte et notamment la qualité des politiques publiques et des professionnels.

La vigilance doit donc être ici renforcée sur les dérives possibles de l'adéquationnisme en matière d'orientation.

Les opérateurs peuvent avoir la tentation de privilégier uniquement les parcours de formation conduisant à des métiers en tension, pour les jeunes les moins qualifiés.

L'ouverture des établissements scolaires aux entreprises est un élément positif pour faciliter l'information.

En 2018, une étude du Centre d'information et documentation jeunesse (CIDJ) montrait que seuls 17% des métiers étaient mixtes ; une profession étant considérée comme mixte lorsque la part des hommes se situe entre 40 et 60% de l'effectif. L'autocensure dans les choix vers les métiers en tension estampillés « féminins » ou pour les personnes en situation de handicap est une réalité prégnante.

Les représentations que se font les individus des métiers se trouvent au cœur du choix professionnel. Dans les choix d'orientation au lycée, le genre compte de façon importante dans le choix des métiers et des spécialités dans les filières générales (Bac économique et social, littéraire) et dans les filières technologiques ou professionnelles. Ces différences dans les parcours au lycée circonscrivent les domaines d'études supérieures accessibles et se répercutent dans leur carrière future. **Etude Coursus et métiers : comprendre la ségrégation genrée Carlo Barone Observatoire du changement**

Propositions

- Construire un réseau francilien des lieux d'accueil et d'information de proximité maillant l'ensemble du territoire :
 - Mieux coordonner et accompagner une profusion d'acteurs diversifiés, dans un contexte institutionnel et économique en mutation. Le rétablissement de la commission Service public régional d'orientation du CREFOP en sera un des leviers,
 - Structurer les acteurs par bassin d'emploi avec une animation interbassin pour mieux prendre en compte les réalités économiques entre les territoires et permettre aux jeunes d'accéder à des formations en dehors du bassin d'emploi de leur lieu d'habitation.
- Elargir la communauté des acteurs de l'orientation aux professionnels de l'inclusion (insertion, prévention, justice, etc.), aux réseaux de l'accompagnement associatif ;
- Développer et financer des actions « d'aller vers » dans les quartiers avec des structures mobiles notamment en soirée et le week-end afin de permettre la rencontre des jeunes avec les professionnels de l'insertion ;

- Améliorer la communication vers tous les publics et en particulier vers les jeunes les plus en difficultés et leurs parents :
 - Le site oriane.info doit être repositionné vers l'ensemble des publics franciliens, avec une ergonomie et un contenu adaptés,
 - La mise en place d'un plan de communication multisupport accompagné du recensement préalable précis des lieux stratégiques de diffusion, afin d'éviter l'écueil du tout numérique et d'offrir à tous un accès à l'information,
 - La transmission d'une information gratuite, complète, certifiée : filières, débouchés, cartographie des Campus de métiers et qualifications, etc. devrait être déployée avec des actions spécifiques pour les parents et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés,
 - L'harmonisation de l'implantation territoriale des forums salons et métiers à l'échelle régionale pourrait être engagée en concertation avec les collectivités territoriales. La diffusion de questionnaires de satisfaction (quantitatif et qualitatif) auprès des participants (jeunes et exposants) permettrait de mesurer la satisfaction, les parcours post-salons, les pistes d'amélioration, etc.,
 - La sensibilisation des formateurs et des enseignants à la préparation des groupes de jeunes en amont des visites serait un atout pour optimiser les visites.

- Développer une politique dynamique de découverte des métiers avec :
 - Une offre de plateaux techniques de qualité répartie sur l'ensemble du territoire francilien et mettant notamment en valeur les filières émergentes parmi lesquelles les métiers de l'environnement,
 - Des possibilités d'immersion en entreprise élargies par des stages, grâce à une sensibilisation des entreprises (création d'un site et d'un livret présentant les avantages du stage pour l'entreprise et pour les jeunes),
 - La mise en place d'un accompagnement spécifique pour les PME-TPE afin qu'elles accueillent des stagiaires,
 - Un renforcement de la relation Ecole-entreprise (parcours de découverte dès le collège avec les départements, etc.),
 - Un partenariat avec les branches, les Opérateurs de compétences (OPCO), des visites d'entreprises et des présentations d'entreprises dans les établissements scolaires etc. Pour les entreprises ayant des subventions de la Région, faire respecter l'obligation de recruter des stagiaires,
 - Le développement de la création d'outils ludiques, vidéos, numériques (réseaux sociaux pour les jeunes), d'immersion virtuelle etc. pour contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en demande de main-d'œuvre.

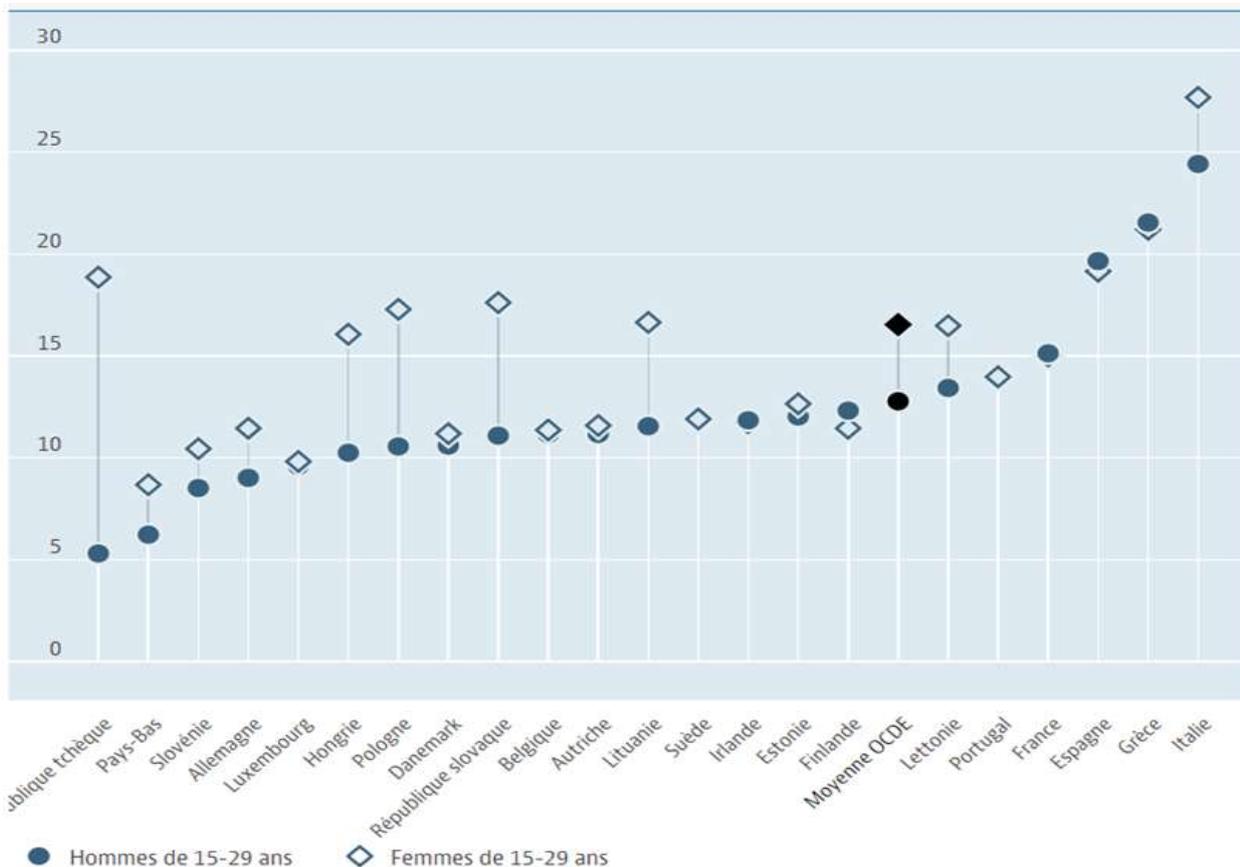
- Lutter contre les stéréotypes-métiers fondés sur le genre

- Enoncer et faire vivre une stratégie régionale de l'information et de l'orientation selon des axes prioritaires et avec des moyens budgétaires à la hauteur :
 - Maintenir et développer les actions d'information vers les acteurs de l'insertion jeunesse prises en charge actuellement par Défis métiers,
 - Mettre en valeur les parcours de réussite des jeunes,
 - Poursuivre et renforcer la coopération avec les rectorats, autour d'un réseau de CIO pour l'orientation des jeunes,
 - Construire et animer la communauté des acteurs au bénéfice de la réussite des parcours par des actions de professionnalisation, de formation continue, et par le développement de l'interopérabilité entre les différents systèmes des acteurs,
 - Mettre en place un outil pour effectuer des bilans de compétences, notamment pour les jeunes de niveau BAC et BAC+ (type carte de compétences « Avenir jeunes ») pour parer à la disparition du dispositif POP,
 - Faire vivre et promouvoir des lieux d'accueil et d'information regroupant sous le « même toit » les acteurs concernés (Région, Education nationale, entreprises) en synergie avec le maillage économique territorial,
 - Mettre en place une base de données régionale des intervenants, labélisés par la Région, mobilisables en établissements scolaires avec la mise à disposition d'outils.

3. Accompagner les jeunes pour sécuriser leurs parcours

3.1 Développer les stratégies pour « aller vers » et améliorer le repérage

Situation de la France dans l'Union Européenne : part en % des NEETS, sans emploi, ni formation (2021) :



Hommes de 15-29 ans / Femmes de 15-29 ans, % dans le même groupe d'âge, 2021 ou dernières données disponibles Source : Panorama de l'éducation : Transition de l'école au travail

3.1.1 L'importance des missions locales, acteurs historiques

Les difficultés de sourcer les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers les programmes d'insertion obligent à développer de multiples stratégies pour « aller vers ».

« Malgré les nombreux dispositifs mis en place, l'un des principaux enjeux est d'apporter aux jeunes des réponses à des besoins qu'ils n'ont souvent pas formulés eux-mêmes. Il s'agit donc de mettre en place des logiques « d'aller vers ». Dans ce cadre, de nombreux appels à projets sont passés pour tenter de détecter « les invisibles » via des actions innovantes et hors des murs. »

Gaétan RUDANT, directeur général de la DRIEETS Île-de-France

La mission locale lieu-ressources historique dédiée à l'accompagnement reste aujourd'hui le guichet principal⁵.

Le regard des jeunes sur cette institution est cependant très contrasté.

Majoritairement, ils poussent seuls la porte d'entrée de la Mission locale, même si certains subissent parfois des incitations voire des pressions familiales, peuvent être conseillés par des amis dans une dynamique de « bouche à oreille ».

⁵ En Île-de-France : 67 missions locales, 300 antennes et permanences, 1 316 communes couvertes, 1 804 (1698 ETP) professionnels

L'accueil des jeunes en mission locale : 370 000 jeunes sont en contact avec une mission locale dont 180 000 jeunes accompagnés en 2021, en augmentation de 7% par rapport à 2020 : 23% des jeunes en premier accueil ont été orientés par des amis, 20% par leur famille, 11% par Pôle emploi et 6% par des partenaires de proximité (associations, etc.).
39% sont sans diplômes, 9% ont un niveau BEP-CAP, 35% ont un niveau bac, 13% ont un niveau équivalent ou supérieur à un bac + 2.
23% sont issus de QPV (45% en Seine-Saint-Denis).
57% sont des jeunes demandeurs d'emploi non-inscrits à Pôle emploi. *Source : Chiffres clés, les jeunes franciliens face à l'emploi. Edition 2022. DRIETS, Défis métiers, Missions locales IDF*

Parmi les réfractaires, on compte ceux qui connaissent la Mission locale mais ne veulent pas y entrer par sentiment de honte, ou par rapport aux critiques que pourraient proférer leur réseau amical. D'autres pensent que c'est une démarche inutile qui ne débouchera sur rien. Se tourner vers la mission locale n'est donc pas aisée pour de nombreux jeunes, d'autant que dans certains quartiers, l'économie souterraine embauche et assure des revenus conséquents. (Voir partie Freins périphériques).

Le rôle majeur, complexe mais difficile des conseillers des Missions locales

La mission locale reste l'acteur majeur de la démarche de repérage son objectif depuis l'origine est d'apporter aux jeunes une réponse globale.

« Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Depuis plus de trente ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. »

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion - Juin 2021

La mission du conseiller est large et complexe, pour orienter, aider dans la résolution des freins périphériques éventuels, initier la construction du projet professionnel.

A partir d'un diagnostic initial, la relation de confiance et l'accompagnement de proximité entre le jeune et le conseiller sont des atouts majeurs.

« J'ai commencé à chercher du travail fin 2019-début 2020. Mon conseiller Pôle emploi m'a aidé à refaire mon CV, il a changé des choses. Et puis il m'a montré comment chercher sur internet ou en intérim. Je suis allé aussi à la mission locale du 19^e arrondissement. J'ai fait deux semaines de formation obligatoire. Ils m'ont fait un autre cv. On devait faire 15 cv par semaine, donc 15 candidatures. La formation, la garantie jeunes c'était faire son cv, chercher un emploi. Et puis la conseillère avait commencé le dossier pour le permis de conduire. Mais elle est partie ailleurs en banlieue je crois. Donc le dossier n'a pas pu continuer. Et je n'ai pas pu passer le permis ni le code rien. » **Aziz, jeune suivi par une mission locale**

L'accompagnement n'est pas limité dans le temps même si les jeunes recherchent souvent des réponses immédiates, et ont parfois du mal avec des parcours longs, à se projeter.

*« Certains jeunes adhèrent à l'idée de s'inscrire dans des parcours longs de formation, pouvant aller jusqu'à 10 années, de leurs 16 à 26 ans. A l'inverse, certains ne viennent pas par eux-mêmes, sont contraints (par exemple, poussés par les parents) et se découragent donc plus vite. Les conseillers Missions locales ont donc pour rôle de donner envie à chaque jeune de travailler avec eux, mais d'abord par lui-même. En effet, la Mission locale constitue une porte d'entrée vers les dispositifs adaptés de formation et d'insertion professionnelle : « les Missions locales sont un endroit où les jeunes passent pour trouver une solution extérieure ». **Entretiens avec la Mission locale de Paris centre***

La qualité des échanges et la satisfaction du jeune sont désormais mesurées à la fin des parcours au moyen d'un questionnaire.

Le métier de Conseiller de mission locale (il en est de même pour les référents de parcours PRIJ) est un métier en tension, les salaires restent faibles alors que les personnels sont très qualifiés (31% ont un niveau supérieur ou égal à bac +4).

Les personnels se plaignent de la pression exercée sur eux dans le cadre des contrats d'objectifs (Convention pluriannuelle d'objectifs), de la lourdeur du reporting, de l'absence d'évaluation des dispositifs, des logiques de « stop and go ». Ils souhaiteraient rester l'unique opérateur pour les jeunes.

Développer de nouvelles stratégies, à la rencontre des jeunes

La mission locale est un lieu ouvert, permanent, d'écoute, de remobilisation, d'autonomisation des jeunes. Elle se délocalise de plus en plus avec des actions hors les murs dans des centres commerciaux, des parcs et jardins, etc.

Pour répondre aux défis du repérage, notamment des jeunes les plus éloignés que certains dénomment les « invisibles », ne faudrait-il pas soutenir en complément, plus massivement des projets d'associations comme Médiation nomade menant une action adaptée à la vie des cités et permettant une meilleure mobilité sur le terrain ?

« L'objectif de Médiation Nomade c'est d'assurer la présence d'adultes bienveillants dans les quartiers le soir, en dehors des horaires d'ouverture des lieux d'accueil traditionnels. Médiation Nomade assure ainsi l'accueil du public le soir (20h-minuit) dans son camion et camping-car, après fermeture des institutions.

*Les horaires de mairies, institutions et lieux d'accueil traditionnels ne correspondent pas aux besoins des jeunes. En pratique, les Villes formulent leurs demandes à Médiation Nomade qui se déplace dans les territoires, en bas des tours, dans les halls d'immeubles. Médiation Nomade demande à être accompagnée par les acteurs de l'insertion, notamment les conseillers des Missions locales, afin que ces derniers puissent rencontrer les jeunes et les attirer vers leur structure. Les acteurs formés (animateurs, médiateurs, éducateurs) se doivent d'innover et de mettre en place des démarches « d'aller-vers » pour créer du lien avec les jeunes ». **Yazid Kherfi Médiation Nomade***

Il faut également que les missions locales bénéficient de locaux adaptés, fonctionnels pour recevoir les jeunes et les partenaires éventuels.

Par ailleurs, le service rendu par les missions locales est-il le même sur tous les territoires ? En fonction des contingences politiques locales des disparités peuvent apparaître.

Pour accrocher ces jeunes, d'autres stratégies sont donc mises en place aujourd'hui afin de construire une relation de proximité sur le terrain.

Des actions innovantes tentent de répondre à cet enjeu de repérage des jeunes, des appels à projets sont lancés dans le cadre du PRIC ou du PRIJ :

- Maraudes numériques pour assurer la promotion des dispositifs sur les réseaux sociaux ;
- Opération « Conquête des possibles » (géré par le groupe IGS) avec des ambassadeurs rémunérés pour aller convaincre les jeunes de se rapprocher des missions locales.

Des adultes relais se déploient également dans les QPV pour tisser des relations de confiance avec les jeunes.

Le PRIJ a étendu sa présence dans les Quartiers politique de la ville (près des trois quarts des QPV couverts en 2021).

La dernière évaluation de ce programme (mars 2022) met en exergue une progression du repérage et de l'entrée dans les dispositifs grâce au travail dynamique des référents de parcours qui contactent les jeunes par téléphone et s'appuient fortement sur le réseau de proximité (associations, CCAS, clubs prévention, etc.).

Une nouvelle contractualisation avec la Région

Partant du constat d'une prescription trop faible des missions locales vers les dispositifs régionaux de formation en particulier le RJA, la Région a réinterrogé fin 2022, le cadre de son financement en concertation avec l'Association régionale des missions locales (ARML).

L'Exécutif souhaite en effet que les missions locales orientent davantage vers les programmes régionaux (en 2021, 180 000 jeunes ont été accompagnés mais moins de 10% ont été orientés vers une formation régionale).

Le nouveau financement proposé à partir d'un conventionnement annuel et non plus triennal, sera basé sur le nombre de jeunes accompagnés par les missions locales et inscrits dans les parcours de formation financés par la Région et en particulier le RJA.

Pour rappel, le soutien financier de la Région qui existait jusqu'en 2022 correspondait à une subvention de fonctionnement (15 % des ressources de la mission locale) avec des critères basés sur le contexte socioéconomique de la mission locale, le nombre de jeunes accueillis et un système de bonus-malus (soit 60 000 euros maximum versés à une mission locale en fonction du résultat sur les sorties).

L'ARML a manifesté son inquiétude par rapport à une baisse potentielle des financements arguant du fait que les missions locales ne peuvent limiter leur action à l'orientation vers les programmes de formation, jouant un rôle majeur dans l'accompagnement global des jeunes.

3.1.2 Des progrès pour les décrocheurs

La lutte contre le décrochage scolaire passe par le renforcement d'actions de prévention pour éviter les sorties prématurées du système. La Région essaye d'agir en ce sens avec la région académique notamment pour améliorer les transitions entre collèges, lycées, CFA.

La Région dispose désormais du fichier des décrocheurs de l'Education nationale.

Les décrocheurs sont de l'ordre de 28 000 inscrits.

De leur côté, l'Etat et l'Education nationale ont initié non sans difficultés et avec une certaine lenteur dans la mise en œuvre, une démarche commune pour repérer les décrocheurs dans le cadre de l'obligation de formation de 16 à 18 ans (loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance »).

Des campagnes de démarchage téléphonique mobilisent tous ces acteurs. Les liens se resserrent également sur ce sujet entre les académies, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les Missions locales et les CIO.

Les programmes de formation de la Région commencent à être proposés aux jeunes par les PSAD. Dans le cadre du PRIJ, un dispositif de repérage et de contacts est mis en place sur la base du système interministériel d'échanges d'information (SIEI). Parcours renforcé, découverte des métiers, travail sur les savoirs êtres permettent d'obtenir 60 % de sorties positives.

La MLDS joue un rôle très important et offre un accompagnement spécifique et personnalisé aux jeunes décrocheurs, qui connaissent de grandes difficultés d'insertion en entreprise notamment pour l'apprentissage des savoir-être.

L'action de la Région : La Région Île-de-France est la seule Région à s'être dotée d'une convention contre le décrochage scolaire, contractée avec l'État (Préfecture de région, rectorat...) et les missions locales. Les jeunes sont contactés via des campagnes de démarchage téléphonique (4 par an). En 2020, sur les 28 000 décrocheurs identifiés : 6 300 jeunes ont été accompagnés, 9 000 sont restés injoignables.

« Du coup, en août mon père reçoit des appels d'une certaine promotion faite par la mission locale pour les 16/18 ans. Mon père il a retenu, il m'a dit j'ai trouvé une formation pour toi, ça peut te plaire. Dès que je suis arrivé en août, la mission locale était en vacances mais j'ai parlé avec lui de la promotion 16/18, il m'a donné l'adresse je suis allé je me suis inscrit j'ai vu le système cela m'a plu. Du coup pendant trois mois parce que c'est trois mois maximum la promotion 16/18 à l'AFPA, c'était bien. Y avait les jeunes, ils aimaient bien ». **Roumi 18 ans, jeune suivi par une mission locale**

3.1.3 Des métiers ou des secteurs qui rebutent les jeunes

Les jeunes comme les adultes se détournent des formations débouchant sur certains métiers aux conditions de travail marquées par la pénibilité, les horaires atypiques, la faiblesse des rémunérations. Il est donc difficile de prescrire des parcours de formation débouchant sur ces métiers.

Le RJA par exemple qui concerne les secteurs en tension (BTP, sanitaire et social, propreté, hôtellerie-restauration, etc.) est peu prescrit par les missions locales qui regrettent par ailleurs la lourdeur administrative du dispositif. La Région déplore cette faible prescription (voir plus haut). La déconstruction des préjugés sur ces secteurs professionnels est également un enjeu majeur (voir partie Orientation)

3.2 L'importance de l'accompagnement

3.2.1 L'individualisation, clé de la sécurisation des parcours

Le Parcours entrée dans l'emploi (PEE) qui a succédé à « Avenir jeunes » en 2019 est le dispositif phare de la Région (voir partie I-4). En 2016, la Région a élargi le public aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans et aux mineurs étrangers non-francophones.

Le PEE se fonde sur une logique de parcours individualisé qui s'articule entre le prescripteur (mission locale) et l'organisme de formation.

Le dispositif est basé sur un diagnostic, à l'aide d'une carte de compétences qui mesure l'évolution du jeune tout au long de son parcours en formation.

A partir de ce diagnostic initial, ce parcours est mis en place avec des modules adaptés (communication en langue française, remise à niveau en lien avec le projet professionnel, apprentissage des savoirs-être, etc.). Des stages en entreprises et des certifications complémentaires sont proposés aux jeunes (Premier secours-PSC1, PIX, certificat Voltaire, etc.)

Le taux de retour direct à l'emploi est estimé à 50% sur ce dispositif.

*« Les jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans sont le plus souvent en rupture avec l'institution scolaire et ne s'adaptent pas au sein des parcours traditionnels : « Il faut accepter qu'il existe différents rythmes ». **Entretiens avec la Mission locale de Paris centre***

Ces dispositifs régionaux comme ceux lancés dans le cadre du PRIC devraient cependant s'adapter mieux au parcours parfois chaotique des jeunes les plus en difficultés, valoriser l'expérience professionnelle et les parcours non linéaires : *« ce qui devrait changer ? Nous laisser notre chance, la chance d'essayer. Une personne sans diplôme faut lui donner le temps d'apprendre et prendre le temps de la former. Le diplôme ne remplace pas l'expérience : dans le monde du travail on apprend à se connaître et à développer des compétences, on se découvre des qualités. Le diplôme ne devrait pas être la seule valeur ».* **B 22 ans**

La recherche de solutions personnalisées dans une logique de parcours « sans coutures » est un impératif.

C'est l'objectif poursuivi également par les écoles de la deuxième chance (E2C) près de 20 en Île-de-France dont le succès est important auprès des jeunes décrocheurs.

L'E2C : Acteur important de l'insertion professionnelle des jeunes décrocheurs. Les E2C se sont installées dans le paysage grâce à une sécurisation de leur financement par la Région, l'Etat, et certaines collectivités territoriales sur la base du volontariat.

Projet pédagogique sur mesure, contrat avec le jeune, suivi renforcé jusqu'à un an après la sortie, formation en temps partagé avec des périodes de stages. Le taux de sorties positives est en augmentation avec 64% en 2021 (dont 24 % pour les sorties vers l'emploi et 17 % vers l'alternance).

Parmi ces opérateurs, les Espaces dynamiques d'insertion (EDI) sont des acteurs reconnus depuis près de 20 ans pour faciliter l'acquisition des compétences comportementales et sociales nécessaires à l'insertion professionnelle.

Les Espaces dynamiques d'insertion (EDI) permettent aux jeunes de s'adapter en douceur. Il s'agit de deux dispositifs qui fonctionnent et vers lesquels les Missions locales orientent les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Ils accueillent les jeunes les plus marginalisés (anciens détenus, toxicomanes etc.) et font un travail de réinsertion remarquable. Ils disposent de 2 600 places pour un budget régional de 6 millions d'euros.

La remise en cause éventuelle du soutien de la Région et la suspension du renouvellement de la manifestation d'intérêt pour la période 2023-2026 est une source de grande inquiétude des structures concernées (Aurore, Faire, Ligue de l'enseignement, etc.).

Selon la Région, il n'y aurait pas de volonté de supprimer les EDI mais de lier le financement régional à des prescriptions vers les dispositifs de formation professionnelle portés par la Région. Pour ces publics très éloignés de l'emploi, un nouvel appel à projets serait mis en place.

La Région s'engagerait à accompagner ces structures dans cette transition et ce changement de cadre financier.

« Quand ils existent, l'école de la seconde chance, les Espaces dynamiques d'insertion (EDI) et les parcours sécurisés permettent aux jeunes de s'adapter en douceur. Il s'agit de dispositifs qui fonctionnent et vers lesquels les Missions locales orientent les jeunes les plus éloignés de l'emploi. »
Entretiens avec la Mission locale de Paris centre

Le partenariat local est la pierre angulaire de l'accompagnement global.

Les acteurs insistent sur l'importance du partenariat qui constitue le principal point fort de programmes comme le PEE et le PRIJ (Voir partie 1). Les partenaires sont nombreux (tissu associatif, Missions locales, ASE, etc.) et permettent par la complémentarité de leurs actions, un réel accompagnement des jeunes en rupture.

Rapprocher les jeunes des nombreux dispositifs de remobilisation existants en fonction de leurs besoins est également un impératif : E2C, Epide, EDI, etc.

« Ceux qui m'ont aidé c'est Action emploi réfugiés. Ils m'ont donné les coordonnées de l'association intermédiaire où je travaille en ce moment. Et c'est par eux que j'ai trouvé la formation. Je suis content. J'ai une aide sur mon compte bancaire qui varie selon si je travaille ou pas. Le maximum c'est 500 euros. Je peux m'acheter mon pass-navigo à 18 euros » **Muhamadi 22 ans, salarié de l'association intermédiaire Emploi Développement**

Le Parcours sécurisé vers la qualification et la prépa apprentissage sont de vrais SAS dont l'efficacité pour la réussite des jeunes est saluée par les professionnels.

Les parcours sécurisés vers la qualification (12 000 places) mis en place dans le cadre du PEE, coconstruits et contractualisés avec des centres de formation d'apprentis (CFA), des entreprises, des organismes de formation permettent l'accès à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un emploi direct, ou une formation qualifiante.

Les prépas apprentissage (45 structures d'accompagnement en Île-de-France) issues de l'appel à projets du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) permettent aux jeunes de 16 à 29 ans, sans emploi, ni formation, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'apprentissage.

Il est défini selon leurs attentes et leurs besoins, leur permettant ainsi de découvrir des métiers, de choisir leur voie et de consolider leurs compétences.

Nouveau dispositif lancé par l'Etat en mars 2022, le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) est un dispositif plus individualisé que la Garantie jeunes : le choix de modules est plus vaste et le jeune construit lui-même son emploi du temps.

On est ici dans une logique de droits et de devoirs les jeunes ayant des obligations d'assiduité.

Des réserves ont été portées sur ce dernier point par les acteurs de terrain. Des organisations syndicales et de jeunesse mettent en garde sur les risques de confusion entre accompagnement et contrôle.

Le référent assumant les deux fonctions cela peut avoir selon elles, des conséquences sur la qualité de la relation de confiance avec le jeune. Les conseillers regrettent de devoir assurer une activité chronophage de contrôle des dépenses, de la bonne utilisation des sommes allouées et ne plus avoir suffisamment de temps pour évoquer les démarches liées à l'insertion socio professionnelle. Le recul sur ce nouveau dispositif n'est à ce jour pas suffisant et aucun bilan régional n'est encore disponible.

La maîtrise des savoir être, des codes du monde professionnel est un paramètre déterminant pour permettre les sorties positives de tous ces dispositifs.

Le travail sur le rapport à la hiérarchie, l'écrit, la propreté, est essentiel.

L'Insertion par l'activité économique, les Espaces dynamiques d'insertion (EDI), le secteur de l'ESS et sa myriade d'opérateurs locaux (AFEV, Cravate solidaire, etc.) jouent un rôle majeur dans ce domaine.

Des actions de coaching renforcé sont mises en place à partir de financements privés (mécénat) et publics (PRIC). Ils ciblent tous les jeunes qu'ils soient sans qualification ou jeunes diplômés. On peut citer en l'occurrence :

- MOZAIK RH, cabinet de recrutement associatif qui accompagne les jeunes non retenus dans les recrutements,
- La « Conquête des possibles » qui repose sur un coaching de 23 jours visant la reprise de confiance, les codes, l'expression orale, etc.

La lutte contre la fracture numérique est essentielle tant les jeunes sont en difficultés pour maîtriser les réseaux sociaux et internet dans une optique professionnelle.

Comme pour les adultes, le CLÉA⁶ numérique a un déploiement trop timide alors qu'il permet d'acquérir un socle de compétences sous la forme d'une certification utile dans la recherche d'emploi. Les badges comme ceux développés par l'association Colombbus peuvent intéresser un public de jeunes plus large.

*« En partenariat avec la Région Île-de-France et Orange, Colombbus porte le projet Numerik'up qui aide des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans emploi et éloignés du système scolaire, à renouer avec le monde du travail et les incite à s'orienter vers les métiers du numérique. Le Parkour Numérik'Up est une initiation gratuite pour découvrir les nouveaux outils, formations et métiers dans le domaine du numérique. Au-delà de l'initiation, le Parkour Numérik'Up a pour ambition de donner un nouvel élan, pour se remobiliser dans son parcours professionnel. La majorité des personnes ayant bénéficié de la 1ère session du parcours s'accordent pour affirmer qu'elles ont repris confiance en elles et qu'elles ont pu se sentir plus à l'aise avec les outils technologiques. Grâce à cette formation, les participants ont pu ouvrir le champ des possibles et trouver une voie professionnelle qui leur correspond. » **Raphaëlle GUBERT Directrice de Colombbus***

Le suivi post formation est encore perfectible. Malgré les efforts d'acteurs comme Colombbus qui accompagne les jeunes 3 à 6 mois après la fin de leur parcours de formation, des difficultés persistent pour apprécier la qualité de la sortie des dispositifs et les suites de parcours.

⁶ **CléA est une certification nationale** attestant de la maîtrise du « socle de connaissances et de compétences professionnelles utiles pour un individu et notamment la maîtrise de la communication en langue française, afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. » L'évaluation CléA des demandeurs d'emploi est prise en charge par Pôle emploi, grâce à un financement dédié, en relais de l'intervention des Régions sur la formation elle-même.

Le **CléA Numérique** est une certification qui s'appuie sur un référentiel de connaissances et de compétences relatives à l'usage du numérique au sein d'un environnement de travail.

Les résultats positifs du PRIJ pour les jeunes des QPV (voir rapport ADSO Etudes Evaluation du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse de mars 2022) sont à noter. Grâce à un accompagnement global renforcé et individualisé, les sorties positives des dispositifs sont en effet en augmentation : emploi, formation ou alternance.

Pour les publics confrontés à des difficultés de maîtrise de la langue, les sorties vers l'emploi ou l'alternance sont plus difficiles.

« J'avais pris contact avec la mission locale d'Aubervilliers : ils ne m'ont pas aidé, ils n'ont rien fait, ne m'ont pas orienté, c'est difficile avec eux. Ils me disaient que je ne parlais pas le français, et qu'ils pourraient m'aider quand je parlerai mieux le français. Trois fois je leur ai demandé à entrer dans la garantie jeunes, toujours refusé ! » **Muhamadi 22 ans, salarié de l'association intermédiaire Emploi Développement**

La politique de primes incitatives pour « booster les sorties positives » mise en place par la Région sur les programmes PEE est en revanche critiquée par les acteurs de terrain car elle comporte des biais.

« La logique de concurrence entre les dispositifs, pouvant causer des difficultés significatives. En effet, de nouveaux objectifs ont imposé cette année d'accompagner 24 500 jeunes vers une Garantie jeune, contre 12 000 l'année précédente. » **Jérôme BOILLAT Délégué régional de l'Association régionale des missions locales (ARML)**

L'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi demande en effet plus de temps et d'énergie alors que les taux d'insertion dans l'emploi sont plus faibles.

3.2.2 L'importance de l'accompagnement social (voir partie IV Lever les freins périphériques)

3.2.3 Le besoin d'ingénierie pédagogique

Pour faciliter la démarche d'accompagnement individualisé, il y a nécessité de former plus et mieux les conseillers de Missions locales et tous les acteurs intervenant auprès des jeunes notamment les formateurs.

« La formation est une question primordiale mais il faut aussi revoir les organisations de travail qui ne permettent pas aux conseillers d'assimiler la multitude des dispositifs et la complexité des difficultés socio professionnelles des jeunes.

Les Missions locales doivent connaître un grand nombre de partenaires au niveau régional. Concrètement, au sein des effectifs des Missions locales, 55% des salariés ont un niveau BAC+2 et 31% un niveau BAC+4. 77% d'entre eux sont au contact direct des jeunes. La formation des salariés pose de véritables défis en matière de logistique mais aussi en matière de recrutement.

En effet, l'ARML-IDF a cherché à augmenter ses effectifs de 10% en 2020 pour répondre à la demande croissante et aux nouveaux objectifs d'insertion des jeunes, mais a rencontré des difficultés dans ce processus. **Jérôme BOILLAT Délégué régional de l'Association régionale des missions locales (ARML)**

Le métier de conseiller connaît un turn-over important et de véritables difficultés de recrutement, il risque lui-même de devenir un métier en tension.

Dans le cadre du dispositif PEE, se pose le problème du financement à l'heure-stagiaire.

En effet, ce financement par la Région à l'heure-stagiaire et non à l'heure-groupe dans le cadre du PEE oblige souvent les organismes de formation soumis à des contraintes d'équilibre financier à remplir les sessions de formations au détriment d'un accompagnement en petits groupes.

En outre, en raison de l'absentéisme des jeunes, ce mode de financement peut mettre en péril le budget des organismes de formation et surtout peut les obliger à recruter des formateurs moins chers et donc moins expérimentés.

« *Le type de financement retenu (heure-stagiaire), la recherche d'un coût toujours moins élevé (entre 6 et 7 euros par heure) par la mise en concurrence des organismes de formation, ont de leur point de vue précarisé leur modèle économique. Cela n'est pas sans effet sur la qualité des formations proposées : proposer des parcours « sur mesure » en adaptant la durée de la formation aux besoins de chaque stagiaire nécessite des ressources. Les primes incitatives versées en fonction des « sorties positives », bien que jugées légitimes pour reconnaître les efforts des formateurs, présentent le risque de mener à une logique adéquatniste misant sur le placement rapide des stagiaires en réponse aux besoins des entreprises plutôt que sur l'élaboration dans la durée d'un projet professionnel* » **rapport de la DARES : Evaluation qualitative de l'expérimentation de l'ouverture de l'action PEE aux bénéficiaires du RSA/août 2022.**

Pour les mêmes raisons économiques, les organismes de formation n'ont donc pas toujours de moyens à consacrer à la formation continue de leurs formateurs. La capitalisation des bonnes pratiques n'est pas toujours partagée.

Il serait souhaitable que les appels à projets puissent prendre en compte ces paramètres, avec des lignes budgétaires dédiées afin d'améliorer la qualité des formations et des prescriptions.

3.2.4 Développer le mentorat

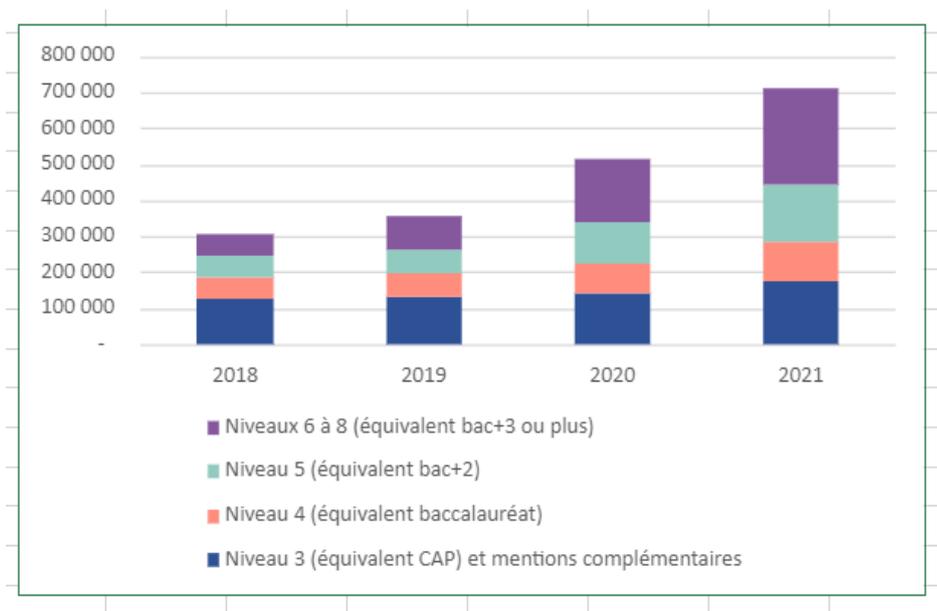
Le mentorat est un levier puissant à condition de l'activer plus massivement. Il est malheureusement encore sous-développé en Île-de-France malgré les actions menées par plusieurs réseaux associatifs comme Article1, l'Association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV), etc. Pour cette dernière association par exemple, un étudiant assure l'accompagnement individuel du jeune, deux heures par semaine au domicile et en présence d'un parent.

La Région pourrait relayer plus massivement en lien avec tous les acteurs locaux concernés, le dispositif national « **1 jeune 1 mentor** ».

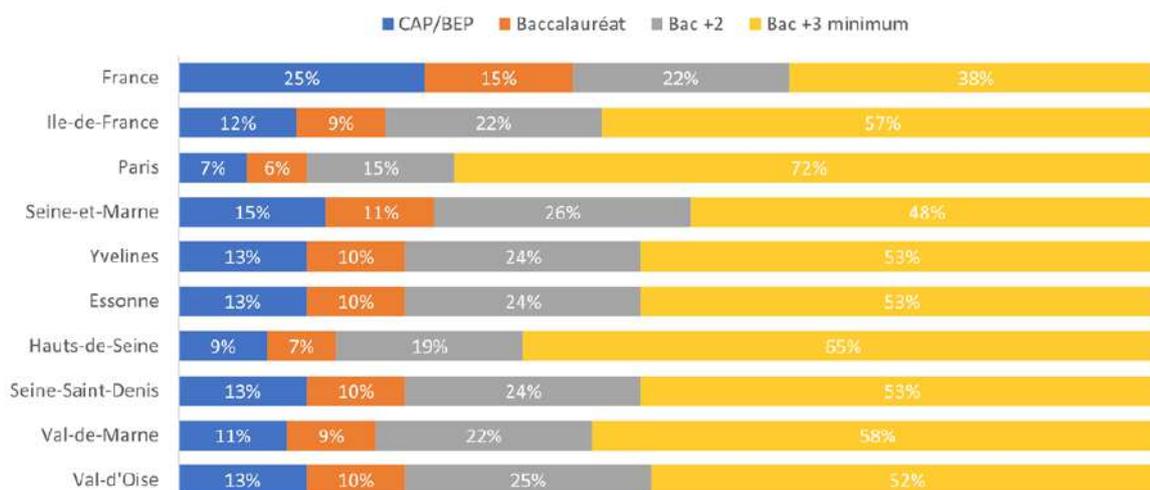
3.2.5 Une forte croissance de l'apprentissage qui ne profite pas aux moins qualifiés

Alors que l'apprentissage est le vecteur d'insertion professionnelle le plus performant pour l'insertion des jeunes les moins qualifiés (*rapports Cour des comptes / décembre 2021 et OFCE / mars 2022*) le développement de l'apprentissage (220 % d'augmentation en Ile-de-France) a surtout profité aux jeunes les plus diplômés.

Pour l'apprentissage, ce succès a concerné avant tout en effet les formations supérieures et non pas les formations infrabac. **Chiffres IDF** : 79% des apprentis préparent des diplômes de niveau Bac+2 et plus (moyenne nationale : 60%) dont 57% de bac + 3 minimum (38% au niveau national). Conséquence les contrats de professionnalisation ont baissé de 21% par rapport à 2019 mais la part des formations de niveau CAP/BEP est passée malgré tout de 12 à 21%. *Chiffres clés « Les jeunes franciliens face à l'emploi Edition 2022 Préfecture de la région Île-de-France DRIEETS, Défis-métiers*



Source : L'apprentissage en France en 2021-Sept. 2021-DARES



Repartition des apprentis d'Île-de-France en 2021, par niveau de diplôme préparé et lieu de résidence. DRIEETS Ile France-2022

On peut à cet égard déplorer que certaines entreprises soient souvent réticentes à engager des jeunes de niveau infra-bac en stage ou en alternance.

Le rôle des développeurs de l'apprentissage (le développeur de l'apprentissage financé par l'Etat favorise l'accès à l'apprentissage des jeunes de 16 à 29 ans sur un territoire donné) est ici primordial et doit être renforcé pour permettre l'accès à l'apprentissage des jeunes les moins qualifiés.

La Région, privée désormais de la compétence de l'apprentissage, a choisi malgré tout de concentrer son action sur les **ruptures de contrat** et sur l'**accompagnement**.

Le problème des ruptures de contrat est en effet non négligeable (20 à 25% en Île-de-France pour les premiers niveaux de qualification, 29% au niveau national).

Plus le niveau de qualification de l'apprenti est bas, plus le taux de rupture est important selon la DARES (Etude sur l'apprentissage en 2021).

Ce phénomène est multifactoriel : difficultés des conditions de travail, de l'assimilation des codes, précarité financière, reprise d'un emploi mieux rémunéré, etc.

Voire également la pratique de certaines entreprises qui embauchent les jeunes avant la fin de leur apprentissage ou des CFA qui vendent à grand renfort de marketing des formations sans aucun accompagnement ensuite des jeunes.

La croissance du nombre de formations peut également interroger sur leur qualité et sur la réalité des débouchés offerts.

Pour améliorer les conditions financières de l'apprenti (au niveau national, 46% déclarent ne pas avoir les moyens de vivre décemment), la Région a donc mis en place l'aide régionale aux apprentis (ARA) d'un montant de 400 euros pour les qualifications de niveau 3 et 4. Ce soutien pour la première année permet l'achat de livres, de documents, participe aux frais de transport et d'hébergement.

L'accompagnement individualisé des apprentis est de l'avis de tous les opérateurs (CFA, ANAF, etc.) un facteur clé de succès.

A cet effet, la Région vient compléter les coût-contrats (20, 5 millions d'euros en 2021) assurés par les opérateurs de compétences (OPCO) aux CFA, pour permettre à ces derniers de mettre en place un suivi plus poussé des jeunes.

3.2.6 Une insertion professionnelle difficile pour les jeunes détenus ou « sous-main de justice »

La Région a voté lors de la Commission permanente de juillet 2022 sa feuille de route 2023 avec une volonté d'amplifier l'effort de formation vers les publics « sous-main de justice ». 1000 places par an dans les établissements pénitentiaires franciliens sont concernées dont 40% pour les jeunes de moins de 25 ans.

Le bilan du CPRDFOP a cependant montré que l'offre de formation, la démarche partenariale devaient être renforcées avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), et les centres de détention. Malgré l'intégration de jeunes sous bracelets électroniques dans les programmes PEE, le travail soutenu des directions de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques, l'insertion professionnelle reste toujours difficile.

3.2.7 Les freins à l'insertion professionnelle des mineurs non accompagnés (MNA)

Un nombre important de MNA arrivés en Île-de-France sont pris en charge par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire en collaboration avec les centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (CASNAV) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Centre Académique de Scolarisation des Nouveaux Arrivants du Voyage).

L'objectif premier est la maîtrise de la langue (orale et écrite), l'élaboration d'un projet professionnel individualisé, la découverte des filières professionnelles et l'intégration dans un parcours de formation, pouvant déboucher sur un diplôme qualifiant.

Ces jeunes peuvent s'inscrire dans les PEE.

Alors que les formations sous statut scolaire ne nécessitent pas de titre de séjour, les difficultés d'obtention d'un tel titre à leur majorité devient un frein pour leur insertion professionnelle.

Il convient de mettre en cohérence la mise en place d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation suspendue à la délivrance d'une autorisation de travail et la régularisation du séjour du jeune devenu majeur.

Cette incertitude entraîne des réticences à embaucher ces jeunes, du côté des employeurs.

Un rapport du Sénat de septembre 2021 a fait pourtant état d'un investissement professionnel remarquable de ces jeunes appréciés des entreprises.

La préfecture d'Île-de-France a mis en place le dispositif ALLERO visant à guider vers l'emploi des réfugiés et demandeurs d'asile de plus de 6 mois et âgés de plus de 18 ans.

Financé par le ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), le dispositif ALLERO est mis en place grâce à un partenariat entre la mission locale de Paris et l'association Ensemble Paris emploi compétences (EPEC).

Cette expérience pourrait être élargie à l'ensemble de l'Île-de-France en lien avec les départements gestionnaires du dossier MNA dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Propositions

- Réaffirmer le rôle primordial des missions locales dans l'accompagnement global des jeunes qui doit reposer sur des professionnels qualifiés ;
- Développer et financer des actions d'« aller vers » dans les quartiers au moyen de structures mobiles y compris le soir et le week-end, afin de permettre la rencontre des jeunes dans les quartiers avec les professionnels de l'insertion professionnelle ;
- Revoir le financement des organismes de formation : il conviendrait que la Région prévoit un financement des organismes à l'heure groupe plutôt qu'à l'heure stagiaire, les modalités d'accueil actuelles n'étant pas sans effet sur la qualité des formations et de l'accompagnement proposés aux jeunes ;
- Sensibiliser les parents, leur faire connaître les programmes dédiés aux jeunes, leur ouvrir régulièrement les portes des missions locales ;
- Mettre en place des parcours renforcés pour les jeunes les plus en difficultés avec l'appui des acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE), conforter les EDI dans leurs missions ;
- Pérenniser les dispositifs tels que les prépa apprentissage et les parcours sécurisés ;
- Développer le mentorat, pour un accompagnement individualisé afin de prévenir le décrochage des plus défavorisés dans leurs recherches et leurs choix d'orientation ;
- Valoriser l'ingénierie pédagogique dans les appels à projets ;
- Travailler sur une meilleure identification des missions locales et positiver leur image : charte graphique, événementiel, etc. ;
- Renforcer les programmes de formation pour les jeunes détenus ou sous-main de justice et assurer un meilleur accompagnement pour préparer la sortie ;
- Sensibiliser les départements et préfectures à la question des régularisations de séjours de façon à concrétiser, après leur formation, l'accès à l'emploi des jeunes mineurs non accompagnés (MNA).

4. Lever les freins périphériques

4.1 Des disparités sociales et territoriales fortes parmi les jeunes d'Île-de-France

Les disparités territoriales sont très marquées à l'intérieur de la région mais également des communes, des quartiers.

« La jeunesse francilienne n'est pas uniforme et les difficultés associées à cette tranche d'âge ne se répercutent pas de la même manière sur l'ensemble des jeunes. Les écarts sont très marqués dans l'accès à l'emploi, à la formation ou au logement.

Il existe une fracture sociale entre la jeunesse scolarisée ou en activité et la jeunesse pas ou peu diplômée, qui rencontre des obstacles supplémentaires dans son insertion socioprofessionnelle et dans son accès aux droits, se trouvant ainsi exposée à un plus grand risque d'exclusion (jeunes NEETS vulnérables, en situation de grande pauvreté, etc.) **Contribution Egalité pour une citoyenneté active des jeunes d'Île-de-France, Février 2020**

En 2018, le taux de pauvreté des moins de 30 ans en Île-de-France était de 18,8%, contre 22,2% pour la France entière, avec des disparités territoriales très marquées : 30,3% en Seine-Saint-Denis, 21,20% dans le Val-de-Marne et 21% pour le Val-d'Oise.

Source : Chiffres clés 2021 DRIETS, juin 2020

Les freins périphériques ont un impact très fort sur l'insertion professionnelle des jeunes, ils engendrent de l'instabilité, de la difficulté pour appréhender dans de bonnes conditions les démarches de recherche d'emploi et d'entrées en formation.

Selon le rapport de la Cour des comptes sur les dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des QPV de juin 2022, les quartiers politiques de la ville sont les plus touchés.

La pauvreté, consubstantielle aux QPV, qui concentrent environ 25% des personnes les plus pauvres, n'est pas seulement une forte entrave à l'insertion professionnelle, elle est aussi en France une caractéristique transmissible aux enfants qui se traduit par des difficultés scolaires dès le plus jeune âge et, à terme, des difficultés d'intégration sur le marché du travail de la génération suivante.

« Le revenu disponible médian y est beaucoup plus faible (13 770 €) que celui du reste de la population métropolitaine (21 730 €) et provient beaucoup plus des prestations sociales (22,9 % contre 5,5 % hors QPV). Les jeunes habitant ces quartiers quittent plus tôt le système éducatif et sont plus fréquemment concernés par le chômage (29,4 % des 16-25 sont non scolarisés et sans-emploi contre 16,6 % au niveau national). Le taux de chômage des habitants des QPV est durablement très supérieur à celui des quartiers environnants (2,7 fois plus élevé en 2019), et lorsqu'ils sont en emploi, ces habitants occupent moins souvent un CDI que ceux des autres quartiers. » **Cour des comptes : rapport du 19 juillet 2022 relatif aux dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Pour ces jeunes aux revenus parfois inexistantes, le décalage entre le versement de la rémunération et le début de l'emploi ou de l'apprentissage est un handicap pour se vêtir, acquérir les titres de transport, parfois se nourrir.

Les aides pour les frais professionnels aux apprentis arrivent souvent en fin d'année scolaire. Pour certains le décalage du versement des bourses peut être problématique. Les familles ne peuvent pas faire l'avance des frais.

4.2 La précarité économique

L'absence de revenu est un frein pour faire face aux frais associés à la recherche d'emploi (mobilité, restauration, matériel ou tenue vestimentaire liés à l'emploi, etc.). Plus globalement, des conditions de vie instables ou précaires nuisent à l'élaboration d'un projet professionnel et à l'exécution de démarches d'insertion.

Les ressources des jeunes reposent sur trois piliers : le soutien familial (aides en nature ou financières), les aides publiques et les revenus du travail. Les jeunes au chômage ou inactifs disposent d'un faible niveau de ressources financières. Ceux qui habitent chez leurs parents disposent en moyenne de 280 euros par mois, avec des disparités selon le niveau de vie des parents.

Les jeunes de moins de 25 ans sont exclus de l'accès au RSA sauf s'ils ont des enfants à charge ou sous certaines conditions d'activité.

Les jeunes NEET privés de soutien familial (jeunes placés dans leur enfance, en rupture familiale, issus de ménages à très faible revenu) sont particulièrement exposés à la pauvreté.

4.3 Les difficultés de l'accompagnement social

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, confrontés aux situations sociales les plus difficiles, isolés dans certains territoires, l'accompagnement social est primordial.

Malgré le nombre important d'acteurs (Bureaux Information Jeunesse /BIJ, Points information Jeunesse /PIJ, CIDJ, missions locales, organismes de formation, prévention, médiation, IAE etc.) ceux-ci sont généralement sous-outillés pour répondre aux besoins sociaux (logement, mobilité, santé, etc.).

La gestion des problèmes sociaux des jeunes en formation est chronophage et peut mettre en difficulté les professionnels de l'emploi et de la formation dont ce n'est pas la première mission. Ces problèmes sont sources de ruptures de parcours.

La Région pourrait donc créer un outil multisupport (appli, site, dépliant) répertoriant les acteurs utiles (CCAS, départements, etc.) pour permettre l'accès aux droits (logement, mobilité, santé, etc.). Celui-ci serait mis à disposition des salariés de toutes ces structures.

Il comporterait une partie dédiée aux jeunes : « mes droits » traduite en anglais, espagnol, arabe, mandarin, etc.

Pour ne pas se limiter à une approche dématérialisée, un accompagnement de proximité combinant les volets emploi, formation, social doit être privilégié pour chaque jeune. Cela pourrait se traduire par l'installation d'un assistant social référent dédié par département pour tous les opérateurs d'insertion et de formation. Ce dispositif serait financé ou cofinancé par la Région.

Les jeunes pourraient être accueillis sur rendez-vous et des informations par messagerie ou par téléphone pourraient être données aux professionnels.

Outre la recherche de solutions concrètes, ce nouveau service proposé aux jeunes permettrait de lutter contre le non-recours aux aides, phénomène non négligeable en Île-de-France (21% des jeunes Franciliens déclarent le non-recours) et dont les causes sont à chercher dans la complexité des démarches et dans les problèmes liés à l'illectronisme notamment.

Les propositions de la *contribution Égalité pour une citoyenneté active en Île-de-France du Ceser* : « Améliorer l'information et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits, améliorer l'accès aux droits dans différents secteurs-clés, faire de l'insertion dans l'emploi une priorité d'action en ce qu'elle constitue un élément capital de l'accès à l'autonomie : accès aux revenus du travail, au logement autonome et à la construction de l'identité sociale ».

4.4 Le logement, principal frein périphérique

La pénurie de logement touche l'ensemble du territoire francilien.

En Île-de-France, 59% des jeunes franciliens âgés de 15 à 29 ans en premier accueil mission locale cohabitent avec leurs parents, (en augmentation de 3 points par rapport à 2019). 11% sont en hébergement précaire : foyer hors FJT, hébergement nomade à l'hôtel ou sans domicile. (Source : Chiffres clés « Les jeunes franciliens face à l'emploi » Edition 2022 - Préfecture de la région Île-de-France DRIEETS, Défis-métiers)

Il y a peu de solutions d'hébergement adapté : les Foyers de jeunes travailleurs sont peu accessibles aux plus précaires, il y a un manque de place en résidence sociale. L'offre reste bien en deçà des besoins des jeunes. Cette précarité du logement provoque des ruptures très dommageables dans les parcours des jeunes.

« Au-delà du manque de qualification, le principal frein périphérique à l'emploi est le logement, notamment pour les jeunes provenant de grande couronne. On a parfois des jeunes qui dorment dehors. Les jeunes les plus en difficulté disposent aujourd'hui de deux solutions d'hébergement : le Centre d'hébergement d'urgence (CHU), mais dans lequel ils ne restent pas en raison de conditions très dures, et le Foyer jeunes travailleurs (FJT) mais qui n'est pas accessible aux jeunes les plus précaires. Il n'y a donc pas de solutions idéales, à l'exception des résidences sociales mais dont les places sont limitées en nombre. Auparavant, les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) permettaient d'offrir aux jeunes un hébergement de qualité et un accompagnement. Les problématiques d'accès au logement provoquent des ruptures dans les parcours des jeunes ».
Entretiens avec la Mission locale de Paris centre

La Région pourrait rechercher à construire un partenariat avec Action logement Île-de-France afin d'apporter des solutions supplémentaires pour le logement des jeunes Franciliens, à l'instar des deux conventions signées en 2021 entre les deux mêmes acteurs, pour l'accès au logement des personnels soignants.

Par ailleurs, la Région doit favoriser/inciter les réservations de logements jeunes travailleurs, et la mise à disposition de locaux désaffectés ou de foncier.

Il faut noter une offre de chambres par des organismes de formation comme l'AFPA pour les stagiaires résidant loin du lieu de formation.

Pour la recherche d'emploi, la question de la domiciliation est majeure, sachant qu'avoir un toit ne suffit pas toujours puisque l'adresse peut revêtir un caractère discriminant sur les CV.

4.5 La mobilité

Les acteurs interrogés (employeurs, missions locales, organismes de formation, etc.) insistent tous sur l'importance de la mobilité pour l'accès à l'emploi et à la formation.

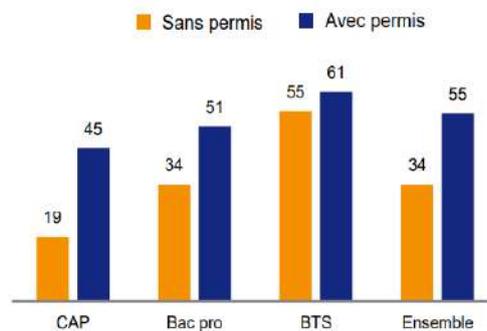
Les jeunes inscrits dans les dispositifs d'insertion et de formation de la Région bénéficient de la gratuité des transports.

L'obtention du permis B est une condition essentielle d'entrée dans l'emploi pour les jeunes qui sont confrontés à des horaires atypiques, à des lieux de travail difficiles d'accès ou à l'obligation d'avoir un véhicule pour exercer leur activité professionnelle.

« J'ai eu des entretiens. Cela se passe bien mais à la fin on demande souvent le permis de conduire. Donc il faut que je trouve comment le passer. Mais c'est difficile. Je n'ai pas encore le code. Mais j'ai trouvé deux entreprises où le permis n'est pas obligatoire. Il y a une équipe de fabrication et une équipe de poseurs. La fabrication n'a pas besoin de permis » **Aziz 22 ans, jeune suivi par une mission locale**

À diplôme égal, les taux d'emploi des jeunes sans permis sont inférieurs aux taux d'emploi des jeunes avec permis. Sept mois après la fin de leurs études, 45% de jeunes diplômés du CAP qui ont le permis de conduire sont en emploi contre 19% de ceux qui n'ont pas le permis (voir graphique ci-dessous). DARES 2015

Taux d'emploi selon le diplôme et la possession du permis de conduire
(en pourcentage)



Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015

Là aussi la situation est contrastée entre les jeunes de Paris, de la Petite couronne, et les jeunes des zones rurales comme la Seine-et-Marne par exemple. Ces derniers sont particulièrement pénalisés et cela complique leur entrée en formation ou en emploi. Le temps de trajet est un facteur très problématique.

L'aide au permis de conduire a été élargie à toute l'Île-de-France et depuis septembre 2022 les jeunes n'ont plus à avancer les premières heures de cours de conduite. Le financement par la Région est transmis en amont aux bénéficiaires.

Pour ces jeunes en horaires atypiques et / ou exerçant dans des lieux difficiles d'accès, après le permis, il convient ensuite d'avoir un véhicule ce qui au vu des prix actuels sous-entend la souscription d'un crédit, une démarche difficile.

Pour tenter de remédier à ce problème de mobilité, Wimoov (groupe SOS), la plate-forme « Papa Charlie » proposent des solutions d'accompagnement. « Papa Charlie » offre par exemple la possibilité de louer des véhicules aux salariés, alternants, stagiaires, demandeurs d'emploi pour un prix adapté.

Pour de nombreux jeunes, le tarif proposé reste malgré tout un obstacle (4 euros/jour et 120 euros/mois pour un véhicule avec permis, 2,50 euros / jour et 75 euros/mois pour un véhicule sans permis), des aides complémentaires pourraient être accordées par la Région.

Le co-voiturage peut être également une solution à condition qu'il soit promotionné et soutenu financièrement.

4.6 L'accès à l'équipement numérique

Les taux moyens d'équipement sont relativement élevés chez les jeunes. Cependant, les jeunes les moins qualifiés paraissent moins bien lotis : leur taux d'équipement reste inférieur à la moyenne et la question de l'acquisition de l'ordinateur se pose.

Le développement de tiers lieux équipés avec des places réservées aux jeunes pourrait être envisagé.

Leurs compétences numériques (usage récréatif) ne sont pas adaptées à l'insertion professionnelle avec un usage limité du courriel, de la bureautique et des services utiles en ligne.

L'utilisation d'internet reste problématique là où la couverture numérique est insuffisante : des zones blanches subsistent en territoire rural (77, 91, 95).

4.7 La santé

La santé est un paramètre majeur pour la réussite des parcours d'insertion. Les problématiques de santé mentale et d'addictions notamment, sont très fortes et les structures d'accueil restent insuffisantes en nombre.

Comme le rappelait la *contribution Egalité pour une citoyenneté active en Île-de-France du Ceser*, la santé des jeunes constitue l'un des quatre piliers de l'action régionale en matière de santé.

Tous les jeunes stagiaires de la formation professionnelle ont une couverture santé. En revanche, l'offre de mutuelle qui était incluse dans le programme PEE a été abandonnée.

Une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé est à l'étude pour les étudiants boursiers de 16 à 28 ans.

Les partenariats entre les Agences régionales de santé (ARS) et les missions locales sont un point positif et les jeunes ont accès à plusieurs réseaux comme les bus dentaires à Paris, les consultations gratuites en hôpital, la plate-forme I-pass contraception.

Cependant, les actions de sensibilisation et de prévention portées par la Région (sur les drogues, les conduites à risque, et les questions de bien-être) n'atteignent logiquement pas ou peu les jeunes lorsqu'ils sont invisibles ou isolés.

C'est pour cette raison que la contribution *Egalité pour une citoyenneté active en Île-de-France* du Ceser préconisait de mettre en place une plateforme de santé généraliste sur le modèle de l'iPass contraception : « *Améliorer l'accès aux soins, en mettant en place une plateforme généraliste sur le modèle de l'iPass contraception et en renforçant les actions de prévention, notamment de la souffrance psychique* ».

Dans les programmes de formation tels le PEE, les actions de prévention sur le sommeil, la nutrition, la contraception, les addictions, la santé psychique etc. devraient être systématiquement proposées ou mises en place.

La commission Emploi a salué dans son dernier avis sur le CPRDFOP du 6 octobre 2022 la priorité à nouveau donnée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les politiques d'emploi et formation de la Région :

« *Dans leur ensemble, les jeunes sont en meilleure santé que les autres groupes d'âge. Les observations réalisées sur les jeunes suivis en mission locales soulignent des problématiques spécifiques : un tiers ont une perception négative de leur santé, un tiers déclare un mauvais état de santé psychique, contre environ 15 % des jeunes en études ou actifs. Ils ont plus souvent subi des violences, connues dans l'enfance un environnement familial instable, été « institutionnalisés » (Aide sociale à l'enfance, psychiatrie). En limitant les capacités ou en augmentant les comportements à risque (addictions), l'état de santé fait obstacle à l'insertion socioprofessionnelle. Le fait d'être ni en emploi ni en formation finit par créer des sentiments d'isolement, d'impuissance et d'anxiété* ».

Source : Injep (2016), « Les leviers pour favoriser l'accès et le recours aux soins des jeunes en insertion », Jeunesses : études et synthèses, n° 31.

« *Les acteurs de l'insertion rencontrent de grandes difficultés relatives à la santé des jeunes (santé mentale, usage de drogues, etc.) et les EDI jouent parfois le rôle d'hôpitaux de jour. Des ateliers spécifiques de prévention en lien avec la Sécurité sociale sont mis en place au sein des Missions locales pour sensibiliser les jeunes, ainsi que des cafés bien-être, en lien avec des psychologues dans une démarche « d'aller-vers ». Des actions de prévention supplémentaires, notamment sur le sommeil, la nutrition et la contraception, mériteraient d'être plus systématiquement mises en place dans les Missions locales, dans le cadre des dispositifs comme le CEJ. Cependant, avec le passage de la formation collective de deux à une semaine, les conseillers disposent de moins de temps pour*

mener ces actions de prévention. Il faudrait avoir la possibilité de rajouter d'autres modules, même à plus long terme ou à distance. Par ailleurs, il est à noter que les jeunes peuvent ouvrir des droits et accéder à plusieurs réseaux à Paris (par exemple les bus dentaires, les consultations gratuites en hôpitaux, etc.). » **Entretiens avec la Mission locale de Paris centre**

4.8 Les gardes d'enfants ou l'aide aux parents âgés ou malades

Pour les jeunes mères surtout lorsqu'elles sont seules, l'impact de la garde des enfants sur les parcours de formation (PEE, RJA, etc.) est réel.

L'accès à un mode d'accueil des jeunes enfants, notamment de moins de 3 ans, reste un frein important à l'insertion professionnelle des jeunes femmes.

Au niveau national, l'INSEE (Insee Focus, n° 229, mars 2021) montre que si les jeunes femmes sont plus souvent exclues du marché du travail, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) à partir de 22 ans c'est à cause de la maternité : elles sont plus souvent en études auparavant, puis inactives avec l'arrivée des premiers enfants. La maternité reste ainsi un frein important à l'insertion professionnelle des jeunes femmes et ceci malgré leur niveau de formation supérieure à celui des jeunes hommes. Ce frein dès le début de vie active peut marquer durablement leur parcours d'emploi, les faisant tomber dans une véritable trappe à inactivité.

L'accès à des modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans doit être une priorité afin de permettre l'égalité entre jeunes femmes et jeunes hommes dans leur insertion professionnelle. Certaines crèches intègrent par exemple des dispositifs d'accompagnement à l'emploi pour les parents et notamment les mères. De même, les missions locales peuvent orienter les jeunes mères vers des modes d'accueil afin de les maintenir en emploi ou en formation.

Le rapport de 2018 du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, relevait, en prenant en compte les évolutions démographiques, politiques et économiques, un besoin de 230 000 places à créer dans les cinq ans, le manque de places d'accueil reste malheureusement criant.

Un accompagnement spécifique est parfois mis en place notamment via des horaires aménagés, par les organismes de formation (GRETA).

La pénurie de structures d'accueil pour la petite enfance pénalise ces jeunes femmes soumises également à la précarité économique et qui parfois cumulent les difficultés (logement notamment). L'aide à la garde d'enfant pour les parents isolés (AGEPI) offerte par Pôle emploi, insuffisante pour couvrir financièrement tout un parcours PEE (*rapport de la DARES mars 2022*) pourrait être complétée.

Pour les jeunes aidants qui rencontrent les mêmes difficultés, une contribution pourrait être allouée pour acheter des prestations d'auxiliaires de vie auprès des organismes spécialisés.

« Je n'ai pas pu faire d'études plus longues car je dois aider ma famille économiquement »

Aboubacar, jeune suivi par une mission locale

« Je cherche un job à côté de mes études en alternance pour aider ma mère » **Amine, jeune suivi par une mission locale**

4.9 Les violences faites aux femmes, aux jeunes filles, aux jeunes garçons (LGBTQI)

Les violences au sein du couple ou de la famille constituent un frein, peu connu, pour l'insertion professionnelle des jeunes et notamment des jeunes femmes. Le centre francilien Hubertine Auclert en 2016 avait publié un guide à destination des acteurs du marché du travail afin de prendre en compte les problématiques spécifiques pour les femmes victimes de violence dans leur accompagnement vers l'emploi.

Des bonnes pratiques existent ; notamment pour les jeunes femmes, par exemple des conventions de partenariat entre les missions locales et des associations d'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences, comme entre la mission locale de Paris et l'association FIT *Une femme un toit* qui accompagne et héberge des jeunes femmes de 18 à 25 ans.

Un accompagnement spécialisé prenant en compte les spécificités des violences vécues et leurs conséquences sur l'insertion professionnelle (ruptures de scolarité et de formation, manque d'estime et de confiance en soi, très grande précarité, etc.) permet d'accompagner ces jeunes femmes vers l'accès à un emploi, réfléchi et dans un projet de vie plus large. De même, le dispositif « Jeunes et Femmes » des Missions locales de l'Essonne propose depuis 2010 des ateliers spécifiques pour les jeunes femmes décrocheuses (16-25 ans) et victimes de violences, permettant un accompagnement spécialisé de ces jeunes avec des résultats de remobilisation professionnelle très probants.

« Renforcer la prévention aux violences faites aux jeunes femmes, en renforçant l'accessibilité du grand public aux ressources du centre Hubertine Auclert, en mettant en place des actions de communication dédiées spécifiquement aux jeunes et des temps de prévention de manière régulière (la Région pourrait accompagner les Missions locales à généraliser des actions de ce type, reposant par exemple sur l'utilisation du Violentomètre) ». **Entretiens avec la Mission locale de Paris centre**

4.10 La concurrence de l'économie souterraine

Par les gains qu'elle peut offrir, l'économie souterraine concurrence les dispositifs d'insertion professionnelle.

Les études sur les revenus que procure aux habitants des quartiers (en particulier QPV) la vente de stupéfiants sont relativement anciennes (*rapport de la mission interministérielle de lutte contre les drogues d'octobre 2016*) mais tendraient plutôt à montrer que les revenus tirés de ces activités illicites restent relativement attractifs pour la plupart des jeunes impliqués.

La situation a pu évoluer depuis lors et, surtout, il convient de ne pas sous-estimer ses effets indirects : influence négative sur le parcours d'autres jeunes et contribution à la détérioration globale de l'image des QPV qui, à son tour, alimente leur manque d'attractivité et les phénomènes de discrimination en matière d'emploi.

4.11 L'environnement familial et territorial

L'éloignement du foyer familial en zone rurale peut dissuader les jeunes de partir. Le réseau social de proximité peut également influencer leurs choix (influences diverses, concurrence d'activités criminelles plus rémunératrices etc.).

Sortir du cadre des quartiers est important pour la réussite du parcours du jeune.

Des expériences au sein des programmes Avenir jeunes et PEE ont été menées autour d'échanges de jeunes entre la France et l'étranger, de découverte de métiers en province (métiers de la mer à Saint Malo / GRETA-MLDS). Elles devraient être démultipliées.

« Le week-end je joue au foot avec mes amis. Pas grand-chose d'autre. J'aimerais voyager et voir d'autres pays ». **Aziz, jeune suivi par une mission locale**

L'accès à la culture difficile dans certaines familles est une ouverture utile pour la recherche d'emploi, pour la formation et l'acquisition de codes.

Les jumelages culturels initiés par le PRIJ avec 22 établissements publics culturels prestigieux comme le musée du Louvre, l'Opéra de Paris, le centre de musique baroque de Versailles ou la Philharmonie, gagneraient à être élargis à d'autres dispositifs : PEE, CEJ, etc.

4.12 Les discriminations liées au quartier, à l'origine

« A compétences égales, les jeunes issus de QPV rencontrent quatre à sept fois plus de difficultés à accéder à l'emploi. Ces derniers sont nombreux à déclarer subir des discriminations freinant leur insertion professionnelle ». **Mozaïk RH**

Les études, les testings (tests de situation) le montrent, depuis plusieurs années au niveau national, les jeunes sont victimes de discriminations liées à leur lieu de résidence mais surtout à leur origine.

L'Île-de-France n'est pas épargnée et 30% des jeunes franciliens (vs 21% au niveau national) ont déjà expérimentés une discrimination à l'emploi (*Institut des politiques publiques-2021*).

En Seine-Saint-Denis plus d'un tiers des habitants estiment avoir été pénalisés dans leur recherche d'emploi. *Enquête Harris interactive 2021*

Les personnes d'origine maghrébine sont les plus touchées : les candidats ayant un prénom à consonnance maghrébine ont 25% de chances en moins de recevoir une proposition positive à l'envoi d'un CV. (*Enquête du CNRS en 2020*).

Des associations sont déjà soutenues par la Région dans le cadre d'appels à projets pour aider les jeunes sur ces sujets. Au vu de l'ampleur du phénomène, il serait intéressant d'amplifier cette démarche.

Propositions

- Créer un outil multisupport à l'attention des professionnels et des jeunes portant sur l'accès aux droits (logement, mobilité, santé, etc.) recensant tous les dispositifs utiles ;
- Mettre en place une politique pour le logement plus dynamique pour les jeunes : développer les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs (FJT), partenariat entre la Région et les bailleurs sociaux pour réserver des places pour les jeunes en insertion professionnelle, complément APL versée par la Région pour les jeunes pour tenir compte du coût très élevé du logement en Île-de-France ;
- Compléter l'aide à la garde d'enfant pour les parents isolés (AGEPI) offerte par Pôle emploi et l'élargir aux stagiaires PEE ;
- Faciliter l'accès à la culture et aux loisirs, créer du lien avec les jeunes hors du cadre de leur quartier, Elargir les jumelages culturels initiés par le PRIJ à d'autres dispositifs : PEE, CEJ, etc. Développer le « dépaysement » des actions de formation : découverte de filières professionnelles en région par exemple ;
- Aider aux frais de location de véhicules pour les stagiaires en horaires atypiques en formation via la plate-forme Papa-Charlie, soutenir le co-voiturage ;
- Elargir la prime versée par la Région dans le cadre du RJA (métiers en tension) aux entreprises qui embauchent ou prennent en stage des jeunes en situation de handicap ;
- Amplifier le soutien aux associations de lutte contre les discriminations ;
- Développer un programme de lutte contre les addictions en direction des jeunes ;
- Installer un assistant social référent dédié par département pour tous les opérateurs d'insertion et de formation financés ou cofinancés par la Région ;
- Déclencher le versement de la rémunération de la formation ou de l'apprentissage dès le démarrage du parcours ;
- Développer des actions d'éducation à la citoyenneté un des leviers de l'insertion professionnelle.

5. Faciliter le recrutement des jeunes et leur entrée en entreprise

5.1 L'aspiration des jeunes à une plus grande indépendance, la recherche de sens au travail

5.1.1 L'envie d'une plus grande flexibilité, de liberté dans les horaires de travail

Le confinement a compliqué la situation des jeunes, a réduit leurs interactions sociales, impacté leur santé mentale, diminué leurs revenus surtout pour les plus fragiles.

Les possibilités offertes par le télétravail sont une nouvelle donne car les jeunes aspirent eux aussi au distanciel.

50 % des jeunes d'Île-de-France sont favorables à un régime hybride télétravail / présence physique, leur permettant d'éviter de longs temps de transports. (*BVA, décembre 2021*)

Ils veulent être plus libres vis-à-vis de l'encadrement et souhaitent un meilleur équilibre travail et vie privée.

Ils ne veulent plus sacrifier leur vie personnelle pour leur vie professionnelle (*Etude du Think tank 2IES-2021*).

Nombre d'entre eux plébiscitent les emplois proposés par les plateformes comme Uber Eats, car celles-ci sont synonymes d'indépendance et de liberté.

Ces emplois relativement précaires ont tendance néanmoins à détourner les jeunes de métiers plus stables mais plus contraignants à leurs yeux.

Depuis le premier confinement, chez les moins de 30 ans, la création d'auto-entreprises est en plein essor, notamment dans les secteurs de la livraison à domicile, de l'E-commerce et de la communication.

Un jeune de la génération Z (nés entre 1997 et 2010) sur deux estime que le CDI a vocation à disparaître au profit du CDD et du travail en freelance selon une étude Mazars (Octobre 2021).

5.1.2 Une recherche de sens au travail et une envie d'être « utile »

Comme les adultes, les jeunes ont changé de vision sur le travail, ils y cherchent du sens et de la valeur sans pour autant minimiser l'aspect financier (*Voir rapport Fondation Jean Jaurès ; décembre 2021*).

Globalement 78% des jeunes veulent un emploi qui ait du sens (*Etude Yougov pour le site Monster-septembre 2021*). Cette tendance est néanmoins plus marquée pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les managers rencontrent des difficultés à composer avec une jeunesse qui questionne les méthodes et avant tout celle des organisations, cherche à comprendre au lieu d'exécuter.

« Dans le monde du travail on apprend à se connaître et à développer des compétences, on se découvre des qualités. Que le diplôme ne soit pas la seule valeur !

Pour nous les valeurs de l'entreprise, c'est l'esprit d'équipe, se motiver, donner l'envie de s'impliquer, la cohésion d'équipe. Les valeurs de l'entreprise c'est important de se laisser le temps de les inculquer » **Samir, jeune suivi par une mission locale**

« Il faut que les entreprises nous laissent faire des choses » **Aziz, jeune suivi par une mission locale**

« J'avais l'impression d'être inutile, je m'ennuyais. J'agaçais le chef à lui demander du travail » ou encore « je veux apporter aux autres ». **Mickael, salarié du Bistrot de Valentin**

« Il faut que les responsables soient plus à l'écoute des attentes des jeunes, il faut donner plus de sens à l'entreprise comme l'engagement RSE » **DRH – Chimie**

5.2 Les freins à l'embauche et les difficultés d'intégration dans l'entreprise

5.2.1 Conditions de travail et rémunération

La pénibilité, les conditions de travail, la faiblesse des rémunérations découragent de nombreux jeunes, notamment dans les secteurs en tension (Cf. questionnaires employeur).

Les problématiques du temps de transport et du coût de la vie (logement, transport, etc.) sont majeures en Île-de-France (cf. également partie IV sur les freins périphériques).

L'écart entre le salaire attendu et le salaire proposé est une des causes d'échec de recrutement.

« Une bonne intégration passe par la liberté dans l'organisation du travail et un salaire attractif »

Responsable RH – PME

« Le salaire n'est pas motivant, surtout en apprentissage » **Aboubacar, jeune suivi par une mission locale**

Les jeunes recherchent un environnement de travail où l'on est d'abord respecté, où l'on s'épanouit, où l'on peut travailler en équipe (Enquête *BVA pour L'Étudiant*, septembre 2020)

« Il faut des séminaires d'intégration et des invitations à participer aux groupes de travail du projet d'entreprise, etc. » **DRH adjointe – CAF Yvelines**

« Les démarches de renforcement de la cohésion d'équipe sont indispensables » **Responsable RH – PME**

« Il est nécessaire d'avoir un management rapproché, associé à une liberté d'action dans des missions structurées » **DRH – chimie**

5.2.2 Des difficultés de maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral

En Île-de-France, la part des jeunes en difficulté face à la maîtrise du français est non négligeable. Elle varie de 4,6 % à Paris à 11,9 % en Seine-Saint-Denis selon les chiffres des journées Défense et citoyenneté du ministère de l'Éducation nationale (juin 2021).

À l'heure des projets de réforme de l'enseignement professionnel et après une première baisse des heures d'enseignement généraux en 2019, les enseignements de langue française devraient être sanctuarisés voire renforcés dans les lycées professionnels. Pour tous les jeunes, des actions de repérage en amont des journées Défense et citoyenneté, suivies de remises à niveau (RAN) systématiques en français sont à mettre en place.

Sur ce sujet, les modules de remise à niveau (RAN) proposés dans les actions PEE semblent avoir un impact positif.

En revanche, la certification CLEA qui comporte un module d'expression en français est encore trop peu proposée aux jeunes d'Île-de-France.

5.3 Les bonnes pratiques à développer pour le recrutement

5.3.1 Des partenariats ciblés et des structures Adhoc

Le développement de partenariats ciblés avec les entreprises est un point positif, à encourager.

L'ARML a un partenariat avec 70 entreprises d'Île-de-France, avec des branches comme le BTP, ce qui représente 4 à 5 000 offres d'emploi par an.

Des **Jobs dating** ciblés sont organisés régulièrement (Exemple avec Adidas : 300 jeunes intéressés, 150 présents le jour de l'opération, 40 sélectionnés et 10 recrutés).

Des **expériences de mise en réseau** entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation commencent à se mettre en place au niveau des bassins d'emploi comme par exemple sur l'EPT Paris Est Marne et Bois avec Vitawin (Voir II-2-4).

Les **Cités de l'Emploi** (20 en Île-de-France) proposent de leur côté, une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, pilotée par le préfet dans les QPV.

Les Campus des métiers et qualifications (CMQ) regroupent depuis 2013 les acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique et développent des synergies avec tous les acteurs notamment les entreprises.

Vecteurs d'insertion professionnelle, ils sont en Île-de-France au nombre de 6 labelisés et actifs dont 5 d'excellence (Il faut y ajouter : 3 en cours de renouvellement, 1 en préfiguration et 4 à l'état de projet / *Bilan du CPRDFOP 2017-2021*).

Ces campus des métiers, qui permettent par filière de proposer des cursus diversifiés du CAP au Master, dans une approche de formation tout au long de la vie, devraient être évalués et développés comme le préconisent les orientations du nouveau CPRDFOP pour : finaliser les projets de campus des métiers et des qualifications en cours, intégrer des nouveaux partenaires et définir leur niveau d'engagement dans la consolidation du développement des CMQ, encourager les méthodes d'enseignement innovantes répondant notamment aux évolutions des attentes des acteurs économiques.

Le lien avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) devrait être plus fort, afin que ses objectifs soient mieux pris en compte dans les projets de CMQ.

Enfin **la plate-forme inclusion** gagnerait à être mieux connue, son rôle étant essentiel dans la mise en relation d'employeurs de l'économie sociale et solidaire avec des jeunes candidats éloignés de l'emploi.

5.3.2 L'opportunité des grands événements en Île-de-France

La mise en place de **clauses d'insertion** réservées aux habitants des QPV dans les marchés publics (chantiers du Grand Paris Express, de la rénovation urbaine, etc.) peut être une opportunité pour les jeunes.

L'organisation de la Coupe du monde de rugby, des jeux olympiques et para-olympiques (JOP) en Île-de-France pourraient être des événements porteurs.

Pour les JOP, le démarrage est très lent, selon les services de l'Etat : *seuls 11, 7% de l'objectif était atteint en termes d'heures (rapport CDC sur Les dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des QPV-Juin 2022)*.

Dans ce cadre, le lancement de l'**Observatoire des grands projets franciliens** en mai 2022 devrait contribuer à une meilleure connaissance des clauses d'insertion, de leur progression et de leur impact sur les territoires des grands chantiers franciliens.

5.3.3 Changer le regard des entreprises sur les jeunes éloignés de l'emploi

Afin de changer le regard des entreprises sur les jeunes éloignés de l'emploi, la sensibilisation des dirigeants, des cadres RH doit se développer.

Des dispositifs novateurs d'aide au recrutement comme Mozaïk RH ont pour ambition d'accompagner les entreprises en mettant en place une culture inclusive et en formant à la non-discrimination dans le recrutement, par la déconstruction des préjugés.

« Il est nécessaire de mettre en place un double accompagnement, à la fois des jeunes et des entreprises, pour que l'inclusion soit efficace et que les discriminations s'amointrissent »

Saïd HAMMOUCHE Mozaïk RH

5.4 Faciliter l'intégration en entreprise avec un travail sur les « savoir être »

Prépa apprentissage, programmes type PEE, parcours sécurisés, etc. les actions en amont du recrutement sont toutes pertinentes pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi mais la phase d'intégration concrète reste souvent très difficile de l'avis des jeunes comme des employeurs.

« Pour une bonne intégration de ces publics en entreprise, la question des savoir être est la plus importante : il faut travailler sur la ponctualité, la présentation (propreté...), le langage oral, etc. »

Mario Seeboth Vice-président de COORACE Île-de-France

La mise en place systématique de tutorat et de coaching, activés dès la prise de poste, pourrait permettre une meilleure intégration et la prise en compte des codes de l'entreprise.

L'entreprise devrait encourager chez les managers le développement de *soft skills* qui les rendraient plus agiles dans leurs rapports avec les jeunes et ainsi faciliter leur insertion dans le monde du travail.

« Le problème est que les employeurs préfèrent des master 2 ou des bacs + 2 en alternance, comme cela ils ont déjà les réflexes. Un sortant du bac, n'a pas fait de stage et c'est beaucoup plus dur. »

Samir, jeune suivi par une mission locale

« Il faudrait un système de parrainage par un salarié en poste, afin de faciliter l'intégration dans l'entreprise » **DRH – chimie**

« Une véritable démarche d'intégration au sein de l'équipe et un accompagnement renforcé du manager afin de faciliter les relations intergénérationnelles » **DRH adjointe – CAF Yvelines**

« Une motivation mutuelle, une ouverture d'esprit de part et d'autre entre le salarié et l'employeur sont nécessaires » **DG- Chimie**

Propositions

- Assurer un « pack jeune premier emploi » (faciliter l'accès à l'emprunt pour l'acquisition véhicule, abondement APL, etc.) ;
- Repérer les jeunes en difficultés avec la langue française en amont des journées Défense-Citoyenneté suivi si nécessaire de la mise en place d'une remise à niveau en français ;
- Généraliser la certification CLEA pour les jeunes non qualifiés afin de leur assurer un socle minimum de compétences ;
- Renforcer le contrôle dans la mise en œuvre effective des clauses d'insertion dans les marchés publics afin de multiplier les recrutements dans ce cadre à l'avenir.
- Evaluer et développer les Campus des métiers et qualifications en lien avec le SRDEII

Conclusion

A l'heure du vote de ce rapport par le Ceser le 19 avril 2023, de profonds changements sont en cours dans la politique régionale de l'emploi et de la formation au bénéfice des jeunes.

La dissolution du GIP Défis métiers est en effet effective depuis le 1^{er} janvier, ses missions seront internalisées au sein des services de la région et dans l'Institut Paris Région (IPR).

La nouvelle Agence de la promesse républicaine et de l'orientation chargée notamment de conduire les politiques d'information et d'orientation doit quant à elle s'installer dans les prochaines semaines.

La Région souhaite par ailleurs, revoir la contractualisation avec deux acteurs essentiels et reconnus pour l'insertion des jeunes : les missions locales et les EDI.

Cette volonté de redessiner le paysage de l'Emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Efop) avec comme objectif une amélioration de l'efficacité des politiques publiques au niveau régional va de pair avec celle de l'Etat dans l'élaboration du projet France Travail.

Le Ceser prend acte des profonds changements en cours opérés par la Région Île-de-France. Toutefois, il s'interroge sur les nouveaux choix de l'Exécutif régional et s'inquiète de leurs possibles conséquences sur le fonctionnement des organismes et structures existantes et sur l'insertion des jeunes concernés.

Il préconise que leur mise en œuvre fasse l'objet d'une concertation accrue et restera à l'écoute des remontées des acteurs concernés.

Il recommande la réalisation d'études d'impact en particulier sur la qualité de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Les échanges riches et constructifs avec les acteurs de terrain et les jeunes ont montré l'urgence d'infléchir les politiques publiques dans l'intérêt des bénéficiaires.

C'est le sens des propositions formulées dans ce rapport et dans l'avis.

Dans un contexte de mutations de l'emploi, avec notamment l'émergence de nouveaux métiers comme ceux liés à la transition écologique, numérique, à l'Intelligence artificielle (IA), il convient d'assurer aux jeunes de notre région, quelle que soit leur origine sociale et territoriale, une insertion professionnelle réussie et durable.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées qui, par leurs expériences et expertises, nous ont aidés à mieux comprendre la problématique.

Conseil Régional d'Île-de-France

Elu(s) - 28 mars 2022 :

Othman NASROU, vice-président, chargé de la Jeunesse, de la Promesse républicaine, de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Administration - 15 décembre 2022 :

Nicolas THIERSE, Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région

Etienne MARTIN, adjoint au Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région

13 octobre 2021 :

Nicolas THIERSE, Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région

Thierry BRIFFAULT, adjoint au Directeur Général Adjoint chargé du pôle formation professionnelle et apprentissage à la Région Adjoint au DGA

Sandrine BODARD, Directrice des parcours professionnels

Jean Philippe BOULINEAU, Directeur de la qualification et des métiers

CRJ d'Île-de-France – 5 septembre 2022

Titouan ALBOUY

Guillaume HASSAN

Pierre-Elias CAUCHOIS-AIDER

Justine COCHET

Emeline CADERBY

Ambre LAURENT

Mamadi KAMARA

Marjorie PERUGIEN

Eden CANES-IPODA

Emmanuel LAMOUR

DRIEETS Île-de-France – 15 novembre 2021

Gaétan RUDANT, Directeur régional de la DRIEETS Île-de-France

Sébastien AGOT, Chef du service Insertion des jeunes de la DRIEETS Île-de-France

Association régionale des missions locales (ARML) -15 novembre 2021

Jérôme BOILLAT, Délégué régional

Mission locale de Paris centre – 23 mars 2022

Richard CHAMPAGNE, directeur de l'activité, Michael GOMIS, responsable du site, ainsi que son adjointe, trois conseillers Mission locale et cinq jeunes âgés de 18 à 22 ans.

GRETA et Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) Académie de Créteil 20 janvier 2022

Catherine SMITH, Claudie HEBRARD et Philippe CASENOBE, conseillers départementaux au sein du GRETA et de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'Académie de Créteil

COORACE IDF et COLOMBBUS-16 décembre 2021

Raphaëlle Guibert Directrice de Colombbus
Mario SEEBOTH, Vice-Président du COORACE IDF

Médiation Nomade - 11 juillet 2022

Yazid KHERFI, consultant indépendant, expert en prévention et sécurité urbaine, enseignant à Nanterre et médiateur en administration pénitentiaire, fondateur et directeur de Médiation Nomade (association soutenue par l'Etat via l'ANCT et la Région dans le cadre du PRIJ).

MOZAIK RH -9 février 2022

Saïd Hammamouche Président fondateur

Les employeurs membres du Ceser ayant répondu au questionnaire dans le cadre de la consultation organisée entre février et avril 2022

Les organisations syndicales membres du CREFOP : CFDT, CGT, FSU, UNSA pour leur contribution au rapport (par questionnaire).

Témoignages des parcours de jeunes en insertion professionnelle recueillis au cours de l'année 2022 : Muhamadi – salarié de l'association intermédiaire Emploi Développement, Aboubacar, Alexandra, Amel, Amine, Amir, Aissatou, Aziz, Roumi, Simbara, Samir, jeunes suivis par les missions locales.

Entretien au « Bistrot de Valentin » 8 février 2022 : Mickael salarié, son employeur M. Lombard et son associé M. Montanes.

Liste des membres de la commission Emploi

Philippe LENGRAND
Président de la commission

Patrice BEDOURET
rapporteur

Nathalie AMASSE

Virginie GRIMAUULT

Leila BELILI

Irène HUARD

Christine BESSARD

Joëlle LELLOUCHE

Gisèle BILLARD

Séverine LEMIERE

Marc BONNET

Fabienne MAHIEU

Anne-Sophie BOULOIS (de)

Karima MOHAND-MAMAR

Bruno BRISEBARRE

Catherine PACHERIE-SIMERAL

Carole CAUZARD

Reza PAINCHAN

Michèle CLAYZAC

Jocelyne PSZCZOLKOWSKI

Thierry COLLE

Lionnel RAINFRAY

Sophie FENOT

Céline RECCHIA

Mireille FLAM

Alain RIBIERE

Nicolas GALEPIDES

Chargées de mission : Clara DUCOUX - Laurence REGLE

Bibliographie

- **Association régionale de missions locales** (janvier-juin 2021)
Les jeunes accompagnés par les Missions Locales en Île-de-France
- **Avis du Conseil d’Orientation des Politiques de Jeunesse**
 - rendu le 10 décembre 2021 sur les conditions de réussite du Contrat d’engagement jeune
 - rendu le 21 juin 2022 sur les grands défis des années à venir pour les jeunes
- **18e Congrès des Régions de France du 16 septembre 2022**
Étude du Service public régional de l’emploi et de la formation professionnelle : Premiers résultats (Régions de France - cabinet Elézia Conseil)
- **Cour des comptes**
L’insertion des jeunes sur le marché du travail (Les enjeux structurels pour la France)
14 décembre 2021
- **Cour des Comptes à la commission des finances, de l’économie générale et du contrôle budgétaire de l’Assemblée nationale**
Les dispositifs prioritaires en faveur de l’emploi des habitants des quartiers prioritaires des quartiers « politique de la Ville » - Exercices 2015-2021.
- **Défi Métiers, Région Île-de-France**
Bilan du CPRDFOP 2017-2021
- **Direction de l’animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)**
 - **Analyses** - février 2020 n° 6
Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?
 - **Analyses** - janvier 2022 n° 1
Vers quel intermédiaire de placement se tournent les jeunes qui recherchent leur premier emploi ?
 - **Focus** - juillet 2022 n° 36
Qui sont les jeunes entrés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » ?
 - **Document d’études** - Juillet 2022 n°260
Quel recours des jeunes au service public de l’emploi ?
Les enseignements de l’appariement entre le fichier historique de Pôle emploi et les enquêtes Emploi.
 - **Rapport d’études** - Août 2022 n°29
Évaluation qualitative de l’expérimentation de l’ouverture de l’action PEE aux bénéficiaires du RSA
- **Direction Régionale et Interdépartementale de l’Économie, de l’Emploi, du Travail et des Solidarités DRIEETS** : Chiffres clés 2022 - août 2022
- **DRIEETS-Défis métiers-Missions locales Île-de-France** : Les jeunes Franciliens face à l’emploi Edition 2022. Décembre 2022.
- **DRIEETS d’Île-de-France • Synthèse thématique** n°97 - Décembre 2021
Campagne Apprentissage 2020/2021 en Île-de-France
- **Enquête Insertion dans la vie active (IVA)**
« L’insertion des lycéens dans la vie active en Île-de-France en 2019 », février 2019

- **INJEP- Analyses et synthèses n°37 août 2020**
Les politiques de jeunesse des conseils régionaux : entre recomposition de compétences et affirmation inégale d'un rôle de coordination.
- **Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)**
Baromètre Jeunesse 2019 et 2021
- **INSEE Analyses Ile-de-France n°105 octobre 2019**
Milieu familial précaire : premier facteur de fragilité sociale pour les jeunes franciliens
- **Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**
Note d'information 21-27 – Juin 2021
Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture
- **Préfecture de Région - Kit pratique**
Pour le déploiement et l'essaiimage du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) en Ile-de-France. Mars 2021
Rapport d'évaluation du PRIJ par ASDO études Mars 2022
- **WALT**
Les NEET : qui sont-ils ? Etude avril 2022

Glossaire

AEJ	Aide à l'embauche des jeunes
AGEPI	Aide à la Garde d'Enfant pour les Parents Isolés
AIJ	Accompagnement Intensif Jeunes
AIRE	Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi
ALLERO	Accueil Linguistique Logement Emploi Réseau et Outils
ANAF	Association Nationale des Apprentis de France
ARA	Aide Régionale aux Apprentis
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATpro	Associations Transitions Professionnelles
BIJ	Bureau d'Information Jeunesse
CARIF-OREF	Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation/Observatoire Régional Emploi Formation
CASNAV	Centre Académique de Scolarisation des Nouveaux Arrivants du Voyage
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEJ	Contrat d'Engagement Jeunes
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CHRS	Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIE	Contrats Initiative Emploi
CIDJ	Centre d'Information et Documentation Jeunesse
CIO	Centres d'Information et d'Orientation
Cléa	Certificat de Connaissances et de Compétences Professionnelles
CLEE	Comité Local Ecole Entreprise
CMQ	Campus des Métiers et Qualifications
CNEFOP	Conseil National Emploi Formation Orientation Professionnelle
COJ	Conseil d'Orientation des Politiques Jeunesse
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREFOP	Conseil Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DEFM	Demande d'Emploi en Fin de Mois
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DISP	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
DIRECCTE	Direction Régionale de l'Economie, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ont laissé place aux
DREETS	Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
E2C	Ecole de la Deuxième Chance
EDI	Espaces Dynamiques d'Insertion
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
EPEC	Ensemble Paris Emploi Compétences
EPIDE	Etablissement pour l'Insertion dans l'Emploi
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
GPEC	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
IAE	Insertion par l'Activité économique
NEET	Jeunes qui ne sont Ni Emploi, ni en Etudes, ni en formation
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MNA	Mineurs Non Accompagnés
OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Economique

ONISEP	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
OPCO	Opérateur de Compétences
PACEA	Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PEC	Parcours Emploi Compétences
PEE	Parcours d'Entrée dans l'Emploi
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PIJ	Point Information Jeunesse
PME	Petites et Moyennes Entreprises
POP	Parcours d'Orientation Professionnelle
PRFE	Programme Régional Formation pour l'Emploi
PRIC	Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
PRIJ	Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PSAD	Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
QPV	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
RAN	Remises à Niveau
RJA	Revenu jeune actif
SIEI	Système Interministériel d'Echanges d'Information
SPRO	Service Public Régional d'Orientation
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
TPE	Très Petites Entreprises
VTE	Volontariat territorial entreprise

Présentation de la politique régionale de formation

Pôle Formation Professionnelle et Apprentissage

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

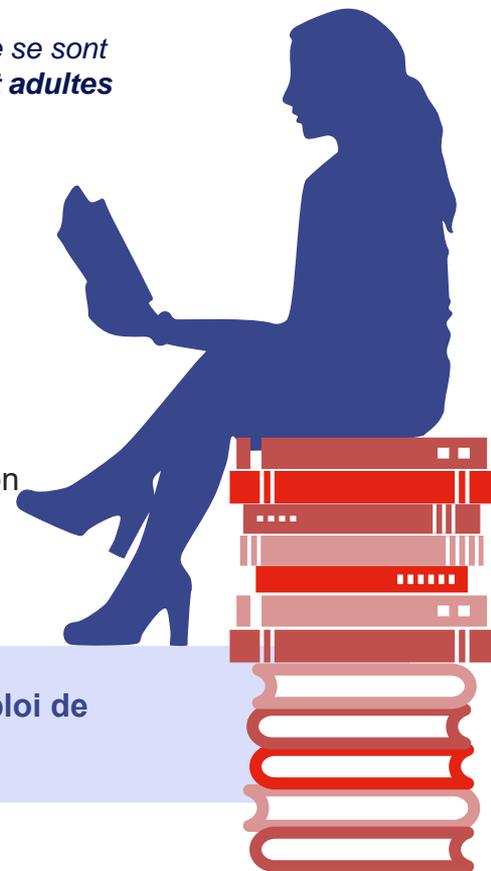
Depuis la loi du 5 mars 2014, les compétences de la Région en matière de formation professionnelle se sont renforcées. Elle est chargée de la **politique d'accès à la formation professionnelle des jeunes et adultes à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle.**

Contrairement aux formations dites « initiales », qui sont des cursus de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans la continuité de la scolarité d'une personne ayant le statut d'étudiant, les Régions sont en charge de la **formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion professionnelle** avec pour objectifs :

- De trouver sa voie, construire et confirmer son projet professionnel de 16 à 25 ans
- De renforcer ses compétences de base pour lever les freins de l'accès à l'emploi
- D'apprendre un nouveau métier, développer ses compétences, obtenir une certification pour accéder à un emploi durable

Pour la formation des salariés, ce sont les branches professionnelles qui sont compétentes.

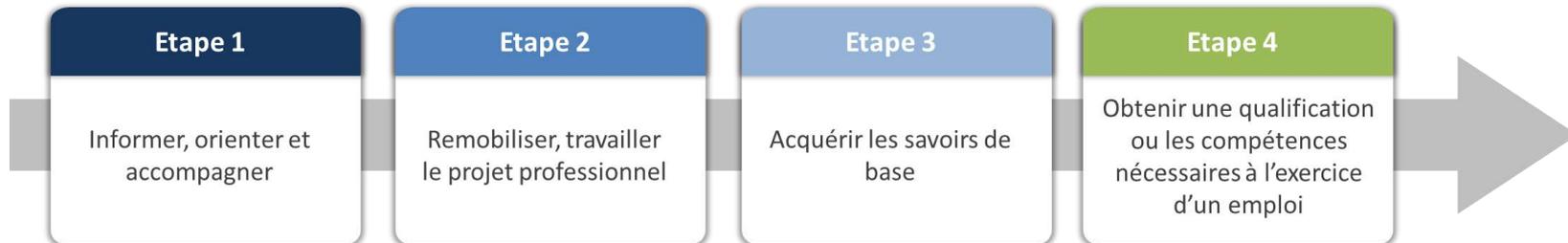
→ En Ile-de-France en août 2021, ce sont plus de 747 000 demandeurs d'emploi de catégorie A qui peuvent nécessiter du soutien de la Région.



LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La politique régionale comprend une large palette de dispositifs, complémentaires les uns aux autres, et permettant de répondre aux besoins de publics très éloignés de l'emploi, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou NEET.

Ces étapes, cumulatives ou non en fonction des besoins de la personne, constituent le parcours de formation professionnelle adaptable à chacun. :



LES STAGIAIRES



En 2020, **48 853 entrées en formation** ont été réalisées sur nos dispositifs

→ Depuis le lancement du PIC en région Ile-de-France, plus de 200 000 entrées ont été réalisées sur 3 ans vs 38900 en 2017.

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

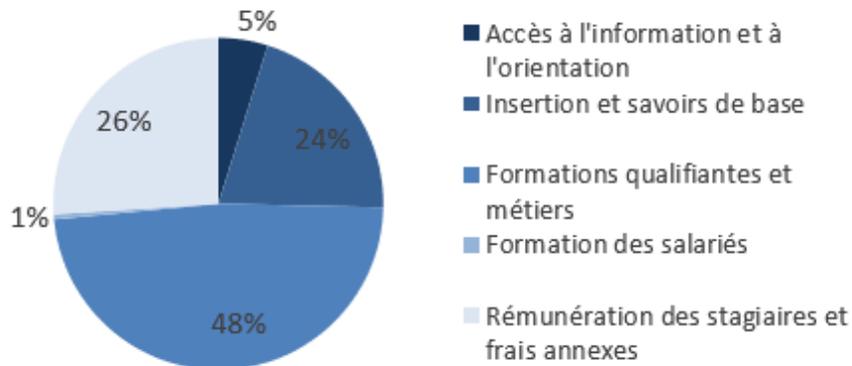
LE BUDGET



En 2021, budget adopté par la Région :

- **618 M€** d'autorisations d'engagement affectées (AE) sur l'ensemble des dépenses formation professionnelle et apprentissage
- **Dont 250 M€** au titre du PIC 2020 (10 M€ d'appel à projets)
- **Et dont 61 M€** au titre du plan de relance

LA REPARTITION BUDGETAIRE



LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

LES DISPOSITIFS

Répondre aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi

Devenir plus autonome et découvrir le monde du travail

Espaces de dynamique et d'insertion

Construire un projet professionnel pour accéder à l'emploi

Parcours entrée dans l'emploi

Consolider son projet professionnel tout en renforçant ses compétences

Ecoles de la 2ème chance

Renforcer des compétences en lien avec son projet professionnel

Compétences de base professionnelles (PRFT)

Renforcer ses compétences sur internet, word, excel

Compétences numériques (PRFT)

Renforcer ses compétences en anglais en lien avec mon métier

Anglais à visée professionnelle (PRFT)

Répondre aux besoins en qualification des demandeurs d'emploi franciliens

Acquérir les bases pour accéder à une formation dans un secteur

Parcours d'accès à la qualification (PRFE/Elearning)

Se former dans un secteur parmi une offre collective

Parcours certifiant (PRFE/Elearning)

Actualiser et renforcer ses compétences dans un secteur

Parcours Professionnalisant (PRFE/Elearning)

Obtenir un financement pour une formation individuelle

Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi

Valoriser son expérience professionnelle en obtenant un diplôme

Validation des acquis et de l'expérience

Répondre aux besoins des entreprises et des territoires / développer des formations innovantes

Répondre aux besoins d'innovation dans les métiers et filières en tension

Actions territorialisées

Soutenir l'innovation dans les formations

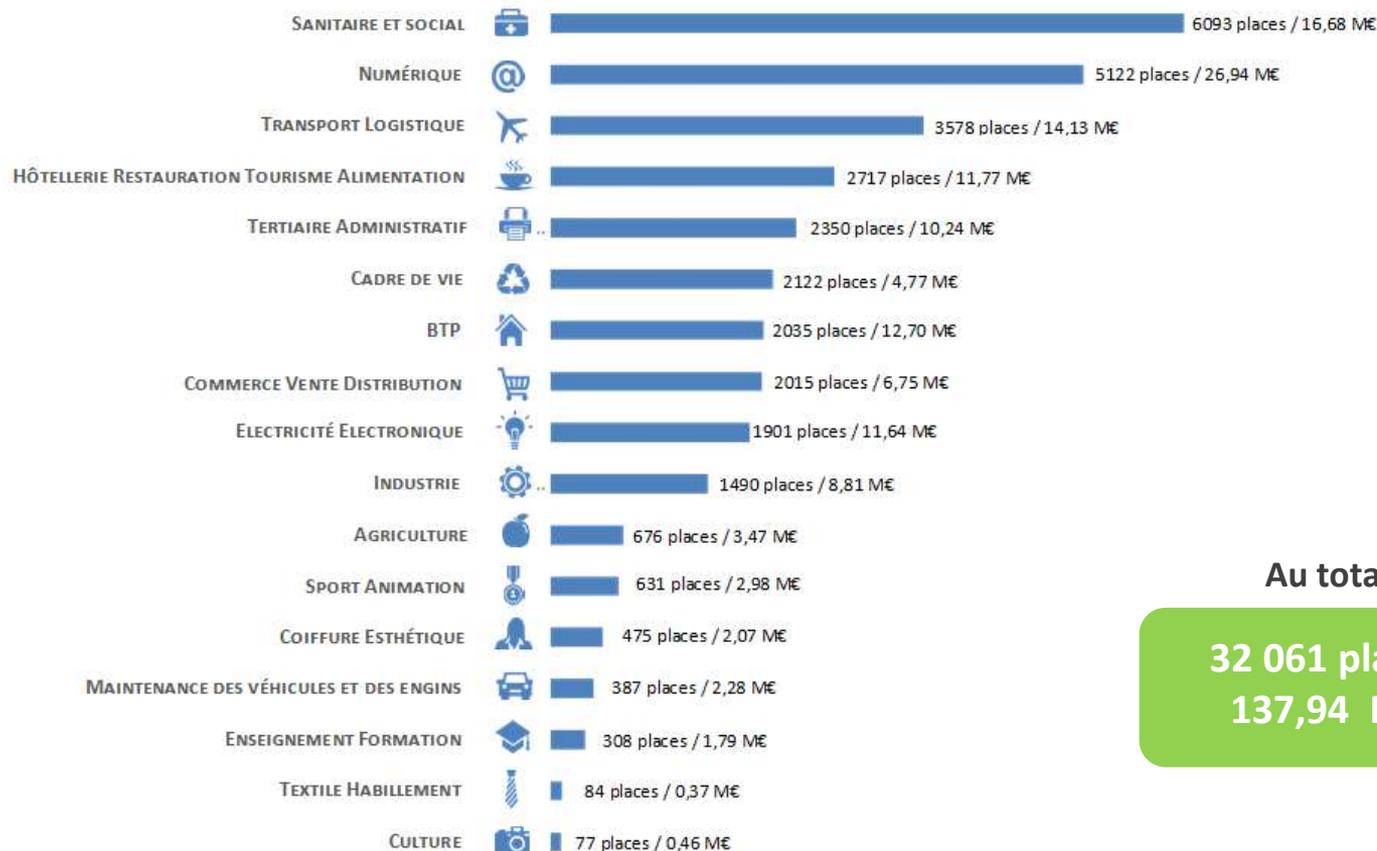
Actions expérimentales

Se former à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise

Groupements de créateurs

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ZOOM SUR LE PROGRAMME QUALIFIANT PRFE EN 2021



Au total

32 061 places
137,94 M€

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS DE REMOBILISATION ET D'ACQUISITION DE SAVOIRS DE BASE

Remobiliser et travailler le projet professionnel

Dispositif	Budget 2021	Nombre de places ouvertes
Espaces de dynamique d'insertion (EDI)	6 M€	2 600
Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE)	42,46 M€	10 800
Ecoles de la 2 ^{ème} chance (E2C)	8,5 M€	3 600
Groupement de créateurs	0,24 M€	800

Acquérir les savoirs de base

Dispositif	Budget 2021	Nombre de places ouvertes
Compétences de base professionnelles	41,58 M€	12 000
Compétences numériques		7 400
Anglais à visée professionnelle		9 000

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

LES PROJETS PRIC

Les projets PRIC : des expérimentations pour innover et accompagner la transformation de l'appareil de formation

Le public cible : les demandeurs d'emploi infra bac

3 grands axes d'innovation :

- ✓ Accompagnement du public
- ✓ Adaptation à l'emploi, nouvelles
- ✓ Modalités de formation (AFEST, digital, distanciel)

2019 : 35 lauréats, 15M€ de budget, 4000 bénéficiaires visés

- ✓ **15 ont fini leur action** : AMUPLIE 94, ICAM, C Format Pro Conseil, CMA 93, Creative Handicap, CREPI, Halage, Impulsion 75, INCM, La Fabrique Nomade, Académie de TP, LOA8, Moulinot, Orange, Thargo
- ✓ **19 terminent fin 2021**
- ✓ Socotec termine fin 2022

2020 : 24 lauréats, 7M€ de budget, 3 700 bénéficiaires visés

Les orientations des projets soutenus

- ✓ La réponse à de **nouveaux besoins en compétence** aujourd'hui non couverts dans des **secteurs en tension** : numérique, BTP, sanitaire & social, environnement... (15 projets – 1800 bénéficiaires)
- ✓ **Information et accompagnement des DE**, acquisition de **compétences de base** (6 projets, 1800 bénéficiaires)
- ✓ Accompagnement de **publics très spécifiques** : Travailleurs handicapés, réfugiés, publics sous main de justice (3 projets – 130 bénéficiaires)

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

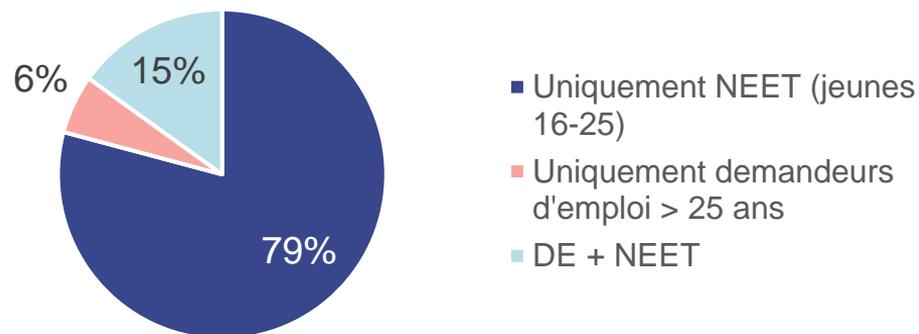
LES PROJETS PRIC 2021

27 projets retenus

✓ **Montant des subventions prévisionnelles : 9,5M€**

✓ **Nombre de bénéficiaires visés : 7 000**

Typologie du public visé



Secteurs



LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L' APPRENTISSAGE

Malgré la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a réformé en profondeur la politique d'apprentissage, la Région Ile-de-France poursuit son action en faveur du développement de l'apprentissage

Deux dispositifs dédiés aux organismes de formation dispensant des formations en apprentissage (OF-CFA)

- ➡ Un soutien au fonctionnement des OF-CFA par la majoration de leur coût-contrat
- ➡ Un soutien à l'investissement dans les OF-CFA

Un dispositif dédié aux apprentis

- ➡ Aide régionale à l'apprentissage (ARA)



50,5 M€ d'autorisations d'engagements (AE) affectés en 2021 au titre de l'apprentissage

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L' APPRENTISSAGE

Soutien au fonctionnement des OF-CFA par la majoration de leur coût-contrat

Objectif : majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage, désormais assurée par les opérateurs de compétences (OPCO)



20,5 M€ en 2021

Bilan 2020 :



19 482 contrats soit autant d'apprentis



600 formations dont le coût contrat a été majoré à hauteur de 1 049 €



60 OF-CFA qui ont reçu un soutien financier compris entre 1 811 940 € et 7 344 €

Pré-bilan 2021 :

- 50 OF-CFA soutenus
- 14 728 contrats majorés
- 512 formations soutenues
- Majoration moyenne de 410 000 €

LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE L' APPRENTISSAGE

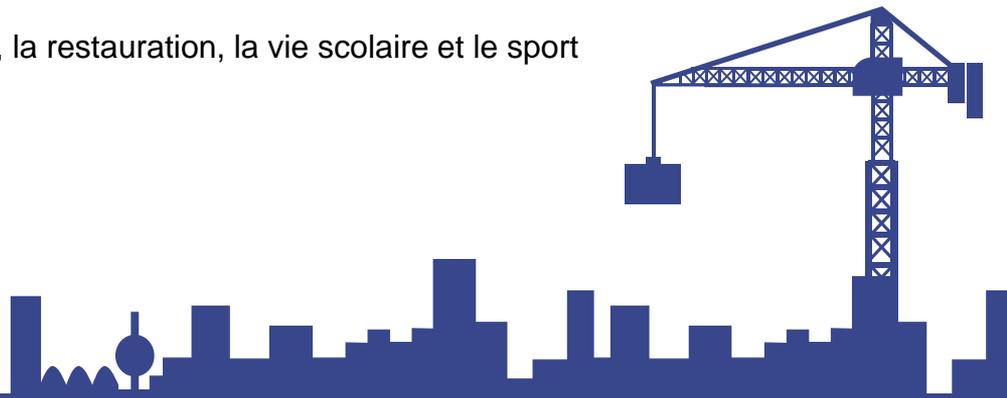
Soutien aux investissements dans les CFA



23 M€ en 2021

Objectif : soutien aux travaux et aux équipements des CFA via le financement de :

- études préalables
- travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, de maintenance lourde, mise en sécurité technique, mise aux normes et travaux induits
- acquisition immobilière,
- équipements liés à la pédagogie, l'hébergement, la restauration, la vie scolaire et le sport



LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L' APPRENTISSAGE

Aide régionale à l'apprentissage (ARA)



7 M€ en 2021

Objectif : soutenir les apprentis en première année de contrat d'apprentissage à faire face à des dépenses liées à l'achat de livres, d'équipement et de documentation professionnelle, et aux frais de transport, de restauration ou d'hébergement

Le montant de l'aide est fonction du niveau de la formation suivie par les apprentis :

- 357 € pour les apprentis inscrits en première année d'une formation de niveau 3 et 4 (infra BAC, BAC)
- 110 € pour les apprentis inscrits en première année d'une formation de niveau 5 (BAC+2)
- Les apprentis des niveaux 6 et 7 (Licence et Master) ne sont pas éligibles (salaires plus élevés, moins de frais d'équipements)

Pré-bilan 2021 :



23 339 apprentis ont été aidés (357€ / apprenti pour les niveaux 3 et 4 et 110€ pour les niveau 5)



Représentant un total de 5,5 M€ d'aide aux apprentis



148 OF-CFA ont collaboré à l'information sur le dispositif

UNE POLITIQUE REGIONALE ENRICHIE DU PLAN DE RELANCE EMPLOI-FORMATION

Plusieurs mesures ont été mises en oeuvre pour favoriser des entrées en formation en cohérence avec les budgets consentis au titre de la Région et de l'Etat (PIC).

Ces mesures ont consisté :



- à abonder les formations préparant à des métiers au plus près des besoins ;
- à mieux répondre aux besoins insatisfaits car émergents ou hors de nos marchés ;
- à inciter l'entrée en formation sur ces métiers ;
- à faciliter la mobilité pour se former et travailler ;
- à faciliter la connaissance de notre offre et son accès par nos publics.

PLAN DE RELANCE EMPLOI-FORMATION

VISIBILITE DE L'OFFRE ET COMMUNICATION

- ➔ **Mise en place d'une web application Oriane FormPro**
Depuis juillet 2020, elle permet aux demandeurs d'emploi et jeunes en insertion de se préinscrire directement sur ces formations. www.formpro.oriane.info
De 384 candidatures en septembre 2020 à 37266 candidatures en septembre 2021
- ➔ **L'engagement de 170 M€ et la mise en visibilité de plus de 52 000 places dès janvier 2021.**
23 000 places sur l'offre qualifiante (92% éligible à l'aide à la formation) et 7 000 places de formation à distance, près de 13 000 places en insertion et 9 000 places aux savoirs de base
- ➔ **Meet up thématiques avec Mozaik**
4 Meet-up thématiques réalisés depuis mars 2021 : banque, assurances et services / métiers des jeux olympiques et paralympiques / distribution, commerce, vente / transport, logistique

PLAN DE RELANCE EMPLOI-FORMATION

ELARGISSEMENT DE L'OFFRE



Doublement des formations sur les métiers en tension

Dont priorisation de l'offre de formation sur 7 secteurs : BTP, sécurité, agriculture, sanitaire et social, HRT, Industrie, numérique
Près de 40 000 places financées en 2021



Elargissement du marché e-learning

sur les 10 000 places conventionnées



Elargissement du dispositif AIRE

Depuis novembre 2020 : ouverture à la rémunération, plus besoin de promesse d'embauche, ouverture aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises indemnisés au titre de la convention d'assurance chômage (ARCE)
2750 demandes en 2020 pour 800 accords – Budget 6 M€ en 2020
prévisionnel de 7500 accords et budget 48 M€ pour 2021

PLAN DE RELANCE EMPLOI-FORMATION

AIDES A LA FORMATION



Aide à la formation sur les métiers en tension / métiers des JOP

14 662 aides octroyées sur la programmation sept 2020 - sept 2021, dont 5 310 pour les jeunes de – de 26 ans.
35% des stagiaires en formation qualifiante ont moins de 26 ans et 44% ont moins de 30 ans.



Majoration de l'aide à la formation des stagiaires en situation de handicap

Mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021.



Aide à la formation des métiers de jeux olympiques ou paralympiques

Mis en œuvre depuis le 1^{er} mai 2021
Secteurs concernés : transport logistique, propreté et communication



Expérimentation d'une aide au permis pour les jeunes du Val d'Oise

Mise en œuvre à compter du 1^{er} décembre 2020.



Extension de l'aide au permis à l'ensemble de la Région

Mise en œuvre à compter du 1^{er} mars 2021
5000 places – Budget 7,9 M€ AE 2020



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil • 93 400 Saint-Ouen • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)



L A S E R
CENTRE DE FORMATION

Mission d'Information et d'Evaluation relative à la politique régionale en matière de formation professionnelle
AUDITION de du 10/07/2024 REGION ILE DE FRANCE

A l'attention des Elus/Elues Régionaux

Copie adressée à M. Nicolas Thiersé – DGA, Région Ile de France

En complément de l'audition du 10 juillet dernier, il m'a semblé utile de vous transmettre ici cette rapide note complémentaire.

En effet, je crois que les différentes questions que les groupes ont envoyées au préalable n'ont pas toutes été évoquées lors de l'audition. Souhaitant donc être le plus complet possible, j'ai le plaisir de vous adresser ici ce document complémentaire.

Comme vous le constaterez et pour être plus concis, j'ai pris la liberté de regrouper mes remarques et commentaires en quelques thèmes qui se retrouvaient dans vos questions.

Espérant que cet ajout pourra vous être utile et vous remerciant une nouvelle fois pour votre accueil et pour cette audition,

Salutations distinguées,

Benoît Bermond

Centre de formation Laser/ Directeur





L A S E R
CENTRE DE FORMATION

NOTE COMPLEMENTAIRE

A PROPOS DE NOTRE ORGANISME / CENTRE DE FORMATION LASER

J'ai mentionné pour notre organisme un CA réalisé avec la région Ile de France de 2M€ , ce qui est exact mais convient d'être précisé.

En effet , en tant que mandataire de plusieurs groupements dans le cadre des marchés de formation du CRIDF et selon la règle de ces marchés, nous percevons les paiements de l'ensemble des cotraitants des groupements. Ceci vient donc gonfler un peu artificiellement notre Chiffre d'Affaires , et nous avons bien sûr la charge de reverser à chaque cotraitant la part qui lui est due.

Si nous isolons le CA réalisé par notre seul organisme sans donc tenir compte de celui réalisé par nos cotraitants, nous arrivons à un total de 1,4M€ sur les marchés du CRIDF pour l'année 2023.

A PROPOS DES RELATIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION

Nous avons évoqué ce sujet lors de l'audition, je souhaite simplement compléter mes propos en ajoutant ici quelques points :

- Nous sommes un certain nombre d'organismes à regretter la liquidation de **'Défi Métiers', qui avait au moins selon nous la vertu d'être un lieu d'échanges constructifs entre les acteurs de notre écosystème**. Il n'y pas eu depuis de structures équivalentes, et il nous semble que le dialogue nécessaire entre les acteurs de terrain en souffre.
- Au crédit des services de la région et de ses équipes, on note que les différentes actions reprises après l'arrêt de Défi Métiers (et notamment la gestion de la base Dokelio) fonctionnent bien sans qu'il n'y ait eu d'interruption de services. **Il n'y a donc pas eu selon moi d'incidences négatives particulières sur les prescriptions suite à la disparition de Défi-Métiers**
- Le projet **'SoWeSign'** (signature électronique des présences des stagiaires) actuellement en déploiement fait l'objet d'un très gros travail des équipes régionales, et impacte nettement le fonctionnement de nos organismes. **On peut regretter côté organismes de formation qu'on soit obligé d'utiliser un énième système informatique, il est juste pour autant de reconnaître que les équipes à l'œuvre côté Région IDF ont su faire preuve d'écoute et de disponibilité, et globalement d'un grand professionnalisme dans la conduite de ce projet.**

A PROPOS DES DISPOSITIFS REGIONAUX ET DE LA POLITIQUE D'ACHAT

- **Les dispositifs de formation mis en place par la Région et commandés via marchés publics sont globalement cohérents dans leur approche et répondent correctement aux besoins d'insertion du territoire.** Ceci est par exemple particulièrement vrai des dispositifs comme **les PEE (Parcours d'Entrée dans l'Emploi) , CBP (Compétences de Base Professionnelle) grâce à une construction 'systémique' traduite dans un cahier des charges exigeant** pour les prestataires que nous sommes.





L A S E R
CENTRE DE FORMATION

A ce sujet on regrette d'ailleurs que ces dispositifs de formation, certes un peu complexes, ne soient pas plus connus et défendus par les élus/élues. En effet ces parcours de formation obtiennent des résultats très valorisants pour la Région (**ex : 75% de sorties positives pour les 'parcours sécurisés' construits dans le cadre du dispositif PEE) pour un coût moyen faible** si on le compare à des dispositifs équivalents (ex : selon notre analyse, une place en E2C/Ecole de la deuxième chance a un coût plus de deux fois supérieur à une place en Parcours d'Entrée dans l'Emploi)

- Nous sommes nombreux à être **inquiets de ce qui adviendra de la commande régionale en nombre de places à partir du mois de septembre prochain. Sur ce qui nous a été annoncé, nous anticipons que sur les dispositifs du type des PEE ou de CBP , ce sont plusieurs milliers de franciliens** qui vont se trouver sans solutions de formation, avec parmi eux de nombreux jeunes .
- **Il me semble que le choix des marchés publics comme véhicule de la commande régionale pourrait être interrogé** au moins pour les dispositifs d'insertion des publics très éloignés de l'emploi. L'unité d'œuvre du paiement à l'heure/stagiaire ne correspond que très imparfaitement à ce qui nous est demandé. Nous sommes nombreux à penser qu'une unité d'œuvre de type 'heure/groupe' ou un 'forfait/parcours' serait plus juste et plus en rapport à la prestation qui nous est demandée.
- Pour votre bonne information, lorsque nos organismes pilotent des parcours de formation régionaux, ils sont tenus de **renseigner pas moins de sept systèmes informatiques différents** liés à la diffusion de l'offre, aux inscriptions des stagiaires/demandeurs d'emploi et à leur rémunération, à la gestion des présences, aux aides pour le transport...

Ceci sans compter nos propres systèmes internes et les plateformes de formation à distance. **Cette inflation d'outils informatiques pèse inéluctablement sur la prestation de formation.** Pour être caricatural : Le temps passé par nos personnels à la complétude de tous ces systèmes est autant de temps que nous ne passons pas en face des stagiaires. Même si la Région ne détient pas à elle seule les clefs d'amélioration de cette situation, il serait opportun de pouvoir rechercher les bonnes solutions, la Région pouvant alors jouer un rôle de pilote dans cette voie.

A PROPOS DU DISPOSITIF AIRE ET DES FRAUDES

- Plusieurs organismes proches du notre ont été impactés fortement par l'arrêt du dispositif AIRE, avec **des conséquences graves**, notamment des **licenciements et/ou des plans de sauvegardes de l'emploi** mis en place. Nous n'avons pas compris l'absence de communication et la suspension très longue du dispositif, suivie de plus par **un changement des règles venu rendre impossible la validation de dossiers pourtant parfaitement conformes aux dispositions prévues initialement par l'AIRE.**
Ce programme Régional est pourtant très utile aux Franciliens dans sa complémentarité avec les autres offres 'structurelles'. **La reprise du dispositif depuis avril dernier avec ses nouvelles règles ne répond malheureusement plus aux objectifs initiaux et de fait lui fait perdre de sa cohérence.**
- Je n'ai évidemment pas de solution miracle à proposer pour éviter les fraudes. Pour autant, il me semble que les visites et la présence 'terrain' des chargés de mission sont probablement un moyen efficace pour au moins réduire considérablement le risque. **On imagine mal un organisme en capacité de frauder dès lors qu'une visite sur place est régulièrement diligentée, qui permet aux chargés/ées de mission de la Région de rencontrer les stagiaires.**

J'ai pu souligner lors de l'audition la pertinence du process des visites prévues dans le cadre du suivi des marchés classiques de la Région ainsi que la qualité du travail des chargés/ées de mission, le même principe pourrait peut-être être adapté à l'AIRE si ce n'était déjà le cas.

